This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

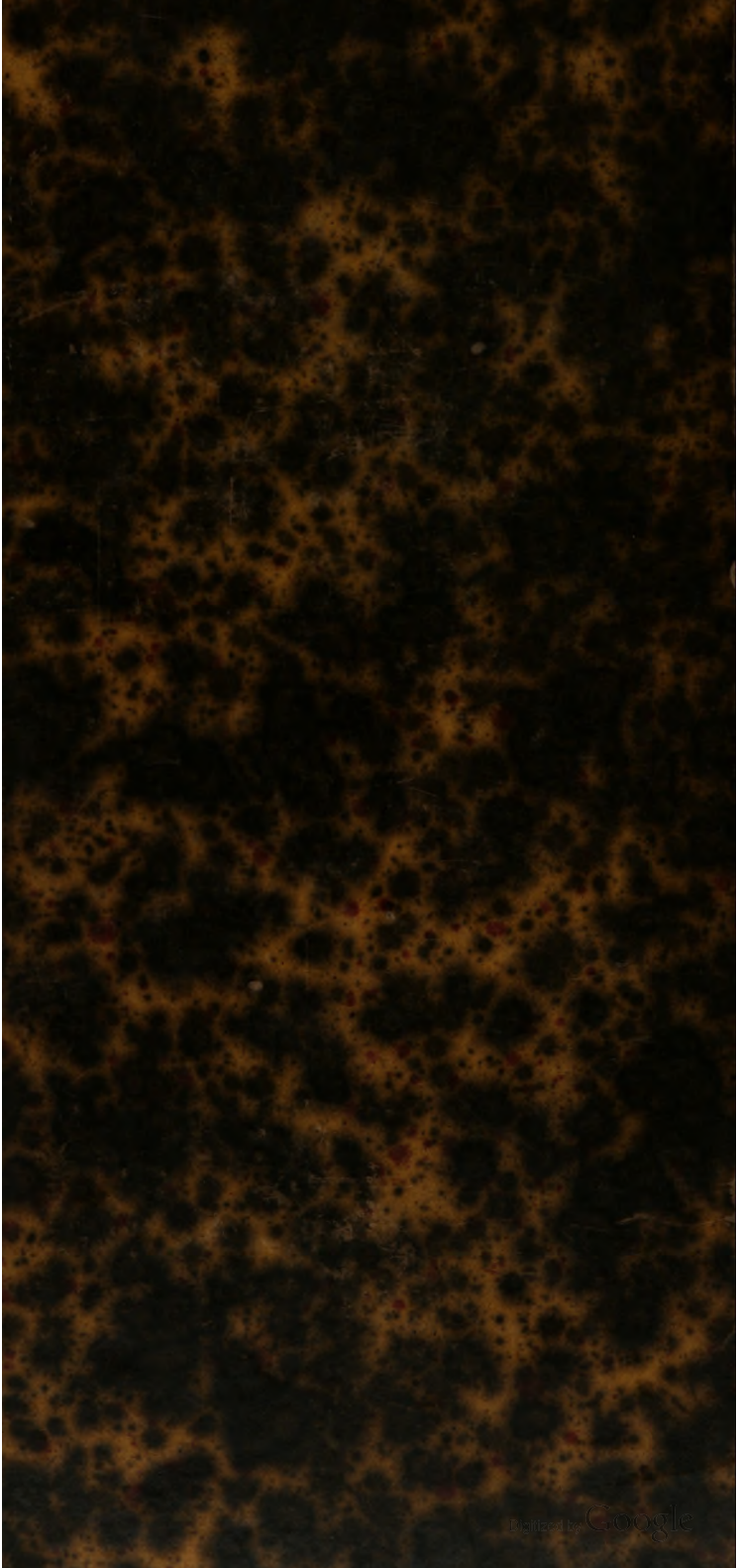
Digitized by Google

Harvard College
Library

IN MEMORY OF

Archibald Cary Coolidge

PROFESSOR OF HISTORY
1908–1928

DIRECTOR OF THE UNIVERSITY LIBRARY
1910–1928

GIVEN BY A FRIEND

From the Collection of

Alphonse Aulard

of Paris, France

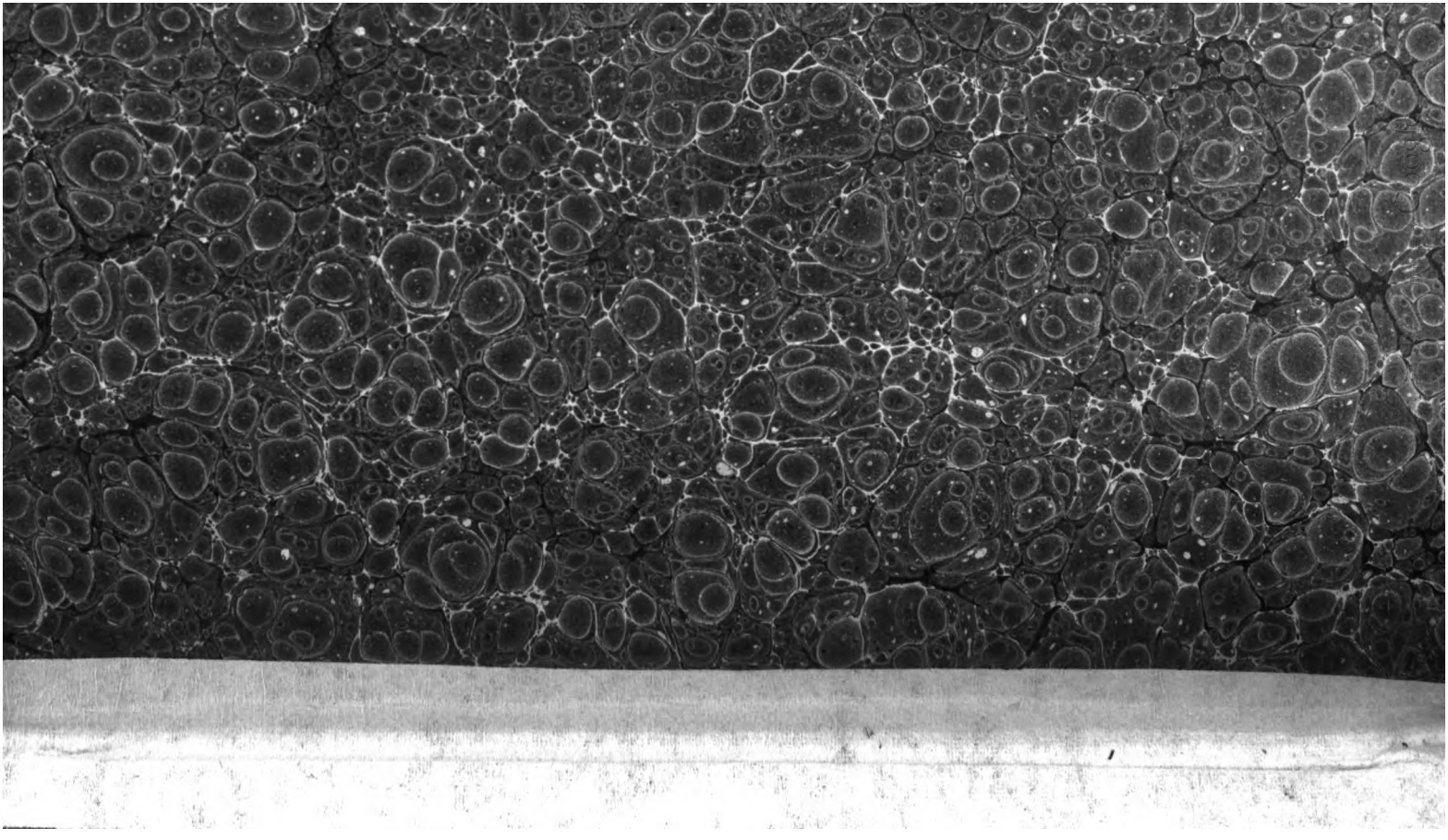

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

HARVARD COLLEGE LIBRARY
FROM THE ROLAND COLLECTION
GIVEN IN MEMORY OF
ARCHIBALD CARY COOLIDGE
OCTOBER 10, 1932

LA FEUILLE VILLAGEOISE,

ADRESSÉE, CHAQUE SEMAINE,

TOUS LES VILLAGES DE LA FRANCE,

POUR LES INSTRUIRE

Des Lois, des Événemens, des Découvertes qui intéressent tout Citoyen :

QUATRIÈME ANNÉE.

Par P. L. GINGUENÉ.

« Heureux le pays où l'on ne trouveroit ; ni un seul champ, ni un seul esprit inculte !

SEPTIÈME PARTIE.

A PARIS,

Chez les directeurs de l'Imprimerie du Cercle Social, rue du Théâtre-Français, n°. 4.

1793,

L'an deuxième de la Rép. française une et indivisible.

Digitized by Google

Fr 1325.666.2

HARVARD COLLEGE LIBRARY
FROM THE AULARD COLLECTION
GIVEN IN MEMORY OF
ARCHIBALD CARY COOLIDGE
OCTOBER 10, 1932

Livres nouveaux qui se trouvent au bureau de l'Imprimerie du Cercle Social.

Lettres sur les Confessions de J. J. Rousseau ; par P. L. Ginguené, *in*-8°. 2 liv.

De l'autorité de Rabelais dans la Révolution ; par le même, *in*-8°. 2 liv.

Nouvel abrégé de la Grammaire de Restaut ; *in*-12. 1 liv.

De l'Allemagne et de la maison d'Autriche, par Publicola Chaussard ; *in*-8°. 2 liv. 10 s.

L'année française ou vie des hommes qui ont honoré la France par leurs talens, par leurs services, et sur-tout par leurs vertus, 4 volumes *in*-12. 10 l.

L'Arithmétique élémentaire, *in*-8°. 2 liv.

Acte constitutionnel du Peuple français, jolie édition *in*-18. 10 s.

Constitution des Romains, et autres OEuvres posthumes, par A. Auger ; 8 v. *in*-8°. Il en paroît 5. Chaque v. 5 liv.

Déclaration des devoirs de l'homme, des principes et maximes de la morale universelle ; par F. Lanthenas, *in*-8°. 15 s.

Bases fondamentales de l'Instruction publique, par le même, *in*-8°. 4 liv.

Les Rouges-Gorges, ouvrage traduit de l'Anglais, destiné à l'éducation. 2 v. *in*-12. 2 liv. 10 s.

Géographie des départemens, *in*-12. br. 3 liv.

Philosophie de la nature, par Delile, 7 vol. *in*-8°., fig. 50 liv.

Voyage philosophique, politique et littéraire, fait en Russie pendant les années 1788 et 89 ; 2 vol. *in*-8°. fig. 11 liv. 10 s.

Voyage dans les déserts du Sahara ; *in*-8°. 2 liv.

De l'Esprit des religions, par N. Bonneville, 2 vol. *in*-8°. 7 liv.

Nouveau code conjugal, par le même, *in*-8°. 1 liv. 10 s.

Digitized by Google

N°. 1. (*) IVme. Année.

LA FEUILLE VILLAGEOISE.

Jeudi 3 octobre 1793,

L'an second de la République Française.

P. L. GINGUENÉ,

Aux lecteurs de la Feuille Villageoise.

AMIS et frères, le tems et la révolution, dans leur cours, emportent ou dispersent les hommes : la liberté seule est stable ; et tandis que tout passe, elle demeure. Il faut que l'instruction, qui la soutient et la nourrit, soit permanente comme elle : il faut que cette rosée salutaire, jaillissant toujours de la même *source*, lui porte le même aliment. Le changement de culture lui seroit mortel ; et cette plante délicate se flétriroit sur sa tige, si elle ne reconnoissoit plus la main du cultivateur.

CERUTTI, qui avoit conçu le plan de la Feuille Villageoise, auroit pu l'exécuter seul, si sa santé, déja foible, lui avoit permis un travail assidu. Obligé de chercher un second, il ne trouva que GROUVELLE qui en saisît parfaitement l'idée, et dont le style, se rapprochant du sien, pût mettre dans l'exécution de cet ouvrage de l'accord et de l'unité.

(*) Plusieurs Souscripteurs ont demandé, et l'un d'eux surtout avec instance, que l'on fît ce changement au titre, pour en diminuer la longueur. Il s'est servi d'une raison obligeante et solide. « Dix lignes par Numéro pour un titre ! Quel emploi futile d'une place qui seroit si bien remplie par quelque trait d'histoire, par quelque avis, ou par quelque bonne leçon de morale ! »

Digitized by Google

Ces deux plumes amies tracèrent de concert, pendant la première année, cette institution des villages. Malgré la supériorité de l'une, que l'autre aimoit à reconnoître, souvent on put se méprendre à leurs productions. On complimentoit Cerutti sur les explications lumineuses du système des impositions ; il répondoit : elles sont de Grouvelle ; et pendant cinq mois presque entiers que dura sa maladie, l'inaction de sa main défaillante ne parut influer ni sur le mérite, ni sur la réputation de la Feuille.

Après sa mort prématurée, son jeune ami, son élève, l'exécuteur de ses dernières volontés, trop commandé par les devoirs d'une place importante (1) pour suffire plus long-tems seul à un ouvrage qui ne souffre ni négligence, ni interruption, ni retard, regarda autour de lui ; et les rapports qui existoient entre nos goûts, nos principes philosophiques, notre passion pour la liberté, notre haine pour le fanatisme et la tyrannie ; l'intérêt avec lequel j'avois suivi ses travaux, et sur-tout mon amour constant pour la campagne, et l'habitude que j'ai eu d'y vivre, seul moyen d'en bien connoître les habitans, le décidèrent, autant que notre ancienne amitié, à m'offrir ce que j'acceptai avec joie.

Pendant plus d'un an et demi, nous avons rempli ensemble cette tâche intéressante et honorable. Je fus absent trois mois ; et vous ne sutes qu'à mon retour que mon ami vous avoit parlé seul dans cet intervalle. Depuis trois mois, il est parti ; et si j'en crois votre correspondance et votre empressement pour cette quatrième année, vous ne paroissez pas vous être défavorablement apperçus que, depuis ce tems, je corresponds seul avec vous.

Il est parti ; et désormais toute son existence appartient aux grandes fonctions dont il est chargé par la République. Nommé son ambassadeur auprès d'une cour neutre (2) dont son ambition et son es-

(1) Celle de secrétaire du conseil exécutif.

(2) La cour de Danemarck.

Digitized by Google

poir sont de faire bientôt une cour alliée, les tempêtes et les corsaires ont respecté le ministre de la liberté ; mais tout entier à la patrie, le voilà perdu pour nous, pour les villages.

Moi, je leur resterai fidèle. Fixé par mon goût pour la vie sédentaire et studieuse, isolé des affaires, où n'y tenant que par mon zèle passionné pour les progrès et l'affermissement de la révolution et de la République, rien ne peut me distraire de ce qui est devenu mon occupation chérie. En y consacrant tous les jours quelques heures, (et ce sont mes heures les plus douces) je sens, j'ai éprouvé, que je puis y suffire. Je suis jaloux de ce bonheur; et, si je n'ai point trop présumé de mes forces, je ne veux plus le partager.

Je marcherai donc avec plaisir et avec courage dans la carrière qui m'a été ouverte par l'amitié, où je l'ai eue pour compagne et pour soutien de mes premiers pas. C'est sans effroi, que j'en mesure l'immense étendue; elle me promet pour long-tems, peut être pour le reste de ma vie, l'heureux et utile emploi de mes méditations philosophiques, de mes douces rêveries sur ce qui peut rendre mes semblables plus heureux et plus libres en les rendant plus vertueux, enfin du peu que j'ai appris, et de ce que je puis encore apprendre.

Je ne serai point découragé par quelques injures que nous avons recueillies de tems en-tems, et que je recevrai sans doute encore, soit de certains esprits chagrins que rien ne contente, soit de certains fanatiques de religion ou d'aristocratie et de royalisme, que nous ne nous sommes jamais proposé de contenter.

Il en est d'autres auxquelles malgré leur injustice, nous avons dû être plus sensibles, et qui n'ont pu être hasardées que par des patriotes prévenus ou inattentifs. — Je ne veux ni les rappeller ni les refuter ici. Quel seroit, si ma main ne se refusoit à les écrire, quel seroit l'étonnement de nos nombreux lecteurs, que nous avons si constamment entretenus dans l'horreur pour les rois, pour la noblesse,

Digitized by Google

pour la superstition religieuse, pour tout ce qui trouble et entrave la marche de cette grande révolution ; dans l'amour pour l'égalité, la liberté, la fraternité, pour le gouvernement républicain, pour l'observation des loix, pour les vertus énergiques et courageuses, mères des grands dévouemens et des grands exploits pour les bonnes mœurs, sans lesquelles il n'y a ni liberté, ni loix, ni république !

Est-ce donc à telle expression isolée et fugitive, à telle phrase, dont on détourne ou mésinterprète le sens, à tel fait, peut-être saisi d'une manière incertaine dans la rapidité des événemens et l'obscurité de leurs causes, qu'il faut s'attacher pour juger un ouvrage constamment dicté par le patriotisme le plus pur, et les plus prononcé, un ouvrage, il faut oser le dire, qui a conquis à la révolution tant d'esprits et sur-tout tant de cœurs, qui a partout fait tant de bien et tant épargné de maux ?

Coupables et malheureux habitans de la Vendée ; des deux Sèvres et des Rives inférieures de la Loire, quels sont parmi vous les lecteurs de la Feuille Villageoise ? Quelles sont entre vos communes celles qui se réunissent pour cette lecture ? Quels sont les maires ou les ministres du culte qui vous la lisent et vous l'expliquent ?

Magistrats vertueux de ces départemens de la cidevant Bretagne, où une trop longue insurveillance laisse des hommes, dont on pourroit faire des françois, croupir dans une ignorance sauvage, renforcée par un langage barbare, et livre l'extrêmité la plus importante de la France à la merci du fanatisme et de toutes les séductions, à la merci du voisinage et des pratiques infernales d'un ennemi sans foi ; ne me disiez vous pas, dans l'effusion de vos cœurs patriotes : ah ! si l'on pouvoit traduire en breton votre Feuille Villageoise !

Que l'on demande aux départemens du centre, dont nous avons presque tout le clergé par souscripteur, si la superstition et l'aristocratie peuvent s'y faire entendre. Avancez dans le midi, voyez

Digitized by Google

dans le département de l'Hérault, les prêtres professer les maximes républicaines, cinquante curés à-la-fois s'offrir au joug du mariage, deux cultes rivaux s'embrasser, le peuple obéir à toutes les lois, résister à toutes les tentations, se prononcer contre le fédéralisme et marcher fidèle à la république; eh bien! il est peu de départemens où nous comptions un plus grand nombre d'abonnés. Celui du Gers presqu'entier est sur notre liste, et se nourrit de nos principes. Les sages administrateurs de ce directoire ont souscrit à-la fois pour toutes leurs 600 communes: voyez aussi quelle a été dans ces derniers tems leur conduite, et celle des habitans éclairés de ces campagnes!

Mais quittons cette apologie. Laissons-là ce que nous avons fait, et voyons ce qu'il me reste à faire. Mon apologie sera dans le cours de ces instructions amicales, où je continuerai de toutes mes forces à professer hautement la science de la liberté, l'évangile du républicanisme, les maximes de la tolérance et de la fraternité universelle.

Les parties principales de ces instructions seront, 1°. la suite de la géographie historique et politique, toujours traitée dans le même esprit et tendant au même but;

2°. Le tableau de toutes les religions qui ont, chez les différens peuples, défiguré l'idée de Dieu, et altéré l'esprit de l'homme; sujet divisé en plusieurs grandes époques, dont je n'ai encore esquissé que la première, et que je suivrai désormais assiduement.

3°. Un cours élémentaire de morale, promis, projetté depuis long-tems, et qui ne peut plus être retardé; où je tâcherai de rendre palpables et sur-tout d'enchaîner et de présenter avec ordre et méthode, des vérités simples mais importantes, dont l'homme ne s'est pas écarté impunément, et auxquelles il est tems enfin qu'il revienne.

Je n'ai pas besoin de prévenir que ces trois grands sujets ne seront pas traités simultanément et de front: ni les bornes de la Feuille, ni celles de mes

Digitized by Google

forces ne le permettent. Ils le seront successivement, et dans un ordre à-peu-près alternatif.

4°. L'explication des loix, et sur-tout de celles qui intéressent les campagnes, explication qui consiste le plus souvent à simplifier le texte, à en bannir les expressions qui ne seroient pas généralement saisies, à n'y laisser rien de vague ni de superflu, moyen sûr d'éclaircir en abrégeant.

5°. Enfin les événemens et nouvelles, et principalement celles de nos armées, de ces armées intrépides que ni les forces ennemies, ni des fatigues toujours renaissantes, ni le dénuement, les privations et les sacrifices de tout genre, ni les trahisons de leurs chefs, n'ont pu décourager, n'ont pu et ne pourront jamais détacher de la cause sublime qu'elles sont dignes de défendre.

Ajoutez à cela mille questions incidentes qui se présentent tous les jours, sur des matières de politique, de finance, de morale, d'agriculture, sur des usages utiles ou nuisibles à la santé, à la vie de l'homme ou des animaux, sur des améliorations à faire, ou des abus à réformer, et dont les solutions se trouvent ou dans notre correspondance même et dans les lettres qu'on nous adresse, ou dans nos réponses.

Ajoutez-y des anecdotes, des récits, des dialogues, sur une foule d'objets divers, mais tous présentés sous cet aspect philosophique ou révolutionnaire, qui fait que les moindres détails tournent au profit de l'instruction et du civisme; voilà sans doute de quoi remplir avec autant d'utilité que d'agrément, avec une variété piquante et inépuisable, une année de leçons ou plutôt d'entretiens.

Amis et frères, voilà dans quelles routes, tantôt fleuries et fréquentées, tantôt un peu sauvages et quelquefois presque désertes, je vais m'engager avec vous. Depuis quatre ans, nous avançons dans les voies de la liberté, entraînés par les mouvemens successifs de cette révolution étonnante qui a rendu au peuple François sa souveraineté, et qui, malgré les efforts des tyrans, promet d'affranchir le monde; suivons-la dans son cours rapide jus-

Digitized by Google

qu'à ce qu'elle ait enfin détruit et renversé tous les obstacles; jusqu'à ce que nous puissions nous reposer sous l'égide de notre Constitution Républicaine.

En attendant, ornons notre esprit et notre ame de connoissances et de vertus. Nous voyons le but : ne nous lassons point d'y prétendre. Marchons, sans revenir jamais sur le passé. Nous n'aurons point à nous plaindre du voyage si nous trouvons sur notre chemin l'ardent amour de la patrie, l'attachement à nos devoirs, le contentement de l'ame et la sagesse. Peut-être votre guide ne vous conduira-t-il pas aussi loin que le lui fait espérer son zèle, mais au moins, j'ose vous le promettre, il ne vous égarera pas.

N. B. Au prochain numéro, la *suite de la géographie universelle* et la fin de la partie historique de l'*Etat de l'église*.

CULTES RELIGIEUX.

Quelques réflexions sur la première époque, antérieure à tous les cultes connus.

Quelques lecteurs ont été effarouchés des dix-sept mille ans auxquels l'article inséré dans le n°. 50 de la 3e. année (1) fait remonter la connoissance des signes du zodiaque et l'adoration des astres.

D'autres pensent qu'il est inutile de remonter bien haut avant cette connoissance et cette adoration; et que le genre-humain, presque à sa naissance, frappé de ces grands objets, dut les observer et les adorer, comme par un premier mouvement.

D'autres enfin, se figurant sans doute que, depuis la création, la terre fut toujours à peu près ce qu'elle

(1) Il est presqu'entièrement tiré de l'excellent ouvrage de Volney, intitulé *les Ruines*, le même dont un extrait raisonné et très-bien fait fut la dernière production de Cerutti.

Digitized by Google

est, ne peuvent croire que les hommes y aient été si long tems errans, dénués, misérables. Ils se représentent toujours un seul homme avec sa compagne, peuplant par degrés toute la terre, sous l'action immédiate d'un Dieu qui daignoit communiquer avec eux: ils repoussent toute conjecture, toute supposition contraires.

Je ne répondrai point à tous ces doutes par de longues dissertations.

Quant au premier, un mot suffit. Les calculs astronomiques ne sont pas plus sujets à erreur qu'il n'est possible que deux et deux ne fassent pas quatre. Ainsi il n'y a pas un an à rabattre des dix-sept mille ans d'antiquité, auxquels remontent les preuves de la connoissance des douze signes du zodiaque chez des nations orientales.

Pour éclaircir le second et le troisième doutes, je conseillerois volontiers de relire simplement l'article qui les a fait naître. Il me paroît y répondre suffisamment. Mais quelques observations peuvent être utiles avant une seconde lecture.

Il ne s'agit point d'examiner à quel système, ou même à quelle croyance ces idées sont contraires. On ne doit prendre pour guides que la certitude physique d'abord, et ensuite la vraisemblance.

La certitude est premièrement pour l'antiquité de 17 mille années: elle est ensuite pour d'horribles bouleversemens arrivés dans le globe de la terre, lesquels ont dû, peut-être plusieurs fois, y éteindre presqu'entièrement les races humaines, et détruire les progrès qu'elles commençoient à faire dans l'art de vivre.

La certitude est encore pour la diversité de ces races, nées ou créées soit successivement, soit à la fois, sur les diverses parties de la terre.

« Il n'est permis qu'à un aveuglé, dit avec raison Voltaire, de douter que les Blancs, les Nègres, les Albinos, les Hottentôts, les Lapons, les Chinois, les Américains soient des races entièrement différentes ».

Toutes ayant des organes diversement sensibles, et

même diversement construits, jettées d'ailleurs, les unes sous un climat chaud, sur un sol presque naturellement fertile, les autres sous un ciel glacé, sur une terre froide, stérile et toujours couverte de frimats, ne se sont pas trouvées également propres à réfléchir et à connoître. Ce fut chez les Orientaux, peuples favorisés par la nature, que naquirent toutes les sciences, et entr'autres l'astronomie.

Mais avant que ces peuples eux-mêmes, pussent en venir à ce point, avant qu'ils se rassemblassent en sociétés, qu'ils apprissent à faire usage des productions de la terre, et à examiner avec quelque discernement le cours et l'influence des corps célestes; avant qu'ils se formassent un langage, pour se communiquer leurs idées, qu'ils parvinssent à s'entendre, à se secourir, à se garantir des bêtes féroces, qui ayant plus d'instinct qu'eux et peuplant d'avantage, durent en faire longtemps leur proie accoutumée; avant enfin que jouissant paisiblement de la vie, ils eussent le pouvoir et le loisir de se livrer à ces observations, combien durent s'écouler d'âges d'hommes, de siécles, et peut-être de milliers de siécles!

C'est dans cette époque reculée, incertaine, ou qui n'a de certain que son immense durée, que peut s'exercer la conjecture et qu'elle doit suivre pour boussole la vraisemblance.

Or rien ne paroît plus vrai-semblable que l'ordre de sensations et d'idées établi dans l'article du n°. 30. Relisez le donc maintenant, vous dont la répugnance irréfléchie doit être vaincue par ces courtes réflexions, que la raison vous invite à méditer.

Vous y verrez ce qui paroît le plus probable sur l'état des premières sociétés et l'origine des premiers cultes. Je ne dis pas qu'ils doivent dissiper vos doutes; je dis au contraire que sur beaucoup de choses que vous regardez comme certaines, il doit vous apprendre à douter.

Digitized by Google

CHANSON CIVIQUE.

Depuis que la jeunesse parisienne est, comme celle de toute la République, appellée, par la première réquisition, à la défense de la Patrie, tous les jours à la Convention nationale, à la commune, dans les sociétés populaires, défilent des bataillons de jeunes guerriers que chaque section forme et présente à l'envi.

La gaîté de leur âge éclate dans leurs discours, dans leurs gestes et dans leurs démarches, autant que le patriotisme et la valeur. Presque tous entonnent avec énergie le chant des Marseillais. Tous jurent de mourir ou de vaincre. Leurs sermens ne seront pas vains. Leurs chants sont pour nos ennemis des chants de mort.

L'une de ces députations belliqueuses a fait entendre à la commune un cantique plein d'énergie et de sentiment; il a une sorte d'intention dramatique qui en redouble l'intérêt. C'est un père qui conduit son fils à l'autel de la Patrie; et ce qu'il lui dit, il est à désirer que chaque père le dise à chacun de ses enfans.

Le conseil de la commune a arrêté l'impression de cette production patriotique et touchante, à un très-grand nombre d'exemplaires. Il faut qu'elle circule aussi, qu'elle soit aussi chantée dans les campagnes les plus lointaines. J'ai promis à mes bons amis les vil'ageois de les faire chanter de tems en tems; je les invite à joindre dans leur petit répertoire *l'Autel de la Patrie*, à *l'Hymne marseillais*, et *au Salut de l'Empire* (1).

J'ai ajouté deux couplets, sans doute plus foibles que les autres; mais ils étoient nécessaires; et je n'ai mis à cela ni tems, ni prétention.

(1) Chansons insérées dans les numéros 2 et 29 de la troisième année.

Digitized by Google

L'AUTEL DE LA PATRIE.

Sur l'air : *Du Serin qui t'a fait envie.*

(C'est un père qui parle à son fils.)

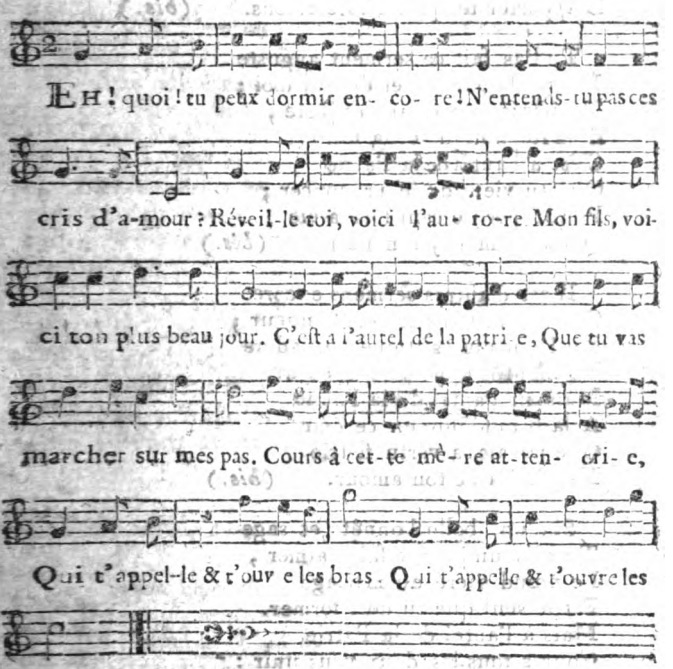

Mon fils, vois-tu ce peuple immense,
Comme il accourt de toutes parts !
De ces guerriers chers à la France,
Vois-tu flotter les étendards !
C'est à l'autel de la Patrie
Que l'amour dirige leurs pas :
Tous vont à leur mère chérie
Se dévouer jusqu'au trépas. *bis.*)

Digitized by Google

Dans tes regards brille une flamme
Qui plaît à mon cœur paternel ;
Ouvre les yeux, fixe ton ame
Sur ce spectacle solennel.
C'est à l'autel de la Patrie
Qu'il faut consacrer tes quinze ans ;
Et c'est-là que l'honneur te crie
D'apporter tes premiers sermens. (*bis.*)

Tu l'as fait ce serment auguste
Devant la France et devant moi ;
Tu serviras, vaillant et juste,
Et la République et la loi.
C'est à l'autel de la Patrie
Que tu viens de le prononcer ;
Plutôt perdre cent fois la vie
Que de jamais y renoncer. (*bis.*)

Il est d'autres sermens encore
Qu'exigent ton père et l'honneur ;
Un Dieu puissant que tout adore
Va bientôt appeller ton cœur.
Mais sur l'autel de la Patrie
A la beauté jure en ce jour
Que jamais sa vertu flétrie
Ne gémira de ton amour. (*bis.*)

Si d'une belle honnête et sage
Tu sais un jour te faire aimer,
Le nœud sacré du mariage
Est le seul que tu dois former.
Mais à l'autel de la Patrie
Courez tous les deux vous unir :
Que jamais votre foi trahie
N'ordonne au ciel de vous punir. (*bis.*)

Dans cette chaîne fortunée
Si tu devients père à ton tour ;
Pour premier don, si l'hymenée
Accorde un fils à ton amour,
Offre à l'autel de la Patrie
Ce fruit heureux de ton lien ;
Dans ton cœur c'est elle qui crie
Qu'il est son fils comme le tien. (*bis.*)

Digitized by Google

Tu vois ce fer d'un œil d'envie ;
Il doit un jour armer tes mains ;
De lui souvent dépend la vie
Ou la mort des foibles humains.
C'est à l'autel de la Patrie
Qu'il faut le suspendre aujourd'hui ;
N'y touche pas qu'elle ne crie :
Prends ce fer, j'ai besoin de lui. (*bis.*)

Quand le tems qui marche en silence,
Par d'imperceptibles efforts,
Aura miné mon existence
Et décomposé ses ressorts,
C'est sous l'autel de la Patrie
Que tu creuseras mon tombeau :
Est-ce perdre un autre la vie,
Que de rentrer dans son berceau ? (*bis.*)

Cette chanson est charmante ; mais on sent qu'il y manque quelque chose. Pourquoi ce fer suspendu, quand la patrie le réclame, quand de toutes parts elle est en danger, quand elle appelle à son secours tous ses enfans ?

Je me suis fait ces questions ; et les deux couplets suivans se sont présentés sur-le-champ pour répondre.

Le même père à son fils. 22 septembre 1793.

Mon cher fils, la saison dernière,
J'excitois ainsi ton ardeur ;
Et j'ai vu la chaleur guerrière
Naître et fermenter dans ton cœur.
Viens à l'autel de la Patrie
Reprendre ton arme aujourd'hui ;
Entends sa voix, elle te crie :
« Prends ce fer, j'ai besoin de lui ». (*bis.*)

Vas sur cette horde inhumaine,
Qui la dévaste au nom des rois,
De ta valeur républicaine
Signaler les premiers exploits.

Digitized by Google

C'est à l'autel de la Patrie
Que je tembrasserai vainqueur.
Vas.... mais plutôt perdre la vie
Que d'y revenir sans honneur. (*Ois.*)

CONVENTION NATIONALE.

Culture des terres négligées par les propriétaires ou fermiers requis pour le service des armées de la République, ou abandonnées pour quelque cause que ce soit. — 16 septembre.

Il se faut entr'aider, c'est la loi de nature :
L'âne un jour pourtant s'en moqua ;
Et ne sais comme il manqua,
Car il est bonne créature. (*Lafontaine.*)

L'homme qui est un peu moins bonne créature que l'âne, y manque plus souvent que lui : il a besoin que la loi civile vienne à l'appui de cette loi de la nature.

Un grand nombre de bras robustes, occupés à repousser l'ennemi, sont enlevés à la culture des terres. Une génération presque entière d'agriculteurs est devenue une génération de soldats : la patrie, qu'ils nourrissoient et qu'ils sont allés défendre, leur a promis que leurs terres ne souffriroient point de leur absence. Sans doute une partie de ces terres auront été cultivées par un ami et le bon voisinage ; mais c'étoit à la Convention à prendre des mesures pour que ces secours fussent certains, pour qu'ils ne fussent livrés ni aux chances d'un sentiment toujours rare, ni à celles des circonstances et des événemens.

C'est à quoi elle a pourvu par ce décret, qui fait un devoir des bons offices, et dont la sévérité même est un bienfait.

Dans toutes les communes de la République, où il y a des terres qui n'ont pas encore reçu la culture nécessaire pour la semaille, à raison du départ des citoyens pour les armées, ordonné par la loi du 23

Digitized by Google

août dernier, la municipalité du lieu nommera des commissaires pour en faire la visite et en dresser procès-verbal.

Aussitôt que la visite et le procès-verbal seront dressés, la municipalité désignera les propriétaires, fermiers et habitans de la commune qui devront cultiver les terres, en observant une répartition, proportionnée aux moyens de chacun d'entre eux... On commencera par les terres des citoyens les moins aisés.

Si les cultivateurs manquent de bras, la municipalité requerra les journaliers manouvriers de la commune, pour aider les laboureurs jusqu'après leurs semailles.

Les journaliers manouvriers qui se refuseroient aux réquisitions qui leur seroient faites d'aider les cultivateurs, moyenant leur salaire ordinaire, y seront contraints, sous peine de trois jours de prison, et de trois mois en cas de récidive.

La peine sera prononcée par la police municipale.

Les journaliers manouvriers qui se coaliseront pour refuser leur travail, seront punis de deux ans de fers.

Après que les propriétaires, fermiers et autres cultivateurs auront labouré et ensemencé leurs terres, ils seront tenus de labourer et d'ensemencer celles des particuliers qui n'auront point de chevaux, de mulets, de bœufs, ni d'instruments aratoires, en commençant par les terres des citoyens moins fortunés; ils ne pourront exiger pour chaque façon que le prix ordinaire, et tel qu'il étoit en mars dernier.

Tous propriétaires de chevaux, mulets, bœufs et instruments aratoires, qui refuseroient de les fournir avec leurs domestiques, d'après les réquisitions qui leur seroient faites, seront condamnés à 500 liv. d'amende, payable par corps, comme délit national, applicable au profit de celui dont le fonds aura manqué d'être cultivé.

Si les propriétaires, fermiers et cultivateurs avoient abandonné leurs terres, sans avoir laissé dequoi

Digitized by Google

pourvoir aux frais de labour et de semailles, la municipalité en fera dresser procès-verbal avec le devis estimatif des sommes nécessaires pour les frais de labour, de semences, fumages et exploitation.

Le directoire du district sera tenu d'ordonner sur-le-champ au receveur du district de verser aux mains de la municipalité, et sous sa responsabilité, les sommes suffisantes pour l'exploitation de ces terres abandonnées.

Si le propriétaire ou fermier n'étoit pas rentré dans ses foyers avant la récolte de ces grains qu'on va semer, la municipalité sera tenue de les faire vendre ou recueillir, de faire rentrer dans la caisse du district les sommes avancées pour frais de culture, de semailles, etc.; et de verser le surplus aux mains de l'absent lorsqu'il sera de retour, ou à ses héritiers ou ayant cause.

Si ce produit de l'exploitation ne suffisoit point pour remplir les dépenses faites, le déficit constaté par la municipalité, visé par le district, sera supporté par la Nation.

Nouvelles des Armées.

Armée du Nord.

Tandis que nous célébrions les triomphes de cette armée, ils lui étoient arrachés par l'imperitie et par la trahison de ses chefs. L'échec de Menin a eu une partie des suites graves que nous avions prévues. Les ennemis sont revenus sur Dunkerque, qui va se trouver peut-être plus en danger qu'auparavant. Dans toute cette affaire les dispositions de Houchard ont été détestables. Il devoit faire son expédition avec une masse de 35 mille homme d'élite; il l'a divisée en trois corps, qui pouvoient tous trois être coupés et battus. La colonne qui attaquoit Hondscoote l'étoit inévitablement sans la valeur surnaturelle des soldats, et celle du général Jourdan qui s'est précipité, à la tête de ses braves frères,

Digitized by Google

d'armes, à travers les retranchemens et les rangs ennemis, et qui a changé en victoire éclatante, ce qui devoit être une sanglante défaite.

Houchard et son état major étoient trop visiblement coupables. Ils ont été destitués, arrêtés et conduits à Paris. Les représentans du peuple auprès de l'armée annoncent qu'ils ont trouvé sa correspondance avec les princes étrangers. Nos troupes, disent-ils, étoient donc confiées à l'ami de nos ennemis. Aussi lorque le duc D'Yorck vit les siennes vaincues à Hondscoote, et toutes les mesures sur lesquelles il avoit compté, dérangées par le soldat français, il dit avec colère : *nous sommes trahis* ! il eut mieux fait de dire : la trahison est déjouée, et la valeur l'emporte.

Jourdan a reçu le prix de son courage : il a été fait général en chef.

Déja une petite revanche a consolé l'armée de ses pertes. Auprès de Lille, le 27, un des postes avancés de l'ennemi a été vivement enlevé. On lui a tué et blessé plusieurs hommes et fait quelques prisonniers.

Les contingens continuent d'arriver : tous ces détachemens sont debout : l'armée se remet, se renforce, se réorganise encore une fois. Qu'elle soit enfin bien conduite, et toutes les forces angloises, hollandoises, hanovriennes et autrichiennes viendront se briser contre elle.

Armée de la Moselle.

Le pays difficile, inégal et montueux où étoient retranchés nos ennemis en face de cette armée, lui a fait perdre le fruit d'une action très-vigoureuse qui entroit dans le plan général de l'attaque de toute la frontière. Elle se dirigea le 14 sur la chaussée, qui va de Deux Ponts à Pormesens, où étoit le camp des Prussiens : elle s'y présenta avec une intrépidité républicaine, et soutint long tems un combat opiniâtre quoique inégal : enfin après avoir fait tout ce que la bravoure peut opposer au désavantage irréparable du terrain, après avoir perdu beaucoup de monde, et se voyant menacée

Digitized by Google

d'une déroute, elle se laissa ramener par ses généraux au camp d'Orbach, avec 9 pièces de 8, 1 de 12, 3 obusiers, et toute l'artillerie légère. La plupart des pièces de bataillon, engagées dans des défilés et dans les gorges des Montagnes ont été perdues. Cette perte n'a point abattu nos braves défenseurs. Ils n'ont fait éclater que le ressentiment de leur défaite, et l'ardeur impatiente d'une revanche. Tous les corps tedemandoient à grands cris le combat.

Quelques jours après, les ennemis se sont approchés de la frontière, ont voulu enlever nos postes et ravager nos campagnes: ils ont trouvé par-tout une résistance invincible. Dans quelques affaires particulières, nos troupes ont montré une valeur surnaturelle. Soixante hommes, dont 16 hussards, ont tenu tête à 800 hommes de cavalerie et 1500 hommes d'Infanterie Autrichiens et Prussiens. Coupés par cette colonne, les hussards se précipitent au milieu de la cavalerie, à coups de sabre, la traversent et l'étonnent à un tel point, que le reste de nos soldats a le tems de gagner un bois. Nos 16 héros poursuivis par toute la horde ennemie, sont secourus par un piquet de cent trente hommes, qui suffit pour arrêter ce torrent au passage d'un petit pont. Les émigrés viennent en foule investir à leur tour ce piquet intrépide. Ils assaillent le capitaine et lui crient à tue-tête de se rendre. *Un républicain ne se rend pas à de la canaille*, est toute sa réponse: et il rejoint sa troupe, et lui fait prendre une position qui tient tout ce monde en échec pendant plus de quatre heures, jusqu'à ce que les postes voisins arrivent et dégagent nos braves.

Pendant ce tems, le bois où s'étoient réfugiés, le matin, 44 Français, étoit cerné de toutes parts. Après avoir brûlé toutes leurs cartouches, épuisés de fatigue et de besoin, il leur fallut céder au nombre. Quelques-uns tombèrent au pouvoir des ennemis. D'autres à qui on voulut faire crier *vive le roi*! préférèrent la mort. Le jeune Judici, âgé de 15 ans, fils du président du département du Lot, après en avoir tué plusieurs, fut mis en pièces. Cernom moutut de 9

Digitized by Google

coups de sabre sur la tête, et tomba mort plutôt que de fléchir. Bessières ne répondit à ses assassins qui le hachoient tout vif, qu'en criant ; *vive la République !* Aubert, capitaine du bataillon du Lot, malade, et ayant une médecine dans le corps, monte à cheval, se bat, repousse l'ennemi, et ne lui cède que parce qu'il tombe en défaillance. Que de traits d'héroïsme dans une seule action ! et il n'y a presque point de jours où nos Républicains n'en fassent éclater de semblables !

Sur cette partie de la frontière, les Autrichiens ont eu la bêtise de vouloir faire lever aussi le peuple en masse. Mais cette masse d'esclaves étoit apparemment trop lourde. Il s'en est levé..... soixante.

Armée des Alpes.

Le même jour a fourni à cette armée une victoire et une aventure plaisante : elle a mis en déroute à la fois les Prémontrois et les préjugés, et fait voir qu'elle ne croyoit pas plus à leur valeur qu'à leurs miracles.

Le roi de Turin s'étoit rendu à Saorgio depuis quelques jours. Il y haranguoit son armée du camp de Saccas, et la faisoit fanatiser par un évêque franciscain. Celui-ci prenoit pour texte de ses sermons une vieille fable accréditée dans le pays. Les Français assiégeoient Turin en 1707. Ils furent battus et obligés de lever le siége par le grand pouvoir de la *Madone* du 8 septembre ; en les attaquant le même jour dans les Alpes, on étoit donc sûr de les vaincre. L'exprêtre fanatique et fourbe prêchoit cela revêtu d'une chemise qui passe pour avoir appartenu à Saint Segond, et tenant en main un Saint Suaire qu'il disoit lui avoir été apporté par les airs. Le roi applaudissoit ; et les soldats italiens plus confiants dans la Madone que dans leur courage, étoient charmés du secours qu'on leur promettoit de sa part.

Voilà donc le 8 septembre, toute l'armée Piémontaise, bien prêchée, bien fanatisée, qui sort du camp et vient, en force supérieure, attaquer nos Français sur sept points différens, croyant qu'il n'y avoit qu'à se montrer pour les mettre en fuite. Mais ces

Digitized by Google

maudits républicains, en dépit de la date et du miracle promis, se battirent en héros; repoussèrent partout l'ennemi, avec une perte d'environ 3,000 hommes tués ou blessés, et lui firent 300 prisonniers.

Ce petit accident a beaucoup ôté de leur crédit à la Sainissime Madone, à l'évêque son prédicateur, et à ce roi assez imbécile pour croire qu'avec des vierges et des chemises de saints, on pouvoit envoyer des républicains François à tous les diables.

Les 11, 12 et 13, il y eut encore différentes affaires de postes, et partout les Piémontois furent chassés ou précipités des hauteurs. Dans l'une de ces affaires, on a surpris parmi eux des paysans armés, avec des crucifix et des chapelets et d'autres signes d'invulnérabilité, qui n'ont rien ôté de leur effet aux fusillades françoises.

Armée des Pyrénées orientales.

Les Espagnols supérieurs en nombre, sur-tout en cavalerie, s'étoient avancés tout près de Perpignan. Après quelques actions qui nous avoient forcés de nous resserrer dans le camp qui protége la ville, ils avoient passé la rivière du Tét dont presque tout le cours étoit à eux, depuis Millas jusqu'à Villefranche; ils s'étoient étendus du côté de Rivesaltes, au nord de Perpignan, tandis que le reste de leur armée continuant de presser la ville à l'orient et au midi, la tenoit ainsi toute bloquée. Il falloit, pour la délivrer, tout l'accord qui règne entre les généraux et toute l'intrépidité des troupes. Le 17 septembre, une division de notre armée, postée à Salces au-dessus de Rivesaltes, se concerta si bien avec celle qui est campée sous Perpignan pour attaquer ensemble ce camp espagnol, elles mirent tant de précision dans leurs mouvemens, et tant de vigueur dans leur attaque que rien ne put leur résister. La déroute des ennemis, assaillis en même tems de tous côtés, fut générale, leur fuite précipitée et faite dans le plus grand désordre. Ils ne purent emmener que deux canons, et laissèrent en notre pouvoir au moins 20 bouches à feu, dont plusieurs obus et trois

Digitized by Google

pièces de 12, un très-grand nombre de caissons, 300 mulets, mille tentes, distribuées en sept camps, toutes les marmites, gamelles, bidons et autres menus effets de campement, enfin tous les équipages des soldats et des officiers.

On leur a pris aussi une chapelle complette, composée d'objets très-précieux en argent, qui a été sur-le-champ envoyée à la monnoie de Perpignan. Avec cette chapelle *de luxe*, a été pris un révérend père *capucin*, aumônier de l'armée. Nos représentans demandent à la Convention ce qu'on peut faire de *sa révérence à longue barbe*. En attendant, elle est envoyée à Montpellier, avec les autres prisonniers.

Il y en a près de 300, et environ 400 morts. Le général espagnol Solano a été tué.

Cette journée est presque décisive pour le salut de cette frontière. Elle éloigne l'ennemi de Perpignan; elle rétablit la communication entre Salces et cette ville : elle prépare et annonce de nouveaux succès et de plus grandes victoires.

Guerre civile dans les départemens de l'Ouest.

Encore des revers dans cette guerre funeste, presqu'aussi incompréhensible qu'interminable. Pressés de toutes parts, les rebelles ont développé toutes leurs ressources et toutes leurs forces. Ils se sont jettés à torrens sur le corps d'armée du général Rossignol vers les Sables, sur celles de Beysser et de Santerre vers Montaigu et le Pont-de-Cé. Par-tout nos colonnes surprises, écrasées par le nombre, ont été forcées de céder le champ de bataille : enfin l'avant-garde même de l'armée de Mayence, jusques là toujours victorieuse, a été enveloppée, repoussée, a perdu des soldats, ses canons, son bagage : ce n'est qu'à son courage habile et expérimenté qu'elle a dû le retour de la victoire qui avoit fui ses drapeaux, et la reprise de tout ce qu'elle avoit perdu.

Le mouvement rétrograde des autres armées, a nécessité celui de l'armée Mayençaise vers Nantes. Elle quittoit Clisson en bon ordre, avec ses équi-

Digitized by Google

pages et son parc d'artillerie, lorsqu'elle fut attaquée de nouveau en tête, en queue et en flanc, à trois différentes reprises. Le désordre se mit dans les bagages, les charretiers abandonnèrent lâchement leurs chariots : déjà les rebelles les pilloient, assassinoient les blessés et emmenoient quelques canons ; mais la fermeté de l'armée et de ses chefs répara tout : les brigands furent repoussés avec une grande perte, les bagages et les canons repris, et, par-dessus, on leur enleva six canons avec leurs caissons.

Ces efforts d'un ennemi fanatique ne découragent point nos braves troupes ; elles sont désormais en nombre capable de porter les grands coups. On fait monter à 300 mille hommes le résultat des réquisitions. Mais les rebelles sont moins affoiblis qu'on ne l'avoit publié; et qu'ils l'avoient peut-être fait publier eux-mêmes. On les croit forts de 100 mille hommes, divisés en trois armées, avec de la cavalerie, de l'artillerie, des armes de toute espèce et environ 40 ou 50 mille hommes de bonnes troupes. Si cela est, cette guerre n'est pas encore prête à finir; et cependant il seroit du plus grand intérêt pour la République qu'elle fût terminée avant l'hiver. Armez vous donc, citoyens de tous états et de tout âge, qui environnez ces malheureux départemens. Joignez-vous à nos bataillons républicains ; et hâtez-vous enfin d'écraser ce monstre hideux et sanglant, qui déchire le sein de la France, et qui porte inscrit sur son front ces mots terribles, si souvent réunis pour le malheur des hommes, *fanatisme*, *royauté*, *guerre civile* !

On s'abonne à Paris, chez les Directeurs de l'Imprimerie du Cercle Social, rue du Théâtre-Français, n°. 4, pour la quatrième année, commençant le premier jour d'octobre.

Le prix de l'abonnement est de 12 liv.

De l'Imp. du Cercle Social, rue du Théâtre-Français, n°. 4.

Digitized by Google

N°. 2. IVme. Année.

LA FEUILLE VILLAGEOISE.

Jeudi 10 *octobre* 1793,

L'an second de la République Française.

Suite de la Geographie universelle.

ETAT ECCLÉSIASTIQUE.

NOUS avons vu les Papes s'élever peu-à-peu d'un simple vicariat religieux à la souveraineté politique; et l'un d'eux appeller au secours de cette souveraineté, menacée par de petits princes, le grand empereur *Othon*. Rien ne put résister à ses armes. Il traversa *l'Italie* en conquérant; mais parvenu à Rome, il s'y fit couronner et sacrer empereur des Romains, prit le nom de César et d'Auguste, et obligea le Pape à lui prêter serment et hommage et à se dépouiller ainsi de sa chère souveraineté. Le clergé et la noblesse furent obligés de se soumettre à ne jamais élire de pape qu'en présence des commissaires de l'empereur. Il est vrai, que par le même acte, Othon confirma les donations de Pépin, de Charlemagne et de Louis-le-Débonnaire; mais il reste toujours à savoir quelles étoient véritablement ces donations.

Othon n'eut pas plutôt quitté Rome, que Jean XII intrigua pour défaire tout ce que l'empereur avoit fait, et pour se ressaisir de son pouvoir. Audacieux, mais foible, il fut déposé dans un concile convoqué par Othon, et cela pour des crimes, tels que la débauche, l'inceste et le meurtre, qui le rendoient sans doute très-coupable aux yeux de

Digitized by Google

Dieu et des hommes, mais qui aux yeux de l'empereur n'étoient pas les plus grands crimes, Othon fit élire un autre pape; à peine étoit-il hors de Rome, que Jean XII, qui n'avoit que 27 ans, souleve les Romains, assemble un autre concile, qui le rétablit et dépose son rival, le tout au nom du Saint Esprit; mais il va en son propre nom coucher avec une femme mariée, et est assassiné par le mari. Le même pape que l'empereur avoit fait nommer, Léon VIII, remonta sur le siége, et remit aux mains d'Othon tout le pouvoir que lui avoit disputé Jean XII.

Au milieu de toutes ces révolutions, le simulacre de l'ancienne constitution Romaine existoit encore. Rome avoit un préfet ou consul, des tribuns, un sénat. Othon étant reparti pour l'Allemagne, ils tentèrent de rétablir la république; mais il revint ptompt comme l'éclair; et fit pendre tous ceux qui avoient trempé dans le complot. Le parti Romain n'en fut point abbatu: sous le successeur d'Othon, qui suivit le mauvais système de porter en Allemagne le titre d'empereur de Rome, deux ou trois papes nommés par lui furent immolés par des papes créatures du consul, du sénat et du peuple. Othon II revient à Rome, comme son prédécesseur, fait égorger les principaux sénateurs, et les partisans du consul; mais le consul et le pape appellent à leur secours les Sarrasins et les Grecs; l'empereur les combat, est fait prisonnier, s'échappe et meurt à Rome; où il avoit installé un pape de sa famille.

L'ombre de la république est rétablie de nouveau. Le pape impérial est chassé, un pape romain lui succède, mais pour peu de tems. Rome est prise, le consul décapité: le pape a les yeux crevés, le nez coupé; il est précipité du haut du château Saint-Ange: Othon III, donne aux Romains un pape de sa façon; il reçoit les mêmes sermens, usurpe les mêmes pouvoirs et confirme aussi, dit-on, les mêmes donations qu'Othon et Charlemagne.

Ce commencement du XIe siécle fut signalé dans Rome par moins de révolutions et de crimes sanglans, les crimes honteux de l'intrigue et de la vénalité en

Digitized by Google

prirent la place. Les évêchés se vendoient au plus offrant, et celui de Rome n'avoit de particulier que de se vendre plus cher que les autres. On l'achetta pour Benoît IX, enfant de 12 ans; et tandis que pour entrer en exercice, il attendoit son âge, deux autres papes l'achetèrent aussi. Après s'être quelque tems excommuniés tous les trois, ils partagèrent les revenus et les plaisirs, et vendirent ensuite chacun leur part de la dignité au diacre Gratien, qui fut le pape Grégoire VI. Il fut exilé par l'empereur Henri III, qui se remit à créer des papes Allemands avec une autorité absolue.

Léon IX, est celui qui marque le plus dans l'histoire. On en a fait un saint; et il est difficile de deviner pourquoi. Il s'étoit fait donner par l'empereur la ville de Bénévent en échange d'un fief d'Allemagne. Il y avoit de mauvais voisins. C'étoient les descendans des chevaliers normands qui avoient conquis la Sicile, et qui tout aussi habiles et aussi brigands que leurs pères, avoient acquis par le droit de l'épée une partie de la pointe de l'Italie, la Pouille et presque tout le Bénéventin. Léon les excommunie d'abord, se met ensuite à la tête d'une armée levée par l'empereur, y joint des troupes italiennes, commandées par des évêques, et mis en déroute avec son état major ecclésiastique, arrêté dans sa fuite, et détenu un an prisonnier. Les vainqueurs poursuivirent leurs conquêtes; ils y ajoutèrent la Calabre et le territoire de Capoue. Trop foibles pour résister à l'empereur s'ils n'avoient pour eux le pape, ils firent lever l'excommunication lancée contre eux par Léon IX, et maintenue par son successeur Nicolas, en rendant hommage à ce dernier de tout ce qu'ils possédoient en Italie et même de la Sicile, et en se reconnoissant vassaux du Saint-Siége, dont ils devinrent par-là même les protecteurs.

L'empereur conservoit toujours le droit de nommer les papes, c'est-à-dire que l'argent, l'intrigue et la guerre continuoient de donner un chef à l'église de Jesus-Christ. Les Romains lassés de ce joug, s'étant enfin choisi un évêque, la cour impériale en nomma

Digitized by Google

un autre; mais le Romain fut le plus fort : il chassa son rival, et même osa citer le jeune empereur Henri IV, à comparoître à Rome devant lui. Un coup aussi hardi lui étoit inspiré par un moine qui lui succéda sous le nom célèbre de Grégoire VII.

Elu par le peuple romain, il eut l'adresse de se faire confirmer par l'empereur ; mais bientôt exécutant les grands projets qu'il avoit conçus, il excommunia Henri, menaça le roi de France de cette foudre alors très-redoutable, et la lança presqu'à la fois sur les princes de la Calabre et de la Pouille, qui poursuivoient jusques dans les campagnes de Rome, les princes de Salerne, ses protégés, dont ils avoient envahi les états. Il arme et soulève contre l'empereur une partie de l'Italie et la moitié de l'Allemagne. L'empereur le fait saisir à l'autel par des bandits qui le blessent et l'emprisonnent dans une tour, d'où il ne sortit qu'à prix d'argent. Henri le fait déposer dans un concile, et dans un autre concile Grégoire le dépose à son tour, relève tous ses sujets de leurs sermens, et leur défend de le reconnoître pour roi. Sa bulle et ses lettres audacieuses inondent l'Europe: il y déclare que non-seulement le pape, mais que tous les évêques sont au-dessus des rois, et lie par ce moyen les évêques à sa cause.

La guerre civile éclate en Allemagne. Henri est fait prisonnier, et condamné à vivre excommunié, sans autorité, sans société, en attendant le jugement d'une assemblée de princes et d'évêques, qui doit être présidée par le pape. Il va se jetter aux pieds de ce terrible pontife. Il n'est admis qu'après trois jours de jeûne, après être resté long-tems pieds nus dans une cour, exposé au froid de janvier, dépouillé de ses habits et revêtu d'un cilice. Pour obtenir l'absolution qu'il demande, il faut qu'il jure entière soumission au pape. Grégoire l'absout sans lui pardonner, continue de soulever l'Allemagne, et fait Rodolphe empereur. Las de tant d'affronts, Henri reprend sa fierté, trouve des ressources, rassemble un concile pour excommunier et déposer Grégoire, et une armée pour combattre Rodolphe. Grégoire

Digitized by Google

est déposé, Rodolphe vaincu et tué. Mais le pape inflexible, ne rabat rien de son orgueil ni de ses prétentions. Il écrit aux évêques allemands de nommer un autre souverain, qui rende hommage au Saint-siége: il continue de faire lever en France des subsides par ses légats: il se prétend seigneur suzerain de l'Espagne: il écrit au roi de Hongrie que ce royaume appartient à l'église romaine. Il soutient que le devoir d'un pape est de soumettre les couronnes et d'humilier les rois. Henri qui a de grandes humiliations à venger, le poursuit sans relâche et va l'assiéger dans Rome. Il prend la ville d'assaut. Le pape retiré dans le château Saint-Ange, le brave et l'excommunie. Délivré par un duc de la Pouille, pendant l'absence de l'empereur, Grégoire meurt à Salerne, laissant l'Europe en feu, Rome saccagée par ses vainqueurs et par ses libérateurs, mais le siége papal enrichi par son audace, par ses prétentions outrées, qu'il avoit fait passer pour des droits, et sur-tout par une donation fameuse qui établit enfin sur des réalités, la souveraineté pontificale.

La jeune comtesse Mathilde, dont le vieux Grégoire étoit directeur, et qui possédoit la Toscane, Mantoue, Parme, Reggio, Plaisance, Ferrare, Modène, une partie de l'Ombrie et du duché de Spolete, Verone, presque tout le patrimoine de Saint-Pierre qui n'avoit pas alors ce nom, et une partie de la Marche d'Ancone, donna tous ses biens au siége, réitera même cette donation et la confirma par son testament. Il ne s'agissoit plus que de ranger ces états à l'obéissance; et ce ne pouvoit être que l'ouvrage du tems. Quelques-uns furent contestés dès l'origine; d'autres ne se soumirent jamais; d'autres, après avoir cedé, reprirent ou leur liberté ou d'autres maîtres, mais enfin cette donation, de quelque manière qu'elle fut acquise, étoit un titre; et ce fut à la tenace ambition des papes à le faire valoir.

Les querelles entre le Siége apostolique et l'Empire ne s'éteignirent, ni avec Grégoire, ni avec Henri qui mourut d'une mort funeste, et fut, à titre d'excommunié, barbarement exhumé par son propre

Digitized by Google

fils. Les papes affranchis de la nomination et même de l'approbation des empereurs, leur disputèrent l'investiture des évêchés et des bénéfices. Ces querelles de dignités religieuses furent teintes de sang humain. Un concile termina la guerre des investitures, mais laissa indécises les grandes questions de vassalité et de suzeraineté entre les empereurs et les papes, et de validité des donations de Mathilde.

La chaire, dite de Saint-Pierre, devint plus que jamais le but des intrigues et des factions. Déja, depuis un siècle, ce n'étoit plus le sénat et le peuple qui choisissoient les papes, c'étoient les cardinaux-évêques. Tantôt la faction romaine l'emportoit parmi eux, et tantôt la faction allemande. Pendant huit ans, deux papes régnerent à-la-fois. L'un d'eux, pour se procurer la protection impériale, céda, par un acte, à Henri V et à ses enfans, l'usufruit de tous les domaines donnés par Mathilde à Grégoire. Mais au milieu de tous ces troubles, quelques-uns de ces domaines se démembroient et se formoient en Républiques, telles que Sienne et Florence, tandis que dans la Lombardie impériale, Milan, Bologne et Pavie en faisoient autant. Rome, quoiqu'il y restât peu de Romains, voulut suivre cet exemple. Le sénat fut rétabli. Il osa signifier au pape Lucius II *que la souveraineté résidoit dans le peuple romain*, et que l'évêque ne devoit avoir soin que de l'église. Le pape, au lieu de répondre, assiégea le sénat dans le capitole, et s'y fit casser la tête d'un coup de pierre. Eugène son successeur s'y prit plus adroitement, il regagna le peuple; et, après lui, Adrien IV le remit tout-à-fait sous le joug.

Cet Adrien, fils d'un mendiant et qui avoit été mendiant lui même, soutint avec autant de fierté, contre l'empereur Frédéric Barbe-rousse, les prétentions du siége de Rome, que Grégoire VII contre Henri IV. Les empereurs avoient beau faire, il falloit toujours venir recevoir des mains du pape ce titre vain et cette couronne qui seroit peut-être redevenue celle du monde s'ils n'avoient pas voulu la porter loin de Rome. Baiser les pieds du pape, lui

Digitized by Google

tenir l'étrier, conduire par la bride la haquenée blanche, telle étoit l'étiquette reçue, qui ne se trouve certainement ni dans l'évangile, ni dans les actes des apôtres. Les empereurs s'humilioient pour dominer, et Frédéric tout fier qu'il étoit, s'y plia comme les autres. Toujours les Allemands vouloient être les maîtres en Italie; toujours les Italiens étoient tentés de céder à l'instinct de la liberté. Ils vouloient des papes italiens, nommés selon le vœu du peuple de Rome: on leur opposoit une faction germanique; et après la mort d'Adrien, de ces deux factions il résulta encore deux papes, entre lesquels se partagèrent toutes les villes d'Italie.

Frédéric appella révolte les efforts généreux des Milanois. Il les vainquit, les réduisit en esclavage, et fit semer du sel sur les ruines de leur ville. Il traita presque avec la même cruauté les autres principales villes qui avoient voulu devenir libres. Il lui mouroit un pape, il en faisoit nommer un autre: il en fit nommer trois pendant qu'Alexandre III, compétiteur du premier, se disoit toujours le seul chef des fidèles. Il fut enfin déclaré tel dans une espèce de congrès tenu à Vénise. L'empereur qui avoit en tête d'autres entreprises, le reconnut, lui baisa les pieds, lui tint l'étrier; et le sang cessa de couler; et l'Italie fut pacifiée; et Frédéric, qui avoit fait décider par des docteurs que c'étoit être hérétique que de ne pas le reconnoître pour le souverain du monde, partit pour les guerres des croisades, où il mourut pour s'être baigné dans un fleuve.

Son fils ne vécut pas avec les papes en beaucoup meilleure intelligence que lui. De grandes divisions éclatèrent en Allemagne, après la mort de ce fils. Le pape Innocent III sut en profiter. Sans épargner les excommunications, il ne s'y borna pas. Il obtint par de bons diplômes le patrimoine de Saint-Pierre, depuis si long-tems donné et contesté. La Romagne, l'Ombrie, la Marche d'Ancone, Orbitelle, Viterbe le reconnurent pour souverain: Rome enfin se courba sous l'autorité papale. Le sénat apprit à lui obéir: on abolit les consuls; les évêques de Rome en de-

Digitized by Google

vinrent les rois et se trouvèrent à la fin du 12e. siècle, revêtus d'un pouvoir qui les plaça, en dépit de l'humilité apostolique, au nombre des souverains temporels, et des puissances politiques de l'Europe.

Le curé garde national.

Quelques personnes nous ont fait une sorte de reproche d'imprimer trop de lettres de nos souscripteurs, et d'en imprimer de trop longues. Ces reproches sont injustes.

Il n'est aucune de ces lettres dont le sujet ne soit intéressant, aucune où il ne soit renfermé dans de justes bornes. Notre plume veille sur celle de nos correspondans, et ne laisse passer en général que ce qu'elle auroit écrit elle même.

Il étoit naturel que cette feuille devint un centre de lumière, où chacun se fît un plaisir d'apporter son rayon. Qu'importe, pourvu qu'il éclaire, de quelle part il est venu ?

Pourquoi refuser à des citoyens instruits, zélés pour le bien, et dotés du talent d'écrire, la publicité qu'ils veulent donner à leurs idées ? n'en résulte-t-il pas une variété piquante de matières et de styles ?

Un morceau de philosophie ou de morale usuelle, ou de critique ingénieuse, qui auroit quelque prix pour nos lecteurs si nous l'avions écrit nous-mêmes, l'a-t-il perdu parce qu'il est daté de Sacy, de Droyes, ou de Boissise ?

Ce bon curé Parent sur tout nous écrit souvent, il est vrai, et beaucoup plus souvent encore que notre feuille ne le dit. Sa verve originale s'exerce sur toute sorte de sujets. S'il est quelquefois prolixe, ce n'est pas que son style soit traînant, c'est que son imagination est féconde, et qu'elle appelle toujours une foule d'idées accessoires autour de son idée principale.

On en dira ce qu'on voudra ; mais après s'être présenté sous tant de formes variées, le voilà qui s'offre encore en garde national. Ce costume lui sied à mer-

Digitized by Google

veille : on peut dire qu'il ne ressemble en rien à un soldat du pape ; et nous ne devons pas craindre plus que lui de le faire passer en revue.

Que ne pouvons-nous voir tous ses confrères marcher en ligne comme lui ! engageons-les à lire sa lettre, à peser ses raisons. Pourquoi ne l'imiteroient-ils pas s'ils sentent ne pouvoir lui répondre ?

Au citoyen GINGUENÉ.

SALUT.

Dès le moment de l'organisation de la garde nationale de ma commune, je me fis enregistrer. Mes concitoyens le virent avec tant de plaisir qu'ils me surnommèrent *Bonconseil* ; mais je crus devoir respecter certaines gens du dehors qui se mirent à crier à l'irreligion, comme si ce pouvoit être un acte d'irreligion, dans un prêtre, de concourir à la défense des foyers de ses frères... Je ne fis donc pendant long-tems aucun acte de garde national : à l'instar des *bourgeois* (1), et, à mon grand regret, toutes les fois que mon tour vint de monter la garde, je me fis remplacer moyenant finance.

Enfin cette année, j'ai secoué ce que j'appelle le *joug de la sottise* : je monte la garde à mon tour : je fais la patrouille ; j'ai même conduit dernièrement à la ville, et pendant la nuit, un citoyen qui avoit paru suspect à ma municipalité. J'étois alors armé de ma *pique* ; car je suis *simple piquier*.... Or voici que j'entends de nouveau heurler contre moi, non pas mes propres concitoyens, ou paroissiens encore une fois, mais certaines personnes du dehors. Sur ce, voici une question que je vous propose à résoudre.

« Un prêtre, un curé, un évêque doivent-ils, comme leurs concitoyens, faire toutes les fonctions de garde national ? »

Si je n'étois pas partie dans cette affaire, voici de quelle manière je tâcherois de m'en tirer.

(1) Je pense que ce mot *bourgeois* devroit être rayé de notre langue.

Ce n'est ni le prêtre, ni le curé, ni l'evêque qui est garde national, comme ce n'est, ni le vigneron qui l'est, ni le laboureur, ni l'artisan. Le garde national est tout simplement un homme vraiment citoyen. Je regarde comme mauvais citoyen tout homme qui se fait remplacer par un autre, si non pour cause de grand âge, d'infirmités ou de maladie. Je n'estime pas même beaucoup celui qui remplace un homme qui, par cela même qu'il se fait remplacer sans nécessité absolue, me paroît un citoyen suspect. L'égalité veut que tous les Français soient gardes nationaux, ou qu'il n'y en ait aucun... Tous les hommes doivent défendre toutes les femmes; il n'y a que les femmes à qui le port d'arme doive être interdit; or les prêtres ne sont pas femmes: ils le leur ont prouvé plus d'une fois.

Mais si pendant que vous êtes de garde, on vous demande pour un malade? --- Vous allez voir qu'il suffira que je sois de garde, ou en patrouille pour que tous mes paroissiens tombent malades, pour que toutes les femmes accouchent! Sur ce pied-là, je ne veux plus passer le seuil de ma porte: je ne veux plus même dire la messe, sur-tout la grand-messe; car pendant que je la dirai on peut avoir besoin de moi ailleurs. Mais quel est le citoyen à qui, dans son état, on ne puisse en dire autant? Faudra t-il pour être garde national n'avoir absolument rien à faire? N'aurons-nous plus pour gardiens de nos foyers que les désœuvrés et les oisifs? Le *si* est souvent l'arme des poltrons et quelquefois de pis encore.

Mais l'église a horreur du sang! --- A la bonne heure: voilà comme j'aime que l'on raisonne. Il est fâcheux cependant, que cet axiome, tant rebattu, ne se trouve pas dans l'évangile: par qui donc a-t-il été fabriqué? Je sais bien qu'il est écrit que, *celui qui se servira de l'épée, périra par l'épée*; Mais de quelle épée s'agit-il ici? De l'épée des brigands, fussent-ils couronnés et même mitrés: quant à celle que la Loi nous confie pour leur résister, pour les chasser, je crois qu'aux yeux même

Digitized by Google

de la religion, c'est un honneur et un devoir de la porter.

L'Eglise a horreur du sang! plût à Dieu que ces paroles fussent vraies ! nous n'aurions pas à gémir sur ces croisades insensées qui coutèrent à l'Europe plus de deux millions d'hommes : les guerres de religion n'auroient jamais ensanglanté la nôtre : jamais au-delà des Monts on n'auroit vu de tribunaux d'inquisition, d'auto da-fé, de château Saint-Ange, de prison du saint office.... jamais nous n'aurions vu en France de Saint Barthelemy, de dragonades, ni de guerre de la Vendée. *L'église a horreur du sang!* comment accorder ces paroles avec celles-ci qui ont dépeuplé le nouveau monde, *crois ou meurs*?

L'église a horreur du sang! si par le mot *église* vous entendez les seuls prêtres catholiques, vous injuriez tous les catholiques. D'ailleurs vous en imposez; car combien de prêtres catholiques dans votre *armée catholique*, par exemple? Si par le mot *église* vous entendez tous les catholiques, vous ouvrez tous les états catholiques au premier brigand qui voudra s'en emparer; vous injuriez tous ceux qui ne professent pas votre religion; enfin vous en imposez encore; car, très-certainement, votre *armée catholique* n'est pas composée d'Anabatistes, de Luthériens, ni de Mahométans.

Votre ministère est un ministère de paix! — je le sais autant et plus que bien d'autres; j'ajouterai même que je ne prononce jamais le mot *paix* sans être vivement attendri. Mais jusques à quand abusera-t-on des mots les plus saints? L'amour de la paix est-il donc incompatible avec le devoir de veiller à sa propre sûreté, à sa propre défense et à celle de ses concitoyens? faut-il donc, par amour pour la paix, abandonner la terre aux brigands, quels qu'ils soient? faut-il se laisser piller, massacrer par eux? c'est la paix des esclaves, et celle que les tyrans et leurs satellites désirent. L'amour de la véritable paix ne connoît ni la pusillanimité ni la crainte; il vous rendra courageux, actif, vigilant; la véritable paix est fondée sur la

Digitized by Google

justice ; j'aime donc la justice et la paix, quand les verrai je s'embrasser ?

Il en est qui aiment la paix comme les voleurs qui ne veulent pas qu'on s'oppose à leurs brigandages ; j'aime la paix, comme le gendarme qui, au péril de sa vie, fond sur eux, et les arrête. Je continuerai donc de veiller à la conservation de mes concitoyens comme ils veillent à la mienne ; car toutes choses sont égales ; et ils ne me doivent rien que je ne leur doive.

Ce n'est pas l'usage ! on ne l'a jamais vu ! — A cela j'avoue que je n'ai rien à répondre ; cependant si la politesse française n'étoit pas plus honnête que la vérité, je dirois tout cruement que nous sommes tous des animaux d'habitude. Savans ou ignorans, riches ou pauvres, grands ou petits, prêtres ou laïcs, nous sommes pétris de préjugés qui font tous nos malheurs : *raisonnons tous, raisonnons tout* ; et nous serons sages et nous serons heureux.

Raisonner tout : depuis que j'use de cette méthode, je m'en trouve bien. Si elle ne m'a pas appris à estimer tous les hommes, du moins m'a-t elle appris à les aimer tous quels qu'ils soient, même celui qui me tueroit, même celui que je tuerois, si j'y étois forcé. Voilà mon principal dogme et l'abrégé de toute ma morale ; et il me semble que je n'en suis par moins bon prêtre, puisque la religion bien entendue se réduit à ce peu de mots : *aimer tous les hommes*, et conséquemment sa patrie, qui dit l'aimer, dit sans doute, ne rien négliger pour sa défense et pour son bonheur, d'où je conclus que le prêtre, le curé, l'évêque doivent, comme leurs concitoyens, faire toutes les fonctions de garde national.

Je pense même que ceux auxquels l'âge et la santé le permettent devroient voler aux frontières ; seroit-ce donc déroger au titre de prêtre, que d'adorer sa patrie et de mourir pour elle ?

PARENT, *curé de Boissise-la-Bertrand, par Melun.*

Digitized by Google

CONVENTION NATIONALE.

Fabrication de 2 milliards d'assignats. --- 28 septembre.

Les assignats ont été le nerf de la révolution. Ce signe, non pas vain et fictif, comme l'ont été d'autres papiers-monnoie, mais représentatif d'une richesse réelle, eut d'abord pour ennemis tous ceux qui l'étoient de la liberté; les hommes libres tinrent ferme, et le vaisseau de l'état put voguer à pleine-voile sur l'océan révolutionnaire.

Mais les émissions de ce signe, faites à différentes époques, n'ont pas eu entr'elles le rapport et l'ensemble desirables, la célérité de la fabrication a occasionné des imperfections qu'il est devenu indispensable de corriger. Ces raisons, le désir de substituer un système complet de fabrication à toutes ces créations partielles et incoherentes, et celui de completter toutes les opérations qui doivent régénérer les finances et consolider la dette publique, ont engagé la Convention nationale à décréter une *refonte* générale des assignats-monnoie. En conséquence il sera procédé à la fabrication de deux milliards en assignats dans les coupures suivantes.

200 millions d'assignats de 400 liv.
200 millions d'assignatt de 50.
300 millions d'assignats de 25.
200 millions d'assignats de 10.
200 millions d'assignats de 50 sous.
60 millions d'assignats de 15.
40 millions d'assignats de 10.

Ces assignats seront imprimés par continuation de série et sur les mêmes dates que ceux actuellement en fabrication, et par suite des marchés des 22, 26, 27 et 30 août dernier.

Le nouveau papier et les nouvelles formes déterminées par le comité des assignats et monnaie, serviront à la fabrication des 800 millions restant dans les coupures suivantes, savoir:

500 millions d'assignats de 250 liv.

Digitized by Google

200 millions d'assignats de 125.
100 millions d'assignats de 75.

L'archiviste de la République et les directeurs de l'administration des assignats, feront procéder sans délai, chacun en ce qui les concerne, à la fabrication des papiers et timbrage des assignats ci-dessus mentionnés : la trésorerie nationale tiendra à la disposition de l'archiviste, jusqu'à concurrence d'une somme de 15 millons pour les frais de fabrication.

Aucun de ces assignats ne pourra être mis en circulation qu'en vertu d'un décret de la Convention : ils seront déposés, à fur et à mesure de leur fabrication, dans la caisse à trois clés.

Taxation des denrées de première nécessité. — 28 *sept.*

La fixation du *maximum* du prix des grains entraînoit nécessairement celle des autres denrées nécessaires à la vie, au vêtement, au chauffage, etc. La convention n'a été en doute que sur la proportion dans laquelle ce *maximum* devoit être établi. Elle s'est déterminée à prendre pour base générale le prix où étoient ces denrées en 1790, en y ajoutant le tiers en sus, de manière que ce qui valoit trois livres alors, ne puisse pas excéder quatre livres cette année.

Mais comme il y a des localités et des circonstances qui doivent apporter à cette fixation, dans certains départemens, des modifications nécessaires, elle s'est réservée de prononcer au besoin sur la diminution ou l'augmentation exigées par ces circonstances et ces localités.

Les objets que la convention nationale a jugé, de première nécessité, et dont elle a cru devoir fixer le plus haut prix, sont :

La viande fraiche, la viande salée et le lard, le beurre, l'huile douce, le bétail, le poisson salé, le vin, l'eau-de-vie, le vinaigre, le cidre, la biere, le bois à bruler, le charbon de bois, le charbon de terre, la chandelle, l'huile à bruler, le sel, la soude, le savon, la potasse, le sucre, le miel, le papier blanc, les cuirs, les fers, la fonte, le plomb, l'acier, le cuivre, le chanvre, le lin, les laines, les étoffes,

Digitized by Google

les toiles, les matières premières qui servent aux fabriques, les sabots, les souliers, les colza et rabette, le tabac.

Parmi ces objets, le *maximum* du prix du bois à bruler de première qualité, celui du charbon de bois et de terre, est le même qu'en 1790, plus le vingtième de ce prix. Toute fixation antérieure est abolie.

Les autorités administratives sont chargées de veiller à l'exécution des coupes de bois ordinaires et extraordinaires et aux départ. Les municipalités veilleront aux réglemens des voitures et des mesurages.

Le plus haut prix du tabac en carotte est de 20 sols la livre, poids de marc : celui du tabac à fumer est de 10 sols, celui de la livre de sel est de 2 sols, celui du savon, de 25 sols.

Le *maximum* du prix de toutes les autres denrées et marchandises ci-dessus énoncées sera, pour toute l'étendue de la république jusqu'au mois de septembre prochain, le prix que chacune d'elles coutoit en 1790, tel qu'il est constaté par les états du prix courant dans chaque département, et le tiers en sus du prix, déduction faite de droits d'entrée, d'octrois et de tous autres auxquels elles étoient alors soumises, sous quelques dénominations qu'ils aient existé.

Les tableaux du plus haut prix de toutes ces denrées, seront rédigés par chaque administrateur de district, affichés dans la huitaine de la réception de cette loi, envoyés au département, et delà au conseil exécutif et à la convention nationale.

Toutes les personnes qui vendroient ou acheteroient ces marchandises au-delà du *maximum* déterminé et affiché dans chaque département, paieront, par forme de police municipale, une amende solidaire, double de la valeur de l'objet vendu et applicable au dénonciateur. Elles seront de plus inscrites sur la liste des personnes suspectes et traitées comme telles.

L'acheteur ne sera pas soumis à cette peine, s'il dénonce la contravention du vendeur.

Chaque marchand sera tenu d'avoir un tableau apparent dans sa boutique, portant le *maximum* ou le plus haut prix de ses marchandises.

Digitized by Google

La fixation du prix des denrées entraîne nécessairement aussi celle du prix des journées de travail ; et c'est encore celui des journées dans chaque département en 1790 que les législateurs ont pris pour base.

Le plus haut prix respectif des salaires, gages, main-d'œuvre, et journées de travail dans chaque lieu sera fixé, jusqu'au mois de septembre prochain, par les conseils généraux des communes au même taux qu'en 1790, auquel il sera ajouté la moitié de ce prix en sus. Ainsi l'ouvrier qui gagnoit 30 sous en 1790, en gagnera 45. Ainsi de suite.

Les municipalités pourront mettre en réquisition et punir de trois jours de détention, selon les cas, les ouvriers, les fabricans et les différentes personnes de travail qui se refuseroient sans cause légitime à leurs travaux ordinaires.

Le reste du décret règle ce qui sera fait relativement à celles des marchandises énoncées ci-dessus, qui sont comprises dans les marchés et commissions faits ou donnés par le gouvernement ou en son nom, antérieurement à ce décret, et non encore livrées ou expédiées. Il renouvelle la défense de toute exportation à l'étranger des marchandises ou denrées de première nécessité, pendant la durée de la guerre, tant sur toutes les frontière, que dans les ports de la République.

Arbitrages relatifs aux biens communaux. — 2 octobre.

La loi du 10 juin qui règle le mode du partage de ces biens, avoit provisoirement décidé que tous les procès et contestations qui auroient lieu à leur égard seroient jugés par des arbitres. Le mode et les formes de ces jugemens restoient à fixer; voici le décret qui les prescrit.

Tous les procès actuellement pendans, ou qui pourront s'élever entre les communes et les propriétaires, à raison des biens communaux ou patrimoniaux, soit pour droits, usages, prétentions, demandes en rétablissemens des propriétés dont elles ont été dépouillées par l'effet de la puissance

Digitized by Google

féodale, et autres réclamations quelconques, même les procès pour raison desquels les communes se seroient pourvues dans le temps utile, ou seroient encore dans le cas de se pourvoir en cassation, seront vidés par la voie de l'arbitrage, et jugés d'après les principes établis par les lois du 28 août 1792 et 10 juin 1793.

Le nombre des arbitres pour chacune des parties, ne pourra excéder celui de trois.

Si les biens réclamés par la commune sont en la possession de plusieurs détenteurs ayant les mêmes intérêts, ils seront tenus de se réunir pour nommer collectivement leurs arbitres; et s'ils ne comparoissent pas le jour indiqué par la citation, ou ne s'accordent pas sur le choix, le juge de paix en nommera d'office.

Les causes de récusation à l'égard des arbitres choisis par les communes, sont réduites aux deux cas ci-après; 1°. si l'arbitre est en procès actuel avec les adversaires de la commune; 2°. s'il est habitant de celle qui réclame, ou de toute autre qui auroit un différent semblable.

A l'égard des arbitres des détenteurs, les cas de récusation sont les mêmes que ceux prévus par les lois.

Les moyens de récusation seront respectivement proposés dans la quinzaine, et jugés huitaine après par le bureau de paix du canton ou la majeure partie des biens sera située.

Si le juge de paix est habitant de la commune réclamante, s'il est lui même détenteur, la partie poursuivante s'adressera au plus ancien assesseur, dans l'ordre de nomination, d'une des municipalités du canton non intéressées.

Les décisions arbitrales seront motivées, à peine de nullité.

Digitized by Google

ÉVÉNEMENS ET NOUVELLES.

ETATS-UNIS D'AMÉRIQUE. Nous avons aidé les Américains à briser le joug de l'Angleterre et à conquérir la liberté. Il est juste que s'ils ne peuvent nous donner encore des secours effectifs en vaisseaux et en hommes, ils nous aident au moins par une neutralité inébranlable, par des secours adroits de subsistances, et qu'ils nous favorisent de tous leurs vœux. On sait que notre ambassadeur Genêt a été parfaitement reçu à Philadelphie. La société patriotique de Charles-Town, l'une des plus florissantes des Etats-unis, s'est affiliée à celle des Jacobins. On a publié à Boston un placard en faveur de la révolution françoise. Enfin on y a célébré l'anniversaire de cette révolution par une fête, et des *santés* patriotiques. Voici les principales qui ont été portées.

Au 14 juillet. A la république françoise. Victoire aux armes françoises sur les ennemis de la liberté. La liberté ou la mort. Que toutes les belles de France et d'Amérique ourdissent pour leurs maris un bonnet de la liberté. Que les Etats-unis deviennent un asyle pour tous les patriotes opprimés. Aux droits de l'homme. A la mémoire de ceux qui sont morts en défendant la liberté. Liberté universelle du genre humain. A une révolution dans tout le monde fondée sur les bons principes. Destruction du chapiteau corinthien de la société civilisée de M. Burke (1).

(1) Cette *santé* a besoin d'explication. Le chapiteau d'une colonne est ce qui en forme le sommet et l'ornement. Le chapiteau corinthien est le plus riche et le plus magnifique des ornemens de cette espèce. M. Burke est un orateur très-violent et très-ampoulé du parlement d'Angleterre, qui déclame toujours contre la révolution françoise, et en faveur de la royauté qu'il a nommée dans un de ses ouvrages *le chapiteau corinthien de la société civilisée*. Les Américains prennent ici la liberté de se moquer en même tems du livre, de l'auteur et de la royauté.

Digitized by Google

Honneur à ceux qui combattent avec énergie pour la cause de la liberté! A une révolution dans l'Amérique méridionale, et à la liberté des peuples qui l'habitent (2). Puissent tous les rois de l'Europe changer leurs couronnes contre des bonnets de la liberté.

TURQUIE. Tous les négocians françois qui habitent à Constantinople, se sont rassemblés, le 14 juillet, chez l'un d'entre eux, et ont prêté unanimement le serment de fidélité à leur pays, en présence du citoyen Descorches, envoyé de la république françoise. Ils jurèrent de maintenir la constitution républicaine, la liberté et l'égalité. Un repas civique suivit cette cérémonie; et la journée se passa dans la joie et dans le plus grand ordre.

Beaucoup d'émigrés se sont réfugiés ici. On les emploie dans l'arsenal et dans les autres travaux publics, pour leur fournir les moyens de subsister. Digne fin de ces beaux chevaliers de la noblesse, qui ne se sentant pas d'humeur à guerroyer, aiment mieux être hommes de peine et forçats à Constantinople, que de vivre roturiers en France. C'est une nouvelle façon de soutenir noblesse.

DANEMARCK. Les François qui résident à Copenhague ont fait comme ceux de Constantinople: ils ont adhéré, par un serment écrit et signé, à la constitution républicaine. Ils se sont de plus mutuellement engagés à se surveiller l'un l'autre dans l'exécution de ce serment. Si quelqu'un d'eux négligeoit l'honneur ou l'intérêt de la république, chacun d'eux promet de l'avertir d'abord et de réveiller son zèle. « Mais s'il en étoit quelqu'un assez lâche pour trahir cet intérêt sacré, tous jurent de le dénoncer et de le poursuivre, comme digne de tous les supplices et de tous les opprobres ».

(2) Ceci est un vœu pour la liberté des nègres dans les colonies françoises; mais il est bon de remarquer que les Américains ont chez eux un grand nombre de nègres esclaves, et qu'ils ne les affranchissent pas.

Digitized by Google

Les bons villageois n'apprendront pas sans plaisir que le premier nom qui se trouve écrit au bas de cette solemnelle adhésion, est celui de leur ami Grouvelle.

CORSE. Lorsqu'on apprit à Calvi la trahison de Toulon, un cri d'indignation et de vengeance s'éleva de toutes parts. On fit des dispositions pour renforcer cette place, qui est un poste très-important. Deux jours après, plusieurs vaisseaux et frégates angloises se présentent à la vue de l'île, et envoient un canot parlementaire. Lacombe-Saint-Michel, représentant du peuple, s'avance sur un bastion de la place, et fait donner ordre au gens du canot de débarquer sur des rochers, à la pointe de ce bastion. Ils s'avancent, avec un interprête, jusqu'au pied des remparts. Qui êtes-vous, leur demande Lacombe-Saint-Michel? — Nous sommes officiers anglois. — La constitution françoise défend de traiter avec les ennemis, tant qu'ils occupent le territoire de la république. Les Anglois sont entrés à Toulon par l'effet de la trahison la plus noire. Je refuse de recevoir votre lettre: retirez-vous; mes braves camarades qui m'entourent, sont résolus de vaincre ou de mourir. — A ces mots, partit un cri universel: *La république ou la mort!*

L'interprête et les officiers anglois ont salué. Lacombe-Saint-Michel leur a encore adressé quelques reproches. Quand vous serez dignes d'être libres, a-t-il ajouté, venez à nous; nous vous embrasserons en frères. Jusques-là nos couriers respectifs seront des boulets et des bombes. Vous pouvez vous retirer: nous savons respecter le droit des gens, même avec ceux qui l'oublient. — L'interprête a répondu d'un air confus et d'une voix émue: Et moi aussi, j'ai dans le cœur la liberté. Les Anglois se sont embarqués, et les François ont accompagné leur retraite avec le chant énergique et mélodieux de l'hymne de Marseille.

Digitized by Google

NOUVELLES DES ARMÉES.

Armée des Pyrénées orientales.

Le général d'Agobert est maintenant commandant provisoire de cette armée. La division qu'il a commandée avec gloire et qu'il avoit laissée aux environs du Mont-libre, vient de reprendre Villefranche. Une autre division presqu'entièrement formée de troupes de réquisition, sans armes, ou seulement armées de piques, s'est portée sur le camp ennemi de Prades, l'a forcé, s'est emparée de deux pièces de canon, de tentes pour camper 4,000 hommes, et a fait bon nombre de prisonniers. Ainsi le district de Prades, depuis si long-tems infesté par les Espagnols, est enfin débarrassé d'eux.

On se rapelle qu'un autre corps de cette armée, commandé par le général Sahuguet, a conquis la Vallée d'Aran, et l'a municipalisée à la Française; il vient d'étendre ses conquêtes, et a pris la petite ville d'Esterri, après avoir mis en déroute quelques brigands d'Espagne, commandés par quatre émigrés, qui leur ont, comme de raison, donné l'exemple de la fuite. On leur a pris beaucoup de fusils, 30,000 cartouches, et des effets de campement pour deux bataillons. Les habitans de cette petite vallée ont, comme ceux d'Aran, très-bien accueilli nos braves. Tous les signes de la féodalité ont été abattus, et l'arbre de la liberté planté à la place. La conduite des soldats français dans ces contrées leur concilie tous les cœurs. Ces bons Catalans reconnoissent très-bien que c'étoit leurs seigneurs et leurs ducs qui étoient leurs ennemis, et que c'est nous qui sommes leurs frères.

Du côté de Perpignan nos armes ont été moins heureuses. Le 22 septembre, le grand camp des Espagnols fut attaqué : la confusion des manœuvres fit manquer l'opération. Nous perdîmes environ 300 hommes; mais nous fîmes aussi éprouver aux

Digitized by Google

ennemis une très-grande perte ; et le lieutenant-général, commandant de leur cavalerie, est du nombre des morts. Notre retraite se fit en bon ordre. Une partie du bataillon ci-devant Vermandois eut la lâcheté de se rendre et l'indignité de crier *vive le roi* ! Il ne l'eût pas osé s'il eût été à portée des armes de nos républicains.

Les représentans du peuple auprès de cette armée assurent que bientôt cet échec sera réparé, et qu'avant l'hiver, le sol de la liberté sera entièrement délivré des satellites du tyran d'Espagne.

Armée de la Moselle.

Les forces que cette armée a fournies à celle du Nord l'ont considérablement affoiblie ; cependant elle a un front de 26 lieues à défendre. Il paroît que les ennemis ont porté sur le même front de grands renforts dans tous leurs camps. Le 27 septembre un de nos avants postes ayant été forcé, celui de Bliecastel fut obligé de se retirer sur Sarguemines, et notre camp d'Hornbach de se replier sur Bitche. Les ordres étoient donnés pour attaquer sur ces deux points le 29, afin de reprendre nos postes. Le tocsin devoit en même-tems sonner dans toutes les communes des environs, et les habitans se lever pour seconder nos frères d'armes ; mais la division des Vosges placée à Bitche excédée de bivouacs et de fatigues, ne put exécuter ce mouvement et celle de Sarguemines ne put aussi s'avancer vers l'ennemi. Son avant garde fut attaquée par des forces très-supérieures, et se retira en bon ordre devant Saarbruck, où elle est restée. Les ennemis postés sur l'autre rive de la Sarre, l'ont canonnée sans fruit pendant près de trois jours. Ils ont tenté le passage de la rivière, et n'ont pu y réussir. Ils paroissent vouloir à quelque prix que ce soit, nous déloger de Saarbruk, et nous être déterminés à le défendre jusqu'à la dernière extrêmité.

Nos généraux ont arrêté pour cette armée une

Digitized by Google

disposition nouvelle.— Disseminée jusqu'à présent en plusieurs corps et divisions, elle doit fixer son point de réunion à Saarbruck et garder la rive gauche de la Sarre, depuis Sarguemines jusqu'à Sierck, au dessous de Sarre-libre. (ci-devant Sarre-Louis) elle continuera par ce moyen de couvrir toute la frontière de la ci-devant Lorraine. Un corps détaché à Rohrback entre Sarreguemine et Bitche couvrira la trouée de Phalsbourg, par où l'ennemi pourroit être tenté de pénétrer. Elle répare ainsi par l'avantage des lieux, l'infériorité du nombre; mais sur-tout elle se fie sur son courage, et sur la résolution prise par chacun des soldats de tenir moins à la vie qu'à ses sermens, et de faire triompher la république ou de mourir.

N. B. Les armées du Nord et du Rhin ne fournissent aucune nouvelle intéressante et officielle. Celle des Alpes a remporté sur les Piémontais un avantage dont les détails ne sont pas encore connus.

Guerre civile dans les départemens de l'Ouest.

L'armée de Nantes a repris Montaigu et Clisson; elle occupoit à la fin de septembre une très-belle position près de Mortagne et se disposoit à l'attaquer: toutes les communications sont r'ouvertes entre Nantes et la Rochelle. On se prépare de tous côtés à une attaque générale. Ce qui a tant prolongé cette exécrable guerre peut se réduire aux causes suivantes: trop de représentans, trop de généraux, trop de divisions administratives et militaires, trop d'indiscipline dans les succès, trop d'amour de l'argent dans les administrations. On vient enfin de simplifier cette machine trop compliquée, de remédier aux abus, et de fixer le terme où les services obtiendront des récompenses.

Digitized by Google

Il n'y aura plus que quatre représentans auprès de cette armée, réunie désormais en une armée centrale, et commandée par un seul général, homme audacieux, actif, et d'une intrépidité à l'épreuve, qui établira la discipline la plus sévère. Les armées de Saumur, de Nantes et des côtes de la Rochelle, n'en feront plus qu'une, qui portera le nom d'armée de l'Ouest. Les différentes divisions de cette armée républicaine ont pour le 20 octobre un rendez-vous général à Mortagne et à Cholet, principaux repaires des brigands.

A l'époque du 1er novembre prochain, il sera décerné des honneurs et des récompenses aux armées et aux généraux qui, dans cette campagne, auront exterminé les brigands de l'intérieur et chassé sans retour les hordes étrangères.

La convention nationale l'a déclaré, en adressant à l'armée révolutionnaire de l'Ouest, cette proclamation courte, mais énergique.

« Soldats de la liberté, il faut que les brigands de la Vendée soient exterminés avant la fin du mois d'octobre : le salut de la patrie l'exige : l'impatience du peuple françois le commande : son courage doit l'accomplir. La reconnoissance nationale attend à cette époque tous ceux dont la valeur et le patriotisme auront affermi sans retour la liberté et la république. »

On s'abonne à Paris, chez les Directeurs de l'Imprimerie du Cercle Social, rue du Théâtre-Français, n°. 4, pour la quatrième année, commençant le premier jour d'octobre.

Le prix de l'abonnement est de 12 liv.

De l'Imp. du Cercle Social, rue du Théâtre-Français, n°. 4.

Digitized by Google

N°. 3. IVme. Année.

LA FEUILLE VILLAGEOISE.

26e. *jour du* 1er. *mois*,
L'an second de la République française.
Jeudi, 17 *octobre* 1793. (Vieux style.)

AUX VILLAGEOIS,

Sur la réforme du Calendrier.

Mes bons amis, s'il y a un livre au monde que vous croyiez bien entendre, c'est votre almanach. Que diriez-vous, si je vous prouvois qu'il est rempli de termes inintelligibles pour vous?

D'abord, dans ce composé bizarre, tout est étranger, jusqu'au titre d'*almanach* qui est arabe, et de *calendrier* qui est romain. Ensuite, dans les divisions et subdivisions de l'année, tout conserve des traces de l'ignorance et de la superstition des anciens peuples.

N'est-il pas ridicule que des François et des chrétiens appellent le premier mois de l'année *Janvier*, (ce qui veut dire mois de *Janus*, de ce vieillard à double face, l'un des dieux de l'ancien paganisme?) Le second, *Février*, (ce qui signifie le mois des cérémonies expiatoires, quoique chez eux il n'y ait point de mois affecté à de telles cérémonies?) Le troisième, *Mars*, nom du Dieu de la guerre, qui n'est pas leur Dieu des armées?

Que le dieu Mercure ait eu pour mère, selon la fable des Grecs, une femme nommée Maïa, est-ce une raison pour que vous autres François, vous donniez le nom de cette femme au mois de *Mai*, au mois du printems et des fleurs?

Digitized by Google

Passe pour le nom du mois d'*Avril*: il vient d'un mot latin qui signifie ouvrir, et indique le mois où, dans nos climats tempérés, la terre s'ouvre, après l'hiver, à de plus douces influences. Passe pour celui du mois de *Juin*, où brille encore le premier nom de *Junius* Brutus, qui chassa les rois de Rome, et fonda la république, quoiqu'il soit très-douteux que les Romains aient nommé ce mois *Junius* à son intention.

Mais *Juillet* et *Août* doivent nécessairement être proscrits. Ce sont les noms défigurés, mais trop reconnoissables de deux tyrans, *Jules* Césan et *Auguste*, qui détruisirent la liberté romaine. Périsse à jamais pour les républicains le nom de *Juillet* avec le souvenir de Jule, et le nom barbare d'*Août* avec la mémoire d'Auguste!

Les noms de Septembre, d'Octobre, de Novembre et de Décembre, ne font qu'indiquer le rang que ces mois occupoient dans la première année romaine, et sont placés tout de travers dans l'année Françoise, puisque Septembre est le neuvième mois, Octobre le dixième, Novembre le onzième, et Décembre le douzième.

Si nos mois sont romains, nos semaines sont égyptiennes. Ces peuples adorateurs des astres, se servirent des sept planettes, pour diviser le tems de sept en sept jours, et ils donnèrent à chacun des jours le nom de l'une des planettes.

Nous qui n'adorons pas les astres, mais leur éternel auteur, n'est-il pas tems que nous quittions cette division imparfaite des jours et leurs dénominations astrologiques?

Chez nous d'ailleurs, cette nomenclature est toujours restée imparfaite, et l'astre que nous en avons écarté, n'est, s'il vous plaît, que le Soleil.

Nous avons le jour de la Lune *lundi*; le jour de Mars, *mardi*; le jour de Mercure, *mercredi*; le jour de Jupiter, *jeudi*; le jour de Vénus, *vendredi*: le jour de Saturne, *samedi*....

Ou plutôt ce dernier, quoiqu'il ait conservé la première syllabe du nom de Saturne, nous l'avons emprunté des Juifs, et nommé le jour du Sabat,

Digitized by Google

nom qu'il conserve tout entier en latin, et qui est annoncé, plutôt que celui de Saturne, par la première syllabe de *samedi*.

Chez les Juifs le Sabat étoit le jour du repos, le jour du Seigneur : chez nous c'est le jour qui le suit, et je vous ennuierois, mes amis, si je voulois vous expliquer comment nos ayeux, en estropiant un mot latin qui veut dire *le Seigneur*, ont créé pour ce septième jour le beau nom de dimanche.

Tant y a qu'il veut dire jour du Seigneur, et non point jour du Soleil ; ainsi dans notre semaine, dont presque tous les jours portent le nom d'une planète, on n'a omis que le nom du Soleil qui les éclaire toutes.

Vous voyez bien que si l'ancienne accoutumance ne vous avoit pas rendu tout cela familier, vous n'y trouveriez pas le sens commun.

Le calendrier réformé plusieurs fois dans des tems d'esclavage, devoit être enfin perfectionné et fixé inaltérablement à l'époque de la liberté.

Cette réforme totale vient d'être faite ; et l'on vous dira sans doute, bons villageois, que ce changement va tout brouiller, que vous ne connoîtrez plus rien dans l'année, dans les mois, dans les jours. On ira peut-être jusqu'à vous faire entendre que la religion est blessée, puisque chaque septième jour ne s'appellera plus le dimanche.

Il faut laisser dire toutes ces sottises, écouter l'explication très-simple de cette innovation juste et raisonnable, et y conformer promptement votre langage et vos habitudes civiles.

Mais avant d'apprendre ce qu'est le nouveau calendrier, il est nécessaire de mieux expliquer ce que soit l'ancien.

De l'ancien calendrier.

Le calendrier n'est autre chose qu'une distribution du tems que les hommes ont accommodée à leurs usages. Nous verrons bientôt d'où est venu ce nom de calendrier.

Dans les tems où l'on croyoit que le soleil, cet astre

Digitized by Google

immense, prenoit la peine de faire le tour de notre petit globe terrestre, on disoit que le cours de l'année et la durée des jours étoient réglés par le mouvement du soleil autour de la terre.

On sait maintenant que le soleil reste fixe au centre de notre monde, que la terre tourne autour de lui, et acheve ce tour dans une année; qu'elle tourne en même tems sur elle même, présentant successivement au soleil tous les points de sa surface, et qu'elle employe à tourner ainsi vingt-quatre de ces espaces de tems que l'on appelle heures.

Ces vingt-quatre heures forment un jour: les jours forment des mois; et les mois composent l'année.

Les Egyptiens et les Babyloniens, les plus anciens peuples qui aient cultivé l'astronomie, s'approchèrent le plus de la vérité. Ils comptèrent dans l'année 365 jours, les distribuèrent en 12 mois égaux, à la fin desquels ils ajoutèrent les cinq jours complémentaires.

Mais la révolution de la terre autour du soleil dure en effet 365 jours, 5 heures, 48 minutes, et 49 secondes. Cette supputation, qui est strictement exacte, n'ayant pas été régulièrement faite par ces anciens peuples, occasionna toujours dans leur calendrier du désordre et des embarras.

Les Romains ignorèrent pendant long-tems et les Egyptiens, et les découvertes faites par eux dans les sciences. Ils composèrent d'abord leur année de dix mois. Ce fut Romulus, fondateur de leur ville et leur premier roi, qui fit ce beau calcul, et qui donna au premier de ces dix mois le nom du dieu Mars.

Mars, avril, mai et juin furent les quatre premiers mois: quintile et sextile venoient ensuite: leurs noms désignoient simplement l'ordre numérique où ils se trouvoient placés. Les quatre derniers se nommèrent septembre, octobre, novembre et décembre; et ces noms indiquoient aussi leur place dans l'année composée de dix mois.

Numa, successeur de Romulus, ajouta les mois de janvier et de février, qu'il plaça au commence-

Digitized by Google

ment de l'année ; mais il ne changea rien au nom des sept derniers mois qui s'y trouvèrent, pour ainsi dire, tous reculés à deux places de leur nom.

Numa dans cette réforme ne suivit que les mois lunaires et non les mois solaires ; c'est-à-dire qu'il se régla sur le tems que la lune met à faire le tour de la terre, au lieu de prendre pour règle les mouvemens de la terre autour du soleil.

Le mois lunaire ou le retour des phases de la lune n'étant que de 29 jours, 12 heures, et 44 minutes, cela produisit avec le tems un tel désordre, un tel dérangement dans les mois, qu'au bout de quelques siècles on ne s'y reconnoissoit plus. Les mois d'hiver répondoient à l'automne, et les mois consacrés aux cérémonies religieuses du printems répondoient à l'hiver.

Quand Jules César se fut rendu maître de la république, il fit venir d'Egypte à Rome les plus célèbres astronomes ; il entreprit avec eux le débrouillement de ce chaos et la réforme de l'année.

Il proscrivit l'année lunaire, et supputant tous les jours d'erreur qui avoient eu lieu depuis Numa, il en trouva 90. Il les intercala en une seule fois, entre le mois de novembre et de décembre. Cette année fut composée de 445 jours, et très justement nommée l'année *de la confusion*.

En suivant le sentiment de ses astronomes, il fixa l'année solaire à 365 jours, 6 heures.

Voici comme il disposa les jours. Il ordonna que les mois impairs, le premier, le troisième, le cinquième etc., c'est-à-dire janvier, mars, mai, quintile, septembre et novembre auroient chacun 31 jours, et que tous les autres mois en auroient 30, excepté février, qui n'en auroit que 29 dans les années communes, et 30 dans les années *bissextiles*.

Ce mot *bissextile* est encore, mes chers amis, un de ceux que vous croyez entendre et que vous ne comprenez pas ; je voudrois bien vous l'expliquer : je voudrois être assez clair, et n'être pas trop long.

Les Romains ne comptoient pas les jours comme

Digitized by Google

nous. Ils avoient dans chaque mois trois points fixes, dont ils se servoient pour compter les autres jours.

Ces trois points étoient les *calendes*, qui étoient toujours le premier jour du mois ; les *nones* qui étoient tantôt le 7 et tantôt le 5, et les *ides* qui, dans quatre mois, tomboient au 15, et dans tous les autres, au 13. Il vous importe peu de distinguer ces mois les uns des autres.

On comptoit les jours en remontant de l'un de ces points vers le point placé au-dessus. En janvier, par exemple, les *ides* étoient le 13. Ce jour se nommoit *les ides de janvier* : le jour précédent s'appelloit *la veille des ides*, et remontant ensuite par ordre, on disoit : le trois, le quatre, le cinq, le six, le sept et le huit des ides.

On arrivoit ainsi jusqu'au jour des nones, qui étoit le cinq du mois. Et l'on recommençoit à compter en montant *les nones de janvier*, la veille, le trois et le quatre des nones ; au-dessus duquel étoient les *calendes*.

Ces calendes, ou premier jour du mois, servoient de point fixe pour compter les jours du mois précédent, en remontant jusqu'à son jour des ides que nous avons vu être placé, tantôt au 13 et tantôt au 15.

Ainsi pour compter la fin de janvier, on partoit des calendes de février, c'est-à-dire, du premier jour de ce mois. On appelloit le 31 janvier, *la veille des calendes de février*, et l'on remontoit jusqu'au 13, où nous avons dit qu'étoient placées les ides, en comptant le trois, le quatre, le cinq, le six, etc. jusqu'au dix-neuf des calendes de février.

Je n'ai pas maintenant besoin de vous dire que ce nom de *calendes* donné au premier jour de chaque mois, est ce qui a fait donner celui de *calendrier* à toute cette distribution de l'année, des mois et des jours.

Vous entendrez tout aussi clairement, tout-à-l'heure ce que c'est qu'une année bissextile, si vous avez bien compris ce qui précède.

Vous avez vu que suivant César et ses astronomes,

Digitized by Google

l'année étoit de 365 jours, 6 heures; et vous savez comment il disposa les jours : il régla aussi l'emploi de ces six heures.

Selon sa manière de compter, à la fin de la première année il s'en falloit 6 heures que la revolution du soleil ne fût achevée ; il s'en falloit 12 heures la seconde ; 18 la troisième, et 24, c'est-à-dire un jour entier, à la fin de la quatrième.

Il régla donc que ce jour seroit ajouté à la quatrième année, qui se trouveroit ainsi composée de 366 jours.

Le mois de février n'ayant que 29 jours, ce fut à lui que Jules César voulut, avec raison, faire ce cadeau d'un jour de plus tous les quatre ans, et voici comme il le plaça, ou l'intercala dans ce mois.

On en comptoit la dernière partie, depuis les ides jusqu'aux calendes de mars, dans l'ordre que je vous l'ai dit. Le dernier jour qui étoit le vingt-neuvième se nommoit *la veille des calendes de mars*, et l'on remontoit en disant le trois, le quatre, le cinq, le six, le sept, le huit, etc, des calendes, jusqu'aux ides.

Le jour ajouté ou intercalaire fut placé après le six des calendes, et pour ne rien déranger au reste du calcul ; on répéta ce six une seconde fois avant de passer au sept.

En latin *deux fois* s'exprimoit par *bis* : *bis sex* vouloit dire *deux fois six* ; et de *bissex* vient le nom de *bissextile* donné à chaque quatrième année, dans laquelle on ajoutoit un jour au mois de février, en répétant deux fois le sixième jour avant les calendes de mars.

On a toujours gardé depuis, le nom d'*année bissextile*, quoique l'on n'ait rien conservé de cette manière de compter les jours : c'est ce qui fait que tant d'honnêtes gens l'emploient habituellement sans l'entendre.

César voulut consacrer sa réforme du calendrier en imprimant son nom à l'un des mois de l'année. Si Rome républicaine avoit donné au sixième mois l'un des

Digitized by Google

deux noms de *Junius* Brutus, fondateur de la République ; Rome esclave donna au septième mois, qu'on avoit nommé Quintile (1), le premier nom de *Jules* César, destructeur de la République et fondateur de la tyrannie. Ce mois s'appella *Julius* dont nous avons fait *Juillet*.

Auguste ayant succédé à César, voulut aussi que l'un des mois portât son nom. Le huitième mois, qui se nommoit sextile, prit alors le nom d'*Augustus* (2), que nous avons abregé, corrompu et défiguré en l'appellant *août*.

Un mouvement de basse jalousie fit qu'Auguste troubla l'ordre commode et raisonnable que Jules César avoit établi. Il ne voulut pas que le mois qui portoit son nom fût inférieur à celui qui portoit le nom de Jules. Il prit un jour au mois de février pour le donner au mois d'Auguste, ou d'août. Ce dernier eut donc 31 jours, et février n'en eut que 28, excepté dans les années bissextiles : cet arrangement alternatif de mois de 30 et de 31 jours, créé par César, fut renversé par une fantaisie d'Auguste, sans qu'on se soit soucié depuis de le rétablir.

Mais Jules et ses astronomes s'étoient eux-mêmes trompés dans la supputation des jours de l'année, en lui donnant 365 jours, 6 heures.

Sa durée réelle n'est, comme je l'ai déja dit, que de 365 jours, 5 heures, 48 minutes, et 49 secondes. Il y eut donc plus de 11 minutes de trop dans l'année de Jules César.

Ces onze minutes vous paroissent peu de chose, mais rien n'est à négliger dans la mesure du tems ; onze minutes font environ 24 heures en 134 ans ; ensorte qu'après ces 134 ans, en faisant toujours l'année de 365 jours 6 heures, l'équinoxe arrive un jour plutôt qu'avant ce tems.

---

(1) J'ai dit plus haut quelle avoit été la cause de cette confusion dans le nom des mois.

(2) Les latins prononçoient *Aougoustous*.

Digitized by Google

A Rome, vers l'an 1580 de l'ère chrétienne, sous le pontificat de Grégoire XIII, on s'apperçut que l'équinoxe du printems, qui, 325 auparavant, tomboit au 21 mars, arrivoit pour lors le 11. Ainsi les 11 minutes de différence avoient, au bout de ce tems, produit une erreur de dix jours.

Le pape consulta des astronomes, et voici le remède fort simple qu'ils trouvèrent à ce dérangement. On étoit alors au mois d'octobre 1582. On supprima dix jours de ce mois, et par conséquent de l'année. Le 5 octobre fut compté pour le 15; et l'équinoxe du printems qui seroit arrivé le 11 mars suivant, tomba, juste au 21, d'après cette suppression de dix jours.

Mais il falloit empêcher que le même inconvénient ne pût renaître; et cela encore ne fut pas difficile.

Selon le calcul de Jules César l'année bissextile revenoit tous les quatre ans, et par conséquent la dernière année de chaque siècle devoit être bissextile. Mais les 11 minutes de trop faisant un jour au bout de 134 ans, au bout de 400 ans cela faisoit trois jours. On ordonna donc que sur quatre siècles la dernière année des trois premiers ne seroit pas bissextile, et qu'il n'y auroit que la dernière année du quatrième qui le seroit.

La dernière année du siècle qui couroit alors étoit 1600: elle fut bissextile. 1700 ne l'a pas été, 1800 et 1900 ne le seront pas; mais l'an 2000 le sera.

Par ce moyen on retranche 3 jours en 400 ans; et le calendrier de Grégoire XIII corrige, à très-peu de chose près, l'erreur du calendrier de Jules César.

Je dis à très-peu de chose près, car il y a encore, comme vous le verrez bientôt, une erreur légère qui se fait déja sentir.

Mais en réformant tout le calendrier, en liant ce grand changement dans la mesure du tems au changement plus grand encore que la révolution française imprime au cours des choses humaines, devoit-on s'arrêter minutieusement à prévoir des inégalités qui ne sont sensibles qu'après des siècles, et mettre de

Digitized by Google

l'embarras dans les calculs du présent, pour épargner à l'avenir quelques supputations simples et faciles ?

C'est ce que nos législateurs n'ont pas cru nécessaire, ou plutôt ce qu'ils ont évité avec soin. Choisir un point fixe dans les mouvemens célestes, couper la révolution annuelle en parties égales et régulières, donner une place naturelle au jour intercalaire que fournit l'année bissextile, et se reposer du reste sur la facilité des corrections lorsque de petites différences accumulées auront produit un jour, voilà ce qu'ils ont fait, ce qu'a préparé le comité d'instruction publique, de concert avec plusieurs savans distingués, ce que la Convention a unanimement adopté, d'après un rapport que lui a présenté le citoyen Romme, au nom du comité dont il est membre.

Pour vous le rendre intelligible, il m'a fallu, mes bons amis, reprendre les choses de loin, et vous expliquer avec détail ce qu'il ne fait qu'indiquer rapidement. Il parle à des hommes instruits, moi à des hommes que je dois instruire.

A présent vous pouvez l'entendre ; et il n'a, pour ainsi dire, plus besoin d'interprête auprès de vous.

« L'ère vulgaire, vous dit-il, prit naissance chez un peuple ignorant et crédule, au milieu des troubles précurseurs de la chûte prochaine de l'empire romain. Pendant 18 siècles, elle servit à fixer dans la durée les progrès du fanatisme, l'avilissement des nations, le triomphe scandaleux de l'orgueil, du vice et de la sottise, les persécutions et les dégoûts qu'essuyèrent la vertu, le talent, et la philosophie, sous des despotes cruels, ou qui souffroient qu'on le fût en leur nom ».

« L'ère vulgaire fut l'ère de la cruauté, du mensonge, de la perfidie et de l'esclavage : elle a fini avec la royauté ».

« La révolution a retrempé l'ame des Français : elle les forme chaque jour aux vertus républicaines ! Le tems ouvre un nouveau livre à l'histoire ; et dans sa marche nouvelle, majestueuse et simple comme

Digitized by Google

l'égalité, il doit graver d'un burin neuf et vigoureux les annales de la République ».

Ce livre est le nouveau calendrier français, destiné à devenir un jour celui de tous les peuples libres.

Du nouveau Calendrier.

De l'année. La durée de l'année est la même pour tous les peuples, de quelque manière qu'ils en divisent la mesure ; mais son commencement, son premier jour, n'a pas été placé chez tous à la même époque.

Les uns ont choisi pour commencer leur année l'un des deux solstices, les autres l'un des deux équinoxes. Plusieurs au lieu de se fixer à une époque de saison, ont préféré de prendre dans leurs fastes une époque historique.

La révolution Françoise offre un rapport frappant, et peut-être unique dans les fastes du monde, entre les mouvemens célestes, les saisons, les traditions anciennes et le cours des événemens.

Le 21 septembre 1792, le dernier jour de la monarchie, et qui doit être le dernier de l'ère vulgaire, les représentans du peuple François, réunis en convention nationale, ouvrirent leur session et prononcèrent l'abolition de la royauté.

Le 22 septembre, ce décret fut proclamé dans Paris. Ce jour fut décrété le premier de la république, et le même jour, à 9 heures 18 minutes 30 secondes du matin, le soleil est arrivé à l'équinoxe vrai, en entrant dans le signe de la Balance.

Ainsi l'égalité des jours et des nuits étoit marquée dans le ciel, au moment même où l'égalité civile et morale étoit proclamée par les représentans du peuple François, comme le fondement sacré de son gouvernement.

Ainsi le soleil a éclairé à la fois les deux poles, et successivement le globe entier, le même jour où pour la première fois a brillé dans toute sa pureté sur la nation Françoise, le flambeau de la liberté, qui doit un jour éclairer tout le genre humain.

Ainsi le soleil a passé d'un hémisphère à l'autre

Digitized by Google

le même jour, où le peuple triomphant de l'oppression des rois, a passé du gouvernement monarchique au gouvernement républicain.

Les François ont été rendus entièrement à eux-mêmes dans cette saison heureuse, où la terre, fecondée par les influences du ciel et par le travail, prodigue ses dons et paie avec magnificence à l'homme laborieux ses soins, ses fatigues, et son industrie.

Les traditions sacrées de l'Egypte, qui devinrent celles de tout l'Orient, faisoient sortir la terre du cahos, sous le même signe que notre république, et y fixoient l'origine des choses et du tems.

Le concours de tant de circonstances imprime un caractère sacré à cette époque. Il seroit impossible d'en trouver une dans les fastes du monde entier qui fût plus invinciblement désignée pour commencer sous de favorables auspices l'ère d'un peuple libre.

L'année Françoise doit donc commencer désormais au jour qui étoit le 22 septembre, jour où tombe l'équinoxe vrai d'automne, où le signe de la balance donne aux hommes le signal de l'égalité, où fut solemnellement proclamée l'abolition de la royauté et l'établissement de la république.

Du mois. Tous les peuples connus, excepté peut-être les premiers Romains, ont divisé l'année en 12 mois.

La division marquée par les deux équinoxes et les deux solstices, et celle de l'année en quatre saisons, indiquoient naturellement le nombre quatre pour premier diviseur de sa durée. Chacune de ces quatre parties, qu'il eût été gênant de laisser entières, fut subdivisée en trois, dont le total fit le nombre de douze; et ce qui détermina sans doute pour ce nombre, c'est qu'il exprime combien de fois la lune passe devant le soleil, pendant que la terre fait une révolution. Cette division est commode, et ne peut être combattue solidement.

Mais ce que la raison réprouve et devoit enfin rejetter de notre calendrier, c'est l'inégalité bizarre des mois, qui fatigue l'esprit par des difficultés sans

Digitized by Google

cesse renaissantes pour savoir si un mois est de 30 ou de 31 jours.

On a vu dans la réforme imparfaite de Jules-César et dans la fantaisie d'Auguste la source de cette inégalité. On a vu aussi dans le plus éclairé des anciens peuples la division la plus simple et la plus naturelle de l'année.

Les Egyptiens faisoient leurs mois égaux, tous de 30 jours, auxquels ils ajoutoient cinq jours supplémentaires à la fin de l'année. Cette division présente de grands avantages pour les usages domestiques et civil: elle convient donc au nouveau calendrier des François.

De la Semaine. Ce fut une invention moins heureuse des astrologues Egyptiens. Ils croyoient voir le nombre 7 dans la création du monde: ils le voyoient dans le système planétaire, ils voulurent l'avoir dans la division du tems. Ils imaginèrent la semaine, qui ne divise exactement ni le mois, ni l'année. Chaque planète, suivant eux, avoit sous son influence un jour de la semaine, et certaines heures marquées du jour.

D'autres superstitions se sont emparées de cette division Egyptienne; et la France républicaine en adoptant dans la division de l'année les fruits de la sagesse de cet ancien peuple, n'a pas dû adopter de même, dans la division des mois, les fruits de leur crédulité superstitieuse.

La division décimale, établie par une loi pour les poids et mesures de toute espèce, ainsi que pour les monnoies de la république, (1) se trouve naturellement introduite dans le mois qui est de 30 jours. Il sera divisé en trois parties égales de 10 jours chacune, et que l'on appellera *décades*.

Chacune de ces décades peut se couper en deux parties égales de cinq jours chaque; et comme les cinq jours qui n'entrent point dans la composition des mois et qui seront ajoutés par complément à la

(1) Voyez, nº. 45 de la 3e. année de la Feuille villageoise, l'explication de cette loi.

Digitized by Google

fin de l'année, selon la méthode des égyptiens, forment une demi décade, l'année commune se trouvera ainsi divisée juste en 36 décades et demi, ou en 73 demi-décades.

Le jour où tombera la décade indiquera constamment les mêmes jours du mois et de l'année : on ne peut obtenir cet avantage de la semaine.

Du jour et de l'heure. Le jour a été divisé très-inégalement chez les anciens peuples comme chez les modernes. Les anciens Perses se régloient sur le chant du coq. Aujourd'hui les Sybériens et quelques autres peuples du nord conservent cet usage. Les Egyptiens divisèrent la nuit en 12 parties égales entr'elles, qui augmentoient ou diminuoient selon la durée des nuits. Ils en faisoient autant pour le jour. Les douze heures de la nuit et les douze du jour n'étoient égales qu'aux équinoxes.

Les Italiens comptent du coucher du soleil ; les astronomes, de midi ; le reste de l'Europe, de minuit.

La division de l'heure en 60 minutes et de la minute en 60 secondes, est très-incommode dans les calculs : les astronomes français ont préparé des changemens qui rendront leurs opérations plus promptes et plus exactes ; mais cette exactitude ne sera parfaite que lorsque le tems sera soumis à la règle simple et générale de tout diviser décimalement.

On a déja construit quelques montres d'observations, où le jour est divisé en parties décimales. Elles mesurent jusqu'à la cent millième partie du jour, qui équivaut au battement du pouls d'un homme de taille moyenne, bien portant, et au pas redoublé militaire.

On trouve dans cette division celle en quatre, en vingt, en quarante. Elle réunit presque tous les avantages de la division par 24, et beaucoup d'autres que celle-ci n'a pas.

L'adopter est le seul moyen pour que la façon de mesurer le jour ne présente pas une discordance choquante avec le reste du système général de nos mesures.

Digitized by Google

Cependant comme les changemens qu'elle exige dans l'horlogerie ne peuvent se faire que successivement, cette division ne doit devenir obligatoire pour les usages civils qu'à dater de la troisième année de la République.

Du jour intercalaire. Ce jour qui se trouve entier tous les quatre ans, que dans la manière actuelle de disposer l'année on ajoute au mois de février, et qui donne à l'année dans laquelle il se trouve le nom de bissextile, sera placé dans notre année républicaine après les cinq jours complémentaires.

Ainsi tous les quatre ans, le complément de la fin de l'année, au lieu de cinq jours en aura six. On pourroit donc appeller cette quatrième année non pas *bissextile*, puisque le nombre de *six* ne s'y répète pas deux fois, mais simplement *sextile*, pour indiquer que, cette année-là, le complément est de six jours.

Ici la mesure du tems cadre encore avec nos époques révolutionnaires. C'est après quatre ans de révolution, et dans une année bissextile que la nation renversant le trône qui l'opprimoit, s'est établie en République.

Mais quoiqu'en 1792 ont ait intercalé un jour en février, cette légère inexactitude qui produit, comme nous l'avons vu, trois jours au bout de 400 ans, fait que l'équinoxe vrai est encore en avant de 21 heures et demi.

On ne s'est point arrêté à cette difficulté; et l'on a fixé invariablement notre jour intercalaire au moment où le comportera la position de l'équinoxe. Après une première disposition nécessaire pour concorder avec les observations astronomiques, la période sera toujours de quatre ans; et le jour ajouté à l'année bissextile (ou plutôt sextile) rappellera toujours que ce fut après quatre ans de révolution, que s'écroula le trône et que naquit la République.

Les Grecs célébroient tous les quatre ans, près de la ville d'Olympie, des jeux où se rassembloit toute la Grèce; ils les nommoient jeux olympiques,

Digitized by Google

et l'intervalle de ces quatre années, ils l'appelloient *olympiade*.

A l'imitation de ces peuples célèbres, notre période de quatre ans sera nommée *la franciade*. Au jour intercalaire, qui sera pour la quatrième année un sixième jour complémentaire, des jeux solemnels seront célébrés, sous le nom de jeux franciques.

Ce grand jour sera consacré à des exercices dignes d'un peuple libre. Les belles actions qui mériteront d'être transmises en exemple, le talent, la vertu, le courage, recevront de la patrie des récompenses dignes d'eux et dignes d'elle.

Voilà de longues explications; mais l'importance du sujet les rendoit nécessaires. Bons villageois, je vous les recommande. Avant que vous lisiez le décret suivant, il faut qu'elles vous soient devenues familières. Malgré mes soins pour être clair, peut-être à la première lecture y trouverez-vous quelque obscurité, ce sera la faute de la matière; mais à la seconde si vous ne m'entendez pas, ce sera ma faute.

CONVENTION NATIONALE.

Décret du 5 octobre, concernant l'Ere des Français.

La Convention nationale, après avoir entendu son comité d'instruction publique, décrète ce qui suit:

Art. Ier. L'ère des Français compte de la fondation de la République, qui a eu lieu le 22 septembre 1792 de l'ère vulgaire, jour où le soleil est arrivé à l'équinoxe vrai d'automne, en entrant dans le signe de la balance à 9 heures 18 minutes 30 secondes du matin, pour l'observatoire de Paris.

II. L'ère vulgaire est abolie pour les usages civils.

III. Le commencement de chaque année est fixé à minuit, commençant le jour où tombe l'équinoxe vrai d'automne pour l'observatoire de Paris.

IV. La première année de la République française a commencé à minuit le 22 septembre 1792, et a

Digitized by Google

fini à minuit, séparant le 21 du 22 septembre 1793.

V. La deuxième année a commencé le 22 septembre 1793 à minuit, l'équinoxe vrai d'automne étant arrivé pour l'observatoire de Paris, à 3 heures 7 minutes 19 secondes du soir.

VI. Le décret qui fixoit le commencement de la seconde année au premier janvier 1793, est rapporté. Tous les actes datés l'an 2e. de la République, passés dans le courant du premier janvier au 22 septembre exclusivement, sont regardés comme appartenant à la première année de la République.

VII. L'année est divisée en 12 mois égaux de trente jours chacun, après lesquels suivent cinq jours pour compléter l'année ordinaire, et qui n'appartiennent à aucun mois; ils sont appelés les *jours complémentaires*.

Chaque mois est divisé en trois parties égales de dix jours chacune, et qui sont appelées *décades*, distinguées entr'elles par première, seconde et troisième.

IX. Les mois, les jours de la décade, les jours complémentaires, sont désignés par les dénominations ordinales premier, second, troisième, etc., mois de l'année; premier, second, troisième, etc., jour de la décade; premier, second, troisième, etc., jour complémentaire.

X. En mémoire de la révolution qui, après quatre ans, a conduit la France au gouvernement républicain, la période bissextile de quatre ans est appelée *la Franciade*.

Le jour intercalaire qui doit terminer cette période, est appelé le jour de *la Révolution*. Ce jour est placé après les cinq jours complémentaires.

XI. Le jour de minuit à minuit, est divisé en dix parties; chaque partie en dix autres, ainsi de suite jusqu'à la plus petite portion commensurable de la durée. Cet article ne sera de rigueur pour les actes publics qu'à compter du premier du premier mois de la troisième année de la République.

XII. Le comité d'instruction publique est chargé

Digitized by Google

de faire imprimer en différens formats le nouveau calendrier, avec une instruction simple pour en expliquer les principes et les usages les plus familiers.

XIII. Le nouveau calendrier ainsi que l'instruction, seront envoyés aux corps administratifs, aux municipalités, aux tribunaux, aux juges de paix et à tous les officiers publics, aux instituteurs et professeurs, aux armées et aux sociétés populaires. Le conseil exécutif provisoire les fera passer aux ministres, consuls et autres agens de France dans les pays étrangers.

XIV. Tous les actes publics sont datés suivant la nouvelle organisation de l'année.

XV. Les professeurs, les instituteurs et institutrices, les pères et mères de famille, et tous ceux qui dirigent l'éducation des enfans de la République, s'empresseront de leur expliquer le nouveau calendrier, conformément à l'instruction qui y est annexée.

XVI. Tous les quatre ans, ou toutes les Franciades au jour de la Révolution, il sera célébré des jeux républicains, en mémoire de la Révolution française.

ÉVÉNEMENS ET NOUVELLES.

De l'Intérieur.

Ardennes. A la barbe de l'ennemi, qui n'est qu'à deux lieues de Marienbourg, un citoyen de cette ville qui avoit le malheur de se nommer *Roi* s'est débarrassé de ce nom et a reçu solemnellement d'un parain et d'une maraine le beau nom de *la république*. Voici l'extrait de son *acte de régénération civique* dressé par la municipalité de Marienbourg.

» L'an 2 de la république, etc. nous maire et officiers municipaux, certifions que le citoyen Roi, de ladite ville, s'est présenté aujourd'hui devant nous, entaché de son nom, péché originel que la nation abhorre et qu'il a en horreur, assisté du citoyen Arnaud, républicain, et de la citoyenne Pierquin, épouse du commandant de cette place, son parain et sa maraine *ad-hoc*, pour nous prier de

Digitized by Google

le régénérer à la patrie, en le débaptisant, et de lui donner pour nom *la République*; que, pénétrés de la même indignation contre les tyrans couronnés, nous l'avons solemnellement couvert du bonnet de la liberté orné de la cocarde nationale, et armé d'une pique entourée du ruban tricolor; et qu'après lui avoir donné l'accolade fraternelle au pied de l'arbre de la liberté, environné de la pompe militaire et d'une multitude de citoyens, nous lui avons dit: „Souviens-toi, *la République*, que ton nom est inséparable de la liberté, qu'il est immortel et la terreur des rois; qu'ils sont tes cruels ennemis et les bourreaux de l'humanité; que tu dois les combattre à mort, si tu veux *vivre libre*".

Signés, les officiers municipaux de Marienbourg.

NORD. Les jeunes gens d'une municipalité de ce département ayant refusé de se soumettre à la première réquisition, elle les a déclarés infâmes; elle proclamer que ceux qui leur donneroient retraite seroient arrêtés comme suspects. Cela est sévère, mais juste. Tout homme que la patrie réclame et qui lui refuse son secours est un infâme; c'est à coup sûr ou un lâche ou un traître; et rien de plus suspect qu'un homme qui favorise l'un ou l'autre.

HAUTE-GARONNE. Trois jeunes gens des environs de Toulouse, les trois frères Capela, n'ayant ni père ni mère, mais propriétaires de quatre arpens de vigne, se sont rendus avec enthousiasme à l'armée de Perpignan. Dans leur ardeur républicaine, ils avoient laissé leurs raisins presque mûrs et leur vendange prochaine; ils sont partis sans prendre à cet égard aucun arrangement. Fontas, un de leurs voisins, les fait autoriser par la municipalité de Toulouse à faire ouvrir la maison dont ils avoient emporté les clefs, afin de tout préparer pour la prochaine vendange et d'y déposer leur récolte. Le renchérissement des journées qui double cette année les frais de la récolte, et la médiocrité des moyens du citoyen Fontas qui n'a d'autre revenu que son travail, tout sert à relever le prix de cet

acte de bon voisinage et de fraternité civique que l
patriotes et sur-tout les cultivateurs doivent grav
dans leurs annales.

L'inscription suivante sera placée sur la porte d
trois frères :

„ Respect pour les propriétés des trois sa
culottes Capela, qui, au cri de la patrie en dang
ont oublié leur récolte prête à être cueillie, po
voler à sa défense. „

Nouvelles des Armées.

Armée des Pyrénées orientales.

Ce n'étoit point une fausse espérance que celle
la prompte réparation de l'échec du 22 septemb
Les troupes de la République reprirent le 27 sur
Espagnols la ville de Thuir et Sainte-Colombe,
fuite de l'ennemi fut si precipitée, qu'il ne laissa
leur pouvoir que huit prisonniers, un drapeau
quelques munitions de bouche. On leur a aussi
pris la petite ville d'Elne où l'on a fait un riche bu
en blé, orge, avoine, fourrages et munitions
guerre.

La perte de ces trois postes a déconcerté les
pagnols ; ils ne songent qu'à sauver leurs bagag
nos Républicains courent sus, et se promettent bi
de ne pas les laisser sortir sains et saufs de la te
libre qu'ils ont souillée.

Le brave d'Agobert a senti que le commandem
général de cette armée étoit au-dessus de ses forc
il est retourné avec joie à sa division du Mont-Li
C'est le général d'Aoust qui commande en c
L'armée qui connoît sa bravoure et ses talens, mar
avec confiance sous ses ordres. On ne se tient
sur la défensive, on s'avance à grands pas vers l'
pagne.

Déja nos troupes victorieuses se sont empar
d'un poste important sur les bords du Tech. Inqu
de leur position, l'ennemi a tenté de la leur

Digitized by Google

perdre. Quatre fois il est revenu à la charge ; et quatre fois il a été complétement battu. Nous lui avons fait 130 prisonniers et tué 2 ou 300 hommes. A Saint-Geniest dont nous nous sommes rendus maîtres, on a trouvé un hôpital garni de matelats de lits, et d'autres objets nécessaires pour 7 ou 800 malades. Nos soldats qui se portent bien, disent que ceux à qui l'on destinoit cet hôpital peuvent aller se faire guérir en Espagne.

Armée des Alpes.

Le district de Cluzes étoit un des trois dont les Piémontais s'étoient emparés dans le département du Mont-Blanc. Ils avoient construit une redoute au-dessus de Salanches, dans une position très-avantageuse, qui formoit un point central entre les trois districts. Ils avoient reçu des renforts d'hommes et d'artillerie, et se préparoient à se porter sur Annecy. 1600 Républicains les attaquèrent le 7 du 1er. mois (28 septembre) ; l'action dura 36 heures : on s'apperçut le 8 au matin que l'ennemi étant retranché sur plusieurs lignes, la place ne pouvoit être emportée d'assaut. Il fut sur-le-champ résolu de le tenter, mais de n'y admettre que ceux qui se présenteroient volontairement. Ils se présentèrent tous, et coururent sur la redoute en criant : *vive la République ! vive la Convention ! vive Sarret le sans-culotte !* (c'est le nom d'un jeune aide-de-camp qui commandoit cette division). Dans une demi-heure la redoute et les bois qui la couvroient furent jonchés de morts ; et les volontaires de la Gironde et du Rhône et Loire y arborèrent l'étendard de la République. Nous n'avons eu qu'un très-petit nombre de blessés, et les ennemis un grand nombre de morts. On leur a fait plusieurs prisonniers, soldats, officiers et sous officiers, et entr'autres le capitaine du génie qui avoit construit la redoute, les retranchemens et les chemins couverts. Il s'y trouvoit aussi des émigrés et des révoltés du païs. Leur procès a été fait militairement.

Après cette défaite, les Piémontais se sont trouvés cernés de toutes parts. Ils ont abandonné dans la

heures onze lieues de terrain. Confinés dans le district de Moutiers et dans celui de Saint-Jean de Maurienne, au nombre de 12 à 15 mille hommes, s'ils restent ils périront de faim et de froid; s'ils veulent fuir ils n'échapperont pas aux fusillades républicaines; et le Mont-Blanc purgé de ces restes impurs des satellites du despotisme, rentrera tout entier dans le faisceau des départemens de notre République une et indivisible.

P. S. Les dernières nouvelles nous apprennent que le Mont-Blanc est entièrement libre.

Armées du Midi.

Le général Cartaut continue avec activité les préparatifs du siége de Toulon et les approches de la place. Les Anglois deshonorés déjà par la trahison qui les en a rendus maîtres, se deshonorent encore par les cruautés qu'ils y exercent. Ils font pendre tous ceux qu'ils arrêtent avec des lettres, ou qui veulent s'échapper de la ville. Ils ont eu l'indignité de faire subir ce supplice à l'ancien maire de Toulon, et même au malheureux Beauvais-Préau, représentant du peuple. Républicains Français! un de vos représentans! ah! vengeance! vengeance!

Peut-être n'est-elle pas éloignée. Le mécontentement règne parmi les ouvriers, les habitans et même les aristocrates, que les Anglois méprisent et traitent aussi mal que les autres. Les patriotes gémissent dans les fers, et presque tous les jours il se fait des exécutions secretes. La tyrannie règne à Toulon dans tout son sanglant appareil. La famine menace de se joindre à ces horreurs. Le pain est taxé à dix sous la livre. Les magasins diminuent tous les jours, et malgré les promesses des Anglois et des Espagnols, rien n'arrive pour les remplir.

Toulon est environné de hauteurs. Nous nous sommes dès les premiers jours, emparés du poste important d'Ollioules, d'où notre feu a plusieurs fois incommodé dans la rade les frégates Angloises. Le général Lapoype, s'étoit aussi emparé des hauteurs de Pharon, avec une audace extraordinaire;

Digitized by Google

mais un nombre très supérieur d'Anglois, d'Espagnols et de rebelles Toulonnois, l'a forcé à la retraite. On a élevé sur une autre éminence des batteries qui foudroieront et chasseront l'ennemi dès qu'elles pourront être soutenues d'un corps de troupes assez nombreux.

La prise de Lyon par l'armée du général Doppet, va fournir un renfort considérable à celle qui assiege Toulon, et l'évacuation du Mont-Blanc, par les Piémontois, rendra encore disponible une autre partie de l'armée des Alpes : on doit espérer que Pitt et les Anglois ne jouiront pas long-tems de cette trahison infâme.

Lyon s'est rendu le 18 du premier mois (9 octobre.) Les rebelles ont tenté de s'évader au nombre de 4,000 hommes ; mais ils ont été poursuivis, atteints, vaincus ; on en a tué 1,500, et la plupart des chefs, le reste fuit épars dans les campagnes, où le tocsin sonne de toutes parts, et appelle à leur poursuite toutes les communes environnantes.

Des peines les plus terribles sont prononcées contre ceux des habitans de Lyon qui ont résisté si long-tems à l'armée de la république ; et contre la ville même qui lui avoit fermé ses portes.

Cette ville sera détruite. Tout ce qui fut habité par les riches sera démoli : il ne restera que la maison du pauvre, les habitations des patriotes exilés ou proscrits, les édifices spécialement consacrés à l'industrie, et les monumens consacrés à l'humanité et à l'instruction publique.

Le nom de Lyon sera effacé du tableau des villes de la république. La réunion des maisons conservées portera désormais le nom de *ville affranchie*.

Il sera élevé sur les ruines de Lyon une colonne qui attestera à la postérité les crimes et la punition des royalistes de cette ville, avec cette inscription :

Lyon fit la guerre à la liberté : Lyon n'est plus.

Tel est le décret sévère porté pour la punition de cette ville autrefois si fière de ses richesses, et pour l'effroi de toutes celles qui seroient tentées de l'imiter.

Digitized by Google

Guerre civile dans les départemens de l'Ouest.

Le 15 de ce mois (*le 6 octobre*) l'avant-garde de la brave armée de Brest et de Mayence a battu 25,000 brigands à S.-Siphorien dans la Vendée, les a repoussés et menés la baïonnette aux reins une grande lieue, leur a pris deux pièces de canon, et deux caissons bien garnis. Un des chefs est resté sur le champ de bataille au milieu de plus de 600 des siens. Nos troupes et nos généraux ont donné les preuves de la valeur la plus brillante ; et cependant par le défaut d'ensemble dans les mesures, parce que les généraux qui commandent du côté de Saumur ont mis de l'incertitude dans leurs ordres, les ont donnés et révoqués plusieurs fois, enfin parce que au moment où les généraux de l'armée de Brest et de Mayence venoient de remporter cette victoire, ils ont été rappellés, ainsi que Lechelle qui va prendre le commandement général de tous ces corps d'armée pût être encore arrivé de plusieurs jours, cette exécrable guerre n'est pas encore terminée, comme elle l'eût peut-être été avec plus d'accord et d'ensemble, si toutes les armées avoient attaqué à la fois.

Un nouvel avantage a ranimé toutes nos espérances. Les rebelles attaqués auprès de Châtillon ont été mis dans une déroute complette. Leur armée forte au moins de 20 mille hommes, s'est dissipée de toutes parts, et nous sommes entrés victorieux à Châtillon. Nous y avons pris deux pièces de canon, et ce qui est pour nous un prix bien plus doux de la victoire, nous avons rendu à la liberté 800 patriotes que ces brigands avoient jettés dans les fers.

On s'abonne à Paris, chez les Directeurs de l'Imprimerie du Cercle Social, rue du Théâtre-Français, n°. 4, pour la quatrième année, commençant le premier jour d'octobre.

Le prix de l'abonnement est de 12 liv.

De l'Imp. du Cercle Social, rue du Théâtre-Français, n°. 4.

Digitized by Google

4. IVme. Année.

LA

UILLE VILLAGEOISE.

3e. *jour du* 2^d. *mois*, (*)
an second de la République française.
Jeudi, 24 *octobre* 1793. (Vieux style).

ANNALES DU CIVISME.

constitution républicaine ne peut avoir pour
ment solide que la profession et la pratique
nte de toutes les vertus. La France, en se
mant république au milieu de l'Europe esclave
rompue, a donc déclaré qu'elle abjuroit tous
es qui s'allient avec la servitude, qu'à compter
tte époque mémorable, elle feroit éclater toutes
ertus civiques et morales, sœurs et compagnes
rables de la liberté.

a d'avance tenu parole; et des traits nom-
de courage, de désintéressement, d'amour
patrie, de loyauté, de piété filiale, honorent
histoire de sa révolution. Comme rien n'encou-
à bien faire mieux que la certitude d'avoir
fait, et qu'un peuple ne suit et n'imite jamais
lus volontiers que les exemples qu'il s'est don-
ui-même, la convention nationale ne pouvoit
t de meilleur moyen pour engager sans retour
les sentiers de la vertu le peuple qu'elle repré-
que de lui mettre sous les yeux, comme dans
bleau, les pas qu'il y a déja faits.

Faute essentielle à corriger dans la date du pré-
N^o.
lieu de 6e. *jour du* 1er. *mois*, lisez : 26e. *jour*
ième partie. D

Digitized by Google

Lisez, bons villageois, l'extrait du plan que lui a soumis son comité d'instruction publique. Voyez dans quel cadre seront placés les actes vertueux de vos concitoyens, de vos amis, de vos pères, de vos enfans.

Ah ! si votre ame ne se sent pas enflammée à cette lecture du désir d'occuper aussi une place dans ces annales immortelles, reprenez, reprenez vos chaînes; vous n'êtes point, vous ne serez jamais dignes d'être des républicains.

Extrait du rapport fait par le citoyen GREGOIRE, *membre du comité d'instruction publique, sur les moyens de former les* annales du civisme, *et sur la forme de cet ouvrage.*

Les tyrans, leurs flatteurs et les émigrés calomnient aux yeux de l'univers les fondateurs de la république Française. Des écrivains prostitués au mensonge et à la cupidité deviennent leurs échos : le recueil que nous préparons, sera l'irréfragable réponse aux impostures par lesquelles ils tentent d'empoisonner l'opinion publique.

Sans doute quelques crimes, inséparables d'une révolution, ont fait gémir les ames honnêtes. L'humanité se compose de vérités et d'erreurs, de vices et de vertus. Ces crimes sont les fruits d'un gouvernement qui étoit sans morale, et de la dépravation d'une cour qui érigeoit ses trophées scandaleux sur les débris des mœurs. Dans les faits notoires et secrets de la révolution, dans les correspondances saisies sur les émigrés, dans leur vie privée et publique, dans celle des faux amis de la liberté, nous trouverons l'histoire de ces crimes; nous la mettrons au jour : on verra qu'ils en sont les provocateurs ou les agens; c'est leur propriété, nous la leur laissons : les vertus resteront aux patriotes.

Ainsi, nous présenterons un contraste dans une série de faits authentiques dédiés à l'inflexible postérité. Sa voix tonnante dévouera les émigrés à l'exécration de tous les siècles. Les peuples détrompés se

Digitized by Google

bleront d'atteindre leur virilité politique, et les volcans allumés sous les trônes feront explosion.

Un autre avantage résultant de ce travail, sera de fournir des modèles à nos contemporains, à nos neveux, et de trouver en eux des imitateurs. Semons la vertu, et nous recueillerons des vertus.

En général, très-peu d'hommes agissent par principes; presque tous imitent: le caractère de la plupart est plutôt le produit des exemples qui ont passé sous leurs yeux, que des maximes qu'on a tenté de leur inculquer: le vice et la vertu forment des tableaux dont la vue laisse une impression profonde. Un sophisme ébranle, un mauvais exemple entraîne; mais aussi le bon exemple enfante des vertus: il est le véhicule de la morale. Et pourquoi chercherions-nous ces modèles chez les peuples antiques? Riches de notre propre fonds, nous n'avons rien à leur envier: et nous le disons avec une sorte d'orgueil, les Français perdroient à la comparaison. Si Rome eut un Décius (1), n'en avons-nous pas des milliers? Nous citerons ce canonnier mourant, qui, malgré les chirurgiens, sort de son lit pour aller servir son canon dans une affaire, et revient content à l'hôpital. Nous citerons cet autre canonnier, qui, à Mons, voyant tous ses camarades tués ou blessés, au lieu de se sauver, encloue son canon en disant: «Tu ne peux plus servir pour la patrie, tu ne serviras pas contre elle,» et à l'instant il est haché. Nous citerons le brave Pie, grenadier d'un bataillon de

(1) Général Romain, fameux par son dévouement. Dans une guerre contre les Latins, les Romains qu'il commandoit commençoient à plier. Décius crut d'après quelques augures, (car ces braves gens avoient le malheur d'y croire,) que s'il se dévouoit volontairement, la victoire se déclareroit pour son armée. Après une formule superstitieuse, dont l'intention étoit sublime, il se précipita dans les rangs ennemis, y trouva la mort, et les Romains furent vainqueurs. Il n'étoit pas difficile de prévoir l'effet que produiroit sur des soldats *rômains* un pareil exemple; mais il falloit un Décius pour le donner.

Digitized by Google

Paris, qui blessé à l'affaire de Mons, dit à son officier : « Vous voyez que je meurs à côté de mon » fusil, et je n'éprouve que le regret de ne pouvoir » plus le porter ». Nous citerons ce garde national, qui, après avoir perdu les deux bras près de Maulde, ne les regrette que pour pouvoir les élever au ciel, en le bénissant de ce que les troupes françaises ont remporté la victoire.

Autrefois l'honneur féodal repoussoit insolemment le soldat du temple de la gloire : il doit y entrer sur la même ligne qu'un général. Dampierre a mérité nos regrets ; mais nous devons aussi des lauriers à David, sergent de grenadiers, qui ayant reçu une balle dans le sein, la tire à l'instant avec son couteau, la jette dans son fusil et la renvoie à l'ennemi. Et par quelle fatalité ignorons-nous les noms de tant de braves, tels que cet autre grenadier blessé à Mons, qui au moment où pour atteindre l'ennemi on combloit un fossé, même en y roulant des cadavres, vouloit qu'on s'y jetât, pour qu'il pût encore être utile à sa patrie après sa mort ? son dernier soupir fut un hommage à la liberté.

La première des sciences, la morale, a, comme toutes les autres, des principes invariables ; mais les principes étant une chose intellectuelle, l'homme peu éclairé éprouve souvent autant de difficulté à les saisir que de facilité à les laisser échapper. L'exemple grave les principes dans l'ame ; et d'ailleurs la lâcheté peut contester une maxime, elle ne peut nier des faits. Si les sacrifices qu'on lui demande paroissent excéder les forces humaines, l'histoire à l'instant montre celui qui les a faits.

Près de Philippeville, un chasseur du ci-devant régiment des Cévennes s'apperçoit qu'un de nos étendards est pris : il se précipite dans les rangs autrichiens, le leur arrache, et teint de son sang et de celui des ennemis, le rapporte à ses camarades. Quand on peut citer de pareils traits, la lâcheté est réduite au silence.

Nous nous sommes demandé quels actes de vertu

Digitized by Google

nous étions chargés de recueillir ; la constitution nous a répondu : « Que la République française a remis ce dépôt sous la garde de toutes les vertus ».

Ainsi, tous les actes de vertu qui dépassent la taxe ordinaire des efforts de l'homme, et qui ont eu pour objet la destruction du despotisme et l'établissement de la liberté, sont le domaine de notre travail, et l'histoire s'en empare. La frugalité est une vertu de tous les tems ; mais lorsque les Américains résolurent unanimement de se priver de thé pour écraser le commerce anglois qui les opprimoit, elle fut chez eux un acte de patriotisme. La générosité est de tous les lieux ; mais celle de ce citoyen qui, au lieu de sauver les meubles de sa maison enflammée, s'élance au haut du clocher de Sainte-Etienne, à Lille, pour arracher aux flammes le bonnet de la liberté, porte le double caractère de l'intrépidité et du civisme. Telle est encore la générosité de ce Mayençais qui vouloit que, par préférence, on établît des redoutes sur chacune de ses pièces de terre. « Battez les ennemis, disoit-il, et je serai assez payé ».

La République française déclare dans sa constitution qu'elle honore la loyauté, le courage, la piété filiale ; et nous aurons à citer un grand nombre d'exemples de chacune de ces vertus.

Elle honore la vieillesse : les assemblées nationales se sont levées à l'aspect du vieillard du Jura, des vétérans invalides et d'une négresse octogénaire ; elles auront la gloire d'avoir ressuscité dans nos mœurs une vertu patriarchale et si célèbre dans la haute antiquité.

Enfin elle honore le malheur : nous avons vu autrefois les courtisans et les sangsues du peuple parler d'humanité en l'outrageant, et nous avons vu nos soldats exercer l'humanité, même sur le champ de bataille, et prodiguer les soins les plus tendres aux ennemis blessés.

Parmi nos braves marins on reconnoîtra les dignes successeurs des Jean-Bart, des Cassart et des Thurot ; on y verra combien ils sont vils les satellites de la

Digitized by Google

tyrannie, combien ils sont grands les défenseurs de la liberté.

Les enfans n'y seront point omis : plusieurs ont donné des preuves d'un héroïsme prématuré.

Tel n'a pu verser son sang pour la patrie ; mais il a donné ses soins, son tems, sa fortune.

Et vous, généreuses citoyennes, dont plusieurs ont partagé le sort des combats ou préparé les habillemens de nos guerriers ;

Vous, pauvres artisans, qui dans le trésor de l'état avez porté le denier de la veuve, le prix de vos sueurs, tandis que l'imprudent égoïste vous outrageoit, vous serez vengés ; et nous anticiperons les témoignages de la postérité à votre égard.

Dans le récit d'une action généreuse, il nous sera douloureux d'ignorer plusieurs noms que nous voudrions arracher à l'oubli et faire retentir dans les siècles à venir.

Il est des événemens dont la gloire se répartit sur une masse de citoyens, tels que la prise de la Bastille, le siége de Thionville, et sur-tout celui des immortels Lillois. Quand la postérité lira que chez eux on se disputoit le plaisir d'arracher la mèche enflammée des bombes ; qu'un perruquier courut ramasser un éclat de bombe, qui servit à l'instant de plat-à-barbe pour raser 14 citoyens, riant au milieu du danger ; qu'un boulet lancé dans le lieu des séances de l'administration du département, y fut déclaré en permanence ; l'antique mythologie lui paroîtra rapprochée de l'histoire.

La masse des vrais citoyens a multiplié ses sacrifices pour conquérir et maintenir la liberté : il faut donc que la marche et le développement graduel de l'esprit public soient retracés de manière à faire connoître à ceux qui nous succéderont dans la carrière de la vie, ce que furent les Français dans les diverses époques de la révolution, et ce qu'il leur en a coûté pour léguer le bonheur aux générations futures.

Dans cette galerie de portraits, la patrie en deuil contemplera les législateurs assassinés pour avoir voté

Digitized by Google

la mort du tyran; et ce récit gravera dans les cœurs, en traits ineffaçables, les dogmes politiques qui établissent la haine de la royauté et du fédéralisme.

La voix de la France entière sollicite ou plutôt exige impérieusement la réforme de l'éducation, qui seule peut remédier aux altérations de la morale publique, dans dont les formes actuelles, très-vicieuses, laissent flotter l'opinion, lorsqu'elles ne l'égarent pas. Un des moyens les plus efficaces pour l'épurer et la fixer, c'est la connoissance des faits héroïques de la révolution; elle doit être classique. Des sentences abstraites n'effleurent pas même le cœur des enfans, elles leur paroîtront toujours fastidieuses. Un enfant définissoit la morale en disant, *c'est ce qui ennuie*. C'est là une grande leçon pour les instituteurs. Voyez avec quelle avidité l'enfant écoute une anecdote, avec quel dégoût il entend un raisonnement. Prêtez donc à l'austère raison le coloris du sentiment; mettez la vertu en action; et l'imagination de l'élève, imprimant pour la vie le trait d'histoire dans son cœur, il en pompera la morale. Le récit des belles actions rend leurs auteurs présens à tous les lieux; on se les rappellant, comme en quittant un homme de bien, on se sent meilleur.

Quand sur les rives de l'Amérique, le docteur Waren tomba sous le fer des Anglais, sa chemise sanglante fut portée dans un temple. Là, l'orateur exprima les regrets de la patrie, et dit à ses auditeurs: « Lorsque la liberté sera en péril, appellez vos fils, montrez-leur un lambeau de la chemise ensanglantée de Waren, et donnez-leur des armes ». L'assemblée jura de vaincre ou de s'enterrer sous les débris fumans de la patrie; et les enfans répétèrent avec enthousiasme le serment de leurs pères.

C'est ainsi que traçant à leurs élèves la route de la gloire, les instituteurs nationaux mériteront la confiance de la République.

Avec quelle joie, entourés de leurs enfans, les pères de famille leur raconteront les événemens dont ils auront été les contemporains, les témoins, surtout lorsqu'eux-mêmes auront glorieusement figuré

Digitized by Google

sur la scène. « Vois, dira le père à son fils, comment j'ai payé mon tribut à la patrie ; et lorsqu'entré dans la tombe, j'aurai payé tribut à la nature, en te rappelant ce que je fus, pense à ce que tu dois être. Elle est rigoureusement vraie dans une république, cette maxime, que *chacun est fils de ses œuvres* ; ainsi, l'estime que j'ai acquise est mon patrimoine ; mais elle ne sera pas ton héritage : si tu ne marches pas sur les traces de ton père, son exemple sera pour toi un reproche accablant, et la comparaison, en donnant du relief à ses vertus, montrera d'une manière plus saillante ta flétrissure ».

Il sera facile de rassembler les matériaux destinés à former les *annales du civisme* : outre les faits recueillis avec soin dans les procès-verbaux de ses séances, et qui forme déja une moisson abondante, la Convention nationale autorise son comité d'instruction publique à correspondre pour cet objet avec les autorités constituées, les bataillons, les sociétés populaires, et généralement avec les citoyens : indubitablement tous se feront un devoir de transmettre, en le certifiant, le récit des actes civiques qui auront eu lieu dans leur arrondissement ; et l'empressement avec lequel seront adressés à la France, à la postérité, les faits héroïques, en produira de nouveaux.

Les sociétés populaires, dont la haine des pervers atteste l'utilité constante, et sans la vigilance desquelles le fanatisme et l'aristocratie auroient dévoré la République ; les sociétés populaires se montreront aussi actives pour préconiser la vertu que pour démasquer les trahisons : elles déroberont les secrets de la modestie ; les actions que l'on vante subiront dans leur sein une discussion épuratoire, et leurs suffrages rehausseront l'éclat de celles qui auront subi cette épreuve.

Evoquons les ombres de ceux qui ont péri pour la patrie, formons en la première colonne de ces hommes illustres qui s'avancent vers l'immortalité.

Vous qui vivez encore, et dont on peut citer des actions généreuses, souvenez-vous que la défiance sans exagération est une vertu des peuples libres.

Digitized by Google

Le Français, toujours trop confiant, s'est vu contraint de dévouer à l'horreur des siècles, des hypocrites qui avoient usurpé son amour ; il ne veut plus d'idoles. Pour conserver sa liberté, un peuple doit louer rarement et n'admirer jamais. Ainsi, en inscrivant dans les fastes du patriotisme le nom d'un vivant, l'éponge sera placée à côté du pinceau : nous verrons ; voilà ce qu'il est aujourd'hui, nous verrons ce qu'il sera demain.

Il est inoui dans l'histoire, qu'un grand peuple combattant par des efforts soutenus pour sa liberté, ait jamais succombé ; et quel peuple sublime que celui qui couvre le sol de la France ! Mais rappelons-nous sans cesse que l'ignorance et le vice sont les créateurs, les appuis de la tyrannie. Qu'on ne nous dise pas qu'il est des circonstances où l'on doit voiler les statues de la justice et de la morale. Tout doit leur être subordonné ; le patriotisme sans probité est une chimere, et la liberté ne seroit qu'un fragile édifice, si elle n'étoit fondée sur les lumières et la vertu.

DOGMES RELIGIEUX.

Lettre du citoyen SABATIER LABASTIE, *ministre protestant, à l'auteur anonyme de la lettre au curé de Sacy, sur les Dogmes religieux* (1).

J'ai lu avec intérêt, mon cher concitoyen, dans la feuille villageoise, votre correspondance avec le curé de Sacy, sur les dogmes religieux. Je pense comme lui que les gouvernemens auroient pu prévenir une grande partie des horreurs qu'on impute mal à propos à la vraie religion qui, bien loin de les avoir approuvées et conseillées, n'a cessé d'en gémir ; mais je tiens avec vous que si l'ambition ou l'avarice n'avoient jamais inventé, ou que l'ignorance n'eût jamais adopté certains dogmes, la terre en auroit été plus tranquille et le genre hu-

(1) Insérée dans le nº. 46 de la troisième année.

Digitized by Google

main plus heureux. On auroit alors manqué de prétextes pour tourmenter les hommes au nom du ciel ; je tiens avec vous que l'homme qui réussiroit à plonger dans l'oubli tous ces dogmes ou du moins à inspirer pour eux la plus parfaite indifférence, seroit compté avec raison parmi les bienfaiteurs du monde.

Convenez aussi de votre côté, qu'il est des dogmes auxquels on ne peut toucher sans ébranler les fondemens de la morale et ajouter par conséquent aux malheurs des hommes. Non, mon cœur et ma raison n'embrasseront jamais le système affreux du matérialisme et de l'athéisme qui porteroit le coup mortel à tous les dogmes religieux : j'aimerai toujours à croire que l'homme est l'ouvrage d'un dieu bon : qu'il est né pour vivre en société avec ce dieu : qu'il ne peut se passer de lui, ni d'un culte par lequel il lui rende seul ou avec ses frères, l'hommage d'amour et d'adoration qui lui est si légitimement dû. L'idée d'un dieu rémunérateur et vengeur, et surtout celle d'une immortalité glorieuse et bienheureuse, réjouiront toujours le cœur de l'homme de bien et ne laisseront pas, quoi qu'on en puisse dire, de troubler quelquefois la conscience du méchant, au grand avantage de la société. N'est-il pas vrai que ces dogmes-là n'ont jamais fait de mal aux hommes ? Ce ne sont pas eux non plus que vous voudriez proscrire. Voilà le tronc de l'arbre religieux qu'il faut soigneusement conserver, en faisant tomber sous la hache les branches pourries, mortes ou parasites qui l'offusquent et le défigurent. S'il est vrai qu'il puisse exister une morale indépendante de tout système religieux, il faut du moins convenir que la notion d'un dieu bon, mais juste, ne nuira jamais à la bonne morale, et en étayera puissamment au contraire les préceptes et les conseils.

Il faut bien que l'homme soit né pour la religion, comme je vous l'écrivois un jour, puisque tous les peuples du monde en ont une, bonne ou mauvaise, quoi qu'en aient pu dire des voyageurs peu instruits

Digitized by Google

ou de mauvaise foi. Or il n'est point de religion sans dogmes. Il n'est question que de conserver ceux qui sont vrais ou utiles ; je vous abandonne les autres.

Dans la religion chrétienne, telle qu'on l'a recueillie des discours de Jésus-Christ et de ses apôtres, et telle qu'elle fut crue dans les premiers siècles de l'église, il y a très-peu de dogmes. Aimer dieu de tout son cœur, et son prochain comme soi-même, c'est la loi et les prophètes, dit Jésus-Christ. Saint Jacques enseigne que la pure religion est d'éviter le mal et de faire le bien. Je suis comme vous de cette religion. J'embrasse aussi les vérités clairement énoncées dans l'évangile, dont le systême n'est, à proprement parler, que celui de la religion naturelle perfectionnée ; pour les dogmes que les uns y trouvent et que les autres n'y voient point, je crois que par cela seul que tous ne s'accordent pas à les admettre, ils doivent être assez indifférens, et que tout leur mérite est de nous fournir l'occasion de nous supporter, de nous tolérer mutuellement.

Enfin les dogmes mystérieux, incompréhensibles et qui choquent tous les principes de la raison, les dogmes inventés par les hommes au nom de la religion pour augmenter leur autorité, ou pour rançonner les peuples imbécilles ; toutes ces absurdités théologiques qui ont occasionné tant de débats entre les docteurs et fait couler tant de flots de sang sur la terre, je crois qu'on ne peut trop se hâter de les bannir de l'enseignement, et de mettre la vérité et la raison à la place de ces épouvantables fantômes. Ce n'est pas la vérité qui a fait le malheur du monde, mais le mensonge, l'erreur, l'imposture. Je ne vois point où seroit l'utilité à proscrire des dogmes vrais ; je ne vois pas davantage pourquoi l'on s'obstineroit à vouloir conserver des dogmes faux. Les derniers très-certainement ne peuvent être bons à rien de bon.

Votre confrère cependant voudroit ménager toutes les branches en faveur du tronc : je crois qu'il a tort, et ses raisons ne m'ébranlent point. Les autorités qu'il allègue sont insuffisantes. Tous ses argumens, vous auriez

Digitized by Google

pu, si vous l'aviez voulu, les retorquer, selon moi, avec avantage. Les gouvernemens peuvent sans doute beaucoup : mais ils ne peuvent pas toujours tout, et pourquoi leur imposer des devoirs qu'ils ne rempliront peut être point, lorsqu'il ne faudroit que laisser tomber dans l'oubli des dogmes qui ne sont bons à rien, pour lesquels on a néanmoins fait couler tant de sang ? Les passions sont de l'essence de l'homme, je suis là-dessus de l'avis de votre confrère ; mais pourquoi ne pas se presser de leur ôter un aliment qui les rend furieuses ? Les faits qu'il cite, les malheurs qu'il rappelle, n'eussent jamais existé sans doute, si les gouvernemens avoient été sages et éclairés ; il est encore plus certain cependant qu'ils n'eussent jamais existé, sans les dogmes absurdes qui en ont été la cause ou tout au moins l'occasion : je dis les dogmes absurdes, car pour les vrais, je le répète ; ils n'ont jamais troublé la terre.

L'homme est de glace aux vérités ;
Il est de feu pour le mensonge,

a dit le bon Lafontaine, et par une fatalité qu'on ne comprend pas, la chose n'est que trop vraie.

Hâtons-nous donc, je le répète aussi, de proscrire les dogmes faux : dieu et la philosophie nous en imposent l'obligation sacrée. Mais n'allez pas vous imaginer qu'il faille pour cela de grands travaux. Notre tâche doit se borner à éclairer la raison des peuples sur leurs devoirs et sur leurs intérêts, et à ne plus leur parler de ce qu'ils ne doivent plus croire. Il est pourtant une classe de dogmes, liée à l'exercice journalier de certains cultes, qu'il ne sera pas si facile de faire oublier : toutefois, j'ose espérer que le tems, le progrès des lumières, l'éducation nationale qu'on nous prépare, les leçons des pasteurs nouveaux également patriotes et éclairés, réussiront enfin à leur donner le coup de mort. Je vous salue et vous embrasse de tout mon cœur.

Digitized by Google

Au citoyen GINGUENÉ,
En lui envoyant la lettre précédente.

Verrons-nous, mon cher instituteur, arriver cet heureux tems où les ministres de tous les cultes consentiront à vivre en paix entre eux, et à y laisser vivre ceux qui leur donnent une confiance dont ils ont quelquefois abusé si cruellement? Les verrons-nous renoncer de bonne-foi à toutes les pieuses absurdités qui deshonorent la raison, et font de l'homme, le plus méprisable et le plus dangereux de tous les êtres? Quand l'intelligence entre le sacerdoce, l'aristocratie et la royauté, pour accabler les peuples d'un double joug, sera-t elle anéantie dans toute l'Europe, dans le monde entier? Quand les églises, les synagogues et les mosquées feront-elles place à ces temples simples et augustes où l'on chantera les louanges de l'éternel sans aucun mélange de superstitieuses cérémonies, et où de vénérables vieillards et des philosophes qui réuniront à l'éclat de la science et des talens le mérite d'une conduite irréprochable, prêcheront l'amour des devoirs que la nature nous impose les uns à l'égard des autres, et ne parleront pas de ces loix arbitraires que des peuples hébêtés préfèrent aux obligations les plus sacrées de la morale; de ces loix inventées par la stupidité, l'orgueil et le despotisme des prêtres?

Pour hâter la chûte des temples des faux dieux, pour accélérer la ruine du fanatisme et de la superstition, il faudroit que dans les villes, tous les bons esprits se réunissent, à certains jours, dans une enceinte commune pour y pratiquer le *culte de la loi*, pour y traiter des grandes et importantes questions dont la solution peut affermir les principes de la morale, et pour y inculquer la nécessité des vertus sur lesquelles repose la société. Ces temples de la loi, ces temples vraiment constitutionnels une fois fréquentés, la désertion des autres s'en suivroit bientôt. Un enseignement conforme à la nature et à la raison, un culte simple et majestueux, une morale pure, dégoûteroient nécessairement d'une doc-

Digitized by Google

trine absurde et pleine de mystères, d'un tas de cérémonies insignifiantes et de toutes ces ridicules pratiques d'une dévotion populaire. Je ne vois rien qui s'oppose à l'exécution de ce projet : ce qui me plaît sur-tout dans ce *nouveau culte*, c'est qu'il n'exige point de prêtres, de ministres particuliers : tout le monde auroit le droit de parler dans les temples constitutionnels.

Les sept allégresses, pour les habitans des campagnes.

Première. Réjouissez-vous, habitans des campagnes, de ce que vos représentans viennent de vous donner une constitution toute républicaine, malgré le choc des passions humaines : dans le gouvernement démocratique, la pluralité des voix des citoyens de tous états fait la loi commune à tous ; quelle prérogative ! depuis quatre ans on dit au peuple qu'il est souverain : c'est elle qui lui rend enfin l'exercice de sa souveraineté.

Deuxième. Réjouissez-vous, bons villageois, de ce que la nature humaine est vengée en France ; l'homme devenu libre lèvera désormais un front plus digne de son origine : il ne reconnoîtra personne ni au-dessous, ni au-dessus de lui : la *loi*, voilà son seul supérieur. La tête du pauvre s'élevera aussi haut que celle du riche. Bons villageois, désormais vos ames libres et vigoureuses seront incapables de supporter la tyrannie des hommes et celle des passions.

Troisième. Réjouissez-vous, habitans des campagnes, de ce que, grace aux auteurs de la Feuille villageoise, l'aurore de la philosophie commence à poindre pour vous ; les barrières de votre entendement se rompent, votre raison s'étend. Jadis bridés par mille préjugés, imbus d'une fausse morale, conduits par de faux principes, vous étiez sans cesse dupés, séduits, trompés ; vous rougirez aujourd'hui de votre crédulité : la convention nationale va vous donner une éducation qui vous

Digitized by Google

rendra l'esprit juste pour juger de ce qui est beau, et le cœur droit et sensible pour juger de ce qui est bon. Un code de loix claires et précises tirées de la nature remplacera ces vieux codes enfans de l'ignorance et de la barbarie.

Quatrième. Réjouissez-vous, habitans des campagnes, de ce que les savans auteurs de la Feuille villageoise veulent encore s'occuper de votre instruction : ils disent que leur tems et leurs veilles vous appartiennent : ils s'apperçoivent que ce n'est pas sans fruit qu'ils travaillent pour vous ; ils voient se développer dans vos cœurs, le précieux germe des vertus sociales ; la générosité, la clémence, l'humanité ne sont plus pour vous de vains noms ; déjà, bons villageois, vous commencez à mettre en pratique cette morale qui resserre les nœuds d'une bienveillance universelle : tant de succès font tressaillir l'ame sensible de Grouvelle et de Ginguené, tant de succès couronnent leur tendre sollicitude.

Cinquième. Réjouissez-vous, habitans des campagnes, de ce que ces vertueux instituteurs vont s'occuper sans relâche de détruire la superstition et le fanatisme, deux monstres qui ont sucé le sang de trente millions d'hommes ; ce calcul vous glace, bons villageois ; il est cependant très-exact : (la Vendée vous fait assez voir combien le fanatisme rend l'homme atroce et insensé.) Vous verrez comment les moines et autres amis et suppôts de ces deux monstres ont été intéressés à faire vieillir la terre dans les préjugés ; vous verrez la ligue offensive et défensive, l'espèce de coalition qui a toujours régné entre les rois et les prêtres : les uns aveugloient le peuple enchaîné, les autres enchaînoient le peuple aveugle.

Sixième. Réjouissez-vous, habitans des campagnes, de ce que les auteurs de la Feuille villageoise vont vous faire connoître la vraie religion, la religion humaine et tolérante. Croyez les nouveaux apôtres ; les aristocrates de tous les bords, ne cesseront de vous dire qu'ils veulent diminuer votre foi ; laissez clabauder ces esprits serfs : si l'on diminue, non

Digitized by Google

votre foi, mais votre crédulité, c'est pour augmen
vos vertus, et la vertu est la base de la religio
ou plutôt la religion elle-même. Il n'y a que d
dogmes dans la loi de Jésus ; *aime ton di.e plus*
toi ; et les hommes comme toi-même. Que ce soit là
sormais votre symbole, bons villageois : il ne f
ni l'allonger, ni le raccourcir.

Septième. Réjouissons-nous enfin, pères nou
ciers de la société, et que tous les hab tans
globe se réjouissent avec nous de ce que nos arm
marchent de succès en succès ; bientôt les homm
de tous les climats oseront penser ; bientôt les
tions oseront se lever, et les tyrans de tous les p
ples disparoîtront. *Amen.*

Conjurons ensemble les auteurs de la Feuille v
lageoise de continuer à nous prêcher la Républiq
et la raison, et à nous faire aimer l'une et l'autre.

SALUT ET FRATERNITÉ,

VIDAL, *curé de Lugeac, district de*
Brioude, département de la Haute Loire.

29 septembre, l'an 2e. de la République franç
une et indivisible, et le 1er. de la mort du tyr

Note de l'auteur de la Feuille villageoise.

C'est à nous à nous réjouir de voir l'honnête curé
Lugeac applaudir à notre zèle, encourager nos tr
vaux, et lire si bien dans notre ame.

Oui, sans doute, elle a tressailli en recevant
toutes parts des témoignages d'affection, de bie
veillance, et des preuves non équivoques du succ
de notre mission philosophique.

L'un des deux amis des villages dans sa légati
lointaine, ne lira point sans une douce émotio
les sept allégresses villageoises. L'autre dévouera
vie pour remplir les promesses qu'il a faites et les
pérances qu'il a données ; pour atteindre le b
vers lequel il marchera sans cesse ; pour que ses
dulgens lecteurs redoublent de bonheur, d'instru
tion et d'allégresse civique.

Digitized by Google

République et raison ; oui, tels seront toujours les deux textes de ses sermons fraternels, textes inséparables, et qui se prêtent l'un à l'autre un mutuel appui, une mutuelle clarté.

Honneur éternel à la Raison qui ne reconnoît et n'avoue d'autre gouvernement que la République ! Honneur immortel à la République qui fonde toutes ses bases sur la justice et la raison !

Guerre implacable à la royauté, à l'aristocratie, au fanatisme, à la superstition, ennemis irréconciliables de la raison et de la République !

CONVENTION NATIONALE.

Addition à la loi sur le calendrier.

16 *du* 1er. *mois.* (7 octobre).

Rien de plus absurde dans un état où la tolérance universelle des religions est admise, que de régler sur les usages d'une religion particulière les jours de travail et de repos, pour les transactions publiques entre les citoyens, et pour toutes les fonctions civiles.

La Convention l'a senti. Elle avoit, dans le nouveau calendrier, remplacé par la division décimale, ou de dix en dix jours, la division planétaire de sept en sept : comme il faut cependant du délassement à tous les hommes, et qu'il est nécessaire que tous les fonctionnaires publics se reposent le même jour, elle a fixé pour ce jour de repos, le dixième jour, et non plus le septième.

Les administrations, les tribunaux, les agens ou fonctionnaires publics, ne pourront donc prendre de vacances que les 10, 20 et 30 de chaque mois, c'est-à-dire les derniers jours de chaque décade.

Tous les actes publics et particuliers pourront être passés et enregistrés tous les jours de l'année ; ce qui n'empêche nullement les citoyens de se conformer pour ces actes aux opinions et aux coutumes religieuses, particulières au culte qu'ils professent.

Il falloit aussi que les dates empreintes sur les

Digitized by Google

monnoies et sur les médailles fussent conformes au nouveau calendrier, et que l'on y fît concorder les époques fixées par la constitution. Le même décret y a pourvu.

Prohibition des marchandises angloises. -- 18 *du* 1er. *mois.*

L'Angleterre fait une guerre à mort à notre liberté; faisons-en une à son commerce. C'est la frapper par son endroit sensible. En mettant un embargo sur les vaisseaux anglois, nous n'avons atteint que les commerçans; mettons-en un sur les manufactures; alors le véritable peuple, les ouvriers, les fabricans qui verront dans Pitt et dans Georges les auteurs de leurs maux, déclareront comme nous la guerre à Pitt et à Georges.

Faisons de la République française une République agricole et commerçante. Ce n'est point par des primes qu'il faut encourager le commerce, la meilleure que l'on puisse accorder, c'est de décréter que les Français ne pourront plus se servir que des objets fabriqués dans leur pays.

Voilà ce que se sont dit nos législateurs; et ils ont décrété que toutes marchandises fabriquées ou manufacturées en Angleterre, en Ecosse, en Irlande et dans tous les pays soumis au gouvernement Britannique, sont proscrites du sol et territoire de la République française.

L'administration des douanes est tenue, sous la responsabilité personnelle des administrateurs et des préposés, de veiller à ce qu'il ne soit introduit ni importé en France aucune desdites marchandises.

La peine sera de 20 années de fers, tant contre les introducteurs, vendeurs ou acheteurs, que contre les administrateurs ou préposés des douanes qui auront permis ou souffert l'importation.

Toute personne qui se servira desdites marchandises importées depuis la publication de ce décret sera réputée suspecte, et punie comme telle, suivant la teneur des décrets relatifs aux gens suspects.

Toutes affiches, placards et enseignes conçus en langue angloise, ou portant des signes ou des dé-

Digitized by Google

nominations angloises, ainsi que tous journaux qui annonceroient ou publieroient la vente de pareilles marchandises, sont proscrits sous peine de 20 ans de fers contre les auteurs et propriétaires desdites affiches, placards, enseignes et journaux.

Les Français propriétaires de marchandises angloises seront tenus de faire leur déclaration dans quinzaine devant les municipalités des lieux où ils résident et d'y faire constater la facture. Les municipalités en feront passer les états au conseil exécutif.

Toutes les marchandises de fabrique ou de manufacture angloise, existantes dans les divers magasins et boutiques, seront remises dans des dépôts indiqués par le conseil exécutif, sauf les indemnités qui seront réglées d'après les états et factures fournies par les municipalités.

Arrestation de tous les Anglois. — même jour.

Ce n'est pas seulement comme des pirates et des brigands que les Anglois nous font la guerre; c'est encore comme des barbares. Les cruautés qu'ils exercent à Toulon, et le supplice d'un de nos représentans demandoient vengeance. Le grand nombre d'agens payés en France par ce gouvernement perfide exigeoit des mesures de sûreté: ce double but vient d'être rempli.

Tous les Anglois, Ecossois, Irlandois, Hanoviens de l'un et de l'autre sexe, et généralement tous les sujets du roi de la grande Bretagne, qui sont actuellement dans toute l'étendue de la République, seront mis à l'instant en état d'arrestation dans des maisons de sûreté, les scellés apposés sur leurs papiers, leurs biens saisis et confisqués au profit de la République.

Toutes les mesures de sévérité sont prises pour que nul citoyen n'ose receler ni aucun d'eux, ni aucune partie de leurs biens, et les dérober à la loi; pour que nul fonctionnaire public ne puisse les y soustraire.

On n'excepte de la rigueur de ce décret que les

Digitized by Google

ouvriers nés Anglois actuellement occupés et employés en France depuis 6 mois, et les enfans placés dans les écoles françaises au-dessous de l'âge de 12 ans. Cependant les scellés seront apposés sur leurs papiers.

Extension du décret précédent à toutes les nations avec qui nous sommes en guerre. — 25 du 1er. mois.

Les Autrichiens, les Prussiens, les Hollandois n'ont pas agi avec nous plus loyalement que les Anglois; on a trouvé juste de les traiter de même, et de généraliser ces mesures particulières.

Les étrangers nés sujets des gouvernemens avec lesquels la République est en guerre, seront tous détenus jusqu'à la paix.

Les femmes qui ont épousé des Français avant le décret du 18 du premier mois, ne sont point comprises dans la présente loi, à moins qu'elles ne soient suspectes, ou mariées à des hommes suspects.

Il sera pourvu par un nouveau décret au sort des étrangers qui ont formé des établissemens dans la République, afin que cette loi portée contre la tyrannie étrangère, ne tourne point contre l'industrie nationale.

N. B. On croit que ce décret éprouvera encore quelques modifications.

Nouvelles des Armées.

Armée du Nord.

Depuis assez long-tems cette armée sembloit se reposer; et l'on n'entendoit plus parler de ses efforts contre les hordes ennemies. C'étoit le sommeil du lion: le réveil a été terrible: ou plutôt, elle faisoit pendant ce repos apparent, des dispositions redoutables. Les phalanges républicaines se rassembloient de toutes parts pour dégager la ville importante de Maubeuge menacée d'un siége et déjà presque cernée par les nombreuses troupes de Cobourg. Depuis dix-sept jours les ennemis travailloient à élever des ré-

Digitized by Google

[illegible]chemens qui paroissoient inexpugnables. Jamais [illegible] plus grands préparatifs n'avoient été faits pour [illegible] une ville. Cobourg se croyoit tellement en [illegible], qu'il disoit : les Français, il est vrai, se battent [illegible] de fiers Républicains ; mais je le deviendrai [illegible] même, s'ils me chassent d'ici. Ce propos fut rapporté à nos braves soldats et à leur intrépide chef [illegible] ; et ils jurèrent de faire un Républicain de [illegible] Cobourg.

La supériorité du nombre, la position formidable de l'ennemi ne les empêchèrent pas de l'attaquer. Il étoit sur des hauteurs fortifiées par la nature et couronnées par des bois. Rien n'a résisté à l'ardeur de nos troupes, animées par la difficulté même, et décidées à vaincre ou à périr. Le combat [illegible] deux jours : le 24 et le 25 du premier mois (15 et 16 octobre) seront des journées mémorables [illegible] la guerre de la liberté. Le village de Watignies a [illegible] pris et repris trois fois, et enfin emporté à la [illegible]ette, malgré le feu à mitraille des ennemis. Leur [illegible] a été de plus de 6,000 hommes. Ils ont profité de [illegible] obscurité de la nuit et d'un brouillard épais pour [illegible] leur retraite, et repasser la Sambre au-dessus [illegible] au-dessous de Maubeuge. Enfin cette ville est libre. [illegible] représentans du peuple, Carnot et Duquesnoy, [illegible] combattu à la tête des colonnes ; c'est ce que [illegible] presque par-tout nos commissaires-nationaux, [illegible] des armées, et leur présence imposante pour [illegible] chefs, encourageante pour les soldats, décide [illegible] la victoire. Jourdan, dont ils exaltent la [illegible] et le patriotisme, Jourdan dont le coup [illegible] été de forcer dans un poste imprenable l'in[illegible] Cobourg, prend des mesures pour pousser [illegible] avantages, et pour sommer ce grand général de [illegible] parole.

Armée du Rhin.

[illegible]oie excitée par la nouvelle des triomphes de [illegible] du Nord, a été troublée par celle d'un [illegible] assez considérable qu'a éprouvé celle du [illegible] Il paroît qu'on le doit à la trahison ou à l'une

Digitized by Google

de ces négligences aussi coupables que la trahison la plus noire, puisqu'elles sont aussi funestes. Le camp retranché de Weissembourg, ce poste si important qui protégeoit Landau, et que la nature et les travaux de l'art sembloient mettre hors de toute atteinte, a été surpris et emporté dans la nuit du 22 de ce mois (13 octobre): Pendant que deux colonnes prussiennes l'attaquoient en avant, 8,000 Autrichiens qui avoient passé entre Lauterbourg et le Fort-Vauban, tomboient sur les derrières de l'armée. La moitié de cette armée n'avoit point d'ordre de ses chefs. Chaque corps obligé de se conduire partiellement, se replioit incertain, après quelque résistance; il a fallu céder, et l'on dit que trois des généraux sont passés du côté de l'ennemi.

Quoi qu'il en soit de ce dernier bruit, on demande s'il est vraisemblable que dans une position telle que les lignes de Weissembourg, des généraux se laissent surprendre, que trois colonnes marchent sur eux sans qu'ils en aient la moindre connoissance, que 8,000 Autrichiens passent le Rhin entre deux forteresses françaises sans qu'ils en soient prévenus, qu'enfin en cas d'attaque imprévue, chaque corps n'ait pas un poste désigné, où il soit chargé de tenir ferme en attendant des ordres. Les coupables chefs de cette armée ont sans doute trouvé plus facile et plus court de passer à l'ennemi que de répondre à ces questions.

On assure que nous avons sauvé nos bagages et notre artillerie. La perte en hommes a été beaucoup moindre qu'on n'avoit cru. La plupart des soldats qu'on croyoit tués ou prisonniers n'étoient que débandés, et il en est revenu une quantité considérable. L'armée est maintenant campée entre Haguenau et Bischwiller; elle a devant elle la rivière de la Motter: c'est une position fameuse dans les campagnes de Turenne. Elle garantit d'une plus forte invasion le département du Bas-Rhin. Toutes les mesures ont été prises pour réparer promptement cette perte: l'armée brûle de se venger; et la garnison de Landau, quoique privée d'un si puissant

Digitized by Google

secours, a juré de s'ensevelir toute entière sous les ruines de la place, plutôt que de la céder à l'ennemi.

Guerre civile dans les départemens de l'Ouest.

La victoire est encore une fois revenue sous les drapeaux de la république, et depuis plusieurs jours, dans cette guerre si féconde en désastres, nous n'avons eu que des succès. Celui que le général Chalboz obtint le 18 du premier mois (9 octobre) à Châtillon fut glorieux et long-tems disputé. On se battoit sur trois colonnes. Les soldats de la liberté marchoient au combat en chantant les hymnes patriotiques. Les chefs leur donnoient l'exemple de l'allégresse et de l'intrépidité. Le brave général Chambon a été tué: en mourant, il a crié: *vive la république! je meurs pour ma patrie, je suis content.* Le désir de le venger n'a fait qu'accélérer la victoire.

Deux jours après, les hordes catholiques et royales étant ralliées, sont revenues sur Châtillon à l'improviste, et ont d'abord jetté du désordre parmi nos soldats; la retraite se fit avec confusion, l'artillerie, les bagages furent perdus; mais la valeur reconquit tout ce qu'avoit arraché la surprise. Châtillon fut repris, et les rebelles poursuivis, avec une grande perte, plus d'une lieue au-delà de cette ville.

La convention nationale avoit dit à l'armée républicaine: il faut que le 20 octobre Mortagne et Cholet soient soumis; et le 20 (29 du premier mois) elle a appris la réduction de ces deux places.

« Je vous marquois par ma dernière, écrit le général Léchelle, que je marchois sur Mortagne, et que j'espérois bientôt m'en rendre maître: j'ai rempli ma promesse. Hier, la division que je commande s'est portée dans le plus grand ordre sur la ville de Mortagne, qui a toujours été regardée comme le chef-lieu des rebelles. La plus grande ardeur animoit les soldats; mais l'ennemi avoit évacué Mortagne; nous y sommes entrés sans coup férir, et nous avons donné la liberté à deux cents prisonniers patriotes.

Digitized by Google

La colonne de Luçon s'est mise en marche au même moment, et après avoir forcé un poste qui étoit défendu par trois mille rebelles, elle s'est dirigée sur Cholet, où les ennemis avoient réuni toutes leurs forces. Bientôt j'appris que cette colonne étoit attaquée et courroit quelques dangers, je marchai sur-le-champ à son secours, à la tête de ma division : le combat s'est engagé : malgré leur grand nombre, les rebelles ont été obligés de plier, et de se retirer jusques sous les murs de Cholet. Là, j'ai mis fin au combat, et les rebelles se sont réfugiés dans Cholet, après nous avoir abandonné huit pièces d'artillerie.

Le lendemain, à la pointe du jour, je fis toutes les dispositions nécessaires pour attaquer la ville, qui s'est rendue après une canonnade de plus de deux heures : nous y avons trouvé plusieurs pièces de canon : l'ennemi s'est retiré en désordre du côté de Beaupréau, et a été vigoureusement chargé par la cavalerie. Je les poursuivrai bientôt jusques dans leurs derniers repaires. Cette victoire nous a coûté plusieurs braves républicains ; mais la perte des rebelles est considérable. L'Escure, chef de l'armée catholique, a été tué : nous plantons aujourd'hui dans Cholet l'arbre de la liberté ; tout nous fait espérer que bientôt le territoire de la république sera entièrement purgé des rebelles, et que le cri de *vive la république* se fera par-tout entendre. Je vous envoie le drapeau qui a été enlevé sur l'autel de Cholet, et qui étoit environné de cierges brûlans pour le salut de la royauté à l'agonie, à laquelle nous venons de donner le dernier coup de grace ».

On s'abonne à Paris, chez les Directeurs de l'Imprimerie du Cercle Social, rue du Théâtre-Français, n°. 4, pour la quatrième année, commençant le premier jour d'octobre, 12 du 1er. mois de l'an 2^d^.

Le prix de l'abonnement est de 12 liv.

De l'Imp. du Cercle Social, rue du Théâtre-Français, n°. 4.

Digitized by Google

N°. 5. IVme. Année.

LA FEUILLE VILLAGEOISE.

10e. *jour du* 2d. *mois*,
L'an second de la République française.
Jeudi, 31 *octobre* 1793. (Vieux style).

PROCÈS

DE MARIE-ANTOINETTE D'AUTRICHE.

Le jugement et l'exécution de Louis XVI étoient un grand événement politique. Ce ne fut pas seulement à Louis, ce ne fut pas seulement à un roi que l'on fit le procès; mais à la royauté. Ce fut, dans la personne de Louis XVI, à la royauté même que l'on coupa le cou.

La solemnité du jugement fut proportionnée à la grandeur de la cause. Le tribunal fut la Convention nationale elle-même: les juges furent les représentans d'un grand peuple. L'accusé traduit à la barre, fut publiquement interrogé. Plusieurs séances furent consacrées à examiner, non s'il étoit coupable, non s'il avoit mérité le dernier supplice: il n'y avoit là-dessus ni doute ni partage; mais s'il étoit de notre intérêt politique de le lui faire subir.

Aussi donnâmes-nous à nos lecteurs tous les détails de cette affaire mémorable: nous ne quittâmes pas même pas Louis à l'échafaud: nous mîmes dans tout son jour, par un petit commentaire, la perfidie et la cafardise de son testament fanatique.

Celle qui partagea son trône, ses crimes et sa chûte vient aussi de partager son dernier sort; mais ni celui qui la fit reine, ni la royauté n'existoient

Digitized by Google

plus que dans des souvenirs mêlés d'horreur. Marie-Antoinette n'étoit plus qu'une femme ordinaire. On n'a fait en quelque sorte que lui prononcer une sentence portée depuis long-tems. Aucun intérêt public n'étoit attaché à son existence. Sa vie ne pouvoit rien conserver : sa mort ne pouvoit rien détruire : il falloit que justice fût faite ; elle l'a été ; tout est dit.

On peut cependant être curieux de connoître plus précisément les crimes dont elle fut coupable, d'en voir dans un seul tableau la suite, l'enchaînement, l'ensemble. Cette curiosité fort naturelle, c'est à l'*acte d'accusation* à la satisfaire. Nous le mettrons donc ici tout entier, avec le jugement auquel il a servi de base.

TRIBUNAL RÉVOLUTIONNAIRE.

Acte d'accusation contre Marie-Antoinette d'Autriche, ci-devant reine de France.

Antoine Quentin Fouquier, accusateur public près le tribunal criminel révolutionnaire, établi à Paris par décret de la Convention nationale du 10 mars 1793, l'an deuxième de la République, sans aucun recours au tribunal de cassation, en vertu du pouvoir à lui donné par l'article II d'un autre décret de la Convention, du 5 avril suivant, portant que l'accusateur public dudit tribunal est autorisé à faire arrêter, poursuivre et juger sur la dénonciation des autorités constituées ou des citoyens :

Expose que, suivant un décret de la Convention du premier août dernier, Marie-Antoinette, veuve de Louis Capet, a été traduite au tribunal révolutionnaire, comme prévenue d'avoir conspiré contre la France ; que par un autre décret de la Convention, du 3 octobre, il a été décrété que le tribunal révolutionnaire s'occuperoit sans délai et sans interruption du jugement ; que l'accusateur public a reçu les pièces concernant la veuve Capet, les 19 et 20 du premier mois de la seconde année, vulgairement dits 11 et 12 octobre courant mois ; qu'il a été aussi-tôt procédé, par l'un des juges du tribunal, à

Digitized by Google

interrogatoire de la veuve Capet ; qu'examen fait [illegible] toutes les pièces transmises par l'accusateur pu[illegible], il en résulte, qu'à l'instar des Messalines Brunaut, Frédégonde et Médicis (1), que l'on qualifioit [illegible]fois de reines de France, et dont les noms à [illegible]s odieux ne s'effaceront pas des fastes de l'his[illegible], Marie-Antoinette, veuve de Louis Capet, a [illegible]depuis son séjour en France le fléau et la sangsue [illegible]Français ; qu'avant même l'heureuse révolution [illegible]a rendu au peuple français sa souveraineté, elle [illegible]t des rapports politiques avec l'homme qualifié [illegible]roi de Bohême et de Hongrie ; que ces rapports [illegible]ent contraires aux intérêts de la France ; que non [illegible]ente, de concert avec les frères de Louis Capet, [illegible]infâme et exécrable Calonne, lors ministre des [illegible]nces, d'avoir dilapidé d'une manière effroyable [illegible]finances de la France (fruit des sueurs du peuple) [illegible]r satisfaire à des plaisirs désordonnés, et payer [illegible]agens de ces intrigues criminelles ; il est notoire [illegible]a fait passer à différentes époques, à l'em[illegible], des millions qui lui ont servi et lui servent [illegible]à soutenir la guerre contre la République, [illegible]que c'est par ces dilapidations excessives qu'elle [illegible]parvenue à épuiser le trésor national ;

[illegible]depuis la révolution, la veuve Capet n'a [illegible]un seul instant d'entretenir des intelligences [illegible]correspondances criminelles et nuisibles à la [illegible]avec les puissances étrangères, et dans l'in[illegible]de la République, par des agens à elle affidés,

(1) Messaline étoit, comme on sait, la très-impudique épouse du très-imbécille empereur Claude. Son nom est devenu une injure : il signifie une femme impure et débauchée : joint, comme il l'est ici, à des noms de reines, il équivaut à l'épithète d'impudique. Je fais cette note, parceque j'ai entendu des gens d'esprit reprocher à l'accusateur public d'avoir mis Messaline au rang des reines de France, tandis que ce sont les reines de France qu'il met très-justement au rang des Messalines. Des hommes moins instruits pourroient à plus forte raison s'y tromper.

Digitized by Google

qu'elle soudoyoit et faisoit soudoyer par le ci-devant trésorier de la liste ci-devant civile : qu'à différentes époques elle a usé de toutes les manœuvres qu'elle croyoit propres à ses vues perfides, pour opérer une contre-révolution ; d'abord ayant, sous prétexte d'une réunion nécessaire entre les ci-devant gardes du corps et les officiers et soldats du régiment de Flandres, ménagé un repas entre ces deux corps le premier octobre 1789, lequel est dégénéré en une véritable orgie, ainsi qu'elle le désiroit, pendant le cours de laquelle les agens de la veuve Capet, secondant parfaitement ses projets contre-révolutionnaires, ont amené la plupart des convives à chanter dans l'épanchement de l'ivresse, des chansons exprimant le plus entier dévouement pour le trône, et l'aversion la plus caractérisée pour le peuple ; de les avoir insensiblement amenés à arborer la cocarde blanche, et à fouler aux pieds la cocarde nationale, et d'avoir par sa présence autorisé tous ces excès contre-révolutionnaires, sur-tout en encourageant les femmes qui l'accompagnoient à distribuer les cocardes blanches aux convives ; d'avoir le 4 du mois d'octobre, témoigné la joie la plus immodérée de ce qui s'étoit passé à cette orgie.

En second lieu, d'avoir conjointement avec Louis Capet fait imprimer et distribuer avec profusion dans toute l'étendue de la République, des ouvrages contre-révolutionnaires, de ceux mêmes adressés aux conspirateurs d'outre-Rhin, ou publiés en leur nom, tels que les *Pétitions aux émigrans*, *la Réponse des émigrans*, *les Emigrans au peuple*, *Les plus courtes folies sont les meilleures*, *le Journal à deux liards*, *l'Ordre*, *la Marche et l'Entrée des émigrans* ; d'avoir même poussé la perfidie et la dissimulation au point d'avoir fait imprimer et distribuer avec la même profusion des ouvrages dans lesquels elle étoit dépeinte sous des couleurs peu avantageuses, qu'elle ne méritoit déja que trop en ce tems, et ce, pour donner le change, et persuader aux puissances étrangères qu'elle étoit maltraitée des Français, et les animer de plus en plus contre la France ; que pour réussir plus

Digitized by Google

promptement dans ses projets contre-révolutionnaires, elle avoit par ses agens occasionné dans Paris et les environs, les premiers jours d'octobre 1789, une disette qui a donné lieu à une nouvelle insurrection, à la suite de laquelle une foule innombrable de citoyens et de citoyennes s'est portée à Versailles, le 5 du même mois ; que ce fait est prouvé d'une manière sans replique par l'abondance qui a régné le lendemain même de l'arrivée de la veuve Capet à Paris et de sa famille ;

Qu'à peine arrivée à Paris, la veuve Capet, féconde en intrigues de tout genre, a formé des conciliabules dans son habitation ; que ces conciliabules, composés de tous les contre-révolutionnaires et intrigants des assemblées constituante et législative, se tenoient dans les ténèbres de la nuit ; que l'on y avisoit aux moyens d'anéantir les droits de l'homme, et les décrets déja rendus, qui devoient faire la base de la constitution ; que c'est dans ces conciliabules qu'il a été délibéré sur les mesures à prendre pour faire décréter la révision des décrets qui étoient favorables au peuple ; qu'on a arrêté la fuite de Louis Capet, de la veuve Capet et de toute sa famille, sous des noms supposés, au mois de juin 1791, tentée tant de fois et sans succès, à différentes époques ; que la veuve Capet convient dans son interrogatoire que c'est elle qui a tout ménagé et tout préparé, pour effectuer cette évasion, et que c'est elle qui a ouvert et fermé les portes de l'appartement par où les fugitifs sont passés ; qu'indépendamment de l'aveu de la veuve Capet à cet égard, il est constant, d'après les déclarations de Louis-Charles Capet et de la fille Capet, que Lafayette, favori sous tous les rapports de la veuve Capet, et Bailly, lors maire de Paris, étoient présens au moment de cette évasion, et qu'ils l'ont favorisée de tout leur pouvoir ; que la veuve Capet, après son retour de Varennes, a recommencé ces conciliabules ; qu'elle les présidoit elle-même, et que, d'intelligence avec son favori Lafayette, l'on a fermé les Thuileries, et privé par ce moyen les citoyens d'aller et venir

Digitized by Google

librement dans les cours et le ci-devant château des Thuileries ; qu'il n'y avoit que les personnes munies de cartes qui eussent leur entrée ; que cette clôture présentée avec emphase par le traître Lafayette comme ayant pour objet de punir les fugitifs de Varennes, étoit une ruse imaginée et concertée dans ces conciliabules ténébreux, pour priver les citoyens des moyens de découvrir ce qui se tramoit contre la liberté dans ce lieu infâme ; que c'est dans ces mêmes conciliabules qu'a été déterminé l'horrible massacre qui a eu lieu le 17 juillet 1791, des plus zélés patriotes qui se sont trouvés au Champ-de-Mars ; que le massacre qui avoit eu lieu précédemment à Nancy, et ceux qui ont eu lieu depuis dans les divers autres points de la République, ont été arrêtés et déterminés dans ces mêmes conciliabules ; que ces mouvemens qui ont fait couler le sang d'une foule immense de patriotes, ont été imaginés pour arriver plutôt et plus sûrement à la révision des décrets rendus et fondés sur les droits de l'homme, et qui par-là étoient nuisibles aux vues ambitieuses et contre révolutionnaires de Louis Capet et de Marie-Antoinette ; que la constitution de 1791 une fois acceptée, la veuve Capet s'est occupée de la détruire insensiblement par toutes les manœuvres qu'elle et ses agens ont employées dans les divers points de la République ; que toutes ses démarches ont toujours eu pour but d'anéantir la liberté, et de faire rentrer les Français sous le joug tyrannique, sous lequel ils n'ont langui que trop de siècles ; qu'à cet effet, la veuve Capet a imaginé de faire discuter dans ces conciliabules ténébreux, et qualifiés depuis long-tems avec raison de cabinet Autrichien, toutes les loix qui étoient portées par l'assemblée législative ; que c'est elle, et par suite de la détermination prise dans ces conciliabules, qui a décidé Louis Capet à apposer son *veto* au fameux et salutaire décret rendu par l'assemblée législative contre les ci devant princes, frères de Louis Capet, et les émigrés, et contre cette horde de prêtres réfractaires et fanatiques, répandus dans toute la France ;

Digitized by Google

veto qui a été l'une des principales causes des maux qu'a depuis éprouvés la France.

Que c'est la veuve Capet qui faisoit nommer les ministres pervers, et aux places dans les armées et dans les bureaux, des hommes connus de la nation entière pour des conspirateurs contre la liberté: que c'est par ses manœuvres et celles de ses agens, aussi adroits que perfides, qu'elle est parvenue à composer la nouvelle garde de Louis Capet d'anciens officiers qui avoient quitté leurs corps lors du serment exigé, de prêtres réfractaires et d'étrangers, et enfin de tous hommes réprouvés pour la plupart de la nation, et dignes de servir dans l'armée de Coblentz, où un très-grand nombre est en effet passé depuis le licenciement;

Que c'est la veuve Capet, d'intelligence avec la faction liberticide qui dominoit alors l'assemblée législative, et pendant un tems la Convention, qui a fait déclarer la guerre au roi de Bohême et de Hongrie son frère; que c'est par ses manœuvres et ses intrigues toujours funestes à la France, que s'est opérée la première retraite des Français du territoire de la Belgique;

Que c'est la veuve Capet qui a fait parvenir aux puissances étrangères les plans de campagne et d'attaque qui étoient convenus dans le conseil, de manière que par cette double trahison, les ennemis étoient toujours instruits à l'avance des mouvemens que devoient faire les troupes de la République; d'où suit la conséquence, que la veuve Capet est l'auteur des revers qu'ont éprouvés en différens tems les armées françaises;

Que la veuve Capet a médité et combiné avec ses perfides agens l'horrible conspiration qui a éclaté dans la journée du 10 août, laquelle n'a échoué que par les efforts courageux et incroyables des patriotes; qu'à cette fin elle a réuni dans son habitation aux Tuileries, jusques dans des souterrains, les Suisses, qui aux termes des décrets ne devoient plus composer la garde de Louis Capet; qu'elle les a entretenus dans un état d'ivresse depuis le 9 jus-

Digitized by Google

qu'au 10 matin, jour convenu pour l'exécution de cette horrible conspiration; qu'elle a réuni également, et dans le même dessein, dès le 9, une foule de ces êtres qualifiés de chevaliers du poignard, qui avoient figuré déja dans ce même lieu le 28 février 1791, et depuis, à l'époque du 20 juin 1792;

Que la veuve Capet craignant sans doute que cette conspiration n'eût pas tout l'effet qu'elle s'en étoit promis, a été dans la soirée du 7 août, vers les 9 heures et demie du soir, dans la salle où les Suisses et autres à elle dévoués, travailloient à des cartouches; qu'en même tems qu'elle les encourageoit à hâter la confection de ces cartouches, pour les exciter de plus en plus, elle a pris des cartouches et a mordu des balles. (Les expressions manquent pour rendre un trait aussi atroce). Que le lendemain 10, il est notoire qu'elle a pressé et sollicité Louis Capet d'aller dans les Tuileries, vers 5 heures et demie du matin, passer la revue des véritables Suisses et autres scélérats qui en avoient pris l'habit, et qu'à son retour, elle lui a présenté un pistolet en disant: « Voilà le moment de vous montrer »; et que sur son refus elle l'a traité de lâche; que quoique dans son interrogatoire la veuve Capet ait persévéré à dénier qu'il ait été donné aucun ordre de tirer sur le peuple, la conduite qu'elle a tenue le dimanche 9 dans la salle des Suisses, les conciliabules qui ont eu lieu toute la nuit, et auxquels elle a assisté, l'article du pistolet et son propos à Louis Capet, leur retraite subite des Tuileries et les coups de fusils tirés au moment même de leur entrée dans la salle de l'assemblée législative, toutes ces circonstances réunies ne permettent pas de douter qu'il n'ait été convenu dans le conciliabule qui a eu lieu pendant toute la nuit, qu'il falloit tirer sur le peuple, et que Louis Capet, et Marie-Antoinette qui étoit la grande directrice de cette conspiration n'aient eux-mêmes donné l'ordre de tirer;

Que c'est aux intrigues et manœuvres perfides de la veuve Capet, d'intelligence avec cette faction liberticide, dont il a été déja parlé, et tous les

Digitized by Google

ennemis de la République, que la France est redevable de cette guerre intestine qui la dévore depuis si long-tems, et dont heureusement la fin n'est pas plus éloignée que celle de ses auteurs;

Que dans tous les tems, c'est la veuve Capet qui, par cette influence qu'elle avoit acquise sur l'esprit de Louis Capet, lui avoit insinué cet art profond et dangereux de dissimuler et d'agir, et promettre par des actes publics le contraire de ce qu'il pensoit et projetoit conjointement avec elle dans les ténèbres, pour détruire cette liberté si chère aux Français, et qu'ils auront conserver, et pour recouvrer ce qu'ils appelloient la plénitude des prérogatives royales;

Qu'enfin la veuve Capet, immorale sous tous les rapports, et nouvelle Agrippine, est si perverse et familière avec tous les crimes, qu'oubliant sa qualité de mère et la démarcation prescrite par les loix de la nature, elle n'a pas craint de se livrer avec Louis-Charles Capet son fils, et de l'aveu de ce dernier, à des indécences dont l'idée et le nom seul font frémir d'horreur.

D'après l'exposé ci-dessus, l'accusateur public a intenté la présente accusation contre Marie-Antoinette, se qualifiant dans son interrogatoire de Lorraine-d'Autriche, veuve de Louis Capet, pour avoir méchamment et à dessein : 1°. de concert avec les frères de Louis Capet et l'infâme ex-ministre Calonne, dilapidé d'une manière effroyable les finances de la France, fait passer des sommes incalculables à l'empereur, et ainsi épuisé le trésor national.

2°. D'avoir, tant par elle que par ses agens contre-révolutionnaires, entretenu des intelligences et des correspondances avec les ennemis de la République, et d'avoir informé et fait informer ces mêmes ennemis des plans de campagne et d'attaque convenus et arrêtés dans le conseil.

3°. D'avoir, par ses intrigues et manœuvres, et celles de ses agens, tramé des conspirations et complots contre la sûreté intérieure et extérieure de la France; d'avoir à cet effet allumé la guerre civile dans divers points de la République et

armé les citoyens les uns contre les autres, et d'avoir par ce moyen fait couler le sang d'un nombre incalculable de citoyens; ce qui est contraire à l'article IV de la section première du titre premier de la seconde partie du code pénal, et à l'article II de la seconde section du titre premier du même code....

En conséquence, l'accusateur public requiert qu'il lui soit donné acte, par le tribunal assemblé, de la présente accusation; qu'il soit ordonné qu'à sa diligence et par un huissier du tribunal, porteur de l'ordonnance à intervenir, Marie-Antoinette, se qualifiant de Lorraine d'Autriche, veuve de Louis Capet, actuellement détenue dans la maison d'arrêt dite la Conciergerie du palais, sera écrouée sur les registres de ladite maison, pour y rester comme en maison de justice; comme aussi que l'ordonnance à intervenir sera notifiée à la municipalité de Paris et à l'accusée. Fait au cabinet de l'accusateur public, le premier jour de la troisième décade du premier mois de l'an second de la République, une et indivisible.

Signé, FOUQUIER.

Le tribunal, faisant droit sur le réquisitoire de l'accusateur public, lui donne acte de l'accusation par lui portée contre Marie-Antoinette, dite Lorraine-d'Autriche, veuve de Louis Capet.

En conséquence ordonne qu'à sa diligence et par un huissier du tribunal, porteur de la présente ordonnance, ladite Marie-Antoinette, veuve de Louis Capet, sera prise au corps, arrêtée et écrouée sur les registres de la maison d'arrêt, dite de la Conciergerie, à Paris, où elle est actuellement détenue, pour y rester comme en maison de justice; comme aussi que la présente ordonnance sera notifiée, tant à la municipalité de Paris qu'à l'accusée.

Fait et jugé au tribunal, le second jour de la troisième décade du premier mois de l'an second de la République. Amand-Martial-Joseph Herman, Etienne Foucault, Gabriel-Toussaint Scellier, Pierre-André Coffinhal, Gabriel Deliège, Pierre-Louis Ragmey, Antoine-Marie Maire, François-

Digitized by Google

Joseph Denizot, Etienne Maçon, tous juges du tribunal, qui ont signé.

Après la lecture de cet acte, un grand nombre de témoins ont été entendus. Les débats ont duré plus de 48 heures. Sur toutes les questions que l'on a pu faire à l'accusée, son système a été presque généralement de répondre *oui* à tout ce qui étoit ou indifférent ou à sa décharge, et *non* à tout le reste.

Sa contenance a été ferme, sans affectation et sans trouble. On a même remarqué plusieurs fois qu'en parlant à ses défenseurs officieux qui étoient auprès d'elle, en leur donnant des papiers ou les recevant de leur main, elle employoit ces tournures obligeantes et ces manières gracieuses d'une femme qui s'est fait une longue étude de l'art de plaire.

Tous les débats étant terminés, les deux défenseurs Chauveau et Tronçon-Ducoudray ont pris successivement la parole. Ils ont été écoutés dans le plus grand silence, et ont parlé avec éloquence et avec zèle.

Après leurs discours, le président du tribunal a fait un résumé de toute l'affaire : il a rappellé tous les faits à la charge de l'accusée ; il en est un qui suppose tous les autres, c'est que, de son aveu, elle avoit la confiance de Louis Capet. Il est une situation générale qui renferme en quelque sorte toutes les inculpations, toutes les dépositions particulières : c'est le peuple français tout entier qui accuse Antoinette ; ce sont tous les événemens politiques depuis cinq années qui déposent contre elle.

Le président a ensuite soumis aux jurés les questions suivantes :

1°. Est-il constant qu'il ait existé des manœuvres et intelligences avec les puissances étrangères et autres ennemis extérieurs de la République ; lesdites manœuvres et intelligences tendant à leur fournir des secours en argent, à leur donner l'entrée du territoire français, et à y faciliter le progrès de leurs armes ?

2°. Marie-Antoinette d'Autriche, veuve de Louis

Digitized by Google

Capet, est-elle convaincue d'avoir coopéré à ces manœuvres et d'avoir entretenu ces intelligences ?

3°. Est-il constant qu'il a existé un complot et conspiration tendant à allumer la guerre civile dans l'intérieur de la République ?

4°. Marie-Antoinette d'Autriche, veuve de Louis Capet, est-elle convaincue d'avoir participé à ce complot et conspiration ?

Après une heure de délibération, les jurés sont rentrés à l'audience, et ont fait sur ces quatre questions une déclaration affirmative.

Avant qu'on ramenât l'accusée pour l'entendre, le président a dit au peuple : « Si cet auditoire n'étoit pas rempli d'hommes libres, et qui par conséquent sentent toute leur dignité, je devrois peut-être leur rappeller qu'au moment où la justice nationale va prononcer la loi, la raison, la moralité leur commandent le plus grand calme ; que la loi leur défend tout signe d'approbation, et que de quelques crimes qu'une personne soit couverte, une fois atteinte par la loi, elle n'appartient plus qu'au malheur et à l'humanité.

L'accusée est rentrée : on lui a lu la déclaration du jury, et les deux articles du code pénal qui punissent de mort, 1°. toute manœuvre, toute intelligence avec les ennemis de la France, pour leur en faciliter l'entrée, leur livrer des villes, forteresses, ports, vaisseaux, magasins, arsenaux, etc., leur fournir des secours en soldats, argent, vivres, munitions ou autres, corrompre ou ébranler en leur faveur la fidélité des officiers, des soldats et des autres citoyens ; 2°. toutes conspirations et complots tendant à exciter des troubles intérieurs et des dissentions civiles.

L'accusateur public a requis que conformément à ces deux articles, Marie-Antoinette fût condamnée à la peine de mort. Le président ayant demandé à l'accusée si elle avoit quelques réclamations à faire sur cette application de la loi, elle a fait en secouant la tête une réponse négative ; et la même interpellation étant faite aux défenseurs, Tronçon a dit :

Digitized by Google

déclaration du jury étant précise, et la loi formelle sur cet objet, j'annonce que mon ministère à l'égard de la veuve Capet est terminé.

Les juges ont été aux opinions, et la condamnation a été prononcée à l'unanimité. Il étoit quatre heures du matin ; l'accusée a écouté sa sentence sans montrer la moindre altération dans son maintien ni dans ses traits. On l'a reconduite à la Conciergerie.

Une heure après, le rappel fut battu dans toutes les sections. A sept heures, toute la force armée fut sur pied : des canons furent placés à l'extrémité des ponts, places et carrefours qui se trouvent depuis le Palais de justice jusqu'à la place de la Révolution. A dix heures, de nombreuses patrouilles parcoururent la ville ; la circulation des voitures fut interrompue dans les rues où devoit passer Antoinette. A onze heures, elle sortit de la Conciergerie, vêtue d'un déshabillé blanc. Elle monta comme tous les autres criminels, dans la voiture de l'exécuteur, ayant à ses côtés un prêtre constitutionnel, et escortée par de nombreux détachemens de gendarmerie à pied et à cheval.

La force armée au nombre de plus de 30,000 hommes, formoit le long de la route une double haie. Antoinette regardoit avec indifférence tantôt les citoyens armés, tantôt ceux qui étoient placés aux fenêtres. Les flammes tricolores, et les inscriptions républicaines et fraternelles placées sur la façade des maisons, parurent occuper son attention. On n'apercevoit sur son visage ni abattement ni fierté ; elle avoit l'air calme, et paroissoit insensible aux cris de vive la République ! à bas la tyrannie ! qu'elle ne cessa d'entendre sur son passage.

A midi, étant arrivée sur la place de la Révolution, elle tourna les yeux du côté du jardin national : alors seulement elle changea de couleur, et devint beaucoup plus pâle qu'elle n'avoit été jusqu'à ce moment. Elle monta ensuite sur l'échafaud avec assez de courage.

Après sa mort, l'exécuteur montra sa tête au peu-

Digitized by Google

ple, au milieu des cris mille fois répétés de vive la République.

N. B. Le procès de Marie-Antoinette, sans avoir la même importance que celui de Louis Capet, en faisoit, pour ainsi dire, partie : ayant donné l'un tout entier, notre feuille ne pouvoit se dispenser d'accorder à l'autre quelqu'étendue. L'instruction publique, qui est notre objet principal, a cédé pour aujourd'hui la place à cet objet de curiosité plutôt que d'intérêt ; elle la reprendra désormais et ne la quittera plus.

Encore une fois, cette feuille n'est pas, à proprement parler, un journal, un papier-nouvelles. Les faits y doivent tenir peu d'espace, les personnes encore moins. Les choses, et sur-tout les principes, sont tout pour nous et pour le plus grand nombre de nos lecteurs.

Au numéro prochain, la suite de la géographie et le commencement du *cours de morale.*

CONVENTION NATIONALE.

Scellés apposés relativement au divorce.

23 *du* 1er. *mois.*

Aussitôt qu'une demande de divorce étoit formée par l'un des deux époux, l'autre, s'il étoit animé par la haine ou par l'intérêt et la mauvaise foi, pouvoit spolier la communauté, s'emparer de ce qu'il y avoit de plus précieux, et se retirer comme un ennemi qui pille et ravage tout dans sa fuite.

C'est à quoi la loi n'avoit pas pourvu, et ce qui lui restoit à prévenir. Autorisé par elle, celui des deux époux qui aura formé l'action en divorce pourra faire apposer les scellés sur tous les meubles et effets mobiliers de la communauté.

Les scellés ne pourront être levés, soit pendant le cours de l'action, soit après le jugement définitif qu'en procédant de suite à l'inventaire des objets

Digitized by Google

qui y sont compris, à moins que les deux parties ne consentent à leur levée pure et simple.

Publication des mariages. — 25 du 1er. mois.

A compter dans tous les départemens du jour de la publication de ce décret, celle des mariages ordonnée par les précédentes loix, pourra être faite dans les formes ordinaires tous les jours indistinctement : le mariage ne pourra être célébré avant le troisième jour qui suivra la publication, en comptant le jour de la publication pour le premier, et celui de la célébration pour le troisième.

Sur les prêtres sujets à la déportation. — 30 du 1er mois.

On est encore obligé de s'occuper des prêtres fanatiques, turbulens et séditieux : ils soufflent partout le feu de la guerre civile, ils s'efforcent toujours de persuader aux gens simples que Dieu, qui créa l'homme pour être libre, a été très-en colère de voir les Français reconquérir leur liberté.

On les poursuit ; ils se cachent et savent échapper aux recherches : on les déporte ; ils rentrent et se glissent dans les campagnes comme des loups dans une bergerie. Plusieurs ont été pris les armes à la main; d'autres saisis de correspondances contre-révolutionnaires, ou portant sur eux des signes de ralliement et de conspiration.

Il falloit enfin prendre un parti qui délivrât la république de ces ennemis trop dangereux. C'est à leur rage implacable, c'est à leurs propres fureurs qu'ils doivent s'en prendre, s'ils trouvent, dans les mesures que l'on prend pour les réprimer, une sévérité excessive. Eh ! que ne se réprimoient-ils eux-mêmes ! De quelle clémence, de quelle humanité se piqueroit-on encore avec des gens qui ne respirent que le sang et la vengeance, qui chaque jour attisent le feu, aiguisent le fer dont le sein de la patrie est déchiré ? Doit-on être humain envers des brigands, des assassins, des incendiaires, et clément avec des tigres ?

La Convention nationale, après avoir entendu le rapport de son comité de législation, a décrété ce qui suit :

Digitized by Google

Art. Ier. Les prêtres sujets à la déportation, les armes à la main, soit sur les frontières, soit pays ennemi; ceux qui auront été ou se trouver saisis de congés ou de passeports délivrés par chefs français émigrés, ou par des commandans armées ennemies, ou par les chefs des rebelles ceux qui seront munis de quelques signes contre volutionnaires, seront, dans les 24 heures, li à l'exécuteur des jugemens criminels, et mis à m après que le fait aura été déclaré constant par commission militaire, formée par les officiers l'état-major de la division, dans l'étendue de quelle ils auront été arrêtés.

II. Ceux qui ont été ou qui seront arrêtés armes dans les pays occupés par les troupes de la Ré blique, seront jugés dans les mêmes formes et pu des mêmes peines, s'ils ont été précédemment d les armées ennemies, ou dans des rassemblem d'émigrés ou de révoltés, ou s'ils y étoient à l'inst de leur arrestation.

III. La commission sera composée de cinq p sonnes, prises dans les différens grades de la divisi

IV. Le fait demeurera constant, soit par une claration écrite, revêtue de deux signatures, ou d' seule signature confirmée par la déposition d témoin, soit par la déposition orale (c'est-à-dir *de bouche*) et uniforme de deux témoins.

V. Ceux de ces ecclésiastiques qui rentreront, ce qui sont rentrés sur le territoire de la Républiq seront envoyés à la maison de justice du tribunal minel du département, dans l'étendue duquel auront été ou seront arrêtés; et après avoir subi terrogatoire, dont il sera retenu note, ils sero dans les 24 heures, livrés à l'exécuteur des ju mens criminels, et mis à mort, après que les ju du tribunal auront déclaré que les détenus convaincus d'avoir été sujets à la déportation.

VI. Les moyens de conviction contre les préve en cas de dénégation de leur part, résulteront d déposition uniforme de deux témoins, que les tenus étoient dans le cas de la déportation.

Digitized by Google

VII. Si les accusés demandent à justifier de l'extrait du procès-verbal, contenant leur prestation de serment, et qu'ils n'en soient pas porteurs, les juges pourront leur accorder un délai strictement nécessaire, ou le leur refuser suivant les circonstances. Si le délai est accordé, les juges seront tenus d'en rendre compte au ministre de la justice; qui en instruira sur le champ le comité de sûreté générale de la Convention nationale.

VIII. Si les prévenus ne justifient de leur prestation de serment, dans le délai accordé par le tribunal, ils seront livrés à l'exécuteur des jugemens criminels. Les juges en instruiront pareillement le ministre de la justice, et celui-ci le comité de sûreté générale.

IX. Dans le cas où ils produiroient le procès-verbal de leur serment de liberté et égalité, conformément au décret du 14 août 1792, l'accusateur public est autorisé à faire preuve, tant par pièces que par témoins, que les accusés ont rétracté leur serment, ou qu'ils ont été déportés pour cause d'incivisme, aux termes de l'article II du décret du 21 avril dernier; et, cette preuve acquise, ils seront mis à mort; dans le cas contraire, ils seront mis en liberté.

X. Sont déclarés sujets à la déportation, jugés et punis comme tels, les évêques, les ci-devant archevêques, les curés conservés en fonctions, les vicaires de ces évêques, les supérieurs et directeurs de séminaires, les vicaires des curés, les professeurs de séminaires et de colléges, les instituteurs publics et les prédicateurs, dans quelque église que ce soit, qui n'auront pas prêté le serment prescrit par l'article XXXIX du décret du 24 juillet 1790, et réglé par les articles XXI et XXXVIII de celui du 12 du même mois, et par l'article II de la loi du 27 novembre de la même année, ou qui l'ont rétracté, quand bien même ils l'auroient prêté depuis leur rétractation.

Tous les ecclésiastiques séculiers ou réguliers, frères convers et laïcs qui n'ont pas satisfait aux dé-

Digitized by Google

crets des 14 août 1792 et 21 avril dernier, ou qui ont rétracté leur serment;

Et enfin tous ceux qui ont été dénoncés pour cause d'incivisme, lorsque la dénonciation aura été jugée valable, conformément à la loi dudit jour 21 avril.

XI. Les dispositions de l'article de ladite loi ne sont point applicables aux vieillards âgés de plus de 60 ans, aux infirmes et aux caducs qui se trouveront dans les cas prévus par les articles I, II et V du présent décret.

XII. Les ecclésiastiques qui ont prêté le serment prescrit par les loix des 24 juillet et 27 novembre 1790, ainsi que celui de liberté et égalité dans le tems déterminé, et qui seront dénoncés pour cause d'incivisme, seront embarqués sans délai et transférés à la côte de l'ouest de l'Afrique, depuis le 23e. degré sud jusqu'au 28e.

XIII. La dénonciation pour cause d'incivisme sera faite par six citoyens du canton, ou jugée par le directoire de département, sur l'avis du district.

XIV. Les ecclésiastiques mentionnés en l'art. X, et qui, cachés en France, n'ont point été embarqués pour la Guyanne française, seront tenus dans la décade de la publication du présent décret, de se rendre auprès des administrations de leurs départemens respectifs, qui prendront les mesures nécessaires pour leur arrestation, embarquement et déportation, en conformité de l'article XII.

XV. Ce délai expiré, ceux qui seront trouvés sur le territoire de la République, seront conduits à la maison de justice du tribunal criminel de leur département, pour être jugés conformément à l'article V.

XVI. La peine de mort prononcée d'après les dispositions de la présente loi, emportera confiscation de biens.

XVII. Les prêtres déportés volontairement et avec passeports, ainsi que ceux qui ont préféré la déportation à la réclusion, sont réputés émigrés.

XVIII. Tout citoyen est tenu de dénoncer l'ecclésiastique qu'il saura être dans le cas de la déportation

Digitized by Google

tation, de l'arrêter ou faire arrêter et conduire devant l'officier de police le plus voisin ; il recevra 100 liv. de récompense.

XIX. Tout citoyen qui recéleroit un prêtre sujet à la déportation, sera condamné à la même peine.

La multiplicité des affaires dont le comité de salut public de la Convention nationale est chargé, exigeant le plus grand soin dans la classification et la distribution des objets, le comité prévient les citoyens qui auroient à correspondre avec lui, soit sur les armes, soit pour tout ce qui regarde l'artillerie, les munitions de guerre et leurs préparations, d'adresser leurs lettres et mémoires ainsi qu'il suit :

A la section des armes du Comité de Salut public, à Paris.

Approuvé par le comité de salut public pour être inséré dans toutes les feuilles publiques.

Le 29e jour du premier mois de l'an deuxième de la République.

Nouvelles des Armées.

Armée du Midi.

La prise de Lyon étoit un événement si important pour cette armée, qu'elle en a célébré la nouvelle par des réjouissances. Le 23 du 1.er mois (17 octobre) tout le camp étoit en joie, lorsque l'ennemi, qui croyoit qu'on ne pouvoit pas danser et se battre le même jour, sortit de Toulon sur cinq colonnes, et vint attaquer nos danseurs : ils ne firent qu'un saut du bal au combat, et frottèrent si vigoureusement ces trouble-fêtes, qu'ils furent obligés de rentrer dans Toulon, plus vîte qu'ils n'étoient venus, laissant cinquante morts et deux cents cinquante blessés. La fête républicaine n'avoit fait que redoubler l'héroïsme de nos soldats : la musique étoit au centre, et ils chargeoient les satellites de Pitt aux cris de *vive la République !* et au son de la carmagnole.

Digitized by Google

Nos batteries sont presque toutes établies devant Toulon : le siège et le bombardement ne tarderont pas à commencer. Les ennemis ont beau s'entasser dans cette ville coupable, Anglois, Espagnols, Napolitains, émigrés, fédéralistes, rien ne pourra résister à l'ascendant que prennent, de toutes parts, les armes de la République. Déjà l'une de nos batteries, nommée la *Sans-Culotte*, placée à Notre-Dame-de-Briga, inquiète les vaisseaux anglois; quatre sont au radoub. Notre flotte perdue, nos arsenaux livrés, nos représentans immolés, tant de patriotes proscrits, tant de suites désastreuses de cette exécrable trahison ne cessent de crier vengeance : le moment est venu de l'obtenir.

Armée du Nord et des Ardennes.

Le mouvement imprimé à ces deux armées par la victoire de Maubeuge, s'est étendu le long de la frontière jusqu'à Dunkerque. D'abord après la retraite des Autrichiens, le général Jourdan fit occuper, par une division des Ardennes, plusieurs villages de la principauté de Chimay. Ce pays est fertile en fourrages et fécond en bestiaux. On y a pris et fait conduire au quartier-général 300 voitures de foin, de gerbes d'avoine et de froment, 100 bœufs, 200 moutons, 40 chevaux propres à l'artillerie, 300 aunes de bon drap, une grande quantité de toiles et 12,000 livres en numéraire. L'un de ces villages étoit rempli d'émigrés : on y a trouvé un grand nombre de boutons faits pour eux, portant une fleur de lys au milieu, avec cette inscription : *vive le roi, vive la nation* ! comme si ces deux êtres pouvoient désormais vivre ensemble. Cette division s'est emparée de tout le pays qui avoisine Philippeville, et, chaque jour, des voitures de fourrages et de subsistances défilent vers Maubeuge et vers les autres places fortes.

Marchienne a été repris deux jours après par les troupes de la République, après dix heures de combat. Une grêle de balles et de boulets que les ennemis faisoient pleuvoir, n'a point empêché le

Digitized by Google

rdonner la charge, ni les soldats d'entrer
s avec la bayonnette. Les prises qu'on y
ont immenses. C'est là que l'ennemi avoit
magasins les plus considérables. On se pré-
archer sur Saint-Amand. Bientôt cette
la frontière sera purgée des satellites de
e ; et Valenciennes, qui est hors d'état
e, rentrera sous la domination républi-

jour du 2.me mois (22 octobre), le général
st parti de Lille avec sa division sur deux
Les postes importans de Varneton, Co-
Warvick sur la Lys ont été attaqués et pris
mière, et Menin, par la seconde. A l'un
ostes, de pauvres diables d'Hanovriens,
dans une redoute, se sont jettés à ge-
ant le général. Près de Menin, 500 An-
aves comme le sont les esclaves, se sont
la même posture, inconnue à nos répu-
et se sont déclarés prisonniers. Les Anglois
à Menin beaucoup d'hommes et 6 pièces
Un troupeau entier d'émigrés fut tué sous
de Warwick : un seul fut envoyé à Lille
mber sous le glaive de la loi.
e jour, deux colonnes de la division de
e partirent, l'une de cette ville, l'autre de
ute, et s'avancèrent sur Furnes. L'ennemi,
re de 3000 mille hommes, bien retranché,
ieurs pièces de canon, voulut se défendre ;
épidité de nos soldats ne lui en laissa pas
ils le chassèrent et le poursuivirent en dé-
a bayonnette dans les reins. Plusieurs émi-
nt parmi les prisonniers : ils n'y sont plus.
nemis avoient encore un camp assez fort à
; mais ils n'ont osé se mettre en mouvement
ter nos braves troupes ; elles ont marché le
n sur Nieuport. Elles sont dignes de leurs
eur discipline égale leur courage. Aucun
'a été commis à Furnes. Elles n'ont songé
attre et à vaincre.
mmandant de la marine à Dunkerque a mis

Digitized by Google

en même-tems à la voile avec tous les bâtimens et les chaloupes en état: il suit les mouvemens de l'armée; et il attaquera par mer Ostende, quand nous l'attaquerons par terre. Le général Vendamme, qui commande cette division, fait par-tout main-basse sur les émigrés, et sur les caisses. Il expédie les uns, vuide les autres. Il impose des contributions; et dans cette partie si riche des possessions autrichiennes, il espère faire de telles provisions, que l'armée pourra vivre cet hiver sans qu'il en coûte rien à la République.

Guerre civile dans les départemens de l'Ouest.

La Vendée n'est plus! Ce grand mot, prononcé dans la Convention nationale, doit retentir dans toute la France. Il ne veut pas dire qu'il n'existe plus aucune trace de cette rébellion horrible, mais que le foyer en est détruit; que le plus grand nombre des brigands a mordu la poussière; que presque tous leurs chefs ont reçu la peine due à tant de crimes; que tous leurs principaux repaires, leurs magasins, leurs places fortes, leur artillerie, leurs munitions sont au pouvoir des armées républicaines; que les débris de ces hordes fanatiques sont errans, dispersés, fugitifs, sans places, sans guides, sans ressources. On les poursuit comme des bêtes féroces, et quelques jours suffiront sans doute pour en exterminer le reste.

La perte de Mortagne et de Chollet a été le signal de leur ruine. Leur défense la plus vigoureuse eut lieu dans cette dernière ville: vaincus et mis en déroute, leurs chefs se retirèrent avec quelques troupes à Clisson, château fort, très-avantageusement situé. Une de nos colonnes les y poursuivit au milieu de la nuit, les surprit et égorgea tous les avant-postes, et se présenta pita sur le château que les brigands évacuèrent précipitamment, après avoir tiré deux coups de canon qui ne blessèrent personne. On y trouva un magasin à poudre, 30 barriques de salpêtre, plusieurs tonneaux de soufre, des boîtes à mitraille, beaucoup de fusils destiné à en faire d'autres, des canons, des caissons, du blé, des farines en abondance, etc., etc.

Digitized by Google

Un seul asyle, Saint-Florent, restoit aux brigands, sur la rive gauche de la Loire. Ils s'y réfugièrent dans le plus grand désordre. L'armée républicaine les y poursuivit sans perdre de tems ; la terreur qui la précédoit étoit si grande, qu'ils ne voulurent pas l'attendre. Ils se précipitèrent dans des bateaux pour passer la Loire. Un très-grand nombre s'y noya. Beauchamp, le plus habile et le plus brave de leurs chefs, celui qu'ils suivoient avec le plus de confiance, blessé à mort à la bataille de Chollet, et qui s'étoit fait porter jusqu'à Saint-Florent sur des brancards, expira sur le bord de la rivière, après l'avoir traversée. Delbec, leur général en chef, est aussi blessé mortellement.

On a trouvé à Saint-Florent 40 caissons d'artillerie, beaucoup de canons, quantité de blés et fourrages. On y a trouvé..... 5500 de nos frères, prisonniers depuis plusieurs mois, entre les mains des rebelles. Près de 3000 avoient été délivrés à Châtillon, Montagne, Chollet et Beaupréau : ainsi dans moins de huit jours plus de 8000 patriotes ont été rendus à la liberté. Ces malheureuses victimes se sont jetées dans les bras de leurs libérateurs, qu'ils baignoient de leurs larmes de la joie et de la reconnoissance. D'une voix affoiblie par plus de cinq mois de supplices, les premiers mots qu'ils prononçoient, et qui sembloient leur rendre leurs forces, étoient : *Vive la république*!

Une autre prise importante, que l'on avoit faite à Châtillon, est celle de l'imprimerie dite royale. On y a trouvé des pièces originales qui dévoileront enfin les auteurs de cette longue et cruelle guerre. Un représentant du peuple en est dépositaire, il ne veut la remettre qu'à la Convention elle-même.

Les brigands, après avoir passé la Loire à Saint-Florent et au-dessous, au poste de Varade, se sont jetés sur Ancenis. Ils s'y sont fortifiés et disposés à se défendre, mais l'avant-garde de l'armée de Mayence les en a bientôt débusqués ; et ils y ont encore abandonné en fuyant plus de 20 pièces de canon. Alors pressés de toutes parts, ils se sont enfoncés dans les terres, et ont pris leur route vers Laval.

Digitized by Google

Parvenus à Château-Gontier, ils ont encore essayé de tenir ferme; mais à l'arrivée de nos troupes, qui les poursuivoient sans relâche, ils ont évacué cette ville et se sont portés sur Laval, où ils sont entrés après une foible résistance. On les y a suivis de nuit : ils se sont embusqués sur la route, et ont fait sur notre avant-garde des décharges d'artillerie qui ne lui ont fait aucun mal, mais qui l'ont engagée à se replier. L'infanterie tint ferme, soutint pendant deux heures ce combat nocturne, et vouloit marcher en avant; mais la cavalerie, à l'exception d'un seul corps, n'ayant pas fait la même contenance, la retraite au petit pas sur Château-Gontier fut ordonnée par la prudence et exécutée dans le meilleur ordre. Le corps de l'armée est arrivé dans cette ville. Elle a pris aux environs une position très-avantageuse. Elle ne sortira que pour chasser de Laval les débris déjà mais impuissans des armées catholiques et roy

Ce rassemblement est le seul qui reste à détru et du côté de la mer celui qui s'est emparé de de Noirmoutiers, sous les ordres du traître Ch On se prépare à l'y bloquer. De tous les chefs donnoient, par leurs connoissances militaires, consistance à ce ramas de brigands, c'est le seul respire encore. Lescure, Beauchamp et Delbec morts. Charette les suivra bientôt, et il ne re plus d'eux aucune trace que dans l'exécration blique et dans la dévastation des malheureuses trées qu'ils avoient entraînées dans leur révolte.

On s'abonne à Paris, chez les Directeurs de l'Imprimerie du Cercle Social, rue du Théâtre-Français, pour la quatrième année, commençant le premier d'octobre, 12 du 1er. mois de l'an 2^d.

Le prix de l'abonnement est de 12 liv.

De l'Imp. du Cercle Social, rue du Théâtre-Français.

Digitized by Google

N°. 6. IVme. Année.

LA FEUILLE VILLAGEOISE.

Septidi, 17 Brumaire, (*)
l'an second de la République française.
Jeudi, 7 novembre 1793. (Vieux style).

MORALE UNIVERSELLE.

QUATRE fort honnêtes gens, de sectes ou de nations différentes, mais que leurs opinions religieuses ne divisent pas, et que des occupations communes réunissent presque tous les jours, un Français catholique, un Suisse protestant, un négociant juif, et un Mahométan interprète de langues, se trouvoient réunis hier dans une grande bibliothèque publique. Ils s'arrêtèrent devant la partie des rayons où sont placés les livres de morale. Cette seule partie contient de quoi remplir toute une bibliothèque. Il y a de gros in-folio, des in-quarto pesans, des livres moins petits, mais qui équivalent par leur nombre, à une telle multitude de moralistes plus ou moins volumineux, dans toutes les langues anciennes et modernes, que leur catalogue compose seul un assez gros livre.

Eh quoi! dit le sectateur de Mahomet, pour être instruit à fond de la morale, faut-il donc avoir lu tous ces bouquins?

Non certes, répondit le Suisse. Les lois de la morale ne sont peut-être nulle part sur la terre aussi bien connues que dans nos montagnes: nous y avons quelques ouvrages où elle est mise en action; mais

(*) Voyez l'explication de cette date, ci-après, pages 128 et 129.

Digitized by Google

de longs traités de morale ! ou il n'y en a point, ou nous ne les lisons pas ; ce qui revient au même.

Le Juif. Malgré les préjugés que l'on a contre nous, et qu'un grand nombre de nos frères ne justifie que trop, nous avons cependant une morale aussi saine, aussi pure qu'aucun autre peuple ; mais nous serions bien fâchés de lire tout ce fatras de livres : nous avons autre chose à faire.

Le Catholique. Et pensez-vous que nous les lisions, nous autres Français ? Cette bibliothèque immense est un dépôt de toutes les connoissances humaines. La morale est une branche importante de ces connoissances : elle a produit, chez toutes les nations policées, une foule d'ouvrages bons ou mauvais, intéressans ou ennuyeux, courts ou prolixes, en un de toutes formes, de toutes dimensions, de toute espèce. Ils sont presque tous rassemblés ici ; mais remarquez que c'est une des parties de la bibliothèque les moins fréquentées. Cependant on ne peut nier deux choses ; l'une, que la morale est une science nécessaire ; l'autre, que cette science a ses principes comme les autres, que ces principes peuvent être réduits en système, et former par conséquent des ouvrages intéressans et utiles.

Le Juif. A la bonne heure ; mais je n'en voudrois ni autant, ni d'aussi longs que j'en vois ici.

Le Catholique. J'ai souvent pensé qu'on pouvoit réduire en un très-petit volume tout ce qu'il y a d'essentiel dans la morale. Je le pense et le désire plus que jamais ; car jamais on n'eut chez aucun peuple ni un plus grand besoin de morale, ni moins de tems et de goût pour la lecture.

Le Protestant. Ce qu'il y a de plus difficile dans un pareil ouvrage, c'est de bien établir un premier principe qui lui serve de base stable, de fondement solide.

Le Catholique. Je ne crois pas qu'on en puisse trouver d'autre que la religion.

Le Juif. Oui, la religion doit être le fondement de la morale.

Digitized by Google

Le Mahométan. Point de morale sans religion ; c'est aussi mon avis.

Le Protestant. Vous avez tous raison. La religion seule peut fournir à l'homme aveugle et sujet à l'erreur un fanal qui l'éclaire et ne l'égare pas. Oui, toute la morale est dans l'évangile.....

Le Catholique. Ajoutez-y les décisions des pères, des conciles, et des casuistes de l'église romaine ; ou vous n'aurez qu'une morale incomplète.

Le Juif. Quand j'ai dit que la religion doit être le fondement de la morale, c'est de la religion de Moyse que j'ai voulu parler, de cette religion antique qui s'est conservée pure au milieu des superstitions modernes. Beau fondement en effet d'une science telle que la morale, que votre évangile et tout ce qui chez vous autres chrétiens vient de ce prétendu Messie, que vous croyez venu, et que nous attendons toujours !

Le Mahométan. Attendez-le tant qu'il vous plaira ; pour moi, lorsque j'ai dit : point de morale sans religion, c'étoit la religion de notre grand prophète que j'avois en idée. Ni de vos livres de Moyse, dont je veux bien ne pas disputer l'authenticité, ni de vos quatre évangiles, choisis parmi tant d'autres, que vous appellez apocryphes, ni de vos décisions de pères, de conciles et de casuistes qui se contredisent entre eux, vous ne tirerez un bon système de morale. C'est au livre par excellence qu'il faut recourir ; c'est au koran que vous appellez alcoran, et dont vous ne connoissez pas mieux le contenu que le nom.

Mes amis, interrompit le Protestant, nous sommes convenus entre nous de ne jamais disputer sur la préséance de nos religions ; il ne faut pas que notre conversation morale dégénère en dispute théologique.

Ils en étoient là, lorsqu'ils furent abordés par un Philosophe de leurs amis, qui avoit écouté leur entretien. Votre discussion, leur dit-il, seroit interminable, parce que vous êtes partis d'un faux principe.

Si tous les hommes étoient assez sages pour n'avoir

Digitized by Google

qu'une seule religion, celle dont les dogmes so
écrits dans le grand livre de la nature ; s'ils se bo
noient à reconnoître ou plutôt à sentir qu'un o
vrage aussi admirable que l'univers ne peut ni av
commencé, ni continuer d'exister sans l'action ou
volonté d'un être souverainement puissant et intel
gent ; ce bienfait de la vie qu'ils ont reçu, tous l
plaisirs qu'ils goûtent, et tous les biens dont i
jouissent, étant la suite et la dépendance de l'org
nisation générale de l'univers, s'ils s'étoient to
accordés pour rendre à cet être inconcevab
qui le gouverne, un culte universel de reconnoi
sance et d'amour, sans y mêler aucune de ces form
particulières et exclusives qui n'ont fait aucun bi
et qui ont fait tant de mal ; sans doute alors on pou
roit prendre la religion pour base de la morale.

Mais dans l'état où sont les choses, et où, grace
la folie humaine, elles seront encore long-tem
excusez ma franchise philosophique, cela est absurd
et impossible : il me sera facile de vous en convainc

La morale n'est-elle pas la connoissance de c
que doivent faire et de ce que doivent éviter l
hommes réunis en société, pour que cette socié
soit la plus heureuse et la mieux ordonnée qu'il e
possible ?

Les quatre amis convinrent que tel est en eff
le but de la morale.

Il faut donc, reprit le philosophe, que par-to
où l'homme vit en société la morale soit la même
et puisque les religions varient presque à l'infi
chez les différens peuples, il ne faut donc pas donne
à cette morale qui doit être universelle, une base qu
ne l'est pas.

Jugez par ce qui vous est arrivé, à vous homme
raisonnables, et par la dispute où vous alliez vou
engager, de ce qui arrivera toujours entre les homme
de religions diverses, qui voudront établir la reli
gion pour fondement de la morale. Ils croiront d'abor
s'entendre, et ne s'accorderont jamais.

Le Protestant. Ecoutez ; nous sommes au fond plu

Digitized by Google

accommodans que vous ne pensez. Nous professons des cultes différens, mais nous adorons tous un Dieu créateur, conservateur, rémunérateur des vertus et vengeur des crimes : nous nous accordons sur ce point : pour donner une base commune à la morale, c'est là celle que nous choisirons. Nous descendrons, ou si vous voulez, nous remonterons avec vous jusqu'à cette religion naturelle que vous regrettez qui ne soit pas celle de tous les hommes ; nous établirons sur ses dogmes les fondemens d'une morale universelle, que chaque religion modifiera ensuite selon ses dogmes particuliers : il sera toujours vrai de dire que la morale est fondée sur la religion.

Les trois autres témoignèrent qu'ils consentoient à cet arrangement.

Le Philosophe. Vous êtes bons et tolérans ; mais tout le monde ne l'est pas comme vous. Le point où je vous ai trouvés, et dont un peu de réflexion suffit pour vous faire rabattre en ce moment, est celui où resteront avec entêtement presque tous les hommes. Tandis qu'on leur montrera la religion comme base de la morale, chaque secte entendra chacune soit sa religion, et non celle des autres sectes, qu'elle hait ou qu'elle méprise.

Voici encore un autre danger. Les maux effroyables que presque toutes les religions particulières ont faits et continuent de faire aux hommes, les guerres qu'elles ont allumées entre les peuples, les discordes entre les citoyens, le trouble et la dissention dans les familles, le sang versé de toutes parts pour des questions inintelligibles, et dont tout le mérite est de l'être, ont ramené un grand nombre de bons esprits à cette religion simple et auguste dont un Dieu qui s'annonce par ses œuvres et par ses bienfaits, est l'objet incompréhensible, dont toute la nature est le temple, et dont la reconnoissance et l'amour sont le seul culte. Mais combien d'autres, moins sensibles aux beautés ravissantes qu'offrent le spectacle de la nature et l'ordre admirable de l'univers, moins accessibles aux affections grandes et relevées, plus frappés des

Digitized by Google

maux que touchés des biens, ont donné dans un excès déplorable ! Combien ont passé des reproches que l'humanité peut faire à la plupart des religions, jusqu'à jurer dans leur ame haine à toute religion! combien enfin à force de reconnoître l'absurdité de petites idées dont on a défiguré la grande et sublime idée d'un Dieu, ont fini par nier l'existence de Dieu même! Le nombre en est très-grand sans doute; il peut s'augmenter encore; il pourroit arriver enfin qu'une nation entière fût sans culte, sans religion, sans Dieu..... Vous frémissez! mes amis, contentez-vous de plaindre ceux qui sont tombés ou qui tomberont dans cet aveuglement; mais convenez que vous leur donneriez un champ trop libre pour le soustraire au joug des loix de la morale, si vous en établissiez le principe sur la religion, si vous ne distinguiez absolument les notions morales des opinions religieuses, si vous ne reconnoissiez hautement qu'indépendamment de toute secte, de tout dogme, de tout culte, indépendamment même de l'existence d'un Etre suprême, les hommes vivant en société ont des vertus à exercer, des vices à fuir, et que c'est à la morale à leur apprendre quels sont ces vertus et ces vices.

Le Mahométan. Mais enfin quel sera le principe fondamental sur lequel vous élèverez solidement l'édifice de votre morale?

Le Philosophe. Ce principe est bien simple: c'est l'intérêt propre de l'homme, c'est le soin de sa conservation et de son bonheur.

Le Catholique. Eh quoi! laisserez vous donc l'homme sans religion sur la terre?

Le Philosophe. Non sans doute: ne vous ai-je pas dit que l'une des bases que je donnerois à sa morale seroit le soin de son bonheur? Je mettrai donc la piété au nombre des vertus humaines; mais je ne veux pas, en la plaçant la première, en la donnant, comme on l'a fait, pour fondement aux autres vertus, lui permettre, à elle ou à l'hypocrisie qui prend son masque, de se préférer à toutes, et souvent de se mettre à leur place.

Digitized by Google

Mais voilà bien assez pour aujourd'hui. Remettons à notre première rencontre. Je vous promets encore de vous persuader. Je vous promets aussi que je n'aurai pas besoin pour cela d'un grand nombre de conférences : je ne veux pas qu'on puisse dire de nos entretiens ce que vous avez dit de vos gros livres, qui vous ont si justement effrayés.

Suite de la réforme du Calendrier.

Il ne suffisoit pas d'avoir aboli pour le peuple Français le Calendrier des peuples esclaves ; d'avoir divisé l'année en douze mois égaux, et le mois en trois décades. L'esprit saisit facilement ces divisions claires ; mais on étoit habitué à donner un nom à chaque mois de l'année, à chaque jour de la semaine. Cette habitude commode substituera-t-on l'indication numérique, toute sèche et toute traînante ? dira-t-on le premier jour de la première décade du premier mois de la seconde année ? ce seroient des répétitions éternelles et une prolixité insupportable. Nos législateurs ont remédié à cet inconvénient, aussi grave peut-être qu'il ne le paroît, en donnant à chacun des mois et des jours, dans le Calendrier français, un nom particulier, comme ils en avoient dans l'ancien.

Rien de plus naturel, ni en même tems de plus ingénieux que les noms donnés aux mois.

D'abord chacun de ces noms exprime la température qui règne, ou le genre de productions que donne la terre, pendant le mois auquel il appartient. Ensuite, de même que l'année est divisée en quatre saisons, les douze mois sont partagés en quatre classes ; les trois mois qui composent chaque classe ont une terminaison pareille, et les quatre classes ont quatre différentes terminaisons ; en sorte que l'on reconnoît tout de suite que le premier et le second mois, par exemple, appartiennent à la même saison, mais que le troisième et le quatrième sont de deux saisons différentes. Il

Digitized by Google

y a même dans l'harmonie de ces noms, et sur tout dans leur chûte ou terminaison, quelque chose d'imitatif, qui rappelle la saison dont le mois qu'ils indiquent fait partie.

Ainsi les trois premiers mois de l'année qui composent l'AUTOMNE prennent leur nom ; le premier, des vendanges qui se font de Septembre en Octobre (vieux style) : ce mois se nomme *VINDEMIAIRE*, du mot latin *vindemia*, vendange ; le second, des brouillards et des *brumes* basses qui règnent ordinairement d'Octobre en Novembre : il se nomme *BRUMAIRE* ; le troisième, du froid, ou sec, ou humide et des *frimats* qui se font sentir de novembre en décembre : il se nomme *FRIMAIRE*. Ces trois noms ont un son grave et une mesure moyenne.

Les trois mois de l'HIVER prennent leur nom ; le premier, de la neige qui blanchit la terre de Décembre en Janvier : ce mois se nomme *NIVÔSE*, du mot latin *nives*, les neiges ; le second, des *pluies* qui tombent généralement avec plus d'abondance de Janvier en Février : il se nomme *PLUVIÔSE* ; le troisième des giboulées et du *vent* qui souffle d'ordinaire de Février en Mars : il se nomme *VENTÔSE*. Ces trois noms des mois d'hiver ont un son lourd et une mesure longue.

Les trois mois du PRINTEMS prennent leur nom ; le premier, de la fermentation de la sève et du développement des *germes* de Mars en Avril : ce mois se nomme *GERMINAL* ; le second, de l'épanouissement des *fleurs* d'Avril en Mai : il se nomme *FLORÉAL* ; le troisième, de la fécondité riante, et de la récolte des *prairies* : il se nomme *PRAIRIAL*. Les noms de ces trois mois printaniers ont un son gai, et une mesure brève.

Enfin les trois mois de l'ÉTÉ prennent leur nom ; le premier, des moissons dorées qui couvrent les champs de Juin en Juillet : ce mois se nomme *MESSIDOR*, du latin *messis*, moisson ; le second, des chaleurs ardentes qui embrâsent l'air de Juillet en Août : il se nomme *FERVIDOR*, du mot latin *fervidus*, brûlant ; le troisième, des fruits que le soleil dore et

Digitized by Google

mûrit d'Août en Septembre : il se nomme *Fructidor*, du latin, *fructus*, fruit. Les noms de ces trois mois d'été, où la nature est riche et majestueuse, ont une harmonie sonore et une mesure imposante.

Les noms des mois sont donc :

Automne : *Vindemiaire*, *Brumaire*, *Frimaire*.
Hiver : *Nivôse*, *Pluviôse*, *Ventôse*.
Printems : *Germinal*, *Floréal*, *Prairial*.
Été : *Messidor*, *Fervidor*, *Fructidor*.

On voit qu'il résulte de ces dénominations expressives et harmonieuses que, par la seule prononciation du nom du mois, chacun sentira parfaitement trois choses ; la saison où il se trouve, la température, et l'état de la végétation.

De la dénomination des mois, passons à celle des jours. Il s'agissoit de désigner, 1°. le passage d'un jour à l'autre ; 2°. la place du jour dans la décade ; 3°. sa place dans le mois.

Dans l'ancien Calendrier, les sept jours de la semaine portoient des noms composés de ceux des sept planetes (1) et de la syllabe *di*, venant du latin *dies*, qui veut dire jour. En conservant cette syllabe et la faisant précéder des nombres ordinaux, depuis un jusqu'à dix, on a remplacé d'une manière raisonnable et commode cette dénomination planétaire.

On a donné à ces noms de nombre leur forme latine, et non pas la françoise, pour qu'elle s'accordât mieux avec cette syllabe *di*, qui est latine.

On dit donc, pour nommer les dix jours de la décade :

Primidi, *Duodi*, *Tridi*, *Quartidi*, *Quintidi*, *Sextidi*, *Septidi*, *Octodi*, *Nonodi*, *Decadi*.

De cette manière, la différence de *Primidi* à *Duodi* exprime le passage du premier au deuxième jour de la décade, et la place qu'y occupe chacun de ces deux jours ; deux premières circonstances que l'on avoit à désigner.

(1) Voyez n°. 3, page 50.

Digitized by Google

La troisième circonstance, qui est la place de chaque jour dans le mois, est indiquée par le nombre lui même, que l'on joint, si l'on veut, au nom du jour de la décade, comme on le joignoit auparavant au nom du jour de la semaine. Ainsi *Primidi*, 11 de tel mois, présentera l'idée du onzième jour de ce mois et du premier jour d'une décade.

L'avantage bien sensible de ces noms composés, *Primidi*, *Duodi*, *Tridi*, etc., est que le quantième du mois sera toujours présent à la mémoire en nommant le jour de la décade, sans qu'il soit besoin de recourir au Calendrier.

Par exemple, il suffit de savoir que le jour actuel est *Tridi*, pour être certain que c'est aussi le 3, ou le 13, ou le 23 du mois; comme avec *Quartidi*, le 4, ou le 14, ou le 24 du mois; ainsi de suite.

Et réciproquement le jour de la décade sera présent à l'esprit en nommant le quantième du mois. Il suffit de savoir que l'on est au troisième, au treizième, ou au vingt-troisième jour du mois, pour connoître en même-tems que l'on est au *Tridi* de la première, de la deuxième, ou de la troisième décade, etc.

Enfin l'on sait toujours à peu-près si le mois est à son commencement, à son milieu, ou à sa fin: on voit bien que *Tridi* est le 3 au commencement du mois, le 13 au milieu, et le 23 à la fin.

Il n'y a donc rien de plus précis, de plus significatif et de plus commode que cette dénomination des jours.

Il reste à parler des cinq jours complémentaires. On a voulu leur donner un nom collectif qui portât un caractère national, et qui rappellât l'époque de la révolution populaire, dans les cinq jours de fête que célébrera le peuple français à la fin de chaque année. On les a nommés les SANCULOTTIDES.

Le titre de *Sans-Culottes*, que les aristocrates ont donné au peuple, par mépris, est devenu pour lui un mot de ralliement et un titre d'honneur, comme le titre de *gueux* que les aristocrates Hollandais donnèrent autrefois aux patriotes de Hollande.

Digitized by Google

Je crois que l'abbé Maury s'en est servi le premier publiquement en France, en 1790. Il outrageoit, comme à son ordinaire, à la tribune, la révolution, la raison et les principes de la liberté. Les tribunes murmurèrent et huèrent son éloquence. « Faites donc taire, dit-il au président, ces *Sans-Culottes* qui se moquent de moi ».

On trouve dans l'histoire une origine plus ancienne et plus respectable du nom de Sans-Culottes. Une partie de la Gaule antique, qui fut nommée ensuite *Lyonnaise* (la patrie des Lyonnais), étoit appellée *Gallia Braccata*, la Gaule culottée. Par conséquent le reste des Gaules, jusqu'aux bords du Rhin, étoit la Gaule non culottée. Nos pères étoient donc dès lors des Sans-Culottes.

Quoi qu'il en soit, ce nom de *Sanculottides*, donné aux cinq jours complémentaires de l'année, est destiné à consacrer cette dénomination révolutionnaire.

« Les cinq jours des *Sanculottides*, composant une demi-décade, seront dénommés *Primidi*, *Duodi*, *Tridi*, *Quartidi*, *Quintidi*; et dans l'année bissextile (1), le sixième jour, se nommera *Sextidi*. Le lendemain des *Sanculottides*, l'année recommencera par *Primidi*, premier jour de *Vindemiaire*, etc.

« Les cinq jours *Sanculottides* seront autant de jours de fête.

« Le *Primidi* sera consacré à célébrer les *vertus* publiques et privées, qui sont le plus solide fondement du gouvernement républicain, à révéler, à préconiser publiquement et avec une pompe nationale, les actes de vertu, les grandes, belles et bonnes actions individuelles. Cette fête s'appellera *la Fête de la Vertu*.

« Le *Duodi* des *Sanculottides* sera consacré à l'attribut le plus précieux et le plus noble de l'espèce humaine, à l'intelligence qui nous distingue du reste des êtres créés, au *génie* qui est le plus haut degré, le *maximum* de l'intelligence. Les conceptions les plus grandes, les plus utiles à la patrie, sous quelque rapport que ce puisse être, soit dans les sciences, les arts, les métiers,

(1) Ou plutôt *sextile*, comme je l'ai dit n°. 3, p. 63.

Digitized by Google

soit en matière de législation, de philosophie naturelle morale, en un mot tout ce qui tient à l'invention et aux opérations créatrices de l'esprit humain, sera, comme les actes de vertu, préconisé publiquement et avec toute la pompe nationale. Ce sera *la Fête du Génie*.

» Le *Tridi* sera consacré à l'industrie et à l'activité laborieuse. Les actes de constance dans le *travail*, de patience dans la confection des choses utiles à la patrie, enfin tout ce qui aura été fait de bon, de beau, de grand dans les opérations manuelles ou mécaniques, et dont la société peut retirer de l'avantage, recevra les mêmes honneurs que la vertu et le génie. Cette fête s'appellera *la Fête du Travail*.

» Le *Quartidi* se nommera *la Fête de l'Opinion*. Ici s'élevera un tribunal d'une espèce nouvelle, et tout-à-la-fois gaie et terrible. Malheur aux fonctionnaires publics qui auront mal répondu à la confiance nationale, qui ne se seront conciliés ni le respect ni l'amour du peuple! Ils seront frappés ce jour-là, non dans leur fortune, non dans leur personne, ni même dans le moindre de leurs droits de citoyen, mais dans l'Opinion. Dans le jour unique et solemnel de la fête de l'Opinion, la loi ouvre la bouche à tous les citoyens sur le moral, le personnel et les actions des fonctionnaires publics; la loi donne carrière à l'imagination plaisante et gaie des François. Les chansons, les allusions, les caricatures, les pasquinades, le sel de l'ironie, les sarcasmes de la folie, seront dans ce jour le salaire de celui des élus du peuple qui l'aura trompé, qui s'en sera fait mésestimer ou haïr. — L'animosité particulière, les vengeances privées ne sont point à redouter. L'Opinion elle-même feroit justice du téméraire détracteur d'un magistrat estimé.

» Enfin le *Quintidi* des *Sanculottides* sera consacré au témoignage public de la gratitude nationale envers ceux qui, dans les jours précédens, auront été préconisés, et auront été déclarés avoir mérité les bienfaits de la nation. La distribution en sera faite publiquement, et toujours avec tout l'éclat

Digitized by Google

d'une pompe nationale. Cette fête s'appellera *la Fête des Récompenses*.

» Tous les quatre ans, à la fin de l'année bissextile (ou *sextile*) le *sextidi* ou le sixième jour des *Sanculottides*, des jeux nationaux seront célébrés. Cette époque d'un jour sera par excellence nommée, non *la Franciade*, comme on l'avoit décrété d'abord, mais LA SANCULOTTIDE.

» Ce jour-là, se rassembleront, de toutes les parties de la République, les diverses portions du peuple françois. Tous viendront célébrer la liberté, l'égalité, cimenter dans leurs embrassemens la fraternité françoise, et jurer au nom de la nation entière, sur l'autel de la patrie, de vivre et de mourir libres, et en braves *Sans-Culottes* ». (*Extrait du rapport de* FABRE D'ÉGLANTINE, *au nom du comité d'instruction publique*).

A l'Auteur de la Feuille villageoise,

SUR LE NOUVEAU CALENDRIER.

Lyon, département de la Drôme, le 5me. jour du 2me. mois, l'an 2 de la République française une et indivisible. (26 octobre 1793, *vieux style*.)

Beaucoup de personnes m'ont déjà manifesté leurs alarmes au sujet du nouveau calendrier: il est pourtant bien à désirer que cette réforme soit généralement accueillie; elle peut contribuer à l'extirpation radicale de certains préjugés dont nous ne sommes pas tout-à-fait guéris; et c'est sans doute pour cela même qu'elle les trouve dans son chemin.

Pour dissiper les scrupules de ces chrétiens timides et peu instruits, je leur ai dit, 1° que la loi du sabbath, auquel nous avons substitué notre dimanche, est une loi judaïque, et qu'elle n'oblige pas plus les chrétiens que tant d'autres loix juives dont ils se sont affranchis. Nous n'offrons plus à l'être suprême ni fruits, ni gâteaux, ni pigeonnaux, ni agneaux, ni boucs, ni taureaux. Tous ces sacrifices sanglans et

Digitized by Google

non sanglans, toutes ces expiations, ces purifications, ces jeûnes, ces fêtes dont le christianisme nous a dispensés, étoient cependant ordonnés par la même autorité qui avoit imposé le devoir de se reposer le septième jour, sous peine d'être lapidé. Puis donc que nous sommes libres de ne plus observer les premières pratiques, pourquoi ne regarderions-nous pas la seconde comme étant d'une obligation qui ne nous lie plus, sur-tout si cette obligation n'a pas été expressément renouvellée par une loi formelle du christianisme.

Or, je leur dis en second lieu que la religion chrétienne n'a point prescrit de repos à ses sectateurs, et que même son fondateur et ses disciples furent accusés par les Juifs de violer le sabbat, parce qu'ils faisoient quelquefois ce jour-là ce que la loi des Juifs avoit défendu. Un tel exemple est une loi pour des chrétiens. Mais cependant, replique-t-on, on a célébré le dimanche depuis l'origine du christianisme jusqu'à nos jours. Je conviens qu'on l'a célébré; mais je nie qu'on se soit reposé tout ce jour-là. Dans les premiers siècles de l'église, tous les dimanches on alloit, dès le lever du soleil, vaquer au service divin; après quoi, chacun retournoit tranquillement à son travail. Ce ne fut que vers le commencement du quatrième siècle que ce scélérat de Constantin, premier empereur chrétien, imposa la loi de s'abstenir ce même jour de toute œuvre appellée servile. Une pareille loi n'est donc pas une loi chrétienne, mais une loi impériale. Or, maintenant et rois et empereurs n'ont rien à ordonner au peuple libre, et l'on ne doit pas plus de respect à leurs édits qu'à leurs personnes.

Enfin, ai-je demandé à ceux qui s'adressoient à moi pour s'éclairer, de quoi vous plaignez-vous? Vous oblige-t-on au travail les jours que vous avez choisis pour vous reposer? vous êtes libres de ne pas chômer les fêtes et les dimanches; mais vous êtes libres aussi de les chômer, si vous le préférez. On n'a donc ni violé vos consciences, ni attaqué vos droits.

Digitized by Google

C'est ainsi que j'instruis mes frères. Si j'ai raison, imprimez ma lettre ; si je me trompe, réfutez-moi pour nous éclairer tous.

SALUT ET FRATERNITÉ,

SABATIER-LABASTIE, *pasteur protestant.*

RÉPONSE.

Il n'y a rien à redire et peu de choses à ajouter à ces éclaircissemens. Ils consistent dans des faits hors de doute et des raisonnemens sans replique.

Il est certain que le repos du septième jour est une institution judaïque. Il est certain que dans le christianisme primitif, qui sans doute étoit le meilleur, on célébroit le dimanche, mais on n'interrompoit point les travaux. Enfin, il est certain qu'on peut être fort bon chrétien et faire son salut, sans avoir aux édits d'un empereur du quatrième siècle.

La dernière raison du citoyen Sabatier suffiroit seule, sans tout le reste. Les fêtes et les dimanches seront les mêmes pour ceux qui voudront les chommer. Ils suivront toujours à leur gré leur Calendrier religieux ; mais comme il n'y a point en France de religion exclusive et dominante, comme tous les cultes y sont admis, comme à côté d'une église catholique, d'un prêche protestant, il peut s'élever une synagogue juive, une mosquée turque, un temple de pagodes, un autel de Brama, que chacune de ces religions également protégées par le gouvernement, peut avoir son Calendrier, ses fêtes, ses jours de travail et de repos ; il est raisonnable, il est nécessaire qu'il y ait pour tous un Calendrier civil, indépendant de toute idée religieuse, qui divise simplement l'année en saisons, en mois, en fractions de mois, et en jours, sans parler de ce que feront, un jour plutôt qu'un autre, les citoyens qui professent tel ou tel culte.

Liberté politique, liberté civile, liberté religieuse, égalité entre tous les citoyens, égalité entre tous les dogmes aux yeux de la loi, paix et con-

Digitized by Google

corde entre tous les hommes, bienveillance et fraternité universelle, voilà ce qu'il s'agit maintenant d'établir, et à quoi des Calendriers exclusivement attachés à une religion s'opposeront toujours, tandis qu'on voudra régler sur eux les divisions générales et particulières du tems, les actions publiques des citoyens et le cours des occupations civiles.

Le nouveau Calendrier n'exige rien de personne. Il est pour l'année entière ce que le cadran est pour la journée. Celui-ci marque les heures, l'autre les jours. Le cadran ne vous dit point ce que vous devez faire ou ne pas faire à dix heures ou à midi; mais il vous laisse parfaitement maître de déjeuner, de dîner, de faire tout ce qu'il vous plaît. La même heure qui sonne pour l'un l'*angelus*, sonne pour l'autre la bouteselle, ou l'audience d'un tribunal, ou un rendez-vous d'amour.

Autant en fait pour les jours notre Calendrier républicain. Il nous dit : vous voilà dans telle saison, dans tel mois, à tel jour du mois; du reste, pendant ce jour adorez Dieu à votre manière, fêtez un saint, labourez un champ, dansez, chassez, croisez-vous les bras, peu m'importe. Encore une fois, je ne suis là que pour vous dire le nombre des jours, comme le cadran vous dit le nombre des heures.

Il me semble qu'il y a trop de mauvaise humeur à se fâcher contre une invention aussi accommodante et qui se fait ainsi toute à tous.

CONVENTION NATIONALE.

Conservation des monumens de la littérature et des arts.

4 *de Brumaire.* (25 octobre, vieux style.)

Plusieurs décrets ont ordonné de faire disparoître des places publiques, des jardins, des chemins, des maisons, tant à l'extérieur que dans l'intérieur même, tous les signes de la royauté et de la féodalité.

Les patriotes éclairés se sont empressés d'exécuter

Digitized by Google

à la rigueur, mais avec discernement ces décrets républicains ; qu'ont fait l'ignorance et le faux zèle ? ils se sont mis à sabrer les tableaux, les statues, les médailles, les gravures précieuses, et même les livres. Il y avoit ici une couronne, là des fleurs de lys, ailleurs des armoiries ou des titres féodaux abolis par l'égalité : brisez, déchirez, brûlez tous ces monumens d'esclavage. Déja l'on avoit commencé ces exécutions barbares ; et nos ennemis, jaloux de notre gloire littéraire, envieux de la supériorité que nous donnent nos sciences, nos arts, comme nos armes et notre courage, poussoient, excitoient à ce massacre des hommes ardens et irréfléchis.

Comme ces profanations ruineuses et deshonorantes se sont déja commises et pourroient se commettre encore dans les départemens, dans les campagnes, dans les bibliothèques, ou dans les cabinets et collections des ci-devant châteaux, il est important que l'on y connoisse le décret protecteur qui a rendu la Convention nationale pour prévenir, suivant ses propres expressions, « les écarts de l'ignorance et les entreprises de la cupidité et de la malveillance ».

I. Il est défendu d'enlever, de détruire, mutiler ni altérer en aucune manière, sous prétexte de faire disparoître les signes de féodalité ou de royauté, dans les bibliothèques, les collections, cabinets, musées publics ou particuliers, non plus que chez les artistes, ouvriers, libraires ou marchands, les livres imprimés ou manuscrits, les gravures et dessins, les tableaux (1), bas-reliefs, statues, médailles,

(1) Ce décret a été rendu trop tard pour Fontainebleau. On y a détruit un grand nombre de tableaux et d'autres objets irréparables. Parmi des tableaux du premier mérite qui étoient condamnés au feu, il s'en trouvoit un de Philippe de Champagne, représentant un évêque en pied. La main étoit d'une beauté ravissante. Elle frappa un amateur des arts. Il la coupa adroitement, comptant faire encadrer ce précieux débris. Quand l'évêque

Digitized by Google

vases, antiquités, cartes géographiques, plans, reliefs, modèles, machines, instrumens et autres objets qui intéressent les arts, l'histoire et l'instruction.

II. Les monumens publics, transportables, intéressant les arts ou l'histoire, qui portent quelques-uns des signes proscrits, qu'on ne pourroit faire disparoître sans leur causer un dommage réel, seront transférés dans le Musée le plus voisin, pour y être conservés pour l'instruction nationale.

III. Les propriétaires de meubles ou ustensiles d'un usage journalier, sont tenus d'en faire disparoître tous les signes proscrits, sous peine de confiscation. Les objets de ce genre mis en vente sont exceptés, sans que la vente puisse en être retardée.

IV. Les objets indiqués dans les articles I et III qui auroient été enlevés chez quelques citoyens par une fausse application des loix précédentes, seront restitués dans le plus court délai, sauf à poursuivre ensuite les propriétaires, s'ils ne se conforment pas sur le champ au présent décret.

V. Les objets déposés dans les Monts-de-Piété ou Lombards, chez les notaires, mis en séquestre ou sous le scellé, ne seront soumis à la recherche que lorsqu'ils seront remis dans les mains du propriétaire.

Le reste du décret a rapport à la réimpression des anciens ouvrages et à l'impression des nouveaux, à la fabrique des papiers, à l'empreinte qui sera mise dorénavant sur les livres dans les bibliothèques nationales. Par-tout les signes féodaux sont proscrits et remplacés par des signes républicains.

Le dernier article invite les sociétés populaires et tous les bons citoyens à mettre autant de zèle à faire détruire les signes proscrits sur les objets indiqués dans les décrets précédens et dans le présent décret, qu'à assurer la conservation des objets en

---

fut porté au bûcher, les brûleurs s'apperçurent qu'il manquoit une main. Grande rumeur, grande recherche. On trouve enfin le coupable. La main est jettée au feu avec le reste; et l'imprudent amateur arrêté comme suspect.

Digitized by Google

dessus énoncés, comme intéressant essentiellement les arts, l'histoire et l'instruction.

Subsistances, approvisionnemens.

Supplément à la loi du MAXIMUM *du* 11 *de Brumaire*. (1er. novembre.)

En examinant les réclamations qu'a excitées la loi du *maximum*, ou de la taxation des denrées de première nécessité, et la cause des embarras qu'éprouve son exécution, la Convention a reconnu deux vices essentiels dans cette loi.

Le premier provient de la mollesse de quelques administrations, de la malveillance de plusieurs, de l'intérêt qu'ont quelquefois les administrateurs à favoriser les gains excessifs et les opérations sourdes du commerce; il en est résulté la non-exécution presque générale d'une loi qui avoit été rendue comme urgente, et révolutionnaire.

Pour remédier à ce vice, on a d'une part fait entendre la voix du patriotisme aux administrateurs [illegible] et vigilans, et de l'autre, on a stimulé les fonctionnaires publics indifférens ou intéressés par la crainte de la confiscation d'une partie de leurs biens.

Le second vice tient à l'insuffisance de la loi même du *maximum*. Elle a paru blesser la justice, en ne donnant aux marchands détaillans aucun dédommagement de leurs pertes; favoriser exclusivement le marchand en gros et les entrepreneurs de fabrique, aux dépens du fabricant ouvrier qui est presque toujours dans la classe du pauvre; enfin devoir appeller incessamment la disette au milieu de l'abondance, c'est-à-dire, épuiser les petites boutiques et ménager les grands magasins; fermer à la fois les unes et les autres, les petites par épuisement, les grandes par avarice et par intérêt.

Le *maximum*, pour obvier à ces inconvéniens, descendra désormais par degrés, du magasin des matières premières à la fabrique, de là au marchand en gros, et enfin au détaillant, en assurant à chacun

Digitized by Google

de ces degrés un bénéfice certain et modéré. C'est le moyen de bannir l'arbitraire des prix, et d'épurer le commerce du vice aristocratique et agioteur qui le corrompt et le tourmente.

La loi du *maximum* n'a atteint que les marchands détaillans et les fabricans ouvriers, sans frapper le marchand en gros et l'entrepreneur de fabrique. Elle n'a diminué que la fortune des citoyens peu riches : ce sont eux seuls qui doivent être dédommagés : les autres ont eu les profits de l'agiotage et les grands bénéfices commerciaux.

Enfin la fixation du prix des denrées nécessaires doit avoir deux motifs ; le premier, le bonheur du peuple et l'amélioration de son sort ; le second, le gain légitime du travail et de l'industrie.

C'est ce double but que la Convention s'est proposée d'atteindre par son nouveau décret.

Il sera fait incessamment, sous les yeux des commissaires nommés par la commission des subsistances et des approvisionnemens, un tableau portant, 1°. le prix que chaque genre de marchandises comprises dans la loi du *maximum* valoit dans le lieu de leur production ou fabrique en 1790, augmenté d'un tiers ; 2°. cinq pour cent de bénéfice pour le marchand en gros ; 3°. dix pour cent de bénéfice pour le marchand détaillant ; 4°. un prix fixé par lieue pour le transport à raison de la distance de la fabrique.

Ces quatre bases formeront irrévocablement le prix de chacune des marchandises pour toute l'étendue de la République.

Il sera accordé une indemnité aux marchands et fabricans qui par l'effet de la loi du *maximum*, justifieront avoir perdu leur entière fortune, ou seront réduits à une fortune au-dessous de 10,000 livres de capital.

Les citoyens qui se trouveront dans le cas d'obtenir cette indemnité, présenteront leurs pétitions aux chefs-lieux de district, pour y être statué d'après les bases qui seront fixées incessamment. Cette indemnité sera payée par le trésor public.

Digitized by Google

Incessamment aussi des mesures sévères seront décrétées contre les autorités constituées qui négligeroient l'exécution de ce décret.

Les fabricans et les marchands en gros qui, depuis la loi du *maximum*, auroient cessé ou cesseroient leur fabrication et leur commerce, seront traités comme personnes suspectes.

Il sera rendu compte dans un mois, de l'exécution de ce décret dans tous les départemens de la République.

Villes complices des brigands. — Même date.

Laval, ville assez grande, assez peuplée, et qui auroit opposer aux brigands une forte résistance, les a reçus presque sans combattre. Plusieurs autres villes, soit par terreur, soit par d'autres motifs, ne leur ont pas opposé la défense qui étoit en leur pouvoir. Un décret frappe les villes frontières qui auroient de la foiblesse; en voici un qui atteint celles de l'intérieur qui recevront les révoltés, ou qui leur donneront quelque espèce de secours, ou qui ne leur résisteront pas avec la vigueur qui convient aux Républicains.

Toute ville dans l'un de ces trois cas, sera punie comme ville rebelle. En conséquence elle sera rasée, et les biens des habitans seront confisqués au profit de la République.

Nouvelles des Armées.

Armée des Pyrénées orientales.

Dagobert, de retour à son armée du Mont-Libre, s'est porté sur-le-champ avec une division sur le territoire espagnol le 18 du 1.er mois (4 octobre); il s'empara de Campredon, où il trouva peu de résistance. Un contre-tems l'obligea de retourner lui-même au Mont-Libre pour y chercher les troupes qui devoient venir le joindre. Cela n'a dû retarder que de quelques jours ses progrès en Espagne.

C'étoit presque une déroute que la retraite des Es-

Digitized by Google

pagnols chassés des environs de Perpignan. Après avoir passé le Tech à leur poursuite, nos troupes reprirent Argelet, où ils avoient établi un camp, ce qui mit à l'abri Collioure, et rétablit la communication avec cette place interceptée depuis longtems. Plusieurs autres actions peu décisives ont eu lieu entre les avant-postes des deux armées; dans la dernière cependant on dit que les républicains se sont emparés des hauteurs de Boulou, en ont chassé les Espagnols, leur ont tué beaucoup de monde, leur ont pris de l'artillerie, des munitions et des bagages. L'Espagnol ne s'occupe qu'à regagner les Pyrénées avant que les neiges lui en interdisent le passage; il pourroit bien y trouver d'autres obstacles.

L'armée républicaine a repris toute sa confiance et sa gaieté; elle chante et rit au bruit du canon, mais l'ennemi trouve que, dans tout cela, il n'y a pas le mot pour rire.

Armée des Alpes.

Les Piémontais au nombre de 4,000, avec six pièces de canon, attaquèrent le 27 du 1er. mois (18 octobre) le poste de Gillet, occupé par 700 Républicains sans canons, mais animés d'une telle valeur qu'ils les repoussèrent vivement et leur firent 50 prisonniers. Le lendemain, les braves de Gillet attaquèrent à leur tour les Piémontais et remportèrent une victoire complette. L'attaque, commencée à 4 heures du matin, dura toute la matinée. On leur fit un grand nombre de prisonniers; tout le reste prit la fuite et court encore. 400 prisonniers furent aussitôt envoyés à Nice; on y en attend encore, et sept pièces de canon, et je ne sais quel prince napolitain qui s'est laissé prendre comme un lâche et un sot, c'est-à-dire comme un prince.

Armée du Nord.

Cobourg est très en colère depuis la bataille qu'il a perdue auprès de Maubeuge et l'irruption de ses troupes dans la Belgique du côté de Lille et de

Digitized by Google

Dunkerque. Sa défaite à Maubeuge a répandu l'allarme jusqu'à Bruxelles, et y a fait tomber les actions de ce grand général. Il paroît vouloir prendre sa revanche. Il a fait avancer vers Lille des corps nombreux, et surtout beaucoup de cavalerie. On croit qu'il veut se battre, nos généraux ne le veulent point, ne fût-ce que pour le contrarier et lui faire humeur. Faire tout ce que l'ennemi ne veut pas, et ne rien faire de ce qu'il veut, est en effet une fort bonne règle de guerre. Ce mouvement des satellites de Cobourg vers le Nord-Ouest dégarnit son armée du côté où le général Jourdan l'a déjà battue lorsqu'elle y étoit en force. Il pourroit bien en profiter pour lui jouer encore quelque mauvais tour.

Le métier terrible que font ces pauvres diables d'Autrichiens par la vertu des coups de bâton, ne les engraisse pas. Tous les prisonniers qui nous arrivent, ainsi que les émigrés, sont décharnés, hâves et hideux. Leur mine cadavéreuse répugne à nos yeux républicains, et si la générosité françoise ne les garantissoit pas, il n'en entreroit pas un dans nos chandelles.

L'expédition de l'armée de Lille à Menin et aux environs a valu en argent, cloches, reliques, meubles et magasins, environ dix millions à la République.

Guerre civile dans les départemens de l'Ouest.

Ce n'est plus dans la Vendée qu'est le théâtre de cette guerre funeste; c'est principalement à Laval; et des corps avancés des brigands se portent du côté de Vitré, de la Guerche et de Rennes même, qu'ils semblent menacer. La garde nationale de cette ville importante s'est levée toute entière. Le Morbihan, le Finistère, les Côtes du Nord envoient aussi des contingens nombreux.

Le 7 de ce mois, (28 octobre) les rebelles s'avancèrent sur Craon et Cossé. Un faux ordre donné à celles de nos troupes qui étoient à Cossé, de se porter à Craon, fut exécuté sans défiance. Les brigands entrèrent alors dans Cossé, et les nôtres, se croyant

Digitized by Google

trahis, se précipitèrent en désordre sur la Guerche et jusques sur Rennes. Les habitans de la Guerche prirent la fuite et augmentèrent l'épouvante. Le général Rossignol, qui étoit à Rennes, partit pour prendre une position à Château-Giron, qui n'est qu'à trois lieues de Rennes, pour couvrir à la fois cette ville et celle de Vitré, qui se trouvoit menacée. Dans cette déroute, causée par une erreur et par une terreur panique, on a perdu fort peu de monde. L'armée partie de Rennes a recueilli et ramené presque tous les fuyards. La position qu'elle a prise est avantageuse, et si les ennemis sont en même-tems serrés de près par le corps d'armée qui les a poursuivis jusqu'à Château-Gontier, on espère qu'il ne leur restera plus de ce côté aucun asyle.

Quelques rassemblemens assez nombreux sont encore au bas de la Loire. Le 6 de Brumaire (27 octobre), une colonne républicaine, partie de Nantes pour des fourrages, rencontra un fort détachement à Roanne, district de Paimbœuf. Nos troupes emportèrent le poste, chassèrent les ennemis, les poursuivirent très-loin, et leur prirent 2 pièces de canon. Nous n'avons perdu qu'un seul homme dans cette affaire, quoique les brigands tirassent sur nous à mitraille à la portée du pistolet. Mais il ne s'agit pas seulement de les vaincre, il faut les exterminer. Ces leurs bandes, aujourd'hui dispersées, se réuniront pendant l'hiver, et recommenceront au printemps cette interminable guerre.

On s'abonne à Paris, chez les Directeurs de l'Imprimerie du Cercle Social, rue du Théâtre-Français, n°. 4, pour la quatrième année, commençant le premier jour d'octobre, 12 du 1er. mois de l'an 2e.

Le prix de l'abonnement est de 12 liv.

De l'Imp. du Cercle Social, rue du Théâtre-Français, n°. 4.

Digitized by Google

N°. 7. IVme. Année.

LA FEUILLE VILLAGEOISE.

Quatridi, 24 *Brumaire*,
L'an second de la République française.
Jeudi, 14 *novembre* 1793. (Vieux style).

AGRICULTURE.

Instruction sur les semailles d'Automne, adressée aux citoyens cultivateurs, lue à la Convention nationale dans la séance du 2e. primidi de Brumaire, l'an 2e. de la République, une et indivisible, et imprimée par ordre de la Convention (1).

CITOYENS,

Les ennemis de la patrie ne pouvant égorger la liberté française par leurs baïonnettes, voudroient l'étouffer par la disette. Vous êtes les nourriciers de l'état, et, à ce titre, vous devez déjouer leurs trames, par le concours de tous les moyens qui sont en votre pouvoir. Tandis que la Convention nationale, sans cesse occupée de votre bonheur, l'assure par l'énergie des mesures et la sagesse de ses décrets, secondez ses efforts en travaillant à nous procurer une récolte de subsistances hâtives, abon-

(1) Cette instruction fournit aux sociétés populaires une nouvelle occasion de bien mériter de la République. Elles sont invitées à seconder les vues que présente cet ouvrage par tous les moyens qui sont en leur pouvoir, et sur-tout en distribuant quelques primes aux cultivateurs.

Digitized by Google

dantes et propres non-seulement aux hommes, mais encore aux animaux qui sont la force et la richesse de l'agriculture.

Des citoyens cultivateurs, comme vous, vous offrent sur cet important objet quelques réflexions fraternelles et amicales : toutes ne sont pas applicables à chaque sol, à chaque climat, elles leur sont au contraire subordonnées ; votre intelligence saura discerner les exceptions dans lesquelles vous vous trouvez.

Dans cette circonstance pressante, nous vous adressons ce qui nous a paru le plus utile. D'autres mémoires suivront celui-ci, à mesure que nous en sentirons la nécessité.

RÉFLEXIONS GÉNÉRALES.

Il n'y a pas un moment à perdre pour tirer encore parti de l'automne, en achevant les semailles.

Plutôt on sème, meilleures sont les récoltes ; les plantes en sont plus vigoureuses, et résistent mieux au froid et à la sécheresse.

Presque par-tout on sème trop épais, on prodigue la semence qui devroit nous nourrir, et l'on n'obtient que des plantes foibles, incapables de donner des produits considérables ; ces plantes étiolées (1) sont renversées par la pluie, par le vent, et leur récolte est détruite ; enfin les végétaux trop resserrés, étant privés d'air et de lumière, sont sans vigueur. L'économie des semences peut aller jusqu'à un sixième sur celles d'automne ; c'est environ le 30e de la totalité du produit de la République pour cette saison.

Le chaulage est utile pour tous les grains, mais sur-tout pour le froment qui est attaqué par une maladie dont le préservatif assuré est la chaux. La plupart des cultivateurs prétendent chauler, et très-peu

(1) On appelle plantes étiolées, celles qui s'allongent, jaunissent et sont dans un grand état de foiblesse, produit par la privation d'air et de lumière.

Digitized by Google

font bien cette opération ; la preuve, c'est qu'ils ont encore de la carie (ou noir), et qu'il est au contraire bien prouvé que tout le blé noir est détruit quand le chaulage est bien fait. Il hâte d'ailleurs la pousse, alors le grain est moins long-tems exposé à être mangé par les animaux ; et les plantes sont plutôt fortifiées contre les intempéries des saisons.

Entre les diverses recettes connues pour le chaulage, nous avons cru devoir joindre ici celle dont la supériorité est mieux justifiée par les succès.

Chaulage considéré comme préservatif de la maladie du froment, connu sous le nom de carie ou noir.

Prenez chaux, 15 livres. Cendres de bois neuf, 100 liv. Eau, 100 pintes. Froment, 60 boisseaux (1).

Préparation du chaulage. On met dans le cuvier destiné à couler la lessive ordinaire, les cendres, et on verse par-dessus les cent pintes d'eau bouillante qu'on laisse en macération pendant trois jours, en remuant de tems-en-tems avec un bâton : on sépare cette eau au moyen d'un tuyau placé à la partie inférieure du cuvier, et on la met dans un autre cuvier avec la chaux qu'on remue jusqu'à ce qu'elle soit délayée.

Application du chaulage. On verse le grain dans des paniers d'osier d'une maille serrée, et on les plonge dans cette lessive, ayant soin de remuer le grain pour qu'il soit également mouillé et humecté ; on étend ensuite ce grain sur l'aire d'une chambre ou d'un grenier pour le faire sécher, et on recommence ainsi l'opération.

---

(1) Ce qui fait à-peu-près, en nouveaux poids et mesures :

Chaux	7 $\frac{1}{2}$ graves.
Cendres de bois neuf	50 graves.
Eau	105 pintes.
Froment	78 centicades.

(Voyez, pour l'explication de ces nouveaux poids et mesures, le n°. 46 de notre troisième année, p. 447 et suivantes.)

Digitized by Google

Observations. La chaux éteinte peut servir comme la chaux vive, et les eaux qui ont servi à lessiver le linge peuvent encore suppléer le chaulage proposé : l'eau des mares, l'urine peuvent aussi remplacer les cendres.

Toutes les plantes en général rendent plus à la terre en se décomposant dans son sein qu'elles ne tirent pour se nourrir. Lorsqu'un champ est couvert de plantes, quelles qu'elles soient, labourez-le immédiatement avant qu'elles grainent, et la terre se trouvera plus amendée qu'avant la croissance de ces plantes. Si donc vous semez des plantes annuelles pour fourrage, telles que les vesces, les féves, après une ou deux coupes, enfouissez les tiges qui restent encore avant leur dessèchement, et votre terre sera préparée pour une nouvelle récolte d'hiver, surtout si la terre avoit été convenablement amendée pour la première.

Un labour fait à propos, dit-on, vaut un engrais; cela est vrai, mais ce qui l'est également, c'est un approfondissement, quand la terre est aussi bonne dessous qu'à la superficie. Il suffit, pour approfondir les sillons, de repasser avec la charrue dans le même sillon que l'on vient de tracer.

Toutes les mesures dont il va être question, sont celles de Paris ; ainsi l'arpent dont on parle a cent perches (1), la perche dix-huit pieds ou trois toises, total 900 toises de superficie. Le septier est composé de douze boisseaux, pesant chacun vingt livres en froment; total du poids du septier de froment, 240 livres (2). La livre, poids de marc, contient 16 onces. Les époques des saisons sont de même calculées pour le climat de Paris.

Observations sur les semences d'Automne.

Epeautre, ou blé de miracle. Parmi les blés d'automne, l'épeautre doit fixer l'attention du cultivateur,

(1) L'arpent de 900 toises est presque le tiers de l'are.

(2) 240 livres (anciennes mesures) font un peu moins de 120 grave.

Digitized by Google

par sa facilité à croître sur des terres médiocres, convenablement amendées.

Escourgeon, ou orge d'automne. Cette plante, précieuse par l'étendue de son utilité, doit être considérée sous deux rapports : sous le premier, elle donne une récolte abondante de grain qui mûrit avant tous les autres, et qui, même seul, fournit un assez bon pain ; sous le second, elle produit un fourrage abondant et très-printannier. Dans l'un et l'autre cas, elle peut être semée depuis septembre jusqu'à la mi-novembre (1), et le grain sera mûr vers la fin de juin ; après la récolte, il sera donc possible de cultiver sur le terrein qui l'a produit des navets, des pois, des haricots, ou d'y obtenir, l'année suivante, du seigle et du blé.

Si cette plante est cultivée comme fourrage, on pourra faire une première coupe en verd à la fin de mars, et elle pourra encore en fournir deux autres, si l'année est favorable. Après ces récoltes on pourra encore l'enfouir, elle rendra plus à la terre qu'elle lui avoit tiré, car le fourrage coupé en verd n'appauvrit point le sol (voyez ci-devant les réflexions générales), et conséquemment on pourra obtenir de nouveaux produits.

On peut encore considérer cette plante à la fois et comme fourrage, et comme devant fournir son grain ; il suffira alors de la couper une seule fois, et même deux, lorsque toutes les circonstances sont favorables à la croissance, et de la laisser mûrir ; mais les coupes retardent sa maturité.

Les terres où l'on sème ce grain y seront préparées, au moins par deux labours ; si c'est le grain dont on veut obtenir la récolte, elles doivent être amendées par de bons engrais. On sème sur des

(1) Nous nous servons encore des anciennes dénominations des mois, parce que beaucoup de personnes ne sont point encore familiarisées avec celles du nouveau calendrier. Elles sont invitées à en faire le rapprochement.

Digitized by Google

terres neuves, ou sur des défrichis de treffles de deux ans. Si c'est au contraire le fourrage que l'on veut se procurer, il suffira de semer sur des jachères en bon fonds.

La quantité des semences varie suivant la qualité des terres ; dix boisseaux suffisent par arpent, sur les terres médiocres, et douze sur celles qui sont inférieures. Il faut semer plus épais lorsqu'on a pour but seulement la récolte du fourrage : alors employez trois ou quatre boisseaux de plus.

On peut se procurer ce grain dans le ci-devant Gatinois, près Nemours, Montargis, Pithiviers, dans le département de Maine et Loire, dans les environs de Paris. Il est beaucoup de contrées dans lesquelles on le cultive.

Avoine d'hiver. Cette plante, qui brave le froid, peut être semée en automne, alors elle donnera de beaucoup plus belles récoltes que l'espèce ordinaire qui est semée au printems, (*voyez ci-devant les réflexions générales.*) On lui destinera les terres qui devoient recevoir cette même avoine de printems. Dix boisseaux par arpent suffisent. On la cultive du côté de Saumur, de la Charité-sur-Loire, etc. Elle ne réussiroit point sur les terres qui retiendroient l'humidité pendant l'hiver.

Avoine blanche, dite *de Hongrie ou de Pologne.* On peut encore semer cette espèce en automne, afin d'avoir des récoltes plus belles ; mais elle est un peu plus sensible au grand froid. On la cultive dans les départemens de la Meurthe, de la Moselle et de la Meuse.

Orge nud, ou sucrillon. On peut essayer cette espèce avant l'hiver, mais seulement à défaut des précédentes, dont le produit est plus assuré. On sème huit à neuf boisseaux par arpent. Elle est cultivée dans les départemens du Pas-de-Calais, de l'Allier et plusieurs autres. On la semera sur les mêmes terres que l'escourgeon, et on lui donnera les mêmes destinations.

Vesce d'hiver. Semée en automne, elle fournit un fourrage abondant ; on emploie six à huit boisseaux

Digitized by Google

de semence par arpent. Elle est cultivée à Pontoise, Saint-Quentin, etc. On peut la semer sur les terres qui étoient destinées à rester en jachère.

Vesce blanche. Elle peut être semée en automne, sur-tout dans nos départemens méridionaux ; la graine réduite en purée fournit un aliment aussi sain qu'agréable. C'est sans doute cette espèce que l'on mêle en Toscane au froment pour faire du pain, on la mêle dans la proportion d'un tiers contre deux de froment ; on peut profiter aussi des jachères, pour semer cet utile légumineux.

Pois gris, ou d'agneau. Ils doivent être semés en automne dans nos départemens méridionaux ; six boisseaux de semence suffisent par arpent.

Pois michaux. On les sème en janvier, lorsqu'ils ne peuvent pas être abrités du froid, et quand ils peuvent l'être, à la fin de novembre ; quoique la culture en grand de ce légume ne soit pas générale, on ne doit cependant pas négliger de le comprendre au nombre des végétaux qui peuvent procurer des ressources secondaires comme aliment.

Grosses fèves, ou fèves de Marais. Cette plante semée en octobre dans nos départemens méridionaux, n'est susceptible de l'être dans les autres qu'en janvier ; la semence fraîche ou sèche est un bon aliment pour les hommes, et toute la plante fournit un bon fourrage pour les animaux ; trois ou quatre boisseaux de fèves suffisent par arpent : on les répand sur un bon labour, en suivant à mesure le sillon tracé par la charrue.

Féverolles, ou fèves de cheval. La plante qui les produit est semée de même en janvier : elle sert principalement comme fourrage ; il faut semer six boisseaux par arpent, parce que sa graine est plus petite et qu'on la sème à la volée.

On peut dire en général sur toutes les plantes légumineuses, comme vesces, pois, féves, qu'elles épuisent peu la terre : nous devons ajouter que ces plantes étant enfouies avant leur dessèchement, fournissent un excellent engrais, les grosses féves surtout se sèment dans ce dessein ; on peut encore sur

Digitized by Google

les plantes qui n'auroient été semées que pour fertiliser la terre par leur enfouissement, faire de bonne heure et sans inconvénient une coupe pour donner aux bestiaux.

Il est important pour ces différentes cultures, de profiter des terres dont les récoltes ne se sont trouvées que médiocres, parce que ces terres ont encore presque toute la fertilité qu'elles avoient au moment où on les y avoit destinées.

OBSERVATIONS SUR QUELQUES AUTRES PLANTES.

Les plantes qui ne craignent pas la gelée, et qui peuvent nourrir les hommes ou les animaux, soit par leurs racines, soit par leurs feuillages, doivent encore faire partie des semences d'automne. Le nombre de ces plantes s'accroît en proportion de la diminution du froid, et par conséquent s'augmente en allant du Nord au Midi de la République; sous le climat de Paris, ce nombre est assez borné.

Panais. Cette plante précieuse ne craint point le froid; elle peut être semée en tout tems; elle fournit par ses racines, un aliment sain et très-nutritif, pour les hommes et pour les animaux: sa fane abondante produit aussi beaucoup de nourriture aux bestiaux. Elle exige une bonne terre, labourée profondément. Elle réussit également bien dans les terres médiocres, pourvu qu'elles soient fraîches. Semé sur les jachères, le panais fourniroit encore une ressource pour la fin de l'hiver, sur-tout si les gelées ne sont point de longue durée. Quatre livres de sa graine suffisent par arpent; si l'on est sûr de la qualité, il ne faut pas craindre de semer clair.

Carotte. Cette excellente racine craint les grands froids, ainsi il ne faut l'essayer qu'en petite quantité dans cette saison; elle aime les terres profondes et légères: elle doit être semée très-clair, peu enterrée, et roulée ou marchée, suivant l'étendue du terrein. On connoît ses usages nombreux; ils s'étendent jusqu'aux chevaux, qui s'en nourrissent très-bien.

Persil à grosse racine. On peut appliquer au persil à grosses racines, fort cultivé en Allemagne, ce qui

Digitized by Google

vient d'être dit sur la carotte. Il est moins sensible au froid : il doit être aussi semé très-clair.

Chicorée sauvage. Cette plante ne craint point le froid : elle fournit un bon fourrage, croît bien dans les terres légères, mais fraîches, sur un seul labour. On sème dix livres de graines par arpent. Cette plante seroit une ressource pour nos départemens méridionaux, parce qu'elle supporte bien l'ardeur du soleil ; elle y résiste par la nature de ses feuilles, dont l'étendue et la multiplicité s'opposent d'ailleurs au desséchement du terrein qu'elles couvrent presque en totalité.

Observations sur quelques récoltes.

La pomme-de-terre, ce précieux végétal, qui se plante après toutes les semailles, qui se récolte après toutes les moissons, et dont le rapport est dix fois plus considérable que celui du blé, a souffert beaucoup de la sécheresse l'été dernier : une grande quantité de ses tubercules, arrêtés dans leur croissance, sont restés d'une telle petitesse, que la plupart des cultivateurs négligent de les récolter, ou les abandonnent, sans un profit marqué, à leurs porcs ou bestiaux. Nous devons rappeller que les petites pommes-de-terre sont excellentes pour semer, et que cette économie légère en apparence, mais considérable dans sa totalité, nous donnera la possibilité de consommer une plus grande partie de récolte des grosses. Ne perdons pas de vue, en outre, qu'à la saison prochaine nous devons faire les plus grands efforts pour en cultiver le plus qu'il nous sera possible. Citoyens, pensez que la pomme de terre est un de vos moyens de subsistance le plus indépendant de tous les événemens.

N'oubliez pas non plus qu'il n'est point d'espèces de graines, soit récoltées, soit encore à l'être, que vous ne deviez chercher à vous procurer, afin qu'au printems prochain la terre nous manque plutôt que la possibilité de la couvrir de toutes sortes de productions.

Digitized by Google

Observations sur les engrais.

Sans engrais point de récoltes, sans fumier pas d'engrais dont l'effet soit prompt, sans bestiaux point de fumier, sans prairies artificielles point de bestiaux; enfin sans la suppression des jachères, point ou trop peu de prairies artificielles : tout est lié en agriculture, son système doit être complet. La nôtre, il faut le dire, n'est qu'une routine aveugle. Voici un fait de la plus haute importance qui le prouve. En Angleterre, où la terre ne se repose jamais, où le sol est en général inférieur à celui de la République, trois récoltes de blé produisent plus que quatre en France, où les jachères nous privent d'une très-grande partie des autres récoltes. Citoyens, c'est encore un des points sur lesquels il faut vaincre les Anglais ; que cette vérité soit le cri de guerre des campagnes, jusqu'à ce que nous soyons sortis victorieux de cette lutte nouvelle.

La sécheresse de cette année a détruit une partie de nos espérances, en diminuant la masse des fumiers. Cette diminution des fumiers pourroit diminuer nos récoltes à venir, si nous ne nous hâtions d'en arrêter les funestes conséquences : voyons ce qu'il nous est possible de faire encore dans ce premier moment.

Les véritables engrais sont les végétaux ; si on les fait passer sous les animaux, c'est sur-tout pour hâter leur décomposition. La nature, qui met le tems à ses opérations, les emploie à cet usage sans cet intermédiaire : les feuilles, les tiges, les racines des plantes lui suffisent dans les forêts pour y fertiliser la terre ; c'est-là le sanctuaire où elle opère en silence les merveilles de la végétation ; là sur-tout nous devons l'étudier, pour dévoiler ses mystères.

Imitons-la autant que nos moyens peuvent nous le permettre, alors nous verrons que les fumiers sont notre principale ressource, que leur nécessité est plus impérieuse que jamais ; récapitulons ce qu'il nous est possible de faire pour en augmenter la masse.

Digitized by Google

Les feuilles, les tiges, les racines de toutes les plantes ; les genêts, les roseaux, les fougères, les bruyères, les gazons inutiles portés sous les bestiaux, dans les basses-cours, sur les chemins fréquentés, au milieu des boues, doivent être destinés dès ce moment à se convertir en fumiers. Tel est l'apperçu de nos moyens à cet égard. La vase des fossés, des égoûts, des mares, toutes les immondices enfin doivent être aussi très-utilement employées comme engrais.

Citoyens, tandis que nos braves frères d'armes terrassent les ennemis sur la frontière, le salut public veut que vous sollicitiez par vos travaux la fécondité de la nature : nous ne vous dirons point que votre intérêt l'exige, vous êtes Français, et, à ce titre, il nous suffira de vous rappeller que la voix de la patrie vous l'ordonne.

ORNEMENS DES ÉGLISES.

De Dijon, le 7 octobre 1793, l'an 2e. de la République française. (16 vindemiaire., *nouveau style.*)

Le conseil-général du département de LA CÔTE-D'OR, *à l'Auteur de* LA FEUILLE VILLAGEOISE.

Vous jugerez sûrement, comme nous, combien peuvent influer sur l'esprit public les maximes consignées dans la lettre qui nous a été adressée et dont nous joignons ici une copie. Nous vous invitons à l'insérer le plutôt possible dans votre journal.

J. F. DECAMP, *vice-président.*
HISTE-VAILLANT.

CITOYEN PRÉSIDENT,

Des brigands se répandent la nuit dans nos campagnes et enlèvent de nos églises les vases sacrés. L'église de Bretigny fut pillée il y a quelques jours, et cette nuit celle de Pichange a eu le même sort. Je vous

Digitized by Google

prie en conséquence d'obtenir de la Convention nationale une extension à la loi qui a mis en réquisition l'argenterie de nos églises, et de requérir le plutôt possible nos vases sacrés. Peu importe à la majesté et à la sainteté de notre culte de quelle matière soient faits les vaisseaux. Tout leur prix est dans l'usage à quoi ils servent ; et l'Etre suprême ne sera pas moins honoré avec des vaisseaux de verre et de bois qu'avec de l'or et de l'argent. Le culte le plus digne de lui est dans le cœur de l'homme, et il ne reconnoît parmi ses adorateurs que ceux qui l'adorent en esprit et en vérité. Au surplus, le salut de la République est la loi suprême, et tout ce qui peut y contribuer ne doit pas être négligé.

Je pense, citoyen, que vous voudrez bien faire part à l'administration de mes observations, et vous réunir à moi pour la prier de les prendre en considération.

Je suis très-fraternellement votre concitoyen,

PINCEDÉ, *ministre du culte catholique.*

Aspoy, 6 octobre 1793, l'an 2e. de la république française une et indivisible.

OBSERVATIONS.

La vérité est comme un fleuve bienfaisant destiné par la nature à fertiliser de vastes campagnes.

Si quelques tyrans oppresseurs veulent que ces campagnes soient stériles, de fortes digues sont construites le long du fleuve, son lit est rétréci, et les tyrans emploient à cet ouvrage pernicieux les bras et les forces de ceux mêmes dont il fait la ruine.

Mais on a beau faire : les eaux du fleuve sont à la fin les plus fortes : bientôt elles se ménagent une issue, puis deux, puis davantage. L'oppresseur s'effraie, il s'indigne, il appelle ses malheureux esclaves, pour qu'ils viennent défendre leurs propres champs de l'abondance et de la fécondité : ils y vont d'abord et travaillent par routine ; mais leurs efforts se ralentissent ; ceux du fleuve généreux redoublent : il rompt enfin tous les obstacles, déborde de toutes

Digitized by Google

parts, rend la verdure et la fraîcheur aux plaines desséchées, aux arbres mourans, aux plantes altérées de sève ; dépose son limon salutaire, et redonne la vie aux colons malheureux en redonnant à la terre sa fertilité.

C'est l'erreur, c'est la superstition qui dessèchent et tuent les esprits : c'est la vérité qui les féconde et les nourrit : c'est le despotisme qui a voulu qu'ils fussent stériles ; qui a si long-tems écarté d'eux les pures et vivifiantes influences de la raison et de la vérité ; qui enfin s'est servi de l'esprit même des hommes et de la force de leur volonté pour éloigner d'eux tout ce qui pouvoit nourrir et faire vivre leur ame, c'est-à-dire, les éclairer et les instruire.

Mais à la fin la vérité s'est fait jour. Elle s'est d'abord montrée timidement, puis avec un peu plus de hardiesse ; elle se hasarde enfin toute entière ; et si des yeux affoiblis par de longues ténèbres clignottent encore en la regardant, bientôt ils s'appercevront que sa douce lumière éclaire et ne brûle pas, et ils oseront l'envisager en face.

Qu'y a-t-il de plus absurde que de prendre pour règle et pour code d'une religion l'évangile, où la simplicité, la modestie, l'humilité sont en recommandation à toute page, où l'anathême est sans cesse lancé contre la richesse, et le ciel ouvert à la pauvreté ; et de consacrer en même tems à l'exercice et aux cérémonies de cette même religion l'or, l'argent, les pierres de prix, les étoffes magnifiques ? N'est-ce pas mettre en opposition le dogme et le culte ? n'est-ce pas condamner les sectateurs de l'évangile à ne plus ouvrir ce livre de leur loi, où ils verroient à chaque instant la proscription de ce luxe profane et de ces pompes mondaines ?

Mais les prêtres vouloient amasser des richesses : ils vouloient par-tout chez eux et autour d'eux l'éclat et l'opulence. Ils avoient fait croire aux hommes simples que Dieu se trouvoit beaucoup mieux adoré quand les vases du sacrifice étoient de métaux précieux ; comme si ce que nous nommons précieux l'étoit aux yeux de l'Eternel, comme si ce Dieu de

Digitized by Google

la nature ne se plaisoit pas autant, par exemple, à former le bois robuste du chêne que les plus durs, et ce que nous nommons les plus riches métaux!

Les utiles et saintes réformes faites jusqu'ici dans le régime du clergé, en dégageant la religion du joug du papisme et des grossières superstitions de Rome, ont ramené les fidèles et les ministres mêmes du culte catholique à l'étude de l'évangile; et plus ils ont ouvert leurs ames à sa doctrine simple, pure et touchante, plus ils se sont détachés de toutes les vanités idolâtres sous lesquelles on l'avoit si long-tems étouffée.

Dans les besoins pressans de la patrie, ils sont les premiers à lui offrir des richesses qui seront par ce sacrifice, pour la première fois agréables à Dieu. Le bon prêtre qui a écrit cette lettre patriotique, raisonnable et religieuse, n'est pas le seul qui ait donné un si bel exemple: de tous côtés on offre comme lui, pour le salut de la République, ce qui est si indifférent pour le salut des ames.

Les principes qu'il professe dans sa lettre sont les seuls vrais, les seuls réellement conformes à la religion de Jésus. Toute idée contraire est indigne non-seulement d'un républicain français, mais d'un véritable chrétien.

Mes amis, cessez de croire que le Dieu d'une religion humble et simple se soucie de votre or et de vos ornemens profanes; adorez-le de cœur, aimez-vous les uns les autres: c'est ainsi qu'il veut être adoré. Aimez sur-tout la patrie; et renoncez pour la sauver à vos petites vanités de fabriques et de paroisses.

Dieu veut avant tout que les hommes soient libres, puisque c'est le seul moyen pour qu'ils soient bons et heureux.

N'oublions jamais ces vers du bon Lafontaine:

Jamais le ciel ne fut aux humains si facile,
Que quand Jupiter même étoit de simple bois.
Depuis qu'on l'a fait d'or, il est sourd à nos voix.

Digitized by Google

CONVENTION NATIONALE.

Annales du civisme.

On a vu sous ce titre, dans notre nº. 4, le projet formé par la Convention nationale de réunir dans un recueil toutes les belles actions qui ont signalé la révolution française, et le rapport fait à ce sujet au nom du comité d'instruction publique.

Ce comité, qui remplit avec autant de zèle que de lumières la tâche honorable que son titre lui impose, invite aujourd'hui tous les bons citoyens à correspondre avec lui pour la formation de cette collection si intéressante pour la liberté, pour la nation, pour l'humanité entière.

Français, rappellez-vous tous les traits héroïques dont vous fûtes témoins depuis cette époque mémorable. Aidez vos représentans à dénoncer à l'admiration du monde ces grandes actions dont l'éclat rejaillira sur vous. La superstition eut ses légendes: il est tems que le patriotisme ait la sienne.

Les représentans du peuple, composant le comité d'instruction publique, à tous les citoyens français, et particulièrement aux corps constitués, aux bataillons et aux sociétés populaires.

CITOYENS,

La Convention nationale veut affermir la liberté et l'égalité dans toute la France, en poursuivant sans relâche les conspirateurs et les traîtres, en répandant par-tout des semences de vertus républicaines, par la publication des belles actions que chaque jour voit éclater parmi nous, sur-tout dans les armées. Tel est l'objet du décret que nous joignons ici.

Nous vous invitons, citoyens, à recueillir autour de vous, mais principalement dans les chaumières, dans les ateliers et dans les bataillons de la République, les traits qui méritent le plus d'être transmis

Digitized by Google

en exemple : car c'est de-là que sont presque toujours sorties les vertus les plus utiles.

Vos recherches doivent commencer avec la révolution.

Le narré des belles actions doit être simple comme la vertu qui les enfante, et les détails ne sont nécessaires que pour assurer l'authenticité des faits. Nous vous renverrons en masse ce que notre correspondance nous aura fourni en détail.

Ce recueil, sous le titre d'*actions vertueuses des citoyens français*, sera le premier livre élémentaire à mettre sous les yeux des enfans de la patrie ; il offrira en même tems des matériaux à l'histoire.

G. ROMME, *président.*

Décret qui ordonne l'impression du rapport du comité d'instruction publique, et l'autorise à correspondre avec les armées, les autorités constituées, etc., pour recueillir les traits de vertu.

6 *Vindemiaire.* (28 septembre, vieux style.)

La Convention nationale décrète l'impression du rapport du comité d'instruction publique, (sur la manière de former les *annales du civisme*) l'autorise à correspondre avec les armées, les autorités constituées et les sociétés populaires, pour recueillir les traits de vertu qui honorent le plus l'humanité.

Ces traits seront présentés avec la simplicité qui leur est propre, et sans ornement.

Le comité les publiera à mesure que sa correspondance lui en fournira les moyens, et par numéros, afin de pouvoir en former un recueil, dans l'esprit du décret qui ordonne la publication des traits de patriotisme et de vertu qui honorent la révolution.

Procès relatifs aux droits féodaux.

9 *de Brumaire.* (30 octobre.)

Tous jugemens sur les procès intentés relativement aux droits féodaux ou censuels, fixes ou casuels,

Digitized by Google

abolis sans indemnité, soit par le décret du 28 août 1792, soit par des lois rendues postérieurement à la promulgation de ce décret, ensemble les poursuites faites en exécution de ces jugemens, sont nuls et comme non avenus.

Les frais de l'instruction postérieure à ladite promulgation sont à la charge des avoués qui les ont faits.

Il est défendu aux juges, à peine de forfaiture, de prononcer sur les instances indécises, lorsqu'elles sont expressément anéanties par la loi.

Hôpitaux, fabriques, etc.

13 brumaire, (3 novembre.)

Les loix précédentes, qui assurent et organisent des secours pour tous les pauvres de la République, sont des fondations générales de bienfaisance et d'humanité, préférables sans doute à toutes les petites fondations particulières et qui doivent leur être substituées.

Du moment où la nation s'est déclarée mère, tutrice et nourrice de tous les indigens, tous les établissemens imparfaits, souvent immoraux et abusifs destinés à ce but respectable, et dont un grand nombre le remplissoient si mal, sont rentrés dans sa main, et lui appartiennent, sous la seule condition d'en remplir les engagemens et d'en payer les dettes.

Quant aux fabriques, on ne sait, pour ainsi dire, plus ce que c'est. Ce sont les restes d'une administration toute mondaine sous prétexte de religion. La religion épurée n'a plus besoin de ce vain échafaudage, non plus que de tous les trésors terrestres, des ornemens somptueux, et des livrées de l'opulence et de l'orgueil dont on l'avoit deshonorée. La vraie piété les rejette; le civisme les offre dans un grand nombre de communes pour le service et la défense de la patrie. (1); la Convention a rendu

(1) Voyez ci-dessus, page 155 et suivantes.

Digitized by Google

générale cette disposition utile de tant de richesses oisives et déplacées.

Elle a décrété que les arrérages dus aux hôpitaux aux pauvres seront payés jusqu'au premier janvier (vieux style) comme par le passé.

Tout l'actif affecté aux fabriques, les fondations, etc. sont déclarés propriétés nationales. Les districts en feront dresser l'état. Les matières d'or, d'argent seront portées à la monnoie : les matières de cuivre et de plomb, dans les attaliers destinés à la fabrication des armes.

Les créances sur les fabriques, seront acquittées comme les autres créances de la République. Les propriétaires de ces créances seront tenus de déposer leurs titres d'ici au premier de germinal, sous peine d'être déchus.

ÉVÉNEMENS ET NOUVELLES.

Côtes d'Italie. Les armes à la main, rien de moins redoutable pour nous que les Anglois ; mais ils l'emportent par la ruse et l'intrigue, avantage méprisable et honteux ! c'est par leurs menées diplomatiques qu'une partie de l'Europe est armée contre nous. ils veulent, par les mêmes moyens, armer encore tout le reste. Ils régnoient déja dans la Méditerranée, avec leurs dignes alliés les Espagnols ; l'horrible trahison toulonnaise leur en assure momentanément l'empire. Ils en profitent pour soulever contre la France toutes les puissances italiennes jusqu'à présent restées neutres. Ils imposent la loi de la terreur à ces petits états, foibles et peu aguerris.

Celui de Naples a cédé le premier. Pour le décider il n'a pas fallu de grands efforts. Nous avions humilié son roi, lorsque nos flottes tenoient dans la Méditerranée le rang qu'y occupent nos ennemis : ce roi est un Bourbon, et ne peut guères nous pardonner les mauvais tours que nous avons joués à sa famille :

Digitized by Google

enfin, des *puissances* italiques, c'est la seule en quelque sorte qui mérite ce nom; elle a des troupes, une espèce de marine; aussi a-t-elle fourni quatre ou cinq vaisseaux, et environ 6,000 hommes à la ligue républicaine.

Sur la côte de Naples, les Anglais ont travaillé Florence. Le grand-duc a l'humeur pacifique, et l'intérêt de son commerce et la tranquillité de ses petits états, tout engage à la paix. On veut pourtant qu'il *aille en guerre*. Le 4 octobre (vieux style) l'impertinent amiral Hood vint sommer de se décider dans douze heures à rompre sa neutralité avec la France. Lord Harvey, chargé de cette belle commission, força, pour ainsi dire, la porte du prince, et tirant sa montre, monseigneur, lui dit-il, je compterai non-seulement les heures, mais les minutes. Monseigneur, aussi bas et aussi plat que l'Anglais étoit insolent, lui répondit qu'il saisiroit avec empressement l'occasion de témoigner à sa majesté britannique le désir qu'il avoit de lui être agréable ». En conséquence notre ambassadeur a reçu ordre de sortir de la Toscane. Il a conservé, lui, dans une terre étrangère et environné de lâches trahisons, la fierté d'un républicain. Il a sommé le grand-duc de procurer aux citoyens français résidans dans ses états, le moyen de retourner en sûreté dans leur patrie; et il n'est parti qu'après en avoir obtenu la promesse.

Sur cette côte d'Italie il ne restoit plus que les Génois jusqu'à présent fidèles observateurs de la neutralité. Voici ce qu'ont fait les tyrans britanniques pour les forcer à la rompre.

Le 14 vindemiaire (5 octobre) on vit entrer dans le port de Gênes deux vaisseaux anglois, un espagnol, et un français arborant pavillon blanc, et que l'on présuma être le *Scipion*: l'un des vaisseaux anglais alla se placer positivement le long de la frégate française la *Modeste*, qui mouilloit depuis longtems dans ce port, et ne laissa entre les deux bâtimens qu'un léger intervalle: sur le midi, au moment du repas des équipages, les Anglais y jetèrent un pont de planches, à la faveur duquel ils se préci-

Digitized by Google

pitèrent en partie, le sabre à la main, à bord de
Modeste, tandis que les autres, rangés sur le p
et distribués sur les différens mâts, faisoient
longue décharge de coups de fusil sur les Franç
et lançoient des grenades au milieu d'eux. La mê
manœuvre eut lieu contre deux tartanes mouill
dans les environs: quelques matelots s'étant jet
la nage, trouvèrent leur salut dans la fuite au
lieu d'une grêle de balles; le reste fut assassiné
fait prisonnier. Les Anglais se sont de suite empa
de la frégate, y ont placé leur équipage et ont fait p
ser à leur bord les prisonniers Français. Notre cha
d'affaires a fait aussitôt auprès du gouvernement
réclamations les plus énergiques sur cette violati
ouverte du droit des gens. Les représentans
peuple près l'armée d'Italie y ont joint la déclarati
suivante, où nos lecteurs seront flattés de voir bril
toute l'énergie républicaine.

AU NOM DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

« Les représentans du peuple, députés par
Convention nationale près l'armée d'Italie,

Considérant que le pacte social des nations vi
d'être violé par le plus horrible des attentats; q
l'atrocité commise dans le port de Gênes env
les membres de la République francaise, par les
ches se disant sujets du roi d'Angleterre, détr
le droit des gens, met, pour ainsi dire, l'humani
en danger; que cet évènement affreux ne peut êt
indifférent à aucun peuple, sur-tout au peuple g
nois, sous les yeux duquel ce crime de lèse-socié
a été consommé; que la réparation d'un si gra
forfait doit être aussi prompte que terrible: que l
loix de la justice et de l'humanité l'ordonnent; q
la République française a la puissance et la volon
de les faire exécuter; que le peuple de Gênes s
roit compromis par le silence de ses agens; que da
ces circonstances, il ne peut, sans honte et sa
complicité, balancer un instant de se déclarer pou
les amis ou les ennemis des sociétés humaines, ou

Digitized by Google

as la personne des républicains français ; ıtralité dans cette occasion extraordinaire *rchie des peuples.*

rant que le peuple génois voit chaque quelle attention religieuse son territoire é par la République, lorsque les ennemis ce y ont un asyle assuré, et échappent uite des Français armés pour la défense *té* et de l'*égalité* ; que ce respect devroit r un territoire qui deviendroit impuné- *mbeau des Français.*

nt au peuple génois, *au nom de la Répu- nçaise*, que la lenteur et l'indécision du sé- ênes à tirer une juste et éclatante vengeance sinat commis dans son port et sous ses ca- vers le genre humain, dans la personne bres de la société française, *seroit regardée e hostilité*, et que la République française à agir pour obtenir la réparation d'un si me.

rent le chargé d'affaires de la République , de communiquer au sénat de Gênes la déclaration.

Signés, ROBESPIERRE jeune, RICORD.

PAUL (*Département du Var.*) Voici un bel donné à toutes les communes de la Ré- . Le 26 de vindemiaire (17 octobre) le e Saint-Paul ayant reçu la nouvelle que ontois avoient souillé le sol de la liberté arant du village des Conségudes, toutes les s de son ressort se levèrent en masse. Les s'armèrent de fusils, de sabres, de piques, de le bêches, de fourches, etc. Les vieillards et les encourageoient leurs enfans, leurs maris. Le ne ils atteignirent l'ennemi, et le forcèrent oner le village. La nuit suivante ils mar- au secours du poste de Gillet qui étoit vive- aqué ; ils étoient conduits par un brave offi- 11e. régiment d'infanterie, et seulement gués de 17 soldats de ce corps : tous les

Digitized by Google

membres des autorités constituées qui avoient pu quitter leur poste étoient de la fête. C'en fut réellement une que ce combat. Les Piémontois, quoique fortement retranchés, serrés entre le feu du poste et les armes de nos braves patriotes, furent bientôt obligés de fuir et d'abandonner 4 pièces de canon, des munitions, des tentes et des mulets chargés de bagages. Chacun rentra gaiement dans sa commune, prêt à en sortir encore au premier signal.

NOUVELLES DES ARMÉES.

Armée des Pyrénées orientales.

Les Espagnols vont toujours regagnant de leur mieux les montagnes. Du côté de la mer, entre Bagnols et la frontière, ils s'étoient postés et retranchés sur les hauteurs, avec 1500 hommes et de l'artillerie, distribuée en trois batteries dans des postes naturellement inabordables. Mais rien ne l'est à la valeur de nos républicains. Partis de Collioure, ils ont attaqué, le 15 de ce mois (5 novembre), par trois colonnes, tous les avant-postes ennemis et les ont successivement emportés; la nuit seule interrompit leurs succès: l'Espagnol en profita pour déguerpir en diligence, et laissant après lui un canon, des caisses, des gargousses, des barils de poudre, des cartouches, des lances, des mèches, des cordages, des tentes, des couvertures, des fourrages, du ris. Nos troupes le poursuivirent à travers des monts, les ravines et les précipices. Rien ne les décourage, ni ne les attriste: jamais on n'a dénoncé plus joyeusement la gravité espagnole. Dès le lendemain, notre avant-garde n'étoit plus qu'à une demi-lieue des limites de France; ce qui veut dire qu'elle ne tardera pas à franchir celles d'Espagne. Le général écrit: nous ne disons plus *ça ira*, mais *ça va*, et *ça tiendra*.

Digitized by Google

Armée du Rhin.

La perte de Weissembourg et de Lauterbourg, fruit de la surprise et de la trahison, sera bientôt réparée. L'armée se renforce tous les jours. Elle brûle de se venger. Déjà dans une petite action, elle avoit remporté sur les Prussiens un avantage qui en fesoit espérer de plus considérables. Le brave Donadieu, capitaine au 11e. régiment de dragons, leur prit un drapeau : il est venu le présenter lui-même à la Convention nationale, qui a reçu avec applaudissemens cet hommage d'heureux augure.

Le 5 de ce mois (26 octobre) l'ennemi attaqua, près Saverne, les troupes de la République, en nombre supérieur, et avec une nombreuse et grosse artillerie. Elles n'avoient que des pièces de quatre : il parvint à les débusquer du bois de Rechfeld, après une longue résistance. Le lendemain nos républicains ayant reçu des pièces de huit et de l'artillerie volante, attaquèrent à leur tour, chargèrent avec vigueur, chassèrent l'ennemi, lui tuèrent 500 hommes, et reprirent leurs anciens postes.

Les représentans du peuple auprès de cette armée ont découvert et puni les traîtres qui avoient conçu et en partie exécuté le projet abominable de livrer cette frontière. Leur sévérité terrible, en frappant également les généraux et les soldats, a rendu la confiance et l'espoir de vaincre aux fidèles défenseurs de la patrie. Dans un dernier combat, qui a duré six heures, ils ont chassé l'ennemi des bois de Rheistel, près Strasbourg, en y entrant à la bayonnette. Les Autrichiens, contre leur usage, n'ont pu emporter leurs morts : ils en ont laissé 400 sur le champ de bataille.

Les passages de Saarbourg et Bouquemon, par Saverne et Phalsbourg, sont toujours libres, et la communication entre cette armée et celle de la Moselle n'est point interrompue. Les ennemis craignent d'être attaqués, et le seront bientôt sans doute, dans les retranchemens qu'ils ont élevés à Bescheweiller et Ingweiller. Ils paroissent inquiets d'avoir passé le

Digitized by Google

Rhin avant d'avoir reçu les renforts qu'ils attend
Les nôtres arrivent journellement, sur-tout en
valerie. Le succès passager que la trahison a pro
aux satellites de l'Autriche tournera contre eux-mê
et le Rhin, qu'ils ont imprudemment passé, se
tombeau.

Guerre civile dans les départemens de l'Ouest.

Les rebelles ont évacué Laval et Mayenne. L
principales forces se sont portées vers Dom
et de-là sur Coutances. Ils tâchent d'arriver
bords de la mer, où la proximité des isles de Je
leur procureroit de prompts secours; mais on a
dans ces départemens des mesures pour qu'ils
puissent s'étendre jusques-là, et pour les écra
les attaquant à-la-fois de toutes parts. Ils ont
du côté de Vitré et de Fougeres des rassemble
assez nombreux qui inquiètent Rennes. On a
dans cette ville des forces considérables et beau
d'artillerie. Les brigands n'oseront ni attaquer
armée, ni tenir contre elle.

Quant à ceux qui sont restés à Noirmoutier et
la côte voisine, ils ne peuvent résister long-t
Cinq bâtimens anglois leur apportoient des p
sions : nos frégates qui gardent ces parages en
coulé deux à fond et pris les trois autres. Une
lonne de ces bandits vient d'être entièrement
faite dans le district de Challans. Encore quel
tems, quelques efforts, de l'union et du cour
et l'on pourra dire enfin avec vérité que *la Vendée*
plus.

---

*On s'abonne à Paris, chez les Directeurs de l'Im
merie du Cercle Social, rue du Théâtre-Français, n°
pour la quatrième année, commençant le premier f
d'octobre, 12 du 1er. mois de l'an 2e.*

Le prix de l'abonnement est de 12 liv.

De l'Imp. du Cercle Social, rue du Théâtre-Français, n°

Digitized by Google

N°. 8. IVme. Année.

LA FEUILLE VILLAGEOISE.

Primidi, 1er. *Frimaire*,
L'an second de la République française.
Jeudi, 21 *novembre* 1793. (Vieux style).

Suite de la Géographie universelle

*Et de l'*ÉTAT ECCLÉSIASTIQUE.

PLUS les Papes acquéroient de pouvoir, plus les querelles devenoient vives et opiniâtres entre eux et les empereurs. Ils imaginèrent, pour se délivrer de ces rivaux incommodes, de leur ordonner de par le ciel d'aller délivrer la terre-sainte, c'est-à-dire la Palestine, du joug des Musulmans, qui l'avoient conquise : quelques empereurs allèrent en effet guerroyer contre les Turcs, par crainte de l'excommunication des papes. Revenus des croisades, ils reprenoient leurs prétentions sur l'Italie et sur Rome; alors les papes ordonnoient une croisade contre les empereurs, les excommunioient, les déposoient, nommoient à leur place, excitoient des guerres civiles en Allemagne, en Italie; le sang couloit à grands flots, en Asie, en Europe; et tout cela par les intrigues, l'ambition, les emportemens d'un prêtre.

La malheureuse Italie étoit partagée entre la faction impériale qui se nommoit le parti des Gibellins, et la faction papale qui se nommoit le parti des Guelfes; noms qu'elles avoient pris de celui de leurs premiers chefs. Tandis que les empereurs s'occupoient de l'Italie, les guerres furent très-actives entre les deux partis,

Digitized by Google

et toutes les villes, partagées entr'eux, ne songeoie
qu'à servir celui dont elles étoient esclaves, ta
s'occuper de leur propre liberté. Mais au treizi
siècle, quatre empereurs de suite, ayant en quel
sorte oublié l'Italie, les villes Guelfes et les V
Gibellines, eurent le tems de se rappeller qu'el
avoient des droits antérieurs à ceux des empereurs
des papes, et que le premier de tous étoit d'ê
libres. Gênes, Pise, Florence, Bologne, redevinre
des républiques florissantes. Rome elle-même repr
au commencement du quatorzième siècle, le go
vernement municipal. Clément V, alors pape,
voulut point entendre raison sur cette révoluti
nouvelle, et certain de règner par-tout où il trou
roit le débit de ses indulgences et la crainte de
excommunications, il vint en France transplanter
Lyon, à Avignon et en Dauphiné, ce que l'
continua de nommer la cour de Rome.

Les empereurs profitèrent de cette absence
Henri VII descendit en Italie, et s'empara de Rom
mais y ayant communié sous les deux espèces, u
moine dominicain l'empoisonna dans le vin consacr
Son successeur Louis de Bavière, déposé à Lyon p
le pape Jean XXII, alla lui-même le déposer
Rome, au milieu d'une assemblée générale des pri
ces ecclésiastiques et séculiers d'Allemagne et d'It
lie, et le faire condamner à être brûlé comme hé
rétique : il y créa un pape, ou anti-pape, qui eu
la mal-adresse de se laisser prendre par les partisa
de Jean XXII, et lui fut envoyé captif dans Av
gnon, où il fut renfermé par son ordre.

Les Romains, dans l'absence des papes, songè
rent encore une fois à se rétablir en République.
Le peuple s'y choisit pour tribun Nicolas Rienzi,
homme courageux, entreprenant et malheureuse
ment fanatique ; il déclara tous les peuples de l'Itali
libres et citoyens Romains ; il fit de grandes choses
et en faisoit espérer de plus grandes ; mais les no
bles, ennemis naturels de la liberté du peuple,
firent assassiner son tribun. Les Romains demandè
rent au moins qu'on leur rendît le pape. Son retou

Digitized by Google

à Rome étant aussi de l'intérêt des Florentins, deux saintes furent chargées de négocier cette affaire. L'une envoyée par Florence, étoit Catherine de Sienne, à qui il arriva un jour d'être transformée en homme avec une petite barbe au menton, et de prendre la figure de Jésus-Christ, et qui finit par épouser solemnellement Jésus Christ lui-même: l'autre étoit sainte Brigite, qui ne sortit pas de Rome, mais qui, de là, envoya au pape plusieurs lettres qu'un ange lui avoit dictées. De pareilles ambassades auroient maintenant peu de succès; elles en eurent alors; et le pape Grégoire XI, qui étoit un bon Limousin, partit d'Avignon et alla rétablir le siège pontifical à Rome, qui en étoit privée depuis 72 ans.

A sa mort, les Romains ne voulant plus que les papes, dont le séjour enrichissoit leur ville, fussent tentés de la quitter, déclarèrent aux cardinaux qu'ils les extermineroient, s'ils nommoient un pontife étranger. Le Saint Esprit, ne voulant pas exposer les cardinaux à pareille mésaventure, leur inspira de choisir un Napolitain qui prit le nom d'Urbain VI. Mais cet Urbain, s'étant comporté comme un tyran et comme un fou, les cardinaux mécontens, se retirèrent presque tous dans le royaume de Naples, prétendirent que l'élection n'avoit pas été libre; et, s'étant formés en conclave, élurent pape un fils d'Amédée, comte de Genève, qui prit le nom de Clément VII.

Urbain n'en voulut point démordre; il excommunia son rival qui le lui rendit bien. Les villes d'Italie d'abord, et ensuite les nations de l'Europe se partagèrent entre Urbain et Clément. La guerre s'alluma. L'armée des Urbanistes et celle des Clémentins portoient toutes deux des croix et des clefs sur leurs enseignes, et les hommes s'égorgeoient au nom du ciel outragé. Tel fut le grand schisme d'occident qui dura quarante années; car, Urbain étant mort, les cardinaux de sa faction lui nommèrent un successeur; et, après la mort de Clément qui s'étoit retiré à Avignon, ceux de la sienne ne man-

Digitized by Google

quèrent pas de le remplacer par un autre pape. Il y en eut bientôt un troisieme nommé à Pise par un concile. Les Français appuyèrent celui-ci par leurs armes : ils allerent saccager Rome au nom du troisième pape qui ne put s'y rendre, et mourut en chemin.

Les cardinaux qui l'avoient élu étant maîtres de Rome, nommèrent à sa place un Napolitain qui avoit été corsaire, et qui se nomma Jean XXIII. Les deux premiers papes étoient, l'un à Gayette, et l'autre à Perpignan. Celui de Rome fut plus fort qu'eux ; mais plus foible que le roi de Naples, qui l'obligea de fuir et de chercher un asyle à Florence : de là, il eut recours à l'empereur Sigismond : il convoqua, de concert avec lui, un concile à Constance, pour tâcher de débrouiller ce cahos inextricable. Le jeune roi de Naples s'y opposoit, et vouloit profiter de ses premiers avantages ; mais il mourut subitement de douleurs aigues et subites : cet accident arrangeoit trop bien les affaires du pape corsaire, pour qu'il ne fût pas soupçonné d'y avoir eu part.

Le concile de Constance fut un des plus nombreux et des plus solemnels qu'on eût encore vus. Sigismond le fit entourer de troupes, sous prétexte de la sûreté des peres. Les choses tournèrent autrement que Jean ne l'avoit espéré. Le concile entreprit la réforme de l'église, qui n'étoit pas chose facile ; il commit des barbaries atroces contre ce qu'on nommoit alors des hérétiques ; mais il reçut la démission de l'un des trois papes, déposa les deux autres, et en choisit un à son gré qui, sous le nom de Martin V, décoré de la triple tiare, fut intronisé à Rome avec une pompe extraordinaire, et mit fin à ce schisme sanglant, absurde et scandaleux.

Ce n'est ni l'histoire de l'église, ni celle des papes que nous passons en revue ; c'est celle de l'État ecclésiastique ; je n'y dois rappeller que ce qui influa sur la formation et les révolutions de cet état ; c'est pourquoi je n'ai fait qu'indiquer les opérations,

Digitized by Google

les intrigues et les barbaries de ce concile célèbre, et je n'ai rien dit des aventures de Jean XXIII, qui, se sentant captif et pris pour dupe, au milieu d'une assemblée qu'il avoit convoquée lui-même, s'enfuit au milieu d'une fête, déguisé en postillon, s'échappa, fut arrêté et livré à l'empereur et au concile, qui le déposa, d'après une accusation formelle de poison, d'assassinat, d'impiété, de débauche, de sodomie et de blasphême.

Par la même raison, je parlerai plus brièvement encore du concile de Bâle, tenu dix ans après, sous le même empereur Sigismond : ce concile déposa aussi un pape, et au lieu de terminer un schisme, en fit naître un, en mettant à la place d'Eugene IV, pape assez sage, et que l'Europe continua de reconnoître, cet Amédée VIII, d'abord duc de Savoie, et ensuite hermite dans son château de Ripaille, dont il a été parlé à l'article de la Sardaigne (1). Mais ce schisme, le vingt-septième et le dernier qui ait divisé l'église romaine, quoique à-peu-près aussi scandaleux que les autres, et aussi contraire à l'esprit de la religion dont leurs auteurs se disoient les souverains pontifes, ne fut du moins pas sanglant. On excommunia mutuellement, on se traita en latin de simoniaque, d'hérétique et de parjure ; mais la querelle resta entre prêtres ; ni peuples, ni rois ne s'en mêlèrent ; Amédée, lassé d'être pape, comme il s'étoit lassé d'être duc, finit par abdiquer et par retourner paisiblement à Ripaille. Depuis cette époque, c'est-à-dire, depuis le milieu du quinzième siècle, la chaire de saint Pierre n'eut plus qu'un seul possesseur, l'église qu'un chef, et l'Etat de l'église qu'un maître.

(1) Voyez deuxième année de la Feuille villageoise, n°. 23.

Digitized by Google

DU PAYEMENT DES MESSES.

De Sacy près Reims, l'an 2e. de la République française.

Plus d'une fois, citoyen, vous avez parlé du casuel dans votre Feuille, et toujours vous vous êtes récrié contre cet usage abusif. Les prêtres, avez-vous dit, sont payés par l'état: les peuples ne leur doivent donc plus rien. La charge de l'état doit être à la décharge du peuple. Vos réclamations et celles de plusieurs autres citoyens ont produit quelqu'effet. Je ne crois pas que nulle part on perçoive pour les sacremens un casuel qui étoit autrefois assez abondant. Mais il est encore une autre espèce de casuel qui tient à des usages anciens, à des opinions chéries, et que l'on supprimera d'autant plus difficilement qu'il est totalement volontaire. Je veux parler du casuel des messes.

Le prêtre croira long-tems raisonner avec justesse en disant: mes obligations se réduisent à dire la messe les jours de fête et de dimanche. Si quelqu'un veut que je monte à l'autel un autre jour, qu'il me paye de ma peine (1). Si je ne me fais pas payer, je serai as-

(1) Tel est précisément le sens d'une lettre qu'un bon curé nous écrivit il y a quelque tems. On sait, nous disoit-il, pourquoi un curé est salarié; mais si vous exigez de lui un office extraordinaire, si les officiers municipaux de sa commune, affublés de leurs écharpes, viennent le prier de faire une neuvaine pour la pluie, ou le beau tems; s'ils le font se promener à 6 ou 8 lieues de son endroit, (comme cela m'est arrivé il n'y a pas long-tems, et j'en suis encore tout malade ....) pour rendre leurs hommages à quelque Notre-Dame, ou à la bonne Sainte-Geneviève..... pensez-vous qu'un curé doive faire de pareilles corvées gratuitement?

Il s'en faut de beaucoup que je sois constitué comme messire Jean Chouart du bon Lafontaine, qui conduisant un mort au dernier gîte, s'occupoit gaiement de ce qu'il devoit lui en revenir,

Digitized by Google

saillí de demandeurs de messes. D'ailleurs mes voisins ne seront pas si scrupuleux que moi.

Le fidèle de son côté croira peut-être encore longtems que s'il peut se rendre la divinité favorable, c'est par le moyen de la pièce de 12 ou 15 sous qu'il donne aux prêtres pour une messe.

Et récitoit, à l'ordinaire,
Maintes dévotes oraisons,
Et des psaumes et des leçons,
Et des versets et des répons.
Monsieur le mort, laissez-nous faire :
On vous en donnera de toutes les façons ;
Il ne s'agit que du salaire.
Messire Jean Chouart couvoit des yeux son mort,
Comme si l'on eût dû lui ravir ce trésor ;
Et, des regards, sembloit lui dire :
Monsieur le mort, j'aurai de vous
Tant en argent et tant en cire,
Et tant en autres menus coûts.
Il fondoit là-dessus l'achat d'une feuillette
Du meilleur vin des environs :
Certaine nièce assez proprette,
Et sa chambrière Pâquette
Devoient avoir des cotillons, etc.

Je ne sais pas plus spéculer sur les vivans que sur les morts, je sais que l'église doit être une maison de frères, et non pas une caverne de voleurs ; je sais que la religion n'a ni comptoirs, ni bureaux ; enfin je sais que tel qui paye des messes, ne paye pas ses contributions... mais enfin l'argent est bon à tout ; il fait le bien, il fait le mal ; ne pourroit-on pas à force d'argent guérir les bons villageois et autres de leur aveugle amour pour d'inutiles neuvaines ? Je ne crois pas que cela pût s'appeller casuel ; ce seroit une amende imposée sur la superstition ; et comment voulez-vous l'extirper autrement dans ce moment-ci ? on y regarde à deux fois quand il faut payer, et l'argent fait ouvrir les yeux. Un curé dira-t-il tout crûment à ses paroissiens :

« On vous a trompés jusqu'ici ; la vérité est qu'il fait beau, quand il a à faire beau, qu'il pleut quand il a à pleuvoir ; que Dieu fait tout ce qu'il veut, sans que vos prières puissent en rien changer ses irrévocables décrets... Au lieu d'aller au loin en pélérinage pour obtenir de

Digitized by Google

Cette opinion est cependant aussi déraisonnable qu'impie. Elle est déraisonnable ; car la raison défend de croire que Dieu a besoin de pièces d'argent, qu'il thésaurise, qu'il vit de ressource, qu'il fait acception des personnes, et que le riche qui a beaucoup de pièces de 15 sous à lui donner, est à ses yeux plus que l'indigent qui en a peu. Elle est impie ; car la religion même défend de croire qu'une messe payée est toute entière pour celui qui la paye. Selon le langage des théologiens, « le sacrifice de la messe est universel et s'applique également à tous les chrétiens sans distinction. L'argent donné n'en rend pas le fruit exclusif. C'est un pur don, une simple rétribution faite à un prêtre afin qu'il vive de l'autel. Celui qui n'a rien donné, participe autant à ce sacrifice que celui qui a payé. Le juste seul en reçoit le fruit et non le méchant, quelque somme qu'il ait donnée ».

Pendant près de huit cents ans, on n'a pas connu cet usage abusif dans l'église. On donnoit seulement le pain et le vin pour le sacrifice. Chrodegand, évêque de Metz, au huitième siècle, est le premier auteur qui parle du salaire des messes ; encore n'en parle-t-il que comme d'une aumône. Cette coutume fut près de quatre cents ans à s'établir : on ne la voit universellement pratiquée qu'au 12e. et au 13e. siècle, c'est l'époque de l'établissement des moines de toutes les couleurs. Ils tombèrent sur l'Europe comme ces nuées de sauterelles qui ravagent quelquefois les côtes d'Afrique. Ces mendians si désintéressés, ces pauvres volontaires qui fouloient aux pieds tous les biens terrestres, s'ennuyèrent bientôt d'un état précaire et incertain. Ils virent qu'il étoit plus aisé, plus sûr de vivre avec des biens-fonds qu'avec le produit de quelques quêtes journalières. Ils ouvrirent

---

pluie, arrosez vos champs... » Il y auroit là de l'imprudence, et gare la lanterne !... Je trouve beaucoup plus prudent et plus sage qu'un curé dans de pareils cas, puisse exiger tout ce qu'il veut, sauf à faire un bon usage de ce qu'il auroit reçu...

Digitized by Google

entre le ciel et la terre une banque dont ils retirèrent intérêt et capital. Ils promirent dans le ciel autant d'arpens qu'on leur en donneroit dans ce monde. C'étoit à qui leur prodigueroit ses biens. Le peuple imbécille alla même plus loin que le prêtre n'eût osé l'espérer. De-là, tous ces obits, ces messes votives, ces fondations qu'on ne connoissoit point avant le 12e. siècle; de-là le renversement de tous les principes de la morale et de la religion, de toutes les loix de la nature. Le riche scélérat obtint l'impunité de ses forfaits par des legs pieux. L'argent mit le crime à la place de la vertu, et la vertu à la place du crime. Malheur au pauvre vertueux qui n'avoit pas en mourant de quoi donner à l'église. Il demeuroit sans sépulture, si ses amis, ses parens ne venoient à son secours en payant pour lui. L'enfer étoit son partage assuré. Alors, il fut beau de réduire à l'indigence des héritiers légitimes pour enrichir des mendians qui prétendoient n'avoir pas même la propriété du pain qu'ils mangeoient. Alors, on devint cruel et dénaturé par religion et par conscience.

Des vignes, des bois, des terres ne fournirent pas un revenu suffisant aux ames célestes qui habitoient les monastères. Ces pieux fainéans firent encore valoir la ressource des messes journalières. A l'exemple de tous les charlatans, ils vantèrent beaucoup ce remède à tous les maux, cette source inépuisable de graces et de bénédictions. Chacun voulut y avoir part. Une foule incroyable d'acheteurs se présenta, et cette marchandise céleste eut un débit prodigieux. Faire dire une messe, payer un prêtre à ce sujet, étoit la plus excellente de toutes les œuvres. C'étoit plus que consoler un affligé, secourir un malade, nourrir un pauvre.

Ce trafic des messes, inventé par les moines, adopté bientôt par le clergé séculier, ne fut pourtant pas du goût de tout le monde. Il y eut des ames honnêtes et désintéressées qui s'élevèrent fortement, qui déclamèrent avec violence contre une nouveauté contraire à tous les principes de la religion. Il faut entendre sur ce sujet Pierre, chantre de l'église de Paris, qui

Digitized by Google

vivoit sur la fin du 12e. siècle. « Célébrer des messes » pour de l'argent, dit cet auteur judicieux (1), est » une pratique simoniaque, et ceux qui disent des » messes pour les rétributions qu'ils en reçoivent, » vendent plus honteusement Jésus-Christ que » Judas ne le vendit, parce qu'ils sont pires que » Judas. Quand Judas vendit Jésus-Christ, il ne » crut vendre qu'un homme et non pas le fils de » Dieu. Il ne le vendit que pour avoir de quoi faire » subsister sa famille qui étoit dans le besoin, au » lieu que ceux qui disent la messe pour de l'argent, » vendent ce qu'ils croient être vrai Dieu et vrai » homme. Judas le vendit trente deniers. Cette » somme étoit assez considérable et valoit 46 livres » de notre monnoie. Mais ceux qui disent la messe » pour de l'argent, le vendent pour peu de chose, » pour huit, dix, quinze, ou vingt sous. Judas, » après avoir vendu Jésus-Christ, se repentit et » rendit aux prêtres les trente deniers qu'il avoit » reçus. Mais on ne voit pas que ceux qui disent la » messe pour de l'argent, restituent ce qu'ils ont » mal acquis par cette voie ».

Cette sortie vigoureuse de Pierre-le-Chantre contre les vendeurs de messes ne les corrigea pas beaucoup. Ils continuèrent à exploiter avec fruit cette mine abondante. Après en avoir épuisé les premiers filons, ils ne se découragèrent point. Aussi avides que ces barbares Espagnols à qui la soif de l'or fit désoler le nouveau monde, ils creusèrent plus avant, cherchèrent de nouvelles veines d'or et d'argent, et les trouvèrent.

C'étoit autrefois la coutume de dire plusieurs messes en un seul jour. Quelques conciles du 7e. siècle donnent cette permission aux prêtres. Un certain pape, Léon III, mort dans le neuvième siècle, en disoit jusqu'à neuf par jour. Cet usage s'étoit aboli insensiblement, et au 13e. siècle il n'étoit plus permis que

(1) Dans son ouvrage intitulé : *Verbum abbreviatum*, chap. 27.

Digitized by Google

de dire une seule messe par jour. Une seule messe ! c'étoit bien peu pour contenter l'avidité des prêtres qui vouloient de l'argent, des fidèles qui vouloient des messes. Que faire pour contenter tout le monde ? La superstition est industrieuse. Elle imagina les messes à plusieurs faces, à plusieurs têtes. Ces sortes de messes consistoient à assembler plusieurs messes, à les enter les unes sur les autres. On commençoit telle messe que l'on vouloit, on la continuoit jusqu'à l'offertoire, puis on en recommençoit une seconde, une troisième, une quatrième, une cinquième, etc., jusqu'à l'offertoire également, et l'on achevoit le tout par un seul canon. Ces messes s'appelloient des messes à deux faces, à trois, quatre, cinq faces. L'avarice est ici bien visible. Chacune de ces messes ainsi estropiées se payoit autant que la messe la plus entière. En abrégeant ainsi la besogne, on trouvoit le moyen de satisfaire tout le monde et de gagner beaucoup. Ces sortes de messes datent du 12e. siècle.

L'industrie sacerdotale ne s'arrêta pas là. Elle sut encore imaginer les autels privilégiés. La messe dite sur ces autels avoit plus de vertu que les autres messes. Tantôt elle étoit la source de quelque indulgence pour plusieurs années ; tantôt elle avoit la propriété de tirer du purgatoire une ame ou plusieurs ames. C'étoit le pape qui, par une bulle qu'il vendoit fort cher, privilégioit un autel. Grégoire XIII, mort sur la fin du 13e. siècle, est le premier pape qui en ait accordé.

Pour donner plus de crédit à ces autels, pour mieux faire croire au peuple qu'ils étoient plus expéditifs que les autres à tirer les ames du purgatoire, on inventa une ruse digne de baladins et de saltimbanques. Au sein de Paris même, dans l'église des Jésuites, on faisoit jouer derrière un autel, depuis la consécration jusqu'à la communion, de petits feux d'artifice que le peuple prenoit pour autant d'ames délivrées du purgatoire. Ce fait est attesté

Digitized by Google

par Thiers, curé du diocèse de Chartres, qui dit en avoir été témoin (1).

On demandera, peut-être, pourquoi un autel privilégié ne pouvoit tirer par chaque messe que quelques ames du purgatoire; car enfin il n'y avoit aucune borne naturelle à ce privilège; et si un autel avoit la vertu de délivrer une ame, deux ames du purgatoire, pourquoi pas dix mille, dix millions, cent millions? Mais une telle extension eût été nuisible à l'intérêt monacal. En un seul jour le purgatoire eût été vuide. A quoi bon alors tous les autels privilégiés. Tout revenu eût été tari. C'eût été manquer d'économie et manger son bien en un seul jour.

Le premier qui se sera avisé de l'expédient lucratif des autels privilégiés, est sans doute quelque moine zélé pour la gloire de son couvent. Il se sera apperçu que la piété des fidèles se refroidissoit, que son église n'étoit plus si fréquentée, que l'on ne demandoit plus tant de messes. Comment ranimer le zèle languissant des chrétiens? Il aura acheté des tableaux sur lesquels il aura mis cette inscription: *Autel privilégié*; il aura fait attacher ces tableaux au-dessus d'un autel, au-dessus de la porte de son église, de son couvent. Il aura obtenu une bulle du pape avec des indulgences *plénières*. Il aura fait sonner et carillonner extraordinairement le jour où l'on devoit dire la messe à cet autel. Grand concours du peuple, grande dévotion. La communauté qui manquoit de messes, en aura eu de reste.

Il y a eu des messes de toutes les façons, pour tous les besoins, pour tous les goûts. Chacune avoit sa propriété particulière, sa vertu spécifique. Il y en avoit une pour tous les désirs qui pouvoient passer par la tête d'un homme, pour toutes les situations possibles où il pouvoit se trouver. Rien ne résistoit au pouvoir des messes. Elles maîtrisoient les loix de la nature, de la morale, de la religion, les hommes,

(1) Dans son traité des superstitions, ch. 18, p. 293, tome 4.

Digitized by Google

les choses, Dieu lui-même. Il y avoit la messe des clous, des lances, de la dent, du prépuce, du nombril, de la robe sans couture de Jésus-Christ. Il y avoit les messes du saint-suaire, de la Véronique, de la sainte larme, des onze mille vierges, du rosaire. Il y avoit des messes pour deviner, pour être guéris du mal caduc, pour mettre la division entre les personnes qui vivoient en paix, pour faire mourir ses ennemis, pour avoir les plus beaux bestiaux, les plus beaux grains, pour gagner un procès, pour empêcher des voleurs de s'enfuir, pour retrouver ce qu'on avoit perdu. Je finis, non faute de matière, mais parce qu'il est tems de terminer un morceau déja fort long.

Ce sont ces erreurs, ces extravagances et bien d'autres encore qui ont amené la reforme de Luther et de Calvin. Ces deux réformateurs théologiens trouvèrent tous les esprits disposés à adopter leurs idées. Chacun étoit las du joug pésant et ignominieux de la cour de Rome. On supportoit impatiemment les prétentions arbitraires et l'avidité sans bornes de ses agens. Le premier téméraire qui osa fronder son autorité, trouva des auditeurs et des partisans. La cour de Rome ne manqua pas d'avoir aussi ses défenseurs. Le choc des opinions amena la nécessité d'étudier et de s'instruire. Le moment étoit favorable; l'imprimerie venoit de s'établir. Ce fut dans les esprits une fermentation générale. On fouilla tous les monumens anciens. On voulut trouver l'origine de chaque chose. L'érudition qui amasse les faits sans choix et sans réflexion, qui les pese par le nombre des témoins, qui dissette sur les événemens avant d'avoir examiné s'ils sont vrais, fit long tems gémir les presses. Ce ne fut pas inutilement. Du sein de cette érudition naquit cet esprit philosophique qui raisonne, qui réfléchit, qui discute, qui sait douter à propos, qui agrandit les vues, qui pése les hommes et les choses. Sans cette première révolution dans les esprits, nous ne serions pas les témoins de l'étonnante révolution de nos jours.

La plupart des superstitions dont je viens de

Digitized by Google

parler ne subsistent plus aujourd'hui. Les lumières du 17e. et 18e. siècle ont influé sur la religion comme sur tous les autres objets. Elle s'est dégagée peu à peu de ses abus les plus grossiers. A l'exemple des arts et des sciences, elle a pris un aspect plus naturel, des formes plus justes et mieux proportionnées. Elle remonte chaque jour vers sa simplicité primitive. Il reste pourtant encore des traces sensibles des anciennes erreurs, qui ne sont justifiées que par la routine et par l'usage : telles sont les rétributions des messes. Inconnues pendant huit siècles, condamnées avec force dès leur naissance, introduites à la faveur de la plus crasse ignorance, maintenues par l'avarice et l'intérêt, elles doivent être combattues et supprimées par le désintéressement, la raison et les lumières.

GERUZEZ, *curé de Sacy, près Rheims.*

CONVENTION NATIONALE.

Liberté donnée aux administrations de départemens de supprimer, réunir ou circonscrire les paroisses selon le vœu des administrés.

16 *Brumaire.* (6 novembre.)

Nous comparions, il y a sept ou huit jours, la vérité à un fleuve bienfaisant qui se déborde pour fertiliser les campagnes. Cette comparaison a, pour ainsi dire, encore plus de justesse aujourd'hui qu'alors. Le fleuve a rompu toutes les digues. Il n'y a plus moyen de l'arrêter.

S'il existe une vérité en religion comme en morale, c'est qu'il n'y a de bon et d'utile que ce qui est sincère ; c'est qu'il n'y a rien d'odieux et de condamnable au monde, comme l'hypocrisie et la fausseté.

Or, qu'est-ce que l'hypocrisie religieuse ? c'est la feinte d'une croyance que l'on n'a pas au fond du cœur. Se rendre par habitude dans un lieu que on

Digitized by Google

appelle église, y passer une ou plusieurs heures à entendre chanter d'une façon barbare des paroles qu'on ne comprend pas, y voir pratiquer des cérémonies dont on ne saisit ni le but, ni le sens, y prendre part soi-même dans la foule, sans savoir ni ce qu'on dit, ni ce qu'on fait; tout cela est donc une véritable hypocrisie.

A ce compte, combien d'hommes et de femmes, combien de paroisses, combien de communes entières peuvent être appellées hypocrites! mais tous ces rites font partie du culte catholique; on est né dans un pays et dans un tems où ce culte étoit seul admis: on a vu depuis naître la tolérance, et ensuite l'entière liberté des cultes; mais cependant le culte catholique a été seul salarié par l'état; on a continué d'en suivre les pratiques sans en examiner les dogmes: on ne les croit, ni ne les repousse; on ne sait ce que c'est; et l'on va toujours d'autant chanter au lutrin vêpres et la grand'messe sans y rien entendre.

Mais le jour de la vérité et de la raison s'est enfin levé: il a déja lui sur un grand nombre de communes. Elles se sont consultées sur leurs vrais sentimens: elles se sont apperçues qu'elles ne croyoient pas réellement tout ce qu'elles avoient imaginé croire: les habitans se sont regardés les uns les autres au milieu de ces actes inintelligibles pour eux. Les uns se sont indignés; les autres ont éclaté de rire. Plusieurs ont même senti que des usages auxquels on ne comprend rien, que l'on suit avec distraction et par simple habitude, sont plutôt des momeries que des cérémonies; et que loin de plaire à Dieu par ces momeries, on risque très-fort de lui déplaire.

L'une de ces communes, celle de Mennecy, dans le département de Seine et Oise, est venue la première à la barre de la Convention nationale demander que l'on supprimât sa paroisse et son curé, dont elle n'a plus besoin.

Que devoit faire en ce cas la Convention, d'après les principes de l'imprescriptible liberté des cultes?

Digitized by Google

elle ne pouvoit ordonner cette suppression, et encore moins la défendre : ce n'étoit même pas à elle de l'approuver, ces matières de conscience n'étant point du ressort des législateurs. Elle n'a dû, et n'a fait aussi que rappeller les principes, et passer avec dignité et avec prudence à l'ordre du jour par ce sage decret :

« Sur la proposition des habitans de la commune de Mennecy, département de Seine et Oise, dans leur pétition à la barre de la Convention nationale, d'abolir l'établissement d'une paroisse dans l'arrondissement de leur commune, la Convention nationale passe à l'ordre du jour, motivé sur le droit qu'ont tous les citoyens d'adopter le culte qui leur convient, et de repousser les institutions religieuses qui leur déplaisent ; décrète l'insertion de la proposition des habitans de Mennecy et des motifs de sa détermination au bulletin ».

Ensuite, pour généraliser cette mesure et prévenir d'autres pétitions semblables, auxquelles elle ne pourroit faire que la même réponse, elle a décrété que les administrations de département demeurent autorisées à prononcer sans recours à la Convention nationale, d'après l'avis des administrations de district, sur les suppressions, réunions et circonscriptions de paroisses, et déroge à cet égard à toute loi antérieure.

C'est donc aux communes à se consulter elles-mêmes. Celles qui croiront, comme celle de Mennecy, qu'adorer Dieu du fond du cœur vaut mieux que remuer les lèvres, fléchir les genoux, et suivre une infinité d'autres pratiques sans savoir pourquoi, exposeront leur désir au district, qui obtiendra du département l'objet de leur demande. Les autres continueront paisiblement de faire ce qu'elles font, jusqu'à ce que le même jour les éclaire, et qu'elles forment le même vœu.

Prêtres déprêtrisés. — Séance du 17 Brumaire.

Voici encore un pas fait dans le chemin de la raison et de la vérité, et ce dernier pas est immense.

Digitized by Google

ans cette séance mémorable, ce ne sont plus des
mmunes qui sont venues déclarer qu'elles ne
oient plus de prêtres, ce sont des prêtres et
s évêques qui ont solemnellement proclamé leur
nonciation à des fonctions qui ne se trouvent plus
accord avec leur conscience.

Dans l'ordre de choses absurde et immoral d'où
s sortons, la vie de presque tous les hommes
t un mensonge perpétuel, et, disons-le sans
rtume, principalement la vie des prêtres. La
part embrassoient cet état comme un autre état,
dans un âge où ils en sentoient mieux les avan-
ges que les devoirs. Ils y restoient ensuite attachés
nécessité, par habitude; les uns gardoient leur
ret par décence ou par fausse honte, les autres
trahissoient indécemment par leur conduite.

La révolution est venue. Elle a passé à un pre-
ier creuset la masse générale des prêtres, et vomi
rs de son sein tous ceux qui étoient indignes de
garder comme la piété la plus agréable à Dieu
piété envers la patrie. Ils sont allés, par dé-
otion, prendre parti contre la France dans les
rmées catholiques de la Vendée et de l'Autriche,
dans les armées protestantes de la Prusse et de
ngleterre.

Parmi ceux qui sont restés fidèles, il s'est bientôt
rmé deux classes. Les uns se sont tenus au point
les avoit laissés l'assemblée constituante, qui, en
ant beaucoup pour la raison, avoit encore beau-
oup trop fait pour les préjugés, et qui en avoit
onsacré de très-nuisibles dans ce qu'elle nommoit
onvivement la constitution civile du clergé. Les autres
nt suivi la marche progressive de la philosophie et
es lumières: ils ont même, il faut le dire, servi à
accélérer; ils ont dit hautement comme les philo-
sophes, que l'humanité, l'amour des hommes, un
cœur droit, une morale pure, sont de tous les
cultes le plus agréable à Dieu.

Dans cette dernière classe, il en étoit un grand
nombre qui alloient secrètement jusqu'à ne plus vou-
loir d'une profession que la situation actuelle de

Digitized by Google

leur esprit leur rendoit de jour en jour plus à charge : mais ici encore l'habitude, la retenue, l'embarras de trouver un autre état, le manque d'un grand exemple, qui pût diriger et autoriser leur conduite, les enchaînoient malgré eux, malgré le cri de leur conscience et de leur raison.

Rien ne doit plus les arrêter aujourd'hui. Le grand exemple qu'ils attendoient leur est donné ; la séance du 17 brumaire ne laissera que peu d'excuses à ceux qui, ne sentant pas parfaitement d'accord leur état et leur conscience d'honnête homme, hésiteront encore à tranquilliser l'une en quittant l'autre.

On venoit de lire à l'assemblée la lettre d'un curé qui déclaroit, dans un style énergique et original, qu'il ne vouloit plus du métier de prêtre, parce que ses paroissiens étoient attachés à toutes les pratiques de la superstition, tandis qu'il n'auroit voulu leur prêcher que la morale. N'ayant aucun bien sur la terre, il demandoit que l'on assurât une pension suffisante aux évêques, curés et vicaires, sans fortune et sans moyens de subsister, « et cependant aussi honnêtes gens pour ne vouloir plus tromper le peuple, étant eux-mêmes détrompés ». Le nom de l'auteur est fort connu dans nos villages, c'est Parent, le bon curé de Boissise. Sa lettre avoit été renvoyée au comité des finances.

Alors le président annonça que les autorités constituées du département et de la commune de Paris accompagnoient à la barre l'évêque, ses vicaires et plusieurs curés, et demandoient à être entendus. Un membre du département portant la parole, présenta en effet à l'assemblée tout ce clergé qui alloit cesser de l'être. Le citoyen Gobet, évêque de Paris, parla le premier.

Né plébéien, dit-il, j'eus de bonne heure l'amour de la liberté et de l'égalité ; appellé par mes concitoyens à l'assemblée constituante, je n'attendis pas que la déclaration des droits fût publiée pour reconnoître la souveraineté du peuple ; ce principe fut toujours la règle de ma conduite. La voix du peuple m'a élevé au siège épiscopal de Paris. Je

Digitized by Google

conscience me dit qu'en lui obéissant, je ne l'ai pas trompé. J'ai profité de l'influence que ma place me donnoit sur lui pour augmenter son amour pour la liberté et l'égalité. Mais aujourd'hui que la fin de la révolution approche : aujourd'hui que la liberté marche à grands pas, que tous les sentimens se trouvent réunis ; aujourd'hui qu'il ne doit y avoir d'autre culte *national* que celui de la liberté et de l'égalité, je renonce à mes fonctions de ministre du culte catholique. Mes vicaires font la même déclaration. Nous déposons sur votre bureau nos lettres de prêtrise. Puisse cet exemple consolider le règne de la liberté et de l'égalité! Vive la République !

Les plus vifs applaudissemens accueillirent ce discours ; et tous les membres de l'assemblée, et tous les spectateurs répétèrent à l'unisson le cri, *vive la République* !

Le curé de Vaugirard s'avance, et dit d'un ton ferme et décent : Revenu des préjugés que le fanatisme avoit mis dans mon cœur et dans mon esprit, je dépose mes lettres de prêtrise.

Les applaudissemens redoublent. Le président donne à l'ex-évêque Gobet l'accolade fraternelle. Tous les citoyens qui sont à la barre sont admis avec lui aux honneurs de la séance. Ils se confondent avec les législateurs, qui les accueillent et les félicitent au nom de la patrie. Les applaudissemens recommencent et se prolongent au milieu des cris cent fois répétés de vive la République !

L'enthousiasme produit son effet naturel en se communiquant. Plusieurs prêtres, membres de la convention, se précipitent à la tribune.

Le spectacle qui vient de frapper mes yeux, s'écrie Coupé de l'Oise, me rappelle que j'ai été curé de campagne. J'en ai rempli les fonctions que j'ai abandonnées depuis long-tems en philosophe. Aujourd'hui je renonce à la pension que la nation avoit promise aux prêtres qui avoient vieilli dans le ministère.

Je n'ai jamais été charlatan, dit Lindet, évêque de l'Eure ; personne ne m'en accusera. Je n'ai accepté les

Digitized by Google

fonctions d'évêque que parce que nous étions dans des tems difficiles, et parce que j'ai cru par-là contribuer à sauver la patrie : j'ai constamment prêché la pure morale : je ne me suis servi de la confiance dont je jouissois, que pour combattre les royalistes et les fanatiques. Je les ai combattus avec fruit. Mes sentimens ne peuvent être équivoques : toute la France sait que j'ai été le premier à me donner une épouse. J'attendois le moment favorable d'abdiquer solennellement mes fonctions, sans danger pour la patrie. Ce moment est arrivé, et j'abdique.

Au milieu des nouveaux applaudissemens qui s'élèvent de toutes parts, la voix de Villers se fait entendre. Curé pendant douze ans dans une campagne, il s'est occupé sur-tout à rendre ses paroissiens heureux. Il ne leur a enseigné que la vérité ; il leur a fait aimer la révolution par ses actions et par ses discours. Il aime, il aimera toujours uniquement sa patrie ; il renonce à la place où l'on pourroit le soupçonner d'enseigner l'erreur ; il renonce à sa qualité de prêtre. Je ne puis, ajoute-t-il, déposer sur le bureau mes lettres de prêtrise : les brigands de la Vendée les ont brûlées avec mes propriétés.

Il ne sentoit peut-être pas lui-même l'effet terrible et presque sublime que le nom seul de la Vendée, de cette guerre atroce, excitée par des brigands fanatiques et hypocrites, produit au milieu de cette victoire éclatante remportée sur l'hypocrisie et le fanatisme.

Jusqu'alors tous les prêtres qui avoient parlé étoient ministres du culte catholique. On sait que dans l'assemblée il y en a plusieurs du culte protestant : l'un d'eux, Julien de Toulouse, paroît à la tribune. Citoyens, dit il, je n'eus jamais d'autre ambition que de voir régner sur la terre la raison et la philosophie. Je m'attachai toujours comme homme, et comme ministre d'un culte long-tems proscrit, à resserrer entre les hommes les liens de la fraternité, et à les porter à ne faire tous qu'une même famille. J'ai prêché hautement les maximes de la tolérance, et je m'honore de l'avoir fait avec

Digitized by Google

tant de zèle.... Je me félicite de voir luire sur ma patrie le flambeau de la raison : je me félicite de voir arriver le jour où la raison ne fera de tous les hommes qu'un peuple de frères.... On sait que les ministres du culte protestant ne sont guères que des officiers de morale ; mais il faut en convenir, il y a eu dans tous les cultes, du plus au moins, un peu de charlatanisme. Je renonce à des fonctions que j'ai remplies pendant vingt années. Je déclare que je n'aurai désormais d'autre temple que le sanctuaire des lois, d'autre culte que celui de la patrie, d'autre évangile que la constitution républicaine. Voilà ma profession de foi politique et morale.

Deux autres prêtres lui succèdent, et déclarent comme leurs confrères qu'ils renoncent à toutes fonctions sacerdotales.

Deux évêques absens de la séance, Gay-Vernon, évêque de la Haute-Vienne, et Lalande, évêque de la Meurthe, apprenant ce mouvement philosophique imprimé à l'assemblée, écrivent au président, envoient leur abdication, et déclarent qu'ils n'auront plus désormais d'autre objet que de répandre les principes de la liberté, de l'égalité, de la fraternité entre les hommes, dogmes éternels tracés dans le grand livre de la nature et de la raison.

Des acclamations unanimes couvrent ces deux lettres, comme elles ont couvert tous les discours. Alors le célèbre peintre David, qui est en quelque sorte dans la Convention le représentant des arts, saisi par son génie, se lève, et propose de consacrer par un monument public le triomphe de la raison sur la superstition et le fanatisme. Il présente une première ébauche de ce monument colossal ; l'assemblée l'adopte avec transport, et lui laisse le soin de digérer et de perfectionner lui-même ce germe d'une grande idée.

Elle décrète ensuite que le procès-verbal de cette séance et les discours qui y ont été prononcés, seront imprimés et envoyés aux départemens.

Digitized by Google

Enfin dans la séance du 20 parut Sieyes, qui n'a assisté à celle du 17 ; Sieyes, le constant ami de la et de la révolution, et que l'on peut sans exag en nommer l'un des premiers auteurs ; Sieye sans parler de ses travaux comme législateur un tems où le courage d'esprit étoit le plus saire et n'étoit pas le moins rare, démont milieu des privilégiés, les horribles abus et dité des privilèges ; qui dans ce tems où ce nommoit le tiers-état, croyoit avoir beaucoup en obtenant d'être quelque chose, soutint, en de l'aristocratie et de la cour, que ce tiers tout, et que tout le reste n'étoit rien. Il mont tribune, et dit :

Citoyens, mes vœux appelloient depuis tems le triomphe de la raison sur la superst et le fanatisme. Ce jour est arrivé ; je m'en ré comme d'un des plus grands bienfaits de la blique Françoise. Quoique j'aie déposé depui grand nombre d'années tout caractère eccléq que, et qu'à cet égard ma profession de foi ancienne et bien connue, qu'il me soit perm profiter de la nouvelle occasion qui se pr pour déclarer encore, et cent fois, s'il le faut, je ne connois d'autre culte que celui de la de *l'égalité* ; d'autre religion que l'amour de *manité* et de la *patrie*. J'ai vécu victime de l perstition ; jamais je n'en ai été l'apôtre ou l' ment ; j'ai souffert de l'erreur des autres, per n'a souffert de la mienne ; nul homme sur la ne peut dire avoir été trompé par moi ; plus m'ont dû d'avoir ouvert les yeux à la vérité. moment où ma raison se dégagea saine des préjugés dont on l'avoit torturée, l'énergie de surrection entra dans mon cœur ; depuis cet inst si j'ai été retenu dans les chaînes sacerdotales, c'est par la même force qui comprimoit les libres dans les chaînes royales, et les malheureux objets des haines ministérielles à la Bastille. jour de la révolution a dû les faire tomber toute

Je n'ai paru, on ne m'a connu que par

Digitized by Google

pour la liberté et l'égalité. C'est comme plé-
député du peuple, et non comme prêtre,
l'étois plus) que j'ai été appellé à l'assem-
ationale; et il ne me souvient plus d'avoir
autre caractère que celui de député du
. Je ne puis pas, comme plusieurs de nos
es, vous livrer les papiers ou titres de mon
état, depuis long-tems ils n'existent plus.
point de démission à vous donner, parce
n'ai aucun emploi ecclésiastique; mais il
te une offrande à faire à la patrie, celle de
liv. de rentes viagères que la loi m'avoit
yées pour indemnité d'anciens bénéfices. Souf-
e je dépose sur votre bureau ma renoncia-
rmelle à cette pension, et que j'en demande
insi que de ma déclaration.

pplaudit avec transport et à plusieurs reprises,
onvention décrète à l'unanimité que le dis-
e Syeyes sera inséré au bulletin.

is ce jour, il n'est point de séance où un grand
de prêtres, de curés, d'évêques n'envoient
ttres de prêtrise, où des communes ne déclarent
ir au culte de la raison et de la morale, et
t sur l'autel de la patrie des ornemens et des
, mieux employés à son service qu'à celui
eu devant lequel, s'il daigne s'occuper de ce
passe sur la terre, il n'y a de vrai trésor que
une bonne conscience et d'un cœur pur.

roisses de Paris se sont successivement fermées.
ci-devant métropolitaine est devenue le temple
ison et de la liberté. La fête de la raison y a été
e avec beaucoup de pompe, et sous d'ingénieux
nes. Ce précieux attribut de l'homme y étoit
nté par un personnage allégorique, auquel on
une espèce de culte. Ce personnage n'étoit
ne statue ni une image, mais une représentation
revêtue d'un costume imposant et agréable;
de plus une très belle femme, ce qui ne
mais rien; et tout cela vouloit peut-être dire
age allégorique, que la raison, pour exercer

Digitized by Google

tout son empire, doit être présentée aux hom
sous des formes attrayantes, que la vérité n'est
sa seule parure, et qu'elle doit encore être e
bellie par les graces.

NOUVELLES DES ARMÉES.

Guerre civile dans les départemens de l'Ouest.

L'armée fugitive des rebelles de la Vendée s
jettée sur Vitré, Fougères, Autrain et Dol,
n'espérant plus de pénétrer dans les départemens
la Manche et du Calvados, paroît vouloir se po
sur celui des Côtes du Nord; mais Saint-Malo,
le fort de Château-neuf ne lui promettent pas
passage facile. De Rennes, de Dinan, de toute
villes environnantes on fait marcher contre ces
gands des cohortes redoutables: d'un côté, l'a
de Mayence arrive à leur poursuite; de l'autre
départemens de la ci-devant Normandie accou
en masse pour fondre sur eux. Ils n'ont pour échap
à tant de forces réunies que la mer, s'ils peu
encore joindre ses rivages. Puissent-ils y être
engloutis, et, avec eux, le royalisme qui les
doie, et le fanatisme qui les anime!

N. B. Rien de nouveau dans nos autres arm
Le mauvais tems a seul enchaîné leur valeur et
terrompu leurs exploits.

---

*On s'abonne à Paris, chez les Directeurs de l'Im
merie du Cercle Social, rue du Théâtre-Français, n°
pour la quatrième année, commençant le premier j
d'octobre, 12 du 1er. mois de l'an 2e.*

Le prix de l'abonnement est de 12 liv.

De l'Imp. du Cercle Social, rue du Théâtre-Français, n°

Digitized by Google

N°. 9. IVme. Année.

LA FEUILLE VILLAGEOISE.

Octodi, 8 *Frimaire*,
L'an second de la République française.
Jeudi, 28 *novembre* 1793. (Vieux style).

AGRICULTURE ET SUBSISTANCES.

POMMES DE TERRE.

Depuis l'origine de cette Feuille, il n'est aucune espèce de subsistances dont il y ait été si souvent question que les pommes de terre. Cet aliment nutritif et savoureux ne dut sans doute jamais être en aussi grande recommandation qu'en ce moment, où, malgré notre richesse territoriale, tant de causes se réunissent pour nous faire craindre une disette. Nous devons donc rappeller encore à nos lecteurs ce que nous leur avons dit tant de fois. Nous devons leur répéter que cette plante nourricière, amie des estomacs les plus foibles, l'est aussi des cultivateurs les moins fortunés, puisque la culture en est aussi facile, aussi peu dispendieuse que la récolte assurée et le produit abondant.

Elle se plante après toutes les semailles, se cueille après toutes les moissons, et par conséquent ne contrarie aucun des travaux ordinaires de la campagne. Elle se plaît dans tous les climats, ne craint ni la grêle, ni la coulure, ni les autres accidens de ce genre, réussit à toutes les expositions et dans presque tous les terreins, peut, en quelque sorte, se passer d'engrais, ou du moins se contenter de ceux que fournit le règne végétal, et qui croissent dans le champ même où on la cultive. Que d'avan-

Digitized by Google

tages ! et comment, sur tout dans les circonstances où nous sommes, repousseroit-on encore un tel secours ?

Mangée en nature, et seulement cuite à l'eau ou sous la cendre, elle est agréable au goût, et peut sans pain suffire à la nourriture. Mais enfin ceux que l'habitude attache à ne se pas croire nourris si ce n'est par des farineux broyés, réduits en farine, ensuite en pâte, et puis en pain, peuvent encore se satisfaire.

Plusieurs personnes ont fait en ce genre d'heureux essais. Le citoyen Prost d'Avignon, nous a écrit qu'après s'être assuré d'un procédé certain pour réduire en bonne farine les pommes de terre, il s'est adressé à diverses autorités constituées pour obtenir un local favorable à ses expériences, et les avances nécessaires à l'établissement des machines qu'exige l'établissement en grand de la manufacture de ces farines. Il s'engageoit à communiquer à toute la France, au bout d'un tems préfixe, le détail de ses procédés, et promettoit de tiercer par ce moyen la masse générale des farines.

On a fait de fortes objections contre plusieurs méthodes proposées jusqu'à présent, même contre celles du citoyen Parmentier, qu'on pourroit appeller le père des pommes de terre en France : le citoyen Prost affirme que sa méthode résout toutes les difficultés et répond à toutes les objections.

Mais il ne nous communique pas son secret, et nous ignorons ce que les offres qu'il en a faites auront produit.

En attendant, voici une méthode plus simple, puisqu'elle n'exige ni machines, ni avances, ni manufactures, et qu'elle consiste uniquement dans un mêlange de pommes de terre cuites, avec de la farine ordinaire. C'est celle que propose le citoyen Cadet de Vaux, membre de la société d'agriculture.

« Je ne parle pas, dit-il, du bas prix auquel revient le pain formé de ce mêlange. Les 30 livres de ce pain ne reviennent qu'à 1 sol 6 deniers la livre, tandis que les autres reviennent (à Paris) à 3 sou

Digitized by Google

6 deniers. C'est déja une grande économie pour une famille pauvre et nombreuse ; mais cet avantage doit disparoître devant celui d'augmenter des deux cinquièmes la masse des alimens, sous la forme panaire, puisque l'habitude veut l'aliment sous cette forme. Que ceux qui aiment leurs semblables comme je les aime, aient donc le courage (car il en faut) de leur offrir le pain, quoique leur main le repousse ».

Pain mélangé de pommes de terre.

Prenez farine	45 livres.
Pommes de terre cuites et pelées . .	30 livres.
Sel	3 onces.

Cette quantité donne 80 livres de pain cuit.

Emploi des 45 livres de farine. Cinq livres de farine, ajoutées au levain de chef, feront le levain de première . . . . . 5 livres.

38 livres de farine, ajoutées au levain de première, feront le levain de tout-point . . . 38.

2 livres seront réservées pour manier et sécher la pâte . . . . . 2 livres.

Manipulation. Prenez votre levain de chef (1) ; délayez-le dans suffisante quantité d'eau et introduisez-y *cinq* livres de farine. Voilà pour le levain de première que vous mettrez dans une corbeille.

Le levain de première arrivé à son apprêt, délayez-le dans suffisante quantité d'eau, et ajoutez-y *trente-huit* livres de farine. Voilà pour le levain de tout-point que vous mettez dans une manne.

Il faut que la pâte de ce levain soit extrêmement ferme ; c'est en partie de cette condition que dépend le succès de la panification.

On met en levain, comme on voit, la totalité de la farine destinée à la fournée, à l'exception des deux livres pour manier et sécher la pâte.

(1) Le levain de chef est le morceau de levain ou de pâte que la ménagère met en réserve pour sa fournée suivante.

Digitized by Google

Quand le levain de tout-point sera arrivé à son apprêt, mêlez-y la pomme de terre et le sel; pétrissez, la pâte mollira, parce que la pomme de terre lui porte de l'humidité. C'est la raison pour laquelle on recommande de faire la pâte extrêmement ferme.

Le pétrissage achevé, tournez sur-le-champ vos pains; ils ne doivent pas être de plus de quatre livres; mettez-les sur couche, et quand le pain sera arrivé à son apprêt, enfournez-le et le laissez dans le four un peu plus de tems que si c'étoit du pain de froment pur.

En suivant exactement cette manipulation, on est sûr de réussir et d'obtenir un pain aussi succulent qu'économique.

TRAITS DE RÉPUBLICANISME.

Au citoyen GINGUENÉ,

Droyes, le 17 brumaire, l'an 2e. de la République française, une et indivisible.

Je crois que ce qui m'intéresse doit intéresser les autres; en conséquence je vous prie, mon cher instituteur, de donner place dans votre journal aussi patriotique que philosophique, aux paroles et aux traits suivans: ils feroient honneur à des Spartiates, et ils ne dépareront pas les *annales du civisme*. Ils peuvent figurer avec avantage dans une feuille uniquement consacrée aux bons principes et aux bons exemples.

Louis François, habitant de Lachaussée, village près de Châlons-sur-Marne, mon pays natal, apprenant que ses deux fils, dont le travail lui est nécessaire, vont être enrôlés pour le service de la patrie: « La loi les demande, dit-il; la voix de la patrie en danger les appelle, quelqu'utiles qu'ils me soient, j'en fais volontiers le sacrifice à la nation qui en a besoin: on doit s'oublier soi-même, quand il s'agit de défendre l'égalité et la liberté: ce

Digitized by Google

ne seroit pas en apprenant mes enfans morts au champ d'honneur, que je pleurerois, ce seroit en les voyant fuir lâchement et tourner le dos à nos perfides ennemis, que je serois réduit au désespoir».

Le même, entendant un de ses concitoyens s'apitoyer bêtement sur le sort du dernier de nos tyrans : tais-toi, vil royaliste, s'écrie-t-il, réserve ta pitié pour tous ceux dont ses lâches trahisons ont causé les malheurs ; ce n'est pas au scélérat qui expie ses forfaits que nous devons nous intéresser, c'est aux malheureux qu'il a faits.

Un jeune homme d'une des deux communes dont je suis curé, âgé seulement de seize ans et très-foible encore, se dépitoit, pleuroit de rage de ne pouvoir suivre ses camarades qui partoient pour les frontières : si mes foibles bras, disoit il, ne peuvent encore soutenir le poids des armes, je battrai le tambour, j'animerai mes frères au combat par le bruit de cet instrument, en attendant que mes bras plus forts et plus adroits puissent charger un fusil, et lancer la mort.

Un autre, malade au moment de la réquisition, appelloit le chirurgien à son secours, se fâchoit sérieusement contre lui de ce qu'il ne le guérissoit pas assez tôt à son gré, et ne le mettoit pas en état de voler à la défense des frontières.

Quand tous les pères, mon cher instituteur, auront les sentimens généreux de *Louis François*, et que tous les enfans montreront l'ardeur de mes deux jeunes paroissiens, la République française passera d'infiniment loin toutes les Républiques anciennes et modernes.

SALUT ET FRATERNITÉ,

J. M. DUPUIS, *curé de Droyes et de Puelmontier.*

RÉPONSE.

Honneur aux communes Républicaines de Droyes et de Puelmontier, qui produisent de tels pères et de tels enfans ! Honneur au curé philosophe qui

Digitized by Google

sait y entretenir le feu sacré de l'amour de la patrie et y faire briller les lumières de la raison ! Gloire et immortalité à la République française, qui produit, dès son aurore, ces traits de magnanimité, de vertu, de courage dont s'honorerent, dans leurs plus beaux jours, les Républiques anciennes ! Sans doute elle est destinée à en surpasser l'éclat. Ce ne sont point de vains oracles qui le promettent ; c'est l'énergie martiale et l'indomptable bravoure que les ennemis même de la France ont toujours reconnues dans les Français, jointes à la fierté vertueuse et plus que romaine que leur donne aujourd'hui le sentiment et la conscience de leur liberté.

DES PÉLERINAGES.

Achères, le 25e. jour du 1er. mois de l'an 2e. de la Rép. française une et indivisible.

Dans les premiers siècles de l'église, les chrétiens visitoient fréquemment les tombeaux des martyrs et ce qu'on nommoit les lieux Saints ; telle est l'origine des pélerinages.

Les évêques et les autres pasteurs, qui étoient alors désintéressés, s'occupoient uniquement à diriger les pélerins dans tout ce qui avoit rapport à la religion. On ne savoit pas encore rançonner leur piété ; l'intérêt et la soif des richesses ne s'étoient pas encore glissés dans l'église ; mais aussitôt que la cupidité eut mis à prix les œuvres de religion, les choses changèrent en peu de tems.

On persuada aux fidèles que s'ils ne venoient pas les mains vuides aux tombeaux des saints, ceux-ci écouteroient bien plus volontiers leurs prières : on les accoutuma à faire des offrandes : on bâtit des chapelles et des oratoires avec l'argent qu'elles produisirent ; chaque oratoire et chaque chapelle eut son saint particulier : celui-ci guérissoit d'une maladie, celui-là d'une autre. On vouloit, à quelque prix que ce fût, entretenir le peuple dans cette dé-

Digitized by Google

votion dont on se proposa de tirer parti ; on eut recours aux miracles : il n'y avoit pas un saint qui n'en eût opéré un nombre infini, dans le lieu même où on lui avoit érigé un autel ; et quiconque venoit déposer son offrande dans ce lieu privilégié, se croyoit sûr de ne perdre ni sa peine, ni son tems, ni son argent.

Il falloit des apôtres pour prêcher ce nouvel évangile inconnu aux premiers siècles de l'église. Les moines se présentèrent, et l'on peut dire qu'ils remplirent assez bien leur mission ; les évêques les appuyèrent de toute leur autorité : les papes même prirent part à la bonne œuvre : ils firent pleuvoir les indulgences sur tous les croyans qui visiteroient, à certains jours, telle et telle chapelle : ils y firent placer des images : ils y envoyèrent des reliques, Dieu seul sait en quel nombre et de combien d'espèces. On ne vit plus de toute part et sur toutes les routes, que des essains de pélerins, allant du nord au midi, de l'orient à l'occident, chercher les saints dont on leur avoit vanté la toute-puissance, qui approchoit tout au moins de celle de Dieu.

Cette dévotion bisarre et mal entendue porta des coups terribles à la discipline de l'église. Tel qui avoit les mains encore teintes du sang de ses frères (1), tel autre qui les avoit souillées par des

(1) En 1141, Louis VII étoit en guerre avec Thibaut, comte de Champagne. Les troupes du premier de ces tyrans pénétrèrent dans la Champagne : le féroce Louis VII fit brûler dans l'église de Vitry, plus de 1300 personnes qui s'y étoient réfugiées : il sentit *quelques remords* de cette cruauté atroce. Saint Bernard, le grand oracle du monde dans ce tems-là, vint à bout de les calmer, en lui persuadant dévotement qu'il pourroit trouver miséricorde auprès de Dieu, s'il entreprenoit le pélerinage de la terre sainte. Quelle pénitence, grand Dieu, pour de pareils forfaits ! C'est donc ainsi que dans tous les tems le sacerdoce et la royauté se sont entendus pour écraser le genre humain ! . . . . .

Digitized by Google

brigandages (1), en étoit quitte pour faire quelques centaines de lieues, et pour aller offrir, à quelque autel privilégié, une partie du produit de ses rapines et de ses forfaits.

Une chose bien digne de remarque, c'est que cette fureur des pélerinages ne commença qu'avec les siècles d'ignorance : on peut dire aussi que ce fut le tems des plus grands désordres.

Cet abus, contre lequel les papes et les évêques auroient dû tonner de toute leur force, et qu'ils accréditèrent par esprit d'intérêt, eut des suites très-graves. La religion ne fut plus qu'un mêlange bisarre de pratiques superstitieuses et ridicules : au milieu de cette confusion, il étoit presqu'impossible de reconnoître sa simplicité primitive : les vertus y furent remplacées par un tas de momeries insignifiantes : tout étoit vénal, dans l'église, et rien ne s'y faisoit plus qu'à prix d'argent.

Ce fut ainsi que, notamment depuis le neuvième siècle, on se joua de la simplicité des hommes : au lieu de les éclairer, on les laissa croupir dans l'ignorance la plus grossière, et la manie des pélerinages alla toujours en augmentant.

Ce fut à peu près dans ces tems de ténèbres que la plupart des ordres religieux furent établis : les fondateurs de ces ordres, hommes adroits et rusés, profitèrent à merveille des circonstances : avoient-ils fait bâtir un petit oratoire, le saint auquel ils l'avoient dédié, ne cessoit d'y faire chaque jour miracles sur miracles ; ils avoient grand soin de faire publier ces prétendues merveilles de tous côtés : les pélerins accouroient en foule, et toujours les mains pleines : ils s'en retournoient très-sanctifiés ; mais tout le profit étoit pour ceux qui desser-

(1) Foulques, comte d'Anjou, autre brigand, s'étoit emparé de biens considérables sur lesquels il n'avoit aucun droit : au lieu de les restituer, il s'en alla pieusement en Espagne faire la guerre aux Sarrasins, ce fut là toute sa pénitence.

Digitized by Google

voient la chapelle privilégiée, pour les évêques même qui ne rougissoient pas de partager avec eux les dépouilles des pélerins.

Sur la fin du siècle dernier, et au commencement de celui-ci, le goût des pélerinages étoit encore fort en vogue : on voyoit de tous côtés des bandes de fainéans qui s'en alloient gueusant de provinces en provinces, et débitoient, à qui vouloit les écouter, de prétendues merveilles plus ridicules et plus absurdes les unes que les autres. L'abus étoit porté à un tel point, que nos despotes, qui ne s'occupoient pourtant guères du peuple, furent obligés de prendre des précautions pour prévenir les désordres qu'on cachoit sous l'apparence des pélerinages (1).

Depuis que la philosophie a commencé à éclairer la religion du peuple en France, ces pratiques de dévotion, toujours dangereuses ou au moins inutiles, ont eu moins de partisans : il reste cependant encore bien des abus que le tems et les lumières dissiperont sûrement ; car il faut espérer qu'à mesure que le peuple s'instruira, il dégagera la religion d'une infinité d'œuvres surérogatoires, que son fondateur lui-même n'eut jamais l'intention d'imposer à ceux qui voudroient la suivre.

MAHIAS, *curé d'Achères.*

RÉFLEXIONS.

Espérons, comme le curé d'Achères, que les lumières de la raison chasseront enfin de la terre la superstition, et toutes ses inventions honteuses.

Celle des pélerinages étoit une des plus accréditées. Je me rappelle d'avoir vu souvent dans ma jeunesse, à certaines époques de l'année, tous les chemins de la ci-devant Bretagne remplis de pélerins couverts de coquilles, de rubans et de petites figures de plomb, le bâton et la gourde en main, et faisant

(1) Témoins les déclarations de 1671 et 1738.

Digitized by Google

résonnoit au loin le son rauque d'une corne recourbée qu'ils portoient pendue en bandoulière. Ils quittoient les travaux de la campagne, pour aller en cet équipage au Mont-Saint-Michel, faire leur cour, je ne sais plus si c'étoit à l'ange ou au diable qui étoit aussi représenté dans ces figures; mais je sais bien qu'on n'aimoit pas trop à les rencontrer en route.

L'année dernière encore, j'ai vu dans toutes ces contrées, des vestiges de ce goût de pélerinages, de vœux et de prétendus miracles. Dans une petite ville du département du Finistère, on venoit de fort loin, lorsqu'on avoit mal à la tête, se passer le cou dans l'entrée d'une espèce de grotte sanctifiée : on y laissoit un toupet de ses cheveux, et, comme de raison, quelques gros sous; et l'on s'en retournoit ou avec son mal de tête, ce qui vouloit dire qu'on n'étoit pas en état de grace, ou guéri de sa migraine par l'exercice qu'on avoit fait.

Il est peu de départemens où ne se voient encore dans les campagnes et même dans les villes, des momeries tout aussi ridicules. Il faudroit que le peuple n'y chantât plus pendant long-tems que cette courte litanie,

Sainte philosophie, ayez pitié de nous !
Sainte raison, éclairez nous !

Le Directoire du département DE LA CÔTE-D'OR, *à l'Auteur de la* FEUILLE VILLAGEOISE.

Nous saisissons avec empressement l'occasion de te mettre à portée d'instruire les habitans des campagnes du bienfait de la loi à l'égard des chefs de famille non propriétaires et résidans dans les communes où il n'y a pas de terreins communaux, en défenseurs de la patrie, en t'adressant un exemplaire de l'avis relatif à la loi du 13 septembre 1[illegible] qui leur facilite les moyens d'acquérir des biens d'émigrés; nous te prions de lui donner la plus

grande publicité par la voie de la Feuille, qui tient lieu aux citoyens villageois du moniteur le plus attentif et du précepteur le plus intelligent.

Ce sont ces citoyens, ce sont les moins fortunés sur-tout qui ont été l'objet des vues de justice, de bienfaisance et de politique des représentans du peuple ; ils ont voulu par cette loi leur assurer un patrimoine qui ne fasse plus dépendre leur subsistance et celle de leur famille, de travaux dépendans des riches ; ils ont voulu faire germer, dans l'ame de leurs enfans, la fierté et les vertus républicaines, en les mettant au-dessus du besoin qui force un homme à servir son semblable pour subsister : enfin ils ont voulu donner à la patrie de véritables Républicains. C'en est assez sans doute pour exciter ton zèle et t'engager à concourir à l'accomplissement de vues aussi louables, et nous nous reposons avec bien de la confiance sur celui que tu as toujours montré en pareille occasion.

MOREAU, faisant les fonctions de président.

HISTE-VAILLANT.

Avis important aux chefs de famille non propriétaires, et résidans dans les communes où il n'y a pas de terreins communaux, et aux défenseurs de la patrie, relatif à la loi du 13 septembre 1793, qui leur facilite les moyens d'acquérir des biens des émigrés.

Le procureur-général-syndic du département de la Côte-d'Or, prévient les chefs de famille, ou veufs ou veuves ayant des enfans, non propriétaires, résidans dans les communes où il n'y a pas de terreins communaux, et les défenseurs de la patrie, que la vente des biens immeubles des émigrés est ouverte dans toute l'étendue du ressort du département.

Que lesdits chefs de famille non propriétaires, résidans dans les communes où il n'y a pas de terreins communaux, n'étant point compris sur les rôles d'impositions, ont la faculté, aux termes de l'article II du décret du 13 septembre 1793, *d'acheter des biens d'émigrés*

Digitized by Google

jusqu'à la concurrence de 500 liv. chacun, payables en vingt années, et vingt paiemens égaux, sans intérêts.

Qu'à cet effet il leur sera délivré un *bon* par le directoire du district de leur résidence, après néanmoins qu'ils auront justifié d'un certificat de civisme en bonne forme, pour être admis à acquérir des terres d'émigrés dans l'étendue du même district, jusqu'à la concurrence de la somme de 500 liv.

Que suivant les articles V et VI de la même loi, pour effectuer la récompense accordée aux défenseurs de la patrie par le décret du 27 juin dernier, ces défenseurs *auront la faculté* d'employer en acquisition d'immeubles d'émigrés, jusqu'à la concurrence du montant du brevet qui leur sera accordé, et d'adresser, pour y parvenir, leur procuration à qui bon leur semblera.

Que suivant l'article VI de la même loi, les procurations des défenseurs de la patrie pourront être faites sous seing privé et sur papier libre : qu'il suffira qu'elles contiennent la date de l'entrée au service des citoyens qui les souscriront, qu'elles soient certifiées par leurs capitaines et leurs chefs de bataillon, et enregistrées sans frais.

Fait à Dijon, le vingt-huitième jour du premier mois de l'an second de la République française une et indivisible.

Réponse de l'Auteur.

Administrateurs vigilans, vrais magistrats républicains, je seconde avec plaisir votre zèle : je voudrois multiplier à l'infini chaque exemplaire de cette Feuille patriotique pour faire connoître aux habitans des campagnes tous les bienfaits de la révolution, tous les avantages d'un gouvernement républicain, toute la sollicitude des représentans du peuple pour les citoyens indigens et les défenseurs de la patrie.

Aidez-moi à votre tour dans ma mission civique, et que ma Feuille répandue dans toutes vos communes, y éclaire tous les esprits des lumières de la philosophie, échauffe toutes les ames des feux

Digitized by Google

ème , ne laisse ignorer aux plus petits villages
ne fait pour eux la République , ni ce qu'elle
'eux en retour.

VENTION NATIONALE.

tation de la mémoire de la BARRE , *de* D'ÉTA-
E *et de* CALAS , *victimes du fanatisme* , *et*
tion de leurs biens à leurs familles. — 25
oire.

ques-uns de nos lecteurs peuvent avoir ou-
d'autres n'avoir jamais bien su l'histoire
heureux la Barre , assassiné juridiquement
ville en 1766 , par la superstition. Au mo-
l'on a juré la mort du fanatisme , il étoit
venger et d'honorer la mémoire de l'une
plus infortunées victimes. Il l'est aussi de
de pareils traits de barbarie : ils doivent
toutes les ames et dessiller tous les yeux.
765 , un crucifix de bois qui étoit placé
Pont-Neuf d'Abbeville fut endommagé : on
na de ce méfait quelques soldats ivres ;
vêque voulant donner de l'importance à
ire , fit lancer des monitoires , fit lui-même
d appareil , une procession solemnelle
lu crucifix , et pendant une année entière
parla dans Abbeville que de sacrilèges et
s commis contre des crucifix et des hosties.
ue tems auparavant , la Barre et son jeune
allonde avoient passé , disoit on , devant
cession , sans ôter leur chapeau. Ils avoient
mi , qui entreprit de lier ensemble ces
ts , et qui dénonça les deux jeunes gens
es tribunaux.
émoins sont entendus : six déposent du
la procession et du chapeau sur la tête.
emme dépose qu'elle a entendu dire que
voyant chez une tourière de couvent une
Saint-Nicolas en plâtre , avoit demandé

Digitized by Google

à la portière si elle avoit acheté cette image pour avoir celle d'un homme chez elle.

Un témoin affirme que l'accusé a proféré un mot impie en parlant de la vierge Marie ;

Un autre, qu'il lui a dit que les commandemens de Dieu ont été faits par des prêtres ; un troisième l'accuse d'avoir dit qu'il ne pouvoit comprendre comment on avoit adoré un Dieu de pâte.

D'autres témoins l'ont vu faire une petite génuflexion devant des livres libertins, l'ont entendu prononcer des paroles indécentes et chanter, avec d'Etallonde, des chansons de corps-de-garde.

Toutes les charges contre les deux jeunes gens sont de cette force, et dans aucune il n'est question du crucifix, premier objet des monitoires et de toute la procédure.

Cependant des juges féroces condamnèrent d'Etallonde, âgé de 18 ans, 1°. à avoir la langue coupée jusqu'à la racine ; 2°. à avoir la main droite aussi coupée devant la porte de la principale église ; 3°. à être ensuite conduit dans un tombereau à la place du marché, à être attaché à un poteau avec une chaîne de fer, et brûlé à petit feu.

Heureusement d'Etallonde épargna, par la fuite, à ses juges l'horreur de cette exécution.

La Barre étoit entre leurs mains ; ils adoucirent un peu la sentence, en ordonnant qu'il seroit décapité avant d'être jetté dans les flammes ; mais ils l'aggravèrent d'un autre côté, en le condamnant à subir la question ordinaire et extraordinaire pour lui faire déclarer ses complices..... Les complices de l'oubli d'une révérence, de quelques propos de jeune homme et de quelques couplets grivois !

La sénéchaussée d'Abbeville ressortissoit au parlement de Paris. La Barre y fut transféré ; et le parlement, par un arrêt épouvantable, confirma la sentence du tribunal. Le malheureux jeune homme fut reconduit à Abbeville, où il subit d'abord la question, supplice si barbare que, malgré tout son courage, il s'évanouit de douleur. Revenu à lui, il monta tranquillement sur l'échafaud, et se

Digitized by Google

de se plaindre de cette exécution horrible, pour laquelle on avoit envoyé de Paris cinq bourreaux.

Les biens de cet infortuné et ceux de son ami Lavaysse, furent confisqués au profit du roi. Voilà donc deux jeunes militaires perdus pour la France ; l'un fut ignominieusement et inhumainement massacré, deux familles en deuil et ruinées, parce que, dans un âge où tout se pardonne, ils ont commis quelques imprudences, pardonnables à tous les yeux. O barbarie ! ô superstition ! ô crime !

Ce sont là de ces horreurs qui deshonoreroient à jamais une nation devenue libre, si elle ne s'empressoit de les effacer. C'est donc pour s'honorer elle-même, autant que pour redoubler contre le fanatisme une exécration trop légitime, que la Convention a rendu le décret suivant :

Le jugement prononcé par le ci-devant parlement de Paris le 5 juin 1766, contre la Barre et d'Etallonde absent, confirmatif de la sentence d'Abbeville, est anéanti.

La mémoire de la Barre et d'Etallonde, victimes de la superstition et de l'ignorance, est réhabilitée.

Leurs héritiers sont autorisés à se mettre en possession des biens qui leur appartenoient.

En cas de vente, une somme égale à celle du produit sera comptée sans délai auxdits héritiers par trésorerie nationale.

L'histoire du malheureux Calas est plus généralement connue. On sait que c'étoit un négociant de Toulouse, père d'une nombreuse famille, et qui aimoit également tous ses enfans. Il étoit protestant, ce fut son crime. Un de ses fils s'étoit fait catholique, et il n'avoit point pour cela cessé de le chérir ; mais ce fils étoit d'un caractère sombre et livré à des passions ardentes. Un soir on le trouva pendu au pied de l'escalier. Aussitôt les fanatiques de Toulouse crient que c'est le père, vieillard presque infirme, qui a pendu ce jeune homme vigoureux, pour le punir de son abjuration. Les esprits, influencés par ces cris, condamnent un

père innocent, un respectable citoyen au supplice affreux de la roue ; et il est exécuté.

Voltaire a honoré son génie en plaidant cette cause devant l'humanité entière, et son zèle ardent pour la réhabilitation des Calas n'est pas le fleuron le moins précieux de sa couronne.

La Convention s'associe en quelque sorte à cette partie de sa gloire, en confirmant cette réhabilitation, et en rendant commun à Calas et à sa famille, le décret rendu pour la Barre et pour d'Etalonde. Elle a décrété de plus, pour honorer les mœurs, et pour venger la nature du soupçon d'un parricide, que sur la place de Toulouse, où le fanatisme a fait mourir Calas, il sera élevé aux frais de la République, une colonne de marbre, sur laquelle cette inscription sera gravée :

La Convention Nationale
A la nature, à l'amour paternel,
A CALAS, *victime du fanatisme.*

Le conseil exécutif, chargé de l'exécution du présent décret, fera construire la colonne des marbres arrachés au fanatisme par la raison, dans les églises supprimées du département.

Ordre établi pour l'or et l'argent des églises offert par les communes sur l'autel de la patrie. — 26 *Brumaire.*

L'affluence de ces dons augmente de jour en jour, c'est une mine féconde qui s'est ouverte tout-à-coup à la voix de la raison et du patriotisme, et qui va rendre la nation française, que ses ennemis croyoient épuisée, plus riche en numéraire qu'aucune des nations qui lui font la guerre.

Les heureux fruits de cette abondance se font déjà sentir : les assignats sont au pair ; le numéraire reparoît ; les richesses qui s'accumulent à l'hôtel des monnoies, mettront bientôt à portée de faire les opérations de finance les plus grandes et les plus utiles. Courage donc, Républicains, continuez de consacrer à ce vraiment saint usage, le lest inutile de vos églises. Que cette coalition insen-

Digitized by Google

de rois et d'esclaves, qui ose encore insulter vos frontières, voyant sortir à-la-fois, comme de dessous terre, et des cohortes innombrables et d'inépuisables trésors, reconnoisse enfin sa nullité en reconnoissant votre puissance.

Mais pour que ces riches offrandes produisent tout leur fruit, il faut qu'il y règne de l'ordre; il faut que chaque commune sache ce qu'elle donne et que la patrie sache tout ce qu'elle reçoit. Il faut enfin que la plus grande publicité signale avec honneur le nom des communes libérales, et que celui des communes avares soit dénoncé par le silence.

Plusieurs décrets sages ont été rendus pour organiser en quelque sorte ces générosités républicaines: voici le plus essentiel.

Les communes ou sections qui voudront offrir les pièces d'or et d'argent provenant du culte, en feront dresser par les officiers municipaux ou commissaires des sections un procès-verbal ou inventaire, contenant le nombre et la désignation desdites pièces et même leur poids, autant que faire se pourra.

La vérification de ces pièces sera faite par les inspecteurs de la salle de la Convention nationale, sur lesdits procès-verbaux ou inventaires.

Les inspecteurs de la salle fourniront un récépissé aux commissaires chargés d'accompagner l'offrande; et ces commissaires seront tenus de représenter à leur retour ce récépissé aux officiers municipaux.

Les inspecteurs feront imprimer, chaque décade, et insérer dans le bulletin, le résultat des dons qui auront été reçus, avec le nom de la commune. Le premier de ces états contiendra le résultat de tous les dons déja faits.

Les membres du comité d'inspection, chargés de recevoir les matières d'or, d'argent et de cuivre apportées par les communes, enverront à l'administration des domaines nationaux, un double certifié d'eux, de l'inventaire de chaque dépôt, pour être consigné sur le registre du recensement général de

Digitized by Google

tous les dons faits à la nation de ces matières dans toute l'étendue de la République.

Pensions accordées aux prêtres déprêtrisés.-- 2 frimaire.

Ce n'est pas seulement de leurs ornemens, vases d'or et d'argent et autres richesses mondaines que la plupart des communes se dépouillent tous les jours, c'est aussi de leurs prêtres ; ou plutôt un grand nombre de prêtres déposent librement avec toutes ces vaines parures le métier qui les mettoit à leur usage. .

Les évêques philosophes du Cher et de Seine et Marne (Torné et Massieu) se sont empressés de renoncer à leurs dignités pastorales : leurs vicaires épiscopaux, ceux des autres évêques qui avoient ci-devant abdiqué , une foule de curés, de vicaires, et de simples prêtres sont venus tour à tour déclarer qu'ils avoient été jusqu'à présent ou trompés, ou retenus par des entraves dont ils se réjouissent d'être enfin délivrés ; tous ont rendu solemnellement hommage à la raison, à la philosophie ; tous ont juré de ne plus professer d'autres dogmes que ceux de la liberté, de l'égalité, des vertus sociales et de la morale républicaine.

Il n'y a point de séance où ces déclarations ne se renouvellent. On vantoit depuis long tems les progrès de la raison humaine ; mais on entretenoit un ordre de choses qui la comprimoit sans cesse, et l'empêchoit de faire explosion. Tous les obstacles sont levés, l'explosion est faite, et c'est aujourd'hui seulement qu'on peut juger de ces progrès que l'on vantoit auparavant sur parole.

Ce n'est non plus que d'aujourd'hui qu'il n'y a plus de culte dominant, et que les consciences sont parfaitement libres. Réfléchissez-y bien, mes amis ; vous reconnoîtrez que la liberté des cultes ne commence véritablement qu'au moment où l'homme qui n'en professe aucun, peut sans risque le déclarer hautement.

Mais il faut que cette déclaration soit entièrement libre ; il faut donc que celui qui la fait soit sans inquié-

Digitized by Google

tude sur son sort : il faut que s'il n'a jamais appris d'autre métier que celui de prêtre qui lui donnoit du pain, il n'ait pas à craindre de manquer de pain en cessant d'être prêtre.

C'est ce que la prudence, la justice et l'humanité ont également fait sentir à la Convention.

Elle a décrété que les évêques, curés et vicaires qui ont abdiqué ou qui abdiqueront leur état et fonctions de prêtrise, recevront de la République, par forme de secours annuels, savoir : ceux qui sont actuellement d'un âge au-dessous de 50 ans, la somme de 800 liv. ; ceux de 50 ans accomplis jusqu'à 70 accomplis, celle de 1,000 liv. ; et ceux au-dessus de ce dernier âge, la somme de 1,200 liv.

Ces divers secours ne seront pas susceptibles d'accroissement en passant d'un des trois âges déterminés à l'autre ; précaution nécessaire pour que ceux qui n'ont que 30 ou 40 ans se sentant aujourd'hui de quoi vivre, et voyant dans l'avenir l'espoir d'une sorte d'aisance, ne se vouent pas à une entière oisiveté, qui est un vice dans une République, et ne se croient pas dispensés de joindre à ce que la nation leur accorde, les produits de quelque industrie honnête.

Ces secours seront payables à l'échéance de chaque semestre par le receveur du district du domicile de chaque individu, qui sera tenu de justifier de ses certificats de résidence, de non émigration, de paiement de contributions et de civisme.

Le quartier commencé le premier octobre (vieux style) et qui finira au premier janvier prochain, sera payé sur le pied actuel.

Suppression générale des loteries. — 25 brumaire.

Ce jeu ruineux et immoral, cet impôt onéreux, qui depuis si long-tems pèse principalement sur le peuple, qui lui fait un double mal en lui inspirant des desirs de fortune et le plongeant dans la misère, les loteries sont enfin supprimées, et des milliers d'honnêtes familles n'auront plus chaque mois à

Digitized by Google

déplorer les suites de leurs folles espérances et de leurs calculs insensés.

Toutes les loteries, de quelque nature qu'elles soient, et sous quelque dénomination qu'elles existent, sont abolies. A compter du jour de ce décret, il ne pourra être fait d'autre tirage que ceux qui sont relatifs aux mises faites dans le courant du mois de brumaire.

Le comité des finances présentera sans délai un projet de décret sur les mesures à prendre pour assurer les intérêts particuliers.

Décret sur les Notaires.— 18 Brumaire.

Provisoirement, et jusqu'à ce qu'il en ait été autrement ordonné, les notaires conservés dans leurs fonctions par la loi du 29 septembre 1791, pourront, comme ceux qui ont pu être institués en vertu de la même loi, les exercer dans toute l'étendue du département où est fixée leur résidence.

Les actes que les notaires auroient reçus ou recevroient hors des limites du département où ils résident, ne pourront pas être annullés pour cause de l'incompétence de ces officiers.

Mais tout notaire qui à l'avenir recevra un acte hors de son département, sera puni, pour la première fois, d'une amende de 1,000 l., et en cas de récidive, destitué.

Ces peines seront prononcées par le tribunal du district dans lequel le notaire aura incompétemment passé un acte; et elles seront poursuivies, soit par le procureur de la commune du lieu où l'acte aura été passé, soit par le procureur-syndic du département dont cette commune fait partie.

En cas de faux de la part du notaire dans la commune du lieu de la passation d'un acte, il sera poursuivi dans la forme prescrite par la loi du 16 septembre 1791, sur les jurés.

Digitized by Google

Nouvelles des Armées.

Armée du Nord.

Les Autrichiens avoient cru pouvoir profiter du mauvais tems qui retardoit sur cette frontière les opérations de notre armée ; ils avoient envahi quelques parties du district de Guise (aujourd'hui *Réunion sur Oise*), et vinrent le 17 brumaire attaquer sur plusieurs points à la fois et avec des forces très-supérieures, la division campée auprès de cette ville. Après des efforts inutiles et plusieurs fois répétés, ils furent enfin obligés de plier devant la valeur républicaine, et le 5e. régiment d'hussards les chargeant à propos, précipita leur retraite. Ils ont perdu dans cette affaire beaucoup d'hommes et encore plus de chevaux. Notre artillerie a fait des merveilles à son ordinaire : quelques lâches, indignes d'être des soldats Français, avoient fui et jeté leurs armes ; une partie a été sabrée par les hulans : c'est le sort que les poltrons méritent ; l'autre a été arrêtée et punie par ordre du général. C'est déja pour ces fuyards une punition terrible que de se voir accablés de mépris, quand leurs braves camarades sont couverts de gloire.

Le général Jourdan est venu à Paris pour concerter avec le comité de salut public un plan d'opérations importantes. On assure qu'il est retourné avec de pleins pouvoirs. Nous ne tarderons donc pas à voir éclater de grands coups sur toute cette frontière. La Belgique nous attend, des mouvemens se sont fait sentir à Gand et à Anvers. L'Autrichien ne sait où porter ses forces, et voit avec désespoir que chaque jour semble augmenter les nôtres.

Armée de la Moselle.

Cette armée long-tems affoiblie par les secours qu'elle avoit fournis à celle du Nord, mais qui s'étoit toujours tenue dans des positions avantageuses, renforcée par des contingens nombreux, et impa-

Digitized by Google

tiente de combattre, a enfin recommencé d'agir et de vaincre.

Les cinq divisions qui la composent se mirent en mouvement le 27 Brumaire : les unes pendant tout le jour attaquèrent et repoussèrent l'ennemi, de hauteur en hauteur, par un épais brouillard et des chemins détestables, le forcèrent de se retirer vers Hombourg et Deux-Ponts, et prirent elles-mêmes la position de Bliecastel ; les autres sorties de Sarrebruck et de Sarrelibre chassèrent devant elles les hordes autrichiennes jusqu'au-delà de Limback, après leur avoir fait un grand nombre de prisonniers en infanterie et en cavalerie. Cette action vigoureuse délivra entièrement la ville de Bitche qu'ils avoient tenté de prendre de vive force.

Après avoir séjourné deux jours pour s'attendre mutuellement et continuer d'agir de concert, toutes les colonnes se sont remises en marche le 30 : malgré la résistance des ennemis, nos braves les ont chassés des hauteurs d'Hornback et de divers autres postes. Ils se disposoient à les attaquer dans la ville de Deux-Ponts, mais les Autrichiens l'ont évacuée pendant la nuit, et les troupes de la République y sont entrées le lendemain,

Deux divisions ennemies occupoient encore les hauteurs de Hombourg et de Carlsberg. Nos divisions de Sarrebruck et de Sarrelibre ont dû les y attaquer le 1er Frimaire. On attend des nouvelles de cette attaque, on les attend avec une confiance fondée sur les dispositions faites par le général, et sur l'esprit qui anime l'armée.

Armée du Rhin.

L'ardeur républicaine est au plus haut degré dans cette brave armée, purgée maintenant de tous les traîtres. Le 28 brumaire, elle attaqua sur tous les points cette coalition d'esclaves prussiens, autrichiens, émigrés et hessois, à qui la trahison a livré pour un tems le territoire de la liberté. Elle les battit complettement, s'empara de plusieurs redoutes, et cernant l'ennemi de toutes parts, le ré-

Digitized by Google

poussa jusqu'aux lignes de Weissembourg, où elle a dû l'attaquer, c'est-à-dire d'où elle a dû le chasser le lendemain.

Ainsi bientôt Weissembourg et Lauterbourg, que ces brigands avoient non pas pris, mais surpris, Landau qu'ils assiégeoient et Strasbourg qu'ils menaçoient d'un siége, seront délivrés d'eux; ils n'auront plus d'autre ressource que de repasser tristement le Rhin, retraite encore qui leur sera peut-être aussi difficile que honteuse.

Guerre civile dans les départemens de l'Ouest.

Cette armée de brigands, de nobles, de prêtres et de pauvres diables de paysans fanatiques à qui leurs chefs ont promis le ciel pour les engager à dévaster la terre, se sentant pressée de tous côtés, a voulu à tout prix s'emparer d'un port de mer, et le 24 brumaire, elle s'est portée avec fureur sur celui de Granville. Les rebelles encore très-nombreux et animés par le désespoir, soutenus par beaucoup de cavalerie et par une artillerie redoutable, entrèrent dans les fauxbourgs, et s'avancèrent jusqu'au pied des remparts, dont ils osèrent tenter l'assaut. Le feu de leur mousqueterie fut terrible, et leurs canons servis avec une activité extraordinaire. Nos bataillons répondoient par un feu bien nourri: plusieurs de nos canonniers tombèrent attachés à leurs pièces. Un officier municipal, digne d'être cité pour exemple aux magistrats du peuple, fut tué en écharpe, à la tête de ses frères dont il animoit le courage. Les femmes, les enfans oublioient leur foiblesse, et transportoient sur les remparts, des gargousses, des boulets, de la mitraille.

L'ennemi, aux approches de la nuit, se retrancha dans les fauxbourgs. On résolut le lendemain d'y mettre le feu, et de sacrifier une partie de la ville pour sauver l'autre. Les flammes s'élevèrent bientôt sur les maisons qui servoient de retraite aux rebelles; mais le vent les poussoit sur la ville, elles s'y communiquèrent, et firent des progrès rapides. Nos

Digitized by Google

soldats combattirent le feu de l'incendie avec la même intrépidité qu'ils avoient fait celui de l'artillerie et de la mousqueterie des brigands. Ils repoussèrent un second assaut, où ces forcenés montrèrent encore plus d'acharnement et de fureur qu'au premier. Ils les forcèrent enfin à prendre la fuite en laissant les fauxbourgs et la gréve jonchés de morts.

Le troisième jour on s'est mis à leur poursuite: on leur a pris trois pièces de canon de différent calibre, tué beaucoup d'hommes, et fait des prisonniers: on a aussi ramassé quantité de dépouilles mystiques et monarchiques, entr'autres un drapeau blanc, une ceinture d'évêque et une autre de général, toutes deux souillées du sang des monstres qui les avoient portées.

Ce siège qui n'a duré que 28 heures, mais 28 heures de combat et de feu sans interruption, vaut à la République le gain d'une grande bataille. Les troupes républicaines, les canonniers, et sur-tout ceux de la marine, les citoyens et citoyennes de Granville y ont déployé une intrépidité au-dessus de tout éloge. Aussi la Convention a-t-elle décrété que GRANVILLE *a bien mérité de la patrie.*

Les rebelles en désarroi se sont repliés sur Avranches, qu'ils ont ensuite évacué. Ils y ont perdu sept à huit pièces de canons et autant de caissons. Ils ont encore été depuis battus auprès de Dol par la brave armée de Mayence. Celle de Rennes est venue la joindre, tandis que les troupes du département de la Manche et celles des côtes du Nord s'avancent contre l'ennemi de deux points opposés. Toutes les mesures sont prises pour lui porter enfin les derniers coups, et pour couper à la fois toutes les têtes de l'hydre.

On s'abonne à Paris, chez les Directeurs de l'Imprimerie du Cercle Social, rue du Théâtre-Français, n°. 4, pour la quatrième année, commençant le premier jour d'octobre, 12 du 1er, mois de l'an 2e.

Le prix de l'abonnement est de 12 liv.

De l'Imp. du Cercle Social, rue du Théâtre-Français, n°. 4.

Digitized by Google

N°. 10. IVme. Année.

LA

FEUILLE VILLAGEOISE.

Quintidi, 15 *Frimaire*,
L'an second de la République française.
Jeudi, 5 *décembre* 1793. (Vieux style).

MORALE.

*Sur une nouvelle espèce d'*INTOLÉRANCE.

L'ENNEMI le plus irréconciliable que le fanatisme ait eu dans ce siècle, celui qui a porté à ce monstre les coups les plus terribles et les plus sûrs, Voltaire, dans l'une de ces productions de sa vieillesse vigoureuse, où il donnoit à la raison et à la philosophie la parure d'une poésie aimable et facile, vient qu'il rencontre tour à tour des gens de diverses cabales, qui veulent tous l'attirer dans leur parti; cabales d'auteurs, cabales de musiciens, cabales de poëtes dramatiques, cabales de politiques et de parlementaires: il leur échappe, et tombe dans un groupe de savans.

L'un d'eux le tire à part, le loue du ridicule qu'il a jetté dans ses écrits sur les prétendus miracles du cimetière de saint Medard, sur les Jésuites, sur la bulle *unigenitus*, sur les billets de confession, et sur tant d'autres sottises superstitieuses. Jouissez, ajoute le savant:

Jouissez d'une gloire avec peine achetée;
Acceptez à la fin votre brevet d'Athée.
— Ah! vous êtes trop bon. Je sens au fond du cœur
Tout le prix qu'on doit mettre à cet excès d'honneur.
Il est vrai, j'ai raillé saint Medard et la bulle;
Mais j'ai sur la Nature encor quelque scrupule:

Digitized by Google

L'Univers m'embarrasse et je ne puis songer
Que cette horloge existe et n'ait point d'horloger.....
De saint Ignace encore on me voit souvent rire
Je crois pourtant un Dieu, puisqu'il faut vous le dire.

Ah ! traître, ah ! malheureux, reprend l'homme à cabale, je m'attendois bien à cette lâcheté. Ignorant, sot adorateur d'un fantôme impuissant ; va, nous te ferons rentrer dans le néant avec ton Etre suprême : nous te mépriserons. — Soit. — Nous insulterons à ton génie usé. — J'y consens. — Nous t'accablerons d'un fatras de brochures, et nous te livrerons aux fureurs de tes plus vils ennemis. —

Ah ! bachelier du Diable, un peu plus d'indulgence !
Nous avons, vous et moi, besoin de tolérance.
Que deviendroit le monde et la société,
Si tout, jusqu'à l'athée, étoit sans charité ..... ?
Spinosa (1) pardonnoit à ceux dont la foiblesse,
D'un moteur éternel admiroit la sagesse.
Je crois qu'il est un Dieu, vous osez le nier :
Examinons le fait sans nous injurier.

Si l'on me demande à qui ceci s'adresse, je répondrai : c'est à un assez grand nombre d'hommes qui semblent penser que pour détruire la superstition, il faut aller jusqu'à effacer l'idée même d'un Dieu, et la religion naturelle. Ils se croient athées, parce qu'ils ne comprennent pas un être en effet incompréhensible. Ils se croient philosophes, parce qu'ils sont irréfléchis. Ils ne sont arrêtés par aucune des difficultés que présente l'ordre et l'ensemble admirable de toutes les parties de l'univers, parce qu'ils ne les ont jamais examinées, ni même regardées ; tout cela seroit pardonnable, et pourroit n'arracher qu'un sourire à l'homme qui sans comprendre plus qu'eux cette machine inconcevable, l'a au moins un peu plus étudiée ; mais ils vont jusqu'à l'intolérance : ils vont jusqu'à traiter d'esprits foibles, et presque de mauvais citoyens ceux que tant de

(1) Athée déclaré, mais tolérant.

Digitized by Google

difficultés arrêtent, et qui ne disent pas comme eux dans leur cœur : *il n'y a point de Dieu.*

Mes amis, leur dirai-je ; Voltaire n'étoit ni un sot ni un esprit foible. L'univers l'embarrassoit : il en a embarrassé bien d'autres, et si vous vous avisiez jamais d'y regarder, il vous embarrasseroit aussi. Ne croyez pas que ce soit pour faire un vers heureux qu'il ait dit : j'ai peine à songer

Que cette horloge existe et n'ait point d'horloger.

Laissons-là ce vers, si vous le voulez, mais croyons-en du moins la prose qui lui sert de commentaire.

« Si une horloge prouve un horloger, si un palais prouve un architecte, comment l'univers ne démontre-t-il pas une intelligence suprême ? Quelle plante, quel animal, quel élément, quel astre ne porte pas l'empreinte de celui que Platon appelloit l'éternel géomètre. Il me semble que le corps du moindre animal démontre une profondeur et une unité de dessein qui doivent à la fois nous ravir en admiration et attérer notre esprit.

» Non-seulement ce chétif insecte est une machine dont tous les ressorts sont faits exactement l'un pour l'autre ; non-seulement il est né ; mais il vit, par un art que nous ne pouvons ni imiter, ni comprendre ; mais sa vie a un rapport immédiat avec la nature entière, avec tous les élémens, avec les astres dont la lumière se fait sentir à lui. Le soleil le réchauffe, et les rayons qui partent de Sirius, à quatre cents millions de lieues au-delà du soleil, pénètrent dans ses petits yeux, selon toutes les règles de l'optique.

» S'il n'y a pas là immensité et unité de dessein qui démontrent un fabricateur intelligent, immense, unique, incompréhensible, qu'on nous démontre donc le contraire ; mais c'est ce qu'on n'a jamais fait..... Des objections ! on nous en fait sans nombre : des ridicules ! on croit nous en donner...; mais des preuves contre l'existence d'un Etre suprême, on n'en a jamais apporté aucune ».

Cela est positif, mes amis, et l'autorité de

Digitized by Google

Voltaire ne doit pas être ici sans poids. Je n
joindrai point celle de Socrate, de Platon,
Cicéron, de Descartes, de Newton, de Locke,
de tant d'autres grands génies, avec lesquels, s'
se sont trompés, on peut bien se tromper sa
honte. Je vous engagerai seulement à revoir
procès que vous avez jugé trop légèrement, et do
les pièces sont ouvertes à tous les yeux; je vo
engagerai sur-tout à me tolérer, comme je vous tolè
et à vous dire quelquefois à vous-même avec le ph
losophe de Ferney :

Que deviendroit le monde et la société
Si tout, *jusqu'à l'athée*, étoit sans charité ?

MONUMENS RÉPUBLICAINS.

Au citoyen GINGUENÉ.

Sacy, près Rheims, l'an 2e. de la Rép
blique française, une et indivisib

*Projet d'un monument à élever dans chaque commu
de la République, en l'honneur de ceux qui sont mo
pour la Patrie.*

Il est doux, il est beau de mourir pour sa patri
Quand il s'agit de défendre l'intérêt général, le s
crifice de la vie ne doit plus rien avoir de pénible
cependant ce sacrifice généreux n'en est pas moi
digne de la reconnoissance publique, et la patr
doit honorer celui qui a eu le courage de le fai
L'immortalité est son partage. Il doit vivre éterne
lement dans la mémoire de la société dont il a so
tenu les droits.

Déja la patrie reconnoissante s'est occupée de c
grand objet; déja les annales du civisme vont êt
écrites en faveur des vrais Républicains. Tous les trai
de courage, toutes les actions héroïques, tous le
dévouemens généreux seront consignés dans cet ou
vrage civique. Ce sera le patriotisme en action. L
générations futures y trouveront les preuves de ce

Digitized by Google

grandeur, de cette énergie qui ont caractérisé la République naissante.

Cependant, le dirai-je? ce monument digne de la générosité républicaine ne me paroît pas acquitter dans toute son étendue la reconnoissance due à ceux qui ont dévoué leur vie à la République. On ne trouvera là que les noms de ceux qui auront su parler et mourir en Romains, qui, favorisés par quelque circonstance heureuse, auront pu développer leur valeur; mais le nom du soldat obscur qui aura reçu la mort dans ses rangs, qui aura affronté le canon ennemi dans une bataille rangée, son nom périra donc pour toujours, sa mémoire ne sera pas conservée! Ce soldat ne recevra donc point, de la part de ses concitoyens, le tribut dû à sa valeur! Il aura inutilement péri pour la plus belle de toutes les causes!

La guerre actuelle n'est pas une guerre ordinaire comme celles où, sans raison, sans motif, des milliers de Français étoient égorgés pour le passe-tems d'un roi. C'est une guerre sainte et sacrée, une guerre entreprise pour venger les droits de l'homme indignement outragés, pour relever à sa dignité primitive le genre humain dégradé jusqu'ici par l'esclavage des préjugés les plus funestes. Nos soldats ne sont pas des automates, des machines qui obéissent aveuglément aux caprices d'un despote, ce sont des hommes éclairés qui défendent les droits de la raison: ce sont des apôtres qui prêchent, les armes à la main, la cause de la liberté, de l'égalité; ils sont des héros qui brûlent de verser leur sang pour affermir les loix de leur patrie. Leurs bras sont armés contre tous les crimes, contre tous les préjugés, contre toutes les folies qui entravoient la marche de l'esprit humain. De tels hommes doivent-ils rentrer dans l'oubli et la poussière lorsque le fer ennemi les a moissonnés? doivent ils périr pour toujours sur le champ de bataille, comme le vil satellite d'un tyran? Non, il n'est pas un seul soldat de nos armées républicaines qui, en mourant pour le soutien de sa patrie, ne mérite de vivre à jamais dans la mémoire

Digitized by Google

de ses concitoyens. J'étois présent à la fête qui s'es célébrée à Rheims le 10 août dernier. Ce qui m' frappé le plus, ce qui m'a le plus attendri, ç'a ét de voir tirer d'une urne le nom des jeunes Rhémoi qui avoient succombé sous le fer ennemi, de le entendre nommer. C'étoit en quelque sorte renou veller leur glorieux dévouement, c'étoit rendre té moins de leurs exploits leurs concitoyens et la vill qui les avoit vu naître. Mais leur nom n'étoit inscri que sur une feuille volante devenue le jouet et l proie des vents. Mais leur nom ne fit que frapper u instant les oreilles des spectateurs pour s'évanoui ensuite dans les airs; et cependant leur nom devroi être à jamais gravé sur le marbre ou le bronze leurs mânes devroient y respirer.

Je voudrois donc que, dans les places publiques d toutes les communes de l'empire, il fût érigé un mo nument simple en pierre, en marbre, ou en bronze et que sur ces monumens fussent gravés, d'une ma nière indestructible, s'il étoit possible, les noms de braves républicains morts pour la patrie.

Chaque martyr de la liberté mériteroit sans dout d'être inscrit sur le monument de chaque commune En mourant pour la cause générale il a acquis u droit à la reconnoissance du plus petit village de l République. Mais malheureusement la liste de ne martyrs est trop considérable. Avant que des rois scé lérats et imbéciles soient punis, comme ils le seron tous, de leurs crimes et de leurs sottises, ils peuven se féliciter d'avoir immolé un trop grand nombre d victimes. Il faudroit donc que chaque commune s contentât de graver sur ces monumens les noms pa ticuliers des martyrs de la liberté qui auroient véc ou pris naissance dans son sein.

Mais si des monumens sont élevés à la gloire d simple soldat, si son nom vit dans la mémoire d ses concitoyens, que fera-t-on au général, qui, aprè avoir, par son génie, par ses talens, assuré le triomph de sa patrie, enchaîné les efforts d'un ennemi puis sant, aura encore péri pour la cause de la liberté Eh bien! son nom sera gravé à la tête des victime

Digitized by Google

de la tyrannie, comme il étoit à leur tête lorsque, pendant sa vie, il les conduisoit à la victoire; il sera gravé sur les monumens de chaque commune, lorsque les représentans du peuple l'en auront jugé digne. Sous le règne de l'égalité, le général ne doit pas avoir sur le simple soldat une supériorité plus marquée.

C'est par de pareils monumens, répandus sur toute la surface de la France, que le républicanisme entrera dans tous les cœurs français. Les monumens parlent aux yeux, à tous les sens. C'est le langage du peuple, c'est la véritable éloquence. Que des trophées s'élèvent donc de toutes parts pour transmettre aux âges futurs les faits glorieux de nos braves républicains; qu'ils prennent la place des monumens que la superstition a érigés de tous côtés, et que, pour abattre cette hydre renaissante, on se serve des mêmes moyens qu'elle a employés pour se propager et se multiplier sur la terre.

Qu'au jour à jamais mémorable de la paix, qu'à l'époque du triomphe total de la liberté sur tous les genres de servitude, toutes les communes de concert érigent ces trophées dans leur enceinte, que l'inauguration de ces trophées soit faite dans une fête particulière, destinée à célébrer la mémoire de nos intrépides défenseurs, et que l'éloge de ces généreux patriotes soit prononcé tous les ans par l'éloquence mâle et concise d'un orateur républicain.

Plus d'une fois j'ai eu l'idée de faire ériger un pareil monument dans la commune dont je suis membre, mais aucun des défenseurs qu'elle a fournis n'est encore mort pour sa patrie; et d'ailleurs la modicité de ma fortune m'en auroit empêché. Que ne suis-je plus riche, me suis-je dit quelquefois! Avec des richesses même médiocres, quel bien ne peut-on pas faire? combien on pourroit former d'institutions utiles et propres à répandre le vrai patriotisme! Lorsqu'ensuite je considérois l'égoïsme des riches, leur insensibilité pour les maux de la patrie, leur opiniâtreté à retenir, à enfouir des trésors qui pourroient la sauver,

Digitized by Google

je me suis réjoui de ma médiocrité, aimant mieux la garder que de perdre avec elle toute bonté, toute sensibilité.

Je suis, frère et ami, votre concitoyen,

GERUZEZ, *curé de Sacy, près Rheims.*

RÉPONSE.

Lorsque Léonidas et ses trois cents Spartiates se furent immolés pour la patrie, en combattant aux Thermopyles, avec environ quatre mille autres Grecs, contre des millions de Perses, leurs compatriotes reconnoissans crurent avoir assez fait pour leur mémoire en faisant graver sur une pierre, au lieu même où ils étoient morts si glorieusement, ces paroles simples et sublimes: « Passant, va dire à Sparte que nous reposons ici pour avoir obéi à ses saintes loix. »

Ce sont là de ces traits d'éloquence antique qui se gravent jusqu'au fond des cœurs, et qui vont y réveiller toutes les affections élevées, tous les nobles sentimens.

Les monumens que propose le curé de Sacy produiroient le même effet. J'y voudrois pour toute inscription ce peu de mots:

Citoyens de. . . . (le nom de la commune).

Donnez un souvenir à vos frères, morts pour vous rendre libres.

Et au-dessous, les noms de toutes ces honorables victimes.

J'ajouterois à l'idée de l'inauguration de ces simples monumens celle de les orner de couronnes civiques et de guirlandes, dans toutes les fêtes patriotiques que célebreroit chaque commune.

Ne doutons point de l'influence qu'auroient sur l'ame de notre brave jeunesse ces honneurs si légitimes, rendus aux héros de la liberté.

Faisons des vœux pour que les communes riches réalisent cette heureuse idée, pour que la Convention la généralise par une loi; et si la commune de Sacy perd enfin quelques-uns des défenseurs qu'elle a

Digitized by Google

donnés à la patrie, souhaitons que cette loi sage épargne au bon curé Geruzez le regret que lui donne la disproportion de sa fortune avec son patriotisme et son zèle.

AGRICULTURE.

CULTURE DU TABAC.

Lettre à l'auteur de la FEUILLE VILLAGEOISE.

CITOYEN,

Puisque vous vous consacrez à l'instruction des villageois, vous devriez bien nous donner un traité sur la culture du tabac. Depuis la naissance de la liberté, nous en semons, mais inutilement. Nous ne pouvons nous en servir, parce qu'il est trop vert. Il faudroit que vous eussiez la complaisance de nous apprendre, 1°. en quel tems il faut semer le tabac; 2°. comment il faut préparer la terre, et quand il faut le planter; 3°. quand il faut faire la moisson des feuilles; 4°. s'il faut les faire sécher par monceaux, afin qu'elles marnent ensemble en pourrissant un peu, ou s'il faut les étendre comme du foin; 5°. nous marquer, s'il faut encore les arroser quand elles sont sèches, afin qu'elles marnent davantage; 6°. au cas qu'on les arrose, comment les arrose-t-on? est-ce avec de l'eau froide, ou avec de l'eau chaude? est-ce en les trempant dans l'eau, ou seulement en en jettant quelques gouttes dessus? si on les arrose, faut-il les arroser bien des fois?

En un mot, Citoyen, vous rendrez un grand service aux gens de ce pays, et, je crois, à toute la France, si vous nous apprenez à bien cultiver le tabac. La terre que chaque amateur emploiera pour sa consommation, sera bien peu de chose, et par cette culture, beaucoup d'argent qui seroit sorti de la poche des particuliers pour les fournir de tabac, sera employé à augmenter l'aisance de leurs maisons.

Digitized by Google

Parce que j'ai le bonheur de savoir écrire, on m'a prié de vous faire cette demande ; je m'en acquitte bien fidèlement, et je suis persuadé que vous serez tout aussi fidèle à nous donner les instructions dont nous vous avertissons que nous manquons.

Votre concitoyen,

RENÉ, *jardinier*.

Tours, Département d'Indre et Loire, ce 15 novembre 1793 (*vieux style*), l'an deux de la République française, une et indivisible.

RÉPONSE.

Je m'empresse de satisfaire au désir du citoyen René.

Ce n'est pas que la saison de semer le tabac soit venue, mais le mauvais procédé qu'il emploie après sa récolte est cause de l'impossibilité où il est de s'en servir. Il paroît que tous les cultivateurs des environs de Tours font la même faute : d'autres la font peut-être comme eux ; et c'est à l'ami des villageois à tâcher de prévenir la perte qui en résulte pour une branche d'agriculture, devenue doublement intéressante par le besoin que les hommes se sont fait de la poudre qui provient de cette plante, et parce qu'elle n'a pu croître librement en France qu'à l'époque de la liberté.

Ceci ne sera cependant pas un *traité* sur la culture du tabac. Une *feuille* ne comporte pas de traités complets, mais de simples essais et des avis succincts dont les citoyens auxquels ils s'adressent peuvent ensuite étendre, selon leur art, les procédés et les dispositions.

Les cultivateurs du département d'Indre et Loire, et le citoyen René, leur secrétaire, trouveront dans l'avis suivant la réponse à leurs six questions. Il fut publié l'année dernière par la société d'agriculture.

1°. *En quel tems faut il semer le tabac* ?

2°. *Comment faut-il préparer la terre, et quand faut-il le planter* ?

Le tabac se sème en pépinière, et se transplante

Digitized by Google

quand il a une certaine force. La pépinière doit être une couche à fumier pour les pays où le printems est froid, et seulement une planche de terre de jardin pour les pays où le commencement de cette saison est doux.

Les cultivateurs peuvent consulter des jardiniers sur la manière de faire une couche, et sur les dégrés de chaleur qu'elle doit avoir pour y semer la graine de tabac. On emploie communément du fumier de cheval qui ne soit pas consommé; à son défaut, c'est du fumier de vache, moins bon. On en rassemble à proportion de ce qu'on a de graine à semer. Pour planter un arpent de terre de 900 toises carrées, il faut trois quarts d'once de graine de tabac, qui exigent une couche de 22 pieds sur quatre. On donne à la couche l'épaisseur d'un pied et demi ou deux pieds, le fumier étant bien foulé. On recouvre le fumier de 6 pouces de terre, composée d'un mélange de terre de jardin et de terreau, ou de terre de jardin seule. On environne la couche de planches, pour la soutenir, et pour appuyer des châssis, si c'est dans un pays où on en ait besoin.

La graine de deux ans peut lever aussi bien que celle d'un an. Nous ne garantissons pas une graine plus ancienne. Dans un cas de doute, on pourroit en essayer quelques graines sous châssis ou sous cloche, ou seulement sur une couche.

On peut hâter la germination de la graine de tabac, en la mettant dans un linge qu'on a soin d'humecter de tems en tems, et de placer dans un endroit chaud. Quand le germe a environ quatre lignes, on sème la graine, qui ne tarde pas à lever.

Le tems de semer le tabac, en France, est depuis la fin de février jusqu'à la fin de mars. Cette plante craignant les gelées dans sa jeunesse, et quand elle approche de sa maturité, il faut la préserver de celles du printems, et cependant la semer assez tôt pour qu'elle soit mûre avant les frimats de l'automne.

On choisit un jour où il ne pleut pas pour semer la graine de tabac. Quelques personnes y joignent

Digitized by Google

du sable ou de la terre, à cause de la finesse de graine, quon répand ainsi plus également qu'elle est semée, on arrose la couche avec arrosoir à petits trous, et on la recouvre de fine, passée par un crible, mais si légèrement la graine soit seulement cachée. Une précaution n'est pas indifférente, c'est de mettre sur ce un pailli léger pris dans des débris de vieille che, ou seulement un peu de paille douce et fro Il en résulte que la terre n'est pas battue p arrosemens, que la semence n'est pas soulev qu'elle lève beaucoup plus également.

Si on a semé de bonne heure, et si le pa froid, on a la précaution de couvrir la couche dant les nuits, ou avec des planches soutenu dessus, ou avec des cloches à verre, ou ave branchages ou du fumier long. Il y a même de tivateurs de tabac qui se servent de châssis gar carreaux de verre ou de papier huilé.

Afin de hâter la levée de la graine de tabac, ques personnes ferment entièrement la couche dant trois ou quatre jours, en y adaptant des ch dont elles enduisent les jointures avec de la b de vache. Après ce tems, elles donnent de l'air à la che, l'arrosent et la ferment moins exactement. ne conseillons pas cette méthode, parce qu'el pour ceux qui ne sauroient pas l'employer, l'in vénient de brûler la graine et le jeune plant, c le faire monter trop rapidement; ce qui l'emp roit d'acquérir de la force. En sachant profiter chaleur de la couche, on n'a pas besoin de fermer. D'ailleurs on peut la réchauffer en appli de nouveau fumier tout au tour, si le froid de mosphère l'exigeoit.

On aura soin de nettoyer d'herbes le jeune sur la couche, et de le mouiller quand il en besoin.

Les précautions que nous indiquons pour les ches, peuvent également s'appliquer aux planc qui les remplacent dans les pays où les couches inutiles.

Digitized by Google

nt de la graine semée en février est bon à
ter en mai ; celui de la graine semée en
it être transplantée plus tard : trop jeune
fait, il auroit également de la peine à re-
Quand il a deux pouces hors de terre et
feuilles, pour peu que le tems soit favo-
n est sûr qu'il réussira. On doit avoir l'at-
le ne le mettre en place que quand il n'y
le gelée à craindre, parce qu'on ne peut
ntir en plein champ. Dans le climat de
t très-rare qu'il gèle après le 10 mai.
re dans laquelle on doit planter le tabac
préparations suivantes.
bon qu'on en essaie, en petite quantité,
te sorte de terrein, afin de voir quel est
i en produira le plus et qui lui donnera le
qualité ; mais, d'après un grand nombre de
emens, il paroît que le tabac réussit mieux
terre *substantielle*.
tend par ce mot celle qui est composée de
de terre végétale, ou de terre franche et
ien mêlée. Il faut qu'elle ait beaucoup de
ur, et qu'elle soit bien ameublie. Ainsi un
le bois, une prairie retournée, un défri-
profond conviennent d'autant mieux au
u'on peut les regarder comme des terres
Il n'est pas douteux qu'il ne vienne à mer-
ns une chenevière, une linière, une sa-
une houblonnière etc., et dans les bonnes
roment.
ue les terres destinées au tabac ont plus ou
compacité, il faut leur donner plus ou
labours. Si c'est à la charrue, on en don-
avant l'hiver, afin que la gelée puisse
s mottes, et deux après l'hiver, savoir, un
nencement du printems et un autre un peu
avant la transplantation du tabac. Il y a
n pour lequel il faut quatre labours, un
iver et trois après, encore est-on obligé de
aque fois.
our à la bêche ou au hoyau est préférable

Digitized by Google

à celui qui se fait à la charrue, mais il est plus coûteux. Il suffit d'en donner un avant l'hiver et un second au printems, à moins que la terre ne se couvrît d'herbe, ce qui en exigeroit un troisième.

On ne doit point mettre de fumier dans les terres neuves, mais on en mettra dans celles qui sont en culture réglée, et qui ont produit du froment, ou d'autres plantes qui les ont épuisées. Comme, en général, les terres à tabac sont des terres fortes, on préférera le fumier de cheval, celui de mouton, la fiante de volailles et la poudrette. Il est inutile de dire aux cultivateurs en grand, que s'ils emploient un terrein compact, c'est du fumier non consommé qu'il convient d'y mettre, indépendamment des marnes calcaires, ou des décombres de bâtimens, ou des plâtres, nécessaires pour le bien diviser, et que dans le cas où leur terrein seroit trop léger, ils le rendroient plus fort en le fumant avec des engrais consommés, du fumier de vache sur-tout, et des marnes remplies d'argile. Ces préparations de terrein sont nécessaires pour le tabac, ainsi que pour le maïs et le froment. La quantité de fumier indispensable est relative à l'espèce de fumier, à son état et à la nature du sol. Il suffit de faire observer qu'on fume les terres à tabac comme les terres à froment.

En labourant à la main, on peut former de petits monticules de terre, dont la base soit de deux ou trois pieds de diamètre. Avec la charrue même, à la dernière façon, on disposera des sillons larges et élevés, pareils a ceux d'un champ où l'on veut planter la vigne. Ces sillons ou bandes tiendront lieu de monticules.

La terre étant ainsi préparée, le plant ayant acquis la hauteur et la force convenables, on procède à la plantation, pourvu que ce soit après la pluie; car elle est nécessaire pour donner la facilité d'arracher le plant avec toutes ses racines, et même avec une petite motte de terre, et pour le placer dans un sol qui ne le dessèche pas. Il peut arriver cependant qu'il ne pleuve pas; dans ce cas, il fau-

Digitized by Google

roit arroser fortement la couche ou la planche de épinière, et arroser chaque pied, à mesure qu'on planteroit. On aura soin de ne pas lui donner trop eau à la-fois ; il vaudroit mieux l'arroser à deux prises.

Pour planter, on fait un trou avec un bâton rond, n on recourbe seulement à sa partie supérieure pour oir de poignée ; on y enfonce le plant jusqu'à il, c'est-à-dire jusqu'à la naissance des feuilles, t on l'assujettit en rapprochant la terre, à l'aide u plantoir. Quand le terrein est disposé en monules, on met un plant au milieu de chaque monule. Quand il l'est par bandes ou sillons rapprohés, on espace les plants à deux pieds au moins s uns des autres, en donnant à la plantation la rme d'un quinconce : moins le terrein est bon, plus faut éloigner les pieds.

Il arrive quelquefois que la sécheresse ou des geles tardives en font manquer ; on les remplace par ne réserve qu'on se ménage dans la pépinière.

On doit toujours tenir propre le champ planté en bac, c'est-à-dire le nettoyer d'herbes, en le sarant autant de fois qu'il est nécessaire ; il lui faut au oins trois sarclages, dont le tems est déterminé ar le besoin.

3°. *Quand faut il faire la moisson des feuilles ?*

Quand les plantes de tabac ont un pied ou un pied demi de hauteur, ce qui a ordinairement lieu six maines après la plantation, on les chausse en rapprochant la terre, comme on chausse le maïs et les ommes de terre. Cette opération peut se faire avec ne binette, une bêche étroite, ou quelqu'autre strument approprié.

L'époque où on découvre à chaque plante de tabac n nœud qui est le principe de la fleur, est celui ù il faut l'*étêter*. Avec les doigts on en pince et on n ôte le sommet, de manière qu'il ne reste que 12 14 feuilles. La plante se trouve réduite à la hauteur e deux pieds. Cet étêtement détermine la pousse e différens bourgeons aux aisselles des feuilles. On oit les arracher autant de fois qu'il en pousse, afin

Digitized by Google

de concentrer la sève dans les feuilles, qui [illegible] l'objet principal de la culture.

Pour avoir de la graine, on laisse dans le ch[illegible] quelques pieds sans les étêter. Il en faut laisser [illegible] peu, si on n'a pas l'intention d'en vendre, ca[illegible] beau pied de tabac peut fournir de quoi ensem[illegible] un arpent, mesure de Paris. On laissera v[illegible] graine des pieds les plus vigoureux, les pre[illegible] plantés, et non ceux de remplacement. En Holla[illegible] on les effeuille à mesure qu'ils montent, pour [illegible] toute la sève se porte à la graine; on ne re[illegible] ces pieds que quand les capsules qui contienne[illegible] graine, deviennent noires. Alors on les coupe[illegible] on les suspend au plancher de l'habitation jusq[illegible] printems. La graine acquiert de la qualité, et se [illegible] serve bien dans ses capsules.

A l'égard du tabac étêté qui doit fournir le [illegible] table tabac, on reconnoît que les feuilles sont bo[illegible] à cueillir, lorsqu'elles commencent à perdre [illegible] verdure vive qui les caractérisoit, pour pre[illegible] une foible nuance de jaune. Alors elles se pen[illegible] vers la terre, et répandent leur parfum à une[illegible] taine distance; il se forme sur leurs surfaces [illegible] ques petites taches, et leurs côtes ont une cer[illegible] facilité à se briser sous les doigts.

Toutes les feuilles ne mûrissent pas à la fois, [illegible] ne doit-on pas les cueillir en même tems; on [illegible] mence par celles d'en bas, et on suit en mon[illegible] Par cette raison, dans quelque pays on en distin[illegible] de trois qualités; les plus estimées sont les [illegible] élevées. Dans les bonnes cultures et fabriques [illegible] tabac, on met à part chacune des trois qualités.

A mesure qu'on les cueille, on les pose les [illegible] sur les autres, le plus proprement qu'il est possi[illegible] et on les porte au séchoir.

4°. *Faut-il faire sécher les feuilles par monceaux, [illegible] qu'elles marnent ensemble en pourrissant un peu, ou [illegible] faut les étendre comme du foin?*

Il ne faut rien faire de tout cela. C'est en cet[illegible] consiste le mauvais procédé suivi par les cultiva[illegible]

Digitized by Google

ons de Tours, et qui a causé la perte de leur

le procédé tout contraire qu'on doit suivre
ter également et la dessication trop forte et
é.
uilles de tabac s'enfilent avec de la ficelle ou
fil, pour être suspendues à des perches,
on les perce et on les passe dans de petites
ndes, de bois d'aulne ou de saule, de 5
de longueur et d'un pouce d'épaisseur. On
rte que les nerfs d'une feuille ne touchent
d'une autre. Les petites gaules se posent
èces de bois, les unes au-dessus des autres,
n angar ou dans un grenier sec, qui ait des
s de tous côtés, afin que le vent puisse
le tabac. De tems en tems on remue les
sur-tout s'il ne fait pas de vent. Plus les
sont écartées, et moins les feuilles sont
s la dissiccation s'opère facilement.
uilles d'en haut ou de première qualité,
épaisses et plus grasses que les autres, il
plus de tems pour sécher. On les cueille le
que l'on peut de la tige, pour n'en rien

e le tems est nébuleux ou humide, on est
faire du feu dans l'endroit où sèche le tabac,
les feuilles ne se gâtent pas; dans un tems
garde bien de faire du feu.
apprend le tems juste de la parfaite dessi-
tabac. S'il étoit trop sec, il perdroit son
s'il étoit humide, il se pourriroit. On pour-
que l'indice le plus certain est quand,
ans la main une poignée de feuilles, elles
t leur volume, sans être cassées, aussi-tôt
re la main.
e les feuilles sont suffisamment sèches, on
es gaulettes sur le sol, les feuilles y restant
On les range les unes au-dessus des au-
manière à former un carré, au milieu duquel
un espace vide, nécessaire pour que la
es feuilles, qui se ressuient, puisse

Digitized by Google

s'échapper ; on les laisse en cet état huit ou quinze jours, après quoi on les recouvre jusqu'à ce qu'on veuille en faire des bottes.

N. B. Cette réponse à la quatrième question dispense de répondre aux deux suivantes. Elles roulent sur la quantité et la qualité de l'arrosement jugé nécessaire, et ce qui est nécessaire c'est de ne point arroser.

La dessication bien ménagée sauvera désormais des récoltes, que l'entassement, l'arrosement, l'humidité ont perdues.

ANNONCE.

On trouve à Paris, *au magasin de papiers peints, rue de Vendôme*, n°. 27, *au Marais, ayant une entrée par le Jardin, sur les Boulevards du Temple vis-à-vis le spectacle d'Audinot*, la nouvelle DÉCLARATION DES DROITS DE L'HOMME, gravée en gros caractères, formant des tables de sept pieds de haut, sur trois pieds quatre pouces de large.

Ces tables, dont la Convention nationale a agréé l'hommage, sont destinées à être placées dans les lieux où se tiennent des assemblées, soit générales, soit populaires, dans les tribunaux, dans les nouveaux temples, et dans les écoles primaires où elles seront facilement lues par les enfans, et à être portées dans les fêtes qui se célèbrent en l'honneur des martyrs de la liberté, etc.

CONVENTION NATIONALE.

Amnistie pour les insurrections relatives aux denrées de première nécessité — 8 *frimaire.*

Si les violences populaires sont pardonnables, c'est sur-tout sans doute lorsqu'elles sont excitées par la crainte de manquer de denrées nécessaires à la vie; elles méritent alors toute l'indulgence des législateurs, et viennent de l'obtenir.

Toutes procédures instruites et tous jugemens

Digitized by Google

rendus sur des faits relatifs aux insurrections populaires, occasionnées jusqu'à ce jour à raison de l'accaparement et surhaussement du prix des denrées qui ont été comprises dans la loi du *maximum* sont abolies.

Il est défendu à tous officiers de police et juges de commencer aucune procédure pour les faits de ce genre, ni de donner aucune suite à celles qui seroient commencées.

Sont exceptés cependant de la présente amnistie les crimes d'incendie ou de meurtre, qui auroient pû être commis dans ces insurrections.

Decret important sur la contribution mobiliaire de cette année. — 9 frimaire.

Art. Ier. La contribution mobiliaire de 1793, (vieux style) est fixée, en principal, pour chaque commune de la république, à la moitié du montant des cotes fixes, de la cote mobiliaire, reduite au dix-huitième, et de celle d'habitation, réduite au quarantième, sur les rôles de 1792.

» II. Le département de Vaucluse (1) additionnera au montant de la cote-part qu'il doit payer à raison des communes des départemens voisins qui ont été comprises dans son arrondissement, la somme de cent mille livres, qu'il repartira sur Avignon, le ci-devant comtat Venaissin, et autres pays adjacens réunis au territoire de la République.

» III. Les nouveaux départemens des Alpes maritimes et du Mont-Terrible répartiront provisoirement pour la même année, sur les communes de leur arrondissement, pour le principal de la contribution mobiliaire, une somme égale au dixième de ce qu'ils ont dû imposer pour le principal de la contribution foncière, conformément à l'article XX du décret du 3 août dernier.

» IV. Les autres départemens dans l'arrondissement desquels ont été comprises quelques communes nouvellement réunies au territoire de la république, leur assigneront, en augmentation de la part contri-

(1) Nouvellement formé d'une partie de ceux des Bouches du Rhone et du Gard.

Digitized by Google

butive du département, pour le principal de la contribution, une somme égale à ce qui fera le contingent en principal des autres communes d'une égale population.

» V. Il sera perçu, en outre du principal de la contribution mobiliaire, deux sols pour livre, formant un fonds de non-valeur, dont la moitié sera à la disposition du corps législatif, et le restant à celle des administrations de département, pour être employés en décharges ou réductions, dégrèvement ou secours, remises ou modérations.

» VI. Le montant de la contribution mobiliaire de chaque commune, fixé d'après sa proportion prescrite par l'article premier, sera réparti sur tous les citoyens, conformément aux dispositions des loix existantes, auxquelles il n'est pas dérogé.

» VII. Les citoyens seront taxés sur les rôles de 1792, eu égard au nombre des domestiques et des chevaux qu'ils avoient à l'époque du mois de janvier dernier, quoique ce nombre ait été changé depuis lors.

» VIII. Les corps administratifs et les communes fourniront aux frais de perception et aux dépenses particulières et locales mises à leur charge, aux moyens de sous additionnels à la contribution mobiliaire, pour le cinquième reservé par l'article III du décret du 3 août dernier.

» IX. Aussitôt que les directeurs des districts ou les conseils en permanence auront reçu le présent décret, ils prépareront et arrêteront, dans les huit jours, le contingent des communes de leur arrondissement, auxquelles ils enverront, sans delai, l'amendement qui fixera leur cote-part.

» X. Les directoires des districts enverront, dans les huit jours suivans, au directoire de leur département, le tableau du contingent en principal, assigné d'après les bases fixées par l'article premier, aux communes de leur arrondissement, à peine de 10 liv. d'amende par jour de retard contre chacun des administrateurs; les directoires des départemens les transmettront, dans les quinze jours suivans, au ministre des contributions publiques.

Digitized by Google

» XI. Les corps administratifs et les communes pourront se suivre pour la répartition à faire des matrices de rôles de 1792, fauf les corrections dont elles peuvent être susceptibles.

» XII. La contribution mobiliaire de 1793, échéra, partie chaque mois, à compter du premier janvier prochain (vieux style); en sorte qu'à l'expiration de chacun des mois de janvier, février et mars, le tiers sera exigible par les voies de droit, et que la totalité sera soldée à l'époque du premier avril.

NOUVELLES DES ARMÉES.

Armée du Rhin.

La trahison préparée pour livrer toute cette frontière, quoique déjouée en partie, a cependant encore réussi au fort Vauban (ci-devant fort Louis) qui est rendu aux Prussiens et Autrichiens combinés. Mais cette brave armée ne rallentit pas pour cela ses opérations et ne laisse pas refroidir sa valeur. Les divisions de Strasbourg et de Saverne se sont avancées jusqu'à Brompt, où est le quartier général. Elles approchent de Hagueneau, tandis que l'armée de la Moselle, qui a repoussé l'ennemi jusqu'au-delà de Limbach, marche sur Weissembourg.

Nos lâches ennemis, qui ne se fient que sur des trahisons, et n'ont pas encore obtenu sur nous un seul succès à force ouverte et à guerre franche, s'étoient avancés la nuit au nombre de neuf mille Prussiens, pour surprendre le fort de Bitche, où ils croyoient trouver des intelligences: mais la brave garnison leur a bien prouvé qu'elle n'avoit de pacte qu'avec la république et la liberté. Le quatrième bataillon du Cher, et une compagnie du premier régiment d'artillerie, a presque suffi pour mettre en déroute cette colonne d'esclaves. Leur général étoit un prince; il a été blessé à la jambe sans respect pour ce beau titre: on leur a pris deux cens cinquante fusils, qu'ils ont jetté pour mieux courir; ils ont aussi laissé der-

Digitized by Google

rière eux beaucoup d'échelles et de lanternes sourdes dont ils s'étoient munis pour cette expédition nocturne.

Landau est toujours assiégé, mais se défend avec une vigueur qui déconcerte l'ennemi. On se rit également de ses sommations, de ses propositions et de ses bombes. On fait sur lui des sorties meurtrières, et sentant qu'il aura bientôt à ses trousses nos armées de la Moselle et du Rhin, il commence à paroître assez embarrassé de son rôle d'assiégeant. Peut-être verrons-nous bientôt comment il saura se tirer de celui d'assiégé.

Armée des Pyrénées occidentales.

La saison avancée qui couvre de neiges les monts qui nous séparent de l'Espagne, n'empêche pas nos Républicains d'y pénétrer ; le riche pays de Valcarlos et Lucayde n'en est pas moins en leur pouvoir. Les Espagnols n'ont fait presque aucune résistance ; elle eut été vaine, tant les troupes montroient d'ardeur. Les canonniers traînèrent une pièce de 8 à bras sur une hauteur inaccessible aux chevaux ; et une pièce de 4 étant tombée dans la rivière, ils se jettèrent nus, malgré la froideur des eaux et l'y retirèrent.

L'importance de ce pays a engagé les généraux à y laisser un fort détachement avec du canon. On espère en retirer beaucoup de subsistances, 2 ou 3,000 quintaux de blé d'inde, ou maïs, nourriture ordinaire des habitans, 3 ou 4,000 quintaux de fourrage. On aura de plus tout le bois nécessaire pour le chauffage de l'armée pendant plus d'un an, et assez de planches pour nos baraques ou établissemens d'hiver, et pour nos fortifications. On sera donc nourri, chauffé, logé, palissadé aux dépens du tyran d'Espagne, en attendant qu'on puisse lui aller faire, au cœur même de ses états, une visite républicaine.

Armée des Alpes.

Le froid des Alpes n'arrête pas plus nos braves frères que celui des Pyrénées. Les Piémontois occu-

Digitized by Google

poient encore la vallée de Barcelonette : ils ont été repoussés et forcés de se replier de retranchement en retranchement : leur camp de la Madelaine a été pris et pillé ; et les soldats de la République occupent maintenant deux villages appartenant au roi Sarde. Ils ont fait briller dans cette expédition une valeur extraordinaire. Dans la neige jusqu à la ceinture, ils n'en chargeoient l'ennemi qu'avec plus d impétuosité. S'il eût fallu nous attaquer, les Piémontois auroient eu sans doute les jambes engourdies ; mais ils ne les avoient pas pour fuir. On leur a tué cependant beaucoup de monde ; et nous n'avons eu de tué qu'un seul homme et quelques blessés.

Guerre civile dans les départemens de l'Ouest.

Faut-il encore avoir à parler de cette fatale, inconcevable, et, disons-le franchement, honteuse guerre de la Vendée ? La laissera-t-on long-tems encore traîner ce nom abhorré dans les autres départemens qu'elle ravage ? Trois armées républicaines ne suffiront-elles pas pour écraser cette armée fanatique et royale ? Tous nos frères des départemens ne seront-ils pas à la fin saisis d'une sainte fureur contre ces brigands, et ne se lèveront-ils pas tous à la fois pour qu'ils soient enfin exterminés ? Vaincus à Granville, à Pontorson, auprès de Dol, ils ont pris dans ce dernier lieu une cruelle revanche ; le lendemain de leur défaite ; et les mêmes soldats qui en avoient triomphé ont mieux aimé fuir devant eux que de mourir ou de les vaincre encore. Le général Rossignol a rassemblé à Rennes les débris fugitifs de notre armée, composée de bataillons nationaux, et de ce qu'on nomme encore l'armée de Mayence, malgré l'état de délabrement où elle est réduite.

On craignoit que les brigands ne marchassent sur Rennes, on y a réuni des troupes du Morbihan et du Finistere ; et la ville, déja dans un état de défense respectable, a été fortifiée de manière à les repousser de toutes parts. Ils se sont avancés jusqu'à deux lieues de distance, mais il paroît qu'ils se sont ensuite repliés sur Fougères, et qu'ils ont même regagné

Digitized by Google

Laval et Mayenne. N'ayant pu faire sur la côte la trouée qu'ils avoient en vue, ils se renfoncent dans la terre. C'est-là, républicains, qu'ils doivent tous périr, si vous portez ce titre avec autant de fidélité, que vous devez le porter avec orgueil.

Avis aux souscripteurs.

Les Citoyens souscripteurs sont priés de veiller eux-mêmes à ce que les numéros de la *Feuille villageoise* leur soient fidèlement remis par la poste. Ils doivent réclamer auprès des maîtres de postes et autres distributeurs ceux qui leur manqueroient malgré notre exactitude à les fournir et à les recommander au bureau de Paris.

Il nous est impossible de continuer, comme par le passé, à remplacer tous ceux qui étoient ou égarés dans le trajet, ou perdus après avoir été reçus et lus. Outre qu'il en résulteroit pour nous une perte d'environ mille collections de l'année, qui se trouvoient dépareillées et incomplètes, la nécessité de payer une seconde fois le port des numéros ainsi remplacés est encore ruineuse.

Nos abonnés ne savent peut-être pas, et il n'est pas inutile qu'ils apprennent que sur les 12 liv. que nous recevons de chacun d'eux, il nous en coûte 4 pour le port de leur exemplaire.

Il a été brûlé le 9 Frimaire, 1°. la somme de 2 millions de livres en assignats, lesquels, joints aux 956 déjà brûlés, font celle de 958 millions, provenant de la vente des domaines nationaux. 2°. 8 millions de livres en assignats, provenant des échanges. Il reste encore 43 millions, dont 17 provenant de la vente des domaines nationaux, et 26 des échanges.

On s'abonne à Paris, chez les Directeurs de l'Imprimerie du Cercle Social, rue du Théâtre-Français, n°. 4, pour la quatrième année, commençant le premier jour d'octobre, 12 du 1er. mois de l'an 2e.

Le prix de l'abonnement est de 12 liv.

De l'Imp. du Cercle Social, rue du Théâtre-Français, n°. 4.

Digitized by Google

N°. 11. IVme. Année.

LA FEUILLE VILLAGEOISE.

Duodi, 22 *Frimaire*,
L'an second de la République française.
Jeudi, 12 *décembre* 1793. (Vieux style).

Suite de la MORALE UNIVERSELLE.

PEU de jours après leur premier entretien sur la morale (1), trois des cinq amis se trouvèrent au même lieu ; c'étoient le catholique et le protestant, ou plutôt pour ne pas renouveller sans cesse des idées de division et de discorde, en répétant des noms de sectes opposées, c'étoient d'une part le Français et le Suisse, et de l'autre le Philosophe, à qui nous conserverons ce titre ; mais en le rappellant à sa signification primitive, à cette signification modeste et vraie qui n'annonçoit pas fastueusement un savant et un sage, mais un ami de la science et de la sagesse.

Je vois, dit-il, en abordant les deux premiers, que je n'ai fait que deux conversions, puisque je vous trouve seuls au rendez-vous.

Cela est vrai, répondit le Français : nos deux amis, quoique les meilleures gens du monde, n'ont pu digérer l'idée de fonder la morale sur une autre base que la religion. Ils n'ont pas même été curieux de savoir comment vous établiriez ce système ; et voyant que vous vouliez les entraîner au dogme de la Loi naturelle, ils ont craint d'altérer, en vous

---

(1) Voyez n°. 6.

Digitized by Google

écoutant, la foi qu'ils ont jurée à celles de Mahomet et de Moïse.

Le Philosophe. Je suis charmé que vous soyez plus aguerris.

Le Suisse. Peut-être ne sommes-nous que plus curieux. Quant à moi, quoique touché de la force de vos raisons, je n'ai pu m'habituer encore à regarder comme solide l'édifice de la morale humaine, si je ne vois pour clef de la voûte l'idée d'un Etre suprême. Car enfin la morale n'est-elle pas en quelque sorte le code des devoirs de l'homme en société ?

Le Philosophe. C'est cela même.

Le Suisse. Et tous les moralistes ne se sont-ils pas accordés à classer ainsi ces devoirs de l'homme : 1°. envers Dieu ; 2°. envers les autres hommes ; 3°. envers lui-même ?

Le Philosophe. Non pas tous, mais un très-grand nombre, que vous avez malheureusement suivis, et qui vous ont jettés dans une erreur très-grave. Si vous mettez les devoirs envers Dieu au premier rang des devoirs, vous mettrez la piété au premier rang des vertus. Or la piété chez les différens peuples, qu'est-ce autre chose que la fidélité aux pratiques religieuses ? Vous subordonnez donc à des pratiques, à des cérémonies, indifférentes en elles-mêmes, toute l'importante série des vertus sociales. L'idée de Dieu, de ses attributs, et du culte qu'on doit lui rendre varie à l'infini, vous rendrez donc aussi variable et mobile ce que je nommerai comme vous l'édifice de la morale. Vous parlez d'en former la voûte ! eh ! songez d'abord à en bien poser les fondemens, si vous ne voulez qu'il s'écroule avant même d'être achevé.

Le Français. Mais ne trouvez-vous pas une mobilité, une instabilité encore plus grandes dans votre base de l'intérêt propre de l'homme, et du soin de sa conservation et de son bonheur ? L'intérêt de l'homme est-il le même chez toutes les nations, et dans tous les états de la vie ? S'il ne s'occupe qu'à se conserver et à se rendre heureux, ne cherche-

Digitized by Google

t-il pas sans cesse à s'immoler le bonheur et souvent même la sûreté des autres hommes?

Le Philosophe. C'est qu'alors il se trompera sur le vrai sens de ces mots *intérêt*, *conservation*, *bonheur*: c'est qu'il n'aura pas assez réfléchi sur sa destination et sa nature; c'est qu'en un mot, ou il n'aura point de morale, ou il s'en sera fait une fausse et anti-sociale. Voulez-vous m'en croire, mes amis? laissons là toutes ces controverses. Allons au but. Ne vous prévenez point d'avance contre un système que vous ne connoissez pas. Laissez-moi vous l'expliquer en peu de mots. Vous serez libres ensuite de l'adopter ou de le combattre.

Tous deux lui témoignèrent une grande impatience de l'entendre. Il se recueillit un moment et reprit la parole en ces termes.

Par-tout où il y a des hommes, par-tout où ils trouvent de quoi pourvoir à leur subsistance, ils se rassemblent en société. Il ne faut pas demander pourquoi, ou bien il faut demander aussi pourquoi les castors, les abeilles et les fourmis vivent en commun, pourquoi le faucon et le loup restent solitaires. La nature, ou plutôt son éternel auteur, en donnant à tous les hommes les mêmes sens, les mêmes besoins, les mêmes sentimens, leur a donné sur-tout ce penchant invincible à se réunir, et dès-lors il est faux de dire qu'il n'y a point pour l'homme une notion fixe et commune du bien et du mal.

Le Français. Je ne saisis pas bien cette conséquence.

Le Philosophe. En voici l'explication fort simple. Le loup et le faucon qui vivent seuls, sont, ainsi que plusieurs autres animaux, maîtres absolus et capricieux de leur conduite. Il n'y a pas de raison pour qu'ils préfèrent ni le travail au repos, ni tel gîte ou tel régime à tel autre, ni un emploi ou une direction de leurs forces et de leurs mouvemens, à toute autre direction et à tout autre emploi: pourvu qu'ils vivent, ils n'ont point de reproche à se faire ni à craindre; ils n'ont de compte à rendre à personne, et vous seriez fort embarrassés pour donner une morale à ces espèces d'animaux-là.

Digitized by Google

Supposez au contraire que dans une rivière du Canada, au milieu d'une République de castors, un ou plusieurs d'entr'eux se dégoûtent de la vie qu'ils mènent, refusent de travailler avec leurs camarades, s'entêtent à rester dans l'eau quand les autres vont à la provision sur terre, et prétendent avoir une queue trop délicate, pour s'en servir comme d'une truelle à maçonner leurs cases industrieuses? Direz-vous que ce soient-là d'honnêtes castors; et leur République aura-t elle tort de trouver à redire à leur conduite?

Imaginez que dans une ruche un certain nombre d'abeilles s'avisent de vouloir vivre à leur fantaisie, de ne plus aller picorer des fleurs, ou d'en déposer le miel au premier arbre venu, sans plus rien apporter à la masse commune, quel scandale dans la ruche, et de quelle réputation ces abeilles immorales et libertines jouiront-elles parmi celles qui seront restées fidèles au travail et aux bonnes mœurs?

Figurez-vous enfin dans une fourmillière quelques-uns de ces petits insectes, voulant se reposer tout l'été, ou se promener sans rien faire, ne se souciant ni de leurs œufs ni de ceux de leurs sœurs, ne se donnant pas la peine d'apporter pour les couvrir un brin de paille, se trouvant par-tout sur le chemin des travailleuses, refusant de les aider ou même de se ranger pour elles lorsqu'elles traînent avec tant d'efforts ces petits morceaux de bois qui leur sont des poutres énormes, et prenant un plaisir malin à déranger, défaire et culbuter tout leur ouvrage. Pensez-vous qu'il n'y auroit pas contre elles une insurrection générale, et que de mémoire de fourmi on ait rien toléré de pareil?

Je n'ai pas besoin sans doute de faire l'application de ces exemples. Quelque variété qu'il y ait entre les différentes associations d'hommes, quelques modifications qu'y apportent les climats, les lois, les gouvernemens, les divers degrés de civilisation, dès qu'il y a dans l'homme en général un penchant naturel à vivre en société, il y a aussi un tact donné par la nature pour distinguer certaines vérités primi-

Digitized by Google

tives qui doivent être des vérités dans toutes les sociétés humaines. Elles sont peu nombreuses, mais il en existe sûrement, et leurs contraires sont aussi sûrement des erreurs : il existe de plus des actions bonnes et des actions mauvaises, les premières utiles et favorables au besoin de société que la nature a mis en nous, les autres nuisibles et contraires ; c'est donc de ce besoin même que résulte pour tous les hommes la connoissance du bien et du mal, des vertus et des vices.

Le Suisse. J'entends à merveille. Cette distinction, c'est la raison qui la fait. La raison étant la même chez tous les hommes, et leur destination étant aussi la même, ils doivent porter les mêmes jugemens sur ce qui seconde ou contrarie cette destination, sans quoi la nature auroit manqué son but. Elle auroit voulu que l'homme vécut en société, et cependant la société se dissoudroit presque au moment où elle seroit formée, si tous les hommes ne convenoient pas d'un certain nombre de principes nécessaires au maintien de toute société.

Le Français. Sans doute, et c'est de là, je le sens très-bien, que découlent tous les devoirs, et par conséquent toute la morale ; mais je ne vois pas encore de raison pour ne pas adopter l'ordre établi par les moralistes entre ces devoirs, et pour ne pas mettre au premier rang nos devoirs envers Dieu, au second ceux envers nos semblables, au troisième.....

Le Philosophe. Cette raison est bien forte et bien simple : c'est que vous placez ainsi au troisième rang dans nos devoirs ce que la nature a mis au premier rang dans nos affections, et que vous mettez au premier ce qu'elle a placé trop au-dessus de notre foible intelligence. Soit qu'un homme reconnoisse un Dieu, soit qu'il n'en reconnoisse pas, n'est-il pas vrai que pour remplir les vues de cet Auteur de la nature, il faut que l'homme commence par se conserver lui-même ?

Le Français. Oui, cela est vrai.

Le Philosophe. Puisqu'il a été créé pour vivre en

Digitized by Google

société avec ses semblables, ne faut-il pas ensuite pour atteindre ce but, qu'il apprenne à ne rien faire qui nuise à leur conservation, et au soin que doit avoir chacun d'eux de veiller à la sienne ?

Le Français. Cela est en effet nécessaire.

Le Philosophe. Voilà donc le véritable ordre des devoirs ; et malgré l'importance donnée ordinairement à celui de ces devoirs que l'on place le premier, vous voyez bien qu'il ne doit être mis que le troisième. En voici une autre raison : écoutez-la bien, je vous prie.

Pour que l'ordre soit juste et regulier entre trois choses quelconques, il faut que la première conduise à la seconde, et celle-ci à la troisième. Or placez les devoirs envers Dieu à la tête de tous les devoirs, qu'arrive-t-il ? L'idée nécessairement vague, incertaine, et souvent fausse que l'esprit borné de l'homme se fait de cet Etre incompréhensible, fait qu'il est aussi dans l'incertitude ou même dans l'erreur sur la nature des devoirs qu'il regarde comme les premiers de tous. Tantôt il se représentera Dieu avec toutes ses propres passions ; il se le peindra colère, vain, capricieux, jaloux. La superstition l'aveuglera, lui inspirera de fausses vertus à la place des véritables. Elles rompront tous les liens naturels qui devoient l'unir avec les autres hommes, et le porteront même à les haïr et à les persécuter. Tantôt il croira que Dieu se laisse séduire et gagner comme un enfant ; qu'en le caressant on obtient tout de lui, qu'en le flattant on désarme sa justice. Il imaginera des expiations, des sacrifices par lesquels il se flattera d'obtenir indulgence pour toutes ses passions, pardon de tous les crimes et dispense de tout ce qu'il doit à ses semblables. Loin donc, en suivant cet ordre, qu'il soit conduit au second de ses devoirs par le premier, il arrivera, ou plutôt il n'arrive que trop souvent qu'il s'en écarte.

D'un autre côté, donnez le premier rang entre les devoirs à celui qui, dans l'ordre de la nature, doit être le second : dites à l'homme : occupe-toi

Digitized by Google

d'abord de la conservation et du bonheur des autres; tu songeras ensuite à ta conservation et à ton bonheur. N'existe point pour toi : existe tout entier pour la société dont tu fais partie. Que ta vie, ton repos, tes biens soient à elle : sois toujours prêt à lui en faire le sacrifice. Il se trouvera sans doute quelques ames fortes qui vous entendront. Des peuples entiers ont été jadis en état de vous entendre. Des institutions admirables, et victorieuse du premier penchant de la nature, les avoient rendus capables de cette entière abnégation d'eux-mêmes. Disons plus : depuis que la France est libre, depuis sur-tout qu'elle est Républicaine, elle peut concevoir l'espérance de parvenir à cette morale exaltée et surnaturelle qui maintient et fait prospérer les Républiques. Deja même une foule de traits dignes des siècles antiques, a prouvé qu'un grand nombre de Français ne le cède point, à cet égard, aux Romains et aux Spartiates ; mais nous sommes loin encore du tems où ces vertus extraordinaires deviendront pour nous des vertus communes ; la morale que nous cherchons ne doit pas être celle de quelques hommes, mais celle de tous ; elle ne doit même pas être celle d'un peuple ou de quelques peuples, mais celle de tous les peuples ; elle doit donc se conformer à la foiblesse humaine ; elle doit pouvoir nous conduire à ces hauteurs de la vertu publique, mais par degrés, et par le sentier même des vertus privées. Elle doit, comme un orateur habile, attirer l'attention, disposer les esprits, et préparer les voies. Elle doit enfin gagner, en quelque sorte, l'homme à ses semblables et à sa patrie, en ne lui parlant d'abord que de lui-même.

Voulez-vous être entendu de tout le monde ? dites simplement à l'homme : « Tu es fait pour t'occuper de ta conservation et pour travailler à ton bonheur, c'est là ta règle et ta boussole. Si tu peux te suffire à toi-même, si ton bonheur ne dépend que de toi, s'il peut être l'ouvrage de tes seules mains, ne songe qu'à toi ; que tout le reste

Digitized by Google

soit pour toi comme s'il n'étoit pas : quand tu seras satisfait, tous tes devoirs seront remplis. Mais, mon ami, descends en toi-même : qu'une folle présomption ne t'aveugle pas ; pour régler ta conduite, étudie et apprends quelle est ta condition. Ne sens tu pas à chaque instant des désirs ardens qui te troublent, et qui obscurcissent ta raison ? Cependant foible, borné, ne pouvant suffire seul à tes besoins, vois combien de liens t'attachent et te soumettent à tous les objets qui t'environnent. Toujours forcé de te servir de mains étrangères pour élever l'édifice de ton bonheur, n'oublie donc pas que tu ne peux travailler à ce grand ouvrage qu'avec le secours d'autrui. Tu es homme, je le suis aussi, et nos droits sont égaux. Si tu me blesses, je t'offenserai. Si tu veux te rendre heureux à mes dépens, ne t'attends pas que j'y consente : entrons en négociation, ne cherchons point à nous tromper : plus nos conditions seront égales, plus nos secours mutuels nous seront avantageux : je défendrai ton bonheur, et tu défendras le mien (1) ».

N'est ce pas là le traité dont la nature a mis le germe dans le cœur de tous les hommes lorsqu'elle y a fait naître le besoin de la vie sociale ? n'est-ce donc pas aussi le véritable ordre des devoirs ? Que ceux-là soient exactement observés, que l'homme fasse tout ce qu'il se doit à lui-même : en le combinant avec ce qu'il doit aux autres hommes, et le but de la nature sera rempli, sans même qu'il ait été jusques-là question de son auteur.

Mais alors, tranquille sur ses besoins et sur son bonheur, charmé de voir ses semblables satisfaits et heureux comme lui, d'être l'instrument de leur félicité, comme ils le sont de la sienne, le spectacle de ce bel ordre moral, d'accord avec celui qu'offre de toutes parts aux yeux l'ordre non moins admirable du monde physique, parle vivement à son ame de l'Etre infini, éternel, immense, inconcevable, ter-

(1) Mably, *principes de morale*.

Digitized by Google

mier auteur de cette ravissante harmonie qui règne entre tous les êtres. Si une fois cette idée s'empare de lui, il sent naître un troisième ordre de devoirs, qui s'accorde parfaitement avec les deux autres, et ne risque plus de les troubler. Quel danger courroit-il pour la société ou pour lui-même, en rendant un culte de reconnoissance à ce Dieu dont il croiroit avoir rempli les volontés suprêmes en se rendant heureux ?

Le Français. Cela contredit des idées que je m'étois faites depuis long-tems ; mais je ne puis disconvenir que cet ordre ne soit plus naturel, plus simple, et sujet à moins d'inconvéniens et d'erreurs.

Le Suisse. J'avois suivi sans trop de réflexion la routine des moralistes ; mais je sens qu'en ceci comme en tout, la raison vaut mieux que la routine.

Le Philosophe. Nous sommes donc d'accord sur l'ordre des devoirs de l'homme en société. Vous verrez dans notre premier entretien que nous le serons aussi sur l'ordre des vertus qu'il doit pratiquer pour les remplir.

CONVENTION NATIONALE.

Récolte et fabrication du salpêtre. — 14 frimaire.

La République française attaquée à la fois par toute l'Europe esclave, entretient en activité douze armées. Toutes font presque continuellement le coup de canon et de fusil. Lorsqu'on ne se bat pas on s'exerce. Dans l'intérieur tout est hérissé de canons : par-tout des compagnies de canonniers, qui prennent chaque jour des leçons de cet art où le Français excelle. Jamais depuis l'invention de la poudre, on n'en a vu une consommation pareille.

Cette poudre est, comme on sait, une composition de soufre, de charbon, et de nitre ou de salpêtre. Heureusement le sol français est riche de cette production, sans quoi il seroit déjà épuisé. Les travaux

Digitized by Google

de la régie nationale ont constamment augmenté la production annuelle ; mais les récoltes accoutumées ne répondent plus ni à l'ardeur ni au nombre de nos guerriers. La multiplication des armes exige celle de la poudre, et par conséquent du salpêtre qui en est la base.

Le comité de salut public a envoyé dans plusieurs départemens des hommes actifs et éclairés chargés d'en accélérer et d'en grossir la récolte par tous les moyens que l'art fournit. Il a de plus proposé de joindre à toutes ces mesures particulières une grande mesure générale, que la Convention s'est empressée d'adopter.

Elle ne prescrit point par ce décret des recherches bien difficiles. Il n'est pas un lieu habité par des hommes, ou des animaux, qui ne contienne du nitre, pas de caveaux, d'écuries, qui ne recèlent plus ou moins de ce sel précieux.

L'opération n'est pas plus difficile que la recherche; et pour que rien n'embarrasse ni dans l'une, ni dans l'autre, le comité de salut public a joint au décret une instruction claire et précise, aussi aisée à suivre qu'à entendre.

Est-il besoin d'y rien ajouter ? et ne suffit-il pas à des Républicains qu'on leur indique une manière sûre d'augmenter leurs moyens de résistance contre les ennemis de leur liberté ?

Bornons-nous donc à faire connoître le décret et l'instruction précieuse qui l'accompagne.

La Convention nationale, considérant que tous les citoyens français sont également appelés à la défense de la liberté, que tous les bras doivent être armés pour elle ; que toutes les propriétés doivent concourir aux moyens de repousser la tyrannie, et qu'au moment où les manufactures d'armes à feu se multiplient sur toute la surface de la République, il faut multiplier les fabriques de salpêtre en même proportion, décrète ce qui suit :

Art. Ier. Tous les citoyens, soit propriétaires, soit locataires, excepté ceux dont les habitations sont comprises dans l'arrondissement d'un salpêtrier, et

Digitized by Google

dont il sera parlé ci-après, sont invités à lessiver eux-mêmes le terrein qui forme la surface de leurs caves, de leurs écuries, bergeries, pressoirs, selliers, remises, étables, ainsi que les décombres de leurs bâtimens.

Le salpêtre qu'ils auront ainsi récolté leur sera payé, par la régie des poudres, 24 sous la livre, prix déja déterminé par la loi du 28 août dernier, (vieux style).

II. Pour mettre cette opération à la portée de tous les citoyens, il sera envoyé, par le comité de salut public, dans toutes les communes une instruction sur l'extraction du salpêtre : cette instruction sera lue sous l'arbre de la liberté, trois décades consécutives, et sera déposée à la municipalité, pour être consultée ou transcrite par tous ceux qui voudront en faire usage.

III. Afin de suppléer au travail de ceux qui ne pourroient pas s'y livrer par eux-mêmes, les municipalités sont invitées à former un atelier commun destiné à lessiver les terres, ou à faire évaporer les lessives que les citoyens y feroient transporter.

A cet effet, elles choisiront l'homme le plus propre par ses connoissances et par son patriotisme, à diriger ces opérations, et à éclairer ses concitoyens sur celles qu'ils voudront faire chez eux.

Le salpêtre provenant de ce travail commun, sera de même payé par la régie, à raison de 24 sous la livre.

IV. Les municipalités pourront, avec l'approbation de l'administration de district, prendre en location une maison, soit nationale, soit particulière, convenable à l'atelier commun indiqué dans l'article précédent. Le prix de la location, ainsi que les autres frais des opérations, seront acquittés sur le produit du salpêtre.

V. Pour assurer le succès de ces nouveaux établissemens, la régie nationale des poudres placera dans chaque département un de ses préposés, dont les fonctions auront pour principal objet d'instruire les agens de district, dont il sera parlé dans l'arti-

Digitized by Google

cles suivans, de juger de leur capacité, et d'entretenir avec eux la correspondance nécessaire.

Le ministre des contributions fixera, sur le rapport de la régie des poudres, le traitement de ces préposés.

VI. Chaque administration de district sera tenue d'envoyer auprès du préposé de la régie dans le département, un citoyen qui fera preuve de connoissances suffisantes, ou qui s'instruira dans le travail de l'extraction du salpêtre, jusqu'à ce que le préposé le juge capable de diriger ce travail.

VII. Lorsque le préposé de la régie jugera ce citoyen suffisamment instruit, il lui délivrera un certificat de capacité; et alors celui-ci sera reconnu comme agent du district pour l'exploitation du salpêtre; ce dont il sera donné avis au ministre des contributions publiques par l'administration du district.

VIII. Le traitement de ces agens sera de 150 liv. par mois. Le ministre les leur fera payer d'après un certificat d'activité de service, délivré par l'administration de district, et sur les fonds qui sont à sa disposition pour les poudres et salpêtres.

IX. Les agens de district, pour la confection du salpêtre, seront chargés de faire une tournée dans toutes les municipalités du district. Ils répandront la connoissance des procédés les meilleurs et les plus économiques; ils feront la visite des lieux qui sont propres à donner du salpêtre, afin de s'assurer s'il n'y en a point dont l'exploitation soit négligée.

X. S'il se trouve dans une commune des terrains négligés qui donnent l'espérance d'un assez grand produit pour mériter un atelier, l'agent du district le fera établir sous la surveillance de la municipalité, ainsi qu'il a été dit à l'article III.

XI. Dans le cas où une municipalité auroit besoin de quelque avance de fonds pour subvenir aux dépenses de cet établissement, elle en fera la demande à l'administration de district, qui, sur le rapport de son agent, sera autorisé à l'accorder. Cette somme sera prise dans la caisse du receveur du district, et sera remplacée par le produit du salpêtre récolté par

Digitized by Google

cet attelier, et en cas d'insuffisance par une addition d'imposition sur les habitans de la commune.

XII. Les citoyens et les municipalités porteront, ou feront porter, leur salpêtre au chef-lieu de district à des époques qui seront fixées par l'administration.

Là, l'agent du district jugera si le salpêtre est d'une qualité suffisante, et en constatera la quantité en présence d'un commissaire nommé à cet effet par l'administration de district. Ce commissaire délivrera aux porteurs des reconnoissances de la valeur des salpêtres reçus, qui seront acquittées à l'instant par le receveur de district.

L'état de la recette des matières et des paiemens sera renvoyé par l'administration de district, au ministre des contributions publiques, qui fera remplacer sans délai le montant de ces sommes dans la caisse du receveur.

XIII. Les salpêtres ainsi rassemblés dans les chef-lieux de district, seront à la disposition de la régie des poudres, qui les fera transporter dans les établissemens pour le raffinage.

XIV. Le ministre des contributions publiques, sur la demande de la régie des poudres, est autorisé à augmenter le nombre des agens de cette régie en proportion de l'augmentation de ses travaux. Il sera mis à la disposition de ce ministre une nouvelle somme de quatre millions, pour subvenir à la dépense de la fabrication des salpêtres et poudres. Cette somme sera augmentée par la suite, s'il est nécessaire.

XV. Lorsque l'agent de district jugera que les terreins salpêtrés peuvent être exploités dans l'année par les salpêtriers de l'arrondissement, ou lorsque les atteliers de la régie suffiront pour exploiter les terres salpêtrées, les citoyens ne pourront point se livrer à l'extraction du salpêtre de leur terrein.

Les administrateurs de district veilleront à ce que l'exécution de cet article n'introduise des abus qui tendroient à priver la République d'une partie de la récolte de salpêtre qu'elle a le droit d'attendre

Digitized by Google

d'une exploitation active ; et dans ce cas elles en informeront promptement le comité de salut public.

XVI. Le ministre des contributions publiques est chargé de l'exécution du présent décret dans tout ce qui a rapport au service de la régie des poudres. Le comité de salut public surveillera cette exécution dans toutes ses parties.

La Convention nationale la recommande à la vigilance patriotique des sociétés populaires.

INSTRUCTION

Sur l'exploitation du salpêtre.

Le nitre ou salpêtre est un sel qui se forme dans la terre des caves, des écuries, des bergeries, des granges, celliers, remises et autres lieux bas des habitations. C'est un sel qui fait la base de la poudre ; c'est la poudre qui doit servir à terrasser les ennemis de la liberté. Qui est le citoyen qui ne s'empressera pas de l'extraire ? Nous allons lui indiquer le procédé facile par lequel cette extraction se fait.

Première opération. — Du choix et de la fouille des terres.

Toutes les terres ne sont pas également propres à la formation du salpêtre. Une terre mêlée de beaucoup de sable, ou fort graveleuse, en contient rarement. Il en est de même de celles où la glaise domine ; mais les terres végétales, marneuses, coquilleres, et les craies sont très-favorables à la production de ce sel. Il ne se forme point dans les lieux trop secs, et une trop grande humidité lui est également contraire ; enfin dans les lieux mêmes où il se forme le plus abondamment, il est des places qui en contiennent beaucoup et d'autres fort peu.

La partie, par exemple, d'une écurie ou d'une bergerie, qui est le plus habituellement imprégnée de l'urine des animaux, en contient peu ; on en trouve davantage à mesure qu'on se rapproche de la mangeoire : il est plus uniformément répandu dans les caves.

Digitized by Google

La première connoissance nécessaire pour l'extraction du salpêtre, est celle des signes auxquels on distingue une terre qui contient du salpêtre, de celle qui en est dépourvue. Il y a plusieurs moyens pour parvenir à ce but : le plus simple, celui qui peut suppléer à tous les autres consiste à goûter la terre qu'on suppose salpêtrée ; on creuse dans cette terre d'abord à deux ou trois pouces de profondeur. On en prend une petite portion sur laquelle on applique la langue pendant un instant. Si elle est salpêtrée, on la trouve fraîche, amère, légèrement piquante et un peu salée ; si elle ne l'est point, elle est insipide comme la terre des champs. On continue ensuite à creuser et à faire l'essai de la terre jusqu'à ce qu'on ne trouve aucune saveur. On fait cette épreuve dans cinq ou six endroits du local dont on se propose d'extraire la terre salpêtrée ; et l'on est en état d'apprécier ainsi toute la quantité de terre salpêtrée qu'il est possible d'en retirer.

Les braves sans-culottes se familiariseront avec cette épreuve : non seulement ils donneront l'exemple de fouiller le terrein qui est en leur possession, mais ils veilleront à ce que les caves, les écuries et les remises des aristocrates et des malveillians ne soient pas soustraites au tribut que demande la patrie.

Deuxième opération. — Du lessivage des terres salpêtrées.

Le salpêtre se dissout dans l'eau comme le sucre ou le sel marin ; si donc on délaye une terre salpêtrée dans une quantité suffisante d'eau, il se dissout ou se fond, mais la terre ne se fond pas, et reste indissoluble. C'est sur cette propriété qu'est fondé le lessivage par lequel on sépare le salpêtre de la terre.

Après qu'on a réuni la terre salpêtrée dont on se trouve possesseur, si l'on n'en a qu'une très-petite quantité, les voisins, amis de la liberté, apportent au même tas les terres qu'ils ont tirées de l'habitation, où la grande famille de la commune réunit dans un même lieu le tribut de chaque citoyen.

On rassemble des cuviers ou des tonneaux. La scie divise chaque tonneau en deux parties qui deviennent

Digitized by Google

par-là deux cuviers, au moyen d'une bande que l'on place au bas.

Nous allons guider le petit attelier; et ce que nous dirons s'appliquera facilement à l'attelier de la commune.

On a trois ouvriers. On commence par couvrir l'ouverture qui doit servir à l'issue de l'eau, d'une poignée de paille qu'on assujettit avec une tuile ou un morceau de bois. On fait au fond du cuvier un lit de deux pouces d'épaisseur de menu bois de sarment: l'on remplit chaque cuvier de terre; ensuite on y verse de l'eau jusqu'à ce qu'il en reste deux travers de doigt qui surnage. Après avoir laissé en repos le cuvier pendant six heures, on ouvre la bonde, et on laisse écouler l'eau. Après cela, on repasse cette eau sur le second cuvier, en ajoutant la quantité d'eau nécessaire pour qu'il en surnage. On remet de la nouvelle eau dans le cuvier qui a été lessivé une fois, et on continue pendant que l'on a des terres, de manière que la même eau passe ou sur deux terres qui ont éprouvé une lessive, ou sur une terre neuve.

Les salpêtriers obtiennent une plus grande quantité de salpêtre, en ajoutant à leur lessive une certaine quantité de potasse qui change en un véritable salpêtre la portion de salpêtre terreux mêlé avec le salpêtre propre à faire la poudre. On obtient le même effet en mêlant des cendres à la terre salpêtrée; il convient donc de mêler à la terre salpêtrée les cendres dont on peut disposer.

Les coulages des lessives peuvent être employés avec avantage. On les portera donc chez les citoyens qui seront chargés de la fabrication du salpêtre, et ils seront employés en place d'eau simple au lavage des terres, après les avoir mêlées avec deux ou trois fois leur poids d'eau simple.

Les citoyennes aussi contribueront à la fabrication du salpêtre; elles offriront à la liberté les cendres qu'elles destinoient à d'autres usages; elles recueilleront avec soin les eaux de leurs lessives, pour les faire transporter aux atteliers patriotiques. . . . . .

Digitized by Google

Troisième opération. — De l'évaporation.

On remplit une chaudière ou un chaudron de la lessive qui a passé sur les terres salpêtrées ; on fait bouillir à petits bouillons et l'on remplace de tems en tems ce qui s'est évaporé ; quand l'évaporation est bien avancée, on prend une cuillerée de la liqueur, on la laisse refroidir : si l'évaporation est assez avancée, il se forme dans la liqueur des cristaux, des pointes brillantes : alors on retire la chaudière, ou bien on en verse la liqueur dans des terrines ou dans d'autres vases de cuivre, de terre ou de fer : on laissera reposer cette liqueur pendant trois ou quatre jours. Le salpêtre déposé en cristaux, on verse la liqueur qui le surnage, on réunit celle de plusieurs opérations semblables : on les remet dans une chaudière pour une seconde évaporation : pendant cette seconde évaporation, il se forme des cristaux d'un sel différent du salpêtre : c'est un sel marin de la nature du sel de cuisine : à mesure qu'il se forme, il faut le recueillir avec une écumoire et le mettre dans un panier d'osier, que l'on suspend au-dessus de la chaudière, pour que ce qui s'égoutte y retombe. Quand à peu près la moitié de la liqueur est évaporée, on retire la chaudière et on fait cristaliser comme la première fois.

Le sel marin dont on vient de parler peut servir à plusieurs usages ; il peut être donné au bétail comme le sel ordinaire, après avoir été lavé dans une petite quantité d'eau pure ; il peut servir aux salaisons, et il a même l'avantage de leur donner une couleur rougeâtre, ce qui est dû à une petite partie de salpêtre qu'il retient, et c'est pour obtenir cet effet que les charcuitiers mêlent souvent un peu de salpêtre dans le sel dont ils font usage.

L'eau qui surnageoit la dernière cristallisation, et que l'on en a séparée, peut encore fournir du salpêtre ; mais il faut une connoissance plus particulière de l'art du salpêtrier pour en obtenir le produit, et il faut avoir à sa disposition une quantité suffisante de potasse ou de cendre. Nous conseil-

Digitized by Google

lons donc de réunir les eaux connues sous le no
d'eaux-mères, et de les envoyer à l'établisseme
de la régie le plus voisin, à moins que l'agent
quelque pharmacien ou physicien de la comm
ne se charge de les traiter.

L'œuvre civique que le comité de salut pub
vous demande est facile ; il s'adresse à votre patri
tisme ; il pourroit vous prouver que votre inté
suffiroit pour vous engager à l'exploitation de v
terres salpétrées ; mais le premier intérêt pour l
Français est aujourd'hui de servir la chose pub
que et d'affermir la liberté.

Liberté des cultes. — 16 *frimaire.*

Ce n'est pas sans raison que nous avons eng
les ames timorées à se rassurer sur la crainte des p
sécutions dont la religion seroit la cause ou le pr
texte. Des esprits ardens ont pu dans les premi
momens passer un peu la mesure, mais la Conve
tion qui veut assurer en même-tems les progrès de
philosophie et le maintien de la déclaration des dr
a mis également tous les cultes sous la sauve-gu
d'un décret.

Considérant ce qu'exigent d'elle les principes qu'
a proclamés au nom du peuple français, et le main
tien de la tranquillité publique, elle défend tou
violences ou menaces contraires à la liberté des c
La surveillance des autorités constituées et l'act
de la force publique se renfermeront à cet égard, ch
cune pour ce qui les concerne, dans les mesures d
police et de sûreté publique.

La Convention ne déroge en aucune manière, p
ces dispositions, aux lois répressives ni aux précau
tions de salut public contre les prêtres réfractaires et
perturbateurs, et contre ceux qui tenteroient d'a
buser du prétexte de la religion pour compromet
la cause de la liberté. Elle n'entend pas non plu
fournir à qui que ce soit aucun prétexte d'inquiét
le patriotisme et de ralentir l'essor de l'esprit public.
Elle invite tous les bons citoyens, au nom de l

Digitized by Google

patrie, à s'abstenir de toutes disputes théologiques, ou étrangères aux grands intérêts du peuple français, pour concourir de tous leurs moyens au triomphe de la République et à la ruine de ses ennemis.

Elle ne prétend d'ailleurs rien changer par ce décret aux mesures prises par les représentans du peuple.

NOUVELLES DES ARMÉES.

Armée du Nord.

Il paroît que malgré leur épuisement, les puissances coalisées veulent faire un dernier effort, et qu'elles ne laisseront pas reposer les Français pendant l'hiver. Chaque jour nos avant-postes sont attaqués, et nos braves défenseurs ont de nouvelles occasions de déployer leur courage. Le 10 frimaire, il y eut, entre Commines et Warwick, un combat qui fut plus serieux que l'ennemi ne l'avoit compté. Nos avant-postes se réunirent au premier signal. La gendarmerie traversa la Lys. Quelques détachemens de hussards et d'infanterie la suivirent. Les Autrichiens voulurent opposer quelque résistance, mais leur beau régiment de Laudon-Vert fut taillé en pièces, et le reste forcé de prendre la fuite. Nos troupes victorieuses conduisirent à Lille 140 prisonniers et 5 chevaux. Voilà comme les Républicains se rient des projets de Cobourg. S'il veut employer l'hiver à se battre, ils se promettent bien de le chauffer de manière qu'il s'en souvienne.

Dans une autre division de l'armée, un trait particulier a prouvé l'esprit général dont nos soldats sont animés. Il n'y a pas un Républicain qui ne croie valoir et qui ne vaille en effet dix esclaves. Une patrouille de 8 dragons, commandée par un brigadier, sortant d'un village près de Beaumont, rencontra 5 hussards hongrois qui escortoient un troupeau de moutons, et qui s'enfuirent à la première charge. Nos dragons se mettoient en devoir de conduire leur proie du côté de Grandrieux où est cantonné leur régiment, lorsque 40 autres bri-

Digitized by Google

gands du régiment de Berco se mirent à leur poursuite. La partie n'étoit pas égale ; la prudence commandoit la retraite ; l'intrépidité commanda l'attaque ; le succès la couronna. Les 40 bandits, étourdis de cette bravoure incroyable, furent mis en déroute, et nos braves, après leur avoir donné la chasse, revinrent gaiement à leurs moutons.

Le 12, le général Sousham fit à son tour attaquer les avant-postes ennemis, leur tua beaucoup de monde et fit plus de cent prisonniers. Landrecy a été abondamment approvisionné de bestiaux, de fourrages et de grains. Deux jours y ont été employés ; ce ne sont pas là des jours perdus.

Armée de la Moselle.

Elle a fait éclater pendant trois jours une bravoure au-dessus de tout éloge. Elle se dirigeoit en trois colonnes sur Kaiserlautern. Les deux premiers jours, elle força les positions avancées des ennemis ; elle parvint jusqu'à une demi-lieue de leur camp ; mais le troisième jour, la colonne de gauche s'étant trop rapprochée du centre, l'ennemi reçut un renfort de 30 mille hommes, et s'avança pour nous prendre en flanc. Malgré la supériorité de ses forces, il s'engagea une vive canonnade, et ce ne fut qu'avec peine, et avec le plus grand ordre que nos colonnes se replièrent sur Limbach, Hombourg et Deux-Ponts, sans perdre un seul caisson ou une seule voiture. La caisse de l'armée est cependant tombée entre les mains de l'ennemi : elle s'étoit égarée, et les Prussiens ont bien su la trouver ; mais elle ne contenoit que 300 mille liv. On en sera dédommagé au centuple par les prises faites dans le pays de Deux-Ponts, et qui défilent en ce moment vers la France : sept mille sacs de blé, d'avoine et d'orge, des fourrages abondans, 1800 bœufs, beaucoup de vaches, moutons et porcs, des huiles de toute espèce, du vin, des chevaux, des voitures ; de grands magasins d'épiceries, de draps, de souliers, de cuir, et d'eau-de-vie pour nos soldats, du linge, des matelas pour nos hôpi-

Digitized by Google

aux ; du plomb, du cuivre, des canons, etc.. On évalue toutes ces prises à six millions de livres.

L'armée, après avoir protégé tous ces convois, reprendra ses anciens postes, où il n'est pas à craindre que l'ennemi ose l'attaquer.

Armée du Rhin.

Cette brave armée poursuit ses avantages. Le 10 frimaire, elle s'est battue toute la journée. La droite repoussa les ennemis jusqu'au de-là de Gamsheim. Leurs redoutes furent emportées à la baïonnette : et les hauteurs qu'ils occupoient enlevées avec une vigueur et une vivacité sans exemple. La gauche a aussi gagné du terrain, et deux divisions qui étoient séparées se sont réunies. Il est inutile, écrit le général qui commande à Strasbourg, de dire qu'aucun Républicain n'a fui : depuis que nous avons des généraux sans-culottes, on ne connoît pas ça. Quelques blessés en rentrant à Strasbourg crioient à pleine tête ; l'un : *vive la République ! mon sang coule, mais c'est égal, ça va, ça ira* ; l'autre : *j'ai le bras emporté, mais je m'en f.... , ça va, ça ira, vive la République !* Avec des têtes ainsi montées, il est en effet impossible que ça n'aille pas.

Armée du Midi.

Le siège de l'infâme Toulon se prépare de jour en jour avec plus d'activité. L'ennemi qui s'y voit serré de près fait des sorties assez fréquentes, et toujours malheureuses. Celle du 10 frimaire l'en dégoûtera pour quelque tems. Depuis deux jours une de nos batteries faisoit feu sur le fort de Malbosquet, et incommodoit beaucoup ce poste et ses environs. Pour s'en délivrer, les assiégés sortirent en force, et à la première fusillade se rendirent maîtres de tous nos avant-postes de la gauche et de cette batterie. Mais bientôt la batterie et tous les postes furent repris. Les ennemis attaqués avec furie, et repoussés vivement, se replièrent en désordre, laissant derrière eux plus de douze cents hommes morts, blessés ou prisonniers.

Digitized by Google

Parmi ces derniers sont plusieurs officiers d'un grade supérieur, et même le général en chef des troupes anglaises, Ohara, qui venoit d'arriver de Londres, et dont le gouvernement anglais avoit fait choix à cause de sa grande habileté dans la défense des places. Il est blessé d'un coup de feu au bras droit.

Après avoir ainsi renvoyé l'ennemi d'où il étoit venu, nos républicains, par un élan courageux mais désordonné, marchèrent vers Malbosquet, sous le feu vraiment formidable du fort, et enlevèrent les tentes d'un camp qu'ils avoient fait évacuer par ce coup de tête imprudent, mais heureux.

Cette action est d'un excellent augure pour le succès du siége et le triomphe de nos armes. Que ne devons-nous pas attendre d'une attaque concertée et mesurée, quand nous faisons si bien à l'improviste?

Guerre civile dans les départemens de l'Ouest.

La belle résistance de Granville, le généreux sacrifice que ses habitans ont fait de leurs maisons, de leurs fortunes, de leur sang immortalisent cette commune. Il n'a pas tenu à celle de Rennes qu'elle n'acquît la même immortalité. Menacée par les brigands, elle s'étoit préparée à les recevoir de même. Voici quel étoit le terrible et sublime plan de défense que les représentans du peuple, les généraux, et les citoyens eux-mêmes avoient tracé.

Toutes les routes qui n'auroient pas été attaquées auroient été gardées par un cordon qui auroit fusillé tous les fuyards indistinctement, soit généraux, soldats ou habitans. La garnison seroit sortie au devant de l'ennemi; la bataille se seroit donnée hors des murs: les habitans de Rennes auroient été en arrière-garde, prêts à fusiller tout individu qui quitteroit son poste. Si l'armée eût été forcée de se replier, elle se seroit battue dans les fauxbourgs: si elle en eût été repoussée, elle y auroit mis le feu, et se seroit repliée dans la ville. Dans ce cas, tous les canons auroient été braqués dans les rues, chargés à mitrailles; la troupe auroit été distribuée dans

toutes les maisons, et auroit occupé toutes les chambres et appartemens sur le devant : les femmes et les bouches inutiles, placées sur les derrières, en sorte qu'il n'y auroit eu que les brigands dans les rues. Les canons auroient joué, les soldats auroient tiré par les fenêtres ; et si les munitions eussent manqué, ils auroient jeté sur les brigands pierres, tuiles, meubles, eau bouillante, etc. ; enfin si l'on avoit été obligé de céder, les canonniers et la troupe se seroient retirés, et l'on auroit mis le feu à la ville.

Tel étoit le plan de défense de la ville de Rennes, et l'histoire n'en offre point de plus magnanime. Il suffit même de l'avoir conçu pour rendre cette ville immortelle.

O Rennes, ô ma chère patrie ... ! là devoient combattre mes deux frères ; là, mes sœurs trembloient plus pour eux que pour elles. Là, ce qui reste encore des amis de ma jeunesse eût couru les mêmes dangers, eût montré le même courage. Mes frères, mes amis, ce courage vous l'avez montré. Il est tout entier dans la résolution que vous aviez prise, et dans l'impossibilité généreuse où vous vous étiez mis vous-mêmes d'y manquer.. Ah! que par-tout on vous imite ; que tous les cœurs s'élèvent à cette hauteur républicaine, et bientôt les brigands ne seront plus.

Epouvantés de ces préparatifs rédoutables, ils se ont repliés sur Fougères, Erné, Laval, la Flèche ; de là ils ont marché sur Angers, pour tâcher de repasser la Loire et de rentrer dans leurs anciens repaires. Mais ils y ont trouvé une résistance digne de Rennes et de Granville. Pendant quarante-huit heures que l'attaque a duré, les braves Angevins ont fait un feu terrible, et des sorties vives et heureuses. Les rebelles ont enfin cédé, laissant le champ de bataille couvert de leurs morts. Notre cavalerie les a poursuivis dans leur fuite, et leur a tué plus de cinq cents hommes.

L'armée de Rennes, accourue au bruit du siège, est entrée dans Angers, après vingt heures de marche sans relâche : sans presque prendre de repos, elle s'est

Digitized by Google

mise à leur poursuite. Les mesures sont prises pour les écarter sans retour de tous les passages de la Loire. Le désespoir, la faim, les maladies les rongent : nos armées les cernent. Tout leur manque, excepté l'esprit de brigandage, d'aristocratie et de fanatisme, qui les aveugle et les conduit à leur perte, mais qui les rendra dangereux jusqu'à ce qu'ils ne soient entièrement exterminés.

Il a été brûlé le 19 Frimaire, la somme de 14 millions de livres en assignats, lesquels, joints aux 958 déjà brûlés, font celle de 972 millions, provenant de la vente des domaines nationaux. Il reste encore 43 millions, dont 17 provenant de la vente des domaines nationaux, et 26 des échanges.

N. B. Nous prions nos souscripteurs de relire avec attention l'*avis* qui termine notre dernier numéro. Nous les prions aussi très-instamment d'affranchir le port des lettres et des paquets qu'ils veulent bien nous adresser. Faute de cette précaution, ils ne seroient point retirés de la poste.

On s'abonne à Paris, chez les Directeurs de l'Imprimerie du Cercle Social, rue du Théâtre-Français, n°. 4, pour la quatrième année, commençant le premier jour d'octobre, 12 du 1er. mois de l'an 2e.

Le prix de l'abonnement est de 12 liv.

De l'Imp. du Cercle Social, rue du Théâtre-Français, n°. 4.

Digitized by Google

N°. 12. IVme. Année.

LA FEUILLE VILLAGEOISE.

Nonodi, 29 *Frimaire*,
L'an second de la République française.
Jeudi, 19 *décembre* 1793. (Vieux style).

SUR LES CULTES RELIGIEUX.

A l'Auteur de la Feuille villageoise.

Livron, département de la Drôme, le 3 Frimaire, l'an 2e. de la République française une et indivisible. (23 *novembre* 1793, *vieux style*).

L'OBJET des inquiétudes dont je vous parlois dans ma dernière lettre (1), étoit le repos du septième jour: on le regardoit comme supprimé, et l'on craignoit que cette suppression ne fût une profanation. J'espère qu'après avoir lu ma lettre et les réflexions lumineuses dont vous l'avez accompagnée, il ne se trouvera plus personne qui ne soit parfaitement tranquille à cet égard.

Mais il s'élève d'autres craintes qu'il est essentiel de dissiper également. Il est une classe de personnes plus éclairées que les premières, et loin encore cependant de la vraie instruction, qui paroissent persuadées qu'à la faveur du nouveau calendrier, on veut insensiblement miner et enfin renverser l'édifice antique de la religion. Je ne transcrirai pas ici leurs raisonnemens dont la plupart ne manquent pas de subtilité, et qui seroient tous très-solides, si l'on n'y confondoit pas la religion avec la superstition, qu'il seroit en effet très-heureux de pouvoir anéantir.

(1) Voyez cette lettre, n°. 6.

Digitized by Google

La ruine entière de celle-ci n'est peut-être pas prochaine encore ; mais le tems et les lumières la préparent insensiblement. Quant à la vraie religion qui n'est autre chose que l'amour de Dieu et des hommes, elle est indestructible. Des impies, c'est-à-dire des scélérats peuvent l'abjurer (1) ; mais les peuples divers qui couvrent le globe ne s'en départiront point, et c'est vraiment de cette religion divine qu'on peut assurer que les portes de l'enfer ne prévaudront jamais contre elle. Les cérémonies, les pratiques extérieures ne lui sont point essentielles : si quelquefois elles lui sont utiles, ce ne peut être que chez des peuples grossiers et ignorans : les personnes éclairées n'ont aucun besoin de tout cet échafaudage pour s'élever à l'auteur de la vie et de tous les biens.

La vraie religion consistant dans les affections du cœur, dans des sentimens d'amour pour Dieu, dans des actes de charité envers les hommes, et, en un mot, dans la pratique des vertus ; il est par conséquent démontré pour moi, qu'elle sera d'autant plus pure, d'autant plus agréable à Dieu, d'autant plus utile au monde, qu'elle sera plus dégagée de toutes ces cérémonies superstitieuses, de toutes ces absurdes croyances qui, si long-tems, en ont usurpé le nom sacré.

On supprimeroit donc les fêtes et les dimanches ; que dis-je ? on supprimeroit tous les temples, tous les pasteurs, tous les cultes, que la religion ne périroit pas pour cela. Ne lui resteroit-il pas le cœur de l'homme de bien qui est son vrai sanctuaire ? Chaque père de famille seroit alors le pasteur naturel de ses enfans : chaque individu deviendroit son propre pasteur : la voix de la raison, celle de la conscience, qui sont la voix de Dieu même, parleroient à tous les hommes un langage uniforme, et tous ensemble, ayant banni tous les préjugés, toutes les préventions, toutes les haines, marcheroient en frères, dans la route du devoir et du bonheur.

Mais ce n'est point par la violence qu'on veut

(1) Voyez sur ces expressions notre réponse ci-après.

Digitized by Google

opérer des réformes et amener des changemens utiles. Chacun n'est-il pas toujours libre d'exercer le culte auquel il est attaché ? tous les cultes ne sont-ils pas également protégés par les loix ? quelqu'un sera-t-il forcé de renoncer au culte qu'il croira le plus raisonnable ? sera-t-il contraint de persévérer dans celui qu'il voudra quitter ? ne jouissons-nous pas tous de la parfaite liberté d'en embrasser un ou de nous en passer, et d'adorer l'Être suprême comme nous le commandent ou nos lumières ou nos préjugés ? Il n'y a donc que la sottise ou la malveillance qui puissent se plaindre d'un ordre de choses qui assure si bien le triomphe de l'égalité, de la liberté, et même aussi celui de la vraie religion.

Au reste, je n'admire pas autant que d'autres la conduite de ces pasteurs qui, de toutes parts, renoncent à leur état. Si plusieurs n'ont fait que prévoir et prévenir leur chûte prochaine, je ne vois point en quoi leur prudence nécessaire est si méritoire. Les autres n'auroient-ils pas mieux fait de rester au poste où ils pouvoient se rendre si utiles à la cause de la vérité, de la philosophie et de la religion, en se servant de la confiance dont ils étoient investis, pour achever d'écraser le monstre infernal de la superstition, et pour réparer les maux causés par tant de perfides pasteurs ?

SALUT ET FRATERNITÉ,

SABATIER-LABASTIE, *pasteur protestant.*

RÉPONSE.

Un homme d'esprit et d'un bon esprit, un philosophe qui désire de voir se répandre et qui contribue à propager lui-même les principes de la raison universelle, c'est assurément le citoyen Sabatier-Labastie.

Sa lettre, comme toutes les siennes, contient des idées saines et justes. Il est beau à un pasteur, de quelque culte que ce soit, de reconnoître que l'on supprimeroit tous les temples, *tous les pasteurs*, tous

Digitized by Google

les cultes ; que la religion ne périroit pas. Cette grande vérité acquiert plus d'autorité par le titre joint à la signature de celui qui la professe.

Il a raison de rassurer des esprits craintifs contre toute idée de violence dans les mesures que l'on prend pour accélérer les progrès de la raison et des lumières. Chacun se trouvera tout aussi libre qu'auparavant de croire ce qu'il voudra, et d'agir d'après sa croyance. Seulement ceux qui n'en avoient pas ou ceux qui, après s'être bien examinés, ne trouveront pas en eux celle qu'ils y supposoient par habitude, ne seront plus obligés par fausse honte, de suivre la même routine. Rien ne les forcera d'être ni incrédules, ni hypocrites.

Tous les amis de la vie domestique et patriarchale aimeront beaucoup au premier abord son idée d'un culte de famille dont chaque père seroit le pasteur. Il y auroit pourtant à craindre que l'autorité paternelle ne nuisît à la liberté ; que le choix entre les cultes ne fût pas permis à des enfans dont le père en professeroit exclusivement un au milieu d'eux ; il voudroit sans doute que tous le professassent avec lui. Il y auroit au moins des préférences pour ceux qui se rangeroient sous sa bannière ; et avec un curé de cette espèce, pour être heureux dans la famille, il faudroit être de la paroisse.

Nous croyons, avec l'estimable auteur de cette lettre, que la religion naturelle, qui ne reconnoît d'autre culte que l'amour de Dieu et des hommes, est indestructible sur la terre. Parmi les divers instincts donnés à l'homme par la nature, et que l'état de société, organisée comme on voudra, ne pourra jamais étouffer entièrement, nous compterons comme lui l'instinct religieux ; et ce sera bien assez de l'épurer, sans qu'il soit ni nécessaire, ni possible de l'éteindre.

Quant aux *portes de l'enfer*, nous ne savons ce que c'est ; et c'est par distraction sans doute, qu'un philosophe s'est servi de cette expression mystique. Nous concevons encore moins ce qu'il veut dire en accollant ensemble les épithètes d'*impies* et de *scélérats*. Nous l'es-

Digitized by Google

timons assez pour lui parler ici avec toute franchise. Un homme qui ne croit point à l'existence d'un Dieu, a le malheur d'être un *impie*, mais il n'y a nulle raison pour qu'il soit un *scélérat*. Il se prive d'une consolation et d'un bonheur : il ferme son cœur à des sentimens que tout inspire, son esprit à des vérités que tout démontre ; mais il ne s'ensuit pas qu'il soit capable d'aucun crime ; et ce qu'on nomme un scélérat, est un homme capable de les commettre tous.

De quel droit s'opposera-t-on à l'intolérance des athées, si l'on est sans tolérance pour eux ? et si l'on pense que pour être un scélérat il suffit de ne pas croire en Dieu, comment se garantira-t-on de penser qu'il suffit d'y croire pour être un honnête homme et même un homme vertueux ?

CONVENTION NATIONALE.

GOUVERNEMENT RÉVOLUTIONNAIRE *provisoire*,

décrété dans la séance du 14 frimaire.

Nous avons une Constitution républicaine : nous l'avons acceptée : nous avons juré de la maintenir ; mais le moment de son règne n'est pas encore venu.

Les mêmes loix constitutionnelles ne peuvent convenir à un peuple, paisible possesseur de sa liberté, et à un peuple dont la liberté est attaquée de toutes parts, à l'intérieur et à l'extérieur, à force ouverte et par des trahisons secrètes.

La France est un vaste camp cerné par l'ennemi, ou une immense citadelle assiégée ; elle doit donc, comme une place en état pareil, être soumise à des loix extraordinaires, qui la régiront pendant tout le siège, et disparoîtront avec lui.

Force, vigueur et célérité doivent être les premières qualités de ces loix : ce sont les antidotes de l'anarchie, qui naît dans le corps politique de la lenteur, du relâchement et de la foiblesse.

A quoi servent les plus sages et les plus utiles dé-

Digitized by Google

crets, s'ils doivent passer par plusieurs dégrés d'autorités exécutives, presque toujours intéressées à en retarder l'exécution ?

Qu'est-ce qui donne au despotisme un accroissement si rapide, une si grande stabilité ? N'est-ce pas l'unité de volonté, d'action ? n'est-ce pas l'exécution prompte, impérieuse et générale de ses loix ? C'est-là tout son secret : il faut que la liberté le lui dérobe pour s'établir, et pour lui ôter toute espérance de renaître.

On a décrété la République, et l'on reste entravé dans les formes de la constitution monarchique. La circulation de la vie républicaine ne parvient point du centre aux extrémités. On a eu beau faire pour accélérer le mouvement des autorités secondaires, chargées d'ordonner et de surveiller l'exécution de la loi : leur responsabilité même est devenue illusoire : elles ont été constamment une barrière, au lieu d'être un point de communication entre le peuple et le législateur. Eh bien ! il faut que le législateur les écarte, et qu'il s'adresse plus directement au peuple.

Le premier vice étoit dans le conseil exécutif : la nomination à toutes les places importantes lui donnoit une trop grande influence ; chargé de l'expédition des loix, il y pouvoit mettre une lenteur qui autorisoit celle des administrations de département. Celles-ci avoient une autorité centrale, isolée et presque indépendante. C'étoit d'elles que les districts et les municipalités recevoient les loix : c'étoit par elles qu'ils obtenoient les bienfaits de la patrie. Elles étoient donc pour tout leur arrondissement la première des autorités ; elles éclipsoient même par leur élévation la représentation nationale.

L'envoi direct des loix à toutes les autorités chargées de l'inspection immédiate et de l'exécution, en y joignant toutes les mesures qui peuvent garantir leur authenticité, leur prompte expédition, leur exécution rapide et sûre, est le premier remède à ces maux.

Le second est d'ôter aux administrations départementales tout ce qui appartient au gouvernement, tout ce qui leur donne une influence politique, des-

Digitized by Google

tructive de l'unité dans les opérations, et de l'indivisibilité du territoire, destructive par conséquent de la liberté fondée sur ces deux bases.

En les rendant à leur véritable destination, qui est la partie purement administrative, en les chargeant spécialement de la répartition et du recouvrement des contributions, de la direction des établissemens publics, grandes routes, canaux, manufactures, etc., on leur conserve le pouvoir de servir grandement et utilement la chose publique, on leur ôte celui qu'elles ont eu de lui nuire, et qu'elles pourroient avoir encore.

On n'a point les mêmes dangers à craindre de la part des districts, trop multipliés, trop foibles, trop vivement pressés entre l'autorité du corps législatif, et l'action ascendante des municipalités. Tout ce qui est du gouvernement doit donc aboutir immédiatement à eux: c'est donc à eux aussi que les municipalités et les comités de surveillance doivent rendre compte de l'exécution des mesures et des loix révolutionnaires.

Que les généraux, les agens militaires, les départemens, les tribunaux exécutent, chacun dans sa partie, les décrets des législateurs; que le conseil exécutif dirige et surveille cette exécution; les lois ne s'affoibliront plus en parcourant trop de dégrés: les rapports du gouvernement seront directs et précis, et son action acquerra enfin de l'ensemble et de la vigueur.

D'autres inconvéniens encore ont résulté de l'excès même du zèle, des efforts partiels où le patriotisme s'est vu réduit, des réunions centrales d'autorités, des espèces de congrès administratifs ou sociétaires et des différentes forces armées, que des circonstances impérieuses nécessitoient peut-être, mais qu'il est instant de dissoudre, au moment où la Convention devenue le centre et le mobile du gouvernement, lui redonne une attitude ferme, et veut y rétablir l'harmonie et l'unité.

La multiplicité des commissaires nationaux, qui imprimoient en quelque sorte dans tous les points de

Digitized by Google

la République la forme et la couleur révolutionnaires, lorsqu'elles manquoient au centre du gouvernement, doit nécessairement être diminuée quand le foyer central est mis en activité. Les missions seront alors moins fréquentes, les choix plus faciles, la Convention plus nombreuse, sa masse plus imposante, ses comités plus actifs, ses travaux plus rapides.

Enfin pour assurer le succès de cette accélération importante dans les mouvemens de la machine politique, il faut réaliser cette responsabilité, jusqu'à présent trop idéale, des fonctionnaires publics, et contenir par la terreur des peines, dans le sentier droit de la loi, ceux qui n'y marcheroient pas éclairés par le flambeau de la liberté, et dirigés par l'impulsion des vertus civiques.

Tel est l'esprit du nouveau gouvernement décrété par la Convention nationale. Nos lois seront donc enfin d'accord avec nos circonstances. C'est sous une constitution révolutionnaire que doit vivre un peuple en révolution. C'est à elle de nous conduire jusqu'à la constitution républicaine : c'est à elle de nous applanir et de nous abréger le chemin.

SECTION PREMIÈRE.

Envoi et promulgation des lois.

Art. Ier. Les lois qui concernent l'intérêt public, et qui sont d'une exécution générale, seront imprimées séparément dans un bulletin numéroté, qui servira désormais à leur notification aux autorités constituées. Ce bulletin sera intitulé : *Bulletin des lois de la République.*

II. Il y aura une imprimerie exclusivement destinée à ce bulletin, et une commission composée de quatre membres pour en suivre les épreuves et pour en expédier l'envoi. Cette commission, dont les membres seront personnellement responsables de la négligence et des retards dans l'expédition, est placée sous la surveillance immédiate du comité de salut public.

Digitized by Google

III. La commission de l'envoi des lois réunira dans ses bureaux les traducteurs nécessaires pour traduire les décrets en différens idiômes encore usités en France, et en langues étrangères pour les lois, discours, rapports et adresses, dont la publicité dans les pays étrangers est utile aux intérêts de la liberté et de la République française; le texte français sera toujours placé à côté de la version.

IV. Il sera fabriqué un papier particulier, pour l'impression de ce bulletin, qui portera le sceau de la République : les lois y seront imprimées telles qu'elles sont délivrées par le comité des procès-verbaux; chaque numéro portera de plus ces mots : *pour copie conforme*, et le contre-seing de deux membres de la commission de l'envoi des lois.

V. Les décrets seront délivrés par le comité des procès-verbaux à la commission de l'envoi des lois, et sur sa réquisition, le jour même où leur rédaction aura été approuvée; et la lecture de cette rédaction sera faite, au plus tard, le lendemain du jour où le décret aura été rendu.

VI. L'envoi des lois d'une exécution urgente aura lieu le lendemain de l'approbation de leur rédaction. Quant aux lois moins pressantes ou très-volumineuses, leur expédition ne pourra être retardée plus de trois jours après l'adoption de leur rédaction.

VII. Le bulletin des lois sera envoyé par la poste aux lettres. Le jour du départ et le jour de la réception seront constatés de la même manière que les paquets chargés.

VIII. Ce bulletin sera adressé directement, et jour par jour, à toutes les autorités constituées et à tous les fonctionnaires publics, chargés ou de surveiller l'exécution, ou de faire l'application des lois. Ce bulletin sera aussi distribué aux membres de la Convention.

IX. Dans chaque lieu, la promulgation de la loi sera faite dans les 24 heures de la réception, par une publication au son de trompe ou de tambour; et la loi deviendra obligatoire, à compter du jour de la promulgation.

Digitized by Google

X. Indépendamment de cette proclamation, dans chaque commune de la République, les lois seront lues aux citoyens dans un lieu public, chaque décadi, soit par le maire, soit par un officier municipal, soit par les présidens des sections.

XI. Le traitement de chaque membre de la commission de l'envoi des lois sera de 8,000 liv. Ces membres seront nommés par la Convention, sur une liste présentée par le comité de salut public.

XII. Le comité de salut public est chargé de prendre toutes les mesures nécessaires pour l'exécution des articles précédens, et d'en rendre compte tous les mois à la Convention.

SECTION II.

Exécution des lois.

Art. Ier. La Convention nationale est le centre unique de l'impulsion du gouvernement.

II. Tous les corps constitués et les fonctionnaires publics sont mis sous l'inspection immédiate du comité de salut public, pour les mesures de gouvernement et de salut public, conformément au décret du 19 vendémiaire; et pour tout ce qui est relatif aux personnes, et à la police générale et intérieure, cette inspection appartient au comité de sûreté générale de la Convention, conformément au décret du 17 septembre dernier. Ces deux comités sont tenus de rendre compte, à la fin de chaque mois, des résultats de leurs travaux, à la Convention nationale. Chaque membre de ces deux comités est personnellement responsable de l'accomplissement de cette obligation.

III. L'exécution des lois se distribue en surveillance et en application.

IV. La surveillance active relativement aux lois et mesures militaires, aux lois administratives, civiles et criminelles, est déléguée au conseil exécutif, qui en rendra compte, par écrit, tous les dix jours, au comité de salut public, pour lui dénoncer les retards et les négligences dans l'exécution des lois civiles et crimi-

Digitized by Google

nelles, des actes de gouvernement, et des mesures militaires et administratives, ainsi que les violations de ces lois et de ces mesures, et les agens qui se rendront coupables de ces négligences et de ces infractions.

V. Chaque ministre est en outre personnellement tenu de rendre un compte particulier et sommaire des opérations de son département, tous les dix jours, au comité de salut public, et de dénoncer tous les agens qu'il emploie, et qui n'auroient pas exactement rempli leurs obligations.

VI. La surveillance de l'exécution des lois révolutionnaires et des mesures de gouvernement, de sûreté générale et de salut public dans les départemens, est exclusivement attribuée aux districts, à la charge d'en rendre compte exactement tous les dix jours, au comité de salut public, pour les mesures de gouvernement et de salut public, et au comité de surveillance de la Convention, pour ce qui concerne la police générale et intérieure, ainsi que les individus.

VII. L'application des mesures militaires appartient aux généraux et autres agens attachés au service des armées; l'application des lois militaires appartient aux tribunaux militaires; celle des lois relatives aux contributions, aux manufactures, aux grandes routes, aux canaux publics, à la surveillance des domaines nationaux, appartient aux administrations de départemens: celle des lois civiles et criminelles, aux tribunaux, à la charge expresse d'en rendre compte, tous les dix jours, au conseil exécutif.

VIII. L'application des lois révolutionnaires et des mesures de sûreté générale et de salut public est confiée aux municipalités et aux comités de surveillance ou révolutionnaires, à la charge pareillement de rendre compte, tous les dix jours, de l'exécution de ces lois, au district de leur arrondissement, comme chargé de leur surveillance immédiate.

IX. Néanmoins, afin qu'à Paris l'action de la police n'éprouve aucune entrave, les comités révolutionnaires continueront de correspondre directement, et sans aucun intermédiaire, avec le comité

Digitized by Google

de sûreté générale de la Convention, conformément au décret du 17 septembre dernier.

X. Tous les corps constitués enverront aussi, à la fin de chaque mois, l'analyse de leurs délibérations et de leurs correspondances à l'autorité qui est spécialement chargée, par ce décret, de les surveiller immédiatement.

XI. Il est expressément défendu à toute autorité et à tout fonctionnaire public de faire des proclamations, ou de prendre des arrêtés extensifs, limitatifs, ou contraires au sens littéral de la loi, sous prétexte de l'interpréter ou d'y suppléer.

A la Convention seule appartient le droit de donner l'interprétation des décrets, et l'on ne pourra s'adresser qu'à elle seule pour cet objet.

XII. Il est également défendu aux autorités intermédiaires chargées de surveiller l'exécution et l'application des lois, de prononcer aucune décision, et d'ordonner l'élargissement des citoyens arrêtés. Ce droit appartient exclusivement à la Convention nationale, aux comités de salut public et de sûreté générale, aux représentans du peuple dans les départemens et près les armées, et aux tribunaux, en faisant l'application des lois criminelles et de police.

XIII. Toutes les autorités constituées seront sédentaires, et ne pourront délibérer que dans le lieu ordinaire de leurs séances, hors les cas de force majeure, et à l'exception seulement des juges de paix et leurs assesseurs, des tribunaux criminels des départemens, conformément aux lois qui consacrent leur ambulance.

XIV. A la place des procureurs-syndics de district, des procureurs de commune et de leurs substituts, qui sont supprimés par ce décret, il y aura des agens nationaux spécialement chargés de requérir et de poursuivre l'exécution des lois, ainsi que de dénoncer les négligences apportées dans cette exécution, et les infractions qui pourroient se commettre. Ces agens nationaux sont autorisés à se déplacer et à parcourir l'arrondissement de leur territoire, pour

Digitized by Google

surveiller et s'assurer plus positivement que les lois sont exactement exécutées.

XV. Les fonctions des agens nationaux seront exercées par les citoyens qui occupent maintenant les places de procureurs-syndics de district, des procureurs des communes et de leurs substituts, à l'exception de ceux qui sont dans le cas d'être destitués.

XVI. Les agens nationaux attachés aux districts, ainsi que tout autre fonctionnaire public, chargés personnellement par ce décret, ou de requérir l'exécution de la loi, ou de la surveiller plus particulièrement, sont tenus d'entretenir une correspondance exacte avec les comités de salut public et de sûreté générale. Ces agens nationaux écriront aux deux comités tous les dix jours, en suivant les relations établies par l'article X de cette section, afin de certifier les diligences faites pour l'exécution de chaque loi, et dénoncer les retards et les fonctionnaires publics négligens et prévaricateurs.

XVII. Les agens nationaux attachés aux communes sont tenus de rendre le même compte au district de leur arrondissement, et les présidens des comités de surveillance et révolutionnaires entretiendront la même correspondance, tant avec le comité de sûreté générale qu'avec le district chargé de les surveiller.

XVIII. Les comités de salut public et de sûreté générale sont tenus de dénoncer à la Convention les agens nationaux et tout autre fonctionnaire public chargé personnellement de la surveillance et de l'application des lois, pour les faire punir conformément aux dispositions portées dans le présent décret.

XIX. Le nombre des agens nationaux, soit auprès des districts, soit auprès des communes, sera égal à celui des procureurs-syndics de district et de leurs substituts, et des procureurs de commune et de leurs substituts actuellement en exercice.

XX. Après l'épuration faite des citoyens appelés, par ce décret, à remplir les fonctions des agens nationaux près les districts, chacun d'eux fera passer à

Digitized by Google

la Convention nationale, dans les 24 heures de l'épuration, les noms de ceux qui auront été ou conservés ou nommés dans cette place, et la liste en sera lue à la tribune, pour que les membres de la Convention s'expliquent sur les individus qu'ils pourront connoître.

XXI. Le remplacement des agens nationaux près les districts qui seront rejetés, sera provisoirement fait par la Convention nationale.

XXII. Après que la même épuration aura été faite dans les communes, elles enverront dans le même délai, une pareille liste au district de leur arrondissement, pour y être proclamée publiquement.

SECTION III.

Compétence des autorités constituées.

Art. Ier. Le comité de salut public est particulièrement chargé des opérations majeures en diplomatie, et il traitera directement ce qui dépend de ces mêmes opérations.

II. Les représentans du peuple correspondront, tous les dix jours, avec le comité de salut public. Ils ne pourront suspendre et remplacer les généraux que provisoirement, et à la charge d'en instruire, dans les 24 heures, le comité de salut public : ils ne pourront contrarier ni arrêter l'exécution des arrêtés et des mesures de gouvernement pris par le comité de salut public ; ils se conformeront, dans toutes leurs missions, aux dispositions du décret du 6 frimaire.

III. Les fonctions du conseil exécutif seront déterminées d'après les bases établies dans le présent décret.

IV. La Convention se réserve la nomination des généraux en chef des armées de terre et de mer. Quant aux autres officiers généraux, les ministres de la guerre et de la marine ne pourront faire aucune promotion, sans en avoir présenté la liste ou la nomination motivée au comité de salut public, pour être par lui acceptée ou rejetée. Ces deux ministres ne pourront pareillement destituer aucun des agens

Digitized by Google

militaires nommés provisoirement par les représentans du peuple envoyés près les armées, sans en avoir fait la proposition écrite et motivée au comité de salut public, et sans que le comité l'ait acceptée.

V. Les administrations de département restent spécialement chargées de la répartition des contributions entre les districts et de l'établissement des manufactures, des grandes routes et des canaux publics, de la surveillance des domaines nationaux. Tout ce qui est relatif aux lois révolutionnaires, et aux mesures de gouvernement et de salut public, n'est plus de leur ressort. En conséquence, la hiérarchie qui plaçoit les districts, les municipalités, ou toute autre autorité, sous la dépendance des départemens, est supprimée, pour ce qui concerne les lois révolutionnaires et militaires, et les mesures de gouvernement, de salut public et de sûreté générale.

VI. Les conseils généraux, les présidens, et les procureurs-généraux-syndics des départemens sont également supprimés. L'exercice des fonctions de président sera alternatif entre les membres du directoire, et ne pourra durer plus d'un mois. Le président sera chargé de la correspondance, et de la réquisition et surveillance particulière dans la partie d'exécution confiée aux directoires de département.

VII. Les présidens et les secrétaires des comités révolutionnaires et de surveillance, seront pareillement renouvellés tous les 15 jours, et ne pourront être réélus qu'après un mois d'intervalle.

VIII. Aucun citoyen déja employé au service de la République, ne pourra exercer ni concourir à l'exercice d'une autorité chargée de la surveillance médiate ou immédiate de leurs fonctions.

IX. Ceux qui réunissent ou qui concourent à l'exercice cumulatif de semblables autorités, seront tenus de faire leur option dans les vingt-quatre heures de la publication de la présente loi.

X. Tous les changemens ordonnés par le présent décret, seront mis à exécution dans les trois jours, à compter de la publication de ce décret.

Digitized by Google

XI. Les règles de l'ancien ordre établi, et auquel il n'est rien changé par ce décret, seront suivies jusqu'à ce qu'il ait été autrement ordonné. Seulement les fonctions du district de Paris sont attribuées au département, comme étant devenues incompatibles, par cette nouvelle organisation, avec les opérations de la municipalité.

XII. La faculté d'envoyer des agens appartient exclusivement au comité de salut public, aux représentans du peuple, au conseil exécutif et à la commission des subsistances. L'objet de leur mission sera énoncé en termes précis dans leur mandat.

Ces missions se borneront strictement à faire exécuter les mesures révolutionnaires et de sûreté générale, les réquisitions et les arrêtés pris par ceux qui les auront nommés.

Aucun de ces commissaires ne pourra s'écarter des limites de son mandat; et dans aucun cas, la délégation des pouvoirs ne peut avoir lieu.

XIII. Les membres du conseil exécutif sont tenus de présenter la liste motivée des agens qu'ils enverront dans les départemens, aux armées et chez l'étranger, au comité de salut public, pour être par lui vérifiée et acceptée.

XIV. Les agens du conseil exécutif et de la commission des subsistances, sont tenus de rendre compte exactement de leurs opérations aux représentans du peuple qui se trouveront dans les mêmes lieux. Les pouvoirs des agens nommés par les représentans près les armées et dans les départemens, expireront dès que la mission des représentans sera terminée, ou qu'ils seront rappelés.

XV. Il est expressément défendu à toute autorité constituée, à tout fonctionnaire public, à tout agent employé au service de la République, d'étendre l'exercice de leurs pouvoirs au-delà du territoire qui leur est assigné, de faire des actes qui ne sont pas de leur compétence, d'empiéter sur d'autres autorités et d'outre-passer les fonctions qui leur sont déléguées, ou de s'arroger celles qui ne leur sont pas confiées.

Digitized by Google

XVI. Il est aussi expressément défendu à toute autorité constituée d'altérer l'essence de son organisation, soit par des réunions avec d'autres autorités, soit par des délégués chargés de former des assemblées centrales, soit par des commissaires envoyés à d'autres autorités constituées. Toutes les relations entre tous les fonctionnaires publics ne peuvent plus avoir lieu que par écrit.

XVII. Tout congrès ou réunions centrales établies, soit par les représentans du peuple, soit par les sociétés populaires, quelque dénomination qu'elles puissent avoir, même de comité central de surveillance, ou de commission centrale révolutionnaire ou militaire, sont révoquées et expressément défendues par ce décret, comme subversives de l'unité d'action du gouvernement, et *tendantes au fédéralisme*. Et celles existantes se dissoudront dans les 24 heures, à compter du jour de la publication du présent décret.

XVIII. Toute armée révolutionnaire, autre que celle établie par la Convention, et commune à toute la République, est licenciée par le présent décret, et il est enjoint à tous citoyens incorporés dans de semblables institutions militaires, de se séparer dans les 24 heures à compter de la publication du présent décret, sous peine d'être regardés comme rebelles à la loi, et traités comme tels.

XIX. Il est expressément défendu à toute force armée, quelle que soit son institution ou sa dénomination, et à tous chefs qui la commandent, de faire des actes qui appartiennent exclusivement aux autorités civiles constituées, même des visites domiciliaires, sans un ordre écrit et émané de ces autorités, lequel ordre sera exécuté dans les formes prescrites par les décrets.

XX. Aucune force armée, aucune taxe, aucun emprunt forcé ou volontaire, ne pourront être levés qu'en vertu d'un décret. Les taxes révolutionnaires des représentans du peuple, n'auront d'exécution qu'après avoir été approuvées par la Convention, à moins que ce soit en pays ennemi ou rebelle.

Digitized by Google

XXI. Il est défendu à toute autorité constituée de disposer des fonds publics, ou d'en changer la destination, sans y être autorisée par la Convention ou par une réquisition expresse des représentans du peuple, sous peine d'en répondre personnellement.

SECTION IV.

Réorganisation et épuration des autorités constituées.

Art. Ier. Le comité de salut public est autorisé à prendre toutes les mesures nécessaires pour procéder au changement des autorités constituées, portées dans le présent décret.

II. Les représentans du peuple dans les départemens sont chargés d'en assurer et d'en accélérer l'exécution, comme aussi d'achever sans délai, l'épuration complette de toutes les autorités constituées, et de rendre un compte particulier de ces deux opérations à la Convention nationale, avant la fin du mois prochain.

SECTION V.

De la pénalité des fonctionnaires publics et des autres agens de la République.

Art. Ier. Les membres du conseil exécutif, coupables de négligence dans la surveillance et dans l'exécution des lois pour la partie qui leur est attribuée, tant individuellement que collectivement, seront punis de la privation du droit de citoyen pendant six ans, et de la confiscation de la moitié des biens du condamné.

II. Les fonctionnaires publics, salariés et chargés personnellement par ce décret, de requérir et de suivre l'exécution des lois, ou d'en faire l'application, et de dénoncer les négligences, les infractions et les fonctionnaires, et autres agens coupables, placés sous leur surveillance, et qui n'auront pas rigoureusement rempli ces obligations, seront privés du droit de citoyen pendant cinq ans, et condamnés pendant le même tems à la confiscation du tiers de leur revenu.

Digitized by Google

III. La peine des fonctionnaires publics, non salariés, et chargés personnellement des mêmes devoirs, et coupables des mêmes délits, sera la privation du droit de citoyen pendant quatre ans.

IV. La peine infligée aux membres des corps judiciaires, administratifs, municipaux et révolutionnaires, coupables de négligence dans la surveillance ou dans l'application des lois, sera la privation du droit de citoyen pendant quatre ans, et une amende égale au quart du revenu de chaque condamné, pendant une année, pour les fonctionnaires salariés, et de trois ans d'exclusion de l'exercice des droits de citoyen pour ceux qui ne reçoivent aucun traitement.

V. Les officiers-généraux, et tous agens attachés aux divers services des armées, coupables de négligence dans la surveillance, exécution et application des opérations qui leur sont confiées, seront punis de la privation des droits de citoyen pendant huit ans, et de la confiscation de la moitié de leurs biens.

VI. Les commissaires et agens particuliers, nommés par les comités de salut public et de sûreté générale, par les représentans du peuple près les armées et dans les départemens, par le conseil exécutif et la commission des subsistances, coupables d'avoir excédé les bornes de leur mandat, ou d'en avoir négligé l'exécution, ou de ne s'être pas soumis aux dispositions du présent décret, et notamment à l'article XIII de la seconde section, en ce qui les concerne, seront punis de cinq ans de fers.

VII. Les agens inférieurs du gouvernement, même ceux qui n'ont aucun caractère public, tels que les chefs de bureaux, les secrétaires, les commis de la Convention, du conseil exécutif, des diverses administrations publiques, de toute autorité constituée, ou de tout fonctionnaire public qui a des employés, seront punis par la suspension du droit de citoyen pendant trois ans, et par une amende du tiers du revenu du condamné pendant le même espace de tems, pour cause personnelle, de toutes négligences,

Digitized by Google

retards volontaires, ou infractions commises dans l'exécution des lois, des ordres et des mesures de gouvernement, de salut public et d'administration dont ils peuvent être chargés.

VIII. Toute infraction à la loi, toute prévarication, tout abus d'autorité, commis par un fonctionnaire public, ou par tout autre agent principal et inférieur du gouvernement et de l'administration civile et militaire qui reçoivent un traitement, seront punis de cinq ans de fers, et de la confiscation de la moitié des biens du condamné; et pour ceux non salariés, coupables des mêmes délits, la peine sera la privation du droit de citoyen pendant six ans, et la confiscation du quart de leurs revenus pendant le même tems.

IX. Tout contrefacteur du bulletin des lois sera puni de mort.

X. Les peines infligées pour les retards et négligences dans l'expédition, l'envoi et la réception du bulletin des lois, sont, pour les membres de la commission de l'envoi des lois, et pour les agens de la poste aux lettres, la condamnation à cinq années de fers, sauf les cas de force majeure légalement constatés.

XI. Les fonctionnaires publics, ou tous autres agens soumis à une responsabilité solidaire, et qui auront averti la Convention du défaut de surveillance exacte ou de l'inexécution d'une loi, dans le délai de quinze jours, seront exceptés des peines prononcées par ce décret.

XII. Les confiscations ordonnées par les précédens articles, seront versées dans le trésor public; après toutefois avoir prélevé l'indemnité due au citoyen lésé par l'inexécution ou la violation d'une loi, ou par un abus d'autorité.

N. B. Nous devions donner ce décret dans son entier, comme nous avons donné la Constitution républicaine, dont il est la pierre d'attente. Bons villageois, lisez-le avec attention; sa clarté rend toute explication inutile. Faites ce qu'il ordonne, évitez ce qu'il défend. Administrateurs, magistrats,

Digitized by Google

sociétés populaires, voyez-y la règle de votre conduite.

Si nos ennemis, plus las que nous de la guerre, veulent cesser enfin de s'écraser pour nous détruire, ils ont avec qui traiter de la paix, et ne pourront plus nous dire : vous n'avez pas de gouvernement.

Si les puissances neutres sentent enfin combien il est de leur intérêt de former avec nous des alliances, la voie des négociations leur est ouverte ; voilà un gouvernement à qui elles peuvent faire, ou de qui elles peuvent recevoir des propositions, des ouvertures.

Si les malveillans nous disent encore : votre gouvernement n'est plus monarchique, et il n'est pas encore républicain ; qu'est-il donc ? Répondons-leur, d'un ton qui les fasse pâlir : il est *révolutionnaire*.

LIVRES NOUVEAUX,

Intéressans pour les habitans des campagnes.

Le patriote Cointereaux, professeur d'architecture rurale, propose par souscription un ouvrage intitulé, *les erreurs de mon siècle sur l'agriculture et sur les arts*, ou le recueil de ses procédés économiques, inventions, découvertes, pendant 40 années. Il en paroît trois numéros. Le premier enseigne une méthode générale pour faire sans perte et à l'abri de toutes interruptions la récolte des fourrages et autres productions de la terre ; elle consiste dans la construction très-économique d'un séchoir. Le 2e. a pour titre, *du pot au feu des Sans-culottes, des nouveaux logemens*, etc. Le 3e. est un *Almanach Républicain*, à l'usage des cultivateurs, où ils pourront voir toute l'année, les travaux et les devoirs envers la patrie dont ils devront s'acquitter chaque jour.

Il paroîtra une feuille par décade. -- Pour être inscrit au rang des souscripteurs, il faut envoyer 20 liv. à l'auteur, rue du fauxbourg Saint-Honoré, nº. 108, ou chez le citoyen Fuchs, libraire, quai des Augustins, nº. 28, au coin de la rue Git-le-cœur.

Ceux qui ne voudront pas toute la collection,

Digitized by Google

paieront 10 sous chaque feuille et 20 sous chaque planche gravée. Les souscripteurs ne les paieront que 8 sous et 15 sous.

Nouvelles des Armées.

Armée des Alpes.

Les Piémontais étoient encore maîtres d'un poste très-avantageux, retranché dans des montagnes d'où ils sembloient menacer notre cantonnement d'Utelle: ce poste est Castel-Gineste : les en chasser ne paroissoit pas chose facile ; mais rien n'est impossible à nos républicains. Le 4 frimaire, 500 grenadiers et chasseurs furent choisis pour ce coup de main. Ils tournèrent Gineste, et gagnèrent d'abord les postes avancés, en s'accrochant à des dégrés taillés naturellement dans le roc, suspendus sur d'horribles précipices. Leur audace épouvanta les ennemis qui s'enfuirent vers leur corps de bataille sur les hauteurs de Castel-Gineste. Les nôtres y arrivèrent après quatre heures de marche par des défilés impraticables. La fusillade fut vive. Les Piémontais au nombre de 800, et fortement retranchés, faisoient pleuvoir une grêle de balles et des éclats de rocher. Nous n'en étions pas moins, après deux heures de combat, maîtres de leurs retranchemens. On les poursuivit jusqu'à la montagne du Brec, après leur avoir tué et blessé beaucoup d'hommes, pris plus de 80 tentes, et fait 60 prisonniers tant officiers que soldats.

Ce Brec, sur lequel ils s'étoient retirés, est la montagne la plus élevée et la plus difficile de cette partie des Alpes. On n'y monte que par un sentier étroit et anguleux, bordé de précipices. Cette nouvelle position étoit plus formidable que la première : elle ne fit que donner plus d'ardeur à nos républicains, et à leur chef. Le brave Massena, (c'est le nom de ce chef de brigade) fit venir d'Utelle une pièce de 4. Elle fut portée à bras l'espace de deux milles. Général, officiers, soldats, tous y mirent la main. Enfin après sept heures d'efforts prodigieux, elle étoit placée,

Digitized by Google

braquée, servie, et tonnoit sur les esclaves Sardes. Ils crurent avoir affaire au diable; nos grenadiers, chasseurs, éclaireurs, qui sont en effet des diables pour l'ennemi, montent au pas de charge : les voilà maîtres du Brec : ils poussent de rochers en rochers, de poste en poste, les Piémontais effrayés qui fuient enfin de toutes parts, et leur abandonnent 3 camps, plus de 40 mulets chargés de bagages et de munitions de toute espèce, 300 tentes, des ustensiles, des armes, des matelas, des courte-pointes, des oreillers, attirail d'hommes efféminés et d'esclaves, confisqué au profit des Sans-Culottes.

Cette action est une des plus brillantes de la campagne; elle est même une des plus utiles, par les communications qu'elle rétablit entre nos postes, par les ressources qu'elle ôte aux ennemis, et par la terreur qu'elle leur inspire.

Guerre civile dans les départemens de l'Ouest.

Après leur défaite devant Angers, les rebelles ont repris en désordre la route de la Flèche et celle de Saumur, laissant tous les environs d'Angers et tous les chemins jonchés de morts et de mourans. On dit leur fameux chef d'Autichamp dangereusement blessé à la cuisse. Parmi ceux que l'on a pris les armes à la main, se trouvent deux commandans de leur cavalerie, un prêtre et une abbesse. Tous ont été militairement jugés et exécutés. Notre armée s'est mise sur deux colonnes à la poursuite des fuyards, l'une vers Baugé route de la Flèche, l'autre vers Saumur. La cavalerie, l'artillerie légère les ont suivis de près, et en ont tué un grand nombre. Saumur s'est mis subitement dans un si bel état de défense, que les brigands n'ont osé l'attaquer, et que laissant cette ville sur leur droite, ils ont marché vers la Flèche, où déja se rendoit une autre de leurs colonnes, et qu'ils ont attaquée le 16 Frimaire.

La Flèche n'étoit gardée que par 600 hommes, la cavalerie ne pouvant pas agir. Les rebelles étoient près de vingt mille, avec beaucoup d'artillerie; et

Digitized by Google

cependant depuis deux heures jusqu'à six heures du soir, nos braves, commandés par le général Chalbos, ont défendu leur poste sans reculer d'un pas, et leur ont tué beaucoup de monde. La nuit seule a fait cesser le combat; elle a favorisé la retraite de notre petite armée, qui eût été le lendemain cernée par l'ennemi trop supérieur en nombre. Cette retraite s'est faite avec ordre, mais avec regret vers le Mans. Le Pont de la Flèche ayant été rompu, les rebelles n'ont pu passer la rivière du Loir qu'à gué ou en bateaux. Il leur a fallu plusieurs jours : l'armée de Rossignol les a pris en queue, et dans plusieurs attaques très-vives leur a tué, dit on, plus de 1500 hommes, et leur a enlevé de l'artillerie et des bagages. Tous les ponts de la Loire sont coupés ou minés. Il ne paroît pas possible qu'ils repassent sur la rive droite, ni qu'ils puissent longtems subsister sur la gauche.

Quant à ceux qui sous les ordres de Charette occupoient encore l'île de Noirmoutiers et les côtes voisines, ils ont été complettement battus le 14 [illegible] maire, devant Beauvoir, nos troupes sont entrées dans cette commune. L'ennemi s'est réfugié dans l'île de Bouin, entre la côte et celle de Noirmoutiers. Dans plusieurs combats très-chauds, les soldats de la République ont continué de les pousser et de les battre, à la bayonnette, et souvent dans l'eau jusqu'à la ceinture. Ils les ont enfin chassés de l'île de Bouin, leur ont pris quatre pièces de 4, une de 18, des chevaux, des fourrages, des subsistances, la bande de Charette est en pleine déroute, il n'en reste plus que des débris, et tout semble annoncer l'extermination totale.

De nouvelles victoires ont suivi ces avantages. Les rebelles ont été complétement défaits au Mans; par le coup, il paroît décidé que bientôt il n'y aura plus de Vendée. (*Les détails au prochain numéro*).

De l'Imp. du Cercle Social, rue du Théâtre-Français, n°. [illegible]

Digitized by Google

N°. 13. IVme. Année.

LA

FEUILLE VILLAGEOISE.

Sextidi, 6 Nivôse,

L'an second de la République française.

Jeudi, 26 décembre 1793. (Vieux style).

Suite de la Géographie universelle

de L'ETAT ECCLÉSIASTIQUE.

Jamais empire ne fut plus absolu que celui des papes sur les Romains, vers la fin du quinzième siècle; jamais il n'en fut de plus inconcevable. Cet empire étoit celui de la religion: cette religion commande toutes les vertus; et la plupart de ces prêtres-rois se noircissoient de tous les crimes. Le peuple le voyoit, et n'en étoit pas moins soumis à leur domination temporelle et à leur autorité spirituelle.

Un Sixte IV, pour l'agrandissement de ses bâtards, qu'il appelloit ses neveux, faisoit assassiner à Florence les Médicis. L'assassinat étoit exécuté par un prêtre, dans une église, pendant la messe, à l'instant de l'élévation de l'hostie: il étoit médité par l'archevêque, dirigé par un cardinal, commandé par le Pape. Un Alexandre VI, le plus exécrable, non-seulement des papes, mais des hommes, achetoit la tiare, entouré de cinq enfans illégitimes, nés pendant son cardinalat; vivoit incestueusement avec sa fille Lucrèce; dont deux de ses fils partageoient avec lui la jouissance; donnoit au Vatican des

Digitized by Google

fêtes dignes de Caprée (1) ; empoisonnoit les cardinaux les plus riches, pour enrichir de leurs dépouilles son insatiable famille ; faisoit diacre, prêtre, archevêque et cardinal en un jour César Borgia, le plus scélérat de ses fils, puis le délivroit aussi rapidement de tous ces caractères ecclésiastiques pour l'avancer dans le militaire ; et faire de lui un petit souverain. Il vendoit les indulgences pour avoir de quoi payer une armée de brigands, qui dépouilloit de leurs états, au nom et au profit de ce César, le duc d'Urbin, et plusieurs autres princes ; les parjures, les massacres, les empoisonnemens étoient les jeux de ce père et de ce fils si dignes l'un de l'autre. Enfin si l'on en croit les auteurs italiens les plus graves (2), cet horrible pontife s'empoisonnoit lui-même en voulant empoisonner dans un repas des cardinaux dont il convoitoit l'opulence. Un Jules II, moins dépravé dans ses mœurs, mais aussi mauvais pape, se livroit tout entier aux intrigues politiques et aux entreprises guerrières ; ne s'occupoit qu'à réunir enfin sous l'autorité réelle du saint-siège tant de petits états, qui, disoit-il, n'étoient à lui que par des usurpations criantes ou des donations imaginaires : il guerroyoit en personne, marchoit contre des chrétiens à la tête d'une troupe de Turcs, assiégeoit des places, et entroit en vainqueur par la brèche.

Rome, l'Italie, l'Europe étoient témoins de ces scandales ; et cependant Rome se soumettoit de plus en plus au joug : l'Italie laissoit les papes se former par la violence et la fraude un état prépondérant ; l'Europe entière alimentoit par les tributs de sa crédulité le faste et l'ambition de ces prêtres-dominateurs ; et le spectacle de tant de crimes commis par les ministres et les chefs de la religion, ne faisoit

(1) Ile où se retira l'empereur Tibère, pour se livrer aux débauches les plus infâmes.

(2) Le cardinal *Bembo*, *Guicciardini*, *Tomasi*, *Paul Jove*, etc.

Digitized by Google

naître aucun doute ni sur la légitimité de leur apostolat et de leur puissance, ni sur la vérité de cette religion elle-même dont on pouvoit si impunément abuser. Les papes avoient beau vivre et régner, non pas en mauvais chrétiens, mais en athées, ils passoient toujours pour les vicaires et les représentans de ce Dieu, auquel toute leur conduite prouvoit qu'ils ne croyoient pas. Mais enfin la mesure étoit comble, et si tant d'abus toujours renaissans ne dessilloient pas les yeux de l'aveugle Italie, qu'ils frappoient cependant de plus près, le tems étoit venu où ils devoient ouvrir ceux de plusieurs autres nations, et porter un coup irrémédiable à ce monstre politique et religieux de la puissance papale.

Nous avons vu par quels accroissemens elle s'étoit formée. C'étoit une constitution toute particulière que celle d'un état composé de différentes petites parties, dont le plus grand nombre ne lui avoit longtems appartenu qu'en idée, et dont toutes les contributions réunies ne pouvoient former qu'un assez mince revenu, mais qui avoit su se rendre toute l'Europe tributaire, seulement parce que dans toute l'Europe on disoit la messe comme la disoit le chef de cet état. Cette uniformité de cérémonies et de croyance étoit l'unique source d'où les papes tiroient des nations les plus éloignées, par une infinité de canaux, un fleuve inépuisable de richesses. Toutes les dignités, tous les grades ecclésiastiques conférés, en leur nom, leur payoient cette suprématie. Ils étendirent leurs exactions sur toutes les classes de citoyens en défendant au nom du ciel plusieurs actes indifférens en eux-mêmes, et en exigeant ensuite de l'or pour obtenir du ciel qu'il se relâchât de ces défenses. Enfin ils allèrent jusqu'à vendre le pardon des crimes réels, à établir effrontément des bureaux d'indulgences, où elles s'achetoient à différens prix, suivant le tarif pontifical : tant pour le meurtre, tant pour l'empoisonnement, tant pour les déportemens et les débauches les plus horribles : on put même acheter d'avance le pardon des crimes que l'on comptoit commettre. De tels excès seroient ce qu'il y eut

Digitized by Google

jamais de plus inconcevable au monde, si la
plicité des gens qui les voyoient, les souffroie
les payoient n'étoit plus inconcevable encore.

Ce fut par de tels moyens que le trésor de l'évê
de Rome devint un gouffre où venoient s'englo
les richesses européennes. Aussi le luxe de sa co
de son clergé, de ses cérémonies, annonçoit
plutôt un despote asiatique que le serviteur des
viteurs de Dieu. A toutes les magnificences de
fastueux vicaires de l'humble Jésus, le conquér
Jules II, fut le premier qui joignit le luxe des be
arts. La peinture, la sculpture, l'architecture, m
rantes en Italie, trouvèrent en lui un protecteu
béral; et ce fut lui qui conçut l'idée d'élever à gl
fices cette basilique de saint Pierre, qu'il destin
à être la métropole du monde. Léon X qui lui s
céda, élu pape à 36 ans, se montra digne du nom
Médicis par son goût délicat pour les lettres, les ar
les plaisirs; et secondé par ses frères qui les ai
rent, les cultivèrent, les honorèrent comme l
il mérita de donner ce nom de Médicis à son si
Comme souverain d'une cour polie, il jetta un gl
éclat dans l'Europe; mais comme pontife, com
successeur prétendu des apôtres, il fut tout aussi p
évangélique que ces deux prédécesseurs. Il appo
sur la chaire de saint Pierre un mal honteux, f
de ses débauches. Il fit représenter, dans des f
publiques, des comédies plaisantes, mais qui l'étoi
souvent aux dépens de la religion et des mœurs:
plaisirs et les voluptés de tout genre eurent p
temple son palais: la religion, la retenue, la
deur, n'y eurent plus d'asile. A l'exemple de l
maître, tous les cardinaux se piquèrent de rafiner
dans les jouissances de la vie: ils accumulèrent,
évêchés et les bénéfices dont les revenus enor
suffisoient à peine à leurs dépenses. Tous les ti
que le saint-siége, ainsi profané, tiroit de la cré
lité des peuples, furent bientôt épuisés par ces l
nificences et ces mollesses asiatiques. Le pape
trouva de ressource que dans cette vente scan
leuse, mais lucrative, des indulgences célestes,

Digitized by Google

dait en réserve pour les besoins pressans. Les bureaux furent ouverts dans toute la chrétienté, et chacun, pour plus ou moins d'écus, put délivrer des ames du purgatoire, soi, ses parens, ses amis. La superstition étoit alors si aveugle que l'on courut en foule porter son argent à ces boutiques de pardons; et, pour parler selon la doctrine de Rome, l'empressement qu'on eut de toutes parts à se racheter du purgatoire, mit Léon X et sa cour en état de confisquer gaiement à mériter l'enfer.

Une querelle de moines tira de ce succès un fruit très-amer pour la papauté. Rome, ne pouvant avoir partout des collecteurs particuliers, afferma cette vente des droits d'entrée au ciel à des moines, comme le roi affermoit chez nous à des compagnies de financiers les droits de la gabelle et du tabac. Les fermiers faisoient très-bien leurs affaires : en Allemagne, ce furent d'abord les Augustins ; mais les Dominicains intriguèrent et obtinrent la préférence. Les Augustins, dans leur colère, lâchèrent contre les Dominicains *Martin Luther*, un de leurs prédicateurs : des Dominicains Luther passa aux indulgences, et des indulgences au pape lui-même. Les mœurs de la cour de Rome, et le scandale de cette vente publique du pardon de tous les crimes furent l'objet de ses discours véhémens. Les Saxons ouvrirent les yeux et crièrent avec lui contre Rome : l'électeur de Saxe se déclara son protecteur ; Léon X fulmina contre Luther une bulle d'excommunication : Luther eut assez de crédit et d'audace pour la faire brûler publiquement. Il eut bientôt, dans toute l'Allemagne, des imitateurs et des échos de ses déclamations hardies. La réforme du clergé, l'abolition des droits du pape ; la scission avec ce despote du christianisme, furent d'abord résolues. Luther ne s'en tint pas là ; il fit abolir la messe, comme une idolâtrie, et s'enfonça dans des querelles théologiques sur ce qu'il vouloit rejetter ou admettre des dogmes de la religion chrétienne. Sa doctrine passa en Suisse ; Zuingle, curé de Zurick, alla encore plus loin que lui dans les réformes de la croyance ;

Digitized by Google

et les cantons de Zurick et de Berne les adoptèrent, par délibération du sénat. La Suède et le Dannemarck se déclarèrent pour Luther ; les évêques romains en furent chassés avec le tyran Christiern II. Presque tous les petits princes d'Allemagne embrassèrent la réformation, parce qu'elle étoit favorable à leur indépendance. L'empereur Charles-Quint s'y opposa par la même raison, et aussi parce qu'alors il avoit besoin du pape.

Luther et ses adhérens osèrent tenir tête à l'empereur, et dans la diète de Spire, ils protestèrent solennellement contre un édit de conciliation avec Rome. Cette protestation leur fit donner le titre de *protestans* qu'ils ont toujours gardé depuis, et qui partagèrent avec eux toutes les sectes, différentes entr'elles par des points de croyance, mais réunies par leur scission commune avec la secte romaine. Il en naquit, peu de tems après, une à Genève, à laquelle *Calvin* (1) donna son nom, quoiqu'elle fût adoptée par délibération des magistrats avant qu'il se déclarât pour elle ; mais il s'en rendit l'apôtre le plus ardent, et en devint le coriphée, ou si l'on veut, le pape, comme Luther l'étoit de celle d'Allemagne. Ces deux sectaires souillèrent par leurs emportemens et leur intolérance une réforme qu'ils honorèrent par leur génie, leur courage, et la sévérité de leur morale. C'est qu'ennemis des superstitions romaines, ils étoient superstitieux eux-mêmes d'une autre manière. Les exactions, les folies, et les scandales de Rome les avoient révoltés, et ils soulevèrent contre elle presque tous les peuples du Nord ; mais le jour de la philosophie et de la tolérance universelle n'étoit encore venu ni pour eux, ni pour ces malheureux peuples. Rome n'en resta pas moins dépouillée d'une branche considérable de sa richesse et de sa force ; et pour avoir mis trop d'avidité et d'effron-

(1) Il se nommoit Jean Chauvin ; mais dans ses écrits latins ayant été obligé de latiniser son nom et de faire de Chauvin *Calvinus*, ce dernier nom a prévalu ; on n'en a retranché que la terminaison latine.

Digitized by Google

erie à vendre le ciel, elle perdit toute jurisdiction sur une grande partie de la terre.

Peu de tems après elle perdit encore, mais par des motifs differens, un pays de très-bon rapport pour elle, l'Angleterre. Son roi, Henri VIII, étoit si bon catholique, qu'il avoit écrit pour le pape contre Luther; mais il étoit si voluptueux, qu'il avoit à-la-fois une femme et une maîtresse. Il s'ennuya de la première et voulut la répudier pour épouser l'autre. Il avoit besoin pour ce péché là de la permission du pape: c'étoit Clément VII qui l'étoit alors. Il refusa Henri VIII, non par scrupule, mais par des raisons politiques. La principale étoit que la reine d'Angleterre, infante d'Espagne, étoit tante de l'empereur Charles-Quint; que cet empereur venoit de faire saccager Rome par son armée; qu'à peine la paix étoit faite entre lui et le pape, et que Clément VII ne doutoit pas que ce neveu très-redoutable ne vengeât sur lui l'autorisation qu'il auroit donnée à la répudiation de sa tante. Henri VIII ne pouvant obtenir cette permission prit le parti de s'en passer, répudia la reine, et couronna Anne de Boulen sa maîtresse, à qui il fit couper la tête quelques années après. Charles-Quint furieux, comme Clément l'avoit prévu, exigea de lui qu'il lançât une bulle d'excommunication contre le roi d'Angleterre. Les suites en furent terribles, non pour le roi, mais pour le pape. Henri VIII se décatholicisa, lui et tout son royaume; il se fit déclarer chef suprême de l'église anglicane; et devint pape d'Angleterre pour se venger du pape de Rome, qui perdit à cela ses annates, son denier de saint Pierre, ses provisions de bénéfices, en un mot tout l'immense revenu qu'il tiroit de cette île. Depuis ce tems elle fut souvent agitée par des querelles de religion. Quelques-uns de ses rois ayant repris les chaînes du vatican, d'autres les ayant de nouveau brisées, le parti catholique et le parti protestant y dominèrent tour à tour; et d'exécrables barbaries signalèrent, comme par-tout ailleurs, ces révolutions religieuses: mais définitivement l'Angleterre est restée protestante, et tous les

Digitized by Google

successeurs de Clément VII ont payé les frais de la bulle.

Tant d'états échappés au joug de Rome ont porté des coups funestes au colosse de son pouvoir. La prospérité dont on a vu jouir les peuples qui avoient rompu avec elle a prouvé l'impuissance de ses foudres, et la vanité de sa suprématie. Outre les nations dissidentes, il y a eu, dans plusieurs nations encore fidèles, un nombre infini de protestans, souvent persécutés, proscrits, immolés par le fanatisme, mais constans dans leur schisme, et renaissans, pour ainsi dire, de leurs bûchers et de leurs cendres. Aussi depuis que Jules II, par la politique et par les armes, rassembla en un corps d'état toutes les parties alors éparses ou incohérentes, qui forment encore aujourd'hui celui que l'on nomme Etat de l'Eglise, depuis que Léon X donna par le luxe, la magnificence, et les plaisirs, à cette cour de prêtres, tout l'éclat et toute la corruption qui règne dans les autres cours; parvenue au dernier degré de splendeur mondaine, elle n'a fait que décroître. Elle a souvent encore troublé l'Europe, et son mauvais génie y a fait couler des flots de sang, pour des querelles absurdes et inintelligibles, mais sans beaucoup de profit pour elle. Enfin la révolution française, ouvrage de la philosophie, a fait une brèche irréparable à cet échafaudage de l'erreur; et l'imprudence qu'a eue le vieux Braschi de se jetter activement dans cette coalition de rois armés contre la France, a fait porter sur la souveraineté même du pape le coup que les premiers mouvemens de la révolution n'avoient porté qu'à sa bourse. La liberté une fois établie, et tous ces rois vaincus, comme ils le seront, l'exemple d'une nation telle que la France joint à ceux qu'ont déjà donnés tant d'autres peuples qui n'en sont que plus heureux, entraînera sans doute ce qui reste de Romain dans l'Europe. L'Espagne même et l'Italie ne pourront échapper à cette guérison générale. *Etats ecclésiastiques* redeviendront des états républicains; et le pape ne sera plus que l'évêque de Rome, tandis que la raison y souffrira encore des évêques.

Digitized by Google

Sur les FRAUDES PIEUSES.

Lettre d'un curé, encore curé,

A l'Auteur de la Feuille villageoise.

D . . . , 19 frimaire, l'an 2e. de la République.

Pour détruire, sans retour, le fanatisme et la superstition, je ne voudrois dans chaque village que deux ou trois exemplaires d'un extrait bien fait de tous les endroits de Voltaire, qui ont rapport aux abus de la religion. En attendant cet ouvrage vraiment intéressant, voici un dialogue de cet écrivain philosophe où il résout négativement cette question : *S'il faut user de fraudes pieuses avec le peuple ?*

« (1) Le Fakir (2) *Bambabef* rencontra un jour un des disciples de Confutzée, que nous nommons *Confucius* (3); et ce disciple s'appelloit *Ouang*; et *Bambabef* soutenoit que le peuple a besoin d'être trompé; et *Ouang* prétendoit qu'il ne faut jamais tromper personne; et voici le précis de leur dispute.

Bambabef. Il faut imiter l'Etre suprême qui ne nous montre pas les choses telles qu'elles sont; il nous fait voir le soleil sous un diamètre de deux ou trois pieds,

(1) On voit aisément que Voltaire, qui écrivoit dans un tems où il falloit encore garder des ménagemens avec la superstition, dépaïse son lecteur par prudence : il place le lieu de cette petite scène dans l'Inde : il étoit facile de percer ce voile, et de voir la France au travers.

(2) Prêtre ou moine indien. Le ridicule de son nom, *Bambabef*, annonce celui des opinions qu'il soutient.

(3) Philosophe Chinois, qui vivoit 500 ans avant J. C. La religion dont il est le fondateur consiste dans l'adoration d'un seul Dieu, dans une morale simple et pure, qu'il n'a pas cru devoir appuyer par des miracles, par des prophéties obscures et d'inintelligibles mystères.

Digitized by Google

quoique cet astre soit un million de fois plus gros que la terre : il nous fait voir la lune et les étoiles attachées sur un même fond bleu, tandis qu'elles sont à des profondeurs différentes. Il veut qu'une tour quarrée nous paroisse ronde de loin. Enfin il nous environne d'erreurs convenables à notre nature.

Ouang. Ce que vous nommez erreur n'en est point une. Le soleil tel qu'il est placé, à des millions de millions de lis (1) au-delà de notre globe, n'est pas celui que nous voyons. Nous n'appercevons réellement, et nous ne pouvons appercevoir que le soleil qui se peint dans notre rétine (2) sous un angle déterminé. Nos yeux ne nous ont point été donnés pour connoître les grosseurs et les distances : il faut d'autres secours et d'autres opérations pour les connoître.

Bambabef parut fort étonné de ce propos. *Ouang* qui étoit très-patient, lui expliqua la théorie de l'optique (3), et *Bambabef* qui avoit de la conception se rendit aux démonstrations du disciple de *Confutzée*, puis il reprit la dispute en ces termes :

Bambabef. Si Dieu ne nous trompe pas par le ministère de nos sens, comme je le croyois, avouez au moins que les médecins trompent toujours les enfants pour leur bien : ils leur disent qu'ils leur donnent du sucre, et en effet ils leur donnent de la rhubarbe ; je peux donc, moi Fakir, tromper le peuple qui est aussi ignorant que les enfants.

Ouang. J'ai deux fils, je ne les ai jamais trompés, je leur ai dit, quand ils ont été malades : voilà une médecine très-amère, il faut avoir le courage de la prendre : elle vous nuiroit, si elle étoit douce. Je n'ai jamais souffert que leurs gouvernantes et précepteurs leur fissent peur des esprits, des revenants,

(1) Mesure chinoise. Un *Li* est de 124 pas.

(2) Partie de l'œil dans laquelle se peignent les objets que nous voyons.

(3) Science qui enseigne comment la vision se fait dans l'œil.

Digitized by Google

des lutins, des sorciers; par-là j'en ai fait de jeunes citoyens courageux et sages.

Bambabef. Le peuple n'est pas né si heureusement que votre famille.

Ouang. Tous les hommes se ressemblent à peu près: ils sont nés avec les mêmes dispositions. Il ne faut pas corrompre la nature des hommes.

Bambabef. Nous leur enseignons des erreurs, je l'avoue; mais c'est pour leur bien. Nous leur faisons accroire que s'ils n'achètent pas de nos clous bénis, s'ils n'expient pas leurs péchés en nous donnant de l'argent, ils deviendront dans une autre vie, chevaux de poste, chiens ou lézards (1), cela les intimide, et ils deviennent gens de bien.

Ouang. Ne voyez-vous pas que vous pervertissez ces pauvres gens? Il y en a parmi eux bien plus qu'on ne pense, qui raisonnent, qui se moquent de vos miracles, de vos superstitions, qui voient fort bien qu'ils ne seront changés ni en lézards, ni en chevaux de poste. Qu'arrivera-t-il? ils ont assez de bon sens pour voir que vous leur dites des choses impertinentes; et ils n'en ont pas assez pour s'élever vers une religion pure, et dégagée de superstitions telle que la nôtre (2). Leurs passions leur font croire qu'il n'y a point de religion, parce que la seule qu'on leur enseigne est ridicule, vous devenez coupables de tous les vices dans lesquels ils se plongent.

Bambabef. Point du tout, car nous ne leur enseignons qu'une bonne morale.

Ouang. Vous vous feriez lapider par le peuple, si vous enseigniez une morale impure. Les hommes sont faits de façon qu'ils veulent bien connoître le mal, mais ils ne veulent pas qu'on le leur prêche.

(1.) Beaucoup d'Indiens croient à la métempsycose, c'est-à-dire au passage des ames d'un corps dans un autre.

(2.) Les Chinois suivent encore la religion de Confucius. Voyez ci-dessus note 3.

Digitized by Google

Il faudroit seulement ne point mêler une morale sage avec des fables absurdes, parce que vous affoiblissez par vos impostures, dont vous pourriez vous passer, cette morale que vous êtes forcés d'enseigner.

Bambabef. Quoi! vous croyez qu'on peut enseigner la vérité au peuple sans la soutenir par des fables!

Ouang. Je le crois fermement; nos Lettrés (1) sont de la même pâte que nos tailleurs, nos tisserands et nos laboureurs. Ils adorent un Dieu créateur, rémunérateur et vengeur. Ils ne souillent leur culte ni par des systêmes absurdes, ni par des cérémonies extravagantes; et il y a bien moins de crimes parmi les Lettrés que parmi le peuple. Pourquoi ne pas daigner instruire nos ouvriers comme nous instruisons nos Lettrés?

Bambabef. Vous feriez une grande sottise; c'est comme si vous vouliez qu'ils eussent la même politesse, qu'ils fussent jurisconsultes: cela n'est ni possible, ni convenable. Il faut du pain blanc pour les maîtres, et du pain bis pour les domestiques (2).

Ouang. J'avoue que tous les hommes ne doivent pas avoir la même science; mais il y a des choses nécessaires à tous. Il est nécessaire que chacun soit juste; et la plus sûre manière d'inspirer la justice à tous les hommes, c'est de leur inspirer la religion sans superstition.

Bambabef. C'est un beau projet, mais il est impraticable. Croyez-vous qu'il suffise aux hommes de croire un Dieu qui punit et qui récompense? Vous m'avez dit qu'il arrive souvent que les plus déliés d'entre le peuple se révoltent contre mes fables; ils se révolteront de même contre votre vérité; ils di-

---

(1) Les *Lettrés* Chinois sont les savans qui possèdent à fond la doctrine de Confucius, et parmi lesquels on choisit les mandarins ou magistrats.

(2) Il ne faut pas oublier que c'est *Bambabef* qui parle ainsi.

Digitized by Google

ront ; qui m'assurera que Dieu punit et récompense? où en est la preuve ? quelle mission avez-vous ? quel miracle avez-vous fait pour que je vous croie ? Ils se moqueront de vous bien plus que de moi.

Ouang. Voilà où est votre erreur. Vous vous imaginez qu'on secouera le joug d'une idée honnête, vraisemblable, utile à tout le monde, d'une idée dont la raison humaine est d'accord, parce qu'on rejette des choses malhonnêtes, absurdes, inutiles, dangereuses, qui font frémir le bon sens?

Le peuple est très-disposé à croire ses magistrats. Quand les magistrats ne lui proposent qu'une croyance raisonnable, il l'embrasse volontiers. On n'a point besoin de prodiges pour croire un Dieu juste qui lit dans le cœur de l'homme : cette idée est trop naturelle, trop nécessaire pour être combattue. Il n'est pas nécessaire de dire précisément comment Dieu punira et récompensera : il suffit qu'on croie à sa justice. Je vous assure que j'ai vu des villes entières qui n'avoient presque point d'autres dogmes, et que ce sont celles où j'ai vu le plus de vertu.

Bambabef. Prenez garde ; vous trouverez dans ces villes des philosophes qui vous nieront et les peines, et les récompenses.

Ouang. Vous m'avouerez que ces philosophes nieront bien plus fortement vos inventions : ainsi vous ne gagnez rien par-là. Quand il y auroit des philosophes qui ne conviendroient pas de mes principes, ils n'en seroient pas moins gens de bien, ils n'en cultiveroient pas moins la vertu, qui doit être embrassée par amour et non par crainte. Mais, de plus, je vous soutiens qu'aucun philosophe ne seroit jamais assuré que la providence ne réserve pas des peines aux méchants et des récompenses aux bons. Car s'ils me demandent qui m'a dit que Dieu punit ? je leur demanderai qui leur a dit que Dieu ne punit pas. Enfin je vous soutiens que les philosophes m'aideront, loin de me contredire. Voulez-vous être philosophe ?

Bambabef. Volontiers ; mais ne le dites pas aux Fakirs. Songeons sur-tout qu'un philosophe doit an-

Digitized by Google

noncer un Dieu, s'il veut être utile à la société humaine ».

Et moi aussi, je veux être philosophe ; mais ne le dites pas aux moines et aux prêtres mes confrères, ils se fâchent tout de bon, quand on paroît désabusé de leurs rêveries et qu'on veut en désabuser le peuple. Un voleur qui est las de cet infâme métier et qui dénonce ses complices, doit s'attendre à passer pour un coquin à leurs yeux. Un charlatan qui, en renonçant à la charlatanerie, veut détromper ceux qui en sont les malheureuses victimes, semble abominable à tous les charlatans du monde, et se trouve même souvent en butte aux persécutions et à la haine de ceux qu'il prétend détromper.

Ainsi, excellent citoyen, pour que vous ne soyez pas tenté de me nommer, au cas que vous insériez ma lettre dans votre feuille, je ne la signerai pas. Je resterai inconnu à vous et à vos lecteurs. Ne sachant pas encore quand je renoncerai aux fonctions du culte catholique, il ne seroit pas décent qu'il parût sous mon nom, un écrit où je taxerois les prêtres de charlatanisme. Il faut ménager les gens dont on fut le confrère.

En vérité je ne saurois me résoudre à quitter la profession pastorale, malgré ma répugnance à remplir la plupart des fonctions qui y sont attachées. Je crains d'abandonner mon troupeau à des loups dévorants, à un pasteur mercenaire qui détruira le peu de bien que j'ai pu faire, et qui couvrira des ténèbres de la superstition, le foible crépuscule du beau jour que je tâche de faire luire peu à peu sur mes paroissiens.

Je ne crois pas utile à la chose publique que les curés patriotes abdiquent de sitôt leurs fonctions, fussent-ils obligés de parler encore quelquefois contre leur pensée, en matière de religion. Quand j'aurai appris à mes paroissiens à se passer de moi et de tout autre, à la bonne heure ; je cesserai volontiers d'être curé. Mais tant qu'ils seront encroûtés des anciens préjugés, tant qu'il y aura du danger à leur dire ma

Digitized by Google

ment la vérité, le moyen de les laisser à eux-mêmes, ou entre les mains d'un prêtre superstitieux ? Dans d'autres circonstances, je n'aurois vu que des avantages à quitter mon poste. Aujourd'hui j'y verrois des inconvéniens, sinon pour moi, au moins pour la République.

RÉPONSE.

C'est une très-bonne idée que celle d'un extrait de Voltaire à l'usage des villageois. L'échantillon que notre correspondant nous en donne, vient à merveille aux circonstances actuelles. C'est le moment où il faut que les *Ouang* parlent, c'est celui où les *Bambabef* doivent se convertir à la philosophie ou se taire.

Nous pensons avec le curé de . . . . que ceux des *Ouang* qui sont encore curés, et que leurs concitoyens écoutent avec confiance, doivent, pour parler avec plus de fruit, rester comme lui à leur poste, jusqu'à ce qu'ils soient sûrs qu'il ne sera rempli par aucun autre. C'est là qu'ils doivent amener doucement les esprits, et qu'eux seuls peuvent les conduire. Les craintes et les raisons qu'il allègue sont également justes et importantes.

Nous sommes loin de blâmer ceux qui ont pris un autre parti. Il en est plusieurs qui n'ont pu parvenir à faire germer autour d'eux aucun grain de philosophie. Ceux-là ont dû abandonner des superstitieux obstinés, comme un bon médecin abandonne des malades qui ne veulent pas guérir. Mais peut-être en est-il aussi un grand nombre qui ont plus consulté leurs convenances que l'intérêt public.

Plus d'un curé nous a demandé conseil dans cette circonstance délicate. Il nous semble que celui dont nous donnons ici la lettre a trouvé la meilleure solution du problême ; et que tous ceux de ses confrères qui ont déja commencé avec quelque fruit à combattre l'erreur, à prêcher la raison et la philosophie, feront une œuvre méritoire de vaincre leur dégoût, de commander à leur impatience et de se

Digitized by Google

dire avec lui : « Je cesserai volontiers d'être curé, quand j'aurai appris à mes paroissiens à se passer de moi et de tout autre ».

CONVENTION NATIONALE.

Desséchement des étangs. — 13 frimaire.

Parmi les décrets d'un intérêt général, les seuls qu'il soit dans notre plan de faire connoître à nos lecteurs, nous préférons toujours, comme il est juste, ceux qui intéressent particuliérement les campagnes. En voici pourtant un dont la date semble nous accuser de négligence : d'autres objets, plus importans encore, ont pris sa place ; mais nous nous faisons un devoir de la lui rendre.

Il va restituer à la culture de vastes terreins, fertilisés par le long séjour des eaux : ils n'exhaleront plus des brouillards incommodes et mal-sains : de riches moissons y prendront la place des joncs marécageux et des poissons qui les habitent.

Ils entreront l'année prochaine dans la masse des terres productives, en compensation de ces terreins immenses que l'invasion ennemie, la marche et le séjour de nos armées, et les dévastations des fanatiques révoltés, et celles qu'ils nous forcent d'employer pour les détruire ; rendront nuls pour notre subsistance. Dans la position où nous sommes, on a plus besoin de pain que de poisson.

Tous ceux de ces étangs qui ont une destination bienfaisante, ceux qui donnent le mouvement à des moulins, à des usines, ou qui portent la fécondité dans des prairies, ou qui, en un mot, d'une manière quelconque, semblent consacrer leurs eaux à l'utilité des habitans de la terre, les conserveront intactes, et garderont leur nature d'étang ; mais ces grandes nappes d'eau stérile qui ne faisoient que procurer aux yeux un vain plaisir, et à des désœuvrés une insipide

Digitized by Google

mmerade, tous ces lacs aristocratiques n'auront-ils as beaucoup gagné à devenir champs et prairies ?

Voici le mode selon lequel ils subiront cette métamorphose.

Tous les étangs et lacs de la République qu'on a dans l'usage de mettre à sec pour les pêcher, ceux dont les eaux sont rassemblées par des digues et haussées ; tous ceux enfin dont la pente des terreins permet le dessèchement, seront mis à sec avant le 15 e mois de pluviôs prochain, par l'enlèvement des ondes et la coupure des chaussées, et ne pourront lus être remis en étangs : le tout sous peine de onfiscation au profit des citoyens non-propriétaires des communes où sont situés lesdits étangs.

Le sol des étangs desséchés sera ensemencé en rems de mars ; ou planté en légumes propres à subsistance de l'homme, par les propriétaires, rmiers ou métayers ; et si les empêchemens ou délais provenoient du défaut d'arrangement entre s propriétaires, fermiers ou métayers, à cause des onditions des baux, les propriétaires seuls en seront sponsables, sous les peines portées par l'article dessus.

Quant aux étangs dont la République est propriéaire, les administrations de district sont chargées u dessèchement, de la vente du poisson, par adjuication, affiches apposées huit jours à l'avance, uf indemnité des fermiers, dans la forme prescrite pour l'administration des autres domaines tionaux, si mieux ils n'aiment se charger du dessèchement.

Seront exceptés du dessèchement les étangs dont la chûte d'eau sert à faire tourner des forges à fer, à limenter les canaux de la navigation intérieure, le ottage, les papeteries et les filatures, les moulins foulons à soie ; les étangs, dont l'eau est nécessaire pour alimenter les forges des villes de guerre, les angs nécessaires pour faire tourner des moulins jugés dispensables d'après l'avis des districts et des unicipalités. La décision en sera portée par la Con-

Digitized by Google

vention nationale sur un rapport du comité d'agriculture.

Ne seront pas considérés comme étangs, ni sujets au desséchement ordonné par la présente loi, les réservoirs d'eau qui ont toujours été jusqu'à présent destinés uniquement à l'irrigation des prairies, ou à abreuver les bestiaux, pourvu qu'ils ne contiennent pas plus d'un arpent; dans le cas contraire, ils seront réduits à un arpent.

Les administrations de district dans l'arrondissement desquels se trouveront les étangs desséchés, et où il n'y aura pas de grains de mars, ni de légumes en assez grande quantité pour les mettre en valeur, seront tenus de faire passer incessamment les états de leurs besoins à la commission des subsistances, qui est chargée de leur en faire passer les quantités nécessaires.

Nouvelles des Armées.

Armée du Nord.

L'ennemi qui ne peut entamer nos Républicains que par surprise, réussit le 26 frimaire à s'emparer du Mont-Noir, entre Bayeul et Castres, à la gauche de Lille. Le lendemain, il prit beaucoup de précautions pour conserver ce poste; mais les soldats de la liberté résolus de vaincre, le reprirent d'emblée, et sans perdre un seul homme. Pendant ce tems-là nos autres cantonnemens entroient dans les villages de la Belgique du côté de Poperingue, et emmenoient d'un coup de filet 108 bœufs et vaches, quelques chevaux et 168 voitures chargées de foin, de blé, de féves et d'avoine. C'est à peu près ainsi, depuis un mois, que cette armée s'approvisionne, et que les fournisseurs autrichiens nous dédommagent des pilleries et des trahisons des nôtres.

Digitized by Google

Armée du Rhin.

Tous les jours cette armée est aux prises avec l'ennemi. Le 18 frimaire, la division de Strasbourg se battit toute la journée, et gagna trois redoutes qu'un nombre supérieur la força ensuite d'abandonner. Le 19, le feu recommença dès la pointe du jour, et nos troupes, à travers une grêle de balles et de boulets, s'emparèrent à la bayonnette des redoutes et des hauteurs en deçà d'Haguenau, l'ennemi n'ayant plus de position en avant de cette place, ils y seroient entrés le jour même, si la nuit n'avoit interrompu le combat : deux heures de plus complettoient cette victoire.

Quelques jours auparavant, le 1er. bataillon de l'Indre avoit fait des prodiges de valeur. Le général, pour lui témoigner sa satisfaction, lui envoya une somme de 1200 liv. Que firent nos républicains ? ils lui renvoyèrent cette somme, en y joignant celle de 640 liv., prise sur leurs épargnes, qu'ils le prièrent de consacrer au soulagement des veuves et orphelins des défenseurs de la patrie. La parole manque pour louer dignement de pareils traits, qui honorent chaque jour les soldats de la liberté. Ce don patriotique a été reçu par la Convention nationale avec une approbation bien méritée. Elle l'a mentionnée par un décret dans le bulletin et dans le procès-verbal de ses séances.

Le 20 et le 21, d'autres actions ont été aussi vives et aussi heureuses. L'ennemi a perdu beaucoup de monde : on lui a fait des prisonniers, pris des chevaux, des drapeaux, du canon. Enfin cette armée ne veut point de repos et n'en laisse point aux satellites de la Prusse et de l'Autriche ; encore moins aux émigrés, qui ont beau faire les fanfarons, et qui sont rossés tous les jours. Condé leur chef n'est pas mort, comme on l'avoit dit, il n'est que blessé au bras : son fils Bourbon l'est aussi. Il a reçu, écrit un de nos officiers, une balle patriotique dans le bas-ventre. Le cri général de l'armée est à Landau !

Digitized by Google

c'est le rendez-vous de nos braves, et jusqu'à ce que cette place ne soit délivrée des automates qui l'assiègent, ils ont juré de ne pas quitter leurs armes.

Guerre civile dans les départemens de l'Ouest.

La victoire remportée le 23 frimaire au Mans sur les rebelles de la Vendée, est la plus grande et la plus décisive de toute la campagne. Depuis lors, ils forment à peine une armée, et ne sont plus qu'une horde errante de voleurs. Ils s'étoient jettés en grand nombre sur cette ville. Notre cavalerie qui ne cessoit de les poursuivre, arriva sous ses murs presqu'en même tems qu'eux : l'infanterie la joignit bientôt après. Une action très chaude s'engagea ; d'abord ils nous repoussèrent, tant par la supériorité de leur nombre, que par celle de leur position ; nos troupes se replioient : et déjà l'ennemi crioit victoire ; mais le génie de la liberté en avoit décidé autrement. Nos républicains redoublèrent de courage ; après une première décharge ils marchèrent sur les brigands la bayonnette en avant, et les forcèrent à la retraite. Les rebelles se retiroient à Ponthieu, redoute dont la prise sembloit impossible. Mais rien ne l'est à nos guerriers ; bientôt redoutes, fortifications, canons, tout fut emporté, et les brigands poursuivis jusqu'au milieu de la place du Mans. Leur artillerie nous y attendoit ; le combat dura jusqu'à deux heures du matin ; les rebelles effrayés évacuèrent la ville durant la nuit, en laissant seulement une arrière-garde pour tromper nos troupes ; mais dès le matin, elles les chargèrent avec une impétuosité sans exemple : chefs, marquis, comtes, comtesses, canons, caissons, carrosses, bagages, effets, et un nombre considérable de fusils, sont tombés en notre pouvoir ; des monceaux de cadavres jonchoient les places, les rues, les maisons, les chemins ; et pendant quinze heures ce massacre dura sans interruption. Toute l'armée courut après les brigands : notre cavalerie les mit en déroute complette : leur trésor,

Digitized by Google

leurs malles, presque toute leur artillerie restèrent aux mains du vainqueur ; ainsi que des mitres, des croix d'argent, des bannières, des reliques de saints, attirail du fanatisme, et des étendards souillés des odieux et vains emblêmes de la royauté.

Toute l'armée a montré dans cette bataille une bravoure au-dessus de l'éloge. Chaque soldat étoit un héros. Les généraux Tilly, Massena et Westerman leur donnoient l'exemple. Ce dernier eut deux chevaux tués, et reçut deux blessures sans vouloir quitter le combat. Il se mit sans prendre haleine à la poursuite des brigands, à la tête de son infatigable cavalerie, qui ne cessa de joncher les chemins de leurs cadavres. On dit Laroche-Jacquelin, leur chef, tué de la main de Westerman. Selon d'autres rapports, il n'est que prisonnier, et on l'a conduit à Saumur sous l'escorte de 60 hommes. Pris ou tué, c'est à-peu près même chose. Feu son armée s'enfuit tout d'une traite en moins de 24 heures jusqu'à Laval. Toutes les communes qui se trouvoient sur le passage de ces bandits, s'armoient, les arrêtoient, les tuoient. Nos soldats espéroient les trouver à Laval ; mais ils n'avoient fait qu'y passer. Les hommes, presque tous absens, n'avoient pu leur en défendre l'entrée. Les femmes leur firent payer le passage et en désarmèrent 500.

En sortant de Laval, ils prirent la route de Craon, où Westermann et ses lestes cavaliers arrivèrent à leur suite, sabrant tout ce qu'ils pouvoient atteindre. Dans une dernière action auprès de Craon, on leur a pris le reste de leurs canons. Alors un grand nombre de ces misérables s'est disséminé dans les campagnes, où ils ont commis toutes sortes de brigandages ; mais les habitans des communes se sont levés, à la voix d'un représentant du peuple, et les ont traités comme des bêtes fauves : ils en tuent plus encore qu'ils n'en prennent.

Ce qui reste de leur armée, consistant sur-tout en cavalerie, a paru vouloir se diriger une seconde fois sur Angers ; mais ils auroient trouvé cette ville

Digitized by Google

encore en meilleur état de défense que la premièr fois : ils marchèrent donc vers Ancenis pour essaye d'y passer la Loire : le lendemain de leur arrivée toujours talonnés par notre avant-garde, résolu à les exterminer, ils rebroussèrent chemin ve Nort, situé entre Ancenis et Blain. On ne s encore au juste ce qui s'est passé dans ce pr mier lieu. Les brigands y fabriquèrent des radeau avec des tonneaux, des barriques et des planche Suivant les uns, les radeaux furent englou par le courant du fleuve, et les brigands qui l montoient furent tous noyés ; suivant les autres un assez grand nombre a passé, mais nos troupes l attendoient sur l'autre rive, et les ont fusillés et c nonnés à la descente, de manière qu'il n'en est p échappé un seul. D'autres enfin prétendent qu'une ch loupe canonniere les a attaqués et coulés bas au pa sage. Quoi qu'il en soit, le reste s'est replié en hâte s Nort, et paroît vouloir se porter vers Rhedon po passer la Vilaine, et se jetter dans le Morbih Mais ce département est en armes pour les recevo toute notre cavalerie, toute notre artillerie légère qui ne les quittent plus, les resserreront entre de feux, pour les précipiter dans la rivière ; et ces br gands n'aguère si redoutables n'auront échappé à Loire que pour être noyés dans la Vilaine.

Cette brave armée de l'Ouest, qui les chasse ai devant elle comme de vils troupeaux, qui a re porté sur eux cette victoire décisive du Mans, les tient depuis dans une déroute meurtrière qui une défaite prolongée, a obtenu le prix le pl digne du courage républicain. La Convention n tionale a décrété que les troupes réunies dans ce armée *ont bien mérité de la Patrie.*

La bande de Charette plusieurs fois battue et d persée au bas de la Loire, étoit encore forte de 5 à mille hommes. Elle se réunit le 17 frimaire, po attaquer le poste de Léger vers la route de Nantes Les Républicains qui le gardoient accueillirent le brigands Par un feu roulant et soutenu. Pendan eux heures et demie la victoire resta incertaine.

Digitized by Google

Enfin l'ennemi affoibli par 300 coups de canon, commence à s'ébranler : nos soldats fondent au pas de charge. Le 110e. régiment d'infanterie franchit ses retranchemens : le bataillon de la Charente se précipite à travers haies et buissons ; les brigands enfoncés fuient de toutes parts dans les bois, laissant un grand nombre de morts. Ceux de nos braves que le défaut de souliers avoit retenus dans leurs tentes, s'enveloppèrent les pieds avec du linge, et combattirent avec leurs camarades. Cela est admirable, mais il est horrible que de scélérats fournisseurs et des préposés négligens ou coupables, laissent partout nos défenseurs intrépides, dans cet état de souffrance et de dénuement.

D'autres débris des rebelles restés encore sur la gauche de la Loire étoient parvenus à former un rassemblement d'environ 4,000, et menaçoient Cholet et Saint-Florent. Le même jour 17 frimaire, ils osèrent fondre sur la division de Bressuire qui s'étoit portée à leur rencontre et avoit incendié leur repaire. Quoiqu'inférieure en nombre de près de moitié, elle les mit en déroute après trois heures de combat, et les poursuivit plus de trois quarts de lieue la bayonnette aux reins. Dans cette action a péri un courageux enfant qui doit laisser une mémoire immortelle. Trop jeune pour entrer dans les troupes de la République, mais brûlant de la servir, il avoit depuis l'année dernière suivi l'armée monté et équipé en hussard. Elle a vu avec étonnement un jeune homme de 13 ans affronter tous les dangers, et charger toujours à la tête de la cavalerie : elle l'a vu une fois terrasser de son foible bras deux brigands qui l'avoient attaqué. Dans cette dernière affaire, entouré d'ennemis, il a mieux aimé périr que de se rendre et de leur livrer son cheval et un autre qu'il leur avoit pris. Ce généreux enfant laisse une mère âgée, plusieurs sœurs et un frère infirme qui n'avoient que lui pour soutien. La Convention nationale, saisissant la double occasion d'honorer le courage et de secourir le malheur, a décrété une pension de 1,000 liv. pour la famille

de ce jeune héros, et lui a fait compter d
une somme de 3,000 livres.

Le 24, on livra aux mêmes brigands une de
attaque sur plusieurs points à la fois. Une en
de huit lieues fut couverte de nos soldats
franchirent tous les obstacles en criant *vive la*
blique et portant par-tout le fer et la flamme. C
pièces d'artillerie, les seules qui restoient a
belles, leur furent enlevées, la baïonnette a
du fusil. Nos intrépides défenseurs étoient dans
jusqu'à la ceinture. La mitraille qui pleuvoit sur
ne put les arrêter; ils prirent les canons qui la v
soient, et les caissons et tout le bagage, et, po
virent les brigands plus de 30 heures de
Quelques rassemblemens ont essayé de se f
encore, mais si foibles qu'il a suffi de détach
de 100 hommes pour les disperser. En un mo
ce côté de la Loire comme de l'autre, là de
heure des brigands paroît enfin avoir sonné.

P. S. Grande et heureuse nouvelle! Toulo
repris; après un bombardement de douze hé
les Anglois, les Espagnols ont fui devant les
blicains prêts à monter à l'assaut. Leurs vaisseau
pris le large, emmenant avec eux une parti
traîtres qui leur avoient livré cette place. Les
les contrarient; peut-être seront-ils, malgré
ramenés sous nos batteries foudroyantes. Pa
le génie de la liberté l'emporte sur l'infâme
de la trahison et de l'intrigue: par-tout la répub
est triomphante. (*Les détails du N°. prochain.*)

---

*On s'abonne à Paris, chez les Directeurs de l'I
merie du Cercle Social, rue du Théâtre-Français, n
pour la quatrième année, commençant le premier
d'octobre, 12 du 1er. mois de l'an 2e.*

Le prix de l'abonnement est de 12 liv.

De l'Imp. du Cercle Social, rue du Théâtre-Français, n

Digitized by Google

14. IVme. Année.

LA

UILLE VILLAGEOISE.

Tridi, 13 *Nivôse*,
an second de la République française.
Jeudi, 2 *janvier* 1794. (Vieux style).

SUR LE TUTOIEMENT.

Au citoyen GINGUENÉ.

Paris, 24 frimaire, l'an 2 de la République une et indivisible.

SAGE qui s'introduit, Citoyen, de parler au lier en s'adressant à un seul individu, quel soit, embarrasse bien du monde, sur-tout dans rtie du peuple à qui *ton* journal est principale- destiné. Sans doute *vous* ne négligerez pas de irer sur ce point qui n'est pas sans importance. ttendant que *tu* aies rempli à cet égard la fonc- d'instituteur, je *vous* envoie un petit dialogue balance le pour et le contre de cette innova- bien ancienne, et dont *tu* feras tel emploi que jugerez convenable.

CAVAILHON.

Dialogue entre TU *et* VOUS.

u. Bon jour, mon camarade : comment va ta é ?

ous. Il me paroît que vous êtes devenu familier.

T. A qui parles-tu donc ?

V. A vous.

T. A nous ! (en regardant autour de lui.)

Digitized by Google

V. Je conviens que suivant la rigueur grammaticale, je fais un barbarisme ; mais un barbarisme que tout le monde fait depuis bien des siècles, un barbarisme qu'ont fait nos plus grands auteurs, comme les autres, et dont tous nos bons livres sont pleins ; je crois qu'on peut, qu'on doit même faire un tel barbarisme.

T. Cela seroit bon, s'il ne s'agissoit que d'une vétille grammaticale ; mais cet usage vient de l'orgueil, de la flatterie, de la bassesse ; il ne peut avoir force de loi ; il paroît être né de la féodalité ; du moins il en tient beaucoup : il faut qu'il périsse avec elle.

V. Au contraire, c'est une heureuse invention, qui répand un charme particulier sur le langage entre un ami et son ami, un mari et sa femme, un amant et sa maîtresse ; qui établit une différence chère de deux côtés, entre un père, une mère et ses enfans, entre ceux qui, sans avoir les uns avec les autres les mêmes rapports naturels, en ont les sentimens réciproques.

T. Et crois-tu que les anciens n'avoient ni parens, ni amis, ni femmes, ni maîtresses ? Lis les charmans écrits de Tibulle, Catulle, Anacréon, les comédies de Térence, les ouvrages familiers de Cicéron ; tu ne t'appercevras point s'il y manque le *vous* et le *tu*.

V. C'est inutile : jamais je ne pourrai prendre sur moi de tutoyer un inconnu, un homme constitué en dignité, un vieillard respectable.

T. Et moi je te dis que tu t'y accoutumeras bientôt, à moins que l'orgueil ne s'en mêle.

V. Mais quelle grande nécessité y a-t-il de s'y accoutumer ? quel grand bien en résultera-t-il ?

T. Quel grand bien ? celui de faire tomber la barrière qu'avoit élevée entre *tu* et *vous*, l'insolence de certains individus, qui croient en valoir plusieurs ; désormais ils tutoieront, ils seront tutoyés ; chaque homme ne comptera que pour un, et tout sera dans l'ordre.

V. Mais croyez-vous donc que les anciens, qui se tutoyoient tous, n'avoient pas aussi parmi eux ces hommes hautains, qui tenoient à une grande distance d'eux les plébéiens ou les pauvres, et qui fou-

Digitized by Google

loient aux pieds ceux de leurs semblables qu'ils voyoient du haut de leur prétendue grandeur.

T. Sans doute : mais ils avoient ce moyen de moins d'avilir la dignité de l'homme : et nous, qui voulons établir une société de frères, nous laisserions subsister un tel usage ! non, il faut qu'il soit aboli ; la raison le veut ; la loi de l'égalité le commande.

Il y a d'ailleurs à cet égard une grande différence entre nous et les anciens : quand on se tutoyoit anciennement, on ne faisoit que s'astreindre tout simplement et sans y penser, à une loi de la grammaire et du sens commun : nous, au contraire, nous revenons à cette loi si simple, mais qu'une habitude contractée dès nos premières années nous faisoit méconnoître ; nous y revenons par un effort de raison, par un acte révolutionnaire, dont le souvenir contribuera toujours à maintenir l'esprit d'égalité, de fraternité. Quand un vrai Sans-Culotte, et quelqu'un des *gens comme il faut*, s'il s'en trouve encore dans la suite, se tutoieront réciproquement, l'un se dressera, l'autre s'inclinera, et ils seront tous les deux plus près du niveau démocratique.

V. Je me rends à vos raisons ; mais je vous avoue que j'aurai de la peine à me faire à cet usage.

T. Bah ! tu fais l'enfant : allons, je t'ordonne de ne pas tant me respecter.

V. Eh bien, touche donc là, mon camarade.

T. A la bonne heure : adieu, porte-toi bien, et souviens-toi toujours que tout homme est homme, que tout homme n'est qu'un homme.

V. En mettant à part les vices, les vertus, les talens, le génie, et toutes les bonnes et mauvaises qualités personnelles.....

T. Qui élevent ou dégradent un individu, l'embellissent ou le déparent, mais ne le multiplient pas.

V. J'en conviens. Adieu, je te salue.

T. Eh, laisse-là ton chapeau tranquille. Salue-moi de cœur ; je te le rendrai de même. Bon jour.

Digitized by Google

RÉFLEXIONS.

TU a la raison pour lui dans ce dialogue ; il aura bientôt l'usage. C'est à VOUS à s'y conformer.

En ceci, comme en tout, l'égalité et la raison sont de même avis : c'est par la plus sotte des habitudes que l'on continue encore à parler à plusieurs quand on ne s'adresse qu'à un seul.

Il a été proposé à la Convention nationale de décréter qu'en France on ne feroit plus cette faute de grammaire ; mais elle a cru les Français assez grands pour se donner eux-mêmes cette leçon de langue. Elle a pensé que l'exemple suffiroit sans une loi.

On tutoie en conséquence, à la Convention, dans la société des Jacobins, dans toutes les sociétés populaires, dans les assemblées de section, au département, à la commune, dans leurs bureaux, dans les bureaux de tous les ministres, dans toutes les administrations, en s'adressant à tous les hommes publics. Il est probable que dans peu de tems on tutoiera par-tout.

Les Grecs et les Romains ne s'étoient point avisés de cette manière d'honorer un homme en lui parlant comme à plusieurs hommes ensemble. Le savetier d'Athènes ou de Rome disoit au sénateur TU, et le sénateur lui répondoit de même. Un soldat de Miltiade ou de César ne disoit pas VOUS à son général, qui cependant en valoit quatre.

Les Romains disoient donc *tu* à un seul, *vous* à plusieurs. Nos pères n'ont pas fait de grands efforts d'invention pour dire *tu* et *vous*. Mais ceux de nos pères qui donnoient le ton à la langue étoient des féodaux et des aristocrates. Toute l'Europe étoit aristocrate ou esclave. Les aristocrates du Nord et ceux du Midi dirent *tu* en parlant aux esclaves, et voulurent que les esclaves dissent *vous* en leur répondant.

Ils s'enfloient à cette réponse et croyoient se hausser de valeur. Les esclaves le crurent aussi sans doute car ils finirent par s'enfler de même quand

Digitized by Google

monseigneur l'aristocrate leur disoit *tu*, et sur-tout quand il ajoutoit *mon ami*.

Mais enfin il n'y a plus d'aristocratie : par conséquent plus de *mon ami* qu'à son ami, plus de *vous* à plusieurs, et *tu* et *toi* à tout le monde.

Tu et *toi* seront doux à entendre, dès qu'ils seront dits comme ils doivent l'être : cette réflexion est d'une autre espèce que des observations de grammaire. On peut tutoyer sans rudoyer. Le vrai ton de l'égalité est celui d'une familiarité décente, non celui d'une dureté grossière ; et c'est avec l'accent de la fraternité que doivent être prononcées ces deux syllabes fraternelles.

Dernières observations

Sur le nouveau CALENDRIER.

D'abord il ne doit plus se nommer *Calendrier*, puisqu'il n'y a plus de Calendes (1). Il vaut mieux l'appeller *Annuaire*, du mot latin *annus*, année ; ou *décadaire*, du nom des *décades* qui partagent en trois dixaines les jours de chaque mois.

Les calendes ne revenoient qu'une fois par mois chez les Romains, et elles avoient bien donné leur nom à ce qui marquoit chez eux tout le cercle de l'année, pourquoi notre décade, qui revient trois fois, n'auroit-elle pas le même privilège ? Cependant le mot *annuaire* a prévalu, et il est en effet le plus convenable.

Il y a quelques variations dans les noms donnés à chacun des jours de la décade. Les uns disent *primedi*, les autres *primidi* ; les uns *octidi*, les autres *octodi* ; les uns *nonidi*, les autres *nonodi*. Cela est fort peu important. *Primidi* et *octodi* étoient plus conformes à l'étymologie latine : cependant *primedi*, *octidi* et *nonidi* semblent avoir prévalu.

Le nom du premier mois devroit être *vindemiaire* et non *vendemiaire*, à cause du latin *vindemia* dont

(1) Voyez, *Feuille villageoise*, n°. 3, page 54.

Digitized by Google

il est pris tout entier. Presque tous cependant écrivent *vendemiaire*; et il n'y a pas grand mal à cela.

Le onzième mois avoit d'abord été nommé *fervidor*, du latin *fervidus*, ardent, brûlant. Il a été ensuite appellé *thermidor*, du Grec *Therma*, *thermos* ou *thermon*, qui tous veulent dire chaleur, ou de *thermos* qui signifie chaud.

L'inconvénient de ce nom est d'avoir seul une origine grecque, entre tous les mois qui en ont une latine, tandis que *fervidor* conservoit l'analogie. Mais c'est encore ce qui importe assez peu, pourvu qu'on sache bien que thermidor comme fervidor est le mois des grandes chaleurs.

Nous avions dit dans notre N°. 3 (1), que l'année qui avoit été jusqu'à présent appellée sans raison la sextile, devroit désormais s'appeller *sextile*, puisque dans cette année, qui revient tous les quatre ans, il y aura un *sixième* jour ajouté aux cinq sanculottides.

La Convention a en effet décrété le 3 brumaire, que cette période de quatre ans, au bout de laquelle l'addition d'un jour est nécessaire, s'appelleroit la *Franciade*, et que la quatrième année de la Franciade seroit appellée *sextile*.

Ce sixième jour ne sera nommé ni la Franciade, nom réservé à la période entière des quatre ans dont il est le dernier jour, ni la Sanculottide, comme nous l'avions dit d'après le rapport de Fabre d'Eglantine (2). Ce nom étant déjà donné aux cinq jours complémentaires, ce seroit un double emploi, et un sujet de confusion. Il s'appellera, d'après le décret, *jour de la Révolution*, et sera consacré à des fêtes républicaines qui rappelleront les principaux événemens de cette révolution mémorable.

Une partie très-intéressante de ce Calendrier ou Annuaire, dont nous n'avons point encore parlé, c'est celle qui change et fixe la dénomination de chacun des jours de l'année. Les prêtres avoient

(1) Page 63.
(2) N°. 6, page 133.

Digitized by Google

signé à chaque jour la commémoration d'un saint, ce qui avoit le grand inconvénient de rendre notre Calendrier exclusivement propre aux catholiques. Les hommes ou les nations entières qui ne croient point aux saints de Rome, ce qui arrive à de fort honnêtes gens et à des nations très-nombreuses et très-puissantes, ne pouvoient avoir avec nous une manière commune de désigner les jours.

La Convention nationale a fait disparoître cette disconvenance en substituant aux saints de l'église romaine, tous les objets qui composent la véritable richesse de l'homme, les utiles productions de la terre, les instrumens dont nous nous servons dans les travaux de la culture, et les animaux domestiques nos fidèles serviteurs dans ces travaux.

Dans l'Annuaire républicain, la colonne de chaque mois contient par ordre les noms des vrais trésors de l'économie rurale. Les grains, les pâturages, les arbres, les racines, les fleurs, les fruits, les plantes, y sont disposés de manière que la place et le quantième que chaque production occupe, est précisément le tems et le jour où la nature nous le donne.

A chaque demi-décade, c'est-à-dire à chaque *quintidi*, les 5, 15 et 25 de chaque mois, est inscrit un animal domestique, avec rapport précis entre la date de l'inscription et le tems où cet animal nous est le plus utile.

Enfin chaque *décadi* est marqué par le nom d'un instrument aratoire, le même dont l'agriculture se sert, au tems précis où il est placé. Ainsi au jour de repos, le laboureur trouvera dans l'annuaire, l'instrument qu'il doit reprendre le lendemain; « idée touchante, qui ne peut que l'attendrir, et lui montrer enfin qu'avec la République est venu le tems où un laboureur est plus estimé que tous les rois de la terre ensemble, et l'agriculture comptée comme le premier des arts de la société civile (1).

(1) Rapport de Fabre d'Eglantine, au nom du comité d'instruction publique.

Digitized by Google

» Il est un mois dans l'année où la terre est communément couverte de neige, et se repose en quelque sorte du travail de produire ; c'est le mois *nivôse*. Ne pouvant trouver sur la surface de la terre aucune production végétale et agricole pour figurer dans ce mois, on y substitue les productions, les substances du règne animal et minéral, immédiatement utiles à l'agriculture.

» Ainsi au moyen de cette méthode, il n'y aura pas de citoyen en France, qui, dès sa plus tendre jeunesse, n'ait fait, sans s'en appercevoir, une étude élémentaire de l'économie rurale. Dès aujourd'hui même il n'est pas d'homme fait qui ne puisse en peu de jours apprendre dans cet Annuaire ou Calendrier en quel tems la terre nous donne telle production, en quel tems telle autre ; connoissance dont, à la honte de nos mœurs, il a manqué jusqu'à cette heure, et qui manque à bien des gens très-instruits dans des sciences fastueuses ou frivoles ».

Mais voici un inconvénient qui résulte de cette nomenclature, c'est que, principalement pour l'habitant des villes, un grand nombre de ces noms de plantes, de grains, de minéraux sont des mots vuides de sens, puisqu'ils ne connoissent pas la chose que ces noms désignent. Il est aussi bien des habitans des campagnes à qui plusieurs de ces productions sont inconnues. A la ville comme aux champs, combien de gens ignorent ce que c'est que la colchique, la sabine, le silex, le zinc, etc. ? A quoi leur servira donc de se mettre ces noms dans la tête ?

On sent ici la nécessité d'une instruction qui explique non-seulement tous ces termes, et ceux qui sont de la même espèce, mais même les termes plus communs et dont la signification connue du plus grand nombre, ne l'est pourtant pas de tout le monde. C'est pour tout le monde qu'est fait le nouveau Calendrier : c'est tout le monde qu'il doit instruire ; c'est sur-tout aux enfans qu'il doit donner de bonne heure la connoissance et l'amour de la nature, de la vie agricole, des occupations rurales, occupations les plus dignes de l'homme et qui sont la sauve-

Digitized by Google

garde la plus sûre des mœurs et des vertus républicaines.

L'explication claire et précise de tous ces noms, attachés à tous les jours de l'année, seroit donc un véritable bienfait. C'est celui dont le public est redevable à l'auteur d'un ouvrage que nous nous empressons d'annoncer à nos lecteurs.

LIVRE NOUVEAU,

Intéressant pour les habitans des campagnes.

ANNUAIRE DU RÉPUBLICAIN, *ou* LÉGENDE PHISICO-ÉCONOMIQUE, *avec l'explication des trois cents soixante-douze noms imposés aux mois et aux jours, ouvrage dont la lecture journalière peut donner aux jeunes citoyens et rappeller aux hommes faits les connaissances les plus nécessaires à la vie commune, et les plus applicables à l'économie domestique et rurale, aux arts et au bonheur de l'humanité. On y a joint le rapport et l'instruction du comité d'instruction publique, dans laquelle se trouve le nouveau Calendrier et la nouvelle division décimale des jours et des heures.*

Par *Eleuthérophile* MILLIN, professeur de Zoologie à la société d'histoire naturelle et au lycée des arts.

Un vol. grand in-douze d'environ 500 pages, en tête duquel est un frontispice analogue au sujet, et ingénieusement composé par Monet et gravé par le Vasseur. Prix 4 liv. broché pour Paris, et 5 liv. franc de port par la poste, pour les départemens. A Paris, chez *Marie-François* DROUHIN, rue Christine, n°. 2. Chez les principaux libraires et chez tous les directeurs de poste de la République.

Eleuthérophile (1) Millin est connu par des ouvrages estimables sur nos antiquités nationales et sur l'histoire naturelle, dont il s'est presque exclusivement occupé : il s'est surtout, depuis quelques années, spéciale-

(1) Ce nom signifie *ami de la liberté.*

Digitized by Google

ment appliqué à cette dernière science, sur laquelle il a donné avec succès des cours publics. Personne n'étoit donc plus capable que lui de donner à notre nouvel annuaire toutes les explications nécessaires à sa parfaite intelligence.

Les instrumens aratoires dont le nom est attaché à chaque décade, les animaux que rappelle chaque cinquième jour, les productions végétales ou minérales qu'offre dans le calendrier chacun des autres jours, à mesure que la terre nous les donne, sont définis, expliqués et décrits dans cet ouvrage avec une clarté concise qui ne laisse manquer à la mémoire rien de ce qu'il faut, et ne la charge de rien qui soit inutile.

Il n'est donc aucun ouvrage qui puisse être dans ce moment d'un usage plus journalier et d'une utilité plus générale. « Il suffira, comme le dit l'auteur, de faire lire chaque jour aux enfans l'article qui lui correspond, pour qu'ils aient facilement acquis à la fin de l'année les notions les plus importantes de physique, d'histoire naturelle et d'économie rurale. On pourra dans les écoles faire cette lecture en commun, et le lecteur y ajoutera lui-même ce qu'il jugera nécessaire, selon les tems et les localités ».

Beaucoup d'hommes d'un âge très-mur feront bien de se donner, au moyen de ce livre, la leçon journalière que l'auteur conseille ici pour les enfans.

CONVENTION NATIONALE.

TOULON REPRIS SUR LES ANGLOIS!

Fêtes civiques. — Honneurs rendus aux défenseurs de la Patrie.

La séance du 4 nivôse a été signalée par la plus heureuse nouvelle que nos législateurs pussent apprendre : elle a excité parmi eux une joie dont le mouvement électrique a dû se communiquer d'un bout de la République à l'autre. TOULON

Digitized by Google

REPRIS ! quels mots glorieux pour la France ! quels mots à jamais honteux pour l'Angleterre, ou plutôt pour le roi stupide, pour le perfide ministre qui la tyrannisent, et dont ces deux mots présagent la chûte et la punition prochaines !

Ce grand événement que l'on avoit su d'abord confusément et sans détails, s'est développé chaque jour avec des circonstances plus heureuses. Tâchons de réunir avec quelque ordre dans un seul récit tous les récits particuliers où les faits sont épars, et les dates interverties. N'oublions, s'il se peut, aucune circonstance intéressante d'une victoire qui réunit tant d'utilité pour la République, à tant de gloire pour les armes républicaines.

L'avantage remporté le 10 frimaire (1), avoit donné de grandes espérances. Les dispositions de l'armée, et l'allégresse toujours croissante à mesure que le jour de l'attaque générale approchoit, confirmoient cet heureux augure : les aristocrates et les poltrons trouvoient cet espoir téméraire : le succès l'a justifié.

Tous les préparatifs étant faits, et les ordres donnés le 25, l'armée marcha le lendemain partagée en deux divisions, l'une à l'Ouest, commandée par le général Dugommier; l'autre à l'Est, sous les ordres du général Lapoype. Celle-ci se divisa en trois colonnes, qui devoient attaquer au même instant la montagne et les redoutes de Pharon. La colonne de la droite se fit jour à travers tous les obstacles que l'art avoit ajoutés à ceux de la nature; celle du centre rencontra les mêmes résistances et les vainquit de même ; mais il leur avoit fallu du tems et des efforts incroyables de courage. La difficulté du terrein, augmentée par une pluie affreuse, l'avoit retardée plus encore que la résistance opiniâtre et le feu croisé de l'ennemi.

La colonne de gauche qui s'avançoit par des chemins moins difficiles, se trouva au pied des redoutes et en face de l'ennemi avant l'arrivée des deux autres.

(1) Voyez nº. 11, article *armée du Midi*.

Digitized by Google

La valeur de nos braves soldats les emporta : ils demandèrent à grands cris le combat, et l'attaque commença. Trois fois repoussés, trois fois ils revinrent à la charge. Quelques cris de *sauve qui peut* se firent entendre ; quelques lâches crièrent à la trahison ! mais ils ne furent point écoutés : la valeur républicaine renversa tout comme un torrent. Les ennemis forcés de se replier, et assaillis enfin par les trois colonnes à la fois, abandonnèrent tous les forts, et le pavillon tricolor flottant sur les redoutes et les hauteurs de Pharon, donna aux traîtres de Toulon le signal de leur perte, et celui du triomphe à l'autre division de notre armée.

Elle attaquoit du côté du promontoire de l'Aiguillette : malgré les chemins et le tems, elle avançoit avec une ardeur que rien ne pouvoit ralentir. Une redoute angloise, défendue par une double enceinte, par un camp retranché de buissons, composé de chevaux de frise, des abattis, treize pièces de canon du calibre de 36, 24, etc., cinq mortiers, et cinq mille hommes de troupes choisies, soutenue en outre par les feux croisés de deux autres redoutes qui renfermoient trois mille hommes, fut emportée à la baïonnette. Jamais l'impétuosité républicaine ne se montra plus terrible. Presque toute la garnison fut tuée ou prise.

L'enlèvement subit de cette redoute inaccessible qui, du sommet des hauteurs, vomissoit des torrens de feux, épouvanta tellement l'ennemi, qu'il abandonna bientôt le reste du promontoire, et porta dans Toulon la terreur dont il étoit frappé. La prise du fort de Malbosquet suivit le même jour celle de la redoute. L'exécution de ce plan d'attaque, dressé par le comité de salut public, avoit été si bien combinée, que dans moins de 24 heures tous les postes furent attaqués et occupés par les deux divisions de l'armée.

Tout ce qui des deux côtés pouvoit défendre Toulon étoit évacué. La ville le fut elle-même pendant la nuit; mais nos lâches ennemis eurent, en se retirant,

Digitized by Google

l'adresse de couvrir leur fuite. Ils étoient garantis par les remparts de la ville, dont les portes fermées avec soin rendoient impossible le moindre avis. On n'eut pour indice de leur départ que le feu qui parut à minuit à l'entrée du port. Bientôt l'incendie parut s'étendre. On crut voir consumés par les flammes l'arsenal, les magasins, les corderies, tous les vaisseaux de notre escadre que les Anglois ne pouvoient emmener avec eux : l'ennemi avoit en effet tenté ce désastre ; mais la précipitation de sa fuite a sauvé de sa rage la plus grande partie de nos richesses. La place fut bombardée depuis midi jusqu'à dix heures du soir. Les traîtres habitans, hors d'état de résister, s'embarquèrent sur la flotte fugitive. L'embarquement se faisoit en désordre. Deux chaloupes chargées de fuyards furent coulées à fond par nos batteries. Ceux qui pourront arriver jusqu'en Angleterre, iront y traîner leur misère et la honte d'un crime inutile.

Enfin après cinq jours et cinq nuits de combats et de fatigues, notre armée victorieuse est entrée dans Toulon le 29 frimaire, à sept heures du matin. Elle brûloit d'impatience de donner l'assaut, et les échelles étoient prêtes. La fuite des ennemis les a rendues inutiles. Ils étoient entrés en traîtres, ils se sont maintenus en lâches, ils sont sortis en scélérats ; ils ont fait sauter en l'air le Thémistocle, vaisseau qui servoit de prison aux patriotes : heureusement ces derniers, à l'exception de six, ont eu le tems de se sauver. Ils nous ont brûlé en tout neuf vaisseaux et en ont emmené trois. Quinze sont conservés à la République, et entr'autres le superbe Sans-Culotte de 130 pièces de canon. Des canots ennemis s'en sont approchés jusques dans le port : deux pièces de campagne placées sur le quai les écartèrent. Quatre frégates commençoient à brûler, quand les galériens, les plus honnêtes gens, comme quelqu'un l'a fort bien dit, qu'il y eût alors à Toulon, coupèrent les cables et éteignirent le feu. La corderie et le magasin de bois ne sont pas endommagés. Cinq cents travailleurs commandés par les représentans du peuple, ont sauvé le magasin général des flammes

Digitized by Google

qui le menaçoient. Il nous reste aussi des frégates, et la République, malgré ses pertes, a encore à Toulon des forces respectables.

Les Anglois et les Espagnols, compagnons de malheur et de honte, nous ont même abandonné beaucoup de munitions, de provisions de toute espèce, et qui plus est, assure-t-on, le trésor entier de leur armée. Enfin pour dernier bonheur, le représentant Beauvais, que l'on avoit cru assassiné par les traîtres lorsqu'ils se livrèrent à l'ennemi, n'avoit été que jetté dans un cachot. Les vainqueurs ont brisé ses chaînes, et l'ont fait transférer dans une maison commode. Il a passé dans les rangs de ses libérateurs, et l'armée a fait, à son passage, un feu général en signe d'allégresse.

Toute cette intrépide armée s'est conduite de la manière la plus héroïque. Soldats, généraux, représentans du Peuple, tous ont presque également part à cette éclatante victoire. Ces derniers (1) ont toujours marché à la tête des colonnes, le sabre à la main; souvent ils ont ranimé nos frères d'armes excédés de fatigues, ou rebutés par une résistance meurtrière: ils les ont ramenés à la charge, et remis dans le chemin de la victoire.

Les troupes se sont conduites avec autant de sagesse et de discipline que de bravoure. Quelques légers mouvemens de pillage, fruits de la première ivresse, ont été facilement arrêtés. Témoins de leur modération comme de leur courage, les représentans ont fait publier dans la ville que le butin de tous les rebelles, leurs meubles, leurs effets, seroient vendus publiquement au profit de l'armée, et qu'il y seroit ajouté un million au nom de la Nation satisfaite.

« Ainsi donc, a dit Barrère, en faisant le rapport de ce mémorable événement, l'Anglois a échoué à Dunkerque, à Saint-Malo, à Granville, à Cherbourg, à Brest, à Bordeaux, à Marseille, et enfin à Toulon. Ainsi donc la Méditerranée est

(1) Salicetti, Barras, Ricord, Fréron et Robespierre jeune.

Digitized by Google

reconquise, le canal de navigation du commerce français est enfin libre. Le canon victorieux, tiré contre l'Espagnol fugitif et l'Anglois destructeur, a déja retenti aux Dardanelles et dans toute l'Italie. La Corse sera délivrée de l'ambition vénale des partisans de Paoli, et les subsistances assurées rendront enfin à tout le Midi l'énergie qu'il n'auroit jamais dû perdre. Les subsistances : voilà la grande conquête de Toulon.

Les brigands ont fait des désastres en fuyant (1). C'est ainsi que les bêtes féroces marquent toujours leurs pas par des destructions. Mais les bois des émigrés, l'activité des marins, la réquisition des ouvriers, les richesses des aristocrates, nous redonneront bientôt une marine formidable....

» Que l'honorable William Pitt assemble donc maintenant le parlement Britannique. Que Georges demande des subsides aux communes indignées : qu'il leur présente le tableau de leurs victoires ministérielles à Dunkerque, à Saint-Malo et à Toulon : qu'il s'ouvre donc ce parlement tant retardé, tant prorogé, et qu'il lui dise confidentiellement l'or qu'ont dépensé tant d'infamies, le sang qu'ont coûté tant de trahisons. Mylords et messieurs applaudiront sans doute ; et peut-être enfin le peuple anglois se rappellera ce qu'il fut un jour, avant qu'un illustre conspirateur lui redonnât le fléau de la royauté ».

D'après ce rapport, et la proposition de Barrère, la Convention nationale voulant récompenser dignement les braves défenseurs de la patrie, célébrer leur victoire par des fêtes civiques, enfin punir à la fois une ville rebelle, et les traîtres qui l'avoient livrée, a porté par acclamation le décret suivant :

Art. Ier. L'armée de la République dirigée contre Toulon, a bien mérité de la patrie.

II. Il sera célébré dans toute l'étendue de la République, une fête nationale le premier décadi

(1) Ces désastres, comme on l'a vu plus haut, sont beaucoup moindres qu'on ne l'avoit craint d'abord.

Digitized by Google

qui suivra dans chaque commune la publication du présent décret. A Paris, la Convention nationale assistera toute entière à cette cérémonie publique.

III. Les représentans du Peuple, près l'armée victorieuse à Toulon, sont chargés de recueillir les traits d'héroïsme qui ont illustré la reprise de cette ville rebelle.

IV. Ils décerneront au nom de la République, des récompenses aux braves citoyens de l'armée qui se sont fait remarquer par de grandes actions.

V. Le nom de *Toulon* est supprimé ; cette commune portera désormais le nom de *Port de la Montagne.*

VI. Les maisons de l'intérieur de cette ville rebelle seront rasées ; il ne sera conservé que les établissemens nécessaires au service de la guerre et de la marine, des subsistances et approvisionnemens.

VII. La nouvelle de la prise de Toulon sera portée aux armées et aux départemens par des couriers extraordinaires.

Tout le Peuple français sera donc rassemblé dans dix jours pour célébrer le triomphe de Toulon. Mais bien d'autres victoires doivent exciter son allégresse. Le Rhin, la Vendée, Dunkerque, nos autres succès au Nord, ceux de la Moselle, tous ceux qui dans cette campagne ont signalé les armes républicaines, seront aussi l'objet de ces fêtes nationales.

La Convention l'a décrété, sur la proposition de son comité d'instruction publique ; et d'après le dernier article du décret, « les citoyens blessés dans les combats auront une place distinguée dans ces fêtes ».

On s'enorgueillit d'être François, d'être républicain, quand on voit décerner de tels honneurs, de si nobles et de si touchantes récompenses. On sourit de pitié quand on songe à la folie des ennemis de la France, qui pensent qu'avec des soldats-machines menés à coups de bâton, ils vaincront des citoyens dont elle honore ainsi les blessures, et qu'elle place au premier rang dans ses fêtes civiques.

Digitized by Google

Frères et amis républicains, voulez-vous quelque chose de plus touchant encore ? Vous avez lu sans doute avec attendrissement dans notre dernière feuille (1), la mort héroïque d'un généreux enfant, massacré par les brigands de la Vendée. Le premier soin de la Convention a été d'assurer le sort de sa famille, dont il étoit l'unique et vertueux soutien ; le second de rendre à sa mémoire tous les honneurs que peut décerner un peuple libre.

Ecoutez, amis et frères, comment, au sein de la représentation nationale, on sait louer les exploits et les vertus des jeunes défenseurs de la patrie.

« Citoyens, a dit Robespierre dans la séance du 8 nivôse, le jeune Barra a fait des prodiges à la Vendée ; enfin tombé entre les mains de ces infâmes brigands qui lui promettoient la vie, s'il vouloit crier *vive le roi*, il est tombé sous leurs coups en criant *vive la République*. Cet intéressant enfant consacroit la plus forte portion de sa paie à l'entretien de sa mère. Il est impossible de trouver un exemple plus heureux, un plus parfait modèle, pour les mœurs, le courage, pour faire pénétrer dans les jeunes cœurs l'aiguillon de la gloire, de l'amour de la patrie et de la vertu.

Je demande pour cet enfant les honneurs du Panthéon ; ce sera les décerner à la valeur, à la piété filiale, au patriotisme, à l'enfance vertueuse. Il n'y a que les Français qui puissent citer des héros de onze ans ; ce n'est qu'au sein de la liberté qu'ils peuvent naître. La France doit donc présenter ce modèle aux Français et aux autres peuples ; aux Français, pour leur inspirer un légitime orgueil ; aux autres peuples, pour leur faire envier le bonheur et la gloire d'être Français, et pour apprendre aux esclaves ce qu'ils doivent attendre d'un peuple qui compte des héros dans un âge si tendre. Je demande en conséquence les honneurs du Panthéon pour le jeune Barra : qu'ils

(1) N°. 13, page 311.

Digitized by Google

soient célébrés avec une pompe digne de ses vertus ; que le génie des arts soit chargé d'en retracer l'emblême, et que David spécialement ait la mission de veiller à l'exécution.

Le discours de Robespierre est couvert d'applaudissemens.

David se lève, et dit, avec l'enthousiasme du patriotisme et du génie : ce sont de telles actions que j'aime à retracer. Je remercie la nature de m'avoir donné quelques talens pour les consacrer à la gloire des héros de la République, tels que ce jeune guerrier d'onze ans.

C'est sur-tout, ajoute Barrère, la vertu sans ambition qu'il faut célébrer, dont il faut perpétuer le souvenir. Quelle ambition pouvoit avoir le jeune Barra ? Aucune. C'est l'amour seul de son pays qui enflammoit son cœur, et qui dans un âge si tendre lui a fait faire des actions qui illustreroient une vie entière. Je demande qu'une gravure de ce modèle de patriotisme et d'amour filial soit déposée dans toutes les écoles primaires. Sa vue et le récit de sa gloire transporteront le cœur des jeunes républicains de son âge, et les animeront à l'imiter. Cette image leur dira sans cesse que la gloire est dans la vertu, que le bonheur consiste à servir sa patrie, et, s'il le faut, à mourir pour elle.

Ces diverses propositions, toutes accueillies par les plus vives acclamations, ont été décrétées à l'unanimité.

Nouvelles des Armées.

Armée des Pyrénées orientales.

Nos premiers revers étoient réparés, Perpignan, Collioure délivrés, les Espagnols repoussés jusqu'aux Pyrénées. Presque tous ces avantages sont perdus pour nous : il faut recommencer sur nouveaux frais ; mais là, comme par tout ailleurs, les soldats de

Digitized by Google

République n'ont été vaincus que parce que leurs généraux ont été des traîtres.

Le 17 Frimaire, nos avant-postes furent attaqués et surpris. Ils se replièrent avec désordre, abandonnant une partie de leurs effets; et l'ennemi étoit déjà maître de Villelongue, lorsque les généraux s'avancèrent pour soutenir les avant-postes. Cependant les troupes se rallièrent; et leur élite, ramenée au combat le lendemain par le général d'Aoust, avoit repris Villelongue et reconquis le bagage et les canons, lorsqu'une trahison horrible a éclaté. Bagnols, Port-Vendre, Collioure et tous les forts, ont été livrés aux Espagnols. Le traître Duffaut, commandant au fort Saint-Elme, non-seulement le leur a livré, mais a fait tirer à mitraille sur nos braves Républicains. Notre armée est totalement en déroute. La côte de la Méditerranée est au pouvoir de l'ennemi, depuis les Pyrénées jusqu'à Perpignan. L'armée espagnole, forte de près de 40 mille hommes, et fière d'un succès qui devroit l'humilier, puisqu'elle ne le doit qu'à des traîtres infâmes, s'avance vers cette ville et la menace.... Mais le génie qui veille sur la République a couronné dans le même tems l'intrépidité des vainqueurs de Toulon. Ils accourent au secours de Perpignan. Cette armée nombreuse, formidable, animée par une telle victoire, va se montrer aux yeux des Espagnols, qui n'oseront tenir devant elle. L'armée des Pyrénées, revenue de la sécousse que lui a donnée la perfidie de ses chefs, sera bientôt réorganisée, et ne laissera pas sa sœur du midi combattre et vaincre seule. Représentans, généraux, état-major, troupes, tout y est régénéré: c'est déjà une armée nouvelle, qui a juré de venger et de réparer les fautes et les malheurs de l'ancienne. Une proclamation que la Convention nationale lui adresse, fait bien faite pour lui rendre son énergie et son courage. Le traître Duffaut est mis hors de la loi; puisse-t-il expier son crime; et puissent périr avec lui tous les traîtres qui lui ressemblent!

Nos armes sont plus heureuses aux Pyrénées occidentales: les Espagnols nous y ont attaqués plusieurs

Digitized by Google

fois et toujours sans succès. Nos positions sont exc
lentes, faites pour donner à l'ennemi une inquiét
continuelle, et pour nous préparer des victo
dès que le printemps permettra de r'ouvrir la ca
pagne. La valeur de l'armée s'entretient par
affaires de poste continuelles; elle n'attend, pou
donner des preuves plus éclatantes, qu'une
grande occasion.

Nos braves marins de Saint-Jean-de-Luz se dis
guent, à l'envi des troupes de terre. Dernièrement q
ques voiles ayant été signalées comme ennemies
se jettèrent dans des chaloupes, et, à la barbe
Espagnols, ils s'emparèrent de deux navires,
hollandois, l'autre anglois, allant en Espagne, c
gés de riz, de chanvre, de fer, de tabac et de toil
voile, le tout estimé plus de 400,000 livres.

Armées du Rhin et de la Moselle.

Il faut réunir ici ces deux braves armées qui
agi, attaqué, vaincu de concert. Les Prussiens et
Autrichiens, comptant moins sur leur courage
sur la force de leurs canons, s'étoient retranchés, a
toutes les recherches de l'art et les avantages du li
dans une ligne dont Haguenau étoit le centre, et
s'étendoit en-deçà de cette place, par Bischwe
et Drusenhem; et au-delà, par les hauteurs de
hoffen, Freischeweiller et Werth. L'armée de la
selle étoit chargée d'attaquer cette dernière parti
la ligne, où l'ennemi avoit formé des redoutes à tr
étage, non moins formidables que celles de
mappe. La tête de leurs retranchemens fut atta
le 2 nivôse, à onze heures du matin. A midi, les
doutes étoient emportées. On leur prit seize pi
de canon, 20 caissons et plus de cinq cents pri
niers, parmi lesquels se trouvent huit officiers
colonel du premier régiment de l'empereur,
chamarré de croix et de rubans.

Pendant ce tems, l'armée du Rhin agissoit
le même succès du côté de Druseinheim et

Digitized by Google

iller. Après une journée si heureuse, les
nées recommencèrent le lendemain, et con-
t de forcer tous les postes et de renverser tous
anchemens qu'avoit élevés l'ennemi. Chassé
les ouvrages dont il avoit couvert cette
ontueuse, hérissée d'artillerie, il fut enfin
d'évacuer Haguenau, place importante où
ves défenseurs sont entrés triomphans; mais
t pas pour s'arrêter en si beau chemin.
est toujours le but où ils tendent. C'est-là
nt se porter tous leurs efforts. A Landau! à
! est leur cri de ralliement. C'est le cri de
s satellites de la Prusse et de l'Autriche.

urre civile dans les départemens de l'Ouest.

continue de sonner sur les bords de la Loire,
ère heure des rebelles de la Vendée. N'ayant
ser la Vilaine à Redon, ils se sont repliés sur
'armée de l'Ouest avoit reçu avec enthousiasme
et de la Convention nationale, qui déclare
a bien mérité de la patrie : marchant à leur
te, de Châteaubriant à Blain, elle avoit juré
rminer les brigands. La nuit qui survint, la
de l'ennemi, défendu par une rivière, celle
, entourée de haies et de fossés inaccessibles,
mettre le combat au lendemain. Nos soldats
quèrent. Une pluie continuelle les inonda pen-
nuit, sans refroidir leur courage. Les rebelles
ent de ce tems affreux pour évacuer Blain et
re à Savenay, vers l'embouchure de la Loire.
les fatigues de la veille et de la nuit, malgré
ens qui avoient rompu la route de Blain à
y, nos soldats, furieux que l'ennemi leur eût
é, quoique dans l'eau jusqu'aux genoux, n'en
ivirent les brigands qu'avec plus de vigueur.
les quatre heures, environ deux cents gre-
et autant de cavaliers arrivèrent en face de
mi. Fier de la supériorité du nombre et d'une
de huit, il se porta sur eux avec impétuosité;

Digitized by Google

mais une pièce d'artillerie légère étant arrivée au g
lop, les grenadiers et la cavalerie se rangèrent en
taille autour d'elle. Un combat en règle commenç
il ne fut pas long. Nos deux cents grenadiers, la bayo
nette au bout du fusil, chargent les brigands, ébra
lés par notre pièce de canon. Tandis qu'ils
enfoncent d'un côté, la cavalerie, aux ordres d
Westerman, les sabre de l'autre, et emporte a
grand galop leur canon. Alors ils abandonne
la plaine pour se retirer, selon leur coutume, da
des endroits couverts, dans un bois, et derrière l
fossés et les haies qui bordent le chemin.

Une de nos brigades vient au secours du premi
détachement. Une canonade et une fusillade terrible
s'engagent : pendant tout le jour, l'avantage est pou
nous, et les phalanges républicaines s'avancent en
butant tout ce qu'elles rencontrent. La nuit et un ép
brouillard, un commencement de confusion, qu
étoit important d'arrêter, font interrompre le combat
l'avant-garde victorieuse bivouaque sans feu sur l
champ de bataille. De nouvelles colonnes arrivent
toutes parts, et se développent sur les routes de Nant
et de Vannes, pour cerner l'ennemi. Le canon et l
mousqueterie se font entendre toute la nuit. Person
ne dort; et tous attendent avec impatience la premiè
pointe du jour.

Dès qu'elle paroît, toutes nos colonnes sont en
mouvement. Elles s'avancent ensemble sur Savenay
l'ennemi résiste ; mais la victorieuse bayonnette en
fonce les rangs. Les brigands, pressés de tous côté
à-la-fois, se battent en désespérés ; nos soldats, cor
à corps, les hachent sur leurs pièces de canon. L
rues, les chemins, les plaines, les marais sont jonch
de morts.

Le reste de leur artillerie, leurs caissons, leu
bagages sont pris : leur cavalerie est en fuite, un
partie est exterminée, la victoire est complète.
Les républicains se répandent tout le jour en tirail
leurs aux environs, et des milliers de brigands tom
bent sous leurs coups. 500 hommes de cavalerie,
toujours guidés par l'intrépide Westermann, pour-

Digitized by Google

ıivent sur la gauche de Savenay, 700 brigands tant ıvaliers que fantassins. Leur infanterie est entière- ent détruite. Piron, commandant de la cavalerie rigandine, et qui montoit un certain cheval blanc, ıssi fameux dans l'histoire de la Vendée que celui : la Fayette dans la révolution de 1789, est tué. ıngreniere et quelques autres généraux qui leur stoient encore sont pris ou dispersés, et réduits ıx derniers abois. Le reste de la cavalerie, pressé ır la nôtre, essaie de passer la Loire à la nage : ils nt tous engloutis dans les flots. Le tocsin sonne : tous côtés dans les campagnes, et les paysans sommeni tous ceux qui sont échappés au fer de ıs soldats. Il ne reste enfin de toute cette armée yale et catholique que quelques brigands fugitifs, environ 150 cavaliers qui battent l'eau dans les arais et qui ne la battront pas long-tems.

Il paroît que ce combat de Savenay, où l'ennemi, duit au désespoir a réuni tout ce qui lui restoit de rce et de courage, termine cette guerre effroyable, que désormais elle sera plutôt une chasse qu'une erre. On sent aujourd'hui plus que jamais de ıelle importance elle étoit pour la République. On nt, et l'un de nos généraux, le brave Beaupuy, iévement blessé à l'affaire du Mans, et qui depuis a cessé de combattre, l'avoue en propres termes, ıe cette guerre de brigands, de paysans, sur la- ıelle on a jetté tant de ridicule, qu'on dédai- oit, qu'on affectoit de mépriser, étoit la plus rte partie que les républicains eussent à jouer. Ces oupes désordonnées et mal vêtues, étoient intré- des, innombrables, bien commandées ; elles oient redevenues formidables par leurs recrutemens ns les départemens envahis. Enfin, quoiqu'indi- ıes de ce nom, elles étoient composées de Fran- is : les soldats qui les ont vaincues ne trouveront :n d'invincible ; et cette partie-là gagnée, nous ferons plus que peloter avec nos autres ennemis.

Digitized by Google

P. S. Weissembourg et Lauterbourg, que la trahison avoit livrés à la coalition des rois, sont reconquis par la coalition républicaine des armées de la Moselle et du Rhin. Le fort Vauban est ceint ; Landau entièrement débloqué ; les hordes prussiennes et autrichiennes en déroute, et bientôt le Palatinat envahi.

Au bruit de la victoire de Toulon, l'armée de Perpignan, honteuse d'être seule vaincue, a demandé à grands cris le combat. Elle a déjà obtenu un avantage, Villelongue est repris ; Collioure et Port-Vendre ne tarderont pas à l'être.

La fête civique célébrée à Paris décadi, a été l'une des plus belles et des plus touchantes qu'on ait jamais vues chez aucun peuple. Gaieté, simplicité, grandeur, foule innombrable, liberté entière, et pas le moindre désordre. Rien de plus attendrissant et de plus sublime que l'idée de ces quinze chars portant chacun les officiers et soldats blessés de l'une des quinze armées. Esclaves et tyrans de l'Europe, quittez les armes. Il est à jamais invincible le peuple libre qui sait faire triompher si noblement et si ingénieusement le courage. (*Détails au N°. prochain.*)

Il a été brûlé le 9 Nivôse, la somme de 14 millions de livres en assignats, lesquels, joints aux 986 déjà brûlés, font celle d'un milliard, provenant de la vente des domaines nationaux. Il reste encore 30 millions, dont 4 provenant de la vente des domaines nationaux, et 26 des échanges.

On s'abonne à Paris, au Bureau de la Feuille Villageoise, *rue du Théâtre-Français*, n°. 4, pour la *quatrième année*, *commençant le premier jeudi d'octobre 12 du 1er. mois de l'an 2e.*

Le prix de l'abonnement est de 12 liv.

De l'Impr. de la Feuille Villageoise, rue du Théâtre-Français, N°. 4.

Digitized by Google

N°. 15. IVme. Année.

LA FEUILLE VILLAGEOISE.

Décadi, 20 *Nivôse*,
L'an second de la République française.
Jeudi, 9 *janvier* 1794. (Vieux style).

Suite de la Géographie universelle.

Après avoir vu par quels dégrés s'est élevé le colosse de la puissance des papes, et s'est formée la réunion de tous les petits états qui, sous le nom d'état ecclésiastique, les reconnoissent pour maîtres, il nous reste à voir quelle est la forme du gouvernement de cet état singulier, où, pour posséder les dignités, les honneurs, les richesses, la première qualité requise est d'être prêtre d'une religion qui ordonne d'y renoncer.

Considéré comme souverain et comme prince, le pape a long-tems joui dans ses Etats d'une autorité absolue. Sa volonté étoit la première et presque la seule loi; mais dans ces derniers siècles le collège des cardinaux a un peu modéré son pouvoir en le partageant; ensorte qu'on peut regarder le gouvernement de Rome comme une monarchie tempérée par l'aristocratie.

Les papes résident à Rome et y tiennent leur cour. Leur résidence fut d'abord au palais de Latran; ensuite au Vatican: depuis le pontificat de Paul III (1) elle est sur le Mont-Quirinal, excepté dans ce qu'on

(1) Au milieu du XVIe siècle.

Digitized by Google

appelle les jours saints, qui précèdent celui de pâque pendant lesquels le pape habite l'ancien palais Vatican. L'état de sa maison est un des plus pomp de l'Europe. Les grands officiers de sa cour, revê de la pourpre, sont le camerlingue ou chambella le datair ou chef de la datorie, bureau où s'en gistrent par dates les suppliques pour l'obten des bénéfices : le chancelier, le secrétaire des br et le secrétaire d'état, tous cardinaux.

Les offices qui mènent au cardinalat sont ceux majordome ou chef de la maison, du maître de chambre, de l'auditeur ou conseil particulier, d cristain ou maître de la chapelle, tous prélats por le titre d'évêques ou d'archevêques *in partibus* et l'office de maître du sacré palais, attaché de tems à l'ordre des Dominicains.

Les premiers gentilshommes de la chambre, ou mériers secrets, sont au nombre de seize. Ils pe le titre de monsignor. Ils ont des surnuméraire grand nombre, que le pape multiplie autant qu'il plaît. Tous ces prélats passent alternativement certain tems dans l'anti-chambre du pape, en ca et en rochet. Les gentilshommes ordinaires, ou mériers d'honneur, font leur service en habit l violet. Il y a de plus six chapelains ou aumôn Tous ces différens officiers, au nombre de de deux cents, jouissent des honneurs de la p latûre.

Les officiers ou gentilshommes laïcs sont aus très-grand nombre. Viennent ensuite les chevau de la garde, chefs des chevaux légers, des ci siers et des suisses qui composent la garde mil du pape. Il y entroit de plus deux autres corps d recrutement est devenu difficile, ce sont les deux

(2) Ce sont des évêques sans évêché ; mais dont le t épiscopal est censé être dans les *parties* du monde oc pées par ce qu'on nomme les *infidèles*, c'est-à-dire, l peuples non chrétiens ; *in partibus infidelium*. Tels sont les évêques de Bethléem, de Chypre, etc.

Digitized by Google

de la garde-corse et de la garde-avignon-

sur-tout pendant la semaine où le pape officiellement à Saint Pierre, qu'on voit étaler
ui tout ce fastueux cortège : cette pompe
euse contraste d'une manière choquante avec la
ité évangélique ; mais il en est une partie qui
usqu'à l'humanité, et qui de plus joint le ridi-
scandale.

édé des troupes de sa garde et de tous les of-
de sa maison, le pape pour se rendre au Temple,
Vatican en chappe, la mitre sur la tête, assis
n fauteuil placé sur un brancard, que portent
épaules quatorze valets de chambre vêtus de
et ce brancard est placé sous un dais porté par
otilshommes ordinaires. Aux deux côtés du
archent deux officiers qui agitent de grands
ils de plumes d'autruches blanches, pour ra-
l'air autour de sa sainteté, ou pour le délivrer
portunité des mouches.

qu'il est descendu dans l'église, on le con-
ut son trône, où on le revêt des habits pontifi-
avec lesquels il doit célébrer la messe. Ne
pas qu'il la dise comme un simple prêtre, qu'il
gne debout à l'autel, qu'il aille de droite à
comme vous le voyez faire à vos curés et à
bitres de paroisse. Commodément assis sur ce
doit tous les grands de l'état occupent les de-
il y commence la messe. Il n'en descend que
offertoire. Alors il se rend à l'autel et n'y reste
squ'à l'*agnus dei*. Mais voici le plus curieux. On
e, que doit être le moment de la communion
un prêtre catholique : il semble que dans ce
nt l'étiquette devroit disparoître, et c'est celui
e reprend ici tout son empire.

demande pardon à mes lecteurs, mais je suis
de me servir des termes consacrés. Lorsque de
sur son trône le pape a dit les prières qui pré-
t la communion, les cardinaux diacre et sous-
e lui apportent les deux espèces eucharistiques.
pt l'hostie en deux, en consomme une moitié,

Digitized by Google

partage l'autre entre ses deux acolytes, ens
avec un chalumeau d'or, il suce une partie du
qui, comme on sait, est alors changé en san
remet le calice au cardinal diacre, qui le re
sur l'autel, et qui en boit le reste avec le soudia
son confrère. Je ne suis qu'un malheureux profa
mais il me paroît que plus on est persuadé de la
lité, de l'efficacité d'une telle cérémonie, plu
doit être choqué de ces grands airs.

Lorsque le pape sort pour quelque cérémonie
solemnelle, c'est toujours avec un très-grand cort
dans un carrosse attelé de six chevaux blancs,
ne vont que le pas, et dont chacun est escorté
valet de pied, vêtu de velours rouge, comme
postillons et le cocher. Tout le long du chemi
distribue à droite et à gauche des bénédictions
le peuple de Rome est insatiable, mais dont les n
se passeroient fort bien, parce que, quelque
qu'il fasse, il leur faut, pour les recevoir, descen
de carrosse.

Dans les audiences publiques que le pape do
aux ambassadeurs, il les reçoit sur un trône
dans une salle destinée à cet usage. On ne lui p
qu'à genoux et après avoir baisé la croix qui est
dée sur sa pantoufle. C'est ce qu'on appelle vulga
ment baiser la mule du pape. Dans les audiences
ticulières, après avoir laissé dans l'antichambre
peau, épée, manchon, calotte, on est introd
seul par le maître de chambre. On fait une gé
flexion à la porte, une seconde au milieu d
chambre, une troisième en approchant du souver
pontife; on se met alors à genoux et l'on s'inc
pour baiser sa pantoufle. Ordinairement il vous te
la main et vous relève. Après quelques mots de c
versation, telle qu'on peut l'avoir avec un être
cette espèce, on demande sa bénédiction, qu'il
refuse pas, et qu'on reçoit à genoux; on se retire
suite en faisant trois génuflexions comme en entra
O Jesus! ô Pierre! étoit-ce ainsi que vous recevie
que vous forciez à s'avilir les hommes simples qui s'
prochoient de vous?

Digitized by Google

Il étoit naturel que le faste et l'orgueil de la cour du pape se communiquassent à ceux qui la composent. Le bonnet, le chapeau rouge, les mitres de soie blanche, l'habit rouge, et les chevaux ou mules à housse d'écarlate, le titre d'illustrissime remplacé par celui d'éminentissime, sont autant de prérogatives qui ont eu leurs époques, et qui ont marqué les différens dégrés d'élévation du collège des cardinaux. Leur état à Rome est égal à celui des princes. Ils partagent avec le pape l'autorité souveraine. Plusieurs d'entr'eux se donnent même le titre de protecteurs des divers états catholiques. L'Autriche, la Sardaigne, l'Espagne ont leurs cardinaux protecteurs. La France avoit le sien, dont elle a fort bien appris à se passer, mais qui peut-être se passe moins facilement d'elle. Il est rare qu'après avoir pendant quelque tems servi ou protégé une couronne dans toutes ses affaires avec la cour romaine, les cardinaux n'en soient pas payés en pensions et en gros bénéfices, qui les mettent en état de soutenir avec éclat leur dignité, c'est-à-dire, d'étaler un luxe rival de celui des rois, et dont on chercheroit en vain dans l'évangile ou le précepte, ou l'exemple.

La plus belle de toutes les places qui ont le chapeau pour récompense après quelque tems de service, est celle de gouverneur ou préfet de Rome, qui est en même-tems vice-camerlingue de l'église. Ce gouverneur préside à tous les détails de la police; la garde publique et les sbirres sont à ses ordres. Il a de plus une garde attachée à sa personne, payée par la chambre apostolique. C'est le seul prélat qui ait droit de paroître dans les cérémonies publiques avec la même pompe que les cardinaux, et même avec un cortège qui les éclipse.

Il y a vingt-quatre autres gouvernemens, dans les principales villes de l'état ecclésiastique, possédés par des prélats. Leur pouvoir y est presque arbitraire; et pourvu qu'ils s'interdisent des exactions criantes qui forceroient les papes à les déposséder et à les punir, ils peuvent se permettre tout le reste.

Digitized by Google

Les petits gouvernemens, qui sont en très-gra
nombre, sont le partage des docteurs en loi, q
en jouissent par un bref du pape.

La chambre apostolique, présidée par le cardi
Camerlingue, et en son absence par le gouverne
de Rome, est chargée de l'administration des
nances, de la perception et de l'emploi des
venus du saint-siége, provenant tant de ses bi
patrimoniaux ou domaines, que des douanes,
lines, gabelles, profits de monnoie et autres
pôts. Cette chambre est propriétaire de tous les
rains abandonnés, de toutes les ruines d'édi
antiques dont elle n'a pas fait expressément la c
cession ou l'aliénation. Ses premiers officiers
l'auditeur général et le trésorier général. Les d
rentes charges qui en dépendent sont possédées
des prélats. Ce sont le préfet de l'administration
grains, le président de celle des vivres, le prési
des eaux et rivages, celui des rues et chemi
le commissaire général des armes, celui de la m
qui est en même-tems gouverneur du château Sa
Ange, le préfet des archives, le président des m
noies, et les présidens gouverneurs des douan
Ces officiers-prélats ont tous leurs tribunaux pa
culiers, où ils règlent ce qui est de leur ressort.
congrégation de cardinaux, appelée *du bon gou
vement*, décide ce qui a rapport à l'embellissem
de la ville, à la construction des chemins et
édifices publics, mais sans se mêler de l'emploi
fonds. Toutes les autres charges sont très-lucrat
Le même cardinal ou prélat peut en posséder
sieurs, qu'il exerce ou qu'il fait gérer par des pr
noms. On voit que si, malgré ses pertes, cet
est encore riche, il ne manque pas de moyens
dépenser ou de dilapider ses richesses.

Les grandes affaires qui se traitent à Rome
soumises à l'examen des auditeurs de Rote qui
sont les commissaires nés. Ils font leur rapport
congrégations de cardinaux et de prélats du seco
ordre nommés par le pape. C'est d'abord à l'
de ces congrégations que l'on donne communicat

Digitized by Google

des affaires. Les cardinaux ou prélats qui la compo-sent les renvoient à leurs auditeurs ; ce sont ordi-nairement des jeunes gens instruits des lois et des affaires, qui s'attachent aux cardinaux, pour entrer par leur protection dans la prélature, et parvenir aux places importantes. Ils sont douze, dont neuf sont nommés par la cour de Rome, et deux par le roi d'Espagne : le roi de France nommoit le douzième ; mais un auditeur de plus que nommera la cour de Rome : on peut prévoir le tems où elle les nommera tous, et même celui où elle n'en nommera plus.

Il y a plusieurs tribunaux de police tenus par les clercs de la chambre à certains jours de la semaine dans le palais destiné à cet usage. Ils sont tous sous l'autorité du cardinal Camerlingue. Ce prélat qui a une grande existence politique pendant la vie du pape, en a une bien plus grande à sa mort. Durant la vacance du saint-siége, il régit l'état de l'église, fait battre monnoie à son profit, administre la jus-tice, rend des édits, et ce qui n'est pas compté pour peu dans ce pays où tout est faste et repré-sentation, il marche en cavalcade, accompagné de la garde-suisse du pape et de ses autres officiers.

La justice ordinaire en première instance se rend au Capitole, par les magistrats municipaux de la ville, qui ont à leur tête le sénateur. C'étoit anciennement le souverain magistrat de Rome, créé par le peuple, indépendant du Pape et des Empereurs. Tant que le peuple Romain conserva une idée de son ancienne liberté, quoique le sénat ne subsistât plus, il choi-sissoit un magistrat conservateur de ses droits, qu'il nommoit sénateur, et qu'il eût dû nommer plutôt tribun du peuple. A la fin du douzième siècle cette dignité fut soumise à l'autorité du Pape ; le peuple rentra ensuite dans ses droits ; mais il se trompa presque toujours dans leur exercice, et il eut la sim-plicité de conférer cette place populaire à des princes et à des grands. En 1263, Charles d'Anjou, frère du roi Louis IX, fut élu sénateur perpétuel. Devenu roi de Naples, il remit sa dignité à Henri, prince de Castille, qui fut reconnu par le peuple de Rome. En

Digitized by Google

1278, le pape Nicolas III se fit élire sénateur. Martin IV son successeur, fit rétablir dans cette dignité le roi de Naples, dont les descendans la conservèrent long-tems, et la firent exercer à Rome par des chevaliers de leur choix.

Les Romains s'apperçurent enfin de l'avilissement où ils avoient laissé tomber cette place; ils la relevèrent en nommant sénateurs les chefs des deux maisons romaines Colonna et Orsini. Pendant le séjour des papes en France, Rome plongée dans l'anarchie ne sut pas profiter de cette occasion pour redevenir libre. Les papes après leur retour et après l'extinction du grand schisme, anéantirent l'autorité du sénateur; ils n'en conservèrent que le titre, et ne lui laissèrent que le droit d'être à la tête de la magistrature municipale. Pour achever d'ôter à cette place toute influence favorable à la liberté du peuple, ils exigèrent qu'elle fût toujours remplie par un étranger. C'est tantôt un Suédois, tantôt un Espagnol ou un Italien qui l'occupe, mais ce ne peut jamais être un Romain.

Le sénateur réside au Capitole: des officiers attachés à sa personne, et une garde entretenue par la ville, l'accompagnent dans les cérémonies publiques, et lorsque revêtu de sa longue robe de pourpre, il va en grand équipage à l'audience du pape. Il a pour premiers assesseurs, dans ses jugemens, quatre magistrats, dont trois ont le titre de conservateurs et un celui de prieur ou député des différens quartiers de la ville: ce sont quatre gentilshommes nommés par le pape. Les autres assesseurs ou juges sont des docteurs en droit reçus sur la présentation du sénateur. C'est le seul tribunal de Rome qui ne soit pas composé d'ecclésiastiques. Tous les autres, même les tribunaux criminels, sont présidés par des prélats.

C'est à Rome une espèce d'énigme que la justice criminelle. Les voyageurs qui l'ont le plus examinée n'y comprennent rien. La peine de mort est prononcée par la loi pour l'assassinat et pour d'autres crimes. Ces crimes, et sur-tout l'assassinat ne sont

Digitized by Google

nulle part aussi fréquens qu'ils le sont à Rome et dans tous les états du pape. Les tribunaux de la Sabine, de l'Ombrie, de la Marche d'Ancône, du Patrimoine, de la Campagne de Rome, ressortissent aux tribunaux romains; les affaires criminelles y sont innombrables, et quelquefois à peine dans six mois y a-t-il une exécution à mort. La protection, la corruption, la marche lente des procédures, la difficulté des preuves, font que presque tous les criminels se tirent d'affaire, ou en sont quittes pour les galères à tems.

Ce seroit sans doute un grand bien, et les amis de l'humanité le désirent depuis long-tems, que la suppression de la peine de mort; mais il faut que la loi la prononce, et non pas que la protection, l'intrigue, la chicane et la corruption l'obtiennent. C'est un grand mal qu'une mauvaise loi: la faculté habituelle de braver ou d'éluder impunément une loi, même mauvaise, en est peut-être un plus grand encore.

ÉCONOMIE RURALE.

Nous avons promis de mêler à nos leçons géographiques, philosophiques et morales, quelques articles relatifs aux occupations de ceux de nos lecteurs à qui cette feuille est principalement destinée, et sur tout au soin des animaux utiles qui font une partie si intéressante de la richesse agricole.

Plusieurs lettres nous pressent de remplir cet engagement; et comme le perfectionnement des laines est devenu pour nous un objet de premier intérêt, par la nécessité où nous sommes de renoncer en ce moment aux laines étrangères, c'est sur-tout relativement à l'éducation des troupeaux de bêtes à laine, que plusieurs questions nous sont adressées.

Nous ne croyons pas y pouvoir mieux répondre qu'en insérant ici cette excellente instruction d'un habitant de la Saxe (M. Œhler), publiée il y a quelque

Digitized by Google

tems dans la feuille du Cultivateur. Nous y joindrons dans la suite quelques autres observations.

De l'amélioration de la laine, et de la manière d'élever les troupeaux pour l'obtenir.

Je suis parvenu, à force de recherches, d'essais et d'observations, et sur-tout en suivant les conseils de quelques citoyens éclairés qui ont écrit sur les laines, à améliorer celle de mon troupeau; je me crois obligé de publier le succès qui a couronné mes espérances, et d'indiquer la marche des raisonnemens et des procédés qui m'y ont conduit.

Il a d'abord fallu que je convinsse avec moi-même de ce qu'on entend communément par une bonne laine, et je crois que c'est celle dont le poil est fin, en quelque sorte transparent, souple et creux. Quand j'ai dit que la bonne laine doit être fine, on en conviendra facilement; la souplesse qui la caractérise aussi ne sera pas plus disputée : mais il est nécessaire que je fasse sentir la nécessité de sa transparence, qualité qui n'existe que lorsqu'elle est creuse dans toute la longueur du poil. Chaque poil est un tuyau qui tire son accroissement d'une substance grasse, huileuse, fournie par le corps du mouton. Si ce tuyau est obstrué, l'accroissement ne peut plus exister; ou n'existe que d'une manière monstrueuse et funeste à la qualité de la laine; s'il ne l'est pas, au contraire, si le suc qui le nourrit circule librement du corps de l'animal à l'extrémité du poil, ce poil y gagne nécessairement une sorte de transparence et de brillant. J'ai donc eu raison d'assigner à la bonne laine les caractères que j'ai indiqués.

Mais l'expérience nous apprend que la circulation de la substance qui se trouve dans chaque tuyau ou petit canal du poil de la laine, n'est parfaitement libre, et conséquemment que la laine n'est transparente que lorsque le mouton, convenablement nourri, jouit d'une parfaite santé. La première opération de celui qui veut avoir de bonne laine est donc de veiller à la santé de son troupeau.

Digitized by Google

Je ne présume pas qu'on puisse me demander quel avantage on retire de cette transparence que je regarde comme la qualité la plus essentielle de la laine. Cependant pour ne rien oublier, je satisferai à cette question. L'avantage qu'on en retire consiste en ce que cette laine, employée dans les manufactures, donne aux étoffes qu'on en prépare, le brillant du poil de chameau, et que, par la souplesse qui en résulte, elle leur procure de la solidité et de la durée. Toutes les laines ne peuvent pas être également fines; mais qu'elles soient fines ou grossières, longues ou courtes, pourvu qu'elles soient transparentes, brillantes et souples, elles sont excellentes dans leur espèce, et proviennent certainement d'un troupeau sain et bien nourri.

Quand un mouton est malade ou souffre de la faim, les sucs destinés à l'accroissement de la laine s'arrêtent et s'épaississent dans le petit canal des poils, le remplissent d'une substance d'abord trouble, ensuite blanchâtre et qui finit par se durcir, substance qui ôte au poil toute sa transparence et son brillant. La laine ainsi dégénérée devient dure et cassante, et comme elle ne peut plus s'élever sur l'animal, elle croît irrégulièrement en se mêlant. Si l'animal revient en santé, ou reçoit une nourriture plus abondante ou meilleure, elle reprend son accroissement, et c'est ce qu'on appelle laine de seconde pousse; mais elle reste toujours gâtée et défectueuse, parce qu'elle tombe à la préparation et sous le peigne. Elle cesse aussi de croître, avant que le tems de la tonte soit arrivé, et les entes de cette espèce de laine, si l'on veut me permettre d'employer cette expression pour indiquer cette seconde croissance, pendent autour de l'animal comme des lambeaux déchirés. Elle se casse et se déchire souvent, soit au filage, soit à la tissure, et conséquemment il est impossible d'en préparer une étoffe bonne et durable. Il y a plus, elle est mauvaise pour la teinture, elle ne peut recevoir une couleur vive, franche et qui se soutienne.

Quand un mouton, au contraire, est sain et bien

Digitized by Google

nourri, la croissance de la laine continue sans interruption jusqu'à la tonte. Il ne peut s'y rassembler aucun suc délétère, aucune matière dure; la laine est toujours brillante, douce et souple, et sa transparence, son brillant, servent à relever des couleurs qui y sont appliquées. C'est en cela que consiste la supériorité de la laine anglaise qui ne se tond qu'une fois, et dont on trouve des étoffes si brillantes qu'on les croiroit faites de poil de chameau. Il ne faut pas croire que toutes les laines anglaises soient égales en longueur et en finesse; mais cette qualité brillante se fait appercevoir dans toutes. La manière de les préparer peut y contribuer; mais je puis assurer, pour l'avoir observé, que le brillant des étoffes de laine de cette nation tient plus à la qualité de la laine qu'à toute autre cause.

La seconde qualité d'une bonne laine consiste dans sa finesse et sa propreté. Ce sont deux qualités séparées, si l'on veut, mais je les réunis ici, parce que, s'il est possible à une laine d'être propre sans être fine, il n'est pas possible qu'une laine soit fine sans être propre. La finesse exigeant que le fil soit doux, souple et transparent, il s'ensuit que la finesse réunie à la propreté constitue une excellente laine, ou même la meilleure espèce, sans le degré de ces différentes qualités. Pour obtenir, augmenter de plus en plus la finesse de la laine, la santé des moutons et une nourriture convenable et suffisante sont certainement indispensables; mais il faut aussi se procurer une bonne race, et pour la déterminer, quelle elle doit être, avoir égard à ses brebis, aux prairies et aux fourrages qu'on a, ou qu'on peut avoir, car on s'est trompé plus d'une fois sur ce point. J'y reviendrai. Je ne m'occupe en ce moment que de ce qu'on peut faire dans toutes les bergeries, sans beaucoup de peine et de dépense.

Quant à la propreté, il faut préserver les moutons de la chûte des petites graines et des balles de leur fourrage, sans quoi leur laine devient, ce que nous appellons *enfourragée*, c'est-à-dire, salie et embarrassée. Ce mal en diminue d'autant plus la valeur,

Digitized by Google

que lorsqu'il a fait certains progrès par le peu de soin, on ne peut presque plus se servir de cette laine, sans un déchet prodigieux. Mais il est facile, comme on le verra, de prévenir cet inconvénient.

Lorsque la réflexion et l'expérience m'ont eu convaincu que les qualités dont je viens de parler, étoient essentielles à une bonne laine, je me suis fait, pour parvenir à l'introduire dans mon troupeau, les règles suivantes qui paroîtront sans doute bien simples :

1°. Entretenir le troupeau sain et vigoureux ;

2°. Lui donner une bonne nourriture, en quantité suffisante, et le tenir proprement ;

3°. Enfin, maintenir une bonne race, et si celle qu'on a est trop imparfaite, si elle n'est pas ou peu susceptible d'amélioration par une éducation plus soignée, l'améliorer avec une race plus parfaite.

J'ai fait les recherches nécessaires pour atteindre à ce but. J'ai trouvé que, malgré l'excellente position de mes pâcages, malgré la bonne qualité des fourrages qu'ils me procurent, la laine de mon troupeau étoit, en général, courte ou sèche, mêlée, salie et embarrassée, et qu'elle n'avoit aucun brillant.

J'ai examiné quelles pouvoient être les causes de ce mal, et il m'a semblé que l'une des premières et des plus essentielles étoit la distribution irrégulière que l'on faisoit du fourrage d'hiver, et le peu de soin qu'on avoit de le conserver comme il doit l'être. Cette double négligence a les suites les plus fâcheuses pour la santé des bêtes à laine, et cependant la plupart des bergers n'y font point attention. Quelques-uns, au commencement de l'hiver, sur-tout quand les mauvais tems commencent de bonne-heure, épargnent trop le fourrage ; et lorsqu'aux approches du printemps ils s'apperçoivent qu'il leur en reste encore beaucoup, ils veulent que leurs moutons en profitent et les affouragent beaucoup trop. Cependant cette coutume n'est pas encore la plus funeste, quoiqu'elle ait une fâcheuse influence sur la laine. D'autres bergers, au contraire, quand l'hiver commence sous d'heureux auspices, et que

Digitized by Google

d'après leurs opinions, souvent superstitieuses, ils s'imaginent que le beau tems commencera de bonne-heure, distribuent du fourrage avec surabondance. Alors, si l'hiver et le mauvais tems durent plus long-tems qu'ils ne présumoient, le fourrage est un peu trop diminué. ils en deviennent avares, et le troupeau, au sortir de l'hiver, est conduit aux pâturages à demi-mort de faim et sans force. La disette qu'il éprouve dans ce cas-là, gâte la laine, et le plus beau tems du monde succède en vain à cet état, elle demeure toujours la même jusqu'à la tonte. Mais s'il arrive qu'aux premières sorties du troupeau, il y ait des froids humides et du mauvais tems, ce n'est plus la laine seule qui souffre; le troupeau manquant de force, est exposé à différentes espèces de maladies. La tonte contribue alors à les développer avec plus de force : souvent elles attaquent le troupeau entier; et le moindre inconvénient qui en résulte, est la perte d'une partie de l'accroissement de la laine pour l'année suivante.

Mais si le troupeau a sa nourriture ordinaire, une nourriture bonne et suffisante, régulièrement tous les jours, jusqu'à ce qu'on puisse le mener aux champs, il demeure gai et vigoureux, et il tombe plus difficilement malade; les sucs nourriciers de la laine circulent librement et avec abondance, et la laine elle-même, quand on ajoute la propreté à ces précautions, prend toutes les qualités d'une bonne laine.

Je n'ai pas tardé à découvrir un autre abus dans l'économie de mon troupeau, abus qu'une longue habitude a perpétué dans presque toutes les bergeries, et qui est aussi nuisible à la santé des bêtes à laine qu'à la netteté de leur laine, puisqu'il les fait jeûner au milieu de l'abondance. En effet, dans ma bergerie, comme dans la plupart des autres, on avoit coutume de conserver le fourrage dans le haut de l'étable même, suspendu sur des perches, des planchers, etc. Les exhalaisons des animaux, de leurs excrémens, etc. s'attachoient au fourrage et lui donnoient un goût amer, répugnant et désa-

Digitized by Google

gréable. Qu'en arriveroit il ? On avoit beau leur en donner en quantité, ils n'en mangeoient que peu, et ce qu'ils laissoient, étoit souvent rejetté par les autres bestiaux. Les bergers ne manquoient pas de dire que ce dégoût venoit de ce qu'on leur en donnoit trop, quoique le troupeau mourût presque de faim, et qu'évidemment on ne pût en accuser que le mauvais goût du fourrage. Mais cette manière de conserver le fourrage avoit encore un autre inconvénient. Au moindre mouvement, il tomboit des graines, des petites tiges, des épis sur les moutons, et leur laine étoit salie et embarrassée.

Pour remédier à ce mal, j'ai fait exactement boucher et, pour ainsi dire, plafonner l'endroit supérieur où les fourrages étoient conservés, et j'ai fait appliquer des deux côtés de l'étable dans sa longueur, depuis le bas jusqu'au toît, deux larges ventouses, comme on en fait aux cheminées. J'ai obtenu des avantages sans nombre, par ce nouvel arrangement : 1°. les ventouses en purifiant l'air de l'étable, n'y ont laissé qu'une température modérée ; 2°. la laine de mes moutons a été garantie des graines, des pailles et autres mal-propretés qui l'altéroient en tombant des fourrages ; 3°. ces fourrages eux-mêmes, placés sur un plancher solide et à l'abri de toute communication avec l'air intérieur de l'étable, ont conservé leur goût naturel, et distribués convenablement aux moutons, ils ont été recherchés et consommés, sans qu'il s'en perdît un seul brin ; 4°. après l'hiver, mes bêtes à laine sont sorties de la bergerie aussi bien portantes et aussi gaies qu'elles y étoient entrées, et j'ai remarqué sur-tout qu'il n'y en a pas eu une seule attaquée d'une espèce de galle qui a désolé tous les troupeaux voisins après l'hiver où ces changemens ont été introduits ; 5°. enfin, ma laine a eu toutes les propriétés qui caractérisent une bonne laine, du moins autant que la race de mes moutons pouvoit le permettre.

Veut-on une preuve plus convaincante de l'excellent effet de ces réformes dans ma bergerie ? Je

Digitized by Google

vais la donner en faveur de ceux qui n'aiment pas les nouveautés, par esprit de calcul, et qui préfèrent ce qu'ils tiennent à ce qu'on leur promet. L'année même de mon amélioration, c'est-à-dire, après le premier hiver où mes bêtes à laine en ont joui, j'ai vendu ma laine à un meilleur prix que celle des troupeaux voisins qui avoit toujours passé pour plus fine, puisque j'en ai eu 17 gros (51 sous environ) de plus par paquet de vingt livres. Mieux encore; la tonte m'a donné onze paquets de vingt livres de plus que l'année précédente, quoique je n'aie pas voulu laisser tondre mes agneaux, comme je le faisois ordinairement, et chaque bête de mars a été vendue un florin plus cher (environ 43 à 44 sols) que de coutume. Qu'on remarque bien qu'il n'a fallu guères qu'un an pour en venir là.

Mais il est bien important que j'explique ici pourquoi je me suis déterminé à ne pas faire tondre mes agneaux. J'ai conjecturé que ces petits animaux, dans un âge aussi tendre, pouvoient souffrir beaucoup du froid et de l'humidité après la tonte, et que conséquemment leur extrême délicatesse, augmentée par cette opération, empêchoit qu'ils ne se fortifiassent et qu'ils ne jouissent d'une aussi bonne santé. L'expérience, ou plutôt l'événement a justifié mes conjectures; les jeunes agneaux, que je n'ai pas fait tondre, ont été constamment plus robustes, et ont, en quelque sorte, ennobli leur race. Ils sont aujourd'hui l'ornement et la partie essentielle de mon troupeau.

N. B. Rien, comme on voit, de plus sage, ni de plus facile à suivre que ces conseils fondés sur l'expérience. Nous donnerons dans l'un des premiers Numéros une addition du même Auteur; et si nous voyons que cette matière importante intéresse nos Souscripteurs, nous pourrons chaque mois donner une courte notice de ce qu'il convient de faire pendant ce mois, pour que nos troupeaux puissent égaler en beauté ceux dont s'enorgueillit et dont s'enrichit l'Angleterre.

Digitized by Google

FÊTE DES VICTOIRES,

Célébrée à Paris le 10 nivôse.

La rigueur de l'hiver n'empêche pas nos intrépides armées de triompher de toutes parts ; elle n'a pas dû nous empêcher de célébrer leurs triomphes. Les fêtes républicaines ne sont point de vains spectacles ; elles échauffent le cœur, le font battre plus vivement ; l'âme jouit, le sang circule, et le froid de nivose est oublié, comme le seroient les chaleurs de thermidor.

Au reste, le tems très-froid de décadi étoit en même-tems très-beau, très-serein. Le soleil éclaira le commencement de la fête ; et l'on eut moins à se plaindre de la température que de la briéveté du jour.

A sept heures du matin, le signal fut donné par une salve générale du parc d'artillerie. A neuf heures, les députations armées des 48 sections conduisirent au Jardin national les blessés qu'elles renfermoient dans leur sein, et les placèrent avec respect dans quinze chars, consacrés aux quinze armées de la République.

Le reste de la matinée fut employé à faire les derniers préparatifs, à compléter et ordonner l'innombrable cortège. A deux heures, après qu'on eut exécuté une musique militaire, il partit enfin dans l'ordre suivant.

Un détachement de cavalerie, précédé de ses trompettes et suivi de 30 sapeurs. — 48 canons sur deux files, traînés et environnés par des détachemens de canonniers de chaque section. — 50 tambours. — Deux détachemens de la force armée parisienne, de 60 hommes chacun, non compris les deux porte-drapeaux, les porte-flammes, officiers et sous-officiers.

Digitized by Google

Députations de toutes les sociétés populaires, avec leurs bannières respectives. — Les comités civils, — les comités de surveillance, — les commissaires de police et juges de paix, — les tribunaux, — la commune de Paris et le département, — les communes des environs de Paris. — Le conseil exécutif provisoire. — Chacun de ces huit groupes suivi de deux détachemens de 60 hommes, marchant dans le même ordre que les deux premiers. — 50 tambours. — Vainqueurs de la Bastille et hommes du 10 août. — Peloton de canonniers, avec deux pièces et précédé de sapeurs. — Deux détachemens de 60 hommes d'infanterie de l'armée révolutionnaire, dans le même ordre que les deux premiers détachemens. — Char de l'armée révolutionnaire, portant 12 défenseurs de la liberté, environné de 40 jeunes filles vêtues de blanc, ceinture tricolore, et tenant à la main une branche de laurier.

Char de l'armée du Haut-Rhin; — *idem* du Bas-Rhin; — *id.* de la Moselle; — *id.* des Ardennes; — *id.* du Nord; — *id.* des Côtes de Cherbourg; — *id.* des Côtes de Brest; — *id.* de l'Ouest; — *id.* des Pyrénées occidentales; — *id.* des Pyrénées orientales; — *id.* du Var; — *id.* des Alpes; — *id.* de Toulon. — Char de l'armée Navale. — Chacun de ces chars de triomphe, précédé, comme le premier, d'un peloton de canonniers avec deux pièces; rempli de douze défenseurs de la patrie, blessés dans les combats; environné de jeunes filles, et suivi de deux détachemens de 60 hommes de la force armée parisienne.

La Convention nationale en masse, entourée d'un ruban tricolor, que tenoient les vétérans et les enfans de la patrie entre-mêlés. — 50 tambours. — Musique de la force armée. — Artistes musiciens pour l'exécution des hymnes. — Char de la victoire, portant le faisceau national, surmonté de la statue de la victoire. Du sein même de ce faisceau sortent des bras armés, pour le défendre. Le char étoit environné de 50 invalides et de 100 braves sans-culottes en bonnet-rouge. — 4 détachemens de 60 hommes

Digitized by Google

pareils aux deux premiers. — Détachement de cavalerie, avec ses trompettes, qui fermoit la marche.

Ce cortège immense défila dans le plus bel ordre, sur la place de la Révolution, remonta la rue Saint-Honoré jusqu'à la rue Saint-Nicaise, traversa la Place de la Réunion, le Quai du Louvre, le Pont ci-devant Royal, les rues du Bacq et de Grenelle, et fit sa première station au Temple de l'Humanité, ci-devant Hôtel-des-Invalides. Là le président de la Convention exprima à ces respectables vétérans la reconnoissance du peuple français. On exécuta un chœur de musique, et le cortège se rendit ensuite dans le même ordre au Champ de Mars.

Au milieu de cette vaste enceinte s'élevoit le Temple de l'Immortalité. Les quinze chars remplis des défenseurs de la Patrie, se rangèrent autour du Temple. Les jeunes filles, en passant devant les chars, y déposoient leurs branches de laurier. Il étoit nuit close, mais tout à-coup, au son d'une symphonie militaire, un bûcher où étoient placés des drapeaux pris sur les rebelles, des emblêmes et des ornemens royaux, s'enflamma, et fit jaillir sur cette scène touchante et sublime, une lumière imprévue. Rien ne peut rendre l'effet de ce spectacle magique.

Après la symphonie, les artistes-musiciens exécutèrent une hymne sur la prise de Toulon, dont les vers sont de notre poëte-législateur Chénier, et la musique du célèbre Gossec, qui depuis le commencement de la révolution n'a cessé de consacrer son talent à chanter la liberté, et qu'on pourroit appeler notre compositeur révolutionnaire.

Cette auguste cérémonie terminée, le conseil-général de la commune conduisit les guerriers blessés dans un lieu où on leur avoit préparé un banquet civique. Leurs santés, celles de tous nos frères des armées et des départemens, celles des représentans du peuple, et sur-tout celle de la République une et indivisible, furent portées avec l'effusion de la joie la plus vive.

Dans ce banquet comme dans tout le reste de la

Digitized by Google

fête, l'ordre le plus parfait régna avec une liberté entière. Par-tout le cortège avoit recueilli dans sa marche des applaudissemens et des acclamations fraternelles. Une gaieté douce et cordiale brilloit dans tous les regards. Jamais le peuple de Paris ne parut si nombreux, si heureux et si digne d'être libre. Jamais on ne put mieux sentir la différence qui y a de ces prétendues fêtes où des esclaves regardent tristement célébrer les victoires de leurs maîtres, aux grandes solemnités républicaines, dans lesquelles un peuple libre célèbre ses propres victoires.

NOUVELLES DES ARMÉES.

Armées du Rhin et de la Moselle.

C'est le 7 Nivose, qu'après tant de journées victorieuses, ces deux armées combinées attaquèrent et prirent d'emblée, l'une les lignes de Weissembourg, l'autre la ville forte de Lauterbourg, et le poste important d'Hagenbach. 14 pièces d'artillerie, une grande quantité de munitions de guerre, de riches magasins restèrent à Lauterbourg au pouvoir des vainqueurs; à Weissembourg 1,500 fusils, des malades et des blessés en grand nombre, et 200 de nos frères prisonniers. Les Autrichiens se retirèrent en désordre dans leur camp de Bellheim. On leur prit, en les poursuivant, 2 pièces de canon, une voiture de souliers, et 140 voitures de fourrages. Comment nos braves défenseurs n'auroient-ils pas été invincibles? On avoit lu la veille à la tête de l'armée la nouvelle de la reprise de Toulon; les cris de vive la République! l'avoient accueillie. *Nos frères ont été à Toulon*, s'écrioit-on de toutes parts, *nous voulons aller à Landau.* C'est ainsi que circule dans toutes nos armées l'émulation et le génie de la victoire.

Digitized by Google

En effet, dès le lendemain les deux armées redemandèrent le combat. Il fut des plus chauds et des plus opiniâtres, Pendant plus de quatre heures de pas de charge, sous un feu terrible et continuel, pas un soldat ne sortit des rangs. Enfin les Autrichiens furent obligés de céder et de fuir, laissant Landau libre, où nos armées triomphantes entrèrent le soir même. L'ennemi dans sa terreur abandonna des magasins de toute espèce, et des positions où une poignée de Républicains eût résisté à des armées d'esclaves.

Dans cette bataille de Kelsberg, toutes les troupes ont paru se surpasser elles-mêmes. Le 3e. régiment de hussards a sur-tout combattu et chargé avec une impétuosité sans égale. Un canonnier ennemi alloit mettre le feu à une pièce de 17, qui par sa position nous auroit fait beaucoup de mal. Un hussard de ce régiment sort des rangs, fond sur le canonnier, lui coupe la tête, et se rend maître de sa pièce.

La bravoure de la garnison de Landau avoit été aussi admirable pendant le siége, que le fut dans cette journée celle de ses libérateurs. Enclavée dans le pays ennemi, abandonnée presque à elle-même, depuis plus de 4 mois, ignorant ce que la valeur française méditoit pour sa délivrance, elle a résisté à tous les dangers et à tous les genres de corruption. Le général autrichien Hohenlohe avoit fait au brave commandant Laubadère les propositions les plus séduisantes. Laubadère lui répondit en républicain, en homme digne de la confiance nationale. Hohenlohe n'entendant rien à ce style, en fit part au général prussien Knobelsdorf qui ne l'entendant pas davantage, écrivit à la garnison même, dont il obtint qu'une réponse du même genre.

Alors le bombardement redoubla de fureur. Landau a reçu 25 mille bombes. Depuis trois semaines la garnison vivoit de chair de cheval, de pain de seigle et de pois. Le pain de munition s'est vendu jusqu'à 4 liv. Le sucre 80 francs la livre; une oie 100 liv. Le feu ayant pris à l'arsenal, un boulanger de Landau avoit été requis pour l'éteindre. Au moment qu'il y

travailloit, une bombe met le feu à sa propr
son : on vient l'avertir ; il répond sans se dé
de son travail : « ma maison n'est qu'une pro
particulière ; je dois défendre les propriétés
nation : je ne quitterai point mon poste. *Voi*
une garnison bien étonnante, disoit à des soldat
ont apporté la nouvelle, un membre du com
salut public : *bien étonnante!* répondirent-ils vive
quoi! d'avoir fait notre devoir!

Instruite de ces beaux traits de cette co
admirable, la Convention Nationale a décrét
enthousiasme, que les armées de la Moselle
Rhin, que la garnison et les citoyens de Land
bien mérité de la patrie. Elle a chargé les re
tans du peuple auprès de ces armées de récomp
au nom de la République, les braves républica
se sont le plus distingués, tant dans ces de
journées, que dans toute la campagne, et de
tableau des pertes essuyées par les patriotes
dans le bombardement de Landau, soit par l
gardages des satellites de la Prusse et de l'Au
ils feront aussi parvenir à la Convention le n
Boulanger de Landau qui laissa brûler sa m
sans quitter son poste à l'arsenal, ainsi que l
du hussard françois qui coupa si à-propos la t
canonnier Prussien, et s'empara de son cano

Ce décret a été sur-le-champ envoyé aux d
mées, qui ne l'ont pas attendu pour marche
nouveaux triomphes. Le 9, elles s'emparè
poste de Guermersheim qui couvre Landau,
la conservation des lignes, et ouvre la porte d
tinat. En évacuant la petite ville de Begzabe
assure que les Autrichiens et les Prussiens se so
leurs adieux à coups de sabres et de fusils. L
niers se sont retirés vers Neudstadt et Mayenc
autres ont repassé le Rhin sur trois ponts qu'ils a
eu la précaution de construire ; et s'ils n'eus
à toutes jambes pendant trois jours et trois nui
étoient tous exterminés.

Enfin le 10, un de nos corps d'armée est
à Spire, où il s'est emparé de grands magasins d

Digitized by Google

et de fourrages. Nos Républicains ne tarderont pas à remonter jusqu'à Mayence où ils ont de bonnes captures à faire et de beaux canons à reprendre. Peut-être même iront-ils brûler et raser Coblentz, dont le nom importune depuis quatre ans nos oreilles; et après avoir conquis à la République toutes les riches provisions du Palatinat, ils reviendront gaiement sur nos frontières attendre qu'au printems l'Autriche et la Prusse veuillent prendre la revanche d'une partie si ruineuse pour eux, et qu'ils ont si bêtement jouée.

Trait de bravoure de MANDEMENT, *cavalier au 6e. régiment, lors de l'affaire d'Hondscoote, à l'armée du nord.*

A cette affaire célèbre qui délivra Dunkerque, le sixième régiment de cavalerie étoit en bataille derrière les lignes de l'infanterie, attendant le moment d'agir. On demande des cavaliers de bonne volonté pour porter des cartouches à nos bataillons qui s'avançoient en faisant un feu terrible sur les redoutes. Nos cavaliers, malgré le feu de l'ennemi, s'empressent de porter des secours à leurs frères d'armes; rien ne ralentit leur ardeur.

Mandement remplit son sac de cartouches, se porte au galop vers nos bataillons, et leur dit: Camarades, avez-vous besoin de cartouches? — Non, nous ne tirons plus; nous chargeons les brigands à l'arme blanche. Il apperçoit dans un pré 8 à 10 soldats d'infanterie qui gardoient un drapeau: croyant que c'étoient nos troupes, il marche vers eux, et leur dit, en avant d'une haie épaisse: Camarades, voulez-vous des cartouches? Apportez, lui crièrent-ils. Mandement franchit la haie, et connoît son erreur, mais trop tard. Les ennemis l'entourent et lui disent, en le saisissant des rênes de son cheval, rends-toi. Ce brave cavalier faisant semblant de se rendre, jette à terre son sac de cartouches. Les brigands lâchent les rênes de son cheval et ramassent les cartouches. Mandement tire aussi-tôt son sabre, frappe à droite, à gauche, saute sur le drapeau, le leur arrache, et se fait jour à travers la haie. A peu de distance de là,

Digitized by Google

il se vit entouré par un régiment ennemi ; il le traversa au milieu du feu et des bayonnettes, mais se voyant pris de tous les côtés, il fut obligé de le repasser une seconde fois, sans néanmoins abandonner le drapeau ; il distingue le colonel en avant du régiment ennemi qui l'entouroit ; il tombe sur lui à coups de sabre, en criant : Voilà la cavalerie qui arrive pour vous charger. A peine eut-il prononcé ces mots, que le régiment ennemi croyant notre cavalerie à ses trousses, jette bas ses armes, ses havre-sacs, et prend la fuite. Mandement se saisit du colonel et abandonne le drapeau ; la prise du colonel étoit en effet plus importante, puisqu'il en résulta la déroute totale du régiment.

LIVRE NOUVEAU,

Intéressant pour les habitans des campagnes.

ALMANACH PERPÉTUEL ET RÉPUBLICAIN DES CULTIVATEURS, *par le professeur d'architecture rurale ; prix 25 sous, à Paris, chez le citoyen* COINTEREAUX, *professeur d'architecture rurale, rue du Faux-bourg Saint-Honoré, n°. 108, et chez le cit.* FUCHS, *libraire, Quai des Augustins, n°. 28.*

Cet almanach contient ce que les Cultivateurs et les ménagères ont à faire chaque jour de l'année ; cette nouvelle production est aussi intéressante que les autres de cet auteur connu par l'utilité de ses travaux. Elle fait partie de son grand ouvrage annoncé dans notre n°. 12 ; mais on peut aussi l'en détacher ; les cultivateurs y trouveront l'indication claire et précise de ce qui peut contribuer chaque jour à augmenter leur richesse qui est celle de la patrie.

On s'abonne à Paris, au Bureau de la Feuille Villageoise, *rue du Théâtre-Français, n°. 4, pour la quatrième année, commençant le premier jeudi d'octobre, 12 du 1er. mois de l'an 2e.*

Le prix de l'abonnement est de 12 liv.

De l'Impr. de la Feuille Villageoise, rue du Théâtre-François, N°. 4.

Digitized by Google

N°. 16. IVme. Année.

LA FEUILLE VILLAGEOISE.

Septidi, 27 *Nivôse*,
L'an second de la République française,
Jeudi, 16 *janvier* 1794. (Vieux style).

Suite de la MORALE UNIVERSELLE.

La seconde fois que le philosophe put se trouver au rendez vous indiqué pour les entretiens de morale, il n'y rencontra plus qu'un des amis. Indulgent à double titre, comme ami et comme philosophe, il n'attribua point cette défection au peu d'intérêt pour la plus utile des sciences, ni aux préventions contre sa manière d'en établir le système, mais tout simplement aux affaires.

Notre ami n'est point venu, dit-il en parlant de l'un et serrant affectueusement la main de l'autre, peut-être ne viendra-t-il plus. Je le regrette, mais nous pouvons nous passer de lui. Je ne suis point un docteur, je n'ai pas besoin d'un auditoire. Je ne pérore pas, je ne professe pas; je cause : un seul interlocuteur me suffit.

Mon exactitude, répondit l'ami, vous dit assez combien nos entretiens m'intéressent. Vous avez dissipé des préjugés dont ma raison étoit offusquée. Elle est maintenant d'accord avec la vôtre sur le principe que vous donnez pour base à la morale, et sur l'ordre dans lequel, conformément à ce principe, doivent être rangés nos devoirs. Il nous

Digitized by Google

reste à voir l'ordre que vous établirez entre les vertus qui nous servent à les remplir.

Le Philosophe. Nous suivrons, pour résoudre cette question, le même guide qui nous a conduits dans l'examen des précédentes, la raison. Elle nous dit que l'homme ayant pour premier devoir sa conservation et son bonheur, ses premières vertus doivent être celles qui, dans tout état de société, peuvent lui faire atteindre ce but. Considéré ensuite sous le rapport de ses devoirs avec les autres hommes, on le voit lié par deux sortes de relations. La première est celle que la nature lui donne avec la famille au sein de laquelle il reçoit la vie, et qu'elle le destine à étendre et à multiplier à son tour; la seconde est celle qu'il forme avec la grande famille politique dont sa famille naturelle fait partie. D'où il résulte deux ordres de vertus sociales; l'un composé des vertus domestiques, l'autre, des vertus civiles.

L'Ami. Cette division est fort claire: je crains cependant que vous ne puissiez pas déduire assez nettement vos trois classes de vertus pour que l'une ne nuise pas à l'autre ou ne s'y confonde pas. Mais je ne veux pas vous arrêter par des difficultés prématurées et peut-être peu solides. Si elles ont quelque réalité, il sera tems de vous les présenter au moment où elles causeront quelqu'embarras dans vos explications ou dans mon esprit.

Mais avant d'entrer dans l'énumération des vertus et dans les définitions de chacune, ne trouveriez-vous pas à propos de définir d'abord l'être moral collectif qu'elles contribuent toutes à former, et que l'on nomme par excellence la Vertu?

Le Philosophe. Vous me prévenez: cette définition ne pouvoit manquer d'être la première. J'appelle la vertu en général, une volonté constante et ferme de faire tout ce qui peut contribuer à notre félicité permanente, et au bonheur permanent de nos semblables.

Je dis premièrement que cette volonté doit être constante: ce n'est point pour quelques actions

Digitized by Google

utiles, mais isolées et passagères qu'un homme peut être nommé vertueux ; c'est la constance à faire habituellement ces actions, à en nourrir en soi l'amour, à en rechercher la pratique, qui constitue véritablement la vertu. Il faut aussi que cette volonté soit ferme, car elle peut, elle doit rencontrer des obstacles et son devoir est de les combattre et de les vaincre. Constance et fermeté sont donc les deux premiers attributs de la vertu en général, c'est-à-dire, de la disposition habituelle à faire le bien.

Je dis, en second lieu, que cette disposition ou volonté doit avoir pour but notre félicité permanente, et le bonheur permanent de nos semblables. Ici chaque mot tend à lier l'intérêt personnel à l'intérêt de tous, ce qui est le grand problême de la morale. D'abord l'un et l'autre se trouvent réunis dans la définition, comme ils doivent l'être dans la volonté pour que cette volonté soit vertu ; ensuite, nous donner pour but notre félicité *permanente*, c'est encore nous prescrire en d'autres termes de l'attacher à la félicité d'autrui. On se figure telle position où un homme peut ambitionner et se procurer aux dépens des autres quelques jouissances passagères, mais non pas un état durable et permanent de bonheur: ainsi l'a voulu la nature, par cela seul qu'elle a voulu que l'homme fut un animal sociable. Enfin c'est aussi la félicité *permanente* des autres, que doit se proposer l'homme vertueux, et non pas leurs plaisirs passagers et frivoles, trop souvent suivis de regrets et de repentirs. Flatter ou favoriser les hommes dans leurs vices, leurs préjugés, leurs erreurs, ce n'est point vertu, c'est corruption ou foiblesse : c'est, en compromettant leur bonheur, compromettre aussi le sien.

Si je fais consister la vertu dans la volonté de faire tout ce qui peut contribuer en même-tems à notre bonheur et à celui de nos semblables, ce n'est pas qu'il n'y ait un ordre supérieur et transcendant de vertus qui va jusqu'à faire préférer l'intérêt commun à l'intérêt personnel,

Digitized by Google

qui porte l'homme à sacrifier au bonheur d'autrui son propre bonheur et même sa conservation et sa vie. Mais dans l'état ordinaire des choses, les occasions ne sont pas communes d'exercer ces hautes vertus ; nous en parlerons en leur lieu ; nous verrons qu'elles ont pour mobile une faculté de l'homme différente de sa raison ; or nous ne devons encore considérer les vertus que dans l'usage habituel de la vie, et comme le plus digne emploi de la raison humaine.

L'Ami. Il me tarde de vous entendre donner à chacune d'elles le rang qui lui appartient. Déjà vous les avez distinguées en trois classes, dont la première est celle des vertus individuelles qui ont spécialement pour but notre conservation particulière : ou je me trompe fort, ou elles seront de nature à contribuer en même-tems au bonheur de la famille, et ces deux classes réunies formeront avec la troisième l'ensemble des vertus nécessaires pour faire prospérer la société civile.

Le Philosophe. Voilà précisément et en peu de mots tout mon système de morale, et voilà ce qui prouve la vérité du principe qui lui donne pour base le soin de notre conservation et de notre bonheur. Voyons maintenant quelles sont les vertus qui tendent plus particulièrement à ce but, et que vous avez fort bien nommées vertus individuelles. J'en compterai cinq, parmi lesquelles il est important de bien choisir celle qui doit marcher la première.

L'Ami. Je n'apperçois pas la raison de cette importance.

Le Philosophe. Remarquez bien que cette première vertu, conservatrice de l'homme, est comme la voûte de notre édifice moral. Elle doit être telle que toutes les vertus, non-seulement de sa classe, mais des deux autres, ne puissent se passer d'elle, et que seule, pour ainsi dire, elle puisse au besoin suppléer la plupart des autres vertus. Vous voyez que cela ne convient qu'à la Prudence. Les autres sont

Digitized by Google

la Tempérance, la Patience, le Courage et l'Activité. Si l'homme, dans leur exercice, est dépourvu de la première, ne poussera-t-il pas la tempérance jusqu'à une abstinence destructive, la patience jusqu'à la foiblesse et à la lâcheté? Son courage ne sera-t-il pas une témérité aveugle, son activité une pétulance pernicieuse? Tandis qu'avec la seule prudence il évitera les excès de l'intempérance, il ne souffrira que des maux inévitables ou utiles à lui et aux autres; il fuira les occasions où le courage lui seroit nécessaire; il saura même échapper au danger quand il n'aura pas su le prévenir: enfin il mettra une telle économie dans ses moyens d'existence, qu'il aura moins qu'aucun autre, besoin d'activité. Cicéron, qui se connoissoit en vertus, dit que la prudence est *l'art de vivre*. C'est cette vertu clairvoyante qui nous apprend à voir les objets tels qu'ils sont, à les dépouiller des fausses apparences, à profiter du passé pour connoître le présent et prévoir l'avenir.

La prudence se compose d'expérience et de science. L'expérience ne consiste pas seulement à avoir vu ou éprouvé soi-même un grand nombre d'événemens et de vicissitudes, mais à les avoir observés avec attention, à en avoir démêlé les causes et apperçu les effets, ensorte que toutes les fois qu'on voit reparoître les unes, on ait appris à en conclure l'existence prochaine des autres. La science est la connoissance des propriétés salutaires ou nuisibles des choses, et celle des moyens que la nature et la société nous procurent d'assurer notre existence et d'augmenter nos jouissances et notre bonheur. Pour être véritablement prudent, l'homme doit être instruit et expérimenté. L'inexpérience et l'ignorance sont donc les deux plus grands vices ou plutôt les deux plus grands malheurs de l'homme, puisqu'elles le privent de la prudence qui est la première et la plus nécessaire des vertus.

L'Ami. Ainsi l'imprudence, dans son acception la plus étendue, est une maladie grave, dans laquelle deux autres maladies graves se compliquent, et

Digitized by Google

qui pousse presque inévitablement l'homme à sa perte.

Le Philosophe. Votre conséquence est fort juste, et vous devez en conclure combien il est dangereux pour tout un peuple de rester plongé dans l'ignorance. Un peuple dépourvu de prudence, parce qu'il l'est d'expérience et d'instruction, ne sait éviter aucun excès, échapper à aucun danger : il ne sait ni se délivrer des maux qui l'assiègent, ni prévenir ceux qui le menacent. Et par une conséquence ultérieure, vous devez sentir que l'ignorance du peuple est à-la-fois la plus grande ressource et le plus grand crime de la tyrannie. Mais nous nous écartons trop de notre route ; laissons là les crimes des tyrans et revenons aux vertus de l'homme.

La seconde est la tempérance, que je définirai une habitude raisonnée de n'excéder jamais, en satisfaisant nos besoins ou en cédant à nos desirs, le terme prescrit par la nature pour notre conservation et notre bien-être. Les vertus élémentaires dont la tempérance se compose sont la sobriété, la continence, et la modération. La sobriété nous défend l'excès des alimens, la continence celui des plaisirs de l'amour, la modération nous garantit de tous les desirs assez vifs, quel que soit leur objet, pour troubler notre vie, et pour égarer notre raison.

Voulez-vous apprécier la sobriété tout ce qu'elle vaut ? comparez l'homme sobre avec celui qui ne l'est pas. Le premier digère sans s'en appercevoir, et sans qu'on s'en apperçoive. Ses idées sont claires, son langage facile ; il remplit ses fonctions, et vaque à ses affaires, après dîner comme avant. Presque toujours exempt de maladies, dispensé de remèdes dégoûtans et ruineux, il vieillit tard, et jouit gaiement jusqu'à la fin des biens qu'il a reçus ou acquis. L'autre oppressé de ce qu'il mange, étourdi de ce qu'il boit, digère avec travail, et quelquefois aussi incommodément pour les autres que pour lui. Ses idées sont confuses, ses paroles embarassées. Incapable de penser et d'agir, il tombe dans un abatte-

Digitized by Google

ment, où se livre à des violences qui troublent également sa santé ; son estomach se ruine, son tempérament se détruit. La vieillesse, surchargée d'infirmités et de douleurs, le mène à une mort hâtive, précédée de privations sans dédommagement. Il finit par être forcé d'être sobre, sans retirer le fruit, ni goûter les plaisirs de la sobriété.

Je ne parle point de l'ivresse, l'état le plus hideux, le plus avilissant où puisse être plongée une créature raisonnable. L'ivrognerie, qui est l'habitude de cet état, est pire qu'un vice : elle est une profonde dégradation de l'homme qu'elle ravalé au-dessous des bêtes. En cédant à leurs appétits, les bêtes conservent l'instinct que leur a donné la nature ; l'homme adonné à l'ivresse, aliène habituellement sa raison : c'est une brute, moins l'instinct.

La continence ou la chasteté consiste, non dans la privation totale des plaisirs attachés à l'union des deux sexes, mais dans leur usage modéré, reglé par la tempérance et la sagesse. Après la vue d'un homme ou d'une femme ivre, il n'y en a point de plus répoussante que celle d'un débauché ou d'une prostituée ; il n'y a point d'existence plus misérable. Le libertinage habituel affoiblit et déprave encore plus l'esprit, appauvrit encore plus le corps que ne fait l'ivresse. Les infirmités, la vieillesse précoce le suivent de même. Il a des effets plus funestes dont je vous épargne l'affligeant tableau, et que n'a point à craindre l'homme qui, en cédant au plus impérieux des besoins, en goûtant le plus vif des plaisirs, ne va jamais plus loin que ne le demande la nature. L'homme chaste satisfait ses desirs réels, mais ne s'en fait point de factices ; il prend soin d'éviter les objets propres à les faire trop souvent renaître ; il écarte même de son imagination les souvenirs et les pensées capables d'enflammer les sens, et d'y rallumer sans cesse un feu, qu'il faut toujours attendre et n'exciter jamais. Il honore, il respecte dans les autres la modestie et la pudeur ; il les cultive, pour ainsi dire, et les alimente en lui-même : il sait que la pudeur est la sentinelle vigilante que la nature a donnée à l'imagination pour

Digitized by Google

prévenir ses écarts, aux sens, pour leur épargner des illusions dangereuses et de séduisantes erreurs. Il sait enfin, et nous devons apprendre de lui, qu'il ne faut pas parler trop long-temps de la chasteté, ni de la pudeur, de crainte de les blesser.

La modération dans les désirs de richesse, d'honneurs, de puissance, de tout ce qui excite l'admiration et l'envie, de tout ce qui fait que les hommes s'agitent, se tourmentent, oublient de vivre pour l'acquerir, n'est pas la moins importante des vertus dont se forme la tempérance. l'homme qui s'abandonne à la poursuite de tous ces faux biens, renonce aux biens les plus réels, au calme intérieur, à la paix de l'ame, à l'usage libre de sa raison, à son heureuse independance. C'est un insensé malade, qui craint l'ennui de la santé, et ne soupire qu'après la fièvre.

L'homme modéré dans ses vœux, content d'éviter la pauvreté, fuit et méprise la richesse qui éblouit sans rendre heureux, les honneurs qui gonflent l'ame sans la remplir, la puissance sur les autres, qui ôte le pouvoir de se maîtriser soi-même; il voit en pitié ceux qui se repaissent de ces vaines fumées, comme il verroit des histrions revêtus de leurs beaux habits de théâtre, qui seroient devenus fous et croiroient être réellement les princes et les héros qu'ils représentent. Il ne craint ni ne cherche les regards. Il remplit avec plaisir, avec zèle, l'état qu'il a embrassé, les fonctions qu'on lui confie. Quelque chose qui lui arrive, soit bonne, soit mauvaise fortune, il est préparé à tout. Rien ne l'énorgueillit, rien ne l'humilie ni ne le décourage. Il est supérieur aux injures des hommes, aux injustices du sort. Sa probité inattaquable n'a pas même de fortes épreuves à subir. Il vit heureux, meurt tranquille, et laisse une mémoire honorée. Quels sont les grands, les puissans ou les riches dont on puisse en dire autant? Et que sont toutes ces félicités imaginaires que poursuivent les vœux immodérés de la plupart des hommes, auprès de ce véritable bonheur que la modération seule procure?

Digitized by Google

L'Ami. Vous en parlez avec une chaleur qui ... soupçonner qu'elle est votre vertu favorite. Quoi qu'il en soit, je vois que l'homme sobre, chaste et modéré dans tous ses désirs, c'est-à-dire l'homme tempérant, est en effet un être fort heureux. Je vois aussi que s'il joint à ces vertus la prudence qui l'empêche de les pousser trop loin pour sa santé et son bonheur, il est déjà très-avancé dans l'art de se conserver et de jouir. Que sera-ce quand vous aurez complété sa première classe de vertus ?

ÉCLAIRCISSEMENT NÉCESSAIRE.

En donnant, dans le n°. 12, des éloges mérités au citoyen Sabatier-Labastie, j'ai cru devoir relever quelques expressions qui ne me paroissoient pas avoir toute la justesse que l'on trouve ordinairement dans ce qu'il écrit.

Il appelle de mes observations, en me remerciant de ma franchise. Je ne puis mieux répondre à la sienne qu'en publiant la lettre que je reçois de lui. J'aurai ainsi rectifié ce qu'il pouvoit y avoir de hasardé dans mon jugement : cette lettre lui conciliera un nouveau degré d'estime : les lecteurs y trouveront une lecture intéressante et profitable. Nous y aurons tous gagné.

A l'Auteur de la Feuille villageoise.

Livron, département de la Drôme, le 7 nivose, l'an deuxième.

Toujours j'ai préféré la franchise et la sincérité aux louanges. On peut, d'après cela, juger combien la réponse qui suit aux de mes lettres, dans le n°. 12 de la Feuille villageoise, a dû me faire plaisir. Cette réponse semble exiger de moi quelques explications ; je vais les donner avec candeur et simplicité.

Digitized by Google

Quand j'ai employé l'expression figurée et connue de *portes de l'enfer*, et que j'ai affirmé qu'elles ne prévaudroient point contre la vraie religion, je n'ai fait qu'imiter l'exemple d'un grand nombre de philosophes qui s'en sont servis comme moi, et qui, comme moi, n'ont pas cru qu'une expression fût mauvaise par cela seul qu'elle est tirée de l'évangile. En l'employant j'ai voulu dire seulement, que la vraie religion triompheroit toujours de l'erreur qui tue la vérité, et de la corruption qui tue les vertus.

Dans mes principes, abjurer la religion ce n'est pas cesser de croire, puisque je reconnois qu'elle consiste essentiellement dans les affections vertueuses du cœur et dans la pratique des devoirs de l'homme et du citoyen. Abjurer la vraie religion, c'est donc, selon moi, étouffer ces affections et fouler aux pieds ces devoirs. Encore un coup je ne reconnois pour impies que les scélérats, les hommes capables de tous les crimes. Je suis bien loin d'appeller de ce nom le mécréant involontaire et de bonne foi à qui l'on ne peut reprocher que ses erreurs ou ses opinions. Au contraire le véritable impie, c'est celui qui se borne à croire, qui ne fait rien de ce qu'il devroit faire, et qui fait tout ce dont il faudroit s'abstenir. Ainsi donc les vrais impies, sont les dévots fanatiques de la Vendée, qui, pour plaire à Dieu, déchirent leur patrie et massacrent leurs frères : les impies seront toujours pour moi, ces monstres, croyans ou mécréans, qui boivent la sueur et s'abreuvent du sang des hommes. Ils ont tous abjuré la vraie religion.

Après ces explications, et même sans ces explications, on doit comprendre aisément, qu'en instituant chaque père de famille pasteur naturel de ses enfans, je n'ai point voulu en faire de petits tyrans domestiques. Leur donner trop d'autorité, ce seroit violer les droits de la liberté, j'en conviens sans peine. Ne pas leur en laisser assez, ce seroit violer les droits de la nature, qui ne sont pas moins sacrés ; ce seroit servir la cause de la licence et du libertinage. Je veux qu'ils soient dans leurs maisons

Digitized by Google

les gardiens des mœurs ; qu'ils forment le cœur et la raison de leurs enfans ; que leur expérience guide et conseille leur inexpérience ; qu'ils les sauvent des tentations du vice et des mauvais exemples ; qu'ils leur épargnent des écarts et par conséquent des regrets ; qu'ils leur ouvrent la carrière des vertus et par conséquent celle du bonheur. Leur contester cette autorité tutélaire ce seroit chose vaine, injuste et pernicieuse ; car les pères vraiment pères, seront toujours les meilleurs instituteurs de leurs enfans, et les enfans auront toujours pour de tels pères une confiance qu'aucun étranger n'aura le droit de partager.

Des abus d'autorité ! ils deviendront tous les jours moins à craindre. Les pères que nous promettent la régénération de nos mœurs et le progrès de nos lumières n'abuseront sans doute pas de l'ascendant légitime que leur donneront l'âge, l'expérience et les bienfaits. S'ils cherchent à faire embrasser des opinions qu'ils croiront utiles et vraies, ils auront cela de commun avec tous les hommes, même avec les philosophes, et je ne vois pas la raison pourquoi on leur contesteroit un droit qu'on accorderoit aux autres et qu'on ne peut ôter à personne : ils en abuseront moins que qui que ce soit au monde. Ils ne voudront pas faire des esclaves, mais des heureux : ne souffrant point qu'on asservisse leur propre pensée, ils n'auront garde d'exercer un empire tyrannique sur la pensée des personnes qui leur seront les plus chères. Ils renonceront à leurs droits aussitôt que le bonheur de leurs enfans n'exigera plus qu'ils les exercent. Alors ceux-ci deviendront, comme je l'ai dit, leurs propres pasteurs. Les uns seront toujours bienveillans ; les autres ne cesseront pas d'être reconnoissans et amis respectueux... Je le sens bien, je deviens prolixe ; mais mon cœur ne sait pas finir sur le chapitre des pères et des enfans. J'ai le bonheur de posséder encore mon respectable père, ainsi que ma tendre mère, et j'ai aussi trois jeunes fils, qui, j'en ai la douce espérance, seront les soutiens, la consolation de ma vieillesse, comme je serai

Digitized by Google

leur guide durant leurs jeunes années, et leur meilleur ami dans tous les tems.

Encore un mot qu'on semble avoir rendu nécessaire sur la tolérance. Ma profession de foi sur cet article sera bien courte. Je professe hautement qu'il n'y a que les méchans et les intolérans qui soient intolérables ; encore je pencherois pour eux à l'indulgence.

SABATIER-LABASTIE.

CONVENTION NATIONALE.

INSTRUCTION PUBLIQUE.

La Convention nationale, indépendamment de ses fonctions administratives et révolutionnaires, avoit sur-tout trois grands travaux à completter, trois grandes tâches à remplir. La constitution républicaine, le code des loix civiles, et celui de l'instruction publique.

La première a été, avec une rapidité surprenante, rédigée, décrétée, sanctionnée. Le second, fruit d'un travail plus long, a été discuté en détail et préliminairement décrété, mais renvoyé à une dernière révision et à une rédaction définitive. Le troisième a fait à plusieurs reprises l'objet des délibérations de nos législateurs.

On a senti dès le commencement de la révolution la nécessité d'instituer une éducation nationale, mais on en a aussi senti la difficulté. C'est un bonheur que ni l'assemblée constituante, ni la législature n'aient eu le tems de discuter les plans qui leur furent présentés. Les progrès que la révolution a faits depuis ont tellement changé l'aspect et même la nature des choses, qu'il eût fallu tout refondre, et il vaut mieux avoir tout à créer.

La convention elle-même a été long-tems incer-

Digitized by Google

taine sur les bases qu'elle devoit adopter. Son comité d'instruction publique a été renouvellé plusieurs fois, et presque autant de fois tout le plan qu'il étoit chargé de tracer.

Le premier projet, présenté par Lakanal, réduisoit déjà toute l'institution publique à une grande simplicité. Il détruisoit l'échafaudage des divers dégrés d'écoles, des instituts, des lycées, de la grande archi-académie ou société nationale des sciences et des arts. Il n'établissoit qu'un seul dégré d'instruction, qu'il distribuoit de manière à donner, dans toute la République, une école par mille habitans.

Chacune de ces écoles étoit divisée en diverses sections, où tous les élèves devoient recevoir en même-tems une éducation *littéraire*, *intellectuelle*, *physique*, *morale et industrielle*. Les fêtes républicaines, soit communales, soit nationales, formoient une partie considérable de ce premier projet, et les enfans de la République devoient avoir une place marquée dans ces fêtes.

Le second, présenté par Romme, rétablissoit des écoles primaires et secondaires, des instituts, des lycées, où l'on auroit acquis par dégrés, 1°. les connoissances nécessaires à tous les citoyens; 2°. celles qui disposent à remplir les fonctions publiques les plus simples, les professions et les emplois les plus communs; 3°. les connoissances nécessaires pour remplir toutes les fonctions publiques, et les élémens des sciences, des belles-lettres et des arts; 4°., enfin, l'ensemble et les parties les plus relevées des connoissances humaines.

Ce plan s'écartant de la simplicité qu'on s'étoit proposée, la liste fut r'ouverte : un grand nombre de projets furent offerts et publiés en concurrence. Une commission d'instruction publique fut établie pour faire un choix et fixer enfin des bases, de concert avec le comité.

Le plan de cette commission fut de diviser l'instruction en deux parties principales : la première relative aux besoins de chaque citoyen; la seconde relative aux besoins de la société entière; de subdi-

Digitized by Google

viser la première partie en deux dégrés d'écoles, les unes de l'enfance, les autres de l'adolescence; enfin de partager encore les écoles de l'enfance en premières et secondes, qui devoient être distribuées dans toute la République, à raison de la population. Il devoit y avoir une première école dans toutes les communes qui ont depuis 400 jusqu'à 1500 habitans. Cet article avoit d'abord été décrété, et ensuite plusieurs autres relatifs à l'organisation des premières écoles.

La révision de ces décrets fut renvoyée au comité d'instruction publique. Le comité, renouvellé en grande partie, a envisagé la question sous un nouveau point de vue. Il a partagé toute l'institution nationale en deux degrés d'instruction. Le premier sera rempli par des instituteurs, qui expliqueront à leurs élèves des livres élémentaires adoptés et publiés par le corps législatif; ces instituteurs enseigneront librement, mais publiquement, et sous la surveillance des municipalités, des sections, des pères, mères, tuteurs, curateurs, et en général de tous les citoyens. Ils ne seront admis aux fonctions d'instituteurs que d'après une attestation de bonnes mœurs, et un certificat de civisme en bonne forme.

Le second degré d'instruction est divisé en deux parties. L'une consiste dans l'admission des élèves aux assemblées de sociétés populaires, aux théâtres, aux jeux civiques, aux fêtes nationales, etc. L'autre dans les leçons publiques des officiers de santé, dans l'établissement de quatre écoles d'artillerie et de génie, et de quatre observatoires, enfin dans des secours accordés aux jeunes gens pauvres, qui montreroient des dispositions marquées pour une science quelconque.

On ajoute à ces deux degrés comme *moyens généraux d'instruction* dans les communes les plus populeuses, des bibliothèques, des muséum, des cabinets d'histoire naturelle et de phisique expérimentale, qui dans toutes les parties de la République offriront des ressources aux savans et aux amateurs des sciences.

De ces trois parties du plan, la première seule

Digitized by Google

est décrétée et définitivement rédigée. On y remarquera deux principales différences entre ce plan et tous les autres.

La première consiste en ce que les instituteurs ne seront point choisis par la République, distribués par elle sur le territoire, en nombre déterminé, ni salariés par des appointemens fixes ; mais que tout homme qui desirera d'être instituteur, pourra l'être où il voudra, en remplissant les formalités prescrites, et qu'il ne sera salarié qu'à raison du nombre de ses élèves. Cette disposition a eu pour but la liberté de l'enseignement.

La seconde différence est que tous les pères, mères, tuteurs et curateurs sans distinction, seront tenus, sous des peines graves, d'envoyer au moins pendant trois ans consécutifs leurs enfans ou pupilles à ces écoles du premier degré d'instruction. Le but de cette disposition coactive a été l'égalité de l'enseignement.

Voici cette première partie d'une loi si importante, et si long-tems attendue.

Organisation de l'Instruction publique. — 5 nivôse.

SECTION PREMIÈRE.

De l'enseignement général.

Art Ier. L'enseignement est libre.

II. Il sera fait publiquement.

III. Les citoyens et citoyennes qui voudront user de la liberté d'enseigner, seront tenus,

1°. De déclarer à la municipalité ou section de la commune, qu'ils sont dans l'intention d'ouvrir une école ;

2°. De désigner l'espèce de science ou art qu'ils se proposent d'enseigner ;

3°. De produire un certificat de civisme et de bonnes mœurs, signé de la moitié des membres du conseil général de la commune ou de la section du lieu de leur résidence, par deux membres au moins du comité de surveillance de la section ou du lieu de leur domicile, ou du lieu qui en est le plus voisin.

Digitized by Google

IV. Les citoyens et citoyennes qui se vouent à l'instruction ou à l'enseignement de quelque art ou science que ce soit, seront désignés sous le nom d'instituteurs ou d'institutrices.

SECTION II.

De la surveillance de l'enseignement.

Art. I. Les instituteurs et institutrices sont sous la surveillance immédiate de la municipalité ou section, des pères, mères, tuteurs ou curateurs, et sous la surveillance de tous les citoyens.

II. Tout instituteur ou institutrice qui enseignera, dans son école, des préceptes ou maximes contraires aux lois et à la morale républicaine, sera dénoncé par la surveillance et puni selon la gravité du délit.

III. Tout instituteur et institutrice qui outrage les mœurs publiques, est dénoncé par la surveillance, et traduit devant la police correctionnelle, ou tout autre tribunal compétent, pour y être jugé suivant la loi.

SECTION III.

Du premier degré d'instruction.

Art. I. La Convention nationale charge son comité d'instruction de lui présenter les livres élémentaires des connoissances absolument nécessaires pour former les citoyens, et déclare que les premiers de ces livres sont les droits de l'homme, la constitution, le tableau des actions héroïques ou vertueuses.

II. Les citoyens et citoyennes qui se borneront à enseigner à lire, à écrire, et les premières règles de l'arithmétique, seront tenus de se conformer, dans leurs enseignemens, aux livres élémentaires adoptés et publiés à cet effet par la représentation nationale.

III. Ils seront salariés par la République, à raison du nombre des élèves qui fréquenteront leurs écoles, et conformément au tarif compris dans l'article suivant.

Digitized by Google

IV. Les instituteurs et institutrices qui ouvriront des écoles dans les communes de la République, quelle que soit leur population, recevront annuellement, pour chaque enfant ou élève, savoir :

L'instituteur, 20 livres.

L'institutrice, 15 livres.

Les communes éloignées de plus d'une demi-lieue du domicile de l'instituteur le plus voisin, et dans lesquelles, par défaut de population, il ne s'en établiroit pas, pourront, d'après l'avis des diretoires de district, en choisir un. La République lui accordera un traitement annuel de 500 liv.

V. Il sera ouvert dans chaque municipalité ou section un registre pour l'inscription des noms des instituteurs ou institutrices du premier degré d'instruction, et des enfans ou pupilles qui leur seront confiés par les pères, mères, tuteurs et curateurs.

VI. Les pères, mères, tuteurs ou curateurs seront tenus d'envoyer leurs enfans ou pupilles aux écoles du premier degré d'instruction, en observant ce qui suit :

VII. Ils déclareront à leur municipalité ou section :

1°. Les noms et prénoms des enfans ou pupilles qu'ils sont tenus d'envoyer auxdites écoles.

2°. Les noms et prénoms des instituteurs ou institutitrices dont il font choix.

VIII. Les enfans ne seront point admis dans les écoles avant l'âge de six ans accomplis, ils y seront envoyés avant celui de huit. Leurs pères, mères, tuteurs ou curateurs ne pourront les retirer desdites écoles, que lorsqu'ils les auront fréquentées au moins pendant trois années consécutives.

IX. Les pères, mères, tuteurs et cutateurs qui ne se conformeront pas aux dispositions des articles VI, VII et VIII de la présente section, seront dénoncés au tribunal de la police correctionnelle ; et si les motifs qui les auroient empêchés de se conformer à la loi, ne sont pas reconnus valables, ils seront condamnés pour la première fois à une amende égale au quart de leurs contributions.

En cas de récidive, l'amende sera double, et les

Digitized by Google

infracteurs seront regardés comme ennemis de l'égalité, et privés pendant dix ans de l'exercice des droits de citoyen. Dans ce dernier cas le jugement sera affiché.

X. Les instituteurs et institutrices du premier degré d'instruction tiendront registre des noms et prénoms des enfans, du jour du mois où ils auront été admis dans leurs écoles. Ils ne pourront, sous aucun prétexte, prendre aucun de leurs élèves en pension, donner aucune leçon particulière, ni recevoir des citoyens aucune espèce de gratification, sous peine d'être destitués.

XI. Ils seront payés par trimestre, et à cet effet ils seront tenus de produire à la municipalité ou à la section, un relevé de leurs registres, fait mois par mois, portant les noms et prénoms des enfans qui auront assisté à leurs leçons pendant chaque mois. Ce relevé sera confronté avec le registre de la municipalité ou section. La confrontation faite, il leur sera délivré un mandat.

XII. Ce mandat contiendra le nombre des enfans qui, pendant chaque mois, auront suivi l'école de l'instituteur ou de l'institutrice, et la somme qui lui sera due. Il sera signé du maire et de deux officiers municipaux, ou de deux membres du conseil de la commune, ou par le président de la section et deux membres du conseil de ladite section, et par le secrétaire.

XIII. Les mandats seront visés par les directoires, et payés à vue par les receveurs de district.

XIV. Les jeunes gens qui, au sortir des écoles du premier degré d'instruction; ne s'occuperont pas du travail de la terre, seront tenus d'apprendre une science, art ou metier utile à la société.

XV. Ceux desdits jeunes gens qui, à l'âge de vingt ans accomplis, ne se seroient pas conformés aux dispositions de l'article ci-dessus, seront privés pendant dix ans de l'exercice des droits de citoyen.

Les pères, tuteurs ou curateurs qui auroient concouru à l'infraction de la présente loi, subiront la même peine.

Digitized by Google

Elle sera prononcée par la police correctionelle, sur la dénonciation qui lui en sera faite, dans le cas où l'inexécution ne seroit pas fondée sur des motifs valables.

Réparation des Routes.... nivôse.

Rien n'importe plus à la prospérité d'un grand état que la beauté, la solidité, la commodité des routes : rien n'a été plus négligé en France depuis cinq ans : aussi les chemins et les ponts, sur-tout dans les départemens frontières et sur les côtes, sont-ils dans un état de délabrement qui exige les mesures les plus promptes et les plus actives. Ce ne sont pas seulement les besoins du commerce qui le demandent, c'est la nécessité impérieuse de donner au service des armées, des convois militaires et de l'artillerie la plus grande activité possible sur tous les points de la République.

Ce n'étoit point aux frais des différentes provinces, mais aux frais du trésor public qu'étoient faits ces chemins si célèbres des Romains. Ils employoient à les construire et à les réparer ceux de leurs soldats qui n'étoient pas occupés à combattre l'ennemi. Ces braves troupes aimoient ce travail utile qui entretenoit leurs forces et leur donnoit un moyen de plus de servir la patrie.

On voit dans le décret suivant que la Convention Nationale a cru les soldats français dignes d'imiter les Romains à cet égard, comme ils les égalent en courage. Elle ne se sera point trompée.

Art. Ier. Tous les travaux publics, seront faits et entretenus aux frais de la République, à compter du premier nivôse; en conséquence, tous les grands chemins, ponts et levées seront faits et entretenus par le trésor public; les chemins vicinaux continueront d'être aux frais des administrations, sauf les cas où ils deviendroient nécessaires au service public.

II. Tous les employés à appointemens sur ces différens travaux seront salariés en totalité par le trésor public, à compter du premier nivôse.

Digitized by Google

III. Toutes les troupes de libre disposition pourront être employées au service des travaux publics.

Nota. *Renvoyé au comité de la guerre pour l'organisation du travail et l'emploi des bataillons de réquisition non armés.*

IV. Il sera mis à la disposition du ministre de l'intérieur, jusqu'à concurrence de la somme de 25 millions, pour être employée en réparations des routes et ponts de la République. Sur cette somme, il fera verser provisoirement celle de 100 mille livres dans les caisses de chaque département, le surplus sera réparti entre les départemens, en raison de leurs besoins respectifs, sur le rapport qui en sera fait par le comité des ponts et chaussées.

V. Tout ce qui restera dû aux entrepreneurs des travaux publics, au premier nivôse prochain, leur sera payé sur la liquidation faite par les directoires de district, visés par ceux des départemens, sur les mémoires arrêtés par les ingénieurs en chef.

VI. Au 15 germinal prochain, tous les travaux nécessaires pour rendre les routes et ponts praticables seront achévés.

VII. Dans les deux décades qui suivront la publication du présent décret, les ingénieurs en chef enverront, au conseil exécutif provisoire, l'état estimatif, par aperçu, des réparations à faire aux routes et ponts de leur arrondissement; ils y joindront l'état des réparations qui ont été faites depuis un an, et des sommes qui ont été employées; ces états seront divisés par districts; le conseil exécutif les enverra à la Convention nationale avec l'avis de la commission centrale des ponts et chaussées, le 20 nivôse prochain.

VIII. Les adjudications des matériaux pour les routes, et des ouvrages d'arts pour les ponts, seront faites le décadi qui suivra celui de la publication, par les directoires de district, en présence de l'ingénieur ordinaire de la partie de l'ouvrage qui sera l'objet de l'adjudication.

IX. Les adjudicataires donneront une caution solvable et certifiée.

Digitized by Google

X. Ils commenceront les approvisionnemens et les travaux dans la décade qui suivra leur adjudication. Ils les feront vérifier tous les mois par des ingénieurs ordinaires.

XI. Ils seront payés par les receveurs des districts à fur et a mesure des ouvrages et des fournitures, d'après les états de situation dressés par les ingénieurs ordinaires, sur le certificat de l'ingénieur en chef et le mandat du département.

XII. Les ingénieurs en chef feront de fréquentes tournées sur les routes et ateliers, pour accelérer les travaux.

XIII Les administrations de district rendront compte, le premier de chaque mois, du progrès des réparations et de l'état des routes à celles de département, qui surveilleront l'ensemble des travaux et prononceront définitivement sur toutes les difficultés et d'après l'avis des districts.

XIV. Les représentans du peuple près les armées et dans les départemens, inspecteront tous les travaux des routes et ponts qu'ils auront occasion de parcourir.

XV. Les ingénieurs ne pourront se distraire ni être distraits de leurs travaux, excepté pour les objets relatifs au service des armées.

XVI. Chaque administration de département rendra compte au conseil exécutif, et justifiera de l'emploi des fonds qu'elle a reçus ou imposés et employés jusqu'au premier nivôse. Elles rétabliront dans les caisses d'où ils ont été tirés, les fonds mis à leur disposition par les représentans du peuple.

XVII. En conséquence, les dispositions du décret du 22 février dernier sont rapportées. Le conseil exécutif n'accordera plus de fonds faisant partie des 20 millions attribués à cette époque aux réparations des routes et ponts.

XVIII. Le conseil exécutif rendra compte à la Convention, et justifiera de l'emploi de ces 20 millions, au 20 nivôse, ainsi que de toutes les opérations successives qu'il aura suivies relativement à l'exécutnio du présent décret.

Digitized by Google

NOUVELLES DES ARMÉES.

Guerre civile dans les départemens de l'Ouest.

Il ne restoit plus aux brigands que quelques rassemblemens au bas de la Loire, sous les ordres de Charette, et l'isle de Noirmoutier, où ils s'étoient fortifiés en assez grand nombre; et d'où ils avoient envoyé à Londres annoncer à M. Pitt l'état déplorable de ses dignes amis, et le besoin qu'ils avoient de prompts secours. Les secours arriveront trop tard. L'isle est prise; les fortifications détruites, les canons saisis, les brigands tués ou dispersés, leurs chefs faits prisonniers, jugés, exécutés. Tout cela s'est fait, comme tant d'autres expéditions brillantes, avec la rapidité de l'éclair.

Dans la nuit du 13 au 14 nivose, à trois heures du matin, nos troupes, au nombre d'un peu plus de trois mille hommes, embarquées sur des chaloupes et des gabarres, se présentèrent devant l'isle par trois points différens. La principale attaque eut lieu à la pointe de la Fosse, où les brigands avoient une batterie formidable. A peine les bâtimens de transport approchoient de terre, nos braves soldats se précipitent dans les flots pour arriver sur l'ennemi. A leur tête marchoit l'intrépide Jordy, adjudant-général, chargé du commandement de la colonne. Un combat très-vif s'engage. La valeur des républicains l'abrège; le poste est emporté: le pavillon blanc est mis en pièces et remplacé par le pavillon tricolor.

Cette attaque si brusque et si heureuse ne nous a coûté que très-peu d'hommes, parmi lesquels se trouve malheureusement le brave Jordy. A l'instant du débarquement, il reçut une balle dans la cuisse, et un biscayen à la tête. Rien ne put l'arrêter. Il harangua les soldats, emporta les batteries, et marcha encore deux heures à la tête des troupes. Les représentans du peuple (1) le rencontrèrent lorsqu'il alloit

(1) Bourbotte et Prieur *de la Marne.*

Digitized by Google

enfin se faire panser. A l'intérêt qu'ils lui témoignèrent, il ne répondit que ces deux mots : *Vive la République!* Ils le serrèrent dans leurs bras..... On le croit mort de ses blessures.

La descente s'opéra sur les autres points avec la même intrépidité. 900 hommes attendoient avec impatience au port de la Crosnière que la marée fût assez basse pour qu'ils pussent passer à pied, et se joindre aux autres colonnes. Ils passèrent enfin à neuf heures. Le pas de charge des républicains retentit dans toutes les parties de l'isle; ils s'avancent comme des gens qui ne veulent ni quartier ni retraite, et qui n'en veulent point laisser à l'ennemi. Les brigands font un feu très-vif de leurs canons, mais les batteries sont prises à revers et bientôt emportées. Pressés alors de toutes parts, ils se replient sur la ville de Noirmoutier. Nos colonnes les poursuivent. Ils fuient épouvantés, jettent leurs armes en monceaux sur la place ; ils y sont cernés par nos soldats, qui entrent dans la ville aux cris de *vive la République!* Le plus grand nombre est pris. Dans ce coup de filet, se trouvent douze principaux chefs de rebelles, entr'autres le généralissime Delbec, Duhoux-d'Hautefive, son beau-frère, le gouverneur de l'isle et le commandant de la place, au nom de cet imaginaire Louis XVII, qui est la dulcinée de tous ces chevaliers errans contre-révolutionnaires. Une commission militaire en a promptement fait justice.

Pour effacer jusqu'au nom de ces lieux qui ont long-tems servi de point de rassemblement aux rebelles, les représentans du peuple ont donné à l'isle de Bouin le nom d'isle Marat, et à celle de Noirmoutier le nom d'isle de la Montagne.

On a trouvé dans cette dernière environ 50 canons, 800 fusils, beaucoup de munitions de guerre, et une énorme quantité de subsistances, suffisante pour 15 à 20 mille hommes pendant six mois. Ce seront les provisions de l'armée de l'ouest.

C'est cette conquête qui met véritablement fin à la guerre de la Vendée. Tant qu'elle auroit eu Noirmoutier pour asyle, elle y pouvoit être facilement alimentée et secourue par les Anglois, de-là se dé-

Digitized by Google

border sur nos côtes et déchirer de nouveau l'intérieur de la République. Maintenant il ne lui reste plus de refuge. Charette qui commandoit encore au bas de la Loire quelques misérables, révoltés, avoit repris Machecoul et quelques communes voisines. Il en a été chassé avec une grande perte d'hommes; et ce qui lui en est resté n'a trouvé de retraite que dans des bois et des marais, où ils espèrent en vain échapper au fer de nos républicains.

La dernière fois que ce Charette (le seul de tant de chefs des armées catholiques et royales qui n'ait pas encore reçu le châtiment dû à ses crimes) s'empara du poste si important de Noirmoutier, ce fut par la trahison de quelques lâches qui viennent enfin d'être punis, et malgré les efforts d'un petit nombre de braves, parmi lesquels sur tout un père et son digne fils laissent une mémoire immortelle.

Au moment où les rebelles fondoient sur l'isle, un canonnier nommé Richer, fusilla de sa propre main un soldat qui parloit de se rendre, et mourut lui même un instant après, égorgé par les brigands sur sa pièce de canon. Son jeune fils, canonnier comme lui, fut transporté dans l'isle de Bouin pour y subir le même sort. Cependant Charette lui propose la vie, et une place de capitaine de canonniers dans sa troupe. Il rejette cette offre avec indignation. Il peut encore obtenir sa grace, s'il veut crier *vive le roi!* » Mon père, répond-il, est mort assassiné par vous en défendant la République; je ne ternirai point la gloire d'une si belle mort. J'abhorre les tyrans, j'adore la liberté ». Il est fusillé à l'instant par ces lâches que le mot seul de liberté met en fureur.

La mère de ce brave jeune homme restoit chargée de six enfans. La Convention nationale adopte cette respectable famille. Des pensions et des secours lui seront accordés. La mort héroïque de Richer et de son fils, et la belle réponse de ce dernier seront inscrites au livre d'honneur, c'est-à-dire dans les *annales du civisme*, parmi les immortels et innombrables exemples de la valeur républicaine.

De l'Impr. de la Feuille Villageoise, rue du Théâtre-François, N°. 4.

Digitized by Google

N°. 17. IVme. Année.

LA FEUILLE VILLAGEOISE.

Quartidi, 4 *Pluviôse*,
L'an second de la République française.
Jeudi, 23 *janvier* 1794. (Vieux style).

SUR LES JOURS DE REPOS.

Au citoyen GINGUENÉ.

La Ferté-sur-Marne, 16 nivôse, l'an deuxième de la République française une et indivisible.

CITOYEN,

J'AI lu avec plaisir la lettre du citoyen Sabatier-Labastie sur le repos du septième jour (1); mais il me semble qu'elle laisse bien des choses à désirer.

Je t'envoye le fruit de mes recherches sur cette matière. Insere-le dans ton excellente feuille, si tu crois qu'il peut contribuer à détruire le funeste préjugé qui règne dans les campagnes sur le dimanche.

Mon but étoit d'abord de déterminer mes paroissiens à ne fêter que les décades. Depuis que le peuple Parisien a porté le dernier coup à la superstition, j'ai quitté avec joie mes fonctions. Mais je crains que le préjugé ne survive à l'extinction du culte.

(1) Feuille villageoise, 4e. année, no. 6.

Digitized by Google

Maintenant je prêche la morale universelle. J'ai la satisfaction de me voir écouté avec plus d'attention que lorsque je prêchois la morale surnaturelle.

Salut et fraternité.

BARBIER,
ci-devant curé de la Ferté-sur-Marne.

Réflexions sur les jours de repos.

L'art d'analyser les idées est un des plus importans services que la philosophie ait pu rendre à l'humanité, de même que la confusion des mots et des choses est un des plus grands crimes de la superstition.

Je cherche, à l'aide de l'analyse, ce qu'ont été jusqu'à ce jour, et ce que doivent être les jours de repos.

La nécessité de se procurer tous les besoins de la vie par la culture de la terre et par l'échange du produit des différens travaux, a été le premier et le seul lien des sociétés; la contemplation des corps célestes a dû frapper l'homme d'étonnement, et attirer ses hommages, tandis que sa foiblesse naturelle le forçoit de se reposer à certaines époques. Aussi en remontant à la plus haute antiquité, l'on voit des jours consacrés à célébrer les bienfaits de l'agriculture et les merveilles de l'astronomie.

Voilà une idée bien simple des jours de repos: pénétrons à travers l'obscurité dont la superstition et le despotisme les ont couverts. Ouvrons d'abord la Bible, l'un des livres les plus anciens et les plus curieux qui existent sur la terre.

Moyse dit dans l'histoire de la création, que Dieu ayant achevé son ouvrage en six jours, se reposa le septième, et le sanctifia.

Les tems d'Adam, de Noé et des patriarches s'écoulent; et nous ne voyons pas qu'ils ayent sanctifié ~~le septième~~ jour.

Les Juifs se trouvant dans le désert et ayant demandé des vivres à Moyse, celui-ci leur promit de

Digitized by Google

la part de Dieu la manne, qu'il leur apprit à recueillir. Il leur ordonna de ramasser, le sixième jour, le double de ce qu'ils recueilloient les jours précédens. Les Israëlites n'étant point accoutumés à cette loi, plusieurs d'entre eux sortirent le septième jour pour recueillir la manne. Moyse leur en témoigna son indignation et leur dit que ce septième jour étoit le jour du repos consacré à Dieu : voilà l'origine du sabat. On sait avec quelle rigidité les Juifs célébroient ce jour de repos ; il devoit sa naissance à la loi de Moyse, et finit avec elle.

J. C. n'en recommanda pas l'observation à ses apôtres. Il ne leur prescrivit même aucun jour de repos. Les Chrétiens pouvoient donc se dispenser de marcher sur les traces des Juifs.

Cependant les apôtres crurent devoir célébrer la résurrection de leur maître, le jour même où, selon leur croyance, elle avoit eu lieu, c'est-à-dire le premier jour de la semaine. Ils appellèrent cette journée, le jour du Seigneur. Elle répondoit au jour du soleil dans la division hebdomadaire. Voilà l'origine du dimanche.

La conduite des apôtres est réglée sur l'ordre civil, lequel se trouve fondé sur l'astrologie judiciaire (1). Jusqu'ici nulle mention du sabat des Juifs. Le premier jour de la semaine n'a aucun rapport avec le sabat.

---

(1) L'abbé Prévot dans le Manuel lexique, dit que quelques auteurs prétendent que la division des semaines parmi les payens est venue des sept planètes, dont ils ont donné le nom aux sept jours. Les Chrétiens n'y ont changé que celui du dimanche, qu'ils appellent jour du Seigneur, au lieu que les Payens le nomment jour du soleil.

L'instruction de la Convention nationale donne une autre origine à la division des semaines. Elle est plus raisonnable en ce qu'elle présente la division la moins imparfaite que l'on a pu trouver dans la lunaison. C'est sur cette division que paroissent avoir travaillé, et les astrologues qui disent que le nombre des jours de la semaine a été pris des sept planetes, et ceux qui trouvent dans l'histoire de la création l'origine des semaines.

Digitized by Google

Saint Justin, le premier apologiste des Chrétiens, dit qu'ils s'assembloient *le jour du soleil.*

Quand les Césars eurent fait asseoir sur le trône la religion chrétienne, ils ordonnèrent que le jour où cette religion célébroit ses mystères, seroit regardé comme un jour de repos. Ce fut l'an 321 que Constantin ordonna la cessation des travaux le jour du dimanche.

Bientôt l'ignorance des peuples et le fanatisme des prêtres confondirent le dimanche des Chrétiens avec le sabbat des Juifs, de manière que quelques conciles furent obligés de rappeller aux Chrétiens que l'église et les princes n'empêchoient point les travaux indispensables les jours de dimanche, comme ceux des boulangers, etc. etc.

Je découvre donc trois idées principales dans le mot *dimanche.*

1°. La célébration des mystères de la religion chrétienne ;

2°. L'intervention de la puissance civile ;

3°. Les préjugés dont les juifs étoient imbus le jour du sabbat.

Or, 1°. Les mystères peuvent se célébrer un jour ou l'autre, puisque dans différens tems, l'église a remis au dimanche des fêtes importantes dont l'origine étoit précise.

2°. L'intervention de la puissance civile prouve le droit qu'a toute société policée de déterminer certains jours de repos.

3°. Les chrétiens instruits doivent se dégager de toute superstition judaïque relative au sabbat.

Ainsi le dimanche renferme essentiellement dans son idée celle d'un jour de repos sur lequel la société doit prononcer et dont les sectes religieuses peuvent profiter pour la célébration de leurs fêtes.

Les chrétiens de la République Française en transférant les dimanches aux décadis, feront pour le plus beau calcul auquel l'esprit humain ait encore soumis le tems, les poids et les mesures, ce que les premiers chrétiens ont fait pour un ordre de choses fondé sur la Mythologie payenne.

Digitized by Google

On ne peut opposer à ces explications qu'une objection spécieuse.

Les prêtres et les dévotes soutiennent que le repos du dimanche est prescrit par un des commandemens de Dieu, que c'est le jour où Dieu lui-même se reposa, et que les bons chrétiens ne peuvent violer ce précepte sans encourir la damnation éternelle.

Autant d'erreurs ou de mensonges que de mots.

Si le quatrième commandement rapporté par Moyse étoit une loi immuable qui dût obliger les hommes, de tous les tems, les patriarches et les chrétiens l'eussent observé avec autant de fidélité que les juifs.

Or l'histoire sainte nous parle bien de quelques actes de religion des patriarches, mais elle ne fait aucune mention du sabbat.

Les chrétiens au lieu de fêter le septième jour de la semaine, fêtèrent le premier jour.

J'ajoute à ces observations que si les chrétiens de la République française persistent à regarder le dimanche comme un jour de repos, ils seront justement suspects aux autorités constituées: et en effet il y auroit donc alors dans un état libre une secte religieuse qui enchaîneroit les bras d'une portion de la société, et qui l'accoutumeroit à mépriser la loi civile sur le jour de repos! mais il n'en sera pas ainsi, les bons citoyens ouvriront les yeux sur l'ignorance ou la perfidie de leurs prêtres, et coordonneront les rites religieux aux institutions de la République.

D'ailleurs les personnes éclairées savent que les six jours indiqués par Moyse pour le tems de la création, désignent six espaces de tems, six intervalles de durée; de sorte que si le législateur des juifs a ajouté au tems de la création un septième espace qu'il a appellé du nom de jour de repos, il l'a fait par anticipation, pour marquer non le tems de l'événement qu'il raconte, mais l'effet qu'il a produit dans la suite.

Cette courte histoire des jours de repos nous représente donc les hommes s'y livrant, dans les tems anciens, d'après les besoins de leur corps, ou les sentimens de leur cœur, les observant ensuite d'après des institutions religieuses plus ou moins sévères,

Digitized by Google

n'y tenant enfin que par l'invitation d'un gouvernement fondé sur les principes immuables de la raison.

La loi laisse à chaque individu, dit la Convention nationale, distribuer lui-même ses jours de travail et de repos à raison de ses besoins, de ses forces, et selon la nature de l'objet qui l'occupe ; mais comme il importe que les fonctionnaires, les agens publics qui sont autant de sentinelles placées pour veiller aux intérêts du peuple, ne quittent leur poste que le moins possible, la loi ne tolère de vacances pour eux, qu'au dernier jour de chaque décade.

C'est au peuple français tout entier à se montrer digne de lui-même, en comptant désormais ses travaux, ses plaisirs, ses fêtes civiques sur une division de tems créée pour la liberté et l'égalité, créée par la révolution même qui doit honorer la France dans tous les siècles.

ÉCONOMIE RURALE.

Addition de M. CHLER, *à son mémoire sur l'amélioration de la laine, et sur la manière d'élever les troupeaux pour l'obtenir* (1).

Les principes et les faits qu'on a lus précédemment, sont exposés avec toute la simplicité et la bonne-foi dont je suis capable, et si je les publie, c'est dans la vue d'être utile aux économes de tous les pays que mon exemple doit encourager. Mais je ne me suis pas contenté des succès dont j'ai rendu compte et qu'il ne tient qu'à tout le monde d'avoir en prenant les mêmes précautions ; j'ai voulu aussi perfectionner d'une autre manière la race de mes bêtes à laine. L'occasion m'en a été fournie par la commission établie pour l'amélioration des laines (2), qui

---

(1) Voyez notre N°. 15.

(2) Pourquoi les législateurs de la République française n'établiroient-ils pas une commission pareille ?

Digitized by Google

m'a permis d'introduire dans mon troupeau quelques béliers espagnols. Ces béliers, ainsi que les animaux qui en sont provenus, se sont très-bien trouvés du régime ordinaire de mon troupeau, et dès la première génération, leur laine très-rafinée étoit à la laine ordinaire du pays comme 5 est à 3.

J'ai fait, à cet égard, deux observations que je crois assez importantes. J'ai remarqué d'abord que les bêtes à laine espagnoles ou provenues de race espagnole, étoient plus robustes que les autres. Je m'en suis apperçu dans la première année; mes moutons ordinaires ont eu une enflure aux jambes et sur-tout aux genoux, et les étrangers ont tous été exempts de cette incommodité.

Ensuite, je ne saurois trop insister sur la quantité du fourrage que l'on donne pendant l'hiver. Quand elle est trop considérable, elle est nuisible aux moutons de toutes les races : il ne faut qu'un peu de réflexion pour s'en convaincre. L'expérience nous a appris que tout bétail engraissé est plus sujet aux maladies que celui qu'on nourrit convenablement et seulement pour le maintenir en bon état. Or, ce principe est particulièrement applicable aux bêtes à laine. Comme elles digèrent promptement, elles dévorent avec avidité tout le fourrage qu'on leur donne, et paroissent toujours en desirer de nouveau. Quand on leur en donne outre mesure, cela leur profite trop et trop vîte, leur penchant naturel à l'incontinence s'augmente, et comme elles font peu d'exercice pendant l'hiver, il en résulte différentes maladies, et sur-tout la gale.

Mais il est un point du plus grand intérêt pour les propriétaires, et sur lequel il faut que je m'explique. *Est-il mieux de laver la laine sur le corps de l'animal, avant la tonte, ou de la laver séparément après la tonte?*

On sait que les Espagnols ne suivent point la première méthode et sont fidèles à la dernière. Il me paroît qu'elle est infiniment préférable, relativement à la santé du mouton. Combien de fois n'ai-je pas eu compassion de ces pauvres animaux, en les

Digitized by Google

voyant dans un tems souvent très-froid, conduits dans une rivière ou un ruisseau très-froid, où on les plongeoit à différentes reprises, et la même opération répétée quelquefois pendant plusieurs jours ! et combien leur santé doit souffrir, quand ils sont obligés de porter quelque tems cette laine humide dans un tems froid, et d'être ensuite exposés nuds, après la tonte, à la rigueur de la saison ! Sous ce point de vue, la méthode espagnole est donc bien préférable : mais ceci exige quelques détails.

Quand on veut donner le mouton au tondeur, il faut d'abord balayer la laine avec un petit balai tel que les Italiens ont coutume d'en vendre, afin de la dégager des ordures qui peuvent s'y être attachées, parce que le mouvement que fait la bête pendant l'opération de la tonte, ne sert qu'à les attacher plus fortement, en mêlant la laine, et que conséquemment elles sont plus difficiles à ôter, si on ne prend pas la précaution que je viens d'indiquer. Ensuite, on tond l'animal, et on partage la laine en trois espèces, à raison de sa finesse et de sa propreté. Cette division facilite beaucoup le lavage, parce que l'espèce la plus fine, qui ordinairement forme la plus grande quantité, est bien plutôt nettoyée. Au contraire, quand elle reste mélangée, avec les espèces inférieures, non-seulement l'opération est plus longue, mais encore les ordures des espèces inférieures salissent la première et diminuent son prix, sans compter que la laine lavée et frottée trop long-tems, perd de sa qualité.

On se sert, pour le lavage, d'un cuvier qui a, par exemple, cinq quarts d'aune de hauteur, sur trois ou quatre aunes de diamètre. Il doit y avoir au fond, un trou avec un bondon, pour laisser écouler l'eau quand on veut. Sur ce fond, on place une croix de quatre pouces de haut et d'un pouce et demi d'épaisseur, et sur cette croix, un second fond mobile percé de beaucoup de trous. On place ensuite la laine aussi régulièrement que possible, un lit sur l'autre, autant que le cuvier peut en contenir,

Digitized by Google

et on verse dessus de l'eau chaude, mais qui n'ait que le degré de chaleur du sang humain. Si elle étoit plus chaude, il se feroit une séparation trop prompte des poils les plus fins, qui se mêleroient et s'effileroient. Si l'on mettoit tout de suite de l'eau froide, les parties grasses et huileuses de la laine se coaguleroient, en quelque manière, et attireroient à elles dans leur retraite les brins les plus fins, de manière que la laine de la meilleure qualité ne seroit plus qu'une marchandise gâtée et presque sans prix.

Lors donc qu'on a versé sur la laine de l'eau au degré de chaleur convenable, on la foule, jusqu'à ce que l'eau paroisse s'épaissir par les ordures qu'elle en tire et qu'on ne la croie plus susceptible d'en attirer de nouvelles. Après cela, on ôte le bondon du cuvier, et on fait écouler cette eau malpropre, qui, pour le dire en passant, est un des meilleurs engrais pour les prairies. Quand cela est fini, on remet le bondon et on verse de l'eau froide sur la laine, en faisant avec cette eau comme avec la précédente. Enfin on retire la laine de l'eau froide avec précaution, on la presse bien, et on la fait sécher sur le gazon ou sur des claies, ce qui vaut mieux.

Veut-on avoir la laine encore plus propre? on y verse deux fois de l'eau chaude, mais il faut faire attention, dans tous les cas, de laisser dans le cuvier l'eau froide employée en dernier lieu, jusqu'à ce que la laine en soit retirée. Je n'ai pas besoin d'observer que chaque espèce de laine doit être lavée à part.

Telle est la méthode espagnole. J'ai déja remarqué qu'elle est infiniment préférable à la nôtre, eu égard à la santé des troupeaux. En effet, il est confirmé par des expériences multipliées, qu'il résulte fréquemment des maladies funestes, qui s'étendent quelquefois sur toute l'espèce, de la coutume de laver la laine sur les bêtes avant la tonte.

Mais je dois tout dire, et si la méthode espagnole est fort au-dessus de la nôtre pour la santé des bêtes à laine, je la crois d'autant plus funeste pour la

Digitized by Google

laine elle-même. Comme j'ai fait là-dessus des expériences multipliées, il faut que j'en fasse connoître les résultats.

1°. Le lavage au cuvier peut entièrement gâter la laine, quand il n'est pas fait avec la plus grande attention.

2°. Il n'est point praticable lorsqu'on veut avoir de la laine pour le peigne, parce qu'il la mêle et la rend conséquemment impossible à employer à cet usage.

3°. La laine qui n'a pas été lavée sur le corps de l'animal, se tond plus difficilement.

4°. Il faut beaucoup de tems et de peine pour faire sécher la laine, et on en perd toujours un peu.

Tous ces inconvéniens ne se trouvent point dans la méthode ordinaire. La laine, il est vrai, demeure un peu plus sale quand elle est lavée sur le corps de l'animal, mais elle conserve sa situation naturelle, s'élève de nouveau sur l'animal, et devient ainsi beaucoup plus commode pour les différens usages des manufactures. Il ne faut pas craindre que les malpropretés qui restent encore dans la laine, lorsqu'elle a été lavée sur le corps de l'animal, puissent l'altérer ensuite; seulement il faut, pour l'empêcher, l'exposer dans un endroit aéré, et ne point la conserver dans des caves ou autres lieux humides.

Je pense donc que notre méthode de laver la laine avant la tonte, est préférable à la méthode espagnole. Il n'y a plus que l'inconvénient, très-grave à la vérité, de la santé des troupeaux: mais on peut y remédier en ne lavant les troupeaux et ne faisant la tonte que dans un tems plus chaud, alors on n'a plus rien à craindre.

Quant aux troupeaux espagnols ou provenus de race espagnole, le lavage de la laine sur le corps de l'animal ne leur nuit pas plus qu'aux autres, quand on le fait dans un tems convenable; j'ai même remarqué que leur laine n'en étoit que plus fine et plus utile, soit pour le peigne, soit pour le tissu.

J'ai dit plus haut que la laine lavée après la tonte

Digitized by Google

ne valoit rien pour le peigne. Pour le prouver et pour confirmer l'opinion où je suis que nous devons rester à notre méthode, j'observe encore que le fil que j'ai eu de la laine de ma nouvelle race, surpasse en finesse et en souplesse tout ce que j'ai vu jusqu'à présent; car quatre dixaines complettes d'échevaux de ce fil pèsent ensemble à peine une demi-once.

De combien d'améliorations utiles nos bergeries et nos manufactures seroient-elles susceptibles, si nous voulions observer attentivement et seconder la nature! (*tiré* de la *Feuille du cultivateur* (1).

Sur la loi du MAXIMUM.

Quels que soient les différens avis sur les bons ou mauvais effets de la loi du *maximum*, ce qu'il y a de bien certain, c'est que le plus grand nombre des marchands travaillent de leur mieux à s'y soustraire.

---

(1) L'époque de la 4e. année de la *Feuille du Cultivateur*, rédigée par les citoyens *Dubois*, *Lefebvre* et *Parmentier*, membres de la ci-devant société d'agriculture de Paris, est le premier du mois dernier nivôse. Son succès est dû à la grande correspondance que les rédacteurs ont établie avec les plus habiles cultivateurs de toutes les parties de la République. Ce succès n'est point équivoque, puisqu'une partie des départemens ont souscrit pour les districts, les cantons, et les sociétés populaires de leur arrondissement.

Cette Feuille paroît deux fois par décade; les *duodi*, elle est composée de 4 pages *in*-4°. à doubles colonnes, caractère petit romain non interligné; les *septidi*, de 8 pages mêmes format et caractère. A la fin de l'année, on donne une table raisonnée des matières et une des noms des auteurs. S'adresser, pour souscrire, au citoyen *Marchant*, rue des Fossés-Saint-Victor, n°. 12, à Paris. L'abonnement qui est *de quinze livres* par an, ne peut dater que du 1er. nivôse.

Digitized by Google

Ce seroit eux pourtant qu'il faudroit consulter sur cette matière s'ils étoient de bonne foi ; mais si plusieurs font peindre en grosses lettres *à la bonne foi* sur leur enseigne, on sait que tout ce qu'une enseigne annonce n'est pas dans le magasin.

Cependant en voici un dont la franchise peut servir à décider la question ; il nous révèle en même-tems les secrets du désintéressement, et ceux de la cupidité. On trouvera autre chose que de la franchise dans sa lettre. Elle est remplie de justesse d'esprit naturel, et sur-tout de patriotisme.

Versoix-le-bourg, le 9 nivôse, l'an deuxième de la République, une et indivisible.

CITOYEN, instituteur des Villageois,

Je n'ai pas connoissance qu'un seul marchand ait publiquement applaudi à la loi bienfaisante du *maximum* ; je viens vous instruire de ce qui m'est arrivé à son occasion. Si vous trouvez utile de le rendre public, vous le ferez par la voie de votre feuille.

Avant cette loi salutaire, chaque jour, les marchandises augmentoient d'une manière effrayante, au point que le 4 septembre, on demandoit 50 sols de la livre d'huile fine d'olive : le 6, on en vouloit 3 livres, et le 8, 3 livres 10 sols. Voici ce qui m'est arrivé, à moi qui vous parle. Le 10 septembre, on vint dans ma boutique me demander de la cassonade belle de Saint-Domingue ; comme j'en vendois fort peu depuis trois ans, je fus embarassé pour dire le prix que j'en voulois. Pour le savoir, je demandai moi-même à la personne : combien vous la fait-on payer à Ferney ? elle me répondit : huit francs, la livre, et elle n'est pas aussi belle que la vôtre. Bref, elle en acheta 3 liv. et voulut me les payer au même prix. Je vous avoue que je fus scandalisé, et je ne voulus recevoir que 15 liv.

Tous ou presque tous nos consommateurs alloient acheter ce dont ils avoient besoin en épiceries à Genève, et le pauvre épicier de Versoix ne vendoit

Digitized by Google

qu'aux pauvres gens et en petite quantité ; depuis la loi salutaire du *maximum*, à la quelle je me suis strictement soumis, j'ai vendu plus de marchandises que je n'en vendois auparavant dans un an. Cela venoit du peu de différence que je faisois du numéraire à l'assignat. Les Génevois, au contraire, en faisoient une si grande, que ce qui coûtoit en assignats 100 sols, ils le donnoient pour 24. Là étoient les moyens de l'exportation du numéraire. La sage loi du *maximum* y a mis ordre, l'agiotage a cessé. Le pauvre, avec son assignat de 10 sols, a 5 onces et demie de sucre, etc.

Le marchand perd, cela est vrai ; mais ses pertes se réduisent à peu de chose, et elles sont l'effet de son égoïsme et du mépris qu'il faisoit des assignats. N'est il pas aussi clair que le jour que l'accapareur attendoit la contre-révolution et qu'il travailloit à son succès en donnant 1200 liv. d'une balle de coton qui ne valoit que 280 liv., en donnant 1500 liv. d'assignats pour 300 liv. de caffé qui n'en valoient que 450, etc. etc. ? Ne résulte-t-il pas évidemment que les marchands en gros ont donné 1200 liv. dans l'espérance de retirer 300 liv. de numéraire, si la cause de la liberté eût été anéantie selon leur attente ? Le *maximum* reduit la rentrée à 300 liv. ; mais les assignats étant réellement équivalents au numéraire, ils ont donc un résultat égal en valeur à celui qu'ils avoient espéré ; ils ne perdent donc rien.

Divers citoyens et citoyennes me dirent encore hier : toutes les boutiques, excepté la vôtre, sont fermées ; depuis le *maximum*, les autres marchands n'ont plus de marchandises, et ils disent qu'ils ne peuvent s'en procurer ; je leur ai repondu : » les marchands ont tort : il leur reste les mêmes moyens de s'approvisionner qu'avant le *maximum* ; s'ils ne le font pas, c'est qu'ils ne le veulent pas réellement, qu'ils fassent comme moi : vous voyez que je ne manque de rien : je fais encore sur mes marchandises un gain de 4 à 5 pour cent : c'est assez.

Mais l'épicier se mettant en règle, ne fraudant ni son poivre, ni son huile, il seroit juste que le laboureur qui, avec ses 30 sols obtient de l'épicier

Digitized by Google

une livre de sucre, lui fournît à son tour du beurre, des œufs au *maximum* ; cependant je déclare que je ne puis me procurer ni l'un, ni l'autre. Leurs poules ne font plus d'œufs, et quant au beurre, à peine en font-ils pour eux. Si on leur donnoit des écus, ils auroient du beurre et des œufs, à ce que disent des commères ; n'importe : vive la République ! vive la Convention ! vive la Montagne ! vivent les bons défenseurs de la patrie ! vive la loi du *maximum* !

JOSEPH MAJEUR, *maire.*

CONVENTION NATIONALE.

Les représentans du Peuple, membres du Comité de sûreté générale de la Convention nationale, aux administrateurs des districts.

Citoyens, la Convention nationale chargée par le peuple de le conduire à la liberté et au bonheur, a remis dans nos mains le pouvoir d'enchaîner les ennemis intérieurs, et nous avons pour coopérateurs dans cette tâche les comités de surveillance établis sur tous les points de la République ; mais il ne suffit pas, citoyens, de remplir ce devoir honorable et pénible, il faut montrer aux ennemis du peuple, à ceux qui le calomnient sans cesse, que les mesures de sûreté générale ont été exécutées avec autant de sagesse que de fermeté ; que la vigueur qui a été toujours dirigée par la prudence ; qu'aucune passion particulière ne les a déterminées ; et qu'en exerçant contre nos ennemis intérieurs le terrible droit de la guerre qu'ils nous ont forcés de substituer aux douces maximes de la justice distributive, nous savons nous respecter et respecter les principes.

Nous avons senti, citoyens, que, pour remplir nos vues, nous avions besoins de votre secours, et c'est

Digitized by Google

ce qui a déterminé la série des questions que vous trouverez jointes à cette circulaire.

Par des réponses précises et lumineuses, vous vous acquitterez, d'un côté, du devoir qui vous est imposé par la loi sur le gouvernement révolutionnaire, et de l'autre, vous contribuerez à former un tableau précieux, qui fera la joie des bons citoyens, et la désolation des pervers.

Nous osons espérer que la Convention nationale honorera de son approbation le travail qui sera la suite des connoissances qui nous aurons été données, et cette approbation sera d'autant plus flatteuse pour vous, que vous aurez contribué à nous la mériter.

Salut et fraternité,

Les représentans du peuple, membres du comité de sûreté générale. VADIER, LAVICOMTERIE, LOUIS, du Bas-Rhin, ELIE LACOSTE, MOYSE BAYLE, VOULLAND, GUFFROY, DUBARRAN, JACOT, AMAR, DAVID, PANIS.

Questions.

I. Les comités de surveillance ont-ils été formés suivant le vœu de la loi?

II. Quel en est le nombre dans votre arrondissement, et dans quels lieux sont-ils établis?

III. La loi du 17 septembre (vieux style), qui désigne les gens suspects, a-t-elle reçu son entière exécution.

IV. Les procès-verbaux d'arrestation ont-ils été adressés exactement au directoire du district, comme le prescrit le décret sur le gouvernement révolutionnaire?

V. S'ils ne l'ont pas été, quels moyens avez-vous pris pour obliger les comités de surveillance à remplir une obligation sacrée et résultante de leurs engagemens?

VI. Etes-vous persuadés qu'il y ait eu des arres-

Digitized by Google

tations occasionnées par des passions particulières, et non déterminées par la loi ?

(Dans ce cas, ajoutez à chaque procès-verbal que nous vous demandons d'ici au 30 de ce mois, les raisons sur lesquelles vous pouvez appuyer votre opinion ; et pour diriger vers le comité de sûreté générale tous les traits de lumière qui peuvent le fixer sur la légitimité des mesures, ne manquez pas d'énoncer quel a été l'état du citoyen détenu, soit avant, soit après la révolution, si le procès-verbal d'arrestation n'en fait pas mention. Que le tableau des membres des comités de surveillance soit joint aux réponses que vous nous ferez parvenir sur les différentes questions qui vous sont adressées.)

VII. Combien existe-t-il de sociétés populaires dans votre district, et où sont-elles établies ?

VIII. Ces sociétés, qui doivent être par-tout l'œil du magistrat et du législateur, y exercent-elles le droit salutaire de censure ?

IX. Sont-elles affiliées aux Jacobins de Paris ?

X. Les autorités constituées sont-elles à la hauteur des circonstances ?

XI. Les loix sur le partage des communaux, sur le *maximum*, sur les certificats de civisme et de résidence, et sur le brûlement des titres féodaux, ont-elles été exécutées ?

XII. Observe-t-on dans vos gardes nationales cette ardeur et ce dévouement qui distinguent si éminemment le peuple français ?

XIII. La levée de la première réquisition s'est-elle faite avec cet élan digne des hommes qui doivent brûler du saint amour de la liberté ?

XIV. Le fanatisme exerce-t-il son empire dans quelque partie du district, et dans ce cas, quels sont les auteurs de cette dépravation de l'esprit public ?

XV. Le mouvement sublime du peuple contre la superstition, a-t-il trouvé des obstacles à son développement, et quels sont les détails que vous pouvez transmettre au comité de sûreté générale ?

Digitized by Google

XVI. Comment s'est faite la vente du mobilier et des biens des émigrés ?

XVII. Existe-t-il des hommes qui aient tenté par l'astuce et la perfidie d'y mettre des obstacles ?

XVIII. Avez-vous, dans votre arrondissement, des personnes qui aient voulu discréditer les assignats, gage de la fortune publique, et atténuer nos ressources contre les tyrans ?

XIX. Avez-vous des individus qui aient entretenu des correspondances avec les émigrés, prêtres réfractaires, ou autres personnes habitant les pays avec lesquels la République est en guerre ?

XX. Les lettres parvenoient-elles directement ou par intermédiaire ? et dans les correspondances interceptées, existe-t-il des preuves ou au moins des indices qui puissent faire saisir les fils de la trame, par laquelle on a voulu perdre la liberté publique ?

(Ces deux articles exigent des réponses claires et précises ; et comme les premiers comités de surveillance, formés d'après la loi du 30 mars, ou par les représentans du peuple, étoient composés par les autorités constituées des chefs-lieux de district, adressez au comité de sûreté générale tout ce que vous pourrez recueillir de matériel sur ces deux objets, qui peuvent prouver quels sont les ennemis intérieurs qui tendoient les mains aux émigrés, aux prêtres réfractaires et aux armées coalisées.)

XXI. A-t-il existé et existe-t-il des accaparemens de blé, farine et autres objets de première nécessité que les ennemis intérieurs ont faits, soit dans les vues d'affamer le peuple et le dégoûter de la liberté, soit pour nourrir les armées contre-révolutionnaires que la scélératesse des conspirateurs vouloit faire promener dans les départemens ?

XXII. Les propriétaires et les cultivateurs de votre district ont-ils changé l'ordre de la culture des terres ?

XXIII. Y a-t-il des obstacles qui s'opposent à la libre circulation des grains ? sait-on d'un autre côté,

Digitized by Google

qu'on n'en ait fait sortir pour approvisionner les armées des rebelles ou des ennemis ?

XXIV. N'avez-vous pas des preuves ou tout au moins de fortes présomptions, que des gens de votre district, achetoient dans les foires et marchés, ainsi que chez les différens particuliers, des bœufs et moutons pour les différentes armées de brigands ?

XXV. Avez-vous sur votre territoire des traîtres qui ayent contrarié ouvertement le vœu national sur les événemens des 31 mai et 2 juin ?

XXVI. Y existe-t-il de ces faux patriotes qui, par l'exagération extraordinaire de leurs principes, veulent en imposer au peuple, soit pour obtenir des places, soit pour l'égarer sur le compte des amis constans et imperturbables de la révolution, et faire triompher, par des écarts, la cause de la tyrannie ?

(Dans ce cas, désignez ces faux Républicains.)

Culture et ensemencement des terres des défenseurs de la Patrie. — 24 nivôse.

Une loi bienfaisante (1) a prévu l'abandon où alloient se trouver un grand nombre de terrains dont les fermiers ou propriétaires cultivateurs ont quitté les instrumens du labourage pour ceux des combats. Elle a ordonné que ces terrains soient cultivés et ensemencés par les communes : elle en a prescrit le mode, et a prononcé des peines contre les mauvais citoyens qui, en étant requis, refuseroient ce secours à leurs frères.

Cette loi a-t-elle été exécutée ? On doit le croire ; mais un nouveau décret ordonne aux districts d'en

---

(1) Décret du 16 septembre (vieux style) voyez *Feuille villageoise*, 4e. année, n°. 1.

Digitized by Google

rendre compte. Il ne parle point des peines prononcées contre les infracteurs ; eh ! peut-on supposer qu'il en ait existé ? Il parle plutôt du prix que peuvent réclamer pour leur travail tous les cultivateurs qui ont obéi à la loi. Il fait plus, il dispense en quelque sorte de recevoir ce salaire : il offre un prix d'honneur, une récompense fraternelle, bien préférable, à ceux qui ne le réclameront pas.

Rien de plus digne d'un peuple libre, rien de plus républicain, de plus vraiment Français que ce décret.

Les agens nationaux de chaque district rendront compte au ministre de l'intérieur, dans le mois, de l'exécution de la loi qui charge les municipalités de faire cultiver et ensemencer les terres des défenseurs de la patrie.

Les municipalités qui auroient sur leur territoire quelques parties de terrain que les ravages de la guerre ou la proximité de l'ennemi n'auroient pas permis d'ensemencer, requerront tous les cultivateurs de leur commune et ceux des communes circonvoisines, de les ensemencer d'une manière quelconque, pour le printems.

Tout cultivateur qui se sera porté à labourer et ensemencer un terrain abandonné à cause des ravages de la guerre, aura droit de se faire payer par le propriétaire ou le fermier, les deux tiers de la récolte, la semence prélevée, et s'il ne se présente personne un mois avant la moisson, pour réclamer la récolte, elle lui appartiendra toute entière.

Tout cultivateur qui se contenteroit de réclamer la semence qu'il auroit employée, et feroit don de son labour à un citoyen pauvre ou infirme ; à quelque défenseur de la patrie, à sa veuve ou à ses enfans, aura bien mérité de son frère et de son pays, et sa bonne action sera proclamée dans son canton.

Culture des Pommes de terre. — même date.

Nous avons mille fois recommandé cette culture, et si elle a enfin pris quelque faveur dans une partie

Digitized by Google

de nos campagnes, nous ne croyons pas y avoir peu contribué. Mais que peut faire la seule voix de la philosophie, si elle n'est aidée par la loi ? Dans bien des cantons encore on garde des préjugés contre une plante savoureuse dont les meilleures tables font leurs délices. Il est tems qu'une autorité supérieure vienne appuyer les efforts de la raison.

C'est une loi bien sûre d'être obéie que celle qui ordonne au peuple ce qu'il devroit demander, sur-tout lorsqu'elle promet l'instruction en même-tems qu'elle commande l'obéissance. Tous ces avantages se trouvent dans le décret suivant.

Les autorités constituées sont tenues d'employer tous les moyens qui sont en leur pouvoir, dans les communes où la culture de la pomme de terre ne seroit pas encore établie, pour engager tous les cultivateurs qui les composent à planter chacun selon leurs facultés, une portion de leur terrain en pommes de terre.

Les agens nationaux des districts où la pomme de terre ne seroit pas encore en usage, sont tenus d'en donner avis dans le mois à la commission des subsistances, et de lui faire connoître leurs besoins pour les plantations de ce légume.

Le comité d'agriculture rédigera une instruction sur la culture, les espèces et les usages de la pomme de terre, pour être répandue dans les départemens.

LIVRE NOUVEAU,

Intéressant pour les habitans des campagnes.

CATÉCHISME *de la déclaration des droits de l'homme et du citoyen, par J. B.* BOUCHESEICHE, *maître de pension et ci-devant professeur en l'université de Paris. Prix, 12 sols, couvert en parchemin. A Paris, chez l'auteur, rue des fossés saint-Jacques, n°. 7, près de l'Estrapade.*

La religion de la liberté, qui est désormais pour

Digitized by Google

toujours la religion dominante en France, a pour Credo les droits de l'homme, et leur déclaration pour évangile. En voici maintenant le catéchisme. Il est d'une simplicité, d'une clarté qui le met à portée de tous les esprits. Le citoyen Boucheseiche, connu par d'autres ouvrages utiles, n'en pouvoit publier aucun qui fût en même-tems d'une utilité plus générale, d'une forme plus commode, et à moindre prix.

Nouvelles des Armées.

Armée des Pyrénées orientales.

C'est presque la seule des quinze armées de la République qui n'ait pas en ce moment à célébrer des victoires, elle s'est pourtant ralliée. La nouvelle de la reprise de Toulon y a ranimé tous les courages. Perpignàn est en état de défense ; et les vainqueurs de Toulon marchent contre les Espagnols.

Dans l'une des actions malheureuses où la trahison des chefs a fait perdre à cette armée le fruit de ses premiers triomphes, un digne représentant du peuple, Fabre de l'Hérault, a péri victime de son courage, de son patriotisme, et du désespoir où l'a réduit une si exécrable perfidie. Il rallia plusieurs fois les soldats de la République et leur rouvrit le chemin de la victoire, mais son généreux dévouement fut inutile ; l'intrigue et la trahison l'emportèrent, il ne voulut point survivre aux maux dont il étoit le témoin. Abandonné des indignes chefs de l'armée, il soutint, seul avec quelques braves, tout l'effort de l'ennemi ; accablé par le nombre, il tomba percé de mille coups.

On a trouvé près d'une batterie, qu'il défendit le dernier, son corps sanglant et déchiré : les lâches satellites des tyrans avoient assouvi sur lui toute leur barbarie. Plusieurs représentans du peuple ont combattu vaillamment à la tête des légions Républicaines ; quel-

Digitized by Google

ques uns ont déjà reçu d'honorables blessures, mais Fabre est le premier qui ait eu la gloire de mourir les armes à la main pour la République. A qui les honneurs du Panthéon Français seroient-ils plus légitimement dûs ? un décret les lui décerne ; et toute la nation doit applaudir à cet acte solennel de justice nationale.

Armée des Pyrénées occidentales.

De ce côté nos troupes se maintiennent dans des positions avantageuses qui arrêtent les Espagnols et déconcertent tous leurs plans. Le 11 Nivose ils sortirent en force de leur camp, et se distribuèrent sur tous les points de nos postes avancés ; mais ils furent si vertement reçus, nos Canonniers les saluèrent avec tant de justesse, qu'ils furent bientôt culbutés et chassés jusques dans leurs retranchement.

Ils ont perdu beaucoup de monde dans cette affaire. Quelques jours auparavant, ils avoient fait jetter sur notre territoire des manifestes tout aussi bêtes que ceux de Brunswick, de Cobourg et de Hood. Ils ont eu le même succès. Les fondateurs de la République y étoient traités d'hérétiques, d'impies, de régicides : on y invitoit tous les bons Français à imiter les traîtres habitans de Toulon. Pour toute réponse à ces impertinences espagnoles, nos républicains qui venoient de recevoir la nouvelle de la réduction de cette ville infâme, en envoyèrent dans le camp ennemi la relation authentique. L'ennemi paroît aussi consterné de cette réponse que de sa défaite. Le règne de la trahison finit ; celui de la valeur commence, et il sent que sous ce règne-là, ce n'est pas avec les Français qu'il fera bien ses affaires.

Armées du Rhin et de la Moselle.

Elles descendent le long du Rhin, chassant devant elles les vils troupeaux d'esclaves de la Prusse et de l'Autriche. Elles sont à Worms, ou plutôt Worms est à elles. Les Prussiens s'étoient retranchés à Openheim pour couvrir Mayence ; ils ont été débusqués : ils le

Digitized by Google

seront de tous les autres postes. L'ascendant de la victoire de Landau est tel que rien désormais ne peut résister à ces deux armées triomphantes. Le butin qu'elles font, les magasins qu'elles enlèvent et qu'elles font transporter sur nos frontières, sont immenses. Quand elles y rentreront elles-mêmes, elles se trouveront approvisionnées pour toute une campagne. Il ne leur manquera que des ennemis qui les obligent à la faire. L'effroi règne à Manheim, à Francfort, dans le Palatinat, dans toutes ces petites villes électorales qui croyoient nous insulter impunément, à l'abri des ailes de l'aigle impérial, et qu'une juste punition menace, depuis que cet aigle si redouté ne bat plus que d'une aile.

Guerre maritime.

Sur mer comme sur terre, la liberté veille à la gloire de ses défenseurs. Il semble que les Anglais veulent payer les frais de la guerre, ou au moins nous indemniser dans la Manche de ce qu'ils nous ont pris par trahison dans la Méditerranée. Dans deux jours, dix prises fort riches sont entrées au port de Cherbourg, autant à Morlaix, d'autres encore ont été amenées par nos frégates, et, enfin, le 27 nivôse, la *Carmagnole*, la *Semone*, l'*Engageante* et la *Babet* sont entrées en rade, apportant la nouvelle de la prise d'une flotte de 58 vaisseaux, tous très-richement chargés. Tous les ports de la Manche regorgent de bâtimens enlevés à nos ennemis. Que dira le commerce de Londres? ou plutôt, que lui diront le pauvre Georges et son ministre Pitt? Toulon repris, la Vendée détruite, Landau débloqué, le duc d'Yorck battu au nord comme il l'a déjà été, et comme il paroît qu'il va l'être encore.... Les belles nouvelles de guerre à communiquer au parlement, lorsqu'il va enfin s'assembler! Une descente au printems, et l'Angleterre est libre. Nous pourrons, comme l'écrit plaisamment le commandant de Cherbourg, leur faire cette visite habillés de leur toile, armés de leur acier, en prenant leur café, en fumant la pipe à leurs dépens, et tout cela sur leurs bâtimens et navires.

Digitized by Google

Anniversaire de la mort du tyran.

PARIS. C'est un grand jour, pour les peuples esclaves, que l'anniversaire de la naissance de leurs maîtres : ils le célèbrent par ce qu'ils nomment des fêtes, et font tous leurs efforts pour y paroître contens : ce doit être, pour un peuple libre, à toutjamais un véritable jour de fête, que celui où tomba la tête de son dernier tyran. Le deuxième jour du mois pluviôse (21 janvier, vieux style) forme chez les Français républicains, cette époque mémorable : ce fut l'année dernière, à pareil jour, que Louis Capet paya de sa tête ses trahisons et ses crimes. Les Jacobins n'ont eu garde d'oublier cet anniversaire patriotique. Ils ont invité la commune de Paris à le célébrer par une salve générale d'artillerie, et à se rendre avec eux sur la place de la révolution, pour y renouveller les serments républicains, et chanter fraternellement l'hymne à la liberté.

La Commune et les Jacobins réunis allèrent d'abord féliciter la Convention nationale sur le jugement célèbre que rappelle cette journée, et la prier de décréter que, tous les ans, une pareille fête soit célébrée le même jour. Le décret fut porté au milieu des acclamations et des cris mille fois répétés de *guerre aux tyrans, paix aux chaumières! vive la République une et indivisible! vivre libre ou mourir!* La Convention se leva toute entière et se rendit avec les pétitionnaires sur la place de la révolution, où étoient déjà rangées les députations des 48 Sections armées avec leurs canons.

Les salves d'artillerie, les chants civiques et les serments se succédèrent. Ils formèrent une fête de peu de durée, mais d'un caractère énergique, qui a rempli de joie les spectateurs patriotes, et de terreur les ennemis de la patrie, s'il en est qui aient osé soutenir ce spectacle.

De l'Impr. de la Feuille Villageoise, rue du Théâtre-François, N°. 4.

Digitized by Google

N°. 18. IVme. Année.

LA FEUILLE VILLAGEOISE.

Primidi, 11 *Pluviôse*,
L'an second de la République française.
Jeudi, 30 *janvier* 1794. (Vieux style).

TRAITS DE VERTU.

PREMIÈRE LETTRE. *Au citoyen* GINGUENÉ.

Paris, 5 pluviose.

CITOYEN, instituteur des Villageois,

PRESQUE réduit à l'impuissance de faire du bien, au moins puis-je participer à celui qu'on fait, en publiant les actions vertueuses : veuille bien insérer dans ta feuille les deux traits suivans : ils honorent l'humanité : ils détermineront les cœurs chancelans, et réchaufferont les ames froides et glacées.

Je partis, au mois de juillet 1792, comme volontaire dans un des bataillons de Paris : j'aimois mes camarades, et j'en étois aimé ; ils avoient ma confiance, j'avois la leur, mais sur-tout celle d'un jeune tambour, âgé tout au plus de seize ans : le pauvre enfant ne savoit pas lire, et la plupart du tems j'étois chargé du plaisir bien doux d'écrire à sa mère et de lui transmettre ses réponses : elle n'étoit pas riche, cette bonne femme, et de plus, elle avoit un mari infirme et toujours malade. Quelle fut la première fois ma surprise, lorsque je vis mon jeune tambour dérouler des *corsets*, et me prier de les insérer dans sa lettre ! Je fus ému jusqu'aux larmes, et bientôt je ne manquai pas d'accompagnement, car il pleuroit aussi ; cette scène attendrissante se renouvelloit toutes les

Digitized by Google

fois que les assignats délogeoient de sa poche pour voler dans celle de sa mère, et je puis certifier que cela arriva au moins une fois par mois. Je n'ai plus présentement le bonheur d'être son secrétaire, mais le fruit de ses épargnes n'en parvient pas moins à sa mère, quoique la vie de campagne exige plus de frais et de dépenses que celle de garnison.

Fais connoître ce rare modèle de la piété filiale: son nom peut se placer honorablement dans la collection des actions vertueuses, recueillies par la Convention nationale : il se nomme Roblot, tambour au premier bataillon de Paris, présentement en garnison à Landau.

L'autre trait, quoique moins saillant, n'en est pas moins louable. Un père de famille sollicitoit depuis long-tems un emploi pour donner une honnête existence à sa femme et à ses enfans. Il étoit muni de tous les papiers nécessaires pour l'obtenir; mais la multiplicité des affaires l'empêchoit de parvenir auprès du ministre. Un jeune homme le rencontre : l'homme bon et sensible, l'homme de la nature ne peut voir la tristesse règner sur les traits de son semblable sans la partager et sans désirer de l'adoucir: il l'accueille sans le connoître, cause avec lui, examine ses divers talens, le présente à son chef; il est placé.

Je ne sais pourquoi il se mêle quelques regrets au récit d'une bonne action: quand viendra le tems où elles seront si multipliées, que nous n'aurons pas besoin de les présenter aux hommes pour les rendre meilleurs ? quand les hommes, unis par les doux liens de la fraternité, sentiront-ils une bonne fois qu'ils se doivent des secours mutuels? quand la calomnie cessera-t-elle d'agiter ses serpens pour noircir des gens estimables et sans reproches? quand l'intérêt, le vil intérêt, source de tous les crimes, n'aura-t-il plus de prise sur le cœur humain? quand des sots malfaisans n'intrigueront-ils plus pour abuser de la confiance d'un honnête homme dont ils voudront enchaîner la volonté? quand les unions seront-elles si pures, si chastes, que ce mot divorce ne sera plus qu'un son vague et mourant? Voilà bien des quand,

Digitized by Google

dira quelqu'un. Tant pis pour lui : à coup sûr, il croira s'y reconnoître. Voltaire, je crois, a fait des *pourquoi ;* mais depuis notre heureuse révolution, beaucoup de ces pourquoi n'existent plus. Qui peut m'empêcher, moi chétif, de faire des *quand ?* Depuis qu'on prononce ce mot (révolution), le char de la philosophie a fait un pas ; mais tant que de pauvres hères, qui n'ont point de force morale dans le cœur, s'y attelleront, il ne bougera pas, il n'y a que le levier de la vertu pour le faire marcher ; mais qui pourra soutenir le poids de ce levier ! qui pourra débarrasser les roues de ce char du limon de tous les vices ! Quand viendra-t-il le mortel, qui, sentant la grandeur de son être, osera dire, avec cette noble confiance que donne la bonne idée de soi-même : je me présente ; me voilà ? Oh ! mes amis, mes chers amis, devez-vous trouver mes plaintes injustes ? Sommes-nous donc dans un pays où nous puissions dormir les portes ouvertes ?

Un ARÉTAPHILE.

RÉPONSE.

J'insère avec plaisir cette lettre d'un *ami de la vertu* (1), à cause des deux traits intéressans que contient la première partie, et malgré le ton chagrin qui règne dans la seconde.

Arétaphile est jeune, sans doute, puisqu'il voit avec surprise que le vice cherche encore à traverser la vertu, et que le règne de la liberté n'ait pu détruire entièrement celui de la calomnie, de l'intérêt et de la sottise. Des conversions aussi miraculeuses ne se font pas aussi rapidement. Il est même douteux que chez un grand peuple, si long-tems corrompu, elles soient jamais complettes.

Le sage prend son parti sur tout cela : content de voir que le char de la philosophie, quoique toujours lent dans sa marche, commence enfin à rouler un peu plus rondement, il ne se lasse point de

(1) C'est ce que signifie le mot *Arétaphile.*

Digitized by Google

donner, selon sa force, quelques coups de main au levier qui peut le retirer des ornières du vice, de la superstition et de l'erreur.

Pour que l'homme vertueux puisse obtenir la confiance en disant *me voilà*, il faut que l'hypocrite, le fourbe et le scélérat effronté ne puissent plus le dire impunément; et nous n'en sommes pas encore là. D'ici à bien long-tems, sans doute, ce sera fait prudemment que de fermer sa porte pour dormir : heureux encore de n'avoir, pour se livrer au sommeil avec sécurité, qu'à faire les frais d'une serrure.

Quant aux deux traits de vertu qu'Arétaphile a eu raison de vouloir rendre publics, je ne sais s'il ne se trompe pas dans l'ordre qu'il leur assigne. On trouveroit peut-être dans nos armées plus de tambours généreux comme le jeune Rollot, qu'on ne trouveroit, dans les bureaux des ministres, de commis bienveillans, humains et serviables, tels que celui qui, en obligeant, sans le connoître, un citoyen malheureux, en applanissant devant lui une route toujours difficile pour le mérite modeste, a rendu l'existence à toute une honnête famille.

DEUXIÈME LETTRE.

Un petit mot sur la DÉPRÊTRISATION.

De Sacy, près Rheims, ... nivôse, l'an deux de la République française, une et indivisible.

Frère et ami,

Tu sais ma façon de penser sur cet article important. Tu sais que, dans le premier moment, saisi d'une espèce de transport philosophique, je voulois aussi me déprêtriser. Mais peu-à-peu ce transport s'est calmé : la réflexion m'est venue, et j'ai cru que je serois plus utile à ma patrie en jouant encore quelque tems le rôle du Vicaire Savoyard; en continuant mes fonctions jusqu'à nouvel ordre, qu'en les abdiquant sur-le-champ. J'ai cru qu'il valoit mieux me servir de l'ascendant que je puis avoir sur les

Digitized by Google

esprits pour amener insensiblement les habitans de ma commune à l'observation des loix nouvelles, que de les transporter brusquement dans un monde étranger et inconnu, et changer peu-à-peu leurs habitudes, que de les massacrer inhumainement, s'il est permis d'user de cette expression. Du reste, je blâme ou je loue ceux qui abdiquent et ceux qui n'abdiquent pas, selon les différens motifs qui les dirigent. Je les tolère tous, pourvu qu'ils soient amis de la chose publique. La tolérance est la pierre de touche à laquelle on reconnoît le vrai philosophe. L'intolérance est toujours la marque, ou de beaucoup d'orgueil, ou d'une grande petitesse d'esprit. Le curé de D*** dont tu connois la philosophie et les principes fermes, est à peu près de mon avis sur la déprêtrisation. Il m'écrivit, il y a quelques jours, une lettre où il développe les mêmes idées, les mêmes sentimens, les mêmes craintes que dans celle qu'il t'adressoit, il y a quelque tems (1). Ce n'est pas la déprêtrisation en elle-même qu'il blâme, ce sont les circonstances dans lesquelles elle est faite, c'est sa précipitation.

Elle a même un point de vue, sous lequel elle me paroît très-utile, quoi qu'en dise mon confrère, en diminuant la somme des idées religieuses, le respect qu'on avoit pour elles, elle étend l'empire de la raison et détruit d'autant celui de la superstition. Maintenant les prêtres ne seront plus crus, que lorsqu'ils prêcheront la morale. Mais aussi une déprêtrisation particulière et locale peut être très-nuisible en ce moment, où rien encore ne remplace les prêtres et les pratiques de la religion. Cet acte philosophique ne pouvoit être d'une très-grande utilité, qu'autant qu'il eût été général et universel ; mais cela étoit impossible, à moins que tous les prêtres convertis dans un instant en philosophes et en prédicateurs de morale, ne fussent devenus des hommes nouveaux, et que, dans une pentecôte républicaine, l'esprit de la philosophie ne fût tombé sur eux en langues de feu.

(1) Voyez n°. 1 la lettre *d'un curé encore curé.*

Digitized by Google

En général, les esprits sont peu disposés à cette scène singulière et inattendue, principalement dans les campagnes. L'habitude et l'usage, voilà la religion et la loi du villageois et de tout homme qui n'a pas réfléchi. Lui ôter tout-à-coup ses coutumes sans aucun remplacement, c'est lui enlever une partie de sa vie et de son existence. Il vaut bien mieux lui ôter petit-à-petit *l'étrangeté* du nouvel ordre de choses qui se prépare, et qui s'établira tôt ou tard sur les ruines de l'ancien. Dans les villes même, où la raison devroit avoir fait plus de progrès, j'ai vu des patriotes, des clubistes, des gens très-indifférens sur la religion, blâmer les prêtres qui abdiquoient leurs fonctions, tant il est vrai que le rôle d'un prêtre est difficile en ce moment, que la déprêtrisation est un peu prématurée, qu'il est peu de bons esprits en état d'apprécier cette démarche philosophique, et que l'empire des préjugés est encore assez étendu.

C'est mal connoître la nature de l'esprit humain, que de croire qu'en un mois ou deux, il puisse prendre une forme nouvelle. L'esprit humain considéré dans la masse de la société, se forme comme presque tous les objets de la nature, par des accroissemens successifs et insensibles. Il y a des crises morales, il est vrai, des secousses qui renouvellent son tempérament. Il est des momens d'enthousiasme qui le rajeunissent et le régénèrent. Mais ces crises ne sont d'abord que particulières et momentanées. Elles se font sentir à quelques esprits sans pouvoir s'étendre tout-à-coup à tous les individus d'un grand empire. Elles produisent leur effet dans les grosses artères du corps politique sans pouvoir atteindre à tous les petits vaisseaux. Par-tout la nature a une marche lente et progressive, excepté pour les monstres. C'est par les loix, c'est par les institutions que l'on amène l'esprit humain où l'on veut, et les loix et les institutions dans une vaste République, telle que la France, n'exercent leur influence qu'au bout d'un certain tems. Ce principe s'applique sur tout dans les circonstances présentes; car on a bien vu des peuples passer rapidement d'un système religieux à un autre, mais on

Digitized by Google

n'a encore vu aucun peuple quitter subitement des idées religieuses pour des idées philosophiques,

Que dans Paris, que dans une autre grande ville un prêtre se déprêtrise, je ne vois pas là un grand effort de raison. Il y est, en quelque sorte, forcé. Les sociétés populaires, les fêtes nationales, les temples dédiés à la raison remplissent le vuide de l'ancienne religion. Mais dans les campagnes, c'est autre chose. Il n'y a rien pour remplacer l'office et le curé. Il ne se trouve personne en état d'instruire et de parler. L'absence du curé et des exercices religieux causeroit aux villageois un ennui mortel. Les villageois seroient des brebis égarées et sans pasteur : cela est vrai du moins dans les campagnes, et, je crois, dans beaucoup d'autres. Un curé patriote peut donc encore y rendre des services. Outre les autres loix relatives au culte, il peut faire observer les décades. Déja elles sont établies dans ma commune. Mais la plupart de mes villageois veulent en même tems faire le dimanche. Cette union peut durer quelque tems, pendant l'hiver, par exemple, où les travaux champêtres sont peu pressans. Mais moyennant quelques exhortations, quelques arrangemens particuliers, j'espère sous peu de tems que les décades seront les seuls dimanches. N'ayant aucune loi obligatoire en ma faveur, je vais doucement dans cette affaire. Rien ne demande des ménagemens comme les habitudes et les préjugés. Quand on les choque trop ouvertement, sans l'autorisation expresse des loix, on irrite des gens bornés, on excite la haine, et quand on est parvenu à se faire haïr, on ne peut plus faire aucun bien. Il faudroit une loi qui obligeât les communes qui ont adopté les décades, à n'avoir pas d'autre dimanche que celui-là.

Je suis très-persuadé que la révolution dans le gouvernement en amènera une dans la religion, nécessairement et inévitablement. Ces deux objets se tenoient par les nœuds les plus intimes, et quand la législation est mêlée à la religion, la moindre secousse se communique de l'une à l'autre. L'une ne peut subir une réforme sans que l'autre n'en éprouve

Digitized by Google

une semblable. Si ma foible voix pouvoit en ce moment se faire entendre à tous les curés de la République, je leur dirois avec un écrivain célèbre : « Renoncez aux idées qui deshonorent le Dieu que » vous prêchez et le culte que vous professez. Simplifiez votre doctrine. Purgez-la d'absurdités. » Abandonnez de bonne grace, les postes où vous » serez forcés. Le monde est trop éclairé pour se » repaitre plus long-tems d'incompréhensibilités qui » répugnent à la raison, ou pour donner dans des » mensonges merveilleux qui pour être communs à » toutes les religions ne prouvent pour aucune. La » religion catholique est une vieille masure qui » tombe en ruines, ne vous obstinez pas à vouloir » la soutenir, si vous ne voulez pas qu'elle vous » écrase. Revenez à une morale praticable et sociale. » Allez au devant d'un gouvernement qui se pro- » pose de vous ramener à la condition générale des » citoyens. Voulez-vous restituer à votre ministère » sa dignité. Soyez humble, soyez indulgent, soyez » même pauvre, s'il le faut. Votre fondateur le fut. » Ses disciples et les disciples de ceux qui convertis- » rent le monde connu le furent aussi. Ne soyez » ni charlatans, ni hypocrites, ni symoniaques, ni » vendeurs de choses que vous donnez pour saintes. » Tâchez de redevenir prêtres, c'est-à-dire, les » envoyés du Très-Haut pour prêcher aux hommes » les vertus et leur en montrer l'exemple. Tâchez » de redevenir hommes et cédez au penchant ver- » tueux qui porte vos semblables à s'unir à une com- » pagne. RAYNAL. »

Voilà d'excellens avis. Je voudrois que tous les curés pussent les entendre et en profiter. La République n'auroit pas à s'en plaindre. Le gouvernement, qui les avoit d'abord exclus de l'institution, vient de laisser l'enseignement libre. C'est un acte de tolérance et de philosophie. Les prêtres qui voudront être utiles n'y trouveront pas d'obstacle. Les instituteurs ne pourront enseigner qu'une morale républicaine. Tant mieux. Les superstitieux et les amateurs de catéchisme et de légende craindroient

Digitized by Google

de tomber dans les griffes du diable, s'ils prenoient cet engagement. Le gouvernement ne doit pas craindre l'influence de ces sortes de prêtres dans l'institution dont ils ne se mêleront pas.

Je suis ton frère et ton ami,

GÉRUZEZ, *curé de Sacy, près Reims.*

RÉPONSE.

Heureux le curé philosophe qui a pu dire à ses paroissiens, en les quittant : mes amis, vous ne croyez pas plus que moi aux superstitions dont j'ai été le ministre sans en être l'apôtre ; vous savez en morale tout ce que je pourrois vous apprendre : adieu ; vous n'avez plus besoin de moi !

Sage et ami de son repos, celui qui, voyant régner en eux un fanatisme incurable, et désespérant de voir jamais leurs yeux s'ouvrir au jour de la raison, s'est retiré sans bruit pour ne pas compromettre plus long tems en vain la sienne !

Vertueux et digne de tous éloges, le pasteur vigilant, qui ayant beaucoup à faire pour délivrer et sauver son troupeau, mais ayant déjà beaucoup fait, reste sur la brêche et continue de combattre, pour ainsi dire, sous l'uniforme de l'erreur, dans l'espoir d'emporter enfin la place, et d'amener les brebis au bercail de la philosophie.

De ce nombre est l'honnête Géruzez. Sa raison éclairée ne redoute et n'ignore aucune vérité ; mais il ne croit pas tous les regards faits pour en supporter l'éclat ; il s'accommode à leur foiblesse pour la guérir : il sent qu'une lueur progressive et ménagée, peut leur donner la force et la netteté qui leur manquent, tandis qu'une clarté surabondante et subite produiroit peut-être une incurable cecité.

Son exemple et celui du curé de D.... peuvent être utiles à ceux de leurs confrères qui, pensant comme eux, sont encore incertains sur le parti qu'ils doivent prendre.

Elevons de tous nos efforts des autels à la raison, mais élevons-en sur tout dans les esprits et dans les

Digitized by Google

ames. Traitons la superstition, cette maladie cruelle, comme tant d'autres maladies, que le régime guérit plus sûrement que les plus violens remèdes.

Ce n'est pas tout de bâtir des temples. Il faut nous assurer qu'il y viendra des adorateurs.

Troisième lettre. *Sur les* Revenans.

Tronchoy, ce 23-nivôse l'an deuxième de la République française, une et indivisible.

Comme vous aimez, citoyen, à dissuader les villageois de tous leurs préjugés absurdes, et sur-tout de ceux qui les font croire aux revenans, je suis tenté de vous rapporter un trait arrivé sous mes yeux à cet égard. Dans la commune de Lignières, district d'Ervy, département de l'Aube, deux citoyens qu'il est nécessaire de nommer pour plus de clarté, Edme Defer et Louis Bertrand s'associèrent en 1768 pour bâtir une croix; mais cette croix vient d'être renversée, au grand déplaisir des deux associés, qui ne pouvoient pas s'imaginer que le ciel n'en prît vengeance au plutôt. L'amour et la galanterie des jeunes gens ont bientôt fait naître une occasion qui les a confirmés dans cette idée.

Louis Bertrand étoit veuf depuis peu, sa femme, appellée **Manon Jamine**, étant morte dans le courant du mois de juillet dernier. La coutume de cette commune est que les hommes et les filles forment des veillées. Les endroits où elles se réunissent pour cela, s'appellent en termes du pays, des veilloirs, et très-souvent les garçons les fréquentent pour se divertir. Les femmes d'un de ces veilloirs voulurent faire peur à celles de l'autre. Elles s'avisèrent à cet effet de lier deux bâtons en croix, et avec de la paille et des chiffons, elles construisirent une effigie ou représentation de femme d'une stature grande et plus qu'humaine. Elles la couvrirent d'un drap qui traînoit jusqu'à terre, de manière que celui qui la

Digitized by Google

portoit, pouvoit marcher sans être apperçu, si ce n'est par derrière la statue.

Celle qui se chargea de porter cette effigie, se plaça à deux toises de distance du lieu d'où la croix susdite avoit été enlevée. Lorsque les femmes et filles de l'autre veilloir sortirent, c'est-à-dire, vers minuit, la statue se mit à marcher, et vint se poster sur les débris de la croix. Aussitôt la frayeur s'empara de toute la bande, au point que ne sachant où se sauver, elles se jettoient à travers l'eau et dans les bourbiers, de façon qu'elles étoient couvertes de boue depuis les pieds jusqu'à la tête.

La nouvelle en fut portée à Edme Defer, qui dit: ah! c'est Manon Jamine qui est revenue; et qui est en colère de ce qu'on a enlevé et brisé la croix. Tout le veilloir le crut d'une manière si opiniâtre, qu'on n'est pas encore parvenu à le dissuader.

Je serois charmé, citoyen, que vous voulussiez insérer ce récit dans votre feuille, et par-là, détromper les pauvres villageois que les fanatiques égarent en donnant du crédit à de telles sottises.

Je suis votre concitoyen,

BRIDIANT, *greffier à Tronchoy.*

RÉPONSE.

Ce récit simple et naïf de la petite malice d'un des *veilloirs* de Lignières et de la grande terreur de l'autre, en expliquant d'une façon non suspecte une histoire de revenans, les explique toutes. Deux bâtons en croix, de la paille, des chiffons et un drap blanc, voilà l'ame de Manon Jamine, et ce qu'ont été toutes les ames que l'on a vues revenir de l'autre monde.

Si au lieu de se jetter dans l'eau et de s'aller embourber dans des marais, les femmes et les filles avoient levé un coin du drap, le revenant eût disparu, et c'eût été à celles qui l'avoient ainsi fagotté à se sauver à travers champs.

Qu'Edme Defer se soit mis en tête que feu Jamine avoit été chargée par le ciel de venger sa croix de pierre, qu'il ait pu trouver à qui se persuader

Digitized by Google

dans le premier moment, cela n'est malheureusement que trop croyable ; mais comment sa crédulité tient-elle aux aveux des espiègles qui, sans doute, ne se cachent pas du tout qu'elles ont joué, et qui on pu même faire toucher au doigt et à l'œil tous les secrets de cette grande aventure ?

Bons villageois, qui avez l'infirmité de croire encore aux revenans et aux miracles, ressouvenez-vous quelquefois du revenant de Lignières, du miracle de la croix d'Edme Defer, et de l'ame de Manon Jamine.

CONVENTION NATIONALE.

Le Comité de Salut public de la Convention nationale, aux citoyens composant les Sections de Paris et les Districts de la République.

Vous avez tous, citoyens, connoissance du décret du 14 frimaire, relatif à l'exploitation du salpêtre (1) ; cette loi vous a été envoyée il y a plus de 15 jours. Sans doute plusieurs sections et districts qui ont déja pris des arrêtés sages sur l'exécution de cette loi et nommé des commissaires pour la mettre en activité, ont déja un produit quelconque en salpêtre ; mais nous sommes instruits que quelques-uns n'ont encore rien fait sur cet objet très-important. Nous avons pensé qu'il étoit pressant de rappeller aux citoyens le devoir que la loi leur impose, et le besoin que la République réclame d'eux.

La loi du 14 frimaire renferme une des ressources sur lesquelles le comité de salut public compte le plus, et dont tous les Républicains doivent être bien pénétrés. Son importance est telle que les succès de nos armes en dépendent, et qu'on ne peut attendre les victoires que promet le courage des Français, sans une production extraordinaire

(1) Voyez ce décret et l'instruction qui y est relative, dans notre n°. 11.

Digitized by Google

et rapide de salpêtre. C'est donc à la prompte, à la très-prompte exploitation du salpêtre, qui doit être dix fois plus considérable qu'elle n'a été jusqu'ici dans toute la République française, qu'est attaché son salut.

Tel est, citoyens, l'esprit de la loi du 14 frimaire; elle fournit, elle contient dans tous ses articles les moyens de créer tout-à-coup des fabrications de salpêtre qui en produisent en quelques mois toute la quantité dont la République a besoin. C'est une mesure révolutionnaire que le comité de salut public, que la Convention nationale recommandent à tous les Républicains. Chaque citoyen est appellé à extraire sur-le-champ le salpêtre qu'il a dans sa demeure, qui repose dans les terres des caves, des écuries, des étables, de tous les souterrains en général, et attend la main des Républicains pour frapper leurs ennemis. Chaque citoyen doit trouver, dans cette exploitation, un nouveau moyen de servir la République, au salut de laquelle il est si puissamment intéressé. Mais le zèle et l'activité des citoyens, qui seront aussi utiles ici que dans les autres mesures révolutionnaires, doivent être éclairés sur plusieurs circonstances qui peuvent contrarier ou entraver la marche des opérations nécessaires à l'extraction du salpêtre; et après leur en avoir recommandé la plus prompte exécution, le comité de salut public croit devoir présenter aux citoyens quelques observations qui peuvent concourir efficacement à la production extraordinaire et révolutionnaire que le salut de la patrie exige de leur part.

Nous sommes instruits, citoyens, que des malveillans conseillés par un vil intérêt, ou des contre-révolutionnaires conduits par le parti étranger, répandent par-tout le bruit que les mesures ordonnées par la loi du 14 frimaire dernier ne fourniront point de salpêtre; et leurs efforts sont paralysés. Le comité a remarqué même, dans un mémoire qui lui a été adressé par les salpêtriers de Paris, et aux justes demandes desquels il a sur-le-champ

Digitized by Google

répondu, un passage qui annonce dans ces hommes des préventions funestes, ou une ignorance qui n'est pas pardonnable. Ils disent que les fouilles des caves ne produiront point de salpêtre : cependant les lumières réunies de tous les hommes éclairés dans cette partie, dont le comité de salut public s'est entouré, répondoient d'avance à cette difficulté qu'ils avoient prévue.

L'expérience, encore plus croyable que l'opinion, quelque fondée qu'elle paroisse, nous a déjà convaincus de la fausseté de cette assertion. Il n'y a presque pas de cave dont la terre fouillée à quelques pouces de profondeur ne puisse donner à peu-près une livre de salpêtre par quintal de terre. Voilà ce que des épreuves sûres nous ont appris, et voilà ce que nous devons vous faire connoître, pour empêcher une dangereuse prévention, répandue à dessein dans les sections, de condamner à une fatale inertie le zèle bouillant des citoyens.

En se livrant à ce travail si pressant pour la défense de la liberté, les Républicains doivent éviter tout ce qui peut compromettre une si belle cause, et ne pas exposer leurs concitoyens à des vexations qui refroidiroient nécessairement leur activité, et qui nuiroient à la promptitude nécessaire dans l'exécution de cette loi.

Nous savons que dans quelques sections on a proposé de faire abattre des murs, des constructions supposées salpêtrées ; on s'est même déja livré à ces excès. La loi a prévenu ce danger du zèle exagéré ou de la malveillance cachée sous le masque du patriotisme. Le décret du 14 frimaire veut qu'il ne soit exploité par les citoyens que les terres des souterrains, celles qui ne font pas partie des matériaux réservés aux salpêtriers. Les vieux édifices, les platras, les décombres, appartiennent aux salpêtriers, et les citoyens ne peuvent pas toucher à ces matériaux, sans contrarier les travaux de ces hommes utiles. Il ne s'agit donc, encore une fois, que de traiter dans toutes les maisons les terres des caves et des souterrains, et non les platras, les pans de mur : il

Digitized by Google

faut laisser ceux-ci sans y toucher ; il ne faut se permettre aucune dégradation.

Une précaution importante pour la conservation des tonneaux, est de les conserver dans leur entier, et de ne pas les scier tous en deux. Après l'opération du lessivage, les tonneaux pourront servir aux usages ordinaires, et ils n'auront éprouvé aucune altération.

Voilà, citoyens, les réflexions que nous devions vous communiquer : il ne nous reste plus qu'à recommander à votre ardeur républicaine la plus prompte activité dans l'exploitation du salpêtre de chacune de vos maisons. Songez que la cause que nous avons à soutenir, exige que vous vous en occupiez sans relâche et sans retard ; la Convention, qui veille pour le bonheur du peuple, attend de vous cette nouvelle preuve de votre patriotisme. On n'a recueilli jusqu'ici dans la République que trois millions de livres de salpêtre par an : le nombre de nos ennemis, l'étendue de nos armées, la sûreté de vos personnes et de vos propriétés en exigent plus de vingt millions.

Le sol de la République recèle pour la défense de la liberté cent fois plus de salpêtre qu'elle n'en demande ; mais la nature, en voulant que vous fussiez libres, ne vous en a donné les moyens qu'en vous invitant à user de toutes les ressources qu'elle vous offre.

Les Américains, pour soutenir la guerre qui les a rendus libres, n'ont eu le salpêtre nécessaire à leur défense qu'en exigeant, sous peine de mort, six livres de ce sel de chaque propriétaire. N'oubliez pas que le tems presse, qu'il nous faut de la poudre dans deux mois. Paris donne encore dans cette mesure salutaire un nouvel exemple de son amour pour la révolution ; il est, par sa position et par son zèle, le poste avancé des départemens. Que nos lâches ennemis tremblent en apprenant que rien ne manque à 25 millions d'hommes que la nature elle-même arme pour la liberté.

Signés, les membres du comité de salut public,

Digitized by Google

Carnot, C. A. Prieur, B. Barrère, R. Lindet, A. Couthon, Collot-d'Herbois, Billaud-Varenne, Robespierre et Saint-Just.

Nouvelles des Armées.

Armées du Rhin et de la Moselle.

Nos lecteurs ont vu dans les précédens numéros les victoires de ces deux armées se succéder rapidement. L'un des représentans du peuple qui en a été témoin, qui a concerté avec ses collègues et les généraux ces belles opérations militaires, libératrices de la Sarre et du Rhin, en a rendu à la Convention un compte général, qui en fait voir comme dans un tableau l'enchaînement et l'ensemble.

Amis et frères, vous aimerez à le trouver ici. Vous y verrez dans tout son éclat la bravoure de nos défenseurs, et le triomphe des vertus républicaines. Vous verrez aussi de nouvelles preuves de l'effet que produit dans toutes nos armées la présence de nos représentans, comme ils animent et enflamment le soldat en partageant ses dangers, comme ils encouragent et récompensent les braves généraux, écartent les foibles, et punissent les traîtres. Criez donc tous en chœur, après avoir entendu cette lecture : vive la Convention ! vivent nos frères d'armes ! vive à jamais la République !

Rapport fait par Baudot, *dans la séance du 25 nivôse.*

Vous savez que les troupes de la République furent long-tems abandonnées sur les bords de la Sarre et du Rhin au dégoût et à la trahison ; vous savez qu'une perfidie éclatante livra les lignes de Wissembourg à l'Autriche, et que le sol de la liberté fut couvert de hordes ennemies, depuis Landau jusqu'à Strasbourg, depuis le fort Vauban jusqu'à Saverne. La punition des traîtres et le génie de la liberté don-

Digitized by Google

nèrent pour lors à nos troupes une attitude militaire, qui posa la borne des succès de l'ennemi. La division de l'armée de la Moselle, qui servoit sous les ordres de Burcy, encombra le parc et les gorges de Saverne de cadavres autrichiens, les poursuivit jusque sur les hauteurs de Bouxweiller, où, par un mouvement combiné, ils furent battus sur ce point et sur tous les autres, jusqu'à la Wanlrnan, par l'armée aux ordres de Pichegru.

Hohenlohe (1), désespéré d'avoir été obligé de quitter sa position sur Saverne, tenta de s'emparer du fort de Bitche, et sacrifia dix-huit cents des siens à cette entreprise de la plus extrême témérité, si elle n'eût pas été appuyée d'intelligences; mais le courage l'emporta sur les efforts de la trahison, et il échoua.

Dès ce moment, les armées ennemies ne songèrent plus qu'à se mettre dans un état de défense imposant; elles occupèrent toute la ligne depuis Haguenau jusqu'à Werth et Reishoffen, et fortifièrent, par toutes les ressources de l'art militaire, cette position déja très-avantageuse par elle-même. L'armée de la Moselle, sous les ordres du général Hoche, avoit franchi les digues de la Sarre, battu les Prussiens à Blicastel et Hornebach, délivré Bitche et forcé Brunswick à quitter la fameuse position de Pyrmasens, pour se replier sur Kaesers-Lautern. L'armée française tenta de s'emparer de cette place; si elle eût réussi, Landau étoit délivré, et le Palatinat pris du même coup. Tout ce que la nature a de plus affreux en précipices, tout ce que l'art a de mieux combiné dans le métier de la guerre, étoit rassemblé sur ce point, et les forces de Prusse chargées de le défendre étoient considérables. Malgré tant d'obstacles, Kaesers-Lautern eût été emporté, si les ordres du général eussent été exécutés. Kalkreuth (2), qui y fut blessé dangereusement, a dit depuis à

(1) Général autrichien.

(2) Général prussien.

Digitized by Google

Newstadt, que trois fois il fut sur le point de donner l'ordre de la retraite.

L'armée française fit des prodiges de valeur pendant trois jours consécutifs : l'artillerie légère, surtout, s'y comporta avec un héroïsme sans exemple ; mais l'impéritie de quelques généraux en sous-ordre, la crainte de se compromettre, la difficulté du terrain et un enchaînement de causes malencontreuses, firent qu'on ne put jamais parvenir à une attaque générale. La moitié de l'armée, au plus, étoit en mouvement : la précision manqua ; une consommation triple des munitions prévues d'artillerie, fit craindre pour la fourniture du parc, et il fallut changer de plan : les officiers négligens ou incapables furent destitués, les pertes réparées et de nouvelles positions reprises avec ordre et célérité. Douze bataillons de l'armée de la Moselle filèrent sur celle du Rhin, et tout se prépara pour l'exécution de nouvelles entreprises : c'étoit le 12 frimaire : depuis ce jour jusqu'au 2 nivôse, nous fûmes souvent tourmentés d'impatience par la lenteur et la discordance des mouvemens. Tous les jours la résolution étoit prise pour une attaque générale, et tous les jours un combat particulier et ruineux en étoit la suite. C'est dans une de ces affaires décousues que le général Burcy, chargeant à la tête de la division, fut haché sous nos yeux à Gonderboffen, après avoir emporté une redoute à l'ennemi. Il est mort en Républicain, son dévouement mérite le souvenir de la patrie.

Depuis long-tems nous étions au milieu de nos frères d'armes ; ils nous disoient sans cesse que l'inaction étoit pour eux pire que la mort ; et lorsque nous pressions quelques-uns de nos généraux de prendre des mesures promptes et décisives, ils nous parloient de difficultés : à les en croire, l'ennemi avoit des nuées de soldats, une artillerie foudroyante, des retranchemens insurmontables, et ils oublioient que la baïonnette des défenseurs de la patrie promettoit de lever tous les obstacles. Que de fois nous avons exprimé notre indignation de voir ainsi méconnoître l'audace et la puissance du soldat français!

Digitized by Google

A cette époque, un général de division, au lieu d'obéir aux ordres qui lui avoient été donnés pour agir, se tint en réserve sous le prétexte éternel des difficultés : quoique son patriotisme nous fût connu, nous l'avons destitué et fait arrêter. Excepté quelques tentatives éparses, tout se passa en délibérations et en considérations accablantes jusqu'au 2 nivôse. Enfin, l'armée de la Moselle se réunit à celle du Rhin ; les soldats de la République emportent les redoutes terribles de Rheishoffen, prennent seize canons à l'ennemi, le mettent en déroute, et cette victoire entraîne l'évacuation de toute la ligne jusqu'à Haguenau. La division du général Taponier le poursuivit avec beaucoup d'ardeur ; mais peu secondé d'autre part, le profit de la déroute ne fut pas aussi complet qu'il auroit pu l'être.

Les deux armées de la République marchoient ensemble. Le mélange des divisions ne supportoit plus la différence des commandemens ; la rivalité commençoit à prendre, la confusion arrivoit. Landau étoit notre but, il falloit un mouvement unique et décisif pour le délivrer. Hoche nous parut propre à l'exécuter, et nous lui confiâmes le commandement des deux armées du Rhin et de la Moselle. Cette mesure étoit hardie, mais elle étoit impérieuse : il n'y avoit qu'un chemin pour aller à Landau ; deux guides pouvoient nous perdre ; le salut de la patrie commandoit ; toute autre considération fut nulle ; le général fut nommé, et deux jours après, la bataille du Geisberg (1) mit le comble aux succès de la campagne.

La journée du Geisberg, le 6 nivôse, fut aussi bien conçue que grandement exécutée. L'ennemi fut attaqué dans quatre endroits différens à plus de dix lieues de distance, et battu sur tous les points. Une division de l'armée de la Moselle attaquoit les Prussiens à Kébelberg, une autre dans les gorges de Ham et d'Auveiller, tandis que le corps de l'armée livroit ba-

(1) Prononcez Keisberg.

Digitized by Google

taille aux Autrichiens à Geisberg. Les ennemis firent parade de toute leur tactique militaire, évolutions sur évolutions, fausse attaque, marche et contre-marche; les Républicains français n'eurent qu'un jeu, celui de la baïonnette. Six heures de pas de charge décidèrent la victoire, et la délivrance de Landau fut certaine. Jamais le mouvement d'une armée n'a été plus régulier, plus intrépide et plus constamment inébranlable à une action aussi terrible que celle de Geisberg. L'épouvante se mit dans le quartier des Autrichiens; ils n'échappèrent qu'à la faveur de la nuit; encore Condé et quarante pièces de canon auroient-ils été enveloppés dans Weissembourg, si Donadieu eût donné à la tête de la cavalerie, comme il en avoit l'ordre. L'obscurité obligea de différer la prise de Weissembourg jusqu'au lendemain. Hoche donna en même tems ordre au général de division Dessaix de prendre Lauterbourg; il fut emporté, et Haguenbach pris. Donadieu a été arrêté sur-le-champ, et sera jugé. Le 8 au matin, toute l'armée française pensoit que l'ennemi s'étoit retiré sur les hauteurs de Balberotte, deux lieues en avant de Landau. Saint-Just et Lebas, Lacoste et Baudot, partirent de Weissembourg, dans l'intention de visiter les avant-postes de l'armée et d'examiner la position de l'ennemi; mais, apprenant à chaque pas sa fuite précipitée, ils arrivèrent ensemble à Landau, au milieu des troupes légères qui étoient allées à la découverte. Les généraux vinrent ensuite, et les représentans du peuple ordonnèrent, de concert, au général Hoche, de poursuivre ses conquêtes. Guermesheim, ce point si important pour la conservation de Landau, fut bientôt à nous. Spire et Newstadt, Kœsers Lautern et Creusnack, Frakental et Worms tombèrent également au pouvoir des troupes de la République. Elles occupent aujourd'hui toutes ces villes, vivent aux dépens de l'ennemi, lui enlèvent des millions, et forment des magasins pour de nouvelles entreprises. Il y avoit à Worms cent mille sacs de grains et une quantité prodigieuse de cuirs.

Nous avons la satisfaction de vous apprendre

Digitized by Google

qu'au moment de notre départ, les braves républicains venoient de battre les Prussiens à Oppenhem, à quatre lieues de Mayence, et se maintenoient avec fermeté dans la permanence de la victoire.

Les succès des armes françaises, le long des rives du Rhin, sont aussi importans, sous le rapport des subsistances et de l'esprit public, que sous celui de la délivrance des places de la république.

Nos prises en fournitures de toute espèce sont immenses, et l'émigration des deux tiers des habitans du Bas-Rhin ajoute beaucoup à notre bonheur. Il est impossible de vous exprimer le degré de fanatisme et de préjugés allemands qui souillent ce beau territoire. Ceux qui ont fui ont prévenu la justice nationale, et les sans-culottes qui ont versé leur sang pour établir la raison chez eux, profiteront de leurs dépouilles, au grand avantage de cette frontière de la république.

Après tant de journées glorieuses, vous attendez de nous le récit de quelques actions particulièrement éclatantes. La confusion des camps nous a empêché de les recueillir toutes. On est occupé en ce moment à cette recherche aussi importante pour récompenser le dévouement, que pour tracer l'histoire. En attendant que ce récit vous soit présenté, voici quelques traits pris au hasard, qui vous feront juger des autres.

A Kaeser-Lautern, tous les canonniers attachés au service d'une pièce sont tués, excepté un seul; celui-là continue le feu avec la même vivacité, et démonte la batterie ennemie dirigée sur sa redoute.

Au Geisberg, un boulet de canon ennemi emporte quinze hommes de file dans un de nos bataillons; pas un seul volontaire ne fronce le sourcil; les rangs se resserrent; on crie vengeance et république. A l'instant le pas de charge et la baïonnette font payer de mille morts à l'ennemi la perte de quinze républicains enlevés au milieu de leurs frères.

Dans la même journée de Geisberg, l'artillerie

Digitized by Google

volante laisse approcher la cavalerie ennemie à portée du pistolet, forme un bataillon quarré avec ses pièces, et fait un carnage effroyable d'hommes et de chevaux.

Ce trait de bravoure et de sang-froid n'est pas le seul de l'artillerie volante ; elle s'est comportée partout avec une bravoure soutenue.

A Landau, pendant le blocus, Klée, concierge du clocher, voit brûler sa maison, continue à examiner la manœuvre de l'ennemi, s'occupe sans désemparer du salut de la place, et crie *vive la république* !

Le troisième et le quatorzième régimens de dragons, le quatrième bataillon du Bas-Rhin et le deuxième bataillon du cinquante-cinquième régiment d'infanterie se sont particulièrement distingués.

Vous nous avez chargés de distribuer des récompenses à ceux qui ont fait des actions remarquables; mais lorsqu'une armée de quarante mille hommes se bat pendant six heures au pas de charge et sans relâche, quel est celui qui a le mieux mérité ? quel est celui qui obtiendra le moins ?

Heureuse incertitude qui nous a engagés à les récompenser tous !

Les malheurs inévitables de la guerre nous ont fait recueillir les derniers soupirs de quelques-uns de nos frères : ils mouroient contens, disoient-ils, puisque la patrie étoit sauvée.

Quand le canon frappe aujourd'hui le soldat français, il ne laisse plus échapper le cri de la douleur, mais bien celui de *vive la République* !

Qu'il est imposant, en ce moment, le spectacle des armées du Rhin et de la Moselle ! c'est une masse ferme en principes et en ames qui n'attend que votre signal pour compléter les destinées de la patrie. Mettez à profit son grand caractère, qu'elle demeure environnée d'hommes appréciateurs de sa puissance, et commandez la victoire.

N. B. Après tant d'expéditions heureuses, de batailles gagnées, de places délivrées en si peu de

Digitized by Google

tems, il ne restoit plus que le fort Vauban, entre Strasbourg et Lauterbourg, qui fût encore souillé par les satellites de l'Autriche. Au moment où l'on se préparoit à l'emporter de vive force, on l'a vu tout en feu. Nos lâches ennemis, désespérant de s'y maintenir contre les efforts de la valeur, ont creusé des mines et fait sauter, en se retirant, tout ce qu'ils ont pu. Mais les fortifications essentielles, sont conservées; et le reste est aisé à réparer: ils emportent aussi l'artillerie; mais ils n'emportent pas les baïonnettes républicaines, plus fortes que tous les canons, ni le courage indomptable de nos frères d'armes, qui les aura bientôt reconquis.

Guerre de Corse.

Il paroît qu'elle ne sera pas longue. Le rebelle Paoli croyoit ses affaires en meilleur état. Il croyoit les Anglois toujours maîtres de Toulon, et se disposoit à leur livrer la Corse. Ses partisans retranchés dans plusieurs places, levoient insolemment l'étendart, et bravoient les républicains. Le représentant du peuple, La Combe Saint-Michel qui avoit précédemment si vertement repoussé les vaisseaux anglois, n'a pas mieux traité les Corses rebelles. Il s'est mis à la tête d'une petite armée, a marché contre eux, les a battus et leur a déjà pris un fort et trois villages.

Un de leurs chefs s'est laissé prendre: c'étoit le bras droit de Paoli; il a été fusillé, en vertu d'un jugement du tribunal militaire. La terreur précède nos soldats. Les trois villages ont reçu une leçon dont ils ne se releveront de trente ans. Les satellites de Paoli ont essayé de les secourir; mais ils ont été repoussés par un petit camp établi dans la plaine de Patrimonio. L'épouvante gagne celui des Corses; plusieurs municipalités implorent la clémence de la Convention nationale: on les désarme provisoirement.

Notre artillerie a tiré avec sa supériorité ordinaire, quoique dans un pays hérissé de montagnes inaccessibles. Nos intrépides canonniers y ont monté deux pièces d'artillerie de 4, les portant à bras, sans chemin tracé, et grimpant comme des chevreuils.

Digitized by Google

Ces deux pièces établies, malgré une grêle de balles, à une portée de fusil du couvent de Farinole, ont criblé de boulets ce couvent qui étoit crénelé et retranché, et en ont débusqué les rebelles. C'est là qu'est maintenant notre quartier-général.

La Combe Saint-Michel, blessé au genou d'un éclat de pierre qui le fait beaucoup souffrir, n'en continue pas moins ses opérations vigoureuses. Lorsqu'il a écrit, on ignoroit en Corse la reprise de Toulon. Cette nouvelle redoublera l'ardeur de nos braves frères, mettra le comble à la terreur des Paolistes, accélérera leur défaite et le retour de l'île entière au giron de la République.

Guerre civile dans les départemens de l'Ouest.

Tout n'est pas encore entièrement terminé, puisque Charette vit encore, puisqu'il réunit encore autour de lui quelques centaines, d'autres disent quelques milliers de brigands; mais il ne sauroit échapper longtems à la peine qu'il a tant méritée. Vaincu dans plusieurs occasions, et même dangereusement blessé dans la dernière, poursuivi sans relâche par nos républicains, il faudra bien enfin qu'il succombe, et ce ne sera pas cette fois pour ressusciter le troisième jour. On continue de pourchasser les restes épars de ces armées naguères si redoutables. On ne trouve plus que des fuyards cachés et presque tous désarmés et mourans de faim et de misère. Ceux qui ont pu gagner les bois et les pays fourrés, n'ont d'autre ressource que de détrousser les passans. Soldats, paysans, gentilshommes sont réduits au même métier, tant les paysans et les soldats sont déchus! Il n'y a plus de troupes de rebelles. Il n'y a que des bandes de voleurs, dont la gendarmerie fera justice.

On s'abonne à Paris, au Bureau de la Feuille Villageoise, *rue du Théâtre-Français*, n°. 4, *pour la quatrième année, commençant le premier jeudi d'octobre*, 12 *du* 1er. *mois de l'an* 2e.

Le prix de l'abonnement est de 12 *liv.*

De l'Impr. de la Feuille Villageoise, rue du Théâtre-François, N°. 4.

Digitized by Google

N°. 19. IVme. Année.

LA FEUILLE VILLAGEOISE.

Octodi, 18 *Pluviôse*,
L'an second de la République française.
Jeudi, 6 *Février* 1794. (Vieux style).

Au citoyen GINGUENÉ.

Aubin Darquenay, décadi 30 nivôse, de l'an 2e. de la République une et indivisible.

FRÈRE ET AMI,

PLATON a dit que les nations seroient heureuses, si les rois étoient philosophes ou si les philosophes régnoient; mais moi qui crois la chose impossible, et qui pense qu'un roi sage est encore plus dangereux qu'un roi fou et méchant, puisqu'il accoutume le peuple à l'esclavage, je dis que les hommes jouiroient de tous les avantages de la nature et de la société, s'ils n'avoient pour prêtres que les seuls philosophes. Je voudrois que les prêtres ne fussent que des *professeurs de morale*, mais de la vraie morale qui ne consiste qu'à être juste et bienfaisant envers ses semblables; conséquemment à n'honorer que les actions utiles, et à rejetter tous les contes bleus nommés miracles et mystères, etc.; à n'adorer dans Dieu que le père et le bienfaiteur du genre-humain, et non un tyran implacable et féroce; enfin à n'avoir d'autre culte que celui de la loi, de la patrie et de l'humanité.

Mais n'entends-tu pas déja, sage instituteur, murmurer tous ces dévots et dévotes, toutes ces vieilles qui ont besoin d'un *directeur*, tous ces *fidèles* qui croient tout et ne pensent rien, qui prennent pour

Digitized by Google

vertus des pratiques monachales, et qui traitent d'impie quiconque n'est pas aussi bête qu'eux ? Ne les vois-tu pas entrer dans une *sainte fureur* en regrettant tout bas ce *bon vieux tems* où l'on assassinoit juridiquement et *pour la gloire de Dieu*, Jean Hus, Jérôme de Prague, Michel Servet, Jean Calas et tant d'autres innocens ?

« Que je vous plains, mon fils, vous voilà schismatique,
Dira d'un ton benin un docteur canonique.
« Oui, la *loi de l'église* (1) est mon unique loi,
» Et j'obéis au pape ainsi que je le doi :
» Dieu seul règne en mon cœur, et c'est lui qui m'inspire
» De cueillir, s'il le faut, la palme du martyre».
En vain vous prétendez, grand argumentateur,
Remettre sur nos yeux le bandeau de l'erreur.
Puisque vous le prêchez, pratiquez l'évangile.
Soyez doux, bienfaisant, équitable, docile.
Mais votre orgueil se cache à l'ombre des autels.
Vous vouliez par ces mots de brefs et de concile,
Souffler par-tout le feu de la guerre civile.
Tel est donc votre amour pour les foibles mortels !
Ah ! je le vois : enflé de vos grandeurs précaires,
Vous n'avez jamais cru que nous fussions vos frères ;
Nous étions *vos brebis* ; mais dût-on l'égorger, (2)
Un vil troupeau doit-il se plaindre du berger ?
Heureux est le mouton qui n'y perd que sa laine ! (3)
« Insensé, répond-il, sachez la vérité,
» Et ne médisez plus de notre cour romaine ;
» Nous étions les premiers, mais par humilité ;
» Nous donnions les états, le tout par charité.
» Et lorsque dans Lisbonne, un *pieux solitaire*,

---

(1) C'est-à-dire, ce que les prêtres veulent.

(2) C'est-à-dire, dût-on renouveller la Saint-Barthelemi, les croisades, les vêpres Siciliennes, l'inquisition, les dragonnades, etc.

(3) *Cette laine* est la dixme, les annates, dispenses, etc., dont la révolution nous affranchit.

Digitized by Google

» Fait brûler son prochain, c'est *Dieu seul* qui l'éclaire.
» Si vous ne respectez, humblement prosterné,
» Les clefs du paradis, la mule du Saint-Père (1),
» J'en pleure, mon cher fils, mais vous êtes damné ».

Si le fanatisme se fût borné à renouveller les farces de *saint-Paris*, on eût ri des nouveaux convulsionnaires; mais lorsque des évêques soi-disant constitutionnels se mettent au-dessus des loix dans leurs mandemens hypocrites contre les décrets sur le divorce, le mode de constater l'état civil, et que des curés ont été persécutés dans les campagnes pour s'être mariés; lorsque depuis plus de sept mois, la guerre civile, allumée par le fanatisme, dévaste plusieurs de nos départemens, que le sang humain a coulé et coule encore, il a fallu enfin des mesures répressives et sévères.

Eh! que les fanatiques sachent qu'elles ne sont point des actes arbitraires ni tyranniques, et qu'il n'est aucun des préjugés superstitieux proscrit par nos législateurs qui ne l'ait été auparavant par les philosophes.

Raynal, (2) tom. X, Hist. phil., après avoir tracé l'histoire du clergé, prouve qu'il doit être entiérement subordonné à l'état; et que l'état doit faire à cet égard toutes les réformes nécessaires au bien du peuple: Rousseau, chap. dernier du Contrat Social, que le papisme est incompatible avec la liberté, et qu'il est très-dangereux de confier aux prêtres le droit de juger de la validité des mariages. L'auteur des *Lettres Juives* met en évidence toute l'absurdité du célibat forcé des prêtres, en racontant, *lettre* 178,

(1) On pourroit ajouter le baptême des cloches, les scapulaires, les chapelets, les agnus-dei, etc.

(2) Je pourrois compiler ici un gros tome de citations, mais un gros tome ennuieroit Ginguené, ses lecteurs et moi-même.

les galanteries du cardinal de Lorraine, et les débauches infames des papes Jules II et Jules III. Montesquieu, « il faut honorer la Divinité et ne la venger jamais ». « Un des plus grands services à rendre à la France, écrivoit Helvetius, seroit d'employer une partie des revenus trop considérables du clergé à l'extinction de la dette nationale. Quel mal de faire rentrer tant de biens dans la circulation » ? Enfin Voltaire, sans parler de son traité sur la tolérance, et de tant d'autres écrits, n'a-t-il pas dit: « Il ne doit pas y avoir deux puissances dans un état. On abuse de la distinction entre puissance temporelle et puissance spirituelle, etc. ». N'a-t-il pas fait sentir dans son poëme sur la Loi naturelle, que toute religion est renfermée dans ce précepte :

« Adore un Dieu, sois juste, et chéris la Patrie ».

Quelle fut la récompense de ces grands hommes? la haine des sots, la persécution, l'exil, la bastille. Qui leur donna donc le courage de proclamer tant de vérités utiles ? le désir seul de rendre leurs concitoyens libres et heureux. Ceux qui répetent ces vérités, ceux qui les convertissent en loix ont donc nécessairement le même désir.

Voulez-vous être libre ? commencez par être raisonnable. Un peuple idiot et fanatique n'est pas fait pour être républicain. Les Français pendant bien des siècles, ne furent que des enfans que les prêtres, les gens de justice, ou plutôt d'injustice, les nobles et les rois tenoient à la lisière. Il est tems qu'ils marchent seuls et qu'ils voient par leurs yeux.

La révélation de notre égalité originelle, l'exercice de la souveraineté nationale et la raison qui seule, dicte nos loix, ont tué le despotisme, la chicane et la féodalité. Le fanatisme, complice de tous leurs crimes, ne doit pas leur survivre. — Fais que les *aveugles voient*, courageux républicain, arrache la dernière racine de la superstition ; les mufti

Digitized by Google

sont encore plus funestes aux hommes que les sultans; et les Nérons ont fait moins de maux que les papes.

Ton concitoyen,

JEAN LE GAIGNEUR.

RÉPONSE.

Raisonnemens, souhaits, autorités, vers et prose, tout est bon dans cette lettre. La voie qu'indique l'auteur pour arriver à la liberté est en effet la seule qui y mène, c'est celle de la raison et des lumières. Jamais en effet peuple ignorant et fanatique ne fut libre. Tout apôtre de l'ignorance et un prédicant du despotisme.

S'il ne nous falloit que du courage pour faire voir les aveugles, le citoyen Le Gaigneur ne nous y exhorteroit pas en vain; mais il faudroit qu'il exhortât aussi les aveugles à ne pas épaissir eux-mêmes la taye qui couvre leurs prunelles malades, à ne pas repousser les rayons doux et bienfaisans du jour de la philosophie.

Que pouvons-nous, foibles et sans autre secours que notre amour des hommes, notre patriotisme et la pureté de notre zèle? Le peu de lumières que nous avons, nous tâchons de le faire pénétrer dans les yeux de nos frères. Quelques-uns s'y prêtent de bonne grace: d'autres repoussent le flambeau, et ne demanderoient pas mieux que de l'éteindre.

Que faire à cela? ce que nous faisons; le leur présenter encore; et dût-il nous en mésadvenir, ne mériter du moins jamais le reproche de l'avoir tenu ou remis sous le boisseau.

DÉNONCIATION.

Le Ministre de la justice prie le citoyen Rédacteur de la Feuille villageoise, de vouloir bien y faire insérer la dénonciation dont copie est ci-jointe.

Ce 9 pluviose, l'an 2e. de la République française une et indivisible.

Digitized by Google

Copie d'une dénonciation envoyée au Ministre de la Justice.

L'accusateur public du tribunal criminel et révolutionnaire du département du Haut-Rhin, à tous les juges de paix, officiers de police, municipalités, commandants de la gendarmerie nationale, et à tous les bons citoyens.

CITOYENS,

Je dois vous transmettre une dénonciation qui m'a été faite; elle intéresse autant la sûreté publique, que la bonne harmonie et intelligence que nous devons scrupuleusement observer envers la nation suisse.

Cejourd'hui 22 nivôse de l'an second de la République française, ou le 11 janvier 1794, (vieux style), le citoyen JOSEPH DURMULLER, négociant de Saint-Gall en Suisse, revenant de la foire de Strasbourg. et passant par Colmar, où il est arrivé la veille 21 nivôse, vers huit heures du soir, dans un cabriolet attelé de deux chevaux de poste, s'arrêta à la poste aux chevaux, située hors la porte dudit Colmar, sans entrer dans la cour du maître de poste; que sur le devant du cabriolet il avoit attaché un ballot de la longueur d'environ deux pieds et demi, de la hauteur et de la largeur d'un pied à-peu-près; ledit ballot enveloppé d'une toile d'emballage, et d'une autre toile cirée rouge, contenant une somme d'environ 153,000 livres, en différentes sortes d'assignats, de 400 livres, 100 livres, 50 livres, de 25 livres, de 10 livres, de 5 livres, de 50, de 15 et de 10 sous; que n'ayant pu avoir de suite des chevaux de poste, ledit Dürmüller profita de l'intervalle pour entrer dans Colmar, et y faire quelques commissions; que pendant que ce négociant vaquoit à ses affaires, on lui enleva le susdit ballot dont on avoit coupé les cordages et détaché la première toile d'emballage qui le couvroit, et que, malgré toutes les recherches qu'on a pu faire pour découvrir le vol, on n'en a apperçu aucune trace.

Digitized by Google

Ajoute le dénonciateur que la somme volée provenoit des marchandises qu'il a amenées en France, et vendues à la foire de Strasbourg.

Je vous invite, citoyens, à faire faire les recherches les plus exactes, pour tâcher de découvrir des traces du vol dénoncé. Une somme aussi considérable que celle volée, ne peut rester longtems entre les mains du voleur ou de ses complices, sans qu'on s'en apperçoive; et dès que vous aurez fait quelques découvertes, vous voudrez bien de suite arrêter le prévenu, le traduire dans la maison d'arrêt du district de Colmar, et me transmettre tous les renseignemens que vous aurez pu vous procurer.

Salut et fraternité,

YVES, *avec paraphe.*

A l'Auteur de la Feuille villageoise.

Paris, 10 pluviôse, l'an deux de la République franç.

Je t'envoie, citoyen, la copie d'une adresse du comité de salut public à ses concitoyens, relative à la fabrication du salpêtre. Son intention est que tu l'insères dans le prochain numéro de ton journal, et il me charge de te le faire passer pour cet effet. Je te prie de sa part de ne point y manquer.

Salut et fraternité,

S. C. NUGUES, *directeur général des bureaux.*

Le Comité de Salut public de la Convention nationale, à ses concitoyens.

Paris, 7 pluviose, de la 2e. année de la République française une et indivisible.

La République a besoin de potasse pour la fabrication du salpêtre; et la soude remplaceroit la potasse dans la plupart de ses usages: la nature nous donne sans mesure le sel marin dont on peut extraire la soude.

Digitized by Google

C'est donc aujourd'hui un moyen de salut public d'opérer en grand cette séparation : pour y parvenir, il ne s'agit plus d'annoncer une découverte, de la faire juger sur de petits essais pour s'en assurer la jouissance exclusive par un brevet d'invention; l'intérêt individuel doit disparoître devant l'intérêt général.

Il est bien reconnu que les spéculations multipliées n'ont pas même réussi jusqu'à ce jour à diminuer l'importation des soudes étrangères. Il est évident que les entreprises les mieux combinées, abandonnées à leurs propres forces, ne donneroient que des espérances trop éloignées et seroient inutiles pour le besoin présent. Un seul parti reste, il renversera tous les obstacles, car il portera l'empreinte révolutionnaire. Que l'on apporte en masse toutes les lumières fournies par la théorie, acquises par l'expérience, et bientôt en rapprochant, combinant toutes ces connoissances à la faveur des circonstances et du haut prix qu'elles mettent à ce produit industriel, on verra créer un nouvel art destiné d'abord à concourir à la défense de la liberté, et, par la suite, à nous affranchir d'une dépendance commerciale.

C'est dans ces vues que le comité de salut public invite tous les citoyens qui ont tenté quelques essais, recueilli quelques observations sur ce sujet, de les communiquer à la commission qu'il a établie pour les recevoir et lui en présenter l'analyse et le résultat.

Le comité ne doit pas laisser ignorer que son vœu a été prévenu par plusieurs citoyens qui, guidés par les mêmes réflexions, sont venus lui offrir la description exacte des procédés pour lesquels ils avoient obtenu des brevets et établi des ateliers : il ne doute pas que les autres ne s'empressent de suivre cet exemple : un vrai républicain n'hésite pas d'abandonner la propriété même de sa pensée à la voix de la patrie qui en réclame le secours.

On pourra adresser les lettres ou paquets relatifs à cet objet, *au comité de salut public, section des arme*

Digitized by Google

Les membres du comité de salut public, signés à l'original. Billaud-Varenne, Couthon, Collot-d'Herbois, Barrère, Carnot, Roberspierre, Lindet, Janbon-Saint-André, C. A. Prieur.

Pour copie conforme, CARNOT.

CONVENTION NATIONALE.

Décret portant que les inscriptions de tous les monumens publics seront désormais en langue française.

Les Romains conquirent une grande partie de l'Europe : le latin qui étoit leur langue se confondit avec celles des pays conquis ; et toutes les langues modernes se sont formées de ce mélange.

La langue des Romains, telle qu'ils la parloient, ne s'est conservée que dans leurs livres. Ces livres ne sont entendus que d'un petit nombre d'hommes dans chaque nation, et cependant tous les peuples de l'Europe se servent du latin pour leurs inscriptions publiques : cet usage est absurde.

Que les autres nations le conservent chez elles : tout est encore absurde et barbare, puisqu'elles sont esclaves. Mais la nation française libre, et affranchie de tous préjugés comme de tout despotisme, doit mettre cette réforme au rang de celles que la raison lui a prescrites.

La langue latine n'est entendue que des savans ; les 99 centièmes de la nation l'ignorent, et chez un peuple libre, les inscriptions des monumens publics doivent être entendues de tout le monde. Un monument public, selon l'expression du rapporteur du comité d'instruction publique (1), est, pour ainsi dire, le drame abrégé d'un grand événement. Il doit donc le retracer à tous les yeux d'une manière intelligible.

(1) Le citoyen GRÉGOIRE.

Digitized by Google

A Londres, en 1666, un incendie dévora 600 rues. On a érigé une colonne pour rappeller ce terrible événement. On en a érigé à Portici, près de Naples, pour rappeller les éruptions du Vésuve qui plusieurs fois ont englouti des villes entières. L'inscription mise sur ces colonnes, en Angleterre et en Italie, a pour but de prémunir les races futures contre de nouveaux malheurs, par le tableau des malheurs passés. *Postérité*, dit cette inscription, *il s'agit de tes plus chers intérêts.* Mais elle le dit en latin : n'est-ce pas manquer le but?

A Zurich, en Suisse, sur le contour du palais national où s'assemble le sénat, sont figurés en demi-relief les plus célèbres républicains qui ont illustré les nations. Ce cortège semble menacer les rois ; mais quelle inconséquence d'avoir mis en latin, et non pas en langue du pays, les inscriptions qui les décorent !

En Grèce, au passage des Thermopyles, où 300 Spartiates étoient morts glorieusement en combattant contre l'innombrable armée des Perses, on lisoit cette inscription, composée par le poëte Simonide: *Etranger, vas dire à Sparte, que nous reposons ici, pour avoir obéi à ses saintes loix.* Si on l'avoit écrite en langue étrangère, auroit-on vu les Grecs affluer dans ce lieu célèbre et fondre en larmes en la lisant?

Quels sentimens font tressaillir le cœur d'un Français qui dans une réjouissance publique, lit ces mots tracés sur les débris de la Bastille : *ici l'on danse* !

Sous le despotisme, le peuple étoit compté pour rien. Actuellement qu'il comprend l'universalité des citoyens, il est ce qu'il doit être, c'est-à-dire tout. Les monumens publics doivent donc lui rappeler son courage, ses triomphes, ses droits, sa dignité ! Ils doivent, dans un langage intelligible pour tous, exciter, encourager le patriotisme et la vertu, dont le citoyen doit se pénétrer par tous les sens.

On reprocheroit injustement à notre langue de manquer d'énergie. Nos grands écrivains l'ont trop bien lavée de ce reproche. Et dans quelle langue l'inscription tracée sur l'entrée du Panthéon-Fran-

Digitized by Google

çais, retraceroit-elle avec une simplicité plus éloquente la destination patriotique de ce superbe monument ? *Aux grands hommes la patrie reconnoissante* !

Notre langue avoit la timidité de l'esclavage, quand la corruption de la cour lui dictoit des lois. L'insolence féodale qui flétrissoit les professions utiles, excluoit du langage relevé les termes qui les désignent. Mais la raison qui classe les hommes et les choses suivant leur degré d'utilité, doit les mesurer de même quand elle en parle. Sans doute le moment approche où les termes de *vache* et de *fumier*, par exemple, auront dans notre langage républicain une valeur correspondante à celle que ces objets ont en réalité, tandis que les mots de *princes*, *princesses*, *courtisans* ne seront plus que des sobriquets ridicules. Ayons toujours des idées sublimes, et les expressions obéiront à la pensée. Faisons de grandes choses, et la langue s'élèvera toujours à notre niveau.

« Mais il faut que les écrivains qui réunissent le talent et le courage, opposent une digue à ce débordement de pamphlets, où la grossièreté, j'ai presque dit l'infamie du style, le dispute à celle des sentimens. Il faut qu'ils luttent contre cette nullité ambitieuse qui, sans respect pour le goût et l'oreille, confondant tous les genres et tous les styles, déploie tant d'audace pour dominer la scène. Il faut qu'ils tonnent contre cette habitude de propos immondes, dont la contagion a gagné même un grand nombre de femmes. Comment ne pas croire à la dissolution de leurs mœurs, lorsque leurs discours annoncent qu'elles ont secoué jusqu'aux signes extérieurs de cette décence qui embellit toutes les vertus ?

Cette dégradation du langage, du goût et de la morale est vraiment contre-révolutionnaire ; car elle tend à nous flétrir aux yeux des étrangers. Un langage décent, soigné, est seul digne des sentimens exquis d'un Républicain. Il faut que tout ce qui est beau, tout ce qui est bon, entre dans la définition du *sans-culottisme*.

Alors notre langue recouvrera son antique naïveté ; elle rajeunira des termes surannés, et perfectionnera

Digitized by Google

ses formes ; elle acquerra les tours hardis qui lui manquent ; elle aura cette fierté laconique, qui, dans chaque mot, grave une pensée : elle enfantera des inscriptions, telles que celle de la statue de bronze érigée par les Romains à Cornélie. Quel éloge dans ce peu de mots ! *A la mère des Gracques !* (1)

Mais, dit-on, les idiômes anciens ont pour les inscriptions un avantage signalé ; ils sont invariables. Le nôtre au contraire n'est point encore affranchi des caprices de l'usage. N'est-il pas à craindre qu'en vieillissant il ne devienne inintelligible pour la postérité, comme l'est aujourd'hui pour beaucoup de gens celui que parloient nos aïeux il y a quelques siècles?

Cette crainte est chimérique. Notre langue est désormais fixée, quoiqu'elle puisse s'enrichir encore et qu'elle s'enrichisse en effet tous les jours d'expressions nouvelles.

Les principales causes internes ou externes de l'altération des langues sont le changement de système politique, le mêlange d'autres peuples et les conquêtes.

Notre système politique est fixé ; nous avons atteint la pureté des principes ; car, après l'égalité, la liberté, dans une République une et indivisible, il n'est rien au-delà.

Les peuples réunis à nous se fondent dans la grande famille, en adoptant notre langue et nos lois.

Quant aux invasions étrangères, quel homme oseroit en parler devant un peuple indompté et indomptable ?

S'il étoit permis de supposer un moment que, pour nos neveux, la liberté dût vieillir, qu'ils pussent

---

(1) Les Gracques étoient deux Romains de l'ordre de la noblesse, mais amis et partisans du peuple. Ils défendirent long-tems ses droits avec éloquence et avec courage. Ils furent assassinés par la faction des nobles dans des émeutes populaires ; mais le souvenir de leurs vertus resta cher au peuple, et le plus bel éloge de leur mère fut de les avoir eus pour fils.

Digitized by Google

jamais cesser de haïr la royauté, nous formerions le souhait anticipé de leur destruction totale ; mais cette hypothèse même n'est-elle pas une injure à la postérité ? La liberté que nous avons conquise sera son héritage ; en bénissant les fondateurs de la République, sans doute elle transmettra ce dépôt inaltérable aux générations suivantes, et notre langue durera plus que la pierre et les métaux sur lesquels elle sera gravée.

Le tems et le cours des révolutions entraîneront sans doute plusieurs des idiômes grossiers si multipliés en Europe : le nôtre au contraire s'étendra. L'étranger, que la curiosité ou l'amour de la liberté amèneront dans nos contrées hospitalières, y puisera la connoissance et l'amour de notre langue. Déja nulle autre n'est aussi connue sur le globe. Les protestans, jadis chassés par le despotisme, ont contribué à la répandre. Les fauteurs du despotisme, les émigrés la répandront encore davantage, et leur désespoir sera d'être forcément les instrumens de la liberté qu'ils vouloient étouffer. Notre langue reconnue pour celle de la raison par sa clarté, deviendra celle de la liberté par nos principes. Ne lui faisons donc pas l'outrage de la repousser de nos monumens, tandis qu'elle reçoit les suffrages de l'Europe.

La Convention nationale a sagement ordonné la destruction de tout ce qui portoit, sur les monumens actuels, l'empreinte du royalisme et de la féodalité. Quant aux monumens antiques, elle a porté plusieurs décrets pour assurer la conservation de leurs inscriptions, dont le tems a respecté l'existence ; mais ces décrets sont encore insuffisans, et l'on ne peut inspirer trop d'horreur pour cette barbarie, digne des Goths et des Vandales, qui ne connoît que la destruction, et qui voudroit nous appauvrir en nous déshonorant.

Les monumens antiques sont des médailles sous une autre forme : ils doivent être conservés dans leur totalité. Et quel est l'homme sensé qui ne frémit pas à la seule idée de voir porter le marteau sur les antiquités d'Orange ou de Nismes !

Digitized by Google

Ceux du moyen âge et des tems modernes, dont les inscriptions ne présentent rien de contraire aux principes de l'égalité et de la liberté, doivent être également conservés. Ils suppléent souvent aux archives par les faits dont ils sont dépositaires: ils fixent les époques de l'histoire. Les détruire, seroit une perte; les traduire, seroit une confusion de tems et de langage: ce seroit les dénaturer sans utilité comme sans motif.

Chaque citoyen pourra toujours donner carrière à son goût et à son génie dans ses propriétés particulières. Là, il associera, si bon lui semble, la langue du Tasse à celle de Virgile; mais, pour les monumens publics, comme pour les monnoies, le peuple français ne doit admettre que l'idiôme national. Il faut que les murs, le marbre et l'airain parlent à tous les sans-culottes, contemporains et futurs, le langage de la liberté.

D'après ces considérations, présentées à la Convention par le citoyen Grégoire, au nom du comité d'instruction publique, elle a rendu ce décret:

Les inscriptions de tous les monumens publics seront désormais en langue française.

Toutes les inscriptions des monumens antiques seront conservées.

Seront également conservées, dans les monumens modernes, les inscriptions qui ne sont pas consacrées à la royauté et à la féodalité.

Instituteurs de langue française, dans les départemens où l'on parle une langue étrangère. — 8 pluviôse.

Les inscriptions des monumens publics seroient en vain tracées en français dans toute la République, s'il y a des parties de la République où l'on ne parle pas, où l'on n'entende pas le français. Or l'on sait que plusieurs départemens de l'Ouest, du Nord et du Midi de la France conservent encore des patois ou jargons aussi différens du français que l'espagnol l'est du suédois, et l'italien du russe.

Digitized by Google

A commencer par le Bas-Breton, il est exclusivement parlé dans la presque totalité des départemens du Morbihan, du Finistère et des Côtes-du-Nord (1). Là l'ignorance perpétue le joug imposé par les prêtres et les nobles : là les malheureux habitans des campagnes naissent et meurent dans l'erreur. La plupart même ignorent s'il existe des lois nouvelles. Des prêtres et des intriguans qui parlent ce langage barbare, s'en servent pour les subjuguer, pour les tenir étrangers à la révolution, à la République, aux travaux de nos législateurs. L'éducation publique ne peut s'y établir. La régénération nationale y est impossible.

Dans les départemens du Haut et du Bas-Rhin, l'habitant des campagnes parle la même langue que les Allemands nos ennemis. Il se croit bien plus leur frère et leur concitoyen que le frère et le concitoyen des Français qui lui parlent une autre langue. C'est lui qui, de concert avec les traîtres, avoit appellé le Prussien et l'Autrichien sur nos frontières envahies : c'est par l'effet de cette identité de langage, qu'au moment où la valeur de nos armées a chassé au delà du Rhin toutes ces hordes étrangères, 25 mille hommes des campagnes du Bas-Rhin ont émigré avec elles. Fanatisés par des prêtres alsaciens ou allemands, entraînés par des soldats qui parloient la même langue qu'eux et dont ils pouvoient se faire entendre, ils n'ont été arrêtés dans leur émigration par rien de ce que les hommes ont de plus cher, le sol qui les a vus naître, l'habitation qui fut leur asyle, la terre qu'ils ont fertilisée. L'orgueil a produit la première émigration, qui loin d'appauvrir la France, lui a donné des milliards. L'ignorance, le

(1) C'est par erreur que dans le rapport et dans le décret on y a joint l'Ille et Vilaine et la Loire inférieure. On ne parle bas-breton dans aucune commune de ces deux départemens, qui forment ce qu'on nommoit la Haute-Bretagne.

Digitized by Google

défaut d'éducation, la différence du langage ont produit la seconde, qui laisse presque tout un département sans cultivateurs.

Vers une autre frontière de la République, à l'extrêmité des Pyrénées occidentales qui se jette dans l'Océan, le peuple Basque, qui ne put jamais être soumis, ni jadis par les Romains conquérans, ni par les despotes espagnols, ni par les intendans français, ce peuple pasteur et navigateur, attaché à sa langue sonore et pleine d'images, la regarde comme le sceau de son antique origine et l'héritage de ses ancêtres. Mais les Basques ont des prêtres, et les prêtres se servent de leur idiôme pour les fanatiser; mais ils ignorent la langue française, la langue des lois républicaines. Malgré cette différence du langage et malgré leurs prêtres, ils sont dévoués à la République, ils ont courageusement combattu pour elle, mais ils lui seront bien plus fortement attachés, ils seront bien plus véritablement nos frères quand ils nous entendront et que nous pourrons les entendre. C'est l'unité de langage qui doit achever entre nous l'union des cœurs.

Les habitans d'une île de la Méditerranée, devenue département français, les Corses, toujours Italiens par le langage, depuis quatre ans de révolution, ignorent encore nos lois: ils ne connoissent pas les événemens et les crises de notre liberté. Trop voisins de l'Italie, qu'en ont-ils reçu? des prêtres, des indulgences, des adresses séditieuses, des mouvemens fanatiques. Le vieux Paoli révolté contre la République, se sert puissamment de la langue italienne pour pervertir, pour égarer le peuple et grossir son parti. Il se sert sur-tout de l'ignorance des habitans de Corse qui ne soupçonnent pas même l'existence des lois françaises, écrites dans une langue qu'ils n'entendent pas. On traduit, il est vrai, pour eux, depuis quelques mois, notre législation en italien; mais il vaut mieux établir des instituteurs de notre langue que des traducteurs d'une langue étrangère.

Depuis trois ans, les assemblées nationales parlent

Digitized by Google

et discutent sur l'éducation publique : depuis long-tems le besoin des écoles primaires se fait sentir : ce sont des subsistances morales de première nécessité que les campagnes demandent : elles vont enfin être établies ; mais ce n'est pas assez que les lois de l'éducation préparent à être artisan, artiste, savant, législateur et fonctionnaire public : elles doivent d'abord préparer à être citoyen : or pour être citoyen, il faut obéir aux lois, et pour leur obéir, il faut les connoître. On a décrété l'envoi des lois à toutes les communes de la République ; mais ce bienfait est perdu pour celles de tous les départemens où le français n'est pas connu. Pour le rendre universel, il faut que dans la République entière, on ne parle plus que le même langage. Il faut que sur tout le territoire du peuple qui le premier a reconquis ses droits, soit uniformément parlée la langue dans laquelle est écrite la déclaration des droits de l'homme.

La Convention a regardé avec raison cette nécessité comme si urgente, qu'elle n'a mis à l'établissement de cette institution bienfaisante d'autre délai que celui de dix jours.

Il sera donc établi dans dix jours, à compter du jour de la publication du présent décret, un instituteur de langue française dans chaque commune de campagne des départemens du Morbihan, du Finistère, et des Côtes du Nord dont les habitans parlent l'idiôme appellé bas-breton.

Il sera procédé à la même nomination d'un instituteur de la langue française dans chaque commune des campagnes des départemens du Haut et Bas-Rhin, dans le département de Corse, dans la partie du département de la Moselle, du département du Nord, du Mont-Terrible, des Alpes maritimes et de la partie des Basses-Pyrenées dont les habitans parlent un idiôme étranger.

Il ne pourra être choisi aucun instituteur parmi les ministres d'un culte quelconque, ni parmi ceux qui auront appartenu à des castes ci-devant privilégiées ; ils seront nommés par les re[illegible]ntans du

Digitized by Google

peuple, sur l'indication faite par les sociétés populaires.

Les instituteurs seront tenus d'enseigner tous les jours la langue française et la déclaration des droits de l'homme à tous les jeunes citoyens des deux sexes, que les pères et méres et tuteurs séront tenus d'envoyer dans les écoles publiques. Les jours de décade, liront au peuple, et traduiront vocalement les loix de la République, en préférant celles relatives à l'agriculture et aux droits des citoyens.

Les instituteurs recevront du trésor public un traitement de 1,500 liv. par an, payable à la fin de chaque mois à la caisse du district, sur le certificat de résidence donné par les municipalités, et d'assiduité et de zèle à leurs fonctions donné par l'agent national près chaque commune. Les sociétés populaires sont invitées à propager l'établissement des clubs pour la traduction vocale des décrets et des loix de la République, et à multiplier les moyens de faire connoître la langue française dans les campagnes les plus reculées.

Le comité de salut public est chargé de prendre à ce sujet toutes les mesures qu'il croira nécessaires.

Bibliothèques publiques dans tous les Districts.

Plus on avance dans la carrière de la liberté, plus on s'apperçoit qu'on n'y peut marcher d'un pas ferme, si l'on ne prend la raison et la philosophie pour guides. Jamais peuple ne sentit plus vivement que le peuple français les dangers de l'ignorance et la nécessité de l'instruction, ni ne fut plus à portée d'éviter l'une et de se procurer l'autre.

Les livres sont le dépôt de la science des siècles passés et des lumières du siècle présent. Quelle nation eut à sa disposition autant de livres ? Les cloîtres renfermoient en ce genre d'innombrables richesses. En séparant la fausse monnoie de la bonne, il restera encore un fonds très-précieux.

Les émigrés qui nous ont fait tant de bien en vou-

Digitized by Google

lant nous faire du mal, nous ont laissé d'immenses bibliothèques ; qu'ils ne lisoient guère, des collections d'histoire naturelle, d'instrumens de phisique, de mécanique, de médailles, d'antiques.

Ces trésors littéraires, amassés et répandus dans tous les départemens, restent encore entassés sans ordre et sans soin, dépérissent ou sont exposés aux dilapidations. Il est tems de leur donner une grande destination, et d'en faire jouir tout un peuple, avide de s'instruire ou qui doit l'être.

Une loi antérieure ordonne que les bibliothèques des émigrés seront transportées au chef-lieu de chaque département ; une autre ordonne d'y transporter aussi celles des maisons religieuses, pour les réunir toutes dans une bibliothèque départementale. Ce nest point assez.

La Convention nationale a jugé possible et nécessaire d'enrichir chaque district des dépouilles de ces opulentes collections. Un grand nombre de sociétés populaires ont exprimé ce vœu : il est rempli. Près de la principale société populaire de chaque district sera placée une bibliothèque publique ; ainsi l'instruction sera rapprochée, autant qu'il est possible, de tous les citoyens : ainsi la littérature, la philosophie, les sciences pourront, comme elles le doivent, s'allier aux vertus civiques, unir leurs travaux, et concourir ensemble à la gloire et à la prospérité de la République.

Art. 1. Aussi-tôt après la publication du présent décret, les administrations de district, en conséquence des instructions ci-jointes, feront dresser un récollement des inventaires qu'elles ont dû faire des livres et manuscrits des ci-devant corps et communautés ecclésiastiques, et de ceux qu'elles seront tenues de faire encore des livres des émigrés, ainsi que des condamnés dont les biens sont confisqués, ensemble des objets d'histoire naturelle, des instrumens de physique, de méchanique, des antiques, médailles, pierres gravées, tableaux, dessins, gravures, plans, cartes et autres monumens des arts et d'instruction qui leur appartenoient ; et en feront parvenir une

Digitized by Google

copie au département, et une autre au comité d'instruction publique.

II. Les administrateurs de district proposeront, parmi les édifices nationaux situés dans leur arrondissement, un emplacement convenable pour y établir une bibliothèque publique; elles en enverront au département l'indication, avec le devis estimatif de la dépense nécessaire pour recevoir la bibliothèque et les autres objets désignés dans l'article premier.

III. Les administrations de département les feront parvenir dans le mois au comité d'instruction publique, avec leur avis sur l'emplacement proposé et la composition des bibliothèques de leurs districts.

IV. Les bibliothèques des grandes communes, celles qui étoient publiques sont maintenues: il n'y sera rien innové quant à présent; seulement elles fourniront l'inventaire de tous les livres et autres monumens qui les composent, au comité de salut public.

V. Les parties doubles et répétées qui pourroient s'y trouver, seront réunies aux autres collections provenant des ci-devant corps et communautés ecclésiastiques, des émigrés et condamnés de chaque district, pour en composer la bibliothèque, suivant le décret qui sera rendu à cet égard sur le rapport du comité d'instruction publique.

VI. En conséquence de l'article premier, il sera sursis à toute vente de livres provenans des émigrés, et de tous autres objets rares et monumens instructifs énoncés au même article.

VII. Tous les dépôts publics des monumens des arts, et les établissemens d'instruction publique existans, sont pareillement maintenus quant à présent.

VIII. Pour procéder aux inventaires et récollemens de catalogues prescrits par les articles précédens, les administrations de districts nommeront des commissaires hors de leur sein, en se concertant avec les sociétés populaires.

IX. Ces commissaires se conformeront pour ces

Digitized by Google

opérations à l'instruction qui sera adressée aux districts par le comité d'instruction publique ; leur travail sera terminé dans quatre mois, à compter de la publication du présent décret, et l'indemnité qu'ils recevront des administrations de district, ne pourra pas excéder cinq livres par jour.

X. Pour déterminer enfin les livres, les objets rares, les monumens des arts et d'instruction publique qui seront définitivement conservés dans chaque bibliothèque, ou qui devront être transférés d'un dépôt dans un autre, aliénés ou supprimés, le comité de salut public présentera à la Convention nationale un projet de décret sur la formation d'une commission temporaire, à qui ce travail sera confié.

XI. Aussi-tôt après que la composition de chaque bibliothèque de district aura été déterminée, il en sera formé un catalogue exposible aux yeux du public, et il en sera envoyé une copie pour être déposée au district et une autre au comité d'instruction publique.

XII. Les livres, manuscrits, plans, tableaux et autres objets rares, énoncés dans l'article premier, que les auteurs et les autres citoyens pourroient donner ou léguer, seront placés dans la bibliothèque, et ajoutés à son catalogue.

XIII. Les bâtimens qui seront assignés à chaque bibliothèque, ainsi qu'aux établissemens existans d'instruction publique, seront entretenus des deniers publics : l'administration et la police réglementaire appartiendront à la municipalité des lieux, sous la surveillance de l'administration de district.

Peines contre les faux témoins.

Le code pénal prononçoit la peine de mort contre les faux témoins, dans le cas où ils auroient fait périr un innocent. Mais si l'innocent n'a pas péri, si la justice et le discernement des jurés l'a garanti des

Digitized by Google

effets d'un faux témoignage, n'a-t-il pas été en péril ? n'a-t-il pas souffert injustement ? La loi ne lui doit-elle pas vengeance ? ne doit-elle pas punir comme un assassinat le projet homicide du faux témoin ?

D'un autre côté, si le crime est pallié, dissimulé, nié en justice par des témoins qui en ont eu connoissance, s'ils déposent contre leur conscience à la décharge du coupable, ne contribuent-ils pas à son triomphe sur la probité et la vertu ; et lorsque l'accusation a pour objet un crime d'état, n'en commettent-ils pas eux-mêmes un très-grave contre la sûreté publique ?

Des exemples récens et répétés ont fait naître ces questions, que le décret suivant a résolues.

Art. I. La peine de mort prononcée par l'art. XLVIII de la deuxième section du titre second de la deuxième partie du code pénal, contre les faux témoins entendus sur des accusations capitales, aura lieu, quoique les accusés à la charge desquels ils ont déposé, aient été acquittés.

II. Les faux témoins qui auront déposé à décharge, soit que les accusés de crimes capitaux aient été acquittés ou condamnés, seront punis de vingt années de fers, conformément à la première partie de l'article du code pénal, ci-dessus mentionné.

III. Si néanmoins les accusations capitales sur lesquelles il aura été déposé à décharge, ont pour objet des crimes contre-révolutionnaires, les faux témoins seront punis de mort, comme s'ils avoient déposé à charge.

IV. La présente loi sera lue publiquement aux témoins assignés, pour déposer dans chaque procès, immédiatement après l'accusation.

Digitized by Google

Nouvelles des Armées.

Armées du Rhin et de la Moselle.

Kaiser-Lautern, Frankental, Worms et les divers cantonnemens qui avoisinent ces places, sont occupés dans ce moment par l'armée de la Moselle. L'armée du Rhin est à Spire, et borde la rive gauche du fleuve. Elle prendra ses cantonnemens derrière les lignes de Weissembourg, tandis que celle de la Moselle observera et pressera l'ennemi. Ce mouvement combiné ne sera exécuté, que lorsque les magasins immenses conquis dans le Palatinat seront entiérement évacués et transportés sur nos frontières. On y travaille avec ardeur; mais les charriots, les chevaux de trait et tous les moyens de transport de l'armée y suffisent à peine.

L'armée Autrichienne de Wurmser, ou du moins ses débris sont aux environs de Manheim. On cherche à la recruter, mais ce n'est pas chose facile. Il n'y a là, ni le mot république, ni le nom sacré de patrie, ni l'enthousiasme de la liberté, pour faire sortir de terre des bataillons innombrables et invincibles.

Armée du Nord.

La belliqueuse jeunesse qui forme la première réquisition, arrive de toutes parts dans cette armée, et s'incorpore à mesure dans les cadres existans. Toute cette armée est donc au complet; et dans chacun des corps, il y a émulation de bravoure entre les soldats de la liberté qui ont déjà tant combattu pour elle, et ceux qui viennent lui offrir pour la première fois leurs bras. La frontière vers Maubeuge offre l'appareil le plus menaçant. Elle en offre un semblable du côté de Lille, et de grands mouvemens se préparent dans

Digitized by Google

le corps d'armée qui doit agir pour la délivrance du Quesnoi, de Valenciennes et de Condé. Les généraux font leurs dispositions, et les soldats demandent avec impatience l'ordre et le signal du combat.

Ils font en attendant des incursions hardies et heureuses sur les terres Belgiques. Le 6 de ce mois, nos jeunes gens de la première réquisition firent une rafle de 350 voitures de grains de toute espèce: on les a conduites à Bailleul et à Armentières. L'ennemi se retranche toujours de plus en plus; mais il n'y a ni forts, ni lignes, ni redoutes qui puissent le mettre en sûreté. Déjà il s'avance avec moins d'audace aux environs de Cambrai. De cette ville à Saint-Quentin, la route est libre. Elle avoit cessé de l'être depuis long-tems. Toutes les autres le seront bientôt, et celles de Mons et de Tournai seront ouvertes devant nous.

Il a été brûlé le 15 pluviôse, la somme de 54 millions de livres en assignats, provenant de la vente des domaines nationaux, et de l'échange des assignats démonétisés.

On s'abonne à Paris, au Bureau de la Feuille Villageoise, *rue du Théâtre-Français*, n°. 4, *pour la quatrième année, commençant le premier jeudi d'octobre 12 du 1er. mois de l'an 2e.*

Le prix de l'abonnement est de 12 liv.

De l'Impr. de la Feuille Villageoise, rue du Théâtre-Français, N°. 4.

Digitized by Google

N°. 20. IVme. Année.

LA FEUILLE VILLAGEOISE.

Quintidi, 25 *Pluviôse*,
L'an second de la République française.
Jeudi, 13 *Février* 1794. (Vieux style).

AGRICULTURE ET SUBSISTANCES.

Encore sur les POMMES DE TERRE.

Nous ne répéterons point ici ce qu'après avoir si souvent parlé des avantages de la culture des pommes de terre, nous en avons dit n°. 9 de cette 4e. année. Mais leur utilité démontrée, les circonstances qui changent, pour ainsi dire, cette utilité en nécessité, le décret qui en a prescrit la culture, tout nous engage à communiquer à nos amis les villageois cette nouvelle instruction générale, adoptée par la commission des subsistances.

Instruction sur la culture et les usages des Pommes de terre.

Les avantages des pommes de terre sont connus. On sait qu'elles prospèrent dans tous les climats; qu'elles donnent sans apprêt une nourriture aussi commode que salutaire; que l'habitant des champs peut aller les déterrer à onze heures, et avoir à midi un aliment comparable au pain; que c'est de toutes les productions des deux Indes, celle dont l'Europe doit bénir le plus l'acquisition, puisqu'elle n'a coûté ni crimes, ni larmes à l'humanité.

Digitized by Google

A ces vérités consolantes, il convient d'ajouter qu'il n'y a point de terrains qui, avec un peu de travail, ne deviennent propres à la végétation de ces racines; que leur culture ne sauroit sous aucun rapport, avoir d'inconvénient; elle fait disparoître à jamais ces fléaux des grandes populations, le monopole, l'accaparement et la famine.

Cependant si la récolte des pommes de terre manque rarement, elle n'est pas toujours aussi abondante. Cette année, remarquable par sa sécheresse, en est une preuve frappante. Les mars ont rapporté à peine la semence. La pomme de terre semble avoir suivi la même marche jusqu'en vendémiaire; mais les pluies survenues ont rétabli sa végétation intérieure, de manière qu'elle a rendu la moitié de son produit ordinaire. A la vérité, la plupart de ses tubercules n'ont pu atteindre une moyenne grosseur, et sont restés comme de petites noix. Dans cet état, elles feront plus de profit pour la plantation que pour la nourriture, parce que l'expérience a prouvé que les petites pommes de terre entières, parvenues à leur point de maturité, valent mieux que le plus gros quartier.

Combien il seroit important, dans ce moment où nous n'avons pas le moyen de perdre une mesure de grains, qu'on s'occupât de mettre en réserve toutes ces petites pommes de terre, pour la reproduction! La ménagère qui les achète au marché, en fait ordinairement un triage après leur cuisson, et les jette au rebut, parce qu'elles éprouvent beaucoup de déchet et qu'elles exigent des soins minutieux pour les éplucher. Les voilà donc perdues pour la subsistance publique et pour la plantation future.

Les cultivateurs aisés qui ont récolté des pommes de terre, viendroient à bout de remédier à cet inconvénient, en échangeant leurs grosses pommes de terre contre des petites, en achetant celles-ci au même prix que les premières, en en prêtant à ceux de leurs frères moins fortunés, qui voudroient en planter. Cet acte de bienfaisance, qui coûteroit peu, décéleroit dans les citoyens qui l'auroient exercé, un grand attachement à la République, et un patriotisme pur. Nous

les invitons au nom de la patrie, à faire tourner au profit de la liberté et de l'égalité, ces réflexions suggérées par l'amour de l'utilité générale.

1. La pomme de terre est la plus précieuse des plantes potagères; elle se plaît dans tous les climats. La plupart des terrains et des expositions lui conviennent. On peut la multiplier par boutures, par marcottes et par semis. Son feuillage est un fourrage, ses racines sont une nourriture pour l'homme et pour les animaux. Il n'existe pas un coin de la République où elles ne prospèrent. Son produit est d'autant plus abondant, que celui des grains l'est moins : elle se plante après toutes les semailles, et se récolte après toutes les moissons.

2. Le nombre des espèces de pommes de terre se monte à douze. Elles peuvent toutes servir aux mêmes usages, parce que toutes contiennent les mêmes principes; elles ne diffèrent que par leurs proportions, ce qui en fait changer un peu l'aspect et le goût. Les rouges demandent un meilleur sol, et produisent un quart de moins. En appliquant avec discernement ces espèces aux cantons, il n'y a pas de terrain, d'exposition, de climat, où la plante ne se naturalise avec toutes ses propriétés.

3. L'espèce grosse blanche, marquée de points rouges intérieurement et extérieurement, fort commune dans les marchés, est celle à laquelle il faut spécialement s'attacher, lorsqu'on a en vue la nourriture du bétail, l'extraction de l'amidon ou farine, et la préparation du pain mélangé avec cette racine, parce qu'elle est la plus vigoureuse, la plus féconde et la plus propre à tous les pays; qu'elle ne manque presque jamais, même dans les fonds légers les plus stériles; elle est d'une excellente qualité pour la table, et c'est avec cette espèce qu'il faut commencer les défrichemens.

4. Sans être supérieure à tous les accidens, la pomme de terre est, particulièrement dans les sols légers et sablonneux, moins assujettie aux malheurs qui souvent moissonnent ou détruisent les autres végétaux : elle brave les effets de la grêle, nettoie pour

Digitized by Google

plusieurs années le champ infecté de mauvaises herbes, détruit les chiendents si abondans dans les vieilles luzernes, donne, sans engrais, de riches récoltes dans les prairies artificielles retournées, dispose favorablement le terrain à recevoir les grains qui lui succèdent, et devient un moyen non seulement de supprimer les jachères, mais encore de tirer parti des fonds les plus ingrats, en les rendant capables de rapporter d'autres productions.

5. Deux labours suffisent assez ordinairement pour disposer toutes sortes de terrains à cette culture. Le premier très-profond avant l'hiver: le second avant la plantation. Il est bon que le sol ait sept à huit pouces de fond; que la pomme de terre soit plantée à un pied et demi de distance, et recouverte de quatre à cinq pouces de terre: il faut planter plus clair dans les fonds riches que dans les terres maigres, et dans celles-ci plus profondément. Les espèces blanches demandent à être plus espacées que les rouges, qui poussent moins au dehors et au dedans.

6. Toutes les espèces de pommes de terre sont tendres, sèches et farineuses dans les lieux un peu élevés, dont le sol est un sable gras; pâteuses, humides dans un fond bas et glaiseux. Il faut mettre les blanches dans des terres à seigle, et les rouges dans les terres à froment; la grosse blanche dans tous les sols, excepté dans ceux trop compacts, où cette culture est difficile et les produits de médiocre qualité. On leur restitue, il est vrai, leur premier caractère de bonté, en les plaçant l'année d'ensuite sur le terrain qui leur est le plus favorable.

7. Une seule pomme de terre suffit pour la plantation, quel qu'en soit le volume; et quand elle a une certaine grosseur, il faut la diviser en biseaux, et non pas en tranches circulaires, et laisser à chaque morceau deux à trois œilletons au moins, avec la précaution d'exposer un ou deux jours à l'air, les morceaux découpés, afin qu'ils sèchent du côté de la tranche et ne pourrissent pas en terre, par l'action des pluies abondantes qui surviennent immédiatement après la plantation; en un mot, il vaut mieux

Digitized by Google

une petite pomme de terre entière, que le plus gros quartier.

8. Il est nécessaire de proportionner la nature du sol à la quantité de pommes de terre à planter. Plus il est riche par-là même et par les engrais qu'on emploie, moins il en faudra chaque arpent ; il exige depuis deux setiers jusqu'à trois, mesure de Paris, et même plus, si elles sont d'une certaine grosseur. Le *maximum* du produit qu'on puisse espérer de la blanche marquée de points rougeâtres, est de cent setiers pour chaque arpent. Le terme moyen est de 50 à 70. Les rouges longues produisent, toutes choses égales d'ailleurs, un tiers de moins, se vendent plus cher dans les marchés, demandent un meilleur terrain, et ne sont pas d'une complexion aussi vigoureuse.

9. Se hâter de planter les pommes de terre, ne procure absolument aucun bénéfice, parce qu'alors il leur faut beaucoup plus de tems pour lever, et qu'elles courent plus de risques dans le champ qu'au grenier. Il vaut mieux attendre que les mars soient entièrement terminés ; mais, en quelque tems que ce soit, les pommes de terre en pleine germination ou dont on aura arraché les pousses bien avant le printemps, peuvent servir également à la plantation ; elles sont même alors un peu plus hâtives.

10 Les différentes méthodes de cultiver les pommes de terre doivent être réduites à deux principales : l'une consiste à les planter à bras, et l'autre à la charrue. La première produit davantage, mais elle est plus coûteuse que la seconde, qui cependant doit toujours être préférée, lorsqu'il s'agit d'en couvrir une certaine étendue pour l'engrais du bétail.

11. Il seroit infiniment utile que les cultivateurs qui ont une exploitation d'une certaine étendue, pratiquassent les deux méthodes séparément dans deux champs voisins de leur ferme, et proportionnés à l'étendue de leur exploitation ; le produit de la méthode à bras serviroit aux besoins de la famille, et ce seroient les rouges : l'autre à ceux des bestiaux, et il faudroit employer les grosses blanches, marquées de points rougeâtres.

Digitized by Google

12. Dans le courant d'avril, on trace une raie la plus droite possible; deux enfans, ou deux femmes munies chacune d'un panier, suivent la charrue, l'une pour jettet la pomme de terre, et l'autre du fumier par-dessus, lorsqu'on en emploie, ou qu'on ne l'a pas distribué dans la totalité du champ par les labours. On ouvre après cela deux autres raies où l'on ne met rien. Ce n'est qu'à la troisième raie qu'on recommence à semer et à fumer, et ainsi de suite. Dès que le travail est fini, il faut herser, pour tout recouvrir avant que la pomme de terre ne lève.

13. Dès que la pomme de terre a acquis trois à quatre pouces, il faut la sarcler à la main, et quand elle est sur le point de fleurir, on la butte, en faisant entrer dans les raies vides une petite charrue qui renverse la terre de droite et de gauche, et rechausse le pied. Souvent une première façon dispense de la seconde, quand le terrain trop aride ne favorise pas la végétation des herbes étrangères. On peut y semer ensuite de gros navets ou turneps, lorsqu'on veut obtenir deux récoltes du même champ et ne perdre aucune place, ce qui suppose, il est vrai, une bonne qualité de sol.

14. La culture à bras est pratiquée en échiquier, en quinconces et en rangées droites, en faisant des rigoles ou des trous plus ou moins profonds et larges, dans lesquels on jette la pomme de terre et le fumier qu'on recouvre ensuite, qu'on sarcle et qu'on butte à la main avec la houe à long manche. Comme il ne s'agit pas ici d'une grande étendue, les façons peuvent se répéter pour augmenter le produit. Cette méthode permet de placer des pommes de terre dans une foule d'endroits vagues ou inutiles, dans les vignes, sur les revers des fossés, dans des parcs, dans un bois après qu'il est coupé, dans les laisses de mer, dans les sables, sur nos côtes, etc. etc. etc.

15. La maturité des pommes de terre s'annonce par le feuillage qui jaunit et se flétrit de lui-même, sans le concours d'aucun accident. Quelques jours avant fructidor, on peut le faucher, ou faire entrer dans le champ les vaches et moutons qui le broutent.

Digitized by Google

Brumaire arrivé, les pommes de terre ne végètent plus à leur avantage; il ne faut pas différer d'en débarrasser le sol pour les semailles d'hiver, pour remplacer par un grand profit l'année de sécheresse, et pour prévenir des gelées blanches qui gâteroient les racines à la superficie du terrain, et empêcheroient qu'on ne les laissât se rassurer sur le terrain même où elles ont été plantées.

16. C'est dans le courant de brumaire qu'il faut s'occuper de la récolte des pommes de terre. Une simple charrue suffit par jour pour en déchausser un arpent et demi; et six enfans bien d'accord peuvent aisément la desservir. Munis chacun d'un panier, ils portent à un tas commun les racines dépouillées des filamens chevelus. La récolte à bras est moins compliquée. On peut bien dans les terres légères, en saisissant les tiges et tirant à soi, enlever les racines en paquets; mais dans les terres fortes, il faut se servir, non pas d'une bèche ou d'une houe, mais d'une fourche à deux ou trois dents. On fait le triage des petites d'avec les grosses; on met de côté celles qui sont entamées, pour les consommer les premières: on rejette les gâtées.

17. De tous les moyens proposés pour multiplier les bonnes qualités de pommes de terre, et empêcher qu'elles ne s'abâtardissent, il n'y en a point de plus efficace que les semis. Il faut de tems en tems renouveler les espèces par cette voie, en cueillant la veille de la récolte des racines, les fruits de l'espèce qu'on a dessein de propager, en les conservant pendant l'hiver dans du sable, ou suspendues à des cordes, en les mêlant au printemps avec de la terre, et les répandant sur des couches ou sur un bon terreau.

18. Une fois la plante levée de semis, on la sarcle, on la butte et on la récolte comme celle qui vient de bouture; replantée, dès la seconde année elle donne déjà d'assez grosses pommes de terre pour offrir une ressource; mais la production n'est véritablement complète que la troisième année. Ce moyen de la nature, si facile, procure une nouvelle géné-

Digitized by Google

ration pendant une longue succession d'années, conserve sa fécondité et tous ses caractères.

19. La provision de pommes de terre qui ne consiste que dans quelques boisseaux, est d'une garde très-facile, parce qu'on peut la transporter sur-le-champ de la cave au grenier, selon la température; il suffit de les remuer, et de ne jamais en faire des tas trop épais, de les mettre sur des planches ou de la paille, éloignées des murs.

20. Les grandes quantités de pommes de terre prescrivent d'autres mesures de conservation. Les plus efficaces sont de creuser dans le terrain le plus élevé, le plus sec et le plus voisin de la maison, une fosse d'une profondeur et largeur proportionnées aux pommes de terre qu'on a dessein de garder. On garnit le fond et les parois avec de la paille longue; les racines une fois dispersées, sont recouvertes ensuite d'un autre lit de paille. On fait au-dessus une meule en forme de cône ou de *talus*; et on a soin que la fosse soit moins profonde du côté où on tire la pomme de terre pour la consommation, en observant de clore l'entrée chaque fois qu'on en ôte.

21. Une autre méthode particulière, peu coûteuse à tout cultivateur, facile et certaine dans l'exécution, c'est de faire dans l'intérieur d'une grange, avec des claies dont on se sert ordinairement pour le parc des moutons, ou avec des planches, un espace plus ou moins grand, selon l'étendue de la récolte qu'on a à espérer, en observant un passage pour y conduire, lequel passage sert à les y déposer et à les enlever à mesure de la consommation. On sent aisément que cet espace est entouré tous les ans par les grains et les fourrages qu'on renferme dans la grange. Cette méthode qui supplée aux fosses, conserve les pommes de terre sans aucun inconvénient.

22. Pour prolonger un tems infini la durée des pommes de terre en substance, il faut leur faire subir dans l'eau un peu salée quelques bouillons, ce qu'on nomme vulgairement *blanchir*; les couper ensuite par tranches et les exposer au-dessus d'un four de boulanger, elles acquièrent alors la sécheresse

Digitized by Google

et la transparence d'une corne ; exposées ensuite dans un pot avec un peu d'eau ou tout autre liquide sur un feu doux, elles fournissent un aliment sain, comparable à la racine fraîche. En les réduisant en poudre, elles offrent une purée et des potages très-salutaires. Ce moyen donne le très-grand avantage de conserver par-tout et pendant des siècles, sans embarras comme sans frais, le superflu de la provision de chaque mois que la germination détruiroit au retour des chaleurs ; de jouir de ce légume long-tems, et d'en tirer encore parti sans inconvénient pour le sang, quand il a été surpris par la gelée.

23. La grande quantité d'eau que renferment les pommes de terre et leur extrême propension à germer, ne permettent guère de les conserver au-delà de six mois, quel que soit le procédé pour les prolonger d'une récolte à l'autre, en les divisant par tranches et les exposant à la chaleur du soleil ou du feu ; mais les racines qui ont subi cette dessication la plus simple, la plus naturelle et la plus expéditive, ne peuvent plus reprendre par la cuisson leur saveur. Toujours elles présentent une substance désagréable à la vue et au goût ; ce moyen doit donc être rejetté. En les mettant au pressoir comme les pommes pour faire le cidre, et divisant le marc par pains, elles sèchent très bien à l'air, et peuvent servir ainsi avec avantage aux bestiaux, pendant toute l'année.

24. Un autre moyen de perpétuer, d'étendre l'usage des pommes de terre, d'en tirer même parti lorsque la gelée, la germination ou le défaut de maturité les rendent peu propres à servir de nourriture en substance, c'est d'extraire leur farine ou amidon, pourvu qu'elles ne soient ni cuites, ni sèches, ni altérées jusqu'à un certain point. Une livre de ces racines en donne depuis deux jusqu'à trois onces ; elles en fournissent d'autant plus qu'elles ont été récoltées sur des terres élevées et légères.

25. On prépare l'amidon de pommes de terre au gras ou au maigre, et la bouillie qui en résulte est légère, substantielle, et infiniment préférable à celle

Digitized by Google

de froment. Elle peut servir tout à la fois de remède et d'aliment ; elle convient aux vieillards, aux enfans et aux malades ; elle augmente le lait aux nourrices et prévient les coliques dont elles sont tourmentées. Il n'existe pas dans les campagnes un ménage assez pauvre pour, moyennant une rape et un tamis, n'être pas en état de s'en procurer de quoi fournir aux besoins de la famille. Cet amidon qu'on ne peut employer pour la coëffure, fait de la colle et un bon empois ; il est inaltérable conservé dans un endroit sec, à l'abri des animaux.

26. La pratique trop aisée de cuire les pommes de terre à grande eau et dans un pot à découvert, devroit être proscrite, parce qu'elle nuit à leur qualité. Il faut que cette cuisson s'opère à la vapeur de ce fluide ; pour cet effet, on les lave, ou bien on les laisse tremper pendant quelques momens dans l'eau froide, sur-tout lorsqu'elles sont gelées ; car alors aucuns moyens ne peuvent les rappeller à leur premier état pour la plantation ; on les met dans un pot où il y a un peu d'eau, qu'on ferme exactement.

27. On pourroit mieux faire encore en se servant d'un panier d'osier garni de deux anses pour enlever les pommes de terre à volonté. Ce panier entreroit dans le chaudron à quelque distance du fond sans toucher à l'eau ; une claie ou un grillage placé au milieu du chaudron, muni d'un couvercle propre à retenir et à fouler les vapeurs de l'eau et à conserver sa chaleur, rempliroit absolument le même but. Les racines traitées ainsi augmentent encore de qualité en les exposant un moment toutes pelées dans un vase, à un feu doux ou sur un gril. Elles achèvent alors de perdre leur humidité surabondante et acquièrent tous les avantages des pommes de terre cuites au four ou sous les cendres : elles sont sèches, farineuses et délicates.

28. Les pommes de terre qui exigent moins de frais, de sol et de labour que toute autre production, rendent dans les campagnes la subsistance plus facile, plus assurée et plus abondante. C'est particulièrement pour leurs habitans qu'elles paroissent des-

Digitized by Google

tinées, parce qu'elles exigent peu d'assaisonnement pour un comestible salutaire ; quelques grains de sel, un peu de beurre, de la graisse, du lard, du miel, de la crême, du lait suffisent. Les habitans des grandes communes y trouveront aussi un aliment excellent, parce qu'il a la propriété de corriger le sang qui vise au scorbut. Elles sont fades sans être insipides, et cette fadeur contre laquelle on s'est tant récrié, constitue précisément cette qualité qui fait qu'elle se prête à tous nos goûts ; qu'on ne s'en lasse pas plus que de pain ; qu'elles ressemblent à beaucoup d'égard à cet aliment de première nécessité, et qu'elles peuvent entrer dans sa composition lorsqu'il y a disette ou cherté de grains et de farines ; mais les pommes de terre, sous cette forme, ne seront jamais tout à la fois un supplément et un objet d'économie que pour les laboureurs environnés de terreins couverts de ces racines, vu que tous frais de culture payés, le sac pesant deux cents vingt livres, ne leur reviendra point à 1 liv. 10 sous. Le transport de cette denrée est coûteux : sa conservation pendant l'hiver demande un emplacement et des soins qu'on ne trouve qu'à la campagne.

29. Le pain de pommes de terre mélangé consiste à employer la farine sans former de levain ; à tenir la pâte exactement ferme, et à appliquer les racines cuites avec leur peau sans eau, au levain ou à l'amidon, et à faire en sorte que le mélange soit bien levé. Prenez vingt-cinq livres de farine de froment, de seigle et d'orge, suivant l'usage et les ressources du canton ; délayez un peu de levain quelconque avec assez d'eau chaude pour en former une pâte ferme que vous laisserez fermenter comme un levain ordinaire. Ayez vingt-cinq livres de pommes de terre préalablement cuites ; mêlez-les toutes chaudes au levain et à un demi quarteron de sel fondu dans l'eau. Quand le mélange sera suffisamment pétri au moyen d'un rouleau de bois, divisez par pains de deux et quatre livres ; dès qu'ils seront bien levés, enfournez-les avec la précaution de chauffer moins le four et d'y laisser la pâte plus long-tems séjourner. Ce pain se

Digitized by Google

conserve frais long tems, et quand c'est la farine de froment qu'on a employée, on croiroit à l'odeur et à la saveur qu'on y a introduit du seigle (1).

3o. Il n'existe pas de plante plus universellement utile que la pomme de terre ; elle est la première des plantes potagères ; elle prolonge les effets du fourrage toute l'année, conserve dans leur embonpoint les bestiaux qui s'en nourrissent, améliore leur fumier pour les terres légères, si propres à leur végétation. Avec cette donnée, les fermiers trouveront dans leurs plus mauvais fonds l'avantage de faire des élèves pendant l'été, d'entretenir l'hiver des troupeaux considérables ; le petit cultivateur, à son tour, fera rapporter à son foible héritage de quoi nourrir sa famille, sa vache, son cochon et sa volaille. Jamais cette culture ne deviendra préjudiciable à celle des grains ; si l'une et l'autre sont également abondantes, on pourroit employer le superflu des pommes de

(1) Une très-aimable cultivatrice du département du Calvados, qui déjà faisoit usage du pain de pommes de terre, s'est bien trouvée de la recette insérée dans notre n°. 9. On se trouvera bien aussi de celle qu'elle emploie pour vaincre, en faveur de cet excellent pain, les préjugés de ses voisins de campagne. Elle nous pardonnera de la proposer pour modèle à tous les citoyens aisés qui sont assez heureux pour habiter les champs, mais qui n'ont pas toujours comme elle le bonheur de savoir s'y faire aimer en s'y rendant utiles. « Nous tâchons depuis long-tems, écrit cette intéressante mère de famille, d'encourager l'utile culture de la pomme de terre ; mais nous y avons jusqu'à ce moment peu réussi. On est routinier dans ce pays. Cependant on commence à se convertir, mais trop tard pour les besoins qu'on aura ; car nos pommes de terre ayant peu fourni, j'aurai le chagrin de n'en pouvoir pas donner à tous ceux qui en auront besoin. Nous en avons toujours un pain, dont nous donnons à goûter à chaque citoyen qui vient ici. On ne leur dit de quoi il est composé que lorsqu'ils l'ont mangé et trouvé bon. Alors ils ne peuvent s'en dédire, et le préjugé peu-à-peu se détruit. »

Digitized by Google

terre à l'extraction de leur amidon, à en former des gâteaux qui se conservent, à les faire blanchir, couper par tranches et sécher, ou enfin à les faire manger par le bétail, au moyen duquel il seroit possible d'établir un grand commerce, ou qu'on échangeroit. Enfin, la pomme de terre est un aliment local qui diminuera la consommation des grains dans les campagnes; alors leurs habitans mieux nourris et plus riches en bestiaux, doubleront leurs moissons en tout genre.

RELIGION ET PHILOSOPHIE.

A l'Auteur de la Feuille villageoise.

Livron, département de la Drôme, le 24 nivôse, l'an deuxième.

La lecture de l'article MORALE, dans le dixième N°. de la *Feuille villageoise*, m'a fait d'autant plus de plaisir, que j'avois moi-même formé le projet d'en envoyer un rédigé dans le même esprit, et où le morceau de Voltaire n'étoit pas oublié. Je me contenterai de faire, à l'article qui a paru, quelques additions importantes.

Je sais que la superstition et le fanatisme ont fait au genre humain les maux les plus cruels: aussi mon vœu le plus ardent et le plus constant est-il de les voir enfin disparoître de la terre entière. Ces deux monstres, je voudrois qu'on les poursuivît sans relâche et sans miséricorde jusques dans leurs derniers retranchemens, pour les y exterminer sans pitié. Mais il faut bien se garder de passer le terme où il est nécessaire de s'arrêter pour l'intérêt de la morale et pour celui de la vérité.

Sans doute la vérité et la morale sont trop nécessaires, trop bien appropriées à l'esprit et au cœur de l'homme, pour périr jamais sur la terre; mais il est vrai qu'on peut en obscurcir les principes et en affoiblir les leçons chez un plus ou moins grand nombre de personnes. Ceux qui cherchent à effacer, parmi

Digitized by Google

les hommes, toute idée de religion, l'idée même d'un Dieu créateur, rémunérateur et vengeur, il est possible qu'ils se proposent un but honnête ; mais assurément ils ne servent ni la cause de la morale, ni celle de la vérité, ni par conséquent une cause utile aux hommes. J'ai bien peur que ceux qui veulent être plus sages que les sages ne le soient pas assez.

Offrons-leur à examiner ce mot de l'immortel chancelier Bacon : *Un peu de philosophie conduit à l'irréligion ; mais beaucoup de philosophie ramène à la religion.*

Qu'ils méditent celui ci de Rousseau : *Par les principes, la philosophie ne peut faire aucun bien que la religion ne le fasse encore mieux, et la religion en fait beaucoup que la philosophie ne sauroit faire.*

Voltaire a dit également : *Par-tout où il y a une société établie, une religion est nécessaire. Les loix veillent sur les crimes connus, et la religion sur les crimes secrets.*

Ce grand homme a dit encore : « Telle est la foiblesse du genre humain et telle est sa perversité, qu'il vaut mieux sans doute pour lui d'être subjugué par toutes les superstitions possibles, pourvu qu'elles ne soient point meurtrières, que de vivre sans religion. L'homme a toujours eu besoin d'un frein ; et quoiqu'il fût ridicule de sacrifier aux Faunes, aux Silvains, aux Naïades, il étoit bien plus raisonnable et plus utile d'adorer ces images fantastiques de la Divinité que de se livrer à l'athéisme. Un athée qui seroit raisonneur, violent et puissant, seroit un fléau aussi funeste qu'un superstitieux sanguinaire ».

Selon lui, ce furent les athées, les Epicuriens qui siégeoient au sénat de Rome, qui perdirent la République romaine. De pareils hommes, s'ils ressuscitoient, pourroient-ils de nos jours, par leurs principes corrupteurs ou par leurs mœurs efféminées, contribuer à la fondation et à la prospérité durable de la République française ? Les états ne se gouvernent pas avec des patenôtres, disoit Cosme de Médicis. Ce ne sont pas non plus des sophismes irréligieux qui doivent les gouverner, mais la vérité avec la justice éternelle.

Il faut rappeller à nos soi-disant philosophes ce

Digitized by Google

qui arriva à César, depuis tyran de son pays, quand, plaidant pour Catilina, le conspirateur, il voulut établir le dogme de la mortalité de l'ame : « Caton et Cicéron, dit Rousseau, ne s'amusèrent point à philosopher; ils se contentèrent de montrer que César parloit en mauvais citoyen et avançoit une doctrine pernicieuse à l'état ». C'étoit assez prouver qu'elle étoit fausse, car rien de pernicieux ne peut être la conséquence d'une vérité.

Enfin je citerai, pour abréger, à ces ridicules et fanatiques contempteurs de Dieu, qui se disent philosophes, et qui, loin de l'être assez pour savoir admirer les merveilles de la nature et s'élever ainsi à son inconcevable auteur, ne le sont pas même assez pour tolérer leurs semblables, professant des principes plus vrais et plus consolans que les leurs; je leur citerai, pour les rendre plus circonspects, ce mot du philosophe Bayle, qui les valoit bien. « L'on peut comparer, dit-il, la philosophie, (il ne parle que de la fausse), à des poudres si corrosives qu'après avoir consumé les chairs baveuses d'une plaie, elles rongeroient la chair vive, carieroient les os et perceroient jusqu'aux moëlles. La philosophie continue-t-il, réfute d'abord les erreurs; mais si on ne l'arrête point là, elle attaque les vérités; et quand on la laisse faire à sa fantaisie, elle va si loin qu'elle ne sait plus où elle est, ni ne trouve plus où s'asseoir ».

Résumons en deux mots tout ce qui vient d'être dit. La superstition et le fanatisme sont deux monstres exécrables qu'il faut étouffer. L'athéisme persécuteur est un monstre encore plus horrible. Prêtres fanatiques, faux philosophes fanatiques, ne valent pas mieux les uns que les autres : leur charlatanisme imposteur, car ils ont cela de commun, est également odieux; factieux, perturbateurs, intolérans, ils méritent tous sans doute également d'être chassés d'une société dont ils ne sont pas dignes, d'une société d'amis, de frères, en un mot, de Républicains. Mais la vraie religion, la vraie philosophie, qui n'en est pas différente, seront toujours dignes des respects de toute la terre; ceux qui en propagent les principes

Digitized by Google

salutaires mériteront toujours une place distinguée dans l'estime, la confiance, la reconnoissance des personnes sensées, des hommes vraiment vertueux, des amis des mœurs et de la liberté.

SABATIER-LABASTIE, *pasteur protestant.*

RÉPONSE.

Dans l'article qui a fait naître les réflexions du citoyen Sabatier, nous avons réclamé contre la pire de toutes les intolérances, qui est celle des athées; aux autorités et aux raisons que nous citâmes alors, nous aimons à joindre celles que contient sa lettre. La doctrine qu'il y professe est la nôtre; et si, dans notre cours de *morale universelle*, nous avons fondé la morale sur une autre base que celle de la religion, nous n'avons pas prétendu pour cela rayer les vertus religieuses du nombre des vertus. Notre déclaration à cet égard a été formelle, et la suite de ce cours prouvera combien elle a été sincère.

L'athéisme n'eût-il d'autre mauvais effet que de rapetisser l'homme, de l'isoler, de fermer pour lui la source des consolations les plus douces et des plus nobles sentimens, c'en seroit assez pour défendre à tout véritable ami des hommes de chercher à en répandre la doctrine. On ne voit pas ce que gagneroit la nature humaine à une opinion qui la rend moins grande et moins heureuse.

De quelle trempe sont les esprits qui, sur cet article important, se flattent d'aller plus loin et de mieux voir que Bacon, Rousseau, Bayle et Voltaire?

Bornons-nous donc sagement à proscrire, à poursuivre sans relâche la superstition et le fanatisme. Quant à la religion philosophique, dont tous les dogmes sont l'existence d'un Dieu et l'amour des hommes, gardons-nous de la combattre et de vouloir l'éteindre, ni dans l'ame de nos frères, ni dans la nôtre.

Digitized by Google

CONVENTION NATIONALE.

Abolition de l'esclavage des Nègres. — 16 pluviôse.

Voici encore une de ces lois immortelles et bienfaitrices du genre humain, dont il sera éternellement redevable aux assemblées législatives de France. Depuis cinq ans on avoit proclamé les droits de l'homme et fondé sur eux la liberté; mais il sembloit que ces droits et cette liberté dussent se borner à l'Europe et aux hommes de couleur blanche. En Amérique, l'esclavage avilissoit encore de malheureux noirs dont cette couleur étoit le seul crime.

La voix de l'humanité, de la justice est enfin entendue. Les ravages de nos colonies sont expiés. Ils n'eurent d'autre cause que la perfidie des colons blancs, leur opiniâtre résistance aux progrès de la raison, leur fol orgueil, leur infâme avarice, leurs efforts pour faire passer sous le joug de l'Espagne ou de l'Angleterre cette riche colonie de Saint-Domingue, où ils auroient alors été bien sûrs de perpétuer l'esclavage.

C'est ce qu'a fait évidemment connoître une députation *tricolore* qu'elle est enfin parvenue à envoyer en France, et qui, ayant fait vérifier ses pouvoirs, vint siéger, le 15 pluviôse, à la Convention nationale. Un blanc, un noir, un mulâtre la composent. Ils furent reçus à bras ouverts; et l'accolade du président leur fut donnée au nom de l'assemblée entière.

Le lendemain, l'un d'eux fit à la Convention un rapport sommaire des divers événemens qui ont agité leur patrie. Il en a fait voir la cause dans la politique odieuse de l'Angleterre et de l'Espagne, combinée avec l'aristocratie des colons. Dans les dernières crises, signalées par l'incendie de la ville du Cap, ce sont les noirs, armés pour la France qui ont sauvé la colonie par leur courage. Ils ont demandé pour prix la liberté.

Digitized by Google

Les commissaires civils envoyés par le gouvernement français, témoins de leurs services, leur en ont promis la récompense. La Convention pouvoit-elle ne pas ratifier cette promesse ?

La délibération étoit à peine commencée, et les avis n'étoient point partagés : Président, s'est écrié Lacroix, ne souffre pas que la Convention se déshonore par une plus longue discussion. L'assemblée entière se lève, vote par acclamation, et le président prononce l'abolition de l'esclavage au milieu des cris répétés de *vive la liberté*, *vive l'égalité*, *honneur à l'humanité !*

Les deux députés de couleur étoient à la tribune ; ils se jettent dans les bras l'un de l'autre, s'embrassent, se serrent et mêlent en pleurant leurs cris de joie, de reconnoissance et de liberté à ceux de l'assemblée et du public. Lacroix les conduit au président qui leur donne le baiser fraternel. Tous les députés s'élancent vers eux : ils passent rapidement dans les bras de tous leurs collègues.

Un autre spectacle attire l'attention de l'assemblée. Dans une des tribunes du fond, une femme de couleur venoit de s'évanouir. Depuis long-tems elle assistoit aux séances ; témoin assidu de tous les mouvemens révolutionnaires, elle les avoit supportés. Mais ce dernier est au-dessus de ses forces. Le bonheur de voir la liberté rendue à ses frères lui ôte le sentiment. Tous les regards sont fixés sur elle ; on s'empresse de la secourir. Enfin elle revient à elle, et c'est pour se voir l'objet de la sensibilité des représentans du peuple, et pour être admise dans l'intérieur de la salle aux honneurs de la séance.

La Convention s'occupe ensuite de la rédaction du décret ; elle est arrêtée en ces termes :

L'esclavage est aboli dans toute l'étendue de la République, sans distinction de couleur : les hommes de couleur habitant les colonies, sont réputés citoyens français et jouissent de tous les droits assurés par la constitution.

Le comité de salut public est chargé de prendre

Digitized by Google

ès mesures ultérieures pour l'exécution du décret, et d'en faire le rapport à la Convention nationale.

Extrait du registre des arrêtés du comité de salut public, de la Convention nationale.

Du 14 pluviose, deuxième année de la République française, une et indivisible.

Le comité de salut public, considérant que la fabrication révolutionnaire du salpêtre, de la poudre et des canons, dans toute l'étendue de la République, exige un grand nombre d'agens éclairés, pour être portée promptement à toute l'activité nécessaire, arrête ce qui suit :

Art. I. Tous les districts de la République enverront à Paris deux citoyens robustes, intelligens et accoutumés au travail, pris dans les compagnies de canonniers, ou parmi les citoyens qui ont fait le service le plus actif dans la garde nationale. Paris en fournira deux par section.

II. Ces citoyens seront âgés de vingt-cinq à trente ans; un au moins de chaque district devra savoir lire et écrire. Le choix en sera fait par les administrateurs de district, sur la présentation des sociétés populaires, dans l'intervalle de cinq jours au plus après la réception du présent arrêté.

III. Les administrateurs de district leur feront un état de route comme aux canonniers de l'armée.

IV. Ces citoyens se rendront à Paris immédiatement après leur nomination. Deux jours après leur nomination au plus tard, l'agent national du district sera tenu d'en donner connoissance, ainsi que de leur départ, au comité de salut public.

V. La municipalité de Paris fera préparer les emplacemens convenables pour loger ces citoyens. Elle commera un commissaire pour les recevoir, les inspecter et leur faire fournir tous les objets qui leur seront nécessaires.

Digitized by Google

VI. Ces citoyens seront sans fusils, dans leur voyage et pendant leur séjour à Paris. Il leur sera alloué trois livres par jour, tant qu'ils seront dans cette commune : ils ne pourront cependant y rester que trois décades.

VII. Neuf instructeurs, nommés par le comité de salut public, seront chargés de leur faire les cours nécessaires sur l'art de raffiner le salpêtre, de fabriquer la poudre, de mouler, fondre et forer les canons.

VIII. Les premiers cours commenceront le 25 pluviose présent mois. Les citoyens seront exercés aux manipulations particulières des arts qu'on y démontrera.

IX. Après les cours, on donnera, à chaque citoyen qui les aura suivis, des exemplaires d'instructions simples sur l'art de faire le salpêtre et la poudre, et sur celui de fondre les canons. Ces instructions seront accompagnées des planches nécessaires pour bien comprendre les procédés de ces arts, et pour pouvoir guider tous les artistes dans la fabrication des machines et ustensiles que ces arts exigent.

X. Les élèves, après avoir reçu ces instructions par les leçons et l'expérience, seront employés à raison de l'intelligence qu'ils auront montrée, et des connoissances qu'ils auront acquises.

XI. Les dépenses nécessaires pour l'exécution du présent arrêté, seront prises sur les fonds mis à la disposition de la commission des armes et poudres de la République.

A Paris, le 14 pluviose, l'an deuxième de la République française, une et indivisible.

Signé au registre, Robespierre, Carnot, A. Couthon, R. Lindet, C. A. Prieur, Barère, Billaud-Varenne, Jean-Bon Saint-André *et* Collot-d'Herbois.

Digitized by Google

ÉVÉNEMENS ET NOUVELLES.

ANGLETERRE. Le parlement Britannique est assemblé. La session s'est ouverte le 21 janvier, vieux style, (2 pluviôse). Les ministres n'ont pu la retarder davantage. Ils avoient espéré l'ouvrir en annonçant au parlement la prise de Dunkerque par les troupes angloises, l'envahissement de Toulon par leur flotte, la prise de Grandville par leurs amis les brigands de la Vendée, enfin les ports de Cherbourg et de Saint-Malo livrés, comme celui de Toulon. La bravoure républicaine a, sur tous les points, dérangé ce beau plan; et M. Pitt, avec la meilleure volonté du monde de ne parler que de victoires, a été obligé d'avouer des défaites.

Le discours qu'il a fait prononcer par le roi Georges dans la première séance, se ressent bien un peu de l'embarras de sa position, mais l'effronterie royale et ministérielle ne se déconcerte pas facilement. Georges parle avec emphase des avantages remportés sur nous par les puissances coalisées, et de la gloire acquise par les armes angloises. Si les Anglois appellent *gloire* ce qu'ils ont acquis à Toulon et devant Dunkerque, on voit que ce mot ne signifie pas tout-à-fait la même chose en Angleterre et en France.

Georges insiste sur la nécessité de continuer la guerre, et ne doute pas que *messieurs de la chambre des communes* ne soient disposés à accorder les fonds que les circonstances exigent. Il ne doute pas non plus que les ressources et le courage de son peuple, les efforts combinés d'une si grande partie de l'Europe, et sur-tout la *justice incontestable* de leur cause, ne leur présagent les plus heureux succès. Il ose enfin, comme tous les tyrans hypocrites, invoquer la religion et l'humanité, en annonçant la prolongation d'une guerre injuste, qui blesse également l'une et l'autre.

L'usage servile des deux chambres du parlement

Digitized by Google

anglais est de voter une *humble adresse* au roi, pour le féliciter de la beauté de son discours, quelque plat qu'il puisse être ; le remercier des communications qu'il contient, quelque fausses ou quelque affligeantes que soient ces communications ; et l'assurer que ses demandes lui seront accordées, quelque préjudice qu'elles puissent porter à la chose publique. Il y a pour la forme dans chacune des chambres une discussion préliminaire sur cette adresse : les membres de l'opposition, c'est-à-dire, du parti opposé au ministère, font des discours très-éloquens contre l'adresse, qui n'en est pas moins adoptée à une très-grande majorité.

La chambre haute étoit composée de cent neuf pairs. Quatre-vingt-dix-sept ont voté pour l'adresse pure et simple. Douze seulement ont soutenu un amendement proposé par le comte de Guilford, consistant à déclarer au roi dans la troisième partie de l'adresse, « que la chambre croit l'honneur de la couronne et la sûreté du peuple intéressés à saisir la plus prochaine occasion de négocier la paix dans des termes honorables et qui en assurent la durée, et qu'elle espère qu'il ne s'élevera contre cette négociation aucune objection puisée dans la forme du gouvernement français ». Cet amendement étoit trop raisonnable pour convenir aux nobles pairs.

Dans la chambre des communes, l'adresse fut votée de même. Sur trois cents trente-six membres, cinquante-neuf seulement furent d'avis d'un amendement proposé par M. Fox, conforme pour le sens à celui du lord Guilford : deux cents soixante-dix-sept furent contre. On voit à quoi se monte dans les deux chambres ce parti si vanté que l'on nomme opposition. L'or de Pitt l'a réduit à un si petit nombre, que ce perfide ministre doit être bien sûr de faire adopter à son gré les mesures les plus favorables à sa tyrannie, si le peuple anglais ne se rappelle enfin qu'il fut libre, et s'il ne profite pas de notre exemple pour le redevenir.

Ecosse. Ce pays fermente pour la liberté ; mais le ministre anglais y a prouvé par un acte éclatant

que cette fermentation ne l'effraie pas, et que certain de la corruption générale, il s'inquiète peu des résistances particulières. Il pourroit cependant à la fin se tromper dans son calcul.

Une réunion de patriotes Ecossais et Anglais s'étoit formée à Edimbourg. Ils s'assembloient pour délibérer sur les moyens d'obtenir la réforme si nécessaire de la représentation nationale, et le redressement des autres abus qui font un monstre de cette fameuse constitution anglaise, qu'on osoit autrefois nous donner pour modèle. Ils avoient pris le titre de CONVENTION BRITANNIQUE. Des orateurs éloquens s'y faisoient entendre; ils réclamoient hautement et avec chaleur les droits du peuple. Ils tonnoient contre le ministère anglais et menaçoient le despotisme. — Le despotisme les a prévenus. Il a fait arrêter messieurs Margarot, Sinclair, Callender et plusieurs autres de ceux qui s'étoient le plus fait remarquer par leur talent et leur courage. La Convention a été dispersée, et ses membres ont reçu défense de se rassembler, sous peine d'être traités comme séditieux et rebelles.

M. Margarot, cité devant la cour de justice d'Ecosse, y a comparu: lorsqu'il s'y rendoit en voiture, accompagné de trois de ses amis, le peuple dételа les chevaux, et traîna le carrosse jusqu'au parlement. Au retour, il les força encore de se laisser reconduire de la même manière. Jamais accusé ne fut plus environné de la faveur populaire. A la seconde audience, M. Margarot et ses amis se rendirent à pied. Une foule immense les suivoit. A la tête du peuple, rangé en file, étoit une bannière où étoient écrits ces mots: LOIX, LIBERTÉ, RAISON, JUSTICE, VÉRITÉ.

Le lord prévôt d'Ecosse et les magistrats de la ville, sans se soucier de ces mots sacrés, firent marcher des troupes, saisir la bannière, arrêter et conduire en prison plusieurs de ceux qui formoient ce cortège, et conduisirent au tribunal M. Margarot et son ami M. Brown. L'instruction du procès dura environ dix-huit heures. Les jurés s'étant retirés pour délibérer, déclarèrent l'accusé coupable, et lorsqu'il eut été en-

Digitized by Google

tendu dans ses défenses, le tribunal prononça contre lui la peine de la déportation pour quatorze années.

M. Margarot proteste contre cette sentence, il en appelle, et tous les amis de la liberté en appellent comme lui ; mais Pitt est le plus fort, et selon toutes les apparences, la sentence sera exécutée. Tant mieux. Pendant le cours de l'instruction, quelques personnes ont été arrêtées et mises en prison, seulement pour s'être expliquées ouvertement sur cette affaire. Tant mieux encore. Pour que, chez un peuple asservi, le despotisme reçoive enfin le prix de ses crimes, il faut qu'il en comble la mesure.

AVIS.

Les citoyens abonnés sont prévenus qu'on ne peut remplacer les numéros qu'ils n'auront pas reçus, à moins d'une indemnité de cinq sols par numéro. Ceux qui n'en auront qu'un à réclamer voudront bien calculer le port de leur lettre et en mettre dedans la valeur, ainsi que celle du numéro ; on payeroit ici le port.

Nous affirmons de nouveau que la non-réception pour les abonnés ne vient pas du bureau de ce journal, le départ de chaque feuille étant vérifié suivant son adresse. VOYEZ *le numéro* 10, *à la fin*.

On s'abonne à Paris, au Bureau de la Feuille Villageoise, *rue du Théâtre-Français*, n°. 4, *pour la quatrième année, commençant le premier jeudi d'octobre*, 12 *du* 1er. *mois de l'an* 2e.

Le prix de l'abonnement est de 12 *liv.*

De l'Impr. de la Feuille Villageoise, rue du Théâtre-François, N°. 4.

Digitized by Google

N°. 21. IVme. Année.

LA FEUILLE VILLAGEOISE.

Duodi, 2 *Ventôse*,
L'an second de la République française.
Jeudi, 20 *Février* 1794. (Vieux style).

Suite de la Géographie universelle.

AVANT de quitter l'état ecclésiastique pour terminer par celui de Naples notre voyage en Italie, jettons un dernier coup-d'œil sur toutes les petites parties qui le composent, en partant de Rome et revenant sur nos pas jusqu'à Bologne et Ferrare.

ROME, qui nous a long-tems arrêtés, nous arrêteroit plus long tems encore, si nous entreprenions de la décrire; mais sa description est par-tout, et seroit peu intéressante pour nous. Des palais somptueux, des places immenses, ornées d'obélisques et de fontaines, des restes précieux d'antiquités, des églises superbes, des richesses innombrables en tableaux, statues et monumens de toute espèce; mais des rues désertes, parcourues par un peuple oisif, sans activité, sans industrie; la misère abjecte auprès de la richesse insolente, la débauche unie à la superstition; des pratiques religieuses, sans piété, sans probité, l'éclat scandaleux du luxe sacerdotal, l'avilissement de l'homme et le despotisme des prêtres, voilà Rome. Située sur le Tibre, à peu de distance de son embouchure, pour devenir aussi florissante qu'elle est magnifique et célèbre, il ne lui faut qu'un peuple qui veuille et qui sache être libre.

La Campagne qui l'environne et qui est bornée d'un

Digitized by Google

côté par le cours du Tibre et par la Méditerranée, de l'autre par les états de Naples, est comme Rome elle-même, peuplée de grands souvenirs; mais inculte et stérile, faute de bras et d'encouragemens. Le célibat monacal et clérical a dépeuplé ce beau pays, qui, jouissant depuis si long-tems des douceurs de la paix, seroit, s'il eût joui de ceux d'un bon gouvernement, l'un des plus peuplés de l'Europe. Ostie, Albano, Veletri, Frescati, Palestrine, Terracine, Segni, sont de jolies villes entourées de maisons de campagne charmantes, où des cardinaux et des prélats indolens vont se délasser de leur oisiveté de Rome. Elles sont toutes des évêchés, et la plupart n'ont de population que ce qu'il faut pour une cure; mais dans ce pays, plus encore que dans le reste du monde catholique, l'épiscopat est moins une fonction qu'une dignité, et peu importe au berger le nombre et le soin du troupeau, pourvu que la bergerie soit d'un bon rapport.

Le PATRIMOINE de saint Pierre, à qui il n'appartint jamais, devenu réellement le patrimoine de ses prétendus successeurs, s'étend le long de la mer à l'occident du Tibre. Porto, à l'embouchure de ce fleuve, Civita-Vecchia, où sont les galères du pape, Monte-Fiascone, et sur-tout Viterbe, sont des villes dont on peut dire la même chose que de celles de la Campagne de Rome, ainsi que des champs délicieux, mais incultes, qui les environnent.

Le duché de CASTRO, aussi sur le bord de la mer, n'a presque d'autre ville que celle dont il porte le nom. Il aboutit vers le nord à l'ORVIÉTAN, dont la capitale est Orviète. Le nom de cette ville offre un de ces exemples, si fréquens en Italie, d'anciens noms latins, défigurés et altérés par le tems. Elle s'appelloit autrefois *Urbs-vetus*, Ville-vieille. D'*Urbs*, qui se prononçoit *Ourbs*, on a fait *Ourb*, puis *Orb*, et enfin *Or*: *Vetus* est devenu *Vieto* en italien, et le nom entier Orviéto. C'est, comme de raison, un évêché, et deux autres villes beaucoup plus petites de cette petite province, se consolent aussi de n'avoir ni industrie ni commerce, par le plaisir de posséder un évêque

Digitized by Google

et son clergé. Le PEROUSIN n'a de ville que Perouse, située sur le Tibre ; mais l'OMBRIE, qui a conservé son nom et qui fut la patrie des Umbriens, les peuples les plus anciens de l'Italie, a Spolette, Foligno, Todi, Nocera, Narni, Terni et Assise, tous évêchés, et dont la dernière a, comme on sait, un honneur de plus, celui d'avoir donné le jour à saint François, père de tous les cordeliers, et, par suite, *de tous les capucins du monde.*

La terre de SABINE, petite province entre l'Ombrie et la Campagne de Rome, conserve aussi le nom, long-tems célèbre, de ces vieux Sabins, qui furent les premiers rivaux de la puissance romaine. Magliano est à l'une des extrémités et Tivoli à l'autre ; cette dernière est l'ancien Tibur, dont le nom rappelle aux amis des lettres le séjour du poëte Horace, qui en a célébré les ruisseaux, les vergers, les cascades retentissantes.

Entre l'Ombrie et le golphe de Venise est la MARCHE-D'ANCONE, qui, plus éloignée de Rome, offre l'aspect de la richesse territoriale et de la fécondité. Ses campagnes sont fertiles en blé, en vins, en chanvre, en cire ; mais malheureusement c'est encore à des prélats qu'appartiennent presque tous ces fruits de l'industrie agricole. Neuf de ces villes ont des chaires épiscopales, des chapitres et tout ce qui s'en suit. Ancone, située sur le golphe, est grande, commerçante et bien bâtie. Lorette n'est rien de tout cela, mais sa *Notre-Dame*, son *trésor* et la crédulité des fidèles, lui ont donné plus de renommée et de richesses qu'elle n'en auroit peut-être acquis par le commerce. Quelle renommée cependant que celle des pélerinages du fanatisme ! quelle opulence fragile que celle dont ils sont la source ! Que le jour de la raison vienne à luire (et désormais la nuit de l'ignorance ne peut durer long-tems) adieu toute la célébrité, adieu tout le trésor de Lorette.

Le duché d'URBIN, sur lequel les papes prétendirent long-tems avoir des droits, n'est à eux que depuis le dernier siècle, par la mort de son dernier duc. C'est un pays peu fertile et mal sain, où l'on

Digitized by Google

trouve cependant des villes assez belles, telles que, dans les terres, Urbin et Fossombrone ; au bord de la mer, Sinigaglia, Fano et Pesaro.

Entre ce duché pontifical, et la Romagne qui le suit, s'élève une haute montagne isolée, qui porte sur sa cime une petite ville, capitale, ou plutôt unique cité d'une très-petite République. C'est celle de Saint-Marin, dont tout le territoire, borné, pour ainsi dire, à cette seule montagne, n'a guères que deux lieues de diamètre. On n'y compte qu'environ 6,000 habitans tout au plus : mais ils sont libres, ils le sont depuis plus de douze siècles, sans avoir éprouvé presque aucune révolution dans leur gouvernement. Du haut de leur montagne ils semblent présenter à l'Europe l'unique exemple d'une si antique alliance entre la paix et la liberté. Avant de continuer notre course à travers des terres esclaves, une terre libre et républicaine, quelque petite qu'elle soit, mérite de nous arrêter quelques instans.

Saint-Marin eut une destinée extraordinaire, même dans sa fondation. Un maçon, né en Dalmatie, après avoir travaillé trente années à reconstruire la ville de Rimini, fatigué des peines de la vie et des travaux de son métier, se retira sur le sommet de cette montagne, et s'y bâtit une chaumière, résolu d'y passer en hermite le reste de ses jours. Sa retraite ne fut pas simplement philosophique : la superstition s'en mêla. Sa dévotion, ses austérités, sa vie toute contemplative, lui firent bientôt dans les environs une réputation de sainteté. On lui demanda des miracles : il en fit. Le bruit s'en répandit jusqu'à je ne sais quelle princesse qui aimoit beaucoup les miracles ; saisie d'admiration pour ceux du maçon-hermite, elle lui donna en propriété cette montagne, dépendante du petit état dont elle étoit souveraine. Le bon hermite devenu riche, en devint aussi plus célèbre.

On crut davantage à ses miracles ; il y crut un peu plus lui-même ; il en fit plus que jamais. L'édification qu'ils répandirent attira près de lui beaucoup

Digitized by Google

de gens qui vinrent bâtir des cabanes autour de sa chaumière, embrasser son genre de vie, et se soumettre à sa conduite. C'étoit-là une belle occasion de faire ce que tant d'autres ont fait, d'établir un ordre monastique, et de peupler sa montagne de fainéans célibataires. Mais il avoit exercé lui-même une profession utile ; il eut le bon esprit d'engager les imitateurs de sa piété à l'être aussi de sa vie industrieuse plutôt que de sa vie contemplative. Enfin au lieu d'un monastère, il fonda une République sage, laborieuse et cultivatrice.

Quel gouvernement peut citer une aussi belle origine? La plupart se sont établis par le sang et l'usurpation. Des brigands féroces, de barbares conquérans les fondèrent ; celui de Saint-Marin dut sa naissance à la piété, à la sagesse d'un maçon Dalmate. Il lui donna une constitution et des lois dont la République s'est si bien trouvée, qu'elle n'en a jamais voulu changer. Aussi compte-t-elle plus de treize cents années de paix et de prospérité, tandis que les factions, les guerres, les conquêtes et les mutations politiques ont bouleversé tant de fois le reste des états d'Italie. Seule elle a le bonheur de ne pouvoir fournir de matériaux à l'histoire.

La montagne sur laquelle est située la ville est très-escarpée, et si haute qu'elle se couvre de neige lorsque la plus grande chaleur régne encore aux environs. Il n'y a ni canaux, ni puits, ni fontaines. Pour se procurer de l'eau, les habitans rassemblent et conservent dans des citernes la neige et la pluie qui tombent fréquemment sur leur montagne. Le sol est cependant très-fertile, et produit sur-tout d'excellent vin.

La constitution de S. Marin est mêlée d'aristocratie et de démocratie représentative. Le dépôt de la souveraine puissance est exclusivement confié au conseil-général formé d'un représentant de chaque maison : ce conseil se nomme *Arenzo*. Mais comme il seroit trop nombreux et trop gênant pour les citoyens qui le composent, s'il falloit qu'il s'assemblât pour les délibérations ordinaires et journalières, il y a de plus un conseil

Digitized by Google

composé de quarante sénateurs, et qui sans doute l'étoit autrefois de soixante, car il en a conservé le nom. Dans toutes les affaires ordinaires, ce conseil *des soixante* exerce pleinement l'autorité de la République. L'Arenzo ne s'assemble que dans les cas importans ou extraordinaires. Alors si quelqu'un des citoyens représentans de leur maison, manque de se rendre à l'assemblée, la loi le condamne à une amende qu'il est forcé de payer.

Le seul vice que renferme ce gouvernement, est celui qui infecte tous les états de l'Italie, et tous ceux de l'Europe; c'est la noblesse héréditaire; mais il y est moins funeste que par-tout ailleurs. Si ces descendans des compagnons de l'hermite Dalmate, habitans du même rocher, ont le malheur et la foiblesse de rester partagés en familles nobles ou patriciennes et en familles plébéiennes, du moins les quarante sénateurs qui forment le conseil des soixante sont-ils pris, moitié dans les unes et moitié dans les autres. Les droits de tous les membres du conseil sont égaux. Tous sont admis par élection; deux personnes de la même famille n'y peuvent entrer: toutes les délibérations y passent au scrutin; et les jugemens sont portés aux deux tiers des voix, sans nulle distinction. La noblesse n'y jouit d'ailleurs d'aucune prérogative politique: enfin elle n'y a d'autre tort que d'être la noblesse.

C'est ce conseil qui nomme au scrutin les officiers de la République. Les deux premiers magistrats sont les *Capitani*, qui sont en petit ce qu'étoient à Rome les deux consuls; ils ne sont en place que six mois, et quelqu'utiles qu'ils soient à l'état, quelqu'importans que puissent être leurs services, ils ne peuvent en aucun cas être continués au-delà; mais ils peuvent être réélus après quelque intervalle. On a vu des citoyens Capitaines ou consuls sept fois en leur vie.

Le troisième officier est le Commissaire. Il juge avec les deux consuls les causes civiles et criminelles. Ce magistrat doit toujours être étranger, condition exigée dans le gouverneur de plusieurs autres états

Digitized by Google

d'Italie. Une intégrité reconnue et le grade de docteur en droit sont deux autres conditions requises. Il ne reste en charge que trois ans.

Le Médecin, qui est la quatrième personne de l'état, n'en reste pas davantage. Bon ou mauvais, n'importe, il ne peut être en charge ni plus ni moins. Il est entretenu aux dépens de la République : on lui donne un cheval pour faire ses visites : il doit être docteur en médecine et âgé de trente-cinq ans.

Le Maître d'école ou instituteur public jouit à Saint-Marin d'une haute considération. L'état a grand soin de ne confier l'éducation des jeunes gens qu'à un homme aussi respecté pour ses mœurs, sa conduite et son caractère qu'estimé pour ses connoissances et ses talens. Aussi les jeunes citoyens y sont-ils formés de bonne heure aux vertus républicaines et aux connoissances qu'exigent les divers emplois. Ils sont de bonne heure garantis de la plupart des vices qui corrompent ailleurs la jeunesse, et sur-tout de l'ignorance, le plus dangereux de tous, puisqu'il entraîne tous les autres.

Le peuple de Saint-Marin a été dans tous les tems regardé comme très-riche en vertus. Il aime la justice, il est doux, humain, généreux, hospitalier. Quoique depuis bien des siècles il jouisse d'une paix qui n'a point été altérée, et qui, selon toute apparence, ne le sera pas de long-tems, il se tient cependant toujours en état de défense. Les jeunes gens sont, dès l'âge le plus tendre, exercés au maniement des armes, aguerris et formés à toutes les fatigues et à toutes les opérations militaires. On voit à leur contenance que s'ils étoient attaqués, ils sauroient ou sauver leur patrie ou mourir pour elle. Sa gloire et sa prospérité leur donnent un noble orgueil. La République de Saint-Marin, dit le Boccalini, lorsqu'elle écrit à celle de Venise, met sur l'adresse de ses lettres : « A notre chère sœur, la sérénissime République de Venise ». Un noble vénitien peut s'offenser de cette adresse, mais tout homme libre et sans préjugés politiques, y applaudit.

Digitized by Google

La véritable grandeur d'un état n'est ni dans l'étendue de son territoire, ni dans la richesse de son commerce, ni dans l'opulence et le luxe de ses habitans, mais dans leurs vertus et dans leur bonheur. A ce double titre, la petite République de Saint-Marin est peut-être le premier de tous les états de l'Europe. Il est un des plus peuplés, relativement à son territoire. Il offre un exemple frappant des avantages de la liberté, par le contraste de sa population nombreuse, de la fertilité de son sol et de l'activité de ses habitans, avec l'abandon et la stérilité de la campagne de Rome. Les hommes, dit le sage Adisson en parlant de cette heureuse République, fuient l'esclavage et la contrainte. Tout gouvernement sage, doux et libre, est peuplé.

Sur les CONFRÉRIES.

C'est sans doute parler un peu tard d'associations et de momeries religieuses, que la raison a presqu'entièrement détruites. On pourroit dire cependant que l'instant où il convient le mieux d'en parler, est celui où elles viennent de disparoître ; et où l'on peut encore se rappeller d'une manière précise ce qu'elles ont été. Plus tard, ce ne seroient plus que des images lointaines et de confus souvenirs.

Les confréries religieuses remontent bien avant le christianisme. Toutes les religions se sont copiées tour à tour. Les Druides, ces prêtres féroces de nos crédules ancêtres, avoient des confréries dans leur religion : le Soleil en avoit plusieurs qui célébroient son culte. Chacune d'elles avoit une constellation pour symbole.

Les confréries sont des associations particulières au milieu de la grande société religieuse. Ce sont de petites sociétés qui ont sur la religion des rites séparés, des coutumes distinguées, des opinions à part. Leur but est de ranimer l'esprit religieux, de multiplier les cérémonies pieuses. Leurs membres ont ordinairement des mœurs plus réformées, des

Digitized by Google

pratiques plus sévères, des maximes plus austères. Sous ce point de vue, la religion chrétienne dans son origine n'étoit qu'une simple confrérie. Ces membres avoient un culte différent du culte régnant. Leurs opinions religieuses étoient plus pures que celles du commun. Ils avoient de la divinité des notions plus exactes. Leur morale étoit bienfaisante. Elle tendoit à ramener l'égalité parmi les hommes, à en faire une société de frères.

Bientôt cette petite société prit des accroissemens considérables par le zèle de ceux qui la composoient : elle finit par s'établir entièrement sur les ruines de l'ancienne religion. Mais en s'aggrandissant, elle perdit son premier lustre ; et dégénéra à mesure que ses partisans se multiplièrent. Les chrétiens, au lieu de s'aimer en frères, furent entre eux des lions acharnés. Les opinions spéculatives prirent la place des opinions pratiques, et le dogme détruisit la morale.

Alors on vit des hommes ardens se séquestrer d'une société qui leur paroissoit corrompue, former des confréries, de petites sociétés à part, s'enfoncer dans des déserts, se macérer le corps par folie qu'ils appelloient vertu, et renouveller toutes les singularités des faquirs des Indes, des bonzes de la Chine, des talapoins de Siam, des dervis du Candahar, des sanguins du Mogol, des lamas du Thibet et des bramines du Visapour. Ils se faisoient un mérite de contrarier la nature et la raison, de se tourmenter inutilement sans aucun bien pour la société, et d'ensevelir la nature humaine dans des tombeaux et des prisons. Les chrétiens cependant se disputoient pour de vaines subtilités, pour des idées ridicules.

Dans le 6e. siècle et dans les suivans, les peuples grossiers du Nord fondirent sur l'Europe. En tuant, en égorgeant, en dévastant tout, ils mirent fin aux querelles des chrétiens. L'ignorance couvroit tout de son voile sombre. La religion du Christ ne fut plus qu'un amas des plus viles superstitions, et ses partisans des hommes ignorans et barbares.

Les désordres étoient à leur comble, même parmi les anciennes confréries réformatrices. Il s'éleva

Digitized by Google

alors successivement des hommes enthousiastes et sombres qui tentèrent de ramener les principes sévères des premiers âges du christianisme et la pratique des vertus religieuses. Ils déclamèrent avec force contre les vices et se firent des partisans. Le monachisme reprit alors une nouvelle vigueur. De-là naquirent ces grandes confréries, ces ordres de moines qui, prédicateurs, confesseurs, directeurs, maîtrisèrent, enchaînèrent tous les esprits, et les traînèrent dans la fange des opinions les plus imbécilles et les plus absurdes. C'étoit à qui s'enrôleroit dans ces confréries. On ne pouvoit entrer dans le ciel sans un cordon ou un capuchon. L'enthousiasme, la vanité avoient fait naître les grandes confréries, c'est-à-dire, les ordres religieux; l'intérêt, la crédulité en firent naître de moins étendues, à qui l'on donna proprement le nom de confréries.

Les moines en relevant les avantages de leur état, inspirèrent aux laïcs une émulation fervente, une sainte jalousie. En restant dans le monde, en ne s'affublant pas d'un saint capuce, les laïcs voulurent pourtant avoir part au ciel dont les moines leur faisoient la peinture la plus délicieuse, et éviter l'enfer dont le tableau leur faisoit dresser les cheveux. Les moines complaisans et ingénieux établirent donc pour les laïcs des confréries dont ils étoient les chefs, les directeurs, et sur-tout dont ils manioient les revenus. Ces confréries passoient pour de foibles dédommagemens de tous les avantages que les laïcs perdoient en ne pouvant se faire moines.

Tous les ordres mendians avoient des confréries sans nombre. Chaque couvent en avoit plusieurs. Les plus célèbres étoient les confréries du rosaire, du scapulaire, du cordon séraphique de saint François, de la ceinture de sainte Monique et de saint Augustin, du saint sacrement, de la vierge. La vierge sur-tout avoit des confréries multipliées. On la baptisoit d'un grand nombre de noms, on la métamorphosoit sous mille formes différentes. Diane, jadis, eut trois noms, un pour la terre, un pour le ciel, et le troisième pour les enfers. La vierge en eut

Digitized by Google

bien d'autres. On l'appella Notre-Dame de bon-secours, Notre-Dame de Liesse, Notre Dame de Lorette, Notre-Dame des Arcis, Notre-Dame de miséricorde, Notre-Dame des ames du purgatoire, etc. Il falloit que la vierge eût une forte tête pour se reconnoître au milieu des titres nombreux et différens dont on la décoroit tous les jours.

La manie des confréries étoit grande autrefois. Avant la révolution, il n'étoit aucune église, aucun couvent sans confrérie, et tout le monde sait qu'à cette époque la France ne manquoit ni d'églises, ni de couvens. Dernièrement encore il n'étoit guères de paroisse de campagne qui n'eût dans son sein une confrérie de la vierge, une confrérie du patron, une confrérie des trépassés, une confrérie du saint sacrement, sans compter les confréries des chapelles auxiliaires et des saints de dévotion. Le Midi de la France sur-tout étoit rempli de confréries, restes anciens de la secte des Vaudois, des Flagellans. A Lyon, à Toulouse, etc., il restoit des pénitens blancs, des pénitens bleus, des pénitens rouges, des pénitens noirs, etc. Tous les confrères dans leurs cérémonies étoient enveloppés d'un sac qui les couvroit depuis les pieds jusqu'à la tête. Il étoit seulement percé à l'endroit des yeux, pour ne point aveugler les sots porteurs de cet accoûtrement ridicule. Les processions de ces pénitens ressembloient à de vraies mascarades, et faisoient rougir l'homme sensé qui se trouvoit sur leur passage.

Les pratiques introduites dans ces confréries tendoient presque toutes à effacer de l'esprit humain l'empreinte du grand être qui préside à l'univers. Chaque confrère devenoit exclusivement le champion de la sainte ou du saint auquel il s'étoit voué, le prôneur enthousiaste des vertus merveilleuses du symbole de sa confrérie, de son cordon, de son scapulaire. La dévotion à son saint étoit l'unique moyen de recouvrer la santé, de se délivrer de tous les dangers. Sous un seul culte, sous une seule religion, on introduisit ainsi mille cultes, mille religions diffé-

Digitized by Google

rentes. Au milieu de tous ces cultes, de toutes ces religions, le seul culte, la seule religion du vrai Dieu, étoient méconnus. Il me semble voir renaître ici toutes ces divinités subalternes que le christianisme naissant a tant reprochées au paganisme.

Les confréries étoient fort lucratives aux moines et aux prêtres. Ceux-ci, selon leur louable coutume, n'avoient pas manqué de tirer leur profit de ces institutions superstitieuses. Que disoit-on dans les confréries? Des messes pour toutes les fêtes, des messes pour les confrères en particulier, des messes pour les confrères en général. Toutes ces messes étoient payées largement. Ainsi la générosité envers les heureux directeurs de ces confréries étoit la première vertu des membres de ces sociétés.

Les prêtres de leur côté savoient reconnoître la libéralité des fidèles. Certes, on ne peut les accuser d'ingratitude. Ils rendoient au centuple dans l'autre monde ce qu'on leur donnoit dans celui-ci. Ils accordoient force indulgences payables dans le ciel à gros intérêts. Ces biens, qui eurent autrefois un débit prodigieux, n'ont plus de cours aujourd'hui. Ils étoient hypothéqués sur les fonds de l'imagination, et la raison enfin, après bien des siècles, vient de s'établir sur les domaines de l'imagination, et d'expulser victorieusement cette source féconde de nos erreurs et de nos illusions.

C'est quelque chose d'incroyable que l'adresse avec laquelle la superstition avoit enveloppé tous les hommes dans ses filets. Toutes les institutions religieuses étoient établies et cimentées avec l'art le plus consommé, et pour les détruire, il ne falloit pas moins qu'un siècle de lumières, que le talent des plus grands écrivains, et qu'un gouvernement totalement décidé à ne faire aucune grace aux sottises de l'esprit humain. Par le moyen des confréries, par exemple, toutes les actions d'un homme, toutes ses facultés, sa mémoire, son esprit, tous les mouvemens de son corps étoient consacrés à la superstition.

Je ne puis passer sous silence une réflexion philosophique qui se présente ici naturellement, c'est

Digitized by Google

que presque toutes les institutions qui servoient à propager la superstition, peuvent servir au progrès de la raison en les formant sur un nouveau plan, c'est qu'en suivant la même marche, en prenant les mêmes mesures sur le contre-pied de la superstition, on peut parvenir à rendre les hommes raisonnables et philosophes sans le savoir, comme jadis ils étoient superstitieux sans s'en douter. Les institutions sont des moules où l'homme prend la forme que l'on veut. Il n'y a pas là-dessus de leçon à donner au gouvernement actuel. Ses coups d'essai ont été des coups de maître, et par ses moyens victorieux et transcendans, la raison désormais parlera à tous les sens des Français, les dirigera dans tous les momens de leur vie. Revenons à notre objet.

Il faut être juste, et l'on ne peut disconvenir qu'il y a eu des confréries dont le but étoit louable et tendoit au bien de l'humanité. Malgré le mêlange de la superstition, je suis prêt à me réconcilier avec les auteurs de ces confréries. Quel est l'homme sensible qui ne fasse aisément grace à des établissemens favorables au soulagement des hommes, quoiqu'ils soient fondés sur l'erreur. L'homme qui soulage un malade, qui console un misérable, qui donne l'aumône à un pauvre, qui visite un prisonnier, un tel homme, dis-je, est toujours respectable, et sa confrérie méritera l'indulgence du vrai philantrope.

Au reste, dans le moment actuel il n'est pas possible qu'on laisse subsister ces confréries qui sont fondées sur des idées purement religieuses. Les seules confréries que l'on puisse admettre dans un état républicain, ce sont celles de la raison, les sociétés populaires. Voilà les seules associations tolérables dans un état dont la raison est la première divinité.

Outre les sociétés populaires, je serois pourtant bien éloigné de blâmer celles qui, étant favorables au bien de l'humanité, seroient dégagées de tout esprit superstitieux. Il existe de ces sortes de sociétés d'union et de concorde en Angleterre, en Ecosse, en Hollande, en Amérique. Soixante ou quatre-vingt personnes, réunies par des réglemens particuliers,

Digitized by Google

mettent cinq ou six sols par semaine dans une bourse commune. A la fin de l'année il en résulte un fonds suffisant pour fournir vingt sols par jour à ceux des membres de la société qui deviennent malades, infirmes ou estropiés. De telles confréries, en prévenant la mendicité, sont extrêmement favorables aux bonnes mœurs. Il seroit à souhaiter que tous les membres des confréries, qui en ce moment sont encore en grand nombre dans les campagnes, eussent le bon esprit d'imiter cet exemple, de donner à des infirmes, à des vieillards l'argent qu'ils donnoient aux prêtres, et de réparer par les bienfaits de la raison les maux de la superstition. J'espère que ce changement salutaire n'est pas éloigné; en substituant aux prêtres des campagnes des instituteurs sages et éclairés, des prédicateurs de la raison et de la morale, la bienfaisance et l'humanité seront par toute la France la seule religion dominante.

GÉRUZEZ, *encore curé de Sacy, près Rheims.*

CONVENTION NATIONALE.

Démolition des châteaux forts et forteresses dans l'intérieur. 13 pluviose.

En ordonnant, par son décret du 6 août, la démolition des châteaux forts et forteresses de l'intérieur, la Convention nationale n'y a point compris les habitations qui portoient ci-devant le nom de châteaux, et qui, n'offrant aucun signe féodal ni aucun moyen de résistance, ne peuvent nuire à la paix publique. Elle n'a voulu frapper que les fortifications qui ceignent quelques-uns des ci-devant châteaux, et non les fermes ou bâtimens destinés au logement des propriétaires ou locataires.

Quelques erreurs commises à cet égard ont rendu nécessaire le décret dont voici les dispositions :

Tous châteaux forts, toutes forteresses de guerre, dans l'intérieur du territoire de la République, autres que les postes militaires, et ceux qui seront

Digitized by Google

jugés nécessaires au service national, seront démolis, dans le délai de deux mois, de la manière suivante.

Les tours et tourelles, les murs épais garnis de créneaux, de meurtrières et de canardières, les portes défendues par des tours et mascoulies, seront démolis, les ponts-levis seront abattus et les fossés comblés.

Les habitations dégagées des emblêmes féodaux et des objets de défense détaillés dans l'article précédent, seront conservées.

Les cabinets ou pavillons placés à l'angle des jardins attenant aux bâtimens ou isolés d'eux, les petites tours des fermes renfermant seulement des escaliers, ne seront point démolis, à moins que, par leur forme, contenance ou situation, ils ne puissent servir aux moyens d'attaque et de défense.

Les fossés, jugés par les directoires de district, sur l'avis des municipalités, nécessaires au dessèchement des terres, à abreuver les bestiaux, à faire mouvoir les moulins, à la salubrité de l'air, ne seront point comblés.

La dénomination de château, donnée autrefois aux maisons de quelques particuliers, demeure irrévocablement supprimée.

Il sera prononcé par le directoire de district, d'après l'avis d'un ingénieur militaire ou deux ingénieurs des ponts et chaussées, sur les moyens d'exécution et sur les contestations qui naîtront au sujet des démolitions ordonnées par le présent décret.

Le Comité de salut public, au Rédacteur du journal intitulé la Feuille villageoise.

Paris, 25 pluviose, 2e. année de la Rép. française.

Le comité de salut public te charge, citoyen, d'insérer le contenu de cette affiche dans ton plus prochain numéro.

Les membres du comité de salut public, C. A. Prieur, Carnot, Collot-d'Herbois, Billaud-Varenne.

Digitized by Google

Cours révolutionnaires et gratuits, pour apprendre, en trois décades, à fabriquer le salpêtre, la poudre et les canons.

Le COMITÉ DE SALUT PUBLIC a chargé de ces cours,

GUYTON,
FOURCROY,
DUFOURNY,
BERTHOLLET,
CARNY,
PLUVINET,
} *Pour la fabrication des salpêtres et poudres.*

HASSENFRATZ,
MONGE,
PERRIER,
} *Pour la fabrication des canons.*

Les six premiers professeront, à tour de rôle, au laboratoire du Muséum national, maison du Jardin des Plantes, à onze heures du matin.

Les trois autres à la salle des électeurs de Paris, au ci-devant évêché, à deux heures après-midi.

Il y aura trois cours de chaque espèce qui dureront huit jours consécutifs.

Les premiers cours s'ouvriront le premier ventôse.

Les seconds le 11 du même mois.

Les troisièmes le 21 du même mois.

Deux citoyens de tous les districts de la République et des sections de Paris ont été mandés par le comité de salut public, pour assister à ces cours.

L'entrée en sera également libre à tous les autres citoyens.

Digitized by Google

Le commissaire du comité de salut public, chargé de la surveillance de la fabrication des armes, au Rédacteur du journal intitulé la Feuille *villageoise.*

Paris, ce 25 pluviose, l'an deuxième de la République une et indivisible.

Le comité de salut public me charge de vous inviter à insérer dans votre journal un arrêté pris par lui le 12 du mois dernier, sur la nécessité de fabriquer des carabines; arrêté dont vous trouverez ci-joint un exemplaire.

J. H. HASSENFRATZ.

Extrait des registres du comité de salut public de la Convention nationale, du 12 nivose, l'an deuxième de la République française une et indivisible.

ARRÊTÉ.

Le comité de salut public considérant:

1°. Qu'il est nécessaire de fabriquer des carabines, pour armer une partie des défenseurs de la République, afin de leur donner des armes égales à celles que nos ennemis emploient.

2°. Qu'il faut que ces carabines soient promptement fabriquées;

ARRÊTE: 1°. Que chaque district recherchera s'il existe dans son arrondissement un ou plusieurs armuriers en état de travailler à la fabrication des carabines, et qu'il enverra leurs noms et leur demeure à la section des armes du comité de salut public.

2°. Qu'il s'informera quels sont ceux de ces armuriers qui désirent venir à Paris travailler dans un atelier public à cette fabrication, et ceux qui voudront faire des entreprises chez eux: quelle quantité ils voudront entreprendre, et à quel prix; le tout conformément au modèle suivant.

Digitized by Google

TABLEAU

Des Armuriers du District de
qui peuvent travailler à la fabrication des carabines.

Prénoms.	Noms.	Demeure.	S'ils veulent venir travailler à Paris.	S'ils veulent travailler chez eux.			Observations.
				Combien ils peuvent entreprendre.		A quel prix.	
				En tout.	Par décade.		

Digitized by Google

3°. Qu'ils inviteront les armuriers, qui voudront entreprendre chez eux, à envoyer à l'administration centrale, quai Voltaire, n°. 4, la soumission de leur entreprise, afin qu'on leur passe un marché.

4°. Que les districts mettront en réquisition toutes les carabines et tous les canons de carabine existans dans leur arrondissement, soit vieux, soit neufs; et qu'ils les enverront à Paris, afin qu'on puisse les mettre en état de servir aux défenseurs de la patrie.

5°. Que les districts seront chargés d'envoyer, dix jours après la réception du présent arrêté, l'état des armuriers en état de travailler aux carabines, et celui des carabines et canons de carabine existans dans leur arrondissement.

Paris, le 12 nivose, l'an deuxième de la République une et indivisible.

Signé à l'original, Robespierre, Carnot, Couthon, Billaud-Varenne, Barrère, R. Lindet.

Nouvelles des Armées.

Armée des Pyrénées occidentales.

Depuis long-tems les Pyrénées ne retentissoient plus de nos chants de victoire. Nos armées inactives laissoient respirer les satellites espagnols, et plus d'une fois désorganisées par des trahisons et des désordres, elles sembloient attendre, pour recommencer à vaincre, le signal donné par le printems. Il a été donné par l'ennemi lui-même, qui osa, le 17 pluviose, auprès de Saint-Jean-de-Luz, nous attaquer sur cinq colonnes, mais qui ne tarda point à s'en repentir. Cette journée a été très-glorieuse pour les armes de la République. Le combat a duré plus de huit heures. Quoique les Espagnols fussent en nombre double du

Digitized by Google

nôtre, quoiqu'ils aient fait pendant toute l'action un feu vif et soutenu, et qu'ils aient commencé par emporter quelques postes, ils ont été à la fin repoussés et mis en fuite. Quatre de leurs régimens arrivoient de Toulon. Ils ont apparemment voulu essayer s'ils seroient plus heureux dans les Pyrénées, mais là comme au Port de la Montagne, ils ont trouvé d'indomptables républicains, qui leur ont donné une leçon nouvelle. Trois de ces régimens ont été dispersés comme la poussière. Le quatrième, qui est un régiment irlandais, est presque entièrement détruit.

Parmi les traits de valeur et de loyauté qui ont signalé cette journée mémorable, il en est un que n'offrent pas les annales des anciennes Républiques. Aux premiers coups de canon qui se firent entendre, tous les prisonniers près le tribunal militaire de Saint-Jean-de-Luz firent presser le général de leur donner la permission de combattre. Leur prière fut si vive et si souvent réitérée, qu'ils obtinrent cette grace.

L'un d'eux étoit officier; il se présente à leur tête; il répond de tous, et tous jurent de vaincre. Ils se battent en héros, sont en effet vainqueurs, et pour accomplir leur serment, ils reviennent, déposent leurs armes, rentrent dans les prisons et reprennent leurs fers. Que de vertus rassemblées dans cette action! L'amour de la patrie, l'ardeur à défendre la République, la bravoure française et l'obéissance aux loix! Un décret de la Convention en a été la digne récompense. Il a rendu la liberté à tous ces héros prisonniers, plus que suffisamment absous de quelques délits militaires, par ce trait admirable de vertu républicaine.

D'autres avoient manifesté le même desir; et quoiqu'ils n'aient pu obtenir la permission de combattre, ils ont reçu le même prix. Enfermés au fort Socoa, pour quelques fautes de discipline, ils vouloient également voler à l'ennemi. Ils supplioient, pleuroient, menaçoient, s'arrachoient les cheveux de désespoir. Le lendemain de la bataille, les représentans du peuple, témoins de cet élan de courage et

Digitized by Google

de patriotisme, leur accordèrent la liberté ; mais ils ne purent les consoler. « Nous acheterions, disoient-ils, d'un mois de captivité, le plaisir d'avoir combattu hier avec nos frères ».

C'étoit, dans cette belle journée, à qui donneroit le plus de preuves de bravoure et d'enthousiasme pour la liberté. De nouvelles recrues étoient sans armes : elles ne devoient pas combattre, et s'indignoient de leur inaction. Que firent-elles pour en sortir ? elles s'armèrent de bâtons, et chargèrent l'ennemi avec autant de valeur que le reste de l'armée.

Les blessés, conduits à l'hôpital et visités par les représentans du peuple, ne demandoient que de leur serrer la main et de bénir avec eux la République. Que ma blessure est honorable, s'écrioit l'un d'eux ! qu'on enviera mon sort ! Un autre disoit avec le ton du sentiment : dites à la Convention que nous sommes dignes d'elle. Un Trompette dont la cuisse étoit emportée par un boulet, se félicitoit de mourir pour la patrie, et rioit encore en pensant à la fuite des Espagnols. Un sergent du cinquième régiment de chasseurs à pied, voyant qu'on essayoit de le distraire des approches de la mort, disoit en souriant : Je sais bien que je vais mourir, mais c'est avec autant de joie que j'en avois autrefois en allant à la noce.

Tous les corps de l'armée, tous les généraux, les officiers et les soldats se sont distingués dans cette affaire. Le général Fregeville a donné l'exemple du courage, et jamais exemple ne fut mieux suivi. Les Espagnols, qui étoient environ 15,000 hommes, en ont perdu au moins 1,200. Notre armée, qui les a vaincus, étoit cependant affoiblie par 3,000 hommes de ses meilleures troupes, fournis à la Vendée, et par 7,000 autres envoyés depuis trois semaines à l'armée des Pyrénées Orientales. Celle ci, qui d'un autre côté est renforcée par l'armée victorieuse de Toulon, et se trouve en ce moment forte de 60,000 hommes, entendra sans doute avec envie le bruit d'une action si brillante ; elle se hâtera de réparer ses pertes, et de reconquérir sa gloire.

Digitized by Google

Armées du Nord et des Ardennes.

Ces deux armées, portées au grand complet, voient avec joie approcher le moment de leur vengeance. Le Quesnoy, Condé, Valenciennes sont le but de leurs vœux, et la reprise de ces places sera le fruit et le prix de leur courage. Le général Pichegru a pris le commandement. Il a publié en arrivant une proclamation énergique et fraternelle. Son activité, sa bravoure, ses succès au Rhin inspirent la confiance; et tout présage qu'il saura la justifier.

Le général de l'armée de la Moselle, Hoche, est aussi arrivé à Metz avec son état-major. On présume qu'il y aura sur cette frontière un mouvement combiné avec ceux de l'armée du Nord. Toutes les troupes cantonnées sont en mouvement. Elles brûlent d'ardeur et ne demandent que le combat.

Guerre civile dans les départemens de l'Ouest.

Il ne devroit plus être question de la Vendée; mais cette hydre s'agite encore. Toutes ses têtes ne sont pas abattues. Charette et la Roche-Jaquelin respirent. Ils rassemblent autour d'eux quelques milliers de brigands échappés au glaive des Républicains. L'exécution barbare et exagérée des décrets pour la destruction de la Vendée leur a procuré des recrues; l'imprudente dissémination de nos troupes, a redonné de l'audace aux rebelles; ils ont fait des attaques vers Beaupréau, Montrevault et Saint-Fulgent. Ils ont même attaqué Chollet. Nos soldats pris au dépourvu, et ne se souvenant plus de leurs victoires, ont fui devant ces brigands tant de fois vaincus. Le brave général Moulins, après de vains efforts pour les rallier, blessé dans la mêlée, et prêt à tomber entre les mains des ennemis, a mieux aimé mourir, et fidèle à ses sermens républicains, il s'est brûlé la cervelle. Les troupes se sont enfin ralliées, une colonne de l'armée du Nord a rétabli le combat, et Chollet a été repris.

Digitized by Google

La Convention nationale, en apprenant ces nouvelles, a décrété que la mémoire du général Mouins est chère à la patrie : il lui sera élevé à Tiffange, un tombeau simple, aux frais de la République : et ces mots seront gravés sur la pierre :

« *Républicain, il se donna la mort pour ne pas tomber vivant au pouvoir des brigands royalistes* ».

Quelques jours après, (le 22 pluviôse) une division de notre armée a rencontré celle de Charette près le Pont de Noyon, sur la grande route de Nantes. Le combat s'est engagé. Les rebelles ont fait résistance. Cinq drapeaux blancs flottoient à la tête de 4,000 hommes. La fusillade a été vive pendant une bonne heure. Mais nos troupes indignées, ont enfin avancé au pas de charge. Les brigands ont été enfoncés de toutes parts. Chacun a jetté ses sabots pour fuir avec précipitation dans les bois. Plus de 800 ont mordu la poussière. Le reste s'est dispersé. Les Républicains sont à leur poursuite, et ne leur permettront plus de former aucun rassemblement dangereux. On espère que peu de jours suffiront pour anéantir entièrement ces débris impurs et désormais impuissans de la Vendée.

Recettes économiques.

Au quartier-général de l'armée des Ardennes, ce 12 pluviôse, an deux de l'ère Rép.

Hors la République, point de salut.

Au Rédacteur de la Feuille villageoise.

Comme tu saisis avec avidité toutes les occasions d'instruire et d'économiser la bourse de nos bons frères les Villageois, voudras-tu bien insérer dans ta feuille le moyen d'épargner le papier, sur-tout dans les leçons d'écriture et de dessin ? L'on ne peut donner trop de publicité à ce procédé que voici :

Digitized by Google

Pour apprendre à lire en écrivant.

Il faut mettre une feuille de corne bien déliée sur un exemple, et former ses lettres par-dessus, celles de l'exemple paroissant au travers, comme si ce fût du verre. On lave ensuite cette feuille de corne, et comme elle dure toujours, c'est une épargne pour les enfans des pauvres et pour les autres.

Encre économique.

Il faut avoir et conserver le fiel du poisson qu'on appelle *sèche*, dont les mers abondent dans les équinoxes. L'on y mêle de la gomme arabique, pour empêcher cette encre naturelle de couler. Il n'y en a point de plus noire, de plus économique ni de meilleure. Six pintes sur les lieux ne coûteroient pas douze sous, toute préparée.

Salut et fraternité,

FORTIN, *commis à la distribution des vivres, à l'armée des Ardennes.*

GRAVURE.

LE TRIOMPHE DE LA MONTAGNE. Sur un char civique sont placées la LIBERTÉ et l'ÉGALITÉ. La liberté porte l'emblême de la montagne, sur lequel est écrit, *vivre libre ou mourir*. Derrière elle est un jeune chêne portant cette inscription : *Vérité et Raison*. La FÉLICITÉ PUBLIQUE, tenant une corne d'abondance et un rameau d'olivier, est assise en avant dans le même char, sur le faisceau national. MERCURE, symbole de l'intelligence et de l'activité, conduit les coursiers et dirige leur marche, tandis qu'HERCULE et MINERVE, symboles de la force et de la sagesse, exterminent les monstres divers qui, sous différens masques, vouloient nous ravir la liberté. Le fond du tableau représente un Soleil levant.

Cette estampe dessinée et gravée par *Lélu*, se vend à Paris, chez l'auteur, rue S. Jacques, vis-à-vis le collège de l'Égalité, n°. 614.

De l'Impr. de la Feuille Villageoise, rue du Théâtre-François, N°. 4.

Digitized by Google

N°. 22. IVme. Année.

LA FEUILLE VILLAGEOISE.

Nonidi, 9 *Ventôse*,
L'an second de la République française.
Jeudi, 27 *Février* 1794. (Vieux style).

Au citoyen GINGUENÉ.

Suppression du nom du PAPE *dans les prières françaises.*

Droyes, 20 pluviôse, l'an 2e. de la Rép.

S'IL y a long-tems que je ne t'ai écrit, mon cher instituteur, c'est que par fois je suis d'une indolence à laquelle rien ne ressemble, et dont mes paroissiens et mes correspondans, la *religion* et la *philosophie* doivent un peu souffrir : au reste, aux matières extrêmement intéressantes, à toutes les belles et bonnes choses dont tu as le talent de remplir tes feuilles, on peut juger aisément que ni toi, ni tes lecteurs, n'avez à vous plaindre de mon silence.

Au mot de *Pape* qui vient de frapper mes oreilles, je me réveille comme d'une profonde léthargie; et, au risque de t'endormir, je m'en vais te communiquer les idées que ce mot m'a fait naître.

Soit que les Italiens doivent encore long-tems regarder l'évêque de Rome comme leur souverain, adorer sa pantoufle, le croire infaillible dans les bulles qu'il adresse au *monde catholique*, soit qu'ils soient bientôt détrompés des idées aussi fausses que ridicules qu'ils ont conçues sur la papauté, et qu'ils

Digitized by Google

soient prêts à briser le joug honteux de la tiare, les Français feront bien de n'entretenir aucune espèce de relation avec cet être hétéroclite qu'on appelle le Pape. Qu'a de commun (pour me servir d'une expression mystique), Jesus-Christ avec Bélial? qu'ont de commun les enfans de la liberté avec le père de la tyrannie religieuse? qu'ont à faire les disciples du sans-culotte Jesus au despote fastueux qui ose se dire son représentant? Je voudrois donc que le nom des pontifes de Rome fût effacé de tous les livres de prières; je voudrois qu'aucun ministre du culte catholique, tant que ce culte existera, ne fît retentir à des oreilles familiarisées avec les termes *égalité* et *liberté* ceux de *pape* et de *chef de l'église*. Pour moi, il y a plus de deux ans que je ne fais pas mention de Pie VI dans le prône et la liturgie : je souhaite que mes confrères prennent le même parti. Laissons aux catholiques de Coblentz le pontife de l'erreur et de l'imposture, leur dieu est la vanité, est le mensonge. Nos pontifes à nous, sont les défenseurs des droits du peuple; notre Dieu c'est la vérité.

Salut, fraternité et amitié pour la vie.

J. M. Dupuis, *ministre du culte catholique, à Droyes et à Puelmontier, près Montier-en-Der, département de la Haute-Marne.*

Réponse.

Le nom de l'évêque romain dans les prières françaises, est un véritable scandale. Prêtres ignorans ou perfides qui le prononcez, villageois routiniers et crédules, qui le répétez, savez-vous que c'est le nom de l'un de nos plus implacables ennemis? savez-vous que la vieille idole qui le porte encore, tandis que vous avez la duperie de faire des vœux pour elle, en forme de sanglans contre vous; que la République seroit renversée, que l'invasion ennemie déchireroit, ravageroit toute la France, que l'aristocratie et la royauté, soutenues par le fanatisme, triompheroient sur les cadavres des derniers Républicains, si ces

Digitized by Google

veux homicides de votre Saint Père le Pape n'étoient, par bonheur, aussi impuissans que barbares?

Ah ! cessez de mêler un nom odieux et ridicule dans des prières adressées à ce Dieu, qui, s'il daigne les écouter, voit en pitié votre démence ; imitez le sage et vertueux curé de Droyes qui a cessé depuis deux ans de mettre entre Dieu et lui un pape.

Ou si vous priez encore pour Pie VI, que ce soit pour demander sa conversion, pour demander qu'il abdique la papauté, cette dignité mondaine créée par l'orgueil, et contraire à la simplicité de l'évangile ; qu'il abjure la superstition que Dieu déteste, et qu'il embrasse enfin le culte de la philosophie et de la raison, que Dieu chérit et protège comme le seul digne de lui.

LES XXV PRÉCEPTES DE LA RAISON,

Adressés aux vrais Sans-Culottes.

Un vieillard respectable, un patriote à cheveux blancs, desire que ces vingt-cinq préceptes rédigés à Bordeaux par son fils, soient insérés dans notre Feuille. On les a jugés utiles dans toutes les campagnes d'un Département ; il espère qu'ils le seront dans toutes les campagnes de la République ; nous l'espérons comme lui ; et nous donnons avec plaisir cette jouissance à son civisme et à son cœur paternel.

I. La nature entière t'annonce un créateur ; adore-le : il est par-tout, par-tout il t'entendra.

II. Les merveilles qui t'environnent, voilà ses ministres ; n'en connois pas d'autres, ceux-là te parleront toujours vrai.

III. A ta conscience seulement tu confesseras tes fautes ; elle seule parle franchement, elle seule peut t'absoudre.

IV. Aux miracles, aux sortilèges ne crois pas ;

Digitized by Google

méfie-toi des perfides caresses de tous faux prêtres, de tous ci-devant grands, ennemis de la République, s'il en existe encore.... ce sont des jongleurs qui te trompent, qui mentent et qui veulent ta perte.

V. Observe de point en point la loi de ton pays, et jamais tu n'erreras.

VI. Après ton créateur, aime ta patrie par-dessus tout, elle seule doit fixer ta pensée, diriger tes actions; ton sang est à elle.

VII. Après la patrie, tu aimeras et chériras comme toi-même ton père et ta mère: tu leur dois respect et soumission, s'ils sont Républicains; avant toi-même, tu leur dois les besoins de la vie et soulagement dans leur vieillesse: honore-les, voilà ton devoir.

VIII. La liberté, voilà la devise du bon citoyen: elle est la récompense des vertus civiques.

IX. L'égalité, voilà ton patrimoine.

X. Haine éternelle, guerre à mort aux tyrans, aux vils despotes.

XI. Aux traîtres, aux parjures, aux ennemis de la patrie ne donne point asyle, si tu ne veux être coupable de leurs crimes.

XII. Quand la patrie est en danger, ne te cache pas lâchement; montre-toi le premier et à découvert: en combattant pour elle, tu combats pour toi.

XIII. En vrai Républicain, surveille les ennemis de la liberté; déjoue les complots séditieux; dénonce les conspirateurs: arrête courageusement les *patricides*, et livre-les à la justice des loix.

XIV. Protège ouvertement, envers et contre tous, l'innocence opprimée; n'écoute ni haine, ni ressentiment, ni passions. Pardonne aisément, si tu veux qu'on te pardonne: aie en horreur la médisance, et souviens-toi qu'un calomniateur est le plus grand des criminels.

XV. Tout mortel Républicain est ton frère; tends-lui toujours la main: avec candeur éclaire-le dans ses égaremens; cache soigneusement ses fautes; retire-le de la mauvaise route, et dis-toi toujours:

Digitized by Google

Je suis homme, rien de ce qui intéresse un homme ne m'est étranger.

XVI. Fuis l'envie, la jalousie, l'ambition et l'intrigue, si tu ne veux pas commettre de bassesses.

XVII. Ne sois pas méchant; aime ton prochain comme toi-même, rends-lui service, et sois bienfaisant : ne fais pas à autrui ce que tu ne veux pas qu'on te fasse; et dans la pratique de ces vertus, tu en trouveras la récompense.

XVIII. Sois réservé dans tes paroles; sois réfléchi; déteste le mensonge; aime la vérité; fuis la violence, la colère; que ton cœur dicte tes sermens, si tu ne veux pas commettre d'inconséquences.

XIX. Sois franc, désintéressé, sans détours, et tes actions seront pures et sans reproches.

XX. Souviens-toi que l'agiotage, l'accaparement et l'égoïsme sont des crimes capitaux.

XXI. Méprise la richesse; c'est l'apanage des sots : content de ton sort, n'envie point celui d'autrui, ni la fortune de ton voisin; n'emprunte pas, si tu ne peux pas rendre : ce qui est à un autre, n'est pas à toi; déteste l'avarice, l'usure, la paresse, si tu ne veux être méprisé, et vivre honteusement.

XXII. Sois charitable; soulage l'humanité souffrante; que la veuve et l'orphelin trouvent en toi un défenseur; protège femmes, enfans, et avec vénération regarde tout vieillard.

XXIII. Toi vieillard, prêche et instruis la jeunesse : et toi femme reste dans ton ménage; veille à la conservation de tes enfans, ils appartiennent à la patrie.

XXIV. Sans-culotte Républicain, à tous tes frères tu dois le bon exemple et des faits qui les persuadent; traite-les avec douceur, et chéris-les constamment : à ta femme, à tes enfans et à ta famille, avec aménité, inspire les vertus sociales et républicaines; sois bon père, bon mari, bon fils; tu seras digne d'être libre, et la patrie t'aimera.

XXV. Souviens-toi enfin que la Montagne, centre des vertus, est le point de ralliement de tout bon citoyen : tu lui dois hommage, vénération et fidé-

Digitized by Google

lité ; elle seule a voulu le bien : elle seule l'a fait ; à elle seule et aux braves défenseurs de la patrie tu dois ta liberté.

Par J. GRASSET-SAINT-SAUVEUR.

Les représentans du peuple, en séance à Bordeaux, arrêtent l'impression de ces préceptes au nombre de dix mille exemplaires, pour être distribués dans les campagnes.

Signé, C. Alex. YSABEAU, TALLIEN.

Par les Représentans du Peuple.

PEYREND-DHERVAL, *secrétaire de la commission, commissaire des guerres.*

FABRICATION

DES CANONS DE FER COULÉ.

L'art d'extraire le salpêtre, l'art de faire la poudre, l'art de fabriquer des canons, voilà dans ce moment les *beaux arts* dont les Républicains français doivent principalement s'occuper.

Dans notre n°. 21, on a vu l'institution de cours gratuits et révolutionnaires pour apprendre en trois décades à fabriquer le salpêtre, la poudre et les canons, cours où sont appellés deux citoyens de chaque district ; et où sont admis tous les autres citoyens.

C'est par la fabrication des canons que commencent ces études républicaines, ouvertes depuis le premier ventôse. Les leçons en sont non-seulement publiques, mais encore imprimées en grand nombre, pour être distribuées dans toute la République.

Frères et amis, j'ai du plaisir à vous les transmettre : vous y verrez que ce n'est pas un voyage inutile qu'ont fait à Paris vos concitoyens, qu'ils y sont venus apprendre les sciences les plus utiles à un

Digitized by Google

peuple qui a sa liberté à conquérir. Vous partagez les sentimens qui les inspirent ; vous participerez aux instructions qu'ils reçoivent.

J'ai cru nécessaire d'ajouter aux deux premières leçons quelques notes explicatives, pour que vous ne trouviez rien d'obscur dans ce qui, étant destiné à tous, doit être intelligible pour tous.

COURS RÉVOLUTIONNAIRE.

De la fabrication des canons de fer coulé.

Première leçon. MINES DE FER.

Les *métaux*, lorsque leurs molécules (1) sont séparées, par quelque moyen que ce soit, ou rendues moins adhérentes les unes aux autres par la chaleur, ont la faculté de se combiner avec l'*oxigène* (2). Alors ils perdent l'éclat et la plupart des autres propriétés métalliques ; ils augmentent de poids, ils ont une forme terreuse ; ce sont des *oxides* (3).

Les oxides se trouvent dans le sein de la terre ; ils n'y sont presque jamais purs ; ils sont le plus souvent combinés ou avec d'autres oxides, ou avec des matières combustibles, comme le soufre, ou avec des matières terreuses, auxquelles ils sont adhérens, et lorsqu'ils y sont en assez grande quantité pour en être extraits, on les appelle *mines métalliques* ; ainsi la mine de fer est un oxide de fer, le plus souvent

---

(1) Les petites parties dont ils sont composés.

(2) L'*oxigène*, est la base de l'air pur ou vital. Sans lui il n'y a point d'acides : c'est lui qui les engendre. Ce mot *oxigène* est composé de deux mots grecs, et signifie *générateur des acides*.

(3) Les *oxides* sont donc des métaux à qui l'oxigène a fait perdre leur éclat en se combinant avec eux, et dont il a augmenté le poids en y ajoutant le sien.

Digitized by Google

combiné avec des matières terreuses, telles que l'argile, le sable fin et la pierre à chaux, ou avec d'autres métaux tels que l'arsenic, le manganèse (1), ou enfin, avec des matières combustibles, tels que le soufre, le phosphore, etc.

Les mines de fer se trouvent ou dans les terreins primitifs ou dans les terreins d'alluvion (2).

Les premières donnent presque toujours du fer de bonne qualité; elles sont ou sans mélange de matières terreuses, comme la mine de l'isle d'Elbe, ou combinées avec des matières terreuses, comme la mine spatique, qui peut être ou blanche, ou grise, ou brune. Les unes et les autres peuvent être cristallisées ou non cristallisées. Elles composent ce qu'on appelle en général *mines en roches.*

Les mines que l'on trouve dans les terres d'alluvion sont le plus souvent mêlées avec du phosphore, qui rend le fer cassant à froid.

Elles sont ou de formation ancienne ou de formation nouvelle.

Dans le premier cas, on les trouve ou en masse ou en grains épars dans la terre, arrondis, quelquefois anguleux; alors on les lave pour en séparer la terre.

Dans le second cas, l'oxide libre résultant de la décomposition des pyrites (3), et entraîné par les eaux des pluies, se dépose dans le fond des marais, comme dans la Dalécarlie, d'où on le retire par l'exploitation, et où il s'en rassemble d'autres dans la suite.

---

(1) Espèce de minéral ferrugineux.

(2) Mot latin francisé. Les terreins d'alluvion sont ceux qui sont formés par le cours des eaux qui les a peu-à-peu enlevés aux terres voisines.

(3) Pierre métallique qui contient des parcelles d'argent, de cuivre, de laiton, etc. C'est une espèce de marcassite qui fait *feu* lorsqu'elle est frappée d'un corps dur. De-là lui est venu son nom grec de pyrite. (*Pyr* en grec veut dire *feu*).

Digitized by Google

Deuxième leçon. FONDERIE DE FER.

On sépare le fer des matières terreuses et de l'oxigène, avec lesquels il est combiné dans la mine, en faisant fondre le minerai dans un haut fourneau. Les matières terreuses forment un verre grossier qu'on nomme *laitier*, et qui surnage. Le fer, comme plus pesant, tombe au fond du creuset.

Le charbon incandescent (1) a aussi la faculté de se combiner avec l'oxigène; il s'y attache même avec plus de force, et il l'enlève à presque toutes les autres substances; ainsi dans le haut fourneau le charbon enlève à l'oxide de fer une partie de son oxigène (2), mais il n'a pas le tems de l'enlever en entier. Le fer reprend son éclat métallique; mais l'oxigène, qu'il retient encore, le rend fusible (3), cassant: c'est la matière du *fer coulé* ou la *fonte*; sa cassure est blanche et brillante.

Le charbon incandescent s'allie aussi avec le fer; et lorsque, dans la charge du fourneau, on en met plus qu'il n'en faut pour échauffer et fondre la mine, une partie se combine avec le fer. Alors la fonte refroidie est plus ou moins grise, selon qu'elle contient plus ou moins de charbon. La fonte grise, contenant moins d'oxigène est aussi moins cassante, et c'est cette substance qu'on emploie à la confection des canons pour le service de la marine.

Pour *affiner* le fer, c'est-à-dire, pour lui donner toute la ductilité (4) dont il est susceptible, il faut enlever à la fonte tout l'oxigène qu'elle retient. Pour

(1) Enflammé, qui est tout en feu.

(2) Voyez les notes sur la première leçon.

(3) Propre à être fondu.

(4) Un métal ductile est celui qui peut s'étendre avec le marteau: la ductilité est la qualité qui rend le métal susceptible d'être ainsi étendu.

Digitized by Google

cela ; on la fait refondre à la forge entre des charbons allumés ; elle y perd sa fusibilité, elle devient susceptible de s'alonger sous le marteau, et de prendre la forme de barres. C'est le *fer forgé*.

Si la mine contient du phosphore, il en reste la plus grande partie dans le fer forgé, ce qui le rend cassant à froid.

Si la mine contient des oxides d'autres métaux fusibles, sur-tout de l'arsenic, ces métaux restent en grande partie dans le fer, et le rendent cassant à chaud.

Le charbon combiné avec le fer affiné forme *l'acier*. On nomme *acier naturel* ou *acier de forge* celui qui résulte de l'affinage de la fonte grise traitée de manière que le charbon qu'elle contient ne se brûle pas. On appelle *acier de cémentation* (1), celui qu'on obtient en tenant pendant un certain tems du fer forgé en contact avec le charbon incandescent dans des vaisseaux clos, afin qu'il absorbe une quantité suffisante de ce combustible.

Résumé des deux premières leçons (2).

1°. La mine de fer est un mélange d'*oxide de fer* avec différentes substances.

2°. L'oxide de fer est le résultat de la combinaison du fer avec une quantité d'oxigène assez grande pour lui faire perdre son éclat métallique. L'oxigène peut y entrer en différentes doses et jusqu'au tiers du poids total de l'oxide.

3°. La fonte est de l'oxide qui a cédé au charbon

---

(1) La *cémentation* est une opération chymique qui consiste à arranger des métaux dans un vaisseau avec du soufre, des sels, du charbon, de la brique pilée, etc., et à exposer ce mélange à l'action du feu.

(2) Pour bien entendre ce résumé, il faut avoir lu plusieurs fois, avec attention, les deux leçons et les notes.

Digitized by Google

la plus grande partie de son oxigène, et qui en retient encore une certaine quantité qui la rend cassante et fusible. La fonte est blanche, si elle ne contient que du fer et de l'oxigène ; elle est grise, si de plus elle contient du charbon.

4°. Le fer affiné est un métal pur, du moins autant que les moyens employés dans les forges peuvent le permettre.

5°. L'acier est du fer pur combiné avec du charbon, soit qu'il le tienne de la fonte grise dont il provient, comme *l'acier de forge*, soit qu'on l'y ait introduit par art, comme *l'acier de cémentation*.

Troisième leçon. MOULAGE DES CANONS.

On a d'abord coulé les canons creux ; mais le noyau qui formoit l'ame étoit sujet à se décentrer, il donnoit lieu à des soufflures qui rendoient les pièces défectueuses. Maintenant on les coule pleins ; on les fore ensuite, et le moule n'a pas de noyau.

Il y a deux procédés pour mouler les canons ; celui du moulage en terre, et celui du moulage en sable.

1. Le moulage en terre a deux parties distinctes ; la confection du modèle qui sert à faire le moule, et la confection du moule.

Pour faire le modèle, on prend un axe de bois que l'on nomme trousseau, dont la grosseur diminue uniformément d'un bout à l'autre, pour qu'il se dépouille facilement, et mobile sur deux tourillons placés à ses extrémités. On garnit ce trousseau d'une natte de foin cordé, puis on applique sur cette natte des couches successives d'une terre argileuse, molle et pétrie avec du crotin de cheval ; on fait sécher ces couches les unes après les autres, en faisant tourner le modèle sur un feu de charbon ; et on donne aux dernières couches la forme exacte que doit avoir le canon, au moyen d'un échantillon découpé suivant le profil du canon, et qui enlève toute la terre molle qui excède ce profil. Cette dernière couche bien séchée, on fixe dessus les modèles des tourillons du

Digitized by Google

canon ; et dans cet état, ce modèle qu'on appelle noyau, est propre à servir à la confection du moule.

Pour faire le moule, on enduit d'abord le modèle d'une légère couche de cendre lessivée qui doit empêcher le moule d'adhérer au modèle ; puis on met sur tout le modèle une première couche d'une terre argileuse très-délayée, et mêlée de peu de crotin ; quand elle est sèche, on en met une seconde de la même terre qui a pour objet de remplir les gerçures de la première. On la laisse également sécher, et ensuite on met deux couches consécutives d'une terre plus épaisse et moins molle, puis on garnit tout le moule de bandes de fer dans sa longueur, et de cercles de fer dans son contour ; enfin on recouvre le tout de plusieurs couches de terre qui ne se mettent chacune que quand la précédente est sèche.

Le moule fini, on le soulève pour le faire porter sur un chariot ; on chasse par le petit bout le trousseau qui se dégage facilement ; on retire la natte de foin cordé ; la terre qui reposoit sur cette natte, pour composer le modèle, s'éboule de toutes parts, on repousse les modèles des tourillons qui tombent sur la terre éboulée, et on retire le tout de l'intérieur du moule. On garnit les bouts des tourillons du moule de deux gâteaux de terre bien séchée, et qu'on fixe à la ferrure de ces tourillons. Cela fait, on chauffe l'intérieur du moule pour le sécher, ensuite on y passe un enduit d'argile délayée à grande eau, pour réparer tous les petits défauts, et enfin une couche de charbon pilé très-fin et délayé, dont l'objet est d'empêcher que le métal n'adhère au moule, et que la surface extérieure du canon ne s'oxide en touchant la terre qui retient toujours un peu d'humidité.

On fait à part le moule de la culasse du canon, et celui de la *masselotte*, et on dispose leurs ferrures de manière qu'elles correspondent à celles du moule du canon, et qu'elles puissent être fixées les unes aux autres, soit par des fils métalliques, soit avec des boulons à écrous.

La masselotte est une partie ajoutée à la longueur du canon. Elle a trois objets : le premier, de comprimer

Digitized by Google

le métal par son poids, et de l'obliger à remplir exactement toutes les parties du moule ; le second, est de fournir du métal à la pièce, à mesure qu'elle prend de la retraite par le refroidissement ; le troisième, est de recevoir toutes impuretés que le métal rejette à sa surface, et toutes les soufflures qu'elles occasionnent, de manière qu'en coupant la masselotte, la pièce soit sans défaut.

Tout étant ainsi disposé, on descend le moule, la culasse en bas, dans une fosse assez profonde, creusée en avant du fourneau. Lorsqu'il est posé bien d'à-plomb, on remplit la fosse de terre sèche, qu'on bat tout autour du moule pour le soutenir, et le mettre en état de résister à la pression du métal fondu.

Ce procédé, qui exige la confection d'un modèle par chaque moule, est très-long : il expose à des maladies les ouvriers qui enterrent et déterrent les moules ; il est cependant encore le seul qui soit en usage dans les établissemens nationaux, tels que Douai, Strasbourg, Ruelle, quoique depuis un assez grand nombre d'années, le moulage en sable fût connu et pratiqué en France : tant le perfectionnement a de peine à s'introduire dans les établissemens nationaux !

2. Pour le moulage en sable, on a un modèle en cuivre de la pièce de canon, garnie de sa masselotte. Ce modèle est divisé en tronçons, qui se moulent séparément, et la division est telle, que chaque tronçon puisse facilement se dépouiller.

Chaque tronçon a une caisse de fer coulé, de même hauteur que lui, et composée de deux pièces qui se réunissent, et que l'on serre l'une contre l'autre avec des boulons à la clavette. Le modèle se place au centre de la caisse, et on remplit l'intervalle qui se trouve entre le modèle et la caisse avec du sable mêlé d'un peu d'argile, que l'on presse et que l'on bat par couches successives de quatre lignes d'épaisseur.

Le modèle de cuivre est creux, tant pour diminuer son poids, que pour la facilité du service.

Digitized by Google

Si la pièce doit porter quelques parties saillantes comme les tourillons, une astragale, etc., on applique le modèle de ces objets sur le modèle du canon, et on les y fixe par des vis que l'on tourne dans l'intérieur du modèle. Quand la pièce est moulée, on retire les vis; le corps du modèle se dépouille, et on retire ensuite les modèles des parties saillantes. On enduit ensuite l'intérieur du moule d'une couche de charbon délayé dans une eau légérement argileuse, pour le même objet que dans l'autre moulage.

Les moules des tronçons étant faits, on les fait sécher dans une étuve bâtie en briques comme un four, et dont la porte est de fer; puis on monte les caisses les unes sur les autres pour composer le moule entier; on les assemble par des boulons à clavettes, et au moyen d'une grue on descend le moule entier dans la fosse qui n'a pas besoin d'être remplie de terre, parce que les caisses de fer coulé sont en état de résister à la pression du métal en fusion.

Quatrième leçon. COULAGE DES CANONS.

Le moule étant mis en place dans la fosse, on pratique une rigole en terre pour conduire le métal coulant depuis le trou du creuset du fourneau, que l'on débouche pour le moment de la coulée, jusqu'à la bouche du moule. La terre de cette rigole ne doit pas être trop sèche, parce que le métal l'entraîneroit avec lui dans le moule; elle ne doit pas être trop humide, parce qu'elle occasionneroit des explosions qui feroient manquer la coulée; elle doit être assez humide pour être battue et unie à sa surface.

Si la pièce est petite, ou si le creuset du fourneau est assez grand pour fournir la matière à la coulée de la pièce, on perce le trou du creuset avec un ringard, et le métal coule dans la rigole. On traverse cette rigole par une pale qui, plongeant un peu dans le ruisseau de métal, arrête les scories qui flottent à la surface, et ne laisse passer que le métal pur dans le fond de la rigole.

Digitized by Google

Mais pour les pièces de gros calibre, dont chacune exige environ neuf milliers de fonte, les creusets des hauts fourneaux ne contiennent pas assez de matière. Pour y suppléer, on bâtit, à portée du haut fourneau, un ou plusieurs fourneaux de réverbère, qui ont simplement pour objet de refondre la fonte provenant d'autres fonderies, et d'en fournir la quantité qu'exige la coulée; alors on réunit les rigoles des fourneaux de réverbère à celle du haut fourneau; on perce d'abord les creusets des fourneaux de réverbère, parce que la matière, acquérant plus de ténacité à la refonte, elle convient mieux pour le tonnerre de la pièce: on porte ensuite le creuset du haut fourneau pour achever la volée du canon et la masselotte, de manière cependant qu'il n'y ait aucun intervalle entre les deux écoulemens.

Les fourneaux de réverbères sont chauffés avec un combustible qui produit de la flamme. Le feu n'est point animé par des soufflets; son activité est excitée par le tirage de la cheminée, et elle est d'autant plus grande, que la cheminée est plus haute. La flamme, pour aller gagner la cheminée, est obligée de frapper le métal, qui est placé sur un sol en pente; et à mesure que le métal fond, il coule et se rassemble dans le creuset du fourneau.

Jusqu'ici, on a toujours chauffé les fourneaux de réverbères avec du charbon de terre: comme l'activité de la flamme de ce combustible est très-grande, la fusion est plus rapide, et la fonte s'altère moins. Ainsi, par-tout où l'on peut avoir de ce combustible, il faut lui donner la préférence; mais dans les lieux où il est impossible de s'en procurer, on pourra chauffer le fourneau avec du bois, en ayant attention de placer le bois debout, et de l'employer bien séché, afin qu'il s'enflamme avec plus de rapidité.

La coulée faite, on laisse le moule en place environ dix à douze heures, pour lui donner le tems de se refroidir assez pour qu'il puisse être transporté, sans que la pièce s'altère; ensuite on le retire de la fosse, on le couche à terre, on désassemble les parties du chassis, et on dépouille la pièce du sable

Digitized by Google

qui lui adhère, et elle est en état d'être transportée à la forerie.

Cinquième leçon. FORAGE DES CANONS.

Quand la pièce de canon est décapée et refroidie, on la transporte dans un autre attelier, que l'on nomme forerie, et où l'on doit exécuter les deux opérations de couper la masselotte et de forer l'ame.

La forerie est une usine dans laquelle on fait tourner, sur elle-même, une ou plusieurs pièces de canon comme sur un tour, et dans laquelle on leur communique ce mouvement, soit par une roue à eau, soit par une machine à feu, soit, à défaut de ces deux moyens, par un manège que des chevaux font tourner, et qui, au moyen d'un rouet et d'une lanterne, transmet au canon le mouvement de rotation.

On place le canon dans le prolongement de l'axe de l'arbre tournant; il est supporté par deux colets placés l'un sous l'étranglement du bouton de la culasse, l'autre un peu en arrière de la bouche de la pièce, et il est saisi par l'arbre tournant au moyen d'une tige carrée, que, pour cet objet, on a ménagée à l'extrémité du bouton de la culasse, et que l'on coupe ensuite.

La pièce ainsi montée et mise en mouvement, on présente un outil, que l'on nomme *grain d'orge*, à l'endroit où doit être coupée la masselotte: il entame la fonte, et lorsque la feuillure est creusée de quelques pouces, on frappe avec un maillet sur le bout de la masselotte; le noyau qui reste se casse, et la masselotte se détache: on la reporte au fourneau de réverbère pour fournir aux coulées suivantes.

Puis avec un outil, on unit l'extrémité de la pièce que la cassure rendoit raboteuse; on creuse un peu le centre à-peu-près de la forme que doit avoir la pointe du foret, et la pièce est disposée pour le forage.

Le foret est une forte tige de fer forgé, d'une longueur un peu plus grande que celle de l'ame du canon, portant, à l'une de ses extrémités, un

Digitized by Google

taillant d'acier trempé, et supportée, à l'autre extrémité, par une espèce de chariot mobile entre deux coulisses. Ce foret se place dans le prolongement de l'axe de la pièce; un poids suspendu, en tirant continuellement le chariot, presse le taillant du foret contre la pièce de canon qui tourne: ce taillant rode et entame continuellement la fonte, et l'ame se fore sans autre attention que celle d'entretenir constamment, au moyen du poids, le pressoir du foret contre la pièce.

Dans quelques foreries, on fait encore cette opération en deux tems; on fore d'abord une ame d'un calibre plus petit, puis on passe le foret du calibre de la pièce. Dans les foreries nouvelles, l'opération est plus rapide; l'ame se fait d'un seul coup de foret; seulement on tient ce foret d'une demi-ligne plus petit qu'il ne convient, et ensuite on met de calibre la pièce, au moyen d'un alaisoir qui rend l'intérieur de l'ame plus uni, et qui fait disparoître toutes les inégalités que la première opération peut avoir produites.

Les taillants d'acier sont amovibles: ils sont fixés à l'extrémité de la tige par des vis; on peut les démonter pour les changer ou pour les affûter quand il est nécessaire.

Il est avantageux que, dans la forerie, il y ait une potence, une grue, ou une machine, quelle qu'elle soit, qui donne des facilités pour enlever la pièce de dessus le chariot qui la conduit à la forerie; pour la placer sur le banc de foret; pour l'en retirer ensuite, et la recharger sur le chariot qui doit l'emmener.

Sixième leçon.

FORAGE DE LA LUMIÈRE, VISITES, ÉPREUVES.

Dans les fonderies où l'on coule en terre, la première opération que l'on fait lorsque le canon est enlevé de la forerie, est d'ajuster les tourillons dont les modèles peuvent avoir été mal placés sur celui du canon. Mais dans le moulage en sable, comme les modèles des tourillons ne sauroient être mal placés,

Digitized by Google

si la position des vis qui les fixent a été bien déterminée, il n'y a rien ou il y a peu de chose à réparer.

La lumière est l'ouverture par laquelle le feu se communique à la charge du canon; elle se fait avec un foret que l'on fait tourner au moyen d'un archet: sa direction doit être telle, qu'elle aille rencontrer la charge vers le fond. Cette opération n'exige d'autre attention que de donner au foret la direction convenable pour cet objet.

La lumière étant percée, on fait une première visite pour s'assurer si l'ame a les dimensions exigées, et si les pièces n'ont d'incorrections que celles qui sont tolérées par les réglemens, et alors on les soumet à l'épreuve de la poudre.

Pour cela, on les porte au champ d'épreuve, où on les place sur des affûts, on leur fait subir deux décharges pour chacune desquelles le poids de la poudre est la moitié de celui du boulet. On met un valet sur la poudre, puis deux boulets, enfin un second valet, le tout fortement refoulé, et on tire.

Les deux salves faites, si les pièces ont résisté, on les visite de nouveau, et on sonde l'ame avec des instrumens propres à faire reconnoître les chambres qui pourroient s'y être formées par les deux décharges. On rebute les pièces défectueuses; celles qui ne présentent aucun défaut qui ne puisse être toléré sont enfin soumises à l'épreuve à l'eau.

Pour cela, on bouche d'abord la lumière, et on élève assez la volée de la pièce pour pouvoir la remplir d'eau; on y laisse séjourner l'eau pendant quelque tems, pour lui donner la facilité de dissoudre les matières qui pourroient en être susceptibles, puis on ferme la bouche du canon avec un écouvillon qui entre juste, et on refoule fortement cet écouvillon. Si la pièce a quelques petites ouvertures, l'eau, fortement pressée, s'y insinue et les dévoile en sortant au dehors.

S'il ne se manifeste aucun de ces défauts, la pièce est reçue, et envoyée dans les ports.

Digitized by Google

CONVENTION NATIONALE.

Livres élémentaires de la première éducation.

Décret du. . . . pluviôse.

Par son décret sur l'organisation de l'instruction publique, la Convention nationale avoit chargé son comité de lui présenter les livres élémentaires des connoissances absolument nécessaires pour former les citoyens (1). Le comité a pensé que ces livres devoient être mis au concours. Il a cru que rien n'étoit plus capable d'exciter l'émulation du Génie que l'espoir de voir son ouvrage choisi pour l'une des bases de l'éducation républicaine. La Convention a ratifié cette opinion par un décret qui appelle le génie à la fonction sublime d'instituteur des enfans de la patrie, et qui lui promet les plus dignes récompenses. Voici sur quels principes doivent être établis les ouvrages qu'elle lui demande.

Pour que la République prospère et soit assise sur de solides fondemens, il faut que l'éducation publique s'empare de la génération naissante, qu'elle aille trouver l'enfant sur le sein de sa mère, dans les bras de son père. La sollicitude de la patrie commence de l'époque où le développement d'un germe nouveau promet au corps social un nouvel individu.

Elle doit ensuite prendre l'enfant à sa naissance, le garantir de tous les dangers qui assiègent la première enfance, et qui ont leur source dans l'ignorance, l'imprudence, les préjugés, la négligence, et souvent même le libertinage des parens ou des nourrices, puisque malgré le cri de la nature et les efforts de la raison, il est encore des mères qui confient à un sein étranger la nourriture de l'enfant né dans leur sein.

(1) Voyez notre n°. 16, page 376.

Digitized by Google

L'ouvrage élémentaire que l'on demande pour cette première époque de la vie, doit donc tracer des règles de conduite pour le tems de la grossesse, des couches, de l'allaitement et du sévrage ; il doit parcourir toutes les phases de l'enfance, dans ce qui concerne la nourriture, les habits, le sommeil, la veille, l'exercice, les accidens, les maladies ; combattre les abus et leur substituer les méthodes les plus propres à conserver l'enfant, en développant sa croissance et ses forces.

Mais dès ces premières années, ce n'est pas le corps seul de l'enfant qui croît et se développe ; déjà son caractère se forme, le premier germe de ses passions fermente, sa curiosité s'exerce, son ame s'ouvre à toutes les impressions ; il faut que tout ce qui l'entoure ne lui en donne que de capables de lui faire aimer la vertu. N'ayant point encore la raison pour lui servir de guide, il n'en a d'autre que l'exemple. La conduite des parens ou des instituteurs est un livre toujours ouvert dans lequel il lit la règle de la sienne. Il est donc nécessaire de leur mettre en main des méthodes simples que les esprits peu cultivés puissent saisir, que leur mémoire puisse facilement retenir, et qui leur indiquent les moyens de donner à tous les momens et dans toutes leurs actions, à leurs enfans ou à leurs élèves, cette importante éducation de l'exemple ; de modifier et de pétrir leur caractère, et de les imprégner en quelque sorte de mœurs et de vertus républicaines.

Dès que pourra commencer pour l'enfant l'instruction positive, c'est-à-dire, celle des leçons et des livres, lire, écrire et parler purement la langue nationale, seront ses premiers objets d'étude : les élémens du calcul, de l'arpentage, du toisé ne lui sont pas moins indispensables : il doit être aussi familiarisé de bonne heure avec la mesure du tems, de l'étendue et des poids ; les premières notions de la géographie doivent en même-tems instruire et amuser son jeune âge. — Il a des rapports journaliers et nécessaires avec les objets que la nature reproduit sans cesse sous ses yeux, il doit pour en jouir

Digitized by Google

commencer à les connoître et à les comprendre. Enfin la déclaration des droits, la constitution française et les annales du civisme doivent conformément au décret de la Convention nationale, être ses premiers livres classiques, et il faut qu'une instruction élémentaire sur la morale républicaine lui en développe les principes et l'esprit.

Tels sont les sujets intéressans sur lesquels la Convention ouvre un concours. Jamais plus honorable carrière ne fut ouverte aux talens. Tous ces ouvrages qui doivent influer si puissamment sur la régénération d'une postérité républicaine, ont un haut degré d'importance ; mais tous n'offrent pas la même difficulté. Cette considération et celle de leur mérite intrinsèque détermineront le genre et l'étendue des récompenses. Le jour où seront distribuées ces couronnes sera une grande époque pour la liberté : ce sera un jour de triomphe sur les préjugés et l'ignorance.

Art. I. Un concours est ouvert jusqu'au premier messidor prochain, pour des ouvrages sur les objets suivans :

« 1°. Instructions sur la conservation des enfans, depuis la grossesse inclusivement, et sur leur éducation physique et morale depuis la naissance jusqu'à l'époque de leur entrée dans les écoles nationales; ces deux objets traités ensemble ou séparément.

» 2°. Instructions pour les instituteurs nationaux, sur l'éducation physique et morale des enfans.

» 3°. Méthodes pour apprendre à lire et à écrire: ces deux objets traités ensemble ou séparément.

» 4°. Notions sur la grammaire française.

» 5°. Instructions sur les premières règles d'arithmétique et de géométrie pratique ». Des instructions sur les nouvelles mesures et leurs rapports aux anciennes les plus généralement répandues, entreront dans les livres élémentaires d'arithmétique qui seront composés pour les écoles nationales ». *Art. XI du décret du premier août dernier.*

» 6°. Notions sur la géographie.

Digitized by Google

„ 7°. Instructions sur les principaux phénomènes et sur les productions les plus usuelles de la nature.

„ 8°. Instructions élémentaires sur la morale républicaine.

„ 9°. Instructions élémentaires sur l'agriculture et les arts ; ces deux objets traités ensemble ou séparément.

„ II. Les auteurs adresseront leurs ouvrages à la Convention nationale, et ne se feront connoître qu'après le jugement.

„ III. Des récompenses nationales seront décernées aux auteurs des ouvrages qui auront été jugés les meilleurs.

„ IV. Le comité d'instruction publique présentera un rapport sur l'organisation d'un jury destiné à juger du mérite des ouvrages envoyés au concours et sur les récompenses à décerner „.

Salaire des instituteurs ou institutrices des écoles primaires.

4 ventôse.

Ces écoles seront toutes organisées au premier germinal prochain. A cette époque, les instituteurs et institutrices seront établis dans leurs fonctions. Le décret suivant a pourvu à leur salaire.

Les arrérages dus jusqu'au 15 germinal prochain aux instituteurs et institutrices des petites écoles, et dont les salaires étoient acquittés en tout ou en partie, sur les revenus des fabriques et autres biens mis à la disposition de la nation, ainsi que sur ceux des octrois et autres droits ou établissemens supprimés, seront payés sur les ordonnances des corps administratifs, comme les créances au-dessous de 800 liv.

Les instituteurs ou institutrices dont le traitement fixe ou casuel ne s'élève pas à 400 liv. dans les communes qui ont une population moindre de cinq mille ames, ou à 600 liv. dans les autres, recevront une augmentation de traitement jusqu'à due concurrence.

Digitized by Google

Les fonds seront faits dans la commune, par la loi des sous additionnels au rôle des contributions foncières et mobiliaires de 1793, et l'avance en sera faite par les dix plus forts contribuables, sur le mandat des officiers municipaux.

Les salaires des instituteurs ou des institutrices des écoles primaires qui ne seroient point organisées conformément à la loi du... au 15 germinal prochain, seront acquittés sur les biens des administrateurs chargés de l'exécution de ladite loi.

NOUVELLES DES ARMÉES.

Armée du Rhin.

Le repos que les intérêts de la République ont fait juger nécessaire de donner à cette armée, n'empêche pas de petites expéditions presque aussi utiles que des victoires. Le 24 pluviôse, un détachement aux ordres du général Frémont a pris à Turkeim 22 voitures de sel; le lendemain, des bœufs, des moutons, farines et avoines. Quelques jours après, un détachement de hussards autrichiens escortoit un convoi de bœufs, chevaux, fourrages, vins, etc. 60 chasseurs du huitième régiment mirent l'escorte en fuite, et le convoi fut conduit dans nos magasins. L'ennemi fut poursuivi jusqu'à Oggersheim, petite place assez bien fortifiée: la garnison fut battue, la ville prise, et les fuyards n'évitèrent la mort qu'à la faveur des rochers et des marais.

Après cette expédition, la division française rentra dans ses lignes: l'ennemi fit aussitôt passer à Oggersheim de nouvelles forces, et rétablir de nouveaux magasins. Aussitôt des détachemens français se sont reportés sur cette ville; et malgré la force de la place et l'infériorité du nombre, ils ont enlevé 100 voitures d'effets, à travers toutes les difficultés du terrein et tout le feu des ennemis. Ils leur ont tué plusieurs hommes, et fait 104 prison-

Digitized by Google

niers dont cinq officiers. Voilà comme cette armée se repose, ou plutôt comme elle prélude à de nouveaux triomphes.

Guerre civile dans les départemens de l'Ouest.

Le général en chef Tureau a fait des dispositions qui doivent enfin terminer cette honteuse et sanglante guerre ; et il en pousse l'exécution avec vigueur. L'armée est divisée en plusieurs colonnes, disposées de manière que lorsque les brigands ont échappé à l'une, ils tombent sous les coups de l'autre.

Celle du général Cordellier, attaquée auprès de Beaupréau le 24 pluviôse, les repoussa vigoureusement. Près de 1500 de ces scélérats furent tués pendant une fusillade qui dura depuis neuf heures du matin jusqu'à quatre heures du soir : nos soldats répandus en tirailleurs dans la campagne, les mirent dans la plus complette déroute, et les serrèrent de si près, qu'environ 200 se noyèrent dans la petite rivière d'Ebre. Le lendemain, le tiers de cette division leur livra encore un combat et leur tua plus de 400 hommes. Enfin le 26, le même général les a si bien battus, qu'il n'en reste pas plus de 500 dans cette partie.

Quelques autres corps sont encore errans tant dans la Vendée, que dans Mayne et Loire. Ces débris d'une armée qui fut terrible, aguerris depuis plus d'un an, et dans ce moment réduits au désespoir par l'attente d'une mort inévitable, sont sans doute déterminés à vendre cher leur vie. Mais un grand nombre est sans armes : les munitions leur manquent : la terreur les poursuit : ils ne sont plus en tout que 7 ou 8 mille combattans, comment pourroient-ils échapper à l'armée victorieuse qui ne leur laisse aucun relâche ?

On a pris de nouvelles mesures pour que les remèdes violens que l'on est forcé d'employer achèvent la cure radicale de cette horrible plaie, que Pitt et ses agens avoient espéré de rendre incurable.

De l'Impr. de la Feuille Villageoise, rue du Théâtre-François, N°. 4.

Digitized by Google

N°. 23. IVme. Année.

LA FEUILLE VILLAGEOISE.

Sextidi, 16 *Ventôse*,
L'an second de la République française.
Jeudi, 5 *Mars* 1794. (Vieux style.)

TRAIT DE GÉNÉROSITÉ.

A l'Auteur de la FEUILLE VILLAGEOISE.

Tu te plais à orner ton journal du récit des faits qui honorent le courage et la vertu de nos Républicains. En voici un qui, je pense, ne déparera pas ceux que tu as déjà rapportés.

Un jeune militaire de Reims, nommé Grandremi, fils d'un honnête maçon de cette ville, fut blessé griévement dans une des actions qui se passèrent autour de Valenciennes, lorsque, dans le mois de mai dernier, le féroce Cobourg se disposoit à assiéger cette ville. Un boulet de canon passa entre les cuisses de notre volontaire, et lui enleva une forte partie de la droite. Il fut conduit à Valenciennes, que l'ennemi assiégea le lendemain. Quoique cette ville fut prise le 23 juillet, notre jeune guerrier n'en put sortir alors, étant retenu par une très-forte fièvre. Il ne fut en état de partir que le 23 août suivant. Malgré les vives douleurs qui le tourmentoient encore, il se trouva au comble de la joie, lorsqu'il eût évacué une ville occupée par des tyrans et des esclaves, lorsqu'il se vit sur la terre de la liberté. Ce sont ses propres expressions.

Sur le témoignage d'un de ses compagnons d'armes,

Digitized by Google

ses parens ne comptoient plus le revoir, et le mettoient au nombre des martyrs de la liberté. Ils étoient affligés ou réjouis tour-à-tour, selon que la nature l'emportoit sur le patriotisme, ou que le patriotisme triomphoit de la nature. Quelle joie pour eux, lorsque, dans une lettre écrite par leur fils lui-même, ils apprirent qu'il vivoit encore, qu'il étoit à l'hôpital d'Arras !

Dès le moment même, son père ne songe qu'aux moyens de recouvrer son fils, de le faire venir près de lui, pour veiller sur sa santé, et lui prodiguer tous les soins nécessaires. Il ne pouvoit lui-même aller chercher son fils. Deux obstacles s'y opposoient, son âge et ses occupations pressantes. Un père de dix enfans, obligé, comme celui-ci, de les entretenir par son travail, n'a certainement pas de tems à perdre : il falloit donc trouver un ami désintéressé qui voulut bien donner son tems pour aller à la recherche du blessé. Il se trouva, cet ami, dans la personne du citoyen Mongon, fabricant de Reims. Celui-ci, quittant toute affaire, s'offre à entreprendre à cheval un voyage difficile pour obliger un père de famille, pour tirer des bras de la mort un jeune défenseur de la patrie : c'est son courage, sa persevérance, son activité infatigable dans un voyage, beaucoup plus long et plus pénible qu'il ne l'avoit cru d'abord, que je trouve vraiment admirables.

Il part de Reims le 26 septembre 1792 pour Arras, avec cette confiance et cette joie que l'on éprouve toujours, quand on va faire une bonne action.

Il arrive à Arras, se rend à l'hôpital militaire, et demande le citoyen Grandremi. Il n'y est point, lui répondit-on, il est parti pour Amiens depuis deux jours ; allez dans cette ville, et vous l'y trouverez.

Mongon part sur-le-champ pour Amiens et court à l'hôpital militaire. Même réponse qu'à Arras. Le blessé étoit parti deux jours auparavant. Ce contretems pensa décourager notre voyageur patriote. Il éprouvoit les plus vives inquiétudes : il ne mangeoit

Digitized by Google

plus, il ne dormoit plus. Cependant le désir de remplir sa mission bienfaisante, de rendre à ses parens un fils qui leur étoit cher, de hâter la guérison de ce fils par les soins maternels, le meilleur, le plus certain de tous les remèdes, l'emporta sur toute autre considération.

Il continue donc sa route. Il suit son malade à la piste. Le convoi militaire qui conduisoit le jeune blessé avoit passé à Roy, à Pont, à Senlis; notre voyageur passe aussi à Roy, à Pont, à Senlis. Il arrivoit toujours dans chaque lieu peu de tems après que le convoi militaire en étoit parti.

Enfin, après une route de plus de cent lieues, Franciade (Saint-Denis) étoit la commune heureuse où ses recherches devoient recevoir leur prix. Il trouve à l'hôpital militaire le citoyen Grandremi, qui, depuis si long-tems, sembloit fuir devant lui. Il est difficile d'exprimer les sentimens que ces deux citoyens éprouvèrent en se revoyant. L'un obtenoit, presque contre son espérance, l'objet de ses plus vives poursuites, l'autre, transporté loin du lieu de sa naissance, loin des personnes qui lui étoient les plus chères, n'espérant plus avoir de leurs nouvelles, revoyoit un compatriote, un voisin, un ami qui après mille fatigues étoit parvenu jusqu'à lui pour le rendre à son père, à sa mère, pour l'arracher à la mort. Le chirurgien attendri de cette scène pathétique, se hâta de donner au jeune blessé un congé d'hôpital pour retourner dans sa famille.

La mission du citoyen Mongon n'étoit pas encore remplie. Il falloit se rendre de Franciade à Reims, et pour un malade ce voyage n'étoit pas petit. Le blessé pouvoit à peine faire une lieue de suite en voiture sans perdre connoissance, tant il étoit foible et exténué. Le citoyen Mongon fut pour lui un médecin, un père, et lui prodigua les soins les plus tendres pendant toute la route. Il vint à bout de le ramener à Reims, le 6 octobre 1792, et de le rendre à ses parens; trop heureux, trop satisfait d'avoir pu obliger

Digitized by Google

un père de famille qu'il aimoit, qu'il estimoit, d'avoir pu conserver à la patrie un intrépide défenseur.

Ton ami et ton concitoyen,

GÉRUZEZ, *encore curé de Sacy, près Rheims.*

CONVENTION NATIONALE.

Extrait du rapport sur le MAXIMUM, *fait par Barrère, dans les séances des 3 et 4 ventôse.*

La loi du *maximum* fut un piège tendu à la Convention par les ennemis de la République. C'est un présent de Londres; mais son origine contre-révolutionnaire est oubliée. La Convention, semblable à ces savans laborieux qui savent extraire, des poisons même les plus subtils, des remèdes bienfaisans, va obtenir enfin de la loi du *maximum* tous les avantages que le peuple ne cesse de réclamer.

Rappellez-vous la direction donnée à cette époque à l'esprit public. D'un côté on excita la cupidité des hommes attachés à toutes les parties de l'industrie et du commerce; de l'autre, on excita le peuple contre les commerçans; on flatta l'avarice des uns, on exaspera la misère de l'autre; on mit aux prises la richesse et le besoin; on fit hausser le prix des subsistances à un taux excessif; on fit demander la baisse des subsistances à un prix trop modique; on voulut faire disparoître, en peu de tems, tous les objets de premier besoin qui étoient manufacturés, tandis qu'en même tems on paralysoit la confection de nouvelles matières, on vidoit les boutiques, on fermoit les magasins, et l'on effrayoit le producteur national et l'étranger porteur de matières premières.

Ce système profond des cabinets contre-révolutionnaires de Londres et de Paris, ne présentoit que des écueils de tous les côtés. Il fallut séduire le peuple, en ne lui présentant la loi du *maximum*

Digitized by Google

que sur les subsistances, objet sur lequel il s'effraie toujours plus vîte qu'il ne calcule. Mais on sentit bien, en présentant le poison d'une manière partielle, qu'il seroit pris sans défiance, et qu'il ne tarderoit pas à glacer bientôt toutes les parties du corps manufacturier, industriel et commercial.

L'effet désastreux de cette mesure du *maximum*, devenue cependant nécessaire et impérieuse par sa généralité, commencoit à déployer son effroyable influence sur le commerce, sur les prix, sur les quantités des objets nécessaires à la vie des citoyens.

Alors la Convention, sur la proposition du comité de salut public, décréta, le 11 brumaire, un supplément à la loi du *maximum*. Cette loi avoit été improvisée par la malveillance et le crime : elle fut améliorée par le patriotisme et les lumières.

Le décret du 11 brumaire ordonna à la commission des subsistances et des approvisionnemens de la République, de faire travailler par des commissaires à un tableau général, pour fixer, 1°. le prix que chaque genre de marchandises, comprises dans la loi du *maximum*, valoit dans le lieu de leur production ou fabrique en 1790, augmenté d'un tiers; 2°. Un prix fixé par lieue pour le transport, à raison de la distance de la fabrique; 3°. Cinq pour cent de bénéfice pour le marchand en gros; 4°. Dix pour cent de bénéfice pour le marchand en détail.

Des commissaires éclairés et actifs ont été choisis, leurs travaux devoient avoir des bases dans les achats et les ventes de 1790. Heureusement Paris, cette ville de frères, cette cité commune, consomme, par ses fabriques, ses ateliers, son industrie, ses arts et ses relations centrales, toutes sortes de matières; on y a trouvé la matrice de toutes les valeurs, et l'état de toutes les transactions commerciales.

Mais il falloit encore recevoir des lumières de chaque district de la République. Il falloit à la législation économique et commerciale, la connoissance exacte des localités. Les administrations, les sociétés populaires ont été interrogées. Plusieurs d'entr'elles ont répondu : un certain nombre a gardé

Digitized by Google

le silence, soit par indifférence, soit par principes malveillans, soit par esprit mercantile, soit encore par cette meurtrière habitude qui prévenoit, dans l'ancien régime, contre les demandes de localités, faites par des intendans et des subdélégués au profit du despotisme, qui dévoroit tout par des impositions et des taxes arbitraires. Ces administrations, ces sociétés sont encore redevables à la patrie des connoissances utiles qu'elles récèlent, des localités qu'elles laissent ignorer, et le peuple peut les accuser de n'avoir pas rempli le premier des devoirs, celui de stipuler pour ce même peuple qui les créa, et qui souffre avec courage, parce qu'il souffre pour la liberté et l'égalité, trop long-tems accaparée ou contrariée par les avares, les égoïstes, les hommes plus dévoués au commerce qu'à la patrie.

Cependant les grandes notions nécessaires au travail important des commissaires du *maximum* sont recueillies; les livres de commerce à Paris en ont été le contrôle et le supplément. La commission des subsistances a présenté à la Convention nationale les tableaux de ces opérations. Il ne restoit plus qu'à en consacrer les résultats par un décret.

Ce n'est pas assez de vaincre les armées des rois, de détruire la tyrannnie, d'abattre l'aristocratie, de diviser les richesses, de démolir les grandes fortunes, il faut encore faire des loix populaires, améliorer le sort de chaque citoyen, augmenter l'agriculture, raviver l'industrie, républicaniser le commerce, honorer le travail, qui est la véritable, l'indestructible richesse des nations, favoriser le manouvrier utile, et placer une abondance sans profusion et sans gaspillage à côté des besoins sans exagération et sans violence.

Ce qui a produit le plus de commotion dans toutes les Républiques, ce sont les premiers besoins, c'est la variation disproportionnée et subite des prix et des quantités dans les objets nécessaires à la vie : c'est une arme à deux tranchans dans les mains des ambitieux et des intriguans. Combien de tyrans ont contenu les peuples avec des greniers et des distri-

Digitized by Google

lutions d'argent ! combien de scélérats ministériels ont fait des révolutions avec des entrepreneurs d'émeute et avec des besoins préparés par eux-mêmes ! combien de moyens de despotisme ne sont pas sortis de ces disettes factices, de ces accaparemens obscurément accumulés, de ces cris d'un besoin artificiel ! A ces diverses grandes époques, on a pu remarquer que ce qui produit le plus de commotion en France, c'est la variation dans le prix des subsistances de premier besoin. Aussi c'est de cette machine administrative et nourricière, dont les intriguans envoyés à Paris, les vils complices de l'esclavage, et les fauteurs masqués de la contre-révolution, ont cherché à s'emparer.

Hier, ils s'agitoient pour le pain, aujourd'hui c'est pour la viande : hier, c'étoit dans les boulangeries, que leurs obscurs émissaires déclamoient contre la Convention ; aujourd'hui c'est dans les boucheries, qu'ils ont caché leurs manœuvres coupables. Mais le peuple, le véritable peuple, celui qui aime la liberté et qui ne cache pas ce sentiment sous des haillons empruntés et de grands pantalons hypocrites ; le peuple est là avec son bon sens naturel, avec son instinct de liberté, avec son imperturbable courage, pour soutenir le premier tous les sacrifices, toutes les privations qui sont évidemment nécessaires à l'affermissement de la République. Ennemis lâches et perfides, le peuple sait très-bien distinguer le déficit des subsistances, qui provient de la nourriture nécessaire de quatorze grandes armées, d'avec le déficit artificiel que vous preparez à côté de nous, pour nous faire crier au besoin. Il sait bien distinguer les sacrifices inséparables des approvisionnemens d'une campagne, d'avec les disettes cruelles que vous cherchez à organiser autour des villes les plus fidèles à la république.

Et si nous avions besoin de nouveaux sacrifices ; si nous avions une nécessité si urgente d'économiser pour les armées qui défendent nos frontières et nos droits ; croyez-vous qu'alors un signal donné par la

Digitized by Google

Convention nationale à tous les Républicains, ne suffiroit pas ?

L'économie est la vertu des peuples libres : les sacrifices journaliers sont l'apanage de ceux qui se battent pour leurs droits : *La liberté et des pommes de terre ! la liberté et des patates !* disoit avec énergie ces jours derniers le nègre libre venu de Saint-Domingue, et qui est aujourdhui membre de la Convention. Eh bien ! pensez-vous que le Républicain d'Europe n'ait pas le même courage que l'homme libre d'Afrique ? Et nous, qui avons planté les premiers l'arbre de la liberté, croyez-vous que nous ne puissions faire et agir comme les noirs d'Amérique, qui ont reçu ce bienfait de notre saint amour pour l'humanité !

Nous ne viendrons pas comme des capucins politiques, instituer au milieu des besoins nombreux de la République, ce qu'on appelloit ridiculement un carême. Nous savons cependant que cette institution étoit puisée dans la nature, puisqu'il existe une époque dans la reproduction des animaux utiles à l'homme, époque qui doit être ménagée, protégée, même contre la voracité des villes ; nous savons bien que l'époque où nous sommes étoit connue par des jeûneurs fanatiques et par une société religieuse, et les prêtres qui avoient par-tout gâté l'ouvrage de la nature, avoient en cela suivi son ordre invariable. Mais la renaissance du printemps commandoit à l'homme, bien plus puissamment que les pratiques de la superstition, de se changer les alimens, de se rapprocher quelque tems des ressources que la végétation fournit à la santé publique. Ce n'est pas inutilement que la terre reprend à cette époque sa fertilité, et répand ses bienfaits sur l'homme, mais ce n'est pas au législateur à imiter les prêtres ; ce n'est pas à la Convention nationale à faire ce que Moïse et le pape ont ordonné. Les juifs et les catholiques faisoient par force et par superstition, ce que les Républicains feront par amour pour la liberté.

A Londres, lorsque Georges arma des escadres royales, ameuta des sauvages cruels et acheta aux

Digitized by Google

princes de l'Empire des assassins mercénaires pour asservir les Etats-Unis de l'Amérique, il ordonna des jeûnes, ce ministère oppresseur de l'Américain prescrivit des abstinences à l'incontinence anglaise, et les Anglais jeûnèrent, et l'église anglicane prêcha comme la cour un jeûne solemnel pour favoriser les armes de la tyrannie.

Dans ce moment même, en Angleterre, c'est par des jeûnes religieux que les ministres préparent le peuple à l'anéantissement de son commerce, et qu'ils l'enivrent de haine contre la France, et d'horreur pour la liberté et les droits des hommes.

Soyons plus près de la nature, n'ordonnons pas de ces jeûnes aussi ridicules et aussi impies : n'imitons ni les prêtres ni les rois : chassons les uns et battons les autres, en nous imposant volontairement des privations nécessaires et des sacrifices supportables. Que les festins inutiles et dispendieux disparoissent ; que les parasites de l'aristocratie cessent de consommer en un jour les alimens d'un mois, et qu'un riche cesse d'insulter aux besoins du peuple, en couvrant sa table de mets superflus et d'un service qui ne sert que la vanité ou l'intempérance. Les *toast* de la liberté ne doivent pas nuire aux armées, et les repas civiques présentés à l'amitié n'ont besoin ni de ce luxe ni de ce gaspillage de subsistances, dont on ne sait pas encore perdre l'usage.

Il y avoit dans l'ancien usage de l'année environ six mois de jours où les citoyens ne mangeoient pas de viande. Cette différence avec notre régime de tous les jours a dû diminuer de moitié les consommations des viandes.

Avant la guerre, tous les habitans des campagnes vivoient d'autres productions que de viandes, et aujourd'hui douze cents mille hommes sous les armes mangent des viandes tous les jours.

La Vendée fournissoit des bœufs et des moutons, et la Vendée rebelle a été ruinée.

Auparavant on économisoit les viandes dans les

Digitized by Google

hôpitaux et dans les armées, aujourd'hui les préposés à cette partie les laissent gaspiller.

Nos pères et nous-mêmes, nous avons jeûné pour un saint du calendrier, pour un moine du dixième siècle ou pour une supercherie sacerdotale ; jeûnons plutôt pour la liberté ; elle est bien plus sainte que toutes les institutions religieuses : faisons des économies momentanées : imposons-nous volontairement une frugalité civique pour le soutien de nos droits. Les soldats du Rhin étoient au bivouac depuis plusieurs jours ; ils apperçoivent Landau ; on leur offre du pain et de l'eau-de-vie avant d'y parvenir ; ils refusent et ajournent ces besoins après la reprise de Landau.

Ajournons cette partie de nos plaisirs que la table permet aux Républicains ; supprimons les délices qui n'appartiennent qu'à des sybarites ; que les citadins ne dépensent que ce qui est nécessaire : encore quelques mois, et la France libre bénira ses défenseurs, et nous aurons fondé en même-tems les mœurs républicaines, celles de la tempérance et de l'égalité.

Le tableau formé par la commission des subsistances, en vertu du décret du 11 brumaire sur le *maximum* des denrées, marchandises et matières premières, est l'ouvrage le plus nouveau et le plus important qui ait paru sur l'économie politique. Ainsi, tout tourne au profit de la liberté : nos ennemis nous l'avoient offert comme une arme meurtrière : nous en avons fait un travail utile et bienfaisant pour le peuple. Il n'existe chez aucune nation : quelques-unes de ses parties étoient à peine esquissées dans des traités de commerce, ou dans des ouvrages peu répandus.

L'économie politique, cette science que des charlatans ont corrompue, que des savans systématiques ont obscurcie, que des académiques ont bornée, cette science a dans ce travail un de ses plus fertiles, de ses plus essentiels élémens.

Parcourez les divers états de l'Europe : les gouvernemens n'ont que des tables de balance de com-

Digitized by Google

merce plus ou moins imparfaites ; le commerçant ne connoît que sa partie ; renfermé par son avarice dans ce qui fait l'objet de ses spéculations, il n'a vu en grand que les profits. Les négocians les plus expérimentés ne connoissent qu'un petit nombre de productions, qu'ils s'occupent à faire circuler dans leurs correspondances mercantiles.

Ici tout est réuni, les lumières éparses sont rassemblées dans un foyer commun. Celles que l'étude et la cupidité, avoient acquises, sont développées dans des détails mis à la portée de tous les citoyens.

On connoîtra désormais, par un époque donnée, les prix de cette multitude de productions et de matières que la nature libérale nous a fournie, et que l'industrie impérieuse de la nation a préparée pour nos besoins, comme pour nos plaisirs, pour nos habitudes locales, comme pour notre commerce extérieur.

Ces mêmes prix offrent le résultat des rapports établis entre nos moyens, notre industrie, et les besoins incalculables de 25 millions d'hommes.

Vu en détail, parcouru dans ses diverses ramifications, ce tableau indique les différentes productions et les lieux où elles se trouvent. Il fait connoître toutes les manufactures et les dépôts multipliés que le commerce alimente et disperse.

Le citoyen qui médite sur l'amélioration de son pays, peut y trouver des résultats administratifs et politiques : il acquiert les premiers par les connoissances des productions, des ressources et des besoins de chaque district : ils lui indiqueront les productions et les manufactures qu'il faut encourager, l'espèce d'industrie qu'il faut introduire ou disséminer, et les communications ou les débouchés qu'il est nécessaire d'établir pour vivifier l'agriculture et augmenter le commerce.

Ce tableau va propager les lumières, mettre à la portée de tous les citoyens ce qu'un petit nombre de citoyens connoissoit ; il va exciter l'industrie, rapprocher le fabriquant du consommateur, et modérer

Digitized by Google

les usures et les profits du commerçant et de l'homme industrieux.

Le consommateur n'achètera plus des marchandises qui auront passé par cinq ou six mains avares, c'est-à-dire, par des éponges absorbantes. Le peuple n'achètera plus des matières qui auront attendu dans les magasins de l'homme avide ou du spéculateur sans entrailles, le moment que son avarice lui indique être le plus avantageux pour la vente. Les besoins ne seront plus épiés pour être imposés arbitrairement par le commerce.

Cette classe de spéculateurs, dont les énormes bénéfices étoient sans utilité au fabricant qui ne vendoit pas plus cher, et qui pesoient uniquement sur le consommateur; cette classe sera forcée enfin de renoncer à son rôle parasite, et à ses inclinations dévorantes: en un mot, la fraternité sera établie entre le producteur et le consommateur.

Le secret du commerce va être connu: les opérations de l'industrie vont être divulguées, les manipulations de toutes les matières mises au jour, tous les bénéfices modérés, tous les intérêts balancés et tous les vices, tous les abus, tous les crimes contre la vie du peuple et le besoin de la République dénoncés et punis.

Aucune nation ne possède un semblable travail. Les rois se seroient bien gardés de le commander, encore moins de le révéler. Mais un gouvernement populaire doit commencer l'amélioration du sort des citoyens par un travail de ce genre.

Il étoit digne de la République française de prouver à toutes les nations que le peuple est heureux, que tous les citoyens sont aisés, et que le gouvernement républicain est établi de bonne foi, sans aristocratie, sans charlatanisme, et sans consulter les calculs et les intrigues de l'intérêt personnel.

Les biens résultans des tableaux du *maximum* sont sentis et réclamés de toutes parts, sous le rapport essentiel de la circulation: elle est l'ame du commerce et de l'industrie, elle est le moyen nécessaire de la subsistance d'une nation nombreuse. Depuis la

Digitized by Google

loi du *maximum*, non organisée, chaque district de la République avoit, aux termes de cette première loi, fait un *maximum* particulier. Nous avions donc plus de six cents *maximum* ou tarifs pour les mêmes matières ou marchandises.

L'égoïsme avoit agi également sur le fabricant et sur le consommateur. Le fabricant avoit taxé plus haut au lieu de fabriquer : ainsi le détaillant ruiné ne pouvoit plus ni acheter ni vendre.

Par les tableaux du *maximum*, uniformes dans toute la République, la circulation va être rétablie.

Le peuple y trouvera d'autres avantages ; ces tableaux lui feront connoître la fabrication, la différence des matières. C'est un cours d'éducation publique pour les producteurs et les consommateurs.

Le peuple y verra les moyens de modifier, de mesurer le bénéfice et de régler le véritable taux de commerce, qui se patriotisera enfin, et qui cessera d'être étranger aux intérêts de la liberté, qui le fait prospérer.

La faveur populaire se rapprochera du fabricant, qui est vraiment utile, qui mérite les égards du gouvernement, et qui employant les bras et augmentant les matières, les valeurs et le travail de la nation, ne conserve que des profits justes et uniformes.

Enfin, ce tableau présentera à tous les citoyens une carte géographique des secours adaptés aux besoins, des matières produites et des matières fabriquées, des talens de l'industrie et de l'activité du commerce.

Déjà la commission a mis à sa réquisition tous les imprimeurs de Paris, pour que, dans quinze jours, tous les exemplaires nécessaires à la République soient imprimés.

Le service des postes est préparé pour qu'au premier germinal, les tableaux du *maximum* soient apportés aux districts des plus extrêmes frontières.

C'est dans les districts que commence une opération simple mais nécessaire ; c'est l'agent national qui en est chargé, parce qu'il se rattache, par la loi du 14 frimaire, au centre du gouvernement, et que la

Digitized by Google

responsabilité posée sur une tête a bien plus d'énergie.

L'agent national, dans les dix jours de la réception des tableaux, fera l'application des frais de transports, à raison des distances, à chaque espèce de marchandises consommées dans son district.

Il suivra pour cette application, les six bases indiquées par un article du décret : le nom des matières consommées habituellement dans le district ; l'indication du lieu de leur production ou fabrication ; la distance du chef-lieu du district, le *maximum* du prix de production ou de fabrication énoncé dans les tableaux imprimés ; l'évaluation des frais de transport, et enfin, le bénéfice fixé par la loi du 11 brumaire, pour le marchand en gros et le marchand détaillant.

Avec ces six bases, l'application que doit faire l'agent national est facile : une instruction plus développée sera envoyée par la commission à tous les districts, et le comité de salut public devra auparavant l'approuver.

Il a fallu éviter l'arbitraire dans les frais de transport ; c'est-là que s'est placé jusqu'à présent la fraude et le moyen secret d'éluder le *maximum*. On achetoit les marchandises en apparence selon la loi ; mais on stipuloit des frais énormes de transport.

Le comité a concerté avec la commission les bases pour la fixation des transports par eau et par terre, pour ne rien laisser à ces variations locales et intéressées qui corrodent les meilleures lois.

Quant aux marchandises ou denrées qui nous rendent encore les tributaires de l'étranger, et qui sont déposées dans nos ports maritimes ou sur nos frontières de terre, le comité a pense que les lieux d'arrivage devoient être regardés comme lieux de fabrication, jusqu'à ce que les Français soient parvenus, par les progrès de leur industrie et de leur agriculture, à se passer de l'étranger.

Quatre questions se présentent sur la fixation du prix des transports,

Digitized by Google

Ire QUESTION. *Le prix sera-t-il le même pour toutes les sortes de marchandises, ou variera-t-on les prix à raison de leur encombrement?*

On répond à cela, 1°. qu'examen impartial fait, il en résulte que l'encombrement ne porte aucune différence, si ce n'est pour les meubles et pour les modes, qui sont des objets de peu de conséquence et de luxe; qu'à l'égard de tous les autres objets, comme plumes, laine, coton, ils se chargent, comme les autres, en ballots, sans différence sensible. — Vouloir distinguer les objets par leur volume, leur frugalité, etc. c'est vouloir entrer dans des difficultés interminables, et faire un décret que son imperfection rendroit inexécutable.

2°. Que l'on peut regarder que les marchandises les plus encombrantes, sont, en général, les matières premières ou les choses les plus utiles au peuple, comme tous les fagots, les laines, cotons, sabots, etc., et que l'augmentation du transport les feroit augmenter de prix.

IIe QUESTION. *Le prix doit-il être le même pour toute la République, et pourquoi ne l'a-t-on pas varié en raison de la difficulté que les différens lieux présentent?*

Cette question est absurde.

1°. Un roulier traverse quelquefois dans sa route cent districts, trois lieues de l'un, trois lieues de l'autre: comment, si chaque district avoit son prix particulier, établir le prix de route, et quelle difficulté cela n'apporteroit-il pas au commerce?

2°. Comment, et sur quelles bases établir cette taxation par chaque district? Ne voit-on pas qu'en tems de guerre sur-tout, les causes concourantes à la difficulté du charroi, varient à l'infini?

Une armée qui court du Nord au Midi, qui consomme les fourrages, déforme les chemins, enlève les chevaux, etc., un débordement, une pluie, etc., comment calculer toutes ces causes? il faudroit savoir deviner toutes les marches de l'armée, tous les

Digitized by Google

desseins des rassemblemens de rebelles ou des ennemis.

Il n'est que l'uniformité du prix qui puisse lever toutes ces difficultés.

IIIe QUESTION. *L'indication de la quotité est-elle bonne?*

1°. On n'a pas pu prendre pour base le prix de 1790.

Il se trouve une trop grande disproportion entre les prix de 1790 et ceux de 1793. La différence est du double, du triple, et dès-lors il n'y a plus de rapport à saisir qui permette de suivre cette base.

La difficulté de se pourvoir d'avoine et de fourrages, qui souvent oblige le roulier d'emporter sa provision avec lui; la rareté et le haut prix des chevaux, l'augmentation du prix de l'entretien des harnois, l'état désastreux des routes sont autant de causes qui contribuent à rompre toutes proportions. — Il falloit une autre base; on l'a cherchée dans les rapports du prix de 1790, de ceux de 1793, et de ceux fixés par le décret de la Convention relativement aux grains.

Par ce décret la Convention a déterminé le prix du transport des grains à 5 sous le quintal par grande route, et 6 sous par la traverse.

Il a été reconnu que ce prix étoit trop élevé. — Il met le voiturier à même de payer les fourages un prix excessif et au-dessus du *maximum*; et les faisant ainsi augmenter, il est cause que beaucoup de cultivateurs négligent leurs travaux et vendent leurs chevaux à de très-hauts prix pour n'avoir plus à les nourrir, ou s'adonnent entièrement aux transports des grains desquels ils retirent un bénéfice considérable.

Il est cause aussi que l'on ne trouve point à faire transporter les autres marchandises, si ce n'est à un prix exhorbitant.

Il faut donc rester dans de justes bornes; et c'est pourquoi l'on propose de réduire les prix de 5 et 6 s, accordés pour les grains, à 4 sous 6 deniers et 5 sous,

Digitized by Google

et de n'accorder pour toutes les autres marchandises, par terre, pas plus de 4 sous par grande route, et 4 sous 6 deniers par la traverse.

Cela fait environ une fois et demie de plus qu'en 1790. Cette disproportion est déjà énorme avec le *maximum* des autres marchandises, qui n'élève que d'un troisième le prix de 1790, sur-tout si l'on considère que ce nouveau *maximum* pour toutes les marchandises sera exécuté, et qu'il ne l'étoit pas. — Le roulier jouira du bénéfice du *maximum*, et par ce moyen, il peut voir réduire son produit des transports.

Si des circonstances particulières déterminent à adopter une telle disproportion pour encourager le roulage, à défaut duquel tout resteroit en stagnation, il semble que se seroit un crime de demander davantage; car ce seroit un privilége inutile et une ouverture à la violation de la loi, en donnant à quelques hommes le moyen de payer bien au-dessus du prix qu'elle auroit fixé.

On maintient cependant toujours un prix plus fort pour les grains, à cause de l'importance de leur circulation.

IVe QUESTION. *La proportion entre les grandes routes et les routes de traverse sera-t-elle suffisance, en portant les grandes routes à 4 sous, et les traverses à 4 sous 6 deniers ?*

La véritable proportion, celle que l'on avoit adoptée, étoit d'abord de 3 sous 9 deniers à 4 sous 6 deniers; c'est-à-dire, un cinquième en sus pour la route de traverse, la même adoptée par la Convention, qui avoit fixé aux grandes routes 5 sous, aux traverses 6 sous.

Mais on a pensé devoir ajouter 3 deniers pour la grande route, et la porter à 4 sous, pour indemniser le marchand qui paie le transport de la planche du baril, de l'emballage qu'il ne vend pas, et qu'on ne lui compte pas dans le *maximum*.

Mais on n'a pas cru devoir faire la même addition pour la route de traverse.

Digitized by Google

1°. Parce que la traverse est ordinairement courte, et a peu d'effet sur le prix du commerce.

2°. Parce que, pour les objets de circulation de l'intérieur d'un district, le transport de la traverse s'y fait en général par les habitans, soit par occasion, soit aux heures intermédiaires du travail de l'agriculture.

3°. Parce que, présenter un trop grand appât de ce côté aux rouliers, c'est les engager à prendre les chemins de traverse, et déterminer la ruine totale des chemins vicinaux, ce dont on a déjà vu trop d'exemples.

4°. *Parce que c'est par les chemins de traverse que les manufactures, forges et fabriques s'approvisionnent de matières premières, comme bois, charbons, fontes, etc.* et qu'il y auroit le plus grand danger à trop augmenter par le transport les prix de ces matières premières; ce qui porteroit un coup terrible à toutes les usines et manufactures.

Il faut ajouter à ces questions ces observations générales.

1°. C'est que l'on n'a pas entendu taxer seulement le voiturier, mais bien l'addition à faire par le marchand à sa marchandise, en raison du transport, qu'il saura bien faire tomber à un prix plus bas lorsque son intérêt l'y engagera.

2°. Que l'intérêt particulier peut bien exciter à demander une augmentation; parce que, en haussant le prix du roulage, le marchand acquiert le moyen de hausser le prix de sa marchandise, et son bénéfice qui s'accroîtra en raison de ce qu'on lui comptera le prix du transport au-dessus de ce qu'il peut lui coûter.

A l'égard du transport par eau, il est le résultat de la comparaison de différens tarifs.

Enfin le travail fait par la Convention est le résultat des lumières des personnes attachées aux plus grands établissemens de roulage. On a consulté des

Digitized by Google

marchands, des rouliers, et tous ceux qui avoient des connoissances dans ce genre.

Décret sur le maximum. — 4 et 5 ventose.

Art. Ier. Le prix de toutes les denrées et marchandises soumises à la loi du *maximum*, dans les lieux de production ou de fabrication, sont ceux déterminés dans les *tableaux du maximum* qui viennent d'être présentés par la commission des subsistances et des approvisionnemens de la république.

II. Ces tableaux seront imprimés et envoyés à chaque district, au plus tard au 1er. germinal; la commission demeurant chargée de l'impression des tableaux du *maximum*, et responsable des retards de l'impression et de l'envoi des exemplaires aux districts à l'époque ci-dessus désignée.

III. L'agent national de chaque district sera tenu, dans le délai de dix jours au plus tard, à compter du jour de la réception, d'appliquer les frais de transport, à raison des distances, à chaque espèce de marchandises employées dans son district, conformément aux bases établies dans l'article IV ci-après. Il sera envoyé par la commission une instruction sur les moyens d'exécution. Cette instruction devra être approuvée par la Convention nationale.

IV. Le tableau fait par l'agent national contiendra :

1°. Les noms des objets et marchandises que les habitans du district sont daus l'usage de consommer.

2°. L'indication du lieu de production ou de fabrication desdits objets.

3°. La distance du chef-lieu de district.

4°. Le *maximum* du prix de production ou de fabrication, ainsi qu'il est porté dans les tableaux envoyés par la commission des subsistances et approvisionnemens.

5°. L'évaluation des frais de transport, d'après les bases posées dans l'article suivant.

6°. Il sera ajouté à ces deux premières bases cinq pour cent de bénéfice, pour former le *maximum* du marchand en gros.

7°. Il sera ajouté, outre les cinq pour cent ci-

Digitized by Google

dessus, dix pour cent de bénéfice pour former le prix à vendre au consommateur par le détaillant.

L'administration de district déterminera le nombre de ce travail, qu'il est nécessaire de publier pour que l'objet en soit connu aux municipalités. Les frais de l'impression seront acquittés par les receveurs de district, et leurs récépissés seront reçus comme comptant à la trésorerie nationale.

V. Le prix des transports des grains et fourrages déterminés par l'article XV de la troisième section de la loi du 11 septembre, à 5 sous par lieue de poste pour la grande route, et six sous pour la traverse, demeurent réduits à 4 sous 6 deniers par la grande route, par lieue de poste, et 5 sous par la traverse.

VI. Les prix de transports pour les autres denrées et marchandises seront évalués par chaque lieue de poste, grande route, par quintal, poids de marc, 4 sous, pour les routes de traverse, 4 sous 6 deniers.

VII. Les prix des transports pour toute espèce de denrées et marchandises seront évaluées, par eau, en remontant, 2 sous, en descendant 9 deniers, et par les canaux de navigation, 1 sou 9 deniers par chaque lieue de poste, en calculant la distance par le nombre de lieue de poste, par la route de terre, du lieu du départ au lieu d'arrivée.

VIII. Les agens nationaux des districts désigneront dans le tableau les articles qui pouvant leur parvenir par eau ne devront supporter que les frais de transport par cette voie; ils pourront seulement dans les cas d'impossibilité du transport par eau, y substituer le prix du transport par terre.

IX. Les prix des transports ci-dessus indiqués ne seront point applicables aux bois et charbons, dont les transports ne se payent pas au quintal.

Les agens nationaux près les districts des lieux de consommation sont chargés de faire l'évaluation des frais de transport à ajouter aux prix de ces marchandises, et ils prendront pour base de leur évaluation le prix des transports de 1790, auxquels ils ajouteront la moitié en sus.

Digitized by Google

X. Les lieux d'arrivage pour toutes les marchandises venant de l'étranger, seront regardés comme lieux de fabrication ou de production.

XI. Les sels, tabacs et savons étant compris dans les tableaux du *maximum*, le décret du 29 septembre qui en fixoit le prix est rapporté.

XII. Le *maximum* du prix des charbons et des bois à brûler demeure fixé conformément à la loi du 27 septembre, au vingtième en sus du prix de 1790, auquel il sera ajouté les frais de transports ainsi qu'il est porté dans les articles précédens, et dix pour cent seulement de bénéfice pour le marchand détaillant.

XIII. La commission des subsistances et des approvisionnemens est autorisée à prendre toutes les mesures nécessaires pour l'exécution du présent décret dont elle demeurera responsable, et rendra compte au comité de salut public. L'insertion au bulletin tiendra lieu de publication.

Toutes les administrations et autorités constituées des départemens qui correspondent avec celles dont le siége est à Paris, sont invitées à ne point négliger, lorsqu'elles écrivent, d'insérer dans leurs lettres *le nom de leur département*, afin d'éviter des méprises trop fréquentes qui naissent de la conformité de noms des certaines communes situées dans des départemens différens.

Le secrétaire général du comité de salut public pour les poudres et salpêtres.

MARAT GUEDON.

GRAVURES.

L'ASSASSINAT DE LEPELLETIER et L'ASSASSINAT DE MARAT, deux estampes faisant pendant, gravées d'après les dessins de BRION, peintre, éditeur et dessinateur des *Voyages dans les Départemens*. A Paris, chez BRION, rue de Vaugirard, n°. 98, et Bance, rue Saint-Sévérin, n°. 115. Prix 6 livres chaque.

Digitized by Google

Nouvelles des Armées.

Armée des Pyrénées orientales.

Le moment approche où des coups vigoureux vont être portés aux Espagnols. Ce qui a retardé les opérations, c'est qu'il a fallu réorganiser l'armée, et l'approvisionner en tout genre. On attend incessamment de Toulon la grosse artillerie. Il paroît que le système offensif sera suivi sur cette frontière comme sur toutes les autres. La République va se déborder à-la-fois sur tous les tyrans qui la menacent. Nos troupes brûlent de se venger des atrocités qu'exercent les Espagnols sur les prisonniers François. L'indignation est au comble. Dans une séance de la société populaire de Perpignan, où ces atrocités ont été dénoncées, il n'y a eu qu'un cri : *plus de prisonniers !* Tous les volontaires présens ont juré de se battre sans quartier : ils ont juré de regarder comme un lâche, et comme déchu du titre de François quiconque dans un combat se rendroit ou parleroit de se rendre.

Armée des Pyrénées occidentales.

Dans la glorieuse journée du 17 pluviôse (1), nos Rèpublicains ont fait plus que jamais éclater des traits de dévouement et de bravoure, que leurs frères doivent connoître, qu'ils doivent célébrer, qu'ils doivent, s'ils sont assez heureux pour être appellés à défendre la patrie, avoir devant les yeux et se proposer pour modèles.

Dufour, caporal au premier bataillon de la cinquième brigade d'infanterie légère, avoit été fait prisonnier : quatre espagnols le conduisoient ; il

(1) Voyez n°. 21.

Digitized by Google

saute à la bayonnette de l'un d'eux, en tue trois, prend le quatrième au collet et l'emmène prisonnier. Il y a plus de cent témoins de ce fait.

Bourdet aîné, grenadier au quatrième bataillon des Basses-Pyrénées, est grièvement blessé ; ses amis le conjurent de se retirer ; il ne répond qu'en criant *vive la république* ! brûle toutes ses cartouches, et ne cesse de poursuivre l'ennemi que quand ses forces lui manquent.

Dougados, sergent-major au deuxième bataillon du Tarn, tombe d'un coup de balle qui lui traverse le corps. Ses camarades veulent l'emporter : *Allez à votre poste*, dit-il, *vous vous devez à la patrie avant de penser à moi.*

Bigot, adjudant-major du quatrième bataillon des Landes, marchant au pas de charge à la tête d'un détachement envoyé pour reprendre le poste de la Mazure, reçoit une balle qui lui perce la cuisse : il marche du même pas jusqu'à ce que le détachement se soit emparé du poste. Alors il se plaint de sa blessure ; le chef de bataillon veut lui donner deux de ses camarades pour le soutenir, il les refuse en disant ; *Gardes-le pour combattre les ennemis, je me retirerai comme je pourrai.*

B. Abadie, caporal des canonniers du troisième bataillon du Gers, répond à une proposition de battre en retraite : *Non, f....., non, je ne quitterai pas mon canon, ni mes camarades le leur, tant que nous aurons de munitions, et que nous ne verrons pas tout le détachement haché.* Sur la fin de l'action, voyant les espagnols fuir, il dit à ses camarades : *Allons, mes amis, vîte au canon !* Au même instant, faute d'avant-train, il met les deux crosses d'une pièce de quatre sur ses épaules ; ses camarades poussent aux roues, ils traînent la pièce à 3 ou 400 toises, et font plusieurs décharges à mitraille.

Les espagnols s'étoient emparés de la maison où sont cantonnés les canonniers du troisième bataillon du Gers ; J. Vives, sergent-major dans la compagnie, craignant qu'ils n'emportent le guidon, court à la maison avec un chasseur dont on regrette

Digitized by Google

de ne pas savoir le nom, ils y trouvent trois espagnols. Le chasseur en tue un d'un coup de bayonnette : Vives tue le second d'un coup de sabre ; le troisième saute par la fenêtre ; le chasseur le blesse d'un coup de fusil à la cuisse ; et ils l'emmènent prisonnier.

Dugoyen, fusillier au quatrième bataillon des Landes, est atteint d'une balle au commencement du combat ; il ne quitte pas son poste. Dans le cours de l'action, il reçoit une seconde balle au bras : son capitaine veut le faire retirer. Dugoyen secoue son bras : *Il n'est pas coupé*, dit-il ; *je veux me venger, et renvoyer à ces j... f..... la balle que j'ai reçue.* Il continue de se battre.

J. Palacio, sergent au premier bataillon des chasseurs des Montagnes, marchoit en colonne avec la compagnie ; il se détache à la course avec *J. P. Bellard* et *J. Mer*, *cadet ; Palacio* reçoit un coup de feu, il expire en disant : *Je meurs, mais ils fuient.*

J. J. Magaillon, sergent de la première compagnie du premier bataillon des chasseurs de la Montagne, étant de patrouille à la Croix de-Hondaye, voit arriver deux colonnes ennemies ; il est forcé de se battre en retraite avec son détachement ; une colonne de grenadier s'avance pour les couper ; Magaillon se bat avec opiniâtreté : resté seul, il est pris par trois grenadiers Espagnols ; l'un cherche une corde pour le lier ; il profite de cet instant, prend sa carabine par le bout du canon, en renverse deux dans un fossé, tire sur le troisième qu'il tue, va rejoindre ses camarades, et revient à la charge à la tête de sa compagnie.

Ces actions glorieuses seront consignées dans les Annales civiques, et les noms des braves qu'elles honorent inscrits avec mention au procès-verbal de la Convention nationale.

Le prix de l'abonnement est de 12 *liv.*

De l'Impr. de la Feuille Villageoise, rue du Théâtre-François, N°. 4.

Digitized by Google

N°. 24. IVme. Année.

LA

FEUILLE VILLAGEOISE.

Tridi, 23 *Ventôse*,
L'an second de la République française.
Jeudi, 13 *Mars* 1794. (Vieux style).

Suite de la Géographie universelle.

LA ROMAGNE est cette province resserrée entre la Toscane et le Golfe de Venise, et qui s'étend du duché d'Urbin au Bolonois. Sa capitale est Ravenne, ville autrefois célèbre, où siégeoient aux septième et huitième siècles ces exarques qui donnoient des lois à Rome au nom des empereurs d'Orient (1). Elle avoit autrefois un port, d'où la mer s'est retirée, et qui en est maintenant éloigné de plus d'une lieue. Rimini, Césene, Faënza, Forli, Bersinoro, sont les autres villes principales. Autant de villes, autant d'évêchés. C'est à *Faënza* que s'est d'abord fabriquée cette vaisselle de terre qui est par-tout en usage, et qui en a pris chez les François le nom de *Fayence*. Le territoire de la Romagne est fertile en grains, en olives, en lin et en excellens vins, sur-tout du côté de Ravenne, et dans cette partie de la province qui avoisine le Bolonois.

Le BOLONOIS et le FERRAROIS sont les deux derniers états réunis à celui de l'église. Ils en occupent l'extrémité. L'un n'a de remarquable que Bologne et

---

(1) Voyez *Feuille villageoise*, 3e. année, n°. 5[illegible].

Digitized by Google

l'autre que Ferrare. La dernière de ces deux villes mérite peu notre attention. Après la destruction du royaume des Lombards, elle appartint à des ducs; depuis la fin du seizième siècle, elle appartient à des papes : elle ne s'appartint jamais : voilà pour nous toute son histoire. Ajoutons que sous ses ducs elle eut une cour brillante, mais célèbre seulement dans les annales des lettres par le séjour qu'y firent deux grands poëtes l'Arioste et le Tasse. Ils y jouirent d'une faveur qu'ils payèrent au centuple par des adulations exagérées mises en très-beaux vers, et qu'ils expièrent, sur-tout le Tasse, par un long cours de disgraces et d'infortunes.

Il n'en est pas ainsi de Bologne. Cette ville fut libre : elle fut une République ; elle a des droits à l'attention des Républicains. Bologne fut anciennement nommée Felsine, soit du nom de Felsinus, roi Toscan qui la fit bâtir, soit du mot *Felsina*, qui, en langage du pays signifioit, dit-on, forteresse. Détruite par l'irruption générale de barbares qui ravagea l'Italie, elle fut rebâtie par Théodose le jeune, à la persuasion d'un certain Petrone qui en étoit évêque, et qui, sans doute, pour cette bonne œuvre, a été mis au rang des saints. Les Bolonois sont toujours restés depuis fort dévots à saint-Petrone.

Les rois Lombards la possédèrent quelque tems. Pepin, roi de France, qui n'y avoit pas plus de droit qu'eux, la leur enleva, et la donna au Saint-Siège. Charlemagne son fils la reprit et la fit gouverner en son nom par un magistrat. Depuis ce tems on ne sait plus rien de Bologne, on ne nous parle que de son église, et des privilèges qui lui furent conservés par les papes, et des richesses immenses qui lui furent données par les fidèles, jusque vers la fin du dixième siècle, où on la retrouve ville libre, et gouvernée par un sénat nommé la Communauté de Bologne.

C'étoit un bon commencement, mais qui avoit un grand défaut ; car ce gouvernement étoit aristocratique. Trois conseils formoient la communauté : l'un

Digitized by Google

étoit appellé le conseil spécial, l'autre le général; et le troisième, le conseil de créance. Ces conseils étoient composés de sénateurs choisis parmi les nobles, présidés par des magistrats appellés consuls, comme ceux de l'ancienne Rome. Leurs pouvoirs étoient presque les mêmes, mais le nombre de ceux de Bologne n'étoit point fixé. Les juges civils leur étoient subordonnés. Le corps des marchands avoit ses consuls ou magistrats particuliers. Aucun de ces emplois de magistrature ne pouvoit être continué au-delà d'un an par la même personne. Il y avoit de plus un premier magistrat ou préteur, sous le titre de Podestat. Les trois conseils portoient des décrets, qui avoient force de loi, après avoir été revêtus, pour la forme, du consentement du peuple. A certain tems, il étoit rassemblé et sommé de donner à ces décrets sa ratification ou sanction. On ne dit pas qu'il fût libre, ou qu'il se crût libre de la refuser. Ces abus subsistèrent jusqu'en 1200, tems où le peuple fut admis au gouvernement.

Pendant cet intervalle et depuis, les Bolonois eurent souvent à soutenir des guerres où ils déployèrent, avec de petits moyens, un grand courage. Ils élevèrent, dès le commencement du douzième siècle, dans leur ville deux fameuses tours qu'on y voit encore (1). L'empereur Henri ayant pris Bologne y fit bâtir une citadelle où il laissa garnison. A peine fut-il parti pour l'Allemagne que la citadelle fut abattue. Il revint, décidé à se venger des Bolonois. Ils lui envoyèrent des ambassadeurs, qui parlèrent devant lui avec tant de fermeté, de franchise et de dignité, qu'il respecta ces hommes libres, et qu'au lieu de les punir, il leur donna par une charte honorable, la confirmation de tous leurs privilèges, et l'assurance de la protection de l'empire, qui leur fut plus d'une fois utile contre les petits états-voisins.

Au milieu du douzième siècle, Bologne paroissoit

(1) *Assinella* et *Garisenda*.

jouir d'une grande prospérité. Tandis que la guerre désoloit toute l'Italie, elle restoit paisible sous la protection des empereurs. Elle devint le refuge d'un grand nombre d'habitans riches de la Lombardie. Des écoles s'y établirent qui parvinrent bientôt à la plus grande célébrité. Bologne devint riche, mais elle n'étoit plus libre. Un gouverneur la tyrannisoit au nom de l'empereur. Les Bolonois formèrent une ligue avec les Milanois et d'autres peuples d'Italie. Ils attaquèrent le gouverneur dans son palais, le massacrèrent, lui et quelques-uns de ses amis, jettèrent son corps par les fenêtres, et rétablirent leurs consuls et toute leur ancienne forme de gouvernement. L'empereur Frédéric voulut d'abord venger les suppôts de sa tyrannie, mais la ligue de la liberté fut la plus forte, l'empereur fut vaincu et forcé de s'enfuir en Allemagne: après quelques tentatives malheureuses pour rentrer en Italie par la force, il fut obligé de négocier, et trop heureux d'obtenir la paix en paroissant l'accorder. Ce fut le préteur ou podestat de Bologne qui en fut médiateur et qui la conclut au nom de toute la ligue de Lombardie.

Cette dignité avoit toujours été possédée par un laïc. En 1191, Gérard, évêque de Bologne, eut l'adresse de se faire élire. Le peuple n'étoit encore pour rien dans le gouvernement, et la noblesse étoit toute puissante. Gérard conçut le projet d'établir le gouvernement populaire dont il auroit été le chef. Les nobles soupçonnant son dessein, s'assemblèrent, choisirent parmi eux douze consuls, attaquèrent à force ouverte le prélat dans son palais, d'où il fut contraint, après une assez vive résistance, de s'évader sous un déguisement. Sa fuite n'abattit pas son parti; il s'ensuivit de longues dissentions civiles, qui, jointes à des guerres souvent malheureuses, affoiblirent la République et la mirent en péril; mais au milieu de ces orages, le peuple obtint enfin justice et fut admis dans le Sénat. On nomma un préteur ou podestat du peuple. La ville fut partagée en quatre districts, gouvernés par vingt-quatre habitans appellés Anciens. Il n'y eut plus que deux conseils;

Digitized by Google

l'un étoit le petit conseil, composé des anciens, des consuls, des marchands, des maîtres des différens corps de métiers, des gonfaloniers du peuple, etc.; et le grand conseil composé à-peu-près de même, et seulement plus nombreux. Le Sénat, formé de la réunion des deux conseils, fut appellé la Communauté et le Peuple de Bologne. Cette constitution populaire donna une grande force au gouvernement; Bologne eut des guerres très-vives à soutenir sur-tout contre Modène: tantôt vainqueurs, tantôt vaincus, les Républicains Bolonois ne posèrent les armes qu'après avoir pris cette ville rivale, et l'avoir forcée à la paix.

Cette vigueur du peuple bolonois, sa prospérité, sa gloire se soutinrent jusques vers la fin du treizième siècle. Alors deux factions se formèrent dans son sein et le déchirèrent. L'une des deux fut victorieuse et chassa l'autre; elle se subdivisa ensuite en deux factions nouvelles. Les troubles ne firent qu'augmenter, tous les ressorts politiques se relâchèrent et furent brisés. Le pape Jean XXII profita de cette anarchie, et envoya en 1324, à Bologne, un Légat qui y apporta l'esclavage sous le titre de protection.

Les Bolonois indignés du joug, essayèrent plusieurs fois de le briser; mais ils n'avoient plus de forces, il n'étoit plus tems, et après de vains efforts pour se relever, ils retombèrent toujours. Cependant en 1411, opprimés à l'excès par un légat, ils le chassèrent de leur ville. Le peuple cria *liberté, liberté!* il rasa la citadelle qu'avoit fait élever le pape, et rétablit le gouvernement populaire. Il en exclut les nobles. Ceux-ci pour se venger formèrent une faction puissante, et sacrifiant à leur orgueil la liberté de la patrie, déposèrent le magistrat du peuple et rappellèrent le légat.

Ce ne fut plus pendant soixante ans qu'alternatives de victoires et de défaites, entre le parti des nobles et celui du peuple, entre le parti des papes et celui de la liberté. Une famille célèbre par son dévouement inébranlable à cette dernière cause, la famille des Bentivoglio fut plusieurs fois persécutée,

Digitized by Google

bannie ; plusieurs fois elle fut rappellée triomphante, et ses chefs remis à la tête du gouvernement : lors même qu'en 1506 le pape guerrier Jules II eut reconquis Bologne par les armes, y eut établi un conseil de 40 sénateurs héréditaires, présidé par son légat, et eut relevé cette citadelle menaçance, toujours regardée par le peuple comme le monument de la tyrannie et le signal de l'insurrection, les Bentivoglio, rappellés de Milan, eurent encore assez de force pour déposer les sénateurs et démolir la citadelle.

Il est vrai qu'ils eurent pour appui le roi de France Louis XII, ennemi déclaré de Jules II et alors vainqueur en Italie. Mais Louis ayant succombé peu de tems après, les Bentivoglio furent contraints de sortir de Bologne, où ils n'ont plus, depuis ce tems, joui d'aucune autorité.

Quatre ans après, le pape Léon X remit en exercice les quarante sénateurs et la puissance du légat. Cette espèce de gouvernement aristocratique et sacerdotal s'est toujours maintenu depuis. Sous l'esclavage honteux des nobles et des prêtres, le peuple se croit heureux, parce qu'il est tranquille, et libre, parce qu'à Bologne il n'y a plus de citadelle : s'il n'y en a plus, c'est que les papes ont vu qu'ils n'en avoient plus besoin. Les Bolonois ont cependant conservé sur leur étendard ce mot qui est un reproche sanglant pour eux, *Libertas*. C'est une preuve que leurs maux politiques sont sans remède. Un peuple qui, tout garrotté des fers de l'esclavage, se croit libre, ne le deviendra jamais.

Digitized by Google

CONTRE LES IDÉES VAGUES.

A l'Auteur de la Feuille villageoise.

Beaucourt, par Delle, le 4 ventôse, l'an IIe.

CITOYEN,

Il n'y a guère de tems que je lis la Feuille villageoise, car ce n'est que depuis un ou deux mois que je sais assez de françois pour cela. Je suis Allemand natif; mon père dans un transport de joie, au moment de ma naissance, me destina au service de l'autel. Je fis mes études suivant sa volonté, pour entrer à un certain âge en cet état; je fréquentai une université pendant quelques années, et c'est là que j'avois l'occasion de me livrer entièrement à ma curiosité sur les objets les plus intéressans de la religion et de la philosophie. Heureusement je fus assez tôt convaincu, que ni l'une ni l'autre ne s'apprend, comme on le croit aussi généralement que faussement; je commençai à penser d'après moi-même, et je me trouvai si bien de ce procédé, que je ne regarde encore aujourd'hui tous les systêmes et tous les raisonnemens sur l'une et l'autre, que comme des opinions particulières, sur lesquelles il ne faut jamais jurer.

Comme ami des droits de l'homme, dont j'avois trouvé l'essentiel, avant que la Convention les déclarât dans toute leur étendue, je fus toujours attaché à la révolution françaises, qui a pour but de procurer aux hommes la jouissance de ces droits sacrés. La France se déclara République: ravi de cet événement, qui satisfaisoit tant mes idées, je ne pus plus résister au vœu ardent de voir ma patrie aussi heureuse: je me liai avec des clubs patriotiques, qui existèrent alors secrètement dans différentes villes de l'Allemagne, et je travaillai avec eux pour cela de tout mon pouvoir.

Digitized by Google

Mais une trahison de Custines, dont la noirceur est encore inconnue en France, nous fit le plus grand tort; un clubiste même, engagé par moi, et devenu perfide, me fit quitter mon pays à jamais, et je fus encore trop heureux de pouvoir sauver avec moi un peu d'argent pour m'entretenir jusqu'aux frontières de la France. Un patriote, du département du Doubs, me reçut et me donna l'hospitalité pendant quelques mois, au bout desquels j'acceptai une place de vicaire protestant à Blamont, vacante alors par l'absence du pasteur détenu comme suspect.

C'étoit justement le moment où commençoit la nouvelle révolution dans la religion, et je me flattai de pouvoir être le bienfaiteur de cette commune, en conduisant mes paroissiens, petit à petit, au culte de la raison, par des prêches propres à remplir ce but, et aussi bien conçus que j'en étois capable. Je n'en étois encore de mon ouvrage qu'à leur proposer de garder la décade pour jour de repos et de se débarrasser de quelques usages religieux, que je trouve indignes de Républicains, lorsque mon zèle et quelques intrigues me firent perdre leur confiance. Je quittai ma place en levant les épaules, et, si tu veux, je te communiquerai une autre fois les observations, que j'avois l'occasion de faire alors en grand nombre sur le culte protestant, l'attachement du peuple à sa religion, les prêtres, la déprêtrisation, le culte de la raison, etc.

Pour récompense de tous mes malheurs, je te demande de m'aider à être utile à mes frères de tous les cultes, en publiant dans ta Feuille cette lettre, que j'écris au milieu du bruit des machines d'un citoyen fabricant horloger, mon bienfaiteur, dont l'amitié pour moi est fondée sur l'harmonie de nos principes.

Ta Feuille a déja répandu bien des lumières dans cette contrée-ci, et je t'en félicite avec ces bons patriotes qui te tendent la main pour accélérer les progrès de la raison. Elle est devenue un oracle pour ceux qui ont déja été éclairés par elle: ils en adoptent les principes sans prendre la peine de les

Digitized by Google

examiner, puisqu'ils sont convaincus, il y a longtems, que tu ne cherches qu'à établir la vérité et les bonnes mœurs; il y auroit donc d'autant plus de danger pour la bonne cause, s'il s'y glissoit des idées vagues, ou des principes mal fondés.

Il me semble que quelques ministres de différens cultes ont choisi ta Feuille, depuis quelque tems, pour rendez-vous de leurs idées à l'égard de leur déprêtrisation, suite nécessaire de l'établissement du culte de la raison. Leur ton est philosophique et décisif; ils semblent prévoir la chute des mœurs et de la République; et ils déclament là-dessus avec la même supériorité prétendue, qu'ils exerçoient autrefois dans la chaire, en versant un déluge de mots inintelligibles, mystérieux et équivoques sur les têtes des pauvres villageois, qui n'osoient jamais ni les contredire ni franchir la barrière, que le despote de leurs opinions avoit posée. Les idées vagues ont toujours été les mères et les nourrices de la superstition et de la crédulité, la précision des idées chassera ces monstres. Je demande donc à ces auteurs de quelques lettres insérées dans ta Feuille, tout simplement des définitions de leurs expressions, qui puissent donner des idées nettes aux lecteurs sur ce qu'ils ont écrit. Nous ne nous disputerons pas, mais quand ils auront répondu, alors je te prierai de publier aussi mes idées là-dessus. Le gant est jeté, et je suis sûr que la vérité gagnera toujours au moins quelques pouces de terrain par ce combat contre les idées vagues.

Je leur demande donc: qu'est-ce que la raison, la philosophie, la vérité, la morale, la religion, la croyance, la superstition, le fanatisme, le culte de la raison? Les preuves de l'existence de Dieu et de la nécessité absolue d'une religion positive, desquelles ont s'est servi jusqu'à présent, sont-elles valables ou non? Mais puisque je préfère toujours le chemin le plus court, je les prie de répondre sans aucune autre citation que celle de leur bon sens, et de s'exprimer d'une façon qui soit à la portée de tous les lecteurs.

Digitized by Google

Tu n'en seras pas fâché, j'espère, puisque ta Feuille est consacrée à l'institution et à la recherche de la vérité. Je t'embrasse, vénérable philosophe.

WETZEL.

RÉPONSE.

A l'exception de quelques tournures allemandes que contenoit cette lettre ; et que je me suis cru permis de corriger, je la donne telle que le citoyen Wetzel l'a écrite. Ces germanismes, qui étoient en petit nombre, doivent peu surprendre dans un Allemand qui ne sait le français que depuis quelques mois. Il a peu de chose à faire pour corriger son style, et perdroit beaucoup, s'il se corrigeoit de sa franchise. Louer rondement ce qu'on approuve et reprendre sans détour ce qu'on blâme, est une allure d'esprit vraiment républicaine.

On peut dire qu'il a fait un beau chemin en philosophie, puisque, parti d'une éducation théologique, il est arrivé jusqu'à la haine des idées vagues. Sa vocation pour la liberté n'étoit pas moins décidée, et l'intervalle n'étoit guère moins long à franchir. Il y a peut-être aussi loin d'un sujet de l'empereur à un homme libre que d'un théologien à un homme raisonnable.

Si ses observations sur le culte protestant qu'il a professé, sur la religion du peuple en général, sur les prêtres, la déprêtrisation et le culte de la raison, sont telles que la trempe de son esprit et la fermeté de ses principes semblent le promettre, elles sont dues aux lecteurs de la Feuille villageoise, et je les lui demande en leur nom.

Il doit aussi leur révéler cette trahison de Custines encore inconnue en France, et dont les patriotes allemands ont été les victimes. On ne sauroit trop accumuler sur la mémoire d'un traître la masse des trahisons qui l'ont conduit au supplice.

Enfin s'il a cru que la manière dont quelques ministres de différens cultes ont exposé leurs sentimens dans cette Feuille, pouvoit avoir du danger pour la bonne cause, il a bien fait de provoquer les expli-

Digitized by Google

cations qu'il demande. Le gant qu'il a jeté sera relevé sans doute. Il le sera par des frères ; et si la lutte s'engage, il n'oubliera pas non plus que ce sont des frères qu'il doit combattre.

Je resterai simple spectateur, me réservant seulement le droit, si l'occasion l'exige, de faire comme les anciens hérault d'armes qui séparoient les combattans lorsque la joute s'exaspéroit ou se prolongeoit outre mesure.

SUBSISTANCES.

Moyen simple et facile de préparer les pommes de terre pour en prolonger l'usage pendant l'été, c'est-à-dire, le reste de l'année.

Celui-là est vraiment Républicain qui travaille à la chose publique.

On a tant célébré les pommes de terre ou patates, qu'il seroit superflu d'en entreprendre l'éloge, et de vanter leur importance pour la nourriture de l'homme; je dois faire cependant quelques réflexions utiles sur ce comestible intéressant, avant d'entrer dans le détail des moyens d'en propager l'usage jusqu'à la nouvelle récolte.

Il y a des pays de vignobles, des montagnes arides, où l'on ne peut cultiver le blé ; dans ces contrées, les habitans auroient souvent péri par la famine, sans le secours des pommes de terre ; cette denrée dont le goût est simple comme celui de la farine de froment, peut être employée en beaucoup plus de manières ; quelques personnes jugent la pomme de terre lourde à l'estomac, parce qu'elle est lourde à la main, mais voyez la finesse et la légéreté de sa farine, si analogue aux estomacs délicats des enfans encore à la mamelle ; voyez la pâtisserie excellente qu'on en fait. On la voit sur la table du riche qui la fait assaisonner de mille manières, comme dans la main

Digitized by Google

du pauvre qui la fait cuire sous la cendre ainsi que le pain de nos premiers pères, en n'y ajoutant qu'un peu de sel.

Enfin, il semble que la nature en ait fait le supplément de tous les comestibles, elle se mêle avec tous, et seule elle peut nourrir l'homme. Elle est encore d'un usage universel pour les bestiaux qu'elle engraisse, et la basse-cour qu'elle pourroit seule nourrir, et supplée à tous les menus grains.

Cependant, si nous n'avions pas le froment qui nous fait du pain pendant toute l'année, nous serions avec les pommes de terre, comme les habitans des isles de la mer du sud, qui ont à la vérité l'arbre à pain dont ils cueillent les fruits chaque jour, mais dont ils ne peuvent jouir que pendant huit mois de l'année; il leur faut pendant leur hiver de l'industrie, et des moyens d'exister un peu précaires et embarrassans qui les tiennent tout près de la famine, jusqu'à ce qu'ils puissent arriver à la récolte journalière, de ce fruit incomparable dont la pulpe intérieure ressemble à notre pain au lait. (Voyez *Bougainville* et *Coock*).

Je dis donc, que nous sommes dans le même cas pour les pommes de terre que nous ne possédons aussi que pendant sept ou huit mois de l'année. Elles deviennent nulles aux approches de l'été; c'est donc un service à rendre à la République, à l'humanité que de rendre ce comestible d'usage pendant l'année entière.

Lorsque le printems ranime toute la nature, au mois de germinal, dans ce tems où *la terre entre en amour* (comme disent poétiquement les gens de la campagne), les pommes de terre, en quelque lieu qu'elles soient, étant abreuvées de leur propre humidité commencent à germer, et poussent des tiges assez longues par les différens tubercules dont elles sont parsemées, et comme étant hors de la terre, elles n'ont rien autour d'elles qui puisse suppléer à la perte qu'elles éprouvent en poussant, elles s'épuisent et perdent leur goût et leurs sucs nourriciers,

Digitized by Google

deviennent transparentes et amères : on les jette alors comme inutiles, et on en est privé pendant quatre mois.

Enseigner un moyen de conserver l'usage de ce comestible jusqu'à la nouvelle récolte, seroit donc un service à rendre à mes concitoyens ; on seroit encouragé à en cultiver une plus grande quantité, dans l'espoir que rien ne seroit perdu. Presque tous les terreins lui conviennent ; je laisse aux cultivateurs le soin d'indiquer les espèces dont on peut propager la culture, je me renferme dans les moyens d'en prolonger l'usage. La simplicité des moyens en fait toujours le mérite aux yeux du philosophe ; on connoît le trait de l'œuf de Christophe Colomb ; or les moyens que j'indique sont simples, faciles, et à portée des gens de la campagne comme de ceux des villes.

Premier moyen.

Prenez un grand chaudron, remplissez-le d'eau, et faites-la bouillir ; dans le moment de la grande ébullition mettez une partie de vos pommes de terre dans un filet, et les trempez dans cette eau bouillante l'espace de deux minutes ; faites-les ensuite sécher sur des linges ou des clayons, et mettez-les dans un lieu frais et sec sans être trop entassées, elles ne pourront plus germer, et seront aussi bonnes que si elles avoient été fraîchement cueillies. A défaut de filet, on peut se servir de canevas. Une toile serrée demanderoit un plus long tems, parce qu'elle refroidiroit l'eau davantage.

Cet expédient étant employé à plusieurs reprises, on peut dans une heure en préparer une grande quantité. Remarquez qu'à chaque fois que vous trempez dans l'eau bouillante une quantité de pommes de terre, l'ébullition est suspendue, et qu'il faut attendre que cette ébullition recommence avant que d'en tremper une seconde quantité, et ainsi de suite. J'appelle ce premier moyen *la voie humide*, le second *la voie sèche*, ainsi qu'il suit.

Digitized by Google

Deuxième moyen.

Les gens de la campagne qui pour la plupart cuisent eux-mêmes leur pain, n'ont pas besoin de brûler d'autre bois que celui qui chauffe leur four. Lorsque le pain en est retiré, on peut y mettre les pommes de terre sur des clayons, les laisser environ sept ou huit minutes, et les retirer; il n'en faut pas davantage si le feu est d'une chaleur bien convenable, ce qui est quelquefois arbitraire et incertain. Mais il y a un moyen d'assurer le succès de l'opération, et de remédier à cette précision de chaleur en prenant une précaution préliminaire, qui est de percer avec un poinçon ou la pointe d'un couteau chaque tubercule de la pomme de terre, alors l'action de la chaleur cicatrise plus facilement cette espèce de pluie, et l'objet est rempli. Cette incision n'est pas nécessaire par *la voie humide*, parce que l'eau bouillante attaque tous les germes dans leurs retranchemens; on peut faire cette opération en plusieurs fournées.

Pour l'un et l'autre moyen, il faut observer d'ôter la terre qui pourroit couvrir les tubercules, et les garantir de l'action de la chaleur spontanée qui en arrête la germination.

Ces moyens sont aussi sûrs que simples, et fondés sur la physique et l'expérience; cette opération est une espèce de *castration* qui n'a d'influence que sur le germe de ce végétal, il n'en conserve pas moins toutes ses qualités nutritives et agréables. La mesure de tems indiquée pour l'opération est calculée sur l'expérience; si on laissoit les pommes de terre un trop long tems, la surface se cuiroit un peu et se durciroit dans la suite.

Il faut cependant qu'on soit prévenu que lorsqu'on fait cuire les pommes de terre préparées par l'un ou l'autre moyen, on les trouve avec une peau plus épaisse et un peu brune, ce qui pourtant n'altère en rien la pulpe intérieure.

Observations.

Quoique les pommes de terre aient commencé à germer, elles peuvent encore être bonnes, lorsque

Digitized by Google

les tiges n'excèdent pas la longueur d'un pouce ou deux, mais il vaut mieux les prévenir à l'arrivée du printems ; j'ai eu des pommes de terre enfermées dans une armoire à côté d'une cheminée, qui ont poussé des tiges de dix-huit ou vingt pouces de longueur et d'une ligne ou deux de diamètre. Je leur ai fait éprouver l'expérience à l'eau bouillante, et les tiges se sont desséchées à leur origine, mais ces pommes de terre étoient épuisées, et n'avoient plus aucune bonne qualité.

Les pommes de terre ont souffert cette année de la grande sécheresse de l'été ; les premières qui ont été tirées de la terre étoient fort petites, cependant celles qui ont été laissées un peu tard après l'automne, ont beaucoup augmenté de grosseur par les pluies qui sont survenues. Quant à celles qui auront été conservées jusqu'au printems prochain, on pourra du moins les conserver encore par ces moyens faciles. Cette denrée qui s'anéantissoit par la germination, devient tout-à-coup profitable et précieuse.

Il seroit inutile d'avertir les gens de la campagne de ne pas semer celles qui auront été préparées ainsi ; et quant à celles qu'on veut conserver après l'épreuve, il ne faut pas les mettre dans des caves, dans la crainte qu'elles ne prennent un goût de cave ou de moisi, mais dans des celliers secs, des greniers ou autres lieux aérés et abrités du soleil, sur le carreau ou pendues dans des paniers à claires voies, ou dans des filets qui laissent passer l'air tout autour, elles se conserveront, et on en pourra manger jusqu'à la nouvelle récolte.

Je finis ce petit essai par cette réflexion ; l'Amérique en nous donnant les pommes de terre, a, pour ainsi dire, expié le malheur de nous avoir donné la plus horrible des maladies, avec l'or du Potose qui a doublé la corruption de l'ancien monde ; elle a encore des moyens de nous dédommager que je ferai connoître dans un autre essai.

PASQUIER.

Digitized by Google

Les erreurs de mon siècle sur les POMMES DE TERRE, *et sur leurs différens appréts dans la cuisine et pour les basse-cours.* Par le professeur d'architecture rurale.

Tel est le titre que le citoyen Cointereaux a donné au n°. 4 de son ouvrage périodique, annoncé plusieurs fois dans notre Feuille. Il y traite de cette racine, combat ceux qui voudroient en déconseiller l'usage, et indique les meilleurs procédés pour la planter, la recueillir et l'apprêter. Ses observations, toutes fondées sur l'expérience, seront utiles aux cultivateurs et aux consommateurs.

Parmi les différentes manières d'employer les pommes de terre, celle d'en faire du pain n'a pas l'approbation de l'auteur. Quoique nous ayons souvent annoncé une opinion contraire, nous devons faire connoître quelques-unes de ses raisons, qui nous paroissent mériter une attention particulière.

La pomme de terre étant une racine et non pas proprement un légume, n'a point la qualité farineuse des grains. C'est un très-bon aliment, mais privé par sa nature de ce suc nutritif que l'on trouve si abondamment dans les blés, sur-tout dans le froment. Lorsqu'on a mangé des pommes de terre, on est surpris d'avoir appétit quelques heures après, ce qui n'arrive pas avec les farineux.

Le meilleur pain est celui de froment. Si on y ajoute des matières étrangères, on lui fait perdre de sa qualité nutritive à proportion de la quantité de ces matières. Mêlez à la farine du blé celle du sarrazin, plus vous mettrez de cette dernière, plus le pain diminuera de bonté; ainsi des autres substances non véritablement farineuses et non fermentescibles, telles que les châtaignes et les pommes de terre.

Mais pourquoi faire du pain de ces substances, puisqu'on peut les consommer autrement et presque sans apprêt? mangées en nature, elles sont plus saines et plus agréables que lorsqu'elles sont réduites en pain. La pomme de terre sur-tout a une saveur

Digitized by Google

excellente, lorsqu'elle est simplement cuite à la vapeur de l'eau ou sous la cendre. Si l'on en fait du pain, elle perd au four une partie de ce bon goût: elle y perd même de ses qualités nourrissantes, ensorte que la peine qu'on se donne pour sa panification, ne fait que la rendre moins bonne et moins utile qu'auparavant.

Employez-la donc telle qu'elle est, et multipliez-en la culture. Qu'elle surabonde dans les villes, dans les villages et dans les camps. Qu'un grand nombre de voitures en soient chargées à la suite de nos armées; que nos défenseurs apprennent à s'en nourrir au lieu de pain. Plus de disette, plus d'embarras, plus de fours ni de moulins à construire et à démolir sans cesse. Par-tout on peut abattre un arbre, faire du feu, et cuire sous la cendre les pommes de terre qu'on aura portées dans son havresac. Les camps-volans, les tirailleurs, les soldats en marche, pourront braver la faim avec cette provision portative. Les bagages seront moins embarrassans, les expéditions plus promptes et plus sûres; la République sera par-tout victorieuse, et tout cela par les pommes de terre, etc. etc.

On souscrit pour l'ouvrage du citoyen Cointereaux, dont le n°. 5 va paroître, soit chez l'auteur, rue du fauxbourg-Saint-Honoré, n°. 108, soit chez Fuchs, libraire, quai des Augustins, n°. 28. La souscription est de 30 liv.

Autres Livres nouveaux,

Intéressans pour les habitans des campagnes.

Catéchisme de la déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen, *par* J. B. Bouche-seiche, *maître de pension, et ci-devant professeur en l'Université de Paris.* A Paris, chez l'auteur, rue des Fossés-Saint-Jacques, n°. 7.

Catéchisme de la Constitution Françoise, *nécessaire à l'éducation des enfans de l'un et l'autre sexe, par le citoyen* Richer, *auteur de la vie des plus célèbres*

Digitized by Google

marins et de plusieurs autres ouvrages. A Paris, chez ROCHETTE, imprimeur, rue Beaurepaire, ci-devant Sorbonne, n°. 382.; LEPRIEUR, libraire, rue Savoie, n°. 12, et REGNAULT, libraire, Palais-Egalité, galeries de bois, passage du milieu, n°. 195.

TRAITÉ DU TRIBUNAL DE FAMILLE, *contenant une instruction détaillée sur la compétence et les fonctions de ce tribunal, considéré sous ses divers rapports; suivie d'un formulaire de tous les actes et procédés d'instruction qui peuvent avoir lieu en ce tribunal, dans toutes les affaires susceptibles d'y être décidées*; par GUICHARD, 3e. édition. A Paris, chez DEVAUX, libraire, maison Egalité, n°. 181 : prix 2 liv. 10 sous, pour Paris, et 3 liv. franc de port.

CONVENTION NATIONALE.

Liberté rendue aux patriotes. — Ennemis de la Révolution bannis, leurs biens sequestrés. — 8 *Ventôse.*

Les manœuvres des mécontens et l'or de l'étranger avoient rempli la République de traîtres et de conspirateurs. Leur arrestation et leur punition étoient nécessaires avant tout au salut de la patrie; mais leur nombre a dû inévitablement occasionner des erreurs dont plusieurs patriotes ont été les victimes. Ils ont sans doute souffert avec courage une détention passagère, mais il ne faut pas qu'elle se prolonge; il faut qu'ils aient un moyen sûr de faire connoître leur innocence, et que, tandis qu'ils seront rendus à la liberté, les hommes coupables avec lesquels ils cesseront d'être confondus, entendent prononcer l'arrêt qui les bannit d'une patrie dont ils se sont déclarés les ennemis.

C'est pour atteindre ce double but, que la Convention nationale a rendu par acclamation le décret suivant, sur un rapport fait par Saint-Just, dont elle a décrété l'impression et l'envoi aux municipalités, aux sociétés populaires et aux armées.

Digitized by Google

Le comité de sûreté générale est investi du pouvoir de mettre en liberté les patriotes détenus. Toute personne qui réclamera sa liberté, rendra compte de sa conduite depuis le premier mai 1789.

Les propriétés des patriotes seront inviolables et sacrées; les biens des personnes qui seront reconnues ennemies de la révolution, seront sequestrés au profit de la République.

Elles seront détenues jusqu'à la paix, et bannies ensuite à perpétuité.

Mode d'exécution du décret précédent. — 13 *Ventôse.*

Toute la sagesse de notre gouvernement consiste à réduire le parti opposé à la révolution, et à rendre le peuple heureux aux dépens de tous les vices et de tous les ennemis de la liberté.

C'est le moyen d'affermir la révolution que de la faire tourner au profit de ceux qui la soutiennent, et à la ruine de ceux qui la combattent.

On trompe les peuples de l'Europe sur ce qui se passe chez nous. Qu'ils apprennent que les Français ne veulent plus souffrir sur leur territoire ni un malheureux ni un oppresseur. Que cet exemple fructifie sur la terre, qu'il y propage l'amour des vertus et le bonheur.

Toutes les communes de la République dresseront un état des patriotes indigens qu'elles renferment, avec leurs noms, leur âge, leur profession, le nombre et l'âge de leurs enfans.

Les directoires de district feront parvenir, dans le plus bref délai, ces états au comité de salut public.

Lorsque le comité de salut public aura reçu ces états, il fera un rapport sur les moyens d'indemniser tous les malheureux, avec le bien des ennemis de la révolution, selon le tableau que le comité de sûreté générale en aura présenté, et qui sera rendu public.

En conséquence, le comité de sûreté générale donnera des ordres précis à tous les comités de surveillance de la République, pour que dans un délai qu'il fixera à chaque district, selon son éloignement,

Digitized by Google

ces comités lui fassent passer respectivement les noms, la conduite de tous les détenus depuis le 1er mai 1789. Il en sera de même de ceux qui seront détenus par la suite.

Le comité de sûreté générale joindra une instruction au présent décret pour en faciliter l'exécution.

Indigens-estropiés secourus, extinction de la mendicité.
16 ventose.

Sous le règne du despotisme, il n'étoit pas étonnant de voir des estropiés, des infirmes, sur les places publiques et sur les chemins, cherchant à exciter la pitié et mendiant des secours; mais sous le regne de la République, un pareil spectacle ne peut être souffert.

La patrie doit assurer l'existence de ceux qui ne sont pauvres et malheureux, que parce qu'ils sont estropiés ou malades. Rien n'est plus contraire au système moral et au système politique, que de les laisser sans secours. Mais on doit aussi réprimer le vagabondage, et faire rentrer dans les ateliers les bras robustes qui peuvent être employés utilement.

En attendant que l'on puisse porter à cet égard une loi générale attendue depuis long-tems, l'humanité doit être consolée par le décret qui met à la disposition du ministre de l'intérieur la somme de 50,000 l. pour venir provisoirement au secours des citoyens infirmes, sans fortune, et incapables de travailler.

Le comité des secours est chargé de faire, dans le plus bref délai, un rapport sur les mesures à prendre pour éteindre la mendicité dans toute l'étendue de la République.

Les autorités constituées sont tenues, sous leur responsabilité, de veiller à ce que les individus valides ne mendient point et s'occupent de travaux utiles à la société.

Digitized by Google

ÉVÈNEMENS ET NOUVELLES.

Angleterre. Les débats du parlement continuent d'offrir les preuves de la corruption la plus profonde. Un très-petit nombre d'orateurs de l'opposition prononce des discours très-éloquens pour la paix, et toutes les délibérations sont pour la guerre, à une effrayante majorité. La chambre des communes est aussi aveugle, aussi évidemment vendue à Pitt que celle des pairs. Le commerce anglois murmure, mais le ministre triomphe : plusieurs symptômes politiques annoncent qu'il ne triomphera pas long-tems.

Etats-Unis d'Amérique. Le congrès, qui est le parlement de ces états, a aussi ouvert ses séances. L'illustre président Washington y a annoncé la ferme résolution d'observer à notre égard toute la teneur des traités. Notre ambassadeur, par légèreté ou dans des vues coupables, a donné de forts sujets de plaintes. Il est rappellé, remplacé : toute satisfaction sera donnée à la République des Etats-Unis. L'Angleterre a cru pouvoir agir avec eux comme avec les petites puissances d'Italie, et les détacher en vexant leur commerce, de la neutralité qu'ils observent ; elle n'a réussi qu'à les engager à prendre contre elle de grandes mesures ; des mesures dignes d'un peuple sage, mais fier et incapable de laisser outrager en sa personne les droits de tout peuple libre. On arme dans tous les ports, on lève des troupes, et tout semble présager que les corsaires américains, qui sont en très-grand nombre, aideront bientôt les corsaires françois à purger les mers de la piraterie britannique.

Danemarck et Suède. Ces deux gouvernemens resserrent de plus en plus les liens qui les unissent, et résistent avec un calme imposant aux efforts que le cabinet anglois fait pour les entraîner dans le tourbillon coalitionnaire. Leur commerce monte de plus en plus vers le dernier degré de prospérité ; les deux cours sont heureuses, les deux peuples contens, et très-peu tentés de s'exposer à tous les maux de la

Digitized by Google

guerre, parce que dans une petite isle de l'océan, une cour scélérate et un peuple avili, se sont mis en tête que nous, qui avons juré d'être libres, nous ne le serions pas.

PRUSSE. Frédéric-Guillaume va bientôt, dit-on, retourner de Berlin à son armée. Ce n'est plus le duc de Brunswick qui la commande; c'est le général Mollendorff. Dans le tems où l'on croyoit aux bons et aux mauvais augures, on auroit pu regarder, comme de la dernière espèce, un certain testament que ce général a fait avant de se rendre aux bords du Rhin. Il l'a remis au tribunal de la chambre. C'est jouer avec beaucoup de prudence et de sang-froid, mais ce n'est pas annoncer une grande confiance dans le gain de la partie.

AUTRICHE. L'empereur a eu mal à la gorge : il est mieux; mais ce n'est pas là sa plus forte maladie. Une nouvelle campagne à soutenir; de forts subsides à lever, des recrues nombreuses à faire, les pays-bas à défendre, les états héréditaires à conserver; une couronne chancelante, comme le sont aujourd'hui toutes celles de l'Europe, de fortes pertes à faire oublier, des succès très-douteux à faire espérer, une ambition démesurée et impuissante, la rage du despotisme et les menaces terribles de la liberté, voilà ses maux réels. Ils forment une complication très-dangereuse; et le pauvre malade ne peut aller que de mal en pis.

NOUVELLES DES ARMÉES.

Armée du Nord.

Tous les regards sont fixés sur cette armée. Le grand jour approche. Les préparatifs s'accélèrent. Les camps se forment, se fortifient. Les troupes, qui sont toutes au complet, brûlent de combattre. Leur tenue est superbe, leur nombre immense, leur courage intrépide. La cavalerie, superbement montée et qu'on assure être de près de 20,000 hommes,

Digitized by Google

s'exerce et supplée par le travail et le zèle à ce qu'il lui manque d'expérience.

Les ennemis, prévoyant une attaque prochaine, font aussi leurs dispositions. Tous leurs divers corps d'armée se sont avancés sur la frontière. Chaque jour les avant-postes sont aux prises, et les Républicains préludent par de petits avantages à de plus grandes victoires.

Une troupe d'esclaves, tant étrangers que Français rebelles, fut attaquée le 11 ventôse auprès de Flers par le général Dumonceau; près de cent restèrent sur le champ de bataille, et soixante furent faits prisonniers. Plusieurs émigrés étoient du nombre. Ils ont subi le supplice des traîtres.

Dans le même tems, un autre détachement s'emparoit du village de Werwick, sur la Lys, tuoit plusieurs cavaliers et hulans, parmi lesquels se trouve le major de la cavalerie Hessoise, prenoit sept chevaux, vingt-un prisonniers, et mettoit en se retirant le feu au clocher de Wervick, dont l'ennemi faisoit usage pour observer nos mouvemens. Peut-être y aura-t-il peu de regret. Il nous verra de trop près pour avoir besoin d'observatoire.

Dans toutes ces occasions, les jeunes volontaires de première requisition ont montré autant d'intrépidité, et même autant d'habileté dans les manœuvres, que des soldats exercés depuis long-tems.

Les généraux Pichegru et Ferrand eurent une entrevue à Cambray le premier jour de ce mois, pour se concerter sur les moyens d'exécuter les plans envoyés par le comité de salut public. A l'issue de cette conférence, Pichegru partit pour se mettre à la tête de l'armée du Nord, et Ferrand pour prendre le commandement de celle des Ardennes, qui doit agir de concert. Celle de la Moselle sous les ordres de Hoche, est aussi disposée à seconder leurs mouvemens. On compte sur toute cette frontière près de 300 mille républicains.

Digitized by Google

Guerre civile dans les départemens de l'Ouest.

Le chef des brigands le plus fameux après Charette, étoit Catelinière, à qui les massacres de Machecoul avoient acquis une horrible célébrité. Blessé dangereusement dans une des dernières affaires, on le cherchoit depuis, on l'a trouvé chez lui, caché dans un pressoir. Sa tête a payé ses forfaits. Le rassemblement de 3,000 hommes qu'il commandoit s'est dispersé; il est désormais hors d'état de nuire.

Le 19 nivôse, les rebelles étoient campés à peu de distance de Chollet; les Républicains qui y sont stationnés ont fait sur eux une sortie; après quelque résistance ils en ont passé 500 au fil de l'épée: le reste a pris la fuite.

On suit Charette de près. Il ne peut échapper long-tems aux recherches. Sa prise terminera la guerre. C'est le dernier des génies malfaisans qui conduisoient ces hordes fanatiques: c'est le dernier démon de cet enfer.

Il a été brûlé le 19 ventôse, la somme de 8 millions de livres en assignats, provenant de la vente des domaines nationaux et recettes extraordinaires, et 10 millions de livres en assignats démonétisés provenant des échanges, faisant ensemble la somme de 18 millions, lesquels joints aux 1,911,353,817 liv. déjà brûlés, forment un total de 1,929,353,817 liv.

On s'abonne à Paris, au Bureau de la Feuille Villageoise, *rue du Théâtre-Français*, n°. 4, *pour la quatrième année, commençant le premier jeudi d'octobre, 12 du 1er. mois de l'an 2e.*

Le prix de l'abonnement est de 12 liv.

De l'Impr. de la Feuille Villageoise, rue du Théâtre-François, N°. 4.

Digitized by Google

N°. 25. IVme. Année.

LA

FEUILLE VILLAGEOISE.

Décadi, 30 *Ventôse*,

L'an second de la République française.

Jeudi, 20 *Mars* 1794. (Vieux style).

LE PAPE PROPHÈTE.

Achères, octodi 3 ventôse, an deuxième de la République française, une et indivisible.

TOUT le monde connoît la conduite que le fameux Calonne a tenue avant et depuis la révolution, et toutes les démarches qu'il a faites pour perdre sa patrie. Après avoir parcouru presque toutes les cours de l'Europe, pour les engager à se liguer contre la France, il se rendit auprès de celle de Rome, pour solliciter le Pape à se joindre aux autres tyrans, et pour le déterminer à mettre son *veto* sur la constitution civile du clergé, espérant, par cette manœuvre, venir plutôt à bout d'exécuter le projet liberticide qu'il avoit formé, dès le commencement de la révolution, de faire naître la guerre civile. Voici la réponse que lui fit Pie VI (1).

« Par votre déficit, lui dit-il, vous avez nécessité en France une révolution politique : par mon refus

(1) Voyez n°. 13 de la première année de la Feuille villageoise, page 226.

vous y nécessiteriez une révolution religieuse. Vous avez perdu la cour de France, vous voulez perdre celle de Rome ».

Si jamais les Papes ont eu le don de prophétie, on peut dire que Pie VI l'a reçu dans toute sa plénitude ; mais s'il croyoit véritablement à la religion dont il veut qu'on le regarde comme le chef et le premier ministre, s'il croyoit que cette religion dût faire à jamais le bonheur des Français, s'il prévoyoit les suites de la conduite oblique qu'il a tenue depuis 1789, quels reproches n'a-t-il pas à se faire ? Etoit-ce par des intrigues, des cabales et des outrages faits à un grand peuple qu'il falloit essayer de la maintenir et de la conserver ?

Dès les premiers momens de la révolution, il s'éleva un grand procès entre la nation et le clergé. Du moment où elle avoit résolu de changer son gouvernement, de se donner une constitution et de réformer les abus horribles dont elle avoit été la victime pendant tant de siècles, devoit-elle faire grace à ceux qu'elle n'étoit que trop fondée à reprocher au clergé ? Non, sans doute. D'ailleurs la conduite que le clergé de France et la cour de Rome ont tenue dans ces circonstances, n'étoit sûrement pas propre à les lui faire oublier.

Dans quel évangile le Pape, les évêques et les prêtres rétractaires ont-ils donc lu que, pour défendre une religion quelle qu'elle soit, il est permis de bouleverser les empires, de lever l'étendart de la révolte, de se liguer contre la liberté naissante d'une grande nation qui, lasse de vivre dans l'esclavage, a résolu, à quelque prix que ce soit, de briser ses fers ? A quelle école ont-ils appris qu'il est permis d'armer le fils contre le père, la mère contre la fille, l'époux contre l'épouse, le frère contre la sœur ?

Le Pape, qui se dit le père commun des croyans, devoit-il dans les circonstances actuelles, prendre le parti de ces évêques intrigans, de ces prêtres hypocrites, qui se couvrent du manteau de la religion, pour défendre à cor et à cri leurs intérêts mondains ? De quelle indignation la nation n'a-t-elle pas dû être

Digitized by Google

saisie, quand elle a vu qu'une partie du clergé, soutenue et animée par la cour de Rome, s'est répandue de tous côtés pour fanatiser les Peuples, semer le trouble et la discorde, pour donner par-tout le signal de la guerre civile, et pour en allumer les brandons ? Avoient-ils oublié, ces êtres méprisables, qu'ils vivoient dans un siècle de lumières, et que le tems où des pontifes séducteurs, orgueilleux et mondains gouvernoient les nations au gré de leur caprice, est passé ? et Pie VI qui s'est déclaré hautement le protecteur de tous ces fanatiques, de quel œil envisage-t-il aujourd'hui la révolution religieuse qu'il avoit prévue ?

Léon X a soulevé l'Allemagne contre la cour de Rome ; Clément VII, l'Angleterre ; Paul III, la Hollande, la Suède, le Dannemarck, la Suisse et Génève. Pie VI croyoit-il qu'il auroit manqué quelque chose à la gloire et à l'éclat de son pontificat, s'il n'avoit pas soulevé la France contre cette cour profondément hypocrite et astucieuse qui, disons-le franchement, ne s'est jamais occupée du bonheur des nations sur lesquelles, à force d'intrigues, elle étoit venue à bout d'établir une domination ridicule et insensée, qu'autant qu'elle y trouvoit son propre compte et qu'elle prévoyoit en retirer quelque avantage temporel ? Est-ce ainsi que *les serviteurs des serviteurs de Dieu* servent leurs frères . . . ?

Quoi qu'il en soit de toutes ces réflexions, la première partie de la prophétie de Pie VI, graces aux progrès de la raison, s'accomplit de jour en jour. La cour des *fils aînés de l'église* a disparu. Les intrigues de leur père, au lieu de les sauver, n'ont servi qu'à hâter leur ruine et à consommer leur perte.

Reste la troisième partie de la prophétie, dont l'accomplissement ~~n'est point être~~ pas si éloigné que Pie VI l'imagine. La France, après avoir terrassé ses autres ennemis, ne demandera-t-elle par raison à la cour de Rome, de l'outrage qui lui a été fait en la personne de son ambassadeur inhumainement massacré par un peuple dévot, sous les yeux du *pieux* Pie VI ? Tant de sang répandu depuis le commencement de la

Digitized by Google

révolution, ne crie-t-il pas vengeance contre le Pape, comme contre tous les autres tyrans qui, soit par intrigues, soit à force ouverte, ont causé tant de maux à la patrie, et ont fait courir tant de dangers à la liberté française ?

Salut et fraternité au citoyen GINGUENÉ,

MAHIAS, *ex-curé d'Achères.*

Courtes réflexions.

Pie VI a fait comme les gens qui se sont fait dire leur bonne aventure par des Bohémiens, et qui s'en frappent tellement l'esprit, vont si bien au devant des maux qu'on leur a prédits, qu'à la fin la bonne ou plutôt la mauvaise aventure a raison.

On diroit que ce vieux Pape ayant été lui-même son bohémien ou son prophète, n'a rien voulu négliger pour que les choses arrivassent comme il l'avoit dit. Ses bulles, la protection donnée aux émigrés, aux prêtres et prélats réfractaires, la persécution des François patriotes, et enfin l'exécrable assassinat de Basseville, en voilà plus qu'il n'en falloit pour obéir aux conseils de Calonne, et pour attirer sur la cour de Rome les suites funestes de ces conseils.

Oui, tant d'outrages seront punis; oui, le sang de Basseville sera vengé. On peut bien le prédire sans être ni Prophète ni Pape: c'est tout un Peuple libre, c'est le génie même de la liberté qui le jure, et ce serment est un oracle.

Digitized by Google

Sur les ANNALES DU CIVISME.

A l'Auteur de la Feuille villageoise.

15 ventôse, l'an 2e de la République.

CITOYEN,

Tu recueilles avec soin dans ton estimable Feuille tout ce qui peut éclairer et enflammer le patriotisme, épurer et renforcer les mœurs, inspirer l'admiration et engager à l'imitation des vertus, véritables fondemens du gouvernement républicain; et cependant il a déja paru deux numéros du *Recueil* intéressant *des actions héroïques et civiques des Républicains français*, sans que tu te sois empressé de les offrir à tes lecteurs.

Il est vrai que la Convention nationale a décrété le 10 nivôse que tous les numéros de ce Recueil « seront envoyés en placards et en cahiers aux municipalités, aux armées, aux sociétés populaires et à toutes les écoles de la République; qu'ils seront lus publiquement les jours de décade, et que les instituteurs seront tenus de les faire lire à leurs élèves ».

Mais un grand nombre de tes souscripteurs ne peut assister à ces lectures, ni avoir part à ces distributions: habitués à trouver dans ta Feuille tout ce qui a rapport à l'instruction civique, ils y verroient avec plaisir et avec fruit ces *annales* si glorieuses pour notre République naissante. Hâte-toi donc de les y faire paroître. Je t'en saurai pour ma part beaucoup de gré, et certainement je ne serai pas le seul.

SALUT ET FRATERNITÉ,

GERVAUX.

RÉPONSE.

Le citoyen Gervaux a touché la véritable cause qui nous avoit empêchés d'insérer dans notre Feuille les deux numéros dont il parle. Nous les avions crus,

Digitized by Google

d'après le décret, tellement répandus dans la République, que c'eût été pour chacun de nos lecteurs une répétition fort inutile. Mais sa lettre n'est pas la seule qui nous ait fait cette demande, et les raisons dont il se sert sont appuyées et fortifiées par beaucoup d'autres. Il nous est facile d'y céder : il ne le seroit pas d'y répondre.

Quelques traits, sur-tout de bravoure, rapportés dans ce Recueil, ont déjà paru dans nos Feuilles, mais ils reparoissent ici avec de nouvelles circonstances que nous avions ignorées ; et revêtus, pour ainsi dire, de l'autorité des représentans du Peuple, ils acquièrent plus d'authenticité.

En ordonnant la formation de ces annales, la Convention nationale a prouvé qu'elle connoît bien le Peuple qu'elle représente. Dans une nation aussi courageuse, aussi naturellement amie de toutes les vertus que la nation française, il suffit d'honorer les vertus et le courage pour en multiplier à l'infini les exemples.

Recueil des actions héroïques et civiques des RÉPUBLICAINS FRANÇAIS, *présenté à la Convention nationale, au nom de son comité d'instruction publique, par* LÉONARD BOURDON, *député par le département du Loiret*, N°. 1er.

I. *30 juin* 1789. Lors de la séance du 23 juin 1789, (de cette séance si bien appelée royale, puisque, dans les intentions perfides de la cour, elle devoit faire échouer la révolution), les Gardes-Françaises de service à Versailles sont commandés pour agir offensivement contre le Peuple : promesses, menaces, offres d'argent, tout est successivement employé pour obtenir d'eux l'assurance qu'ils serviront les projets sanguinaires du tyran. Tous les moyens de séduction sont inutiles. Ces braves défenseurs de la patrie, qui dès-lors ne reconnoissoient d'autre souverain que le Peuple, déclarent hautement qu'ils ne tremperont pas leurs mains dans le sang de leurs frères. Cette sainte résistance aux ordres infâmes du

Digitized by Google

despotisme, excite la rage des vils esclaves qui les commandent. Les plus zélés d'entre eux sont précipités nuitamment dans les cachots de l'Abbaye. Cet acte de tyrannie transpire ; il provoque l'indignation publique. Le 30 juin, sur les six heures du soir, un jeune homme monte sur une table au ci-devant Palais-royal, et s'écrie : « Citoyens, ces généreux soldats qui, le 23, à Versailles, ont refusé de faire feu sur le Peuple, sont maintenant chargés de chaînes ; ils gémissent dans les cachots. Souffrirons-nous qu'ils y restent plus long-tems ? Non, mes amis, nous irons les délivrer ..... Marchons à l'Abbaye ». A peine eut-il terminé cette courte harangue, qu'il s'élance vers la porte du jardin : une foule de citoyens se précipite sur ses pas ; ils arrivent à l'Abbaye ; les Gardes-Françaises sont rendus à la liberté ; on les porte en triomphe au jardin de l'Egalité. Après y avoir reçu les expressions de la reconnoissance publique, ils sont conduits à la maison de Genève, où l'affluence du Peuple, empressé de jouir de leur vue, les retient plusieurs jours. Les citoyens leur apportent des vivres en abondance, et se disputent le plaisir de pourvoir à leurs besoins. Tous sont jaloux de leur offrir le produit de leurs travaux. Ces offrandes civiques, partagées entre ces généreux ennemis de la tyrannie, produisent une somme de plus de 800 liv. à chacun d'eux ; et ils étoient onze. Telle fut l'aurore des beaux jours de la liberté.

II. 20 *frimaire*, *l'an* 2. Deux voitures de fourrage destinées pour l'armée du Rhin, sont arrêtées à Saussure, district de Remiremont, département des Vosges, par le manque de chevaux. Seize braves sans-culottes, la plupart pères de famille, abandonnent leurs travaux et se présentent pour y suppléer. Huit d'entre eux s'attèlent à chacune des deux voitures. Ni la difficulté des chemins presqu'entièrement rompus, ni les rochers qu'il faut gravir, ni la pluie qui ne cesse de tomber, ne peuvent arrêter leur marche ; ils conduisent les deux charriots dans l'espace de quatre jours à Colmar, distant de vingt-deux lieues de Saussure. Les représentans du Peuple délégués dans

Digitized by Google

le département vont au-devant de ces braves Républicains, les serrent dans leurs bras, et veulent leur faire recevoir la juste indemnité de leur travail. « Ça ne se paye pas, répondent-ils unanimement : nos fils versent leur sang à la frontière ; ne sommes-nous pas trop heureux de travailler en même-tems pour eux et pour la République ? » Les noms de ces hommes libres recueilleront les hommages de la postérité.

Première voiture : *Nicolas* ROMARI, *Adam-Jean-Nicolas et Jean-Bap.-Dom.* LAMBERT ; *Joseph* LAHARTE *le vieux* ; *Joseph-Jean* LAHARTE *le jeune* ; *Bernard* TRICHELIEU ; *Jean-Nicolas* NOEL. Seconde voiture : *Nicolas* ANTOINE ; *Joseph et François* MATHIEU ; *Nicolas* GUÉRIN *et Sébastien* GRANDEMANGE ; *François et Marin* LAMBERT.

III. *10 brumaire, l'an 2.* Dandurand, du département du Cantal, maréchal-des logis du quatorzième régiment de chasseurs, reçoit, dans une seule affaire à la Vendée, trente-un coups de feu et douze coups de sabre : il tombe entre les mains des rebelles. « Répète avec nous, s'écrient les brigands, vive Louis XVII, ou bien la mort ». *Vive la République*, répond avec vivacité Dandurand !

L'énergie de ce héros étonne les brigands ; il recueille toutes ses forces, et, le sabre à la main, il se fait jour au milieu d'eux et parvient à échapper à leur rage.

IV. *16 brumaire, l'an 2.* Un colonel de hussards marchoit à la découverte à la tête d'un escadron ; il rencontre un corps de cavalerie supérieur en nombre ; l'Autrichien qui commande ce corps s'avance en criant aux Français : « Allons, enfans de la patrie, le jour de gloire est arrivé ». Etonné d'entendre ces mots sacrés dans la bouche d'un esclave, le colonel s'arrête. « Tu as donc peur, enfant de la patrie, dit le chef ennemi ? Tu n'oses avancer ! » Le Français frémit d'indignation : pour toute réponse il pique des deux, ajuste l'insolent Autrichien, et lui fait mordre la poussière.

V. *6 octobre 1789.* Le régiment ci-devant Royal-Cravates cavalerie étoit en quartier à Melun vers la

Digitized by Google

fin de 1789 ; sa bonne conduite, son exacte discipline et son zèle à protéger le transport des subsistances, lui avoient assuré l'estime et la reconnoissance de tous les citoyens. Dans une assemblée générale, il fut arrêté qu'on députeroit six commissaires vers ces braves militaires, pour leur remettre une expédition de l'acte qui contenoit le récit de leurs services. Les commissaires étoient chargés en même-tems de leur délivrer une somme d'argent au nom de tous les citoyens, comme un témoignage de la gratitude publique et une indemnité des fatigues qu'ils avoient essuyées.

Un brigadier sort des rangs : « Nous remercions la ville des marques qu'elle veut bien nous donner de sa reconnoissance ; la nation nous paye pour faire son service : si vous êtes contens de notre conduite et de notre zèle, nous sommes trop heureux ; nous n'avons fait que ce que nous devons faire ; nous ne pouvons accepter vos dons : je parle au nom de tous mes camarades ».

Les commissaires insistent : « Puisque vous l'exigez absolument, reprend le brigadier, nous les acceptons ; mais veuillez engager le maire à venir au quartier à l'heure de la parade : nous lui remettrons cette somme, et il voudra bien en disposer en faveur des indigens ».

Le maire se rend aux vœux de ces généreux militaires : il est chargé de la distribution.

VI. 20 *septembre* 1792. La ville de Thionville étoit assiégée depuis plusieurs mois ; la garnison affoiblie étoit hors d'état de soutenir un assaut. Le commandant veut adresser des ordres à Metz, pour obtenir un renfort ; mais les troupes autrichiennes entourent la place de toutes parts ! mais toutes les issues sont occupées ! Qui osera tenter le passage ? qui pourra le faire avec succès ? Trois hussards se présentent. Ce sont eux qui s'ouvriront un chemin au travers des rangs ennemis ; ce sont eux qui porteront à Metz la nouvelle de la détresse dans laquelle est Thionville. Les portes de la ville sont ouvertes ; les hussards sont au grand galop. Une sentinelle tire sur eux, les manque

Digitized by Google

et est tuée. Ils passent au travers de plusieurs postes sans être blessés. Ils tombent dans une embuscade : ils la franchissent à travers mille coups de fusil et de sabre ; ils arrivent à Metz couverts de gloire et de blessures. Les ordres sont remis, fidèlement exécutés, et les Autrichiens sont forcés de lever honteusement le siège.

VII. 2 *frimaire*, *l'an* 2. Une citoyenne de la section du fauxbourg du Temple, réduite à la plus affreuse misère, rentroit chez elle sans avoir pu se procurer de l'ouvrage ; elle trouve sur sa route un assignat de 25 livres : malgré sa détresse, elle le regarde comme un dépôt inviolable. Le lendemain, elle va aux enquêtes, et elle découvre celui auquel l'assignat appartient ; elle le lui remet : « Je suis bien fâché, dit cet homme, de ne pouvoir le partager avec vous ; mais vous voyez mes enfans : je ne possède que cet assignat pour pourvoir à leurs besoins ». Cette femme vertueuse se retire avec la satisfaction d'une ame pure.

VIII. 12 *septembre* 1792. Une patrouille de huit dragons du troisième régiment, commandée par le brigadier Coquillon, se porte à Languyes, près Beaumont. A peine sortis de cette commune et arrivés sur la hauteur, ils apperçoivent cinq hussards hongrois escortant un troupeau de moutons et trois chevaux qu'ils avoient volés ; nos dragons fondent sur ces brigands, et les forcent d'abandonner leur proie. Ils se disposent à la conduire vers Gaudrieux où leur corps est en cantonnement, lorsqu'ils découvrent de loin quarante autres esclaves du régiment de Beru, qui courent à leur poursuite. A la vue d'un parti si supérieur en force, la prudence sembloit commander la retraite : mais des Français fuir devant des Autrichiens ! abandonner leur conquête ! mais des Français céder au nombre ! Coquillon qui a déja éprouvé la bravoure de ses compagnons, Coquillon qui voit leur bonne contenance, les dispose en tirailleurs. Fier de sa supériorité, l'ennemi s'avance à grands pas. Les dragons serrés se précipitent comme l'éclair ; leurs chevaux touchent à peine la terre ; ils enfoncent les

Digitized by Google

Autrichiens : ils mettent le désordre dans leur troupe : la victoire n'est pas long-tems incertaine ; plusieurs esclaves mordent la poussière ; les autres fuient à toute bride : les huit vainqueurs les poursuivent, et dédaignent de faire des prisonniers. Ils étoient parvenus aux avant-postes autrichiens, lorsque Coquillon, aussi prudent que brave, sonne la retraite et les ramène à leurs moutons.

IX. 15 *frimaire*, *l'an* 2. Un lieutenant de la compagnie des vétérans nationaux, âgé de cinquante-six ans, et son fils, âgé de vingt-cinq, se présentent à la barre de la Convention nationale. Le père compte quarante-une années de service militaire ; le fils, depuis l'âge de neuf ans, sert auprès de son père ; tous deux sont couverts des cicatrices glorieuses des blessures qu'ils ont reçues à Francfort, à Mayence, à la Vendée. Ils ne viennent point solliciter des pensions ou des grades. « Nous demandons pour toute récompense de nos services passés, et de ceux que nous espérons rendre encore à la patrie, que la Convention nous autorise à changer de nom. Ils s'appelloient Leroi.

X. 13 *juin* 1790. Il existe à Nismes un menuisier, natif de Paris, qui a été élevé dans les principes du culte protestant. Tous les momens que son travail lui laissoit libres, il s'étoit habitué de bonne heure à les employer à la lecture des meilleurs traités de politique et de morale : aussi, lorsque la révolution arriva, elle trouva son esprit et son cœur disposés à en sentir les avantages, et à la servir avec un zèle et un dévouement peu communs.

Il avoit un voisin qui exerçoit la même profession que lui : celui-ci, d'un génie borné, d'un caractère difficile, habitué à la crapule, avide de gain, avoit sucé avec le lait la haine et le mépris qu'inspire pour tout autre culte, l'intolérant culte romain.

Les relations d'affaires, la jalousie de métier, la différence des cultes, l'estime universelle dont jouissoit le Parisien lui avoient attiré l'inimitié, et l'avoient mis en butte aux persécutions de son voisin.

Digitized by Google

Celui-ci cherchoit sans cesse les occasions de le décrier ; sans cesse il portoit contre lui des dénonciations sans fondement : menaces, injures, provocations, sa haine jalouse mettoit tout en usage pour désoler et perdre son voisin.

La diversité des opinions religieuses, dans le département du Gard, étoit un levain de guerre civile que les ennemis de la révolution s'empressèrent de mettre en fermentation. Tandis que d'un côté, une multitude égarée, habilement conduite par les contre-révolutionnaires, en croyant défendre la cause de Dieu, sappoit les fondemens de la liberté, de l'autre ses véritables amis, quel que fût leur culte, se pressoient autour de son berceau, réunissoient leurs efforts pour détourner les orages prêts à fondre sur lui, et pour sauver leurs aveugles concitoyens de leurs mutuelles fureurs. Le Parisien étoit du petit nombre de ceux-ci.

Enfin, on en vint aux mains le 13 juin 1790, et cette fatale journée fut signalée par toutes les horreurs de la guerre civile.

Il y eut pendant plusieurs jours de funestes représailles. Notre menuisier rencontre, pendant la nuit, son ennemi errant et fugitif, craignant de tomber entre les mains de ceux qu'il persécutoit la veille. Suis-moi, lui dit-il en le prenant par le bras, et il le conduit hors de la ville. La confiance que, malgré ses injustes vexations, le malheureux avoit dans la vertu de son voisin, fait qu'il s'abandonne entièrement à lui. Ils s'éloignent du grand chemin; ils marchent en silence à travers la campagne : après six heures d'une route pénible, il arrivent au village de Compos. Le Parisien réveille le maire, et fait assembler la municipalité qui estimoit son patriotisme et sa vertu. « Je vous confie, leur dit ce généreux citoyen, un homme qui ne m'aime pas, mais qui apprendra à m'estimer : sa vie étoit en danger ; j'ai eu le bonheur de le sauver : je le mets sous votre sauve-garde ».

XI. 30 *vendémiaire, l'an* 2. Traullé, natif d'Abbeville, est nommé, à la fleur de son âge, par ses

Digitized by Google

frères d'armes, capitaine dans l'un des bataillons de la Somme. Un boulet a emporté l'une de ses mains; il a reçu un coup de sabre qui le prive de l'usage de l'autre; il tombe au pouvoir des ennemis: forcé d'emprunter une main étrangère pour écrire à sa mère et la rassurer sur son sort, il dicte cette lettre: « Ma mère, j'ai une main qui ne peut plus me servir; je ne te parle pas de l'autre, elle est restée sur le champ de bataille; du reste: je me porte assez bien; fais-en de même, et aime-moi toujours ». XII, 28 *brumaire*, *l'an* 2. Oletta, propriétaire d'une tuilerie en Corse, doit être compté honorablement parmi les patriotes qui n'ont pas voulu courber la tête sous le joug du traître Paoli, et qui ont empêché la liberté d'être entièrement bannie de cette isle.

Les connoissances qu'il avoit dans le service de mer, et son ardent amour pour la République, déterminèrent les représentans du Peuple à lui donner le commandement d'une felouque, montée de vingt hommes d'équipage et de deux canons de quatre.

Entré dans le port d'Ajaccio pour y porter des dépêches, il reçoit l'ordre de la municipalité contre-révolutionnaire et du lâche d'Alkérion, commandant des forces de mer, de tirer à terre sa felouque. Oletta conçoit de justes inquiétudes de cet ordre; il renvoie dans son canot trois hommes dont la fidélité lui étoit suspecte; il lève son ancre et fait route pour sortir du port; il s'échappe au travers des boulets qu'on lançoit sur lui de toutes parts; et par l'intrépidité de son petit équipage, et la justesse de sa manœuvre, il rejoint heureusement les représentans du Peuple qui étoient à l'entrée du golfe.

Oletta étoit dans le port de Toulon, au moment où cette commune infâme ouvroit ses portes aux féroces Anglais. Oletta appareille sur-le-champ; il traverse avec intrépidité les flottes combinées de l'Angleterre et de l'Espagne, et va porter à l'armée d'Italie la nouvelle de cette trahison.

Oletta poursuivoit glorieusement sa carrière, et

Digitized by Google

la marquoit chaque jour par de nouveaux services. Il avoit fait une prise importante : poursuivi par une frégate anglaise, il se réfugie dans une petite anse du cap Corse; il débarque ses deux canons, il se bat pendant quatre heures, un boulet renverse le pavillon national : Oletta veut le relever ; un coup mortel l'atteint dans la poitrine.

XIII. 22 *novembre*. 1789. Grosse, aide-major du bataillon des Théatins, rentrant chez lui, trouve dans la rue un enfant de six ans, abandonné, pleurant et presque nud. Grosse le conduit à son épouse qui le caresse, le réchauffe, et lui donne des vêtemens.

Le lendemain ils apprennent que le père et la mère de ce jeune infortuné sont réduits à la plus affreuse indigence, et qu'ils ont fait, quoique sans succès, des efforts pour lui procurer l'entrée dans une maison de charité. Ces renseignemens indiquent à Grosse et à sa femme ce qu'ils ont à faire : le produit médiocre d'un bureau de tabac et d'une petite loterie sont leurs seules ressources pour pourvoir à l'entretien et à l'éducation d'une famille nombreuse : ces considérations ne peuvent arrêter l'impulsion de ces cœurs sensibles ; ils n'avoient que sept enfans la veille ; ils en ont acquis un huitième.

XIV. 8 *frimaire*, *l'an* 2. Michau, canonnier du département de l'Yonne, est blessé mortellement dans un combat ; son frère, qui servoit dans la même compagnie, vole à son secours : « laisse-moi, lui dit Michau, retourne à ta pièce et venge ma mort : » il expire.

XV. 16 *brumaire*, *l'an* 2. Un capitaine de vaisseau portant un nom voué à l'infamie (il s'appelloit Barbaroux), mouilloit dans le port de Toulon. Ce perfide offre aux Anglais de s'emparer de la redoute des sans-culottes, si quinze hommes de bonne volonté veulent le suivre ; quinze braves se présentent aussitôt, moitié Irlandais, moitié Français : ils s'embarquent dans un canot. A peine hors de la portée de la voix, ces citoyens fidèles à leur patrie environnent le traître Barbaroux : « Nous voulons,

Digitized by Google

s'écrient-ils d'une voix unanime, nous voulons retourner en France. — Mais vous n'y pensez pas, mes amis, et ma tête.....»

A l'instant le capitaine est mis aux fers et conduit au général Cartaux. Ces braves Républicains sont accueillis avec des transports de joie; on leur prodigue les caresses et les marques d'estime dont ils sont dignes, et le traître est fusillé au milieu des cris mille fois répétés, *vive la République!*

XVI. 25 *frimaire*, *l'an* 2. Les armes de la République sont victorieuses dans la Vendée: voici la huitième victoire, que nous remportons sur les brigands vers la rive gauche de la Loire. L'armée de Charette, après avoir été battue à Beauvoir, à l'isle de Bouin, dans la forêt de Cenai, s'est ralliée au nombre de sept à huit mille hommes, est venue attaquer le poste défendu par le général Guillot. Le feu a duré deux heures avec la plus grande activité: enfin, après avoir lancé aux brigands plus de deux cents boulets, le bataillon de la Charente et plusieurs autres corps de troupes ont fondu sur eux à pas de charge. Les brigands n'ont pu résister à l'intrépidité des Républicains; ils ont fui en désordre dans les forêts, laissant la campagne couverte de cadavres.

Les défenseurs de la République qui étoient retenus dans les casernes faute de souliers, se sont enveloppé les pieds avec des linges, et ont été seconder le courage de leurs frères.

Avec de tels hommes, les destinées de la République seront éternelles.

XVII. 15 *brumaire*, *l'an* 2. Dans une des actions qui, en dernier lieu ont été si fatales aux Piémontais, un forgeron quitta son enclume pour voler au combat. Accoutumé à battre le fer avec son marteau, il ne croit pas pouvoir employer une meilleure arme pour battre les satellites du despote sarde: il ajuste à son marteau un long manche, et se jette dans la mêlée. Après la victoire, il a rapporté son marteau teint de sang, et le manche écaillé de coups de sabre: c'étoit Hercule portant sa massue

Digitized by Google

fumante encore du sang des monstres qu'il venoit d'écraser.

XVIII. *Frimaire*, *l'an* 2. Toute l'armée a vu avec étonnement Joseph Barra équipé en hussard à peine âgé de 13 ans, affronter tous les dangers, charger toujours à la tête de la cavalerie; elle a vu une fois ce jeune héros terrasser et faire prisonnier deux brigands qui avoient osé l'attaquer. Ce généreux enfant, entouré par les rebelles, a mieux aimé périr que de se rendre, et de leur livrer deux chevaux qu'il conduisoit. Il est mort en criant, *vive la République!*

Pendant tout le temps qu'il a servi dans les troupes de la République, se bornant aux dépenses d'une absolue nécessité, il faisoit passer à sa mère, chargée d'une famille nombreuse et indigente, tout ce qu'il pouvoit économiser.

La Convention nationale a décerné à ce jeune héros les honneurs du Panthéon-Français.

XIX. 1793. Deux régimens français étoient prêts à en venir aux mains l'un contre l'autre; ils étoient en présence. Après avoir employé les motifs les plus touchans pour désarmer ces furieux, le maire d'Aix voyant que ses paroles sont inutiles, se précipite au milieu d'eux: « Citoyens, tirez sur moi, foulez-moi aux pieds, et sauvez-moi l'horreur de voir mes amis et mes frères s'entr'égorger sous mes yeux ». Le dévouement héroïque du magistrat du Peuple désarma des citoyens égarés; ils oublièrent leurs querelles dans des embrassemens mutuels.

XX. *Brumaire*, *l'an* 2. Le second bataillon du Tarn, fameux dans l'armée des Pyrénées Occidentales, est commandé pour aller attaquer une redoute espagnole: Leyrac et Liberté Barrau son épouse, tous deux grenadiers, marchent à l'ennemi à côté l'un de l'autre. Le frère de Liberté Barrau est aussi dans les rangs; le combat s'engage, l'artillerie tonne de toutes parts. Barrau voit expirer son frère; elle reste à son poste. Leyrac, son époux chéri, tombe auprès d'elle, la poitrine percée d'une balle. La vertu républicaine triomphe de l'amour comme elle venoit de triompher de la nature. Barrau

Digitized by Google

presse sa marche ; elle entre la troisième dans les retranchemens, et la redoute est emportée. Dix-neuf cartouches qu'on lui avoit remises avant le combat, sont épuisées ; elle s'empare de la giberne d'un ennemi qu'elle venoit d'abattre à ses pieds, et poursuit, avec ses camarades, les Espagnols fuyant de toutes parts devant les troupes de la République. Enfin le bataillon s'arrête et le champ de bataille ne retentit plus que des cris de victoire ! *vive la République* ! Alors Liberté Barrau retourne auprès de son époux, bande sa plaie, le presse dans ses bras, et le porte, avec ses frères d'armes, à l'hospice militaire : là, en lui prodiguant les soins de la tendresse conjugale, elle prouve qu'elle n'a pas renoncé aux vertus de son sexe, quoiqu'elle ait déployé toutes celles qui ne semblent devoir être l'apanage que de l'autre.

(*Le second numéro dans l'une de nos prochaines Feuilles.*)

CONVENTION NATIONALE.

Commission centrale des travaux publics. — 21 *Ventôse.*

Les deux assemblées nationales qui ont précédé la Convention, répandirent des sommes énormes sur les travaux publics, et depuis quatre ans les voyageurs cherchent en vain quelques traces de ces dépenses. La dégradation des chemins et des établissemens publics a opposé de telles difficultés aux mouvemens, à l'approvisionnement des armées et à la circulation des produits de l'industrie, qu'il a fallu, pour les surmonter, le courage inébranlable de nos troupes, et l'attachement indestructible du peuple à la cause de la liberté.

Le mal est venu du défaut d'ensemble et de centralité dans cette administration si importante, de la mobilité continuelle dans les principes, et des mutations fréquentes dans les autorités ; des intrigues, soit départementales, soit ministérielles ; et de cette

Digitized by Google

foule de volontés contradictoires qui ressemblent encore aux caprices des intendans, et aux gaspillages des subdélégués.

On voit les ingénieurs des ponts et chaussées, les inspecteurs généraux, les ingénieurs des départemens, les administrateurs de département et de district, les communes, les ordres du ministre de l'intérieur et les ordres militaires se croiser, se heurter, se contrarier ou s'accumuler sur le même objet et pour le même pays.

Il n'y avoit que deux remèdes à ce désordre. Il falloit, ou autoriser les corps administratifs des départemens, à ordonner, suivant leurs besoins respectifs, des travaux publics dont l'exécution seroit dirigée par les ingénieurs des ponts et chaussées; ou établir une administration générale et centrale, chargée d'ordonner dans toute la République et de diriger ces travaux.

Le premier parti avoit de grands inconvéniens. Il avoit sur-tout celui de favoriser le fédéralisme, ennemi, en quelque sorte, naturel de notre gouvernement républicain, et toujours prêt à s'y glisser pour le détruire.

Le second a donc paru préférable : il a paru importer à la prospérité nationale, à l'unité de la République, au génie industrieux des Français, et aux besoins journaliers de la circulation intérieure, de soumettre tous les grands travaux que la nation salarie dans les ports, dans les chantiers, dans les ateliers, sur les routes, à des principes constans et uniformes, et d'en faire aboutir toutes les ramifications à un centre commun, ensorte que le corps législatif, délivré des soins administratifs de cette partie immense, n'eût plus qu'à en surveiller l'administration, et à indiquer les grands objets des travaux nationaux.

Tous ces travaux sont fondés sur les mêmes principes, tous supposent l'étude préliminaire des mathématiques et des arts méchaniques; ce ne sont que différentes branches d'une même science, l'Architecture; et cependant on distingue en trois corps

Digitized by Google

différens et totalement étrangers l'un à l'autre, les artistes et les agens de l'architecture militaire, civile et hydraulique; et l'administration qui doit les surveiller est divisée, morcelée en autant de portions qu'il y a de ministères. Ce régime est absurde.

On a souvent parlé de l'abolition de la mendicité: on n'a employé que des maréchaussées, des moyens de répression et un code pénal. C'étoit ouvrir des tombeaux à l'humanité malheureuse, au lieu d'ouvrir les travaux publics à l'indigence valide.

Laissons, ont dit enfin nos législateurs, laissons les travaux de charité aux monarchies; cette manière insolente et vile d'administrer des secours ne convient qu'à des esclaves et à des maîtres. Substituons-y la manière grande et utile des travaux nationaux ouverts sur tout le territoire de la République. Associons le travail individuel à la prospérité nationale; secourons l'indigence présente en diminuant par des communications nombreuses et faciles les causes de l'indigence future; honorons le travail, seule richesse des nations, et portons les hommes à se faire du bien en travaillant pour la République.

Telles sont les vues bienfaisantes et les raisons de saine politique qui ont provoqué la création d'une commission nationale de travaux publics. Elle sera composée, comme la commission des subsistances, de trois membres nommés par la Convention nationale, sur la présentation du comité de salut public.

Ces trois commissaires dirigeront immédiatement tous les travaux publics, tant civils que militaires ou maritimes, tels que les ponts et chaussées, voies et canaux publics, les fortifications, ports et établissemens formés pour la défense des côtes; les monumens et édifices nationaux; les ouvrages hydrauliques et de desséchement, la levée des plans, la formation des cartes, enfin toutes les espèces de travaux dont les fonds seront faits par le trésor public, excepté ceux qui concernent la fabrication des armes et l'exploitation des mines, pour lesquels il y a une com-

Digitized by Google

mission créée, et provisoirement la construction des vaisseaux de la République, qui restera, quant à présent, sous la direction du ministre de la marine.

Ces trois commissaires délibéreront entr'eux sur tous les objets ci-dessus. Ils seront responsables solidairement. L'un d'eux alternativement signera toutes les opérations pendant dix jours. Il aura séance au conseil exécutif. Le traitement de chacun des trois sera de 12,000 liv. par an.

Cette commission s'occupera, 1°. de l'examen de tous les projets qui lui seront adressés par les administrations, concernant les travaux publics; 2°. des construction, entretien et surveillance des ouvrages et établissemens nationaux; 3°. de la création d'un mode simple, uniforme et général d'administration, d'exécution et de comptabilité pour les travaux; 4°. du choix des artistes, de leur classement et répartition; 5°. de l'établissement d'une école centrale de travaux publics, et du mode d'examen et de concours auxquels seront assujettis ceux qui voudront être employés à la direction de ces travaux.

La commission est chargée de pourvoir aux approvisionnemens des matières de toute espèce nécessaires à la confection des travaux publics. Elle passera les marchés convenables; elle pourra exercer le droit de requisition ou de préhension sur les objets nécessaires aux constructions de son ressort, en se concertant à cet égard avec la commission des subsistances et approvisionnemens.

Elle aura également le droit de requisition sur les ouvriers nécessaires à l'exécution des travaux publics; elle aura à sa disposition les ingénieurs militaires, ceux de la marine, ceux des ponts et chaussées, ainsi que les mineurs et sapeurs, lorsqu'ils ne seront pas en activité aux armées. Ces derniers seront mis temporairement à la disposition des ministres de la guerre et de la marine, par arrêté du conseil exécutif provisoire, pendant que leur service sera nécessaire aux armées; et alors ils seront exclusivement aux ordres de ces ministres.

Les différens bureaux, dépôts et papiers, relatifs

Digitized by Google

à ces travaux, qui se trouvent, soit dans les différens ministères, soit dans les recueils du conseil exécutif, seront transportés sur-le-champ, et attachés aux bureaux et recueils de la commission.

Elle sera sous la surveillance immédiate du comité de salut public, auquel elle rendra compte de toutes ses opérations.

Les fonds décrétés jusqu'à ce jour pour les ponts et chaussées, les travaux maritimes et les travaux publics quelconques, seront mis à la disposition de la commission. Il y sera mis de plus une somme de 500,000 liv. pour frais d'établissement.

Les ministres chargés en ce moment des diverses espèces de travaux publics, continueront d'avoir la signature dans leurs parties respectives jusqu'au 20 germinal, jour auquel la nouvelle commission entrera en exercice.

ÉVÉNEMENS ET NOUVELLES.

PARIS. La patrie est encore une fois sauvée. Une horrible conspiration, la plus horrible de toutes celles qui ont été ourdies contre la liberté, vient d'être découverte. Cachés sous le masque d'un patriotisme ardent et comblés de la faveur populaire les principaux conspirateurs méditoient depuis longtems la perte du Peuple. Ils étoient prêts à exécuter leurs projets criminels. Ils avoient cherché leurs complices jusqu'au fond des prisons. Une partie des prisonniers devoit être égorgée; d'autres devoient être mis en liberté pour verser le sang du Peuple. Une fausse patrouille devoit massacrer le corps-de-garde placé à l'Abbaye, et délivrer ces scélérats, qui se seroient répandus dans Paris pour assassiner les patriotes. On devoit se porter à la Convention, à la monnoie, au trésor national, s'emparer des deniers de la République, et les distribuer aux malveillans prêts à servir la cause des

Digitized by Google

conjurés. On devoit enfin proclamer un régent, en attendant que l'on pût proclamer un roi !...

O Crime ! et c'étoient de prétendus patriotes ! c'étoient des fonctionnaires publics, des magistrats du Peuple ! c'étoit un Ronsin, général de l'armée révolutionnaire ; un Vincent, premier commis des bureaux de la guerre ; un Momoro, président du département ; un Hébert, substitut de l'agent national de la commune, écrivain dangereux et perfide autant que magistrat infidèle, qui sous le nom de Pere Duchesne, s'est rendu si célèbre par la grossièreté burlesque de son style, et par le soin coupable qu'il a pris d'avilir et de corrompre à la fois le langage et la morale du Peuple !

La fin de cette décade devoit être l'époque de l'anéantissement de la liberté. La fin de cette décade verra la liberté triomphante, et le supplice de ceux qui ont osé conspirer contr'elle. Le comité de salut public, par sa fermeté prudente, a rompu tous les fils de cette exécrable trame, a fait saisir tous ses principaux auteurs, et les a livrés à la vengeance des loix. Elle sera prompte et terrible. Elle assurera la tranquillité publique, la sûreté de la représentation nationale, les succès de la campagne et la défaite de nos lâches ennemis qui, n'osant plus se fier à leurs armes, avoient mis leur dernier espoir dans cette conspiration infernale.

Cobourg, Clairfait, Hoenlohe, Brouwn, Wurmser, et toi, colonel Mack, si fameux par tes courses de Bruxelles à Londres et de Londres à Bruxelles, que ferez-vous maintenant que vous voilà dépourvus de vos fidèles auxiliaires ? que va devenir tout votre plan de campagne fondé sur ces honorables moyens ? Ah ! Ronsin, Hébert et Vincent étoient plus dangereux que vous pour la République. Fuyez, ou les baïonnettes républicaines feront bientôt de vous ce que va faire d'eux le fer de la justice nationale . . . Et vous, patriotes trop crédules, apprenez donc à vous défier de vos idoles, ou plutôt après avoir brisé celles-ci, apprenez enfin à n'en plus avoir d'autres que la Patrie, la Liberté, la République une et indivisible !

Digitized by Google

La fortune de la République va en augmentant depuis l'arrestation des conspirateurs, qui tramoient la ruine, de concert avec l'étranger. Il est entré ces jours-ci, soit à Brest, soit à Rochefort, dix vaisseaux tant espagnols qu'anglais, chargés de bois de construction, de cuir, de lard, beurre, suif, huile, farine et briques. La frégate *la Tribune* a fait aussi une prise de deux cents tonneaux de farine.

La lettre qui a transmis cette dernière nouvelle à la Convention nationale, rapporte un trait de bravoure qui mérite d'être connu. La frégate *la Tribune* ayant apperçu dans sa course deux bâtimens ennemis, se dispose à les attaquer. L'aide canonnier Jutto, en ajustant sa pièce, reçut un coup qui lui emporta un œil et un bras. N'importe, dit-il à l'officier, il m'en reste encore un; je vais prendre un pistolet, et je défendrai encore ma patrie.

Le trait suivant ne suppose ni moins de bravoure, ni un civisme moins ardent: . . . .

Un chasseur du cinquième régiment appercevant un soldat ennemi embusqué, va droit à lui; il y en trouve trois autres cachés. Il ne perd pas la tête; il les entreprend, bayonnette aux reins, en tue trois, force le quatrième à décharger son propre fusil vers ses camarades, et l'amène prisonnier. Il a été fait officier.

Des malveillans se plaisoient à répandre la fausse nouvelle de la prise de Bastia par les Anglais. Une lettre du représentant du Peuple Lacombe-Saint-Michel, datée de Bastia et lue à la Convention nationale, prouve combien ce bruit est peu fondé. Une escadre anglaise, écrit-il, a voulu tenter le 8 pluviôse un débarquement dans le golfe de Saint-Florent. Il faut que les vaisseaux anglais soient dépourvus de subsistances, puisqu'ils ont fait de grands préparatifs pour attaquer un vieux moulin, où ils espéroient sans doute trouver du grain. Un vaisseau et trois frégates, après avoir fait débarquer cent hommes, canonnoient ce moulin, tandis que les débarqués fusilloient. Il étoit nuit. Au premier coup de canon tiré par les Anglais, le général Gentilly

Digitized by Google

a pris cent grenadiers et s'est embarqué avec eux. La grosse chaloupe de *la Minerve*, la felouque Garde-Côte ont mis à la voile vers Néro, et le commandant Mistral a envoyé aussi la chaloupe armée et son canot. Cinquante hommes sont allés par terre à Néro pour prendre les Anglais entre deux feux. Les six hommes de garde à qui l'on faisoit tant d'honneur que de les canonner avec trois vaisseaux de guerre, ont fait une défense opiniâtre. Ils attendoient vaillamment l'arrivée des secours qui leur venoient, mais à la vue des Français qui accouroient à pas de charge et des chaloupes armées qui ne tembloient pas s'appercevoir des coups de canon que les vaisseaux et les frégates tiroient sur elles, les Anglais épouvantés se sont retirés précipitamment. On leur a tué quatre hommes, et on leur en a blessé huit.

Il a été brûlé le 29 ventôse, la somme de 11 millions de livres en assignats, provenant de la vente des domaines nationaux et recettes extraordinaires, et 9 millions de livres en assignats démonétisés provenant des échanges, faisant ensemble la somme de 20 millions, lesquels joints aux 1,929,353,817 liv. déjà brûlés, forment un total de 1,949,353,817 liv.

On s'abonne à Paris, au Bureau de la Feuille Villageoise, *rue du Théâtre-Français*, n°. 4, *pour la quatrième année, commençant le premier jeudi d'octobre, 1er du 1er mois de l'an 2e.*

Le prix de l'abonnement est de 12 liv.

De l'impr. de la Feuille Villageoise, rue du Théâtre-Français, N°. 4.

Digitized by Google

N°. 26. IVme. Année.

LA

FEUILLE VILLAGEOISE.

Septidi, 7 Germinal,

L'an second de la République française.

Jeudi, 27 Mars 1794. (Vieux style).

DES REVENANS ET DES FÉES.

A l'Auteur de LA FEUILLE VILLAGEOISE.

Livron, dép. de la Drôme, le 24 ventôse, l'an 2e.

Les Revenans de Montbuzat, et la Fée de Devesset.

DANS ma première jeunesse, des femmes et des enfans ne m'épargnèrent pas plus qu'à d'autres les contes de revenans, de lutins, de sorciers, de diables, de loup-garoux. Quelquefois je riois, d'autres fois j'en avois peur. Heureusement la réflexion et mon caractère naturellement intrépide m'eurent bientôt guéri de ces folies. Je n'avois pas quinze ans que déja j'étois désabusé de toutes ces vieilles erreurs.

S'il étoit nécessaire de rechercher les raisons qui ont pu faire ajouter foi à ces chimères ridicules, on les trouveroit sans doute dans l'ignorance des causes naturelles, des effets et des phénomènes; dans le sentiment que l'homme a de sa foiblesse, dans l'instinct qui le porte à supposer des êtres, des agens invisibles, plus puissans que lui; dans le penchant par lequel il est entraîné à croire que son ame survit à la dissolution de son corps, que les personnes qui lui furent chères n'ont pas péri tout entières, qu'elles

Digitized by Google

s'occupent encore de lui et des choses d'ici-bas ; dans l'amour propre, dans celui du merveilleux, et enfin dans la crainte et le manque de courage qui le plus souvent empêchent les hommes de constater l'erreur des sens et de l'imagination.

Ces causes diverses ayant produit le préjugé n'ont pas manqué de le maintenir et de le renforcer. Des hommes intéressés en ont profité pour assouvir leur cupidité, leur ambition, leur vengeance, et l'ont encore accrédité. Les prêtres loin de le détruire, ont trouvé leur compte à le perpétuer. Il n'y a que l'expérience, la raison, la philosophie qui aient pu en guérir. Déja elles le font disparoître, comme le soleil chasse devant lui les ténèbres de la nuit profonde.

Il est pourtant nécessaire d'en parler encore, car tout le monde n'est pas assez avancé pour se moquer de ses sottises. Voici à ce sujet un trait qui m'est personnel et qui peut figurer à côté du revenant de Lignières (1). Je restois à la campagne, et tous les soirs j'allois coucher dans une maison différente de celle où je passois ordinairement les jours. Pour arriver plutôt, je traversois un champ où l'on enterroit des morts. A côté de ce champ étoit un jardin clos de murs et environné de frênes et d'ormes. Un soir qu'il faisoit en même tems un vent très-fort et un clair de lune superbe, j'apperçois très-distinctement deux corps blancs sur la muraille du jardin. Je m'arrête, je les considère un instant ; ils se remuoient avec beaucoup de vivacité, et sembloient s'éloigner l'un de l'autre et se rapprocher tour à tour. J'entendois aussi venir de ce même côté un certain bruit qui ressembloit à des soupirs, à des gémissemens. Mon parti fut bientôt pris. Je marchai droit sans hésiter, sur ces corps blancs. C'étoit un drap de lit et une nappe qu'on avoit laissés là pour les faire sécher, et ensuite oubliés. Le vent les agitoit, et l'ombre vacillante des branches des ormeaux et des frênes, agitées par la même cause, augmentoit, en apparence, le

(1) Feuille villageoise, 4e. année, no. 18.

Digitized by Google

mouvement du linceuil et de la nappe. Je trouvai enfin que le bruit tantôt sourd et tantôt aigu que je ne cessois d'entendre, étoit occasionné par le frottement de deux branches entrelacées que le vent tourmentoit.

Dans un pareil cas, mettez à ma place un des habitans de ce village. Il se seroit peut-être enfui et n'auroit pas manqué de répandre dans toute la contrée l'histoire merveilleuse des revenans de Montbuzat (1). Quant à moi, je me contentai de faire ce que j'ai dit, d'emporter le drap et la nappe, que je rendis le lendemain à leur propriétaire, et de tirer de cette rencontre des instructions dont, après tout, je n'avois guères besoin pour moi; mais qui ne furent et ne seront pas perdues pour d'autres.

L'histoire de la fée de Devesset (2) n'est pas moins instructive : elle m'a été racontée par un homme long-tems victime du fanatisme le plus cruel; par un homme réduit à l'état de forçat, dès l'âge de seize ans, pour unique cause de religion. Quelque tems avant son malheur, son père l'avoit envoyé faire une commission dans le lieu que je viens de nommer. Il étoit à cheval et resta jusqu'à la nuit. En revenant il alla se rappeller ce qu'on racontoit dans le pays; qu'une fée venoit toutes les nuits filer une quenouille à un certain endroit où deux chemins se coupoient et par où il devoit passer. Cette pensée l'occupoit beaucoup et ne laissoit pas de l'inquiéter. Après avoir été quelque temps dans l'incertitude sur ce qu'il feroit, il prit enfin son parti; et il avança au lieu de rétrograder, comptant du reste moins sur son courage que sur la vîtesse de son cheval. A mesure qu'il approchoit son cœur battoit avec plus de violence. Il ne détachoit pas les yeux de la place où la fée s'établissoit tous les soirs. Quand il en fut à

(1) Commune d'Arault, district de Monistrol, département de la Haute-Loire.

(2) District de Mezenc, dép. de l'Ardèche.

Digitized by Google

trente ou quarante pas, il crut l'appercevoir à travers l'obscurité. Bientôt il ne douta plus que ce ne fût elle. Ses cheveux se dressèrent sur sa tête. Au milieu de l'agitation et du trouble qui s'emparoient de son jeune cœur ; au milieu du bouleversement qui se fit dans toute sa personne, il piqua vivement son cheval et lui fit prendre le galop, ce qui étoit bien, selon lui, la dernière ressource sur laquelle il pût compter. En passant à côté de la fée, malgré la terreur dont il étoit frappé, il voulut, je ne sais comment, lui arracher sa quenouille. Alors il reconnut son erreur sans pourtant être bien revenu de sa frayeur. La prétendue fée n'étoit autre chose qu'un gros genêt élevé sur un tertre ; la quenouille que le jeune homme saisit étoit une branche de ce genêt qui se détachoit du corps de l'arbuste et s'avançoit sur le chemin.

Voilà deux faits bien avérés, qui expliquent naturellement toutes ces apparitions merveilleuses auxquelles le sot genre humain a cru pendant si longtemps, et dont tant de prêtres perfides ont si habilement su tirer parti pour hébêter les peuples et mettre à contribution leur crédulité.

Finissons en concluant premièrement, que ceux qui racontent aux enfans des histoires de revenans, de lutins, etc., pour les y faire croire, sont leurs ennemis ; ils travaillent à les rendre lâches, superstitieux, et par conséquent misérables : secondement, que les pères qui font la faute ou qui la souffrent, sont encore plus coupables : et enfin que le meilleur moyen de s'assurer que les fables dont il s'agit ne sont que des fables, c'est d'ajouter foi d'abord au témoignage des personnes de bon sens qui en ont vu et touché la preuve, et sur-tout de vérifier, de rectifier par soi-même, si l'occasion s'en présente, l'erreur des sens et de l'imagination. Bons villageois, vous saurez aussi que tous les revenans sont de l'espèce de ceux de Montbuzat qu'on peut emporter, et que toutes les fées sont comme celle de Devesset, qui se laisse enlever sa quenouille.

SABATIER-LABASTIE.

Digitized by Google

RÉPONSE.

Certainement la grande aventure du revenant de Lignières, rapportée dans notre numéro 18, n'étoit pas beaucoup plus terrible que celles du revenant de Montbuzat et de la fée de Devesset.

Deux corps blancs la nuit, au clair de lune, sur la muraille d'un jardin, s'éloignant, se rapprochant tour à tour, poussant au loin des gémissemens et des soupirs! Une fée, (tout le monde sait ce que c'est qu'une fée) qui se poste aussi la nuit à l'embranchement de deux routes, qui file, apparemment pour ne point paroître songer à mal, pour mieux cacher ses affreux projets, et qui étend sa quenouille sur la tête des malheureux voyageurs!..... En voilà plus qu'il ne faut pour effrayer toute une contrée.

Mais approchez, regardez bien au clair de la lune; avancez la main, touchez ces tristes fantômes, cette quenouille menaçante; que trouvez-vous? du linge mis sécher pendant le jour, oublié la nuit, agité par les vents, qui font aussi plier, se croiser et gémir des branches d'arbres; un gros genêt élevé au-dessus des autres, et dont la maîtresse branche se prolonge hors des limites du champ; c'est-là tout ce que vous trouvez, et vous revenez tranquillement, riant de la frayeur ou de la surprise qui avoit commencé à vous saisir; vous apprenez de plus en plus à ranger dans la même classe toutes les histoires de fées, de miracles et de revenans.

Recette pour faire LE SAVON.

Je te fais passer, mon cher instituteur, l'extrait d'un discours que j'ai prononcé à la société populaire de Chartres: un officier municipal et d'autres marchands de savon ayant empêché que je fisse le cours que je proposois, ils ne m'ont point ôté la faculté de faire établir à Chartres deux manufactures, où on fait journellement du savon, ni celle

Digitized by Google

de rendre public mon procédé, par la voie de notre estimable *Feuille villageoise*; regardant comme un larcin envers la patrie le secret d'une chose qui peut être utile à mes concitoyens. Veuille donc, mon cher Ginguené, rendre public ce que tu croiras devoir l'être, et je croirai ma dette nationale payée.

Ton concitoyen abonné,

GIROUARD, *officier de santé.*

Louville, 25 ventôse, an 2 de la République, une, indivisible et impérissable.

Extrait du discours prononcé à la société populaire de Chartres, le 5 nivôse, an second de la République.

La rareté du savon entretient la mal-propreté du linge, et celle-ci est la cause de plusieurs maladies, etc. C'est cette rareté qui m'a fait occuper du moyen de me procurer du savon par un procédé nouveau, et après plusieurs expériences de chymie, je viens de réussir à en faire sans huile et sans graisse: mais avec quoi, me dira-t-on? avec quelque chose qui ne contentera pas tout le monde; mais s'il y a des gourmands et des friands, ce n'est pas ma faute; si on veut croupir dans la mal-propreté, je ne veux pas que mes frères les sans-culottes y croupissent, car la bonne santé dépend souvent de la propreté, et je veux que nos braves frères allant combattre pour notre liberté et égalité, ne soient pas infectés de galle et de mal-propreté. Il faut leur procurer du savon en dépit de ces friands et de ces malveillans, qui voudroient que les choses allassent toujours à leurs idées. Vous avez entendu plusieurs fois parler sans succès contre la pâtisserie, et moi je veux absolument l'anéantir pour faire du savon. Que les pâtissiers fassent du pain, ou apprennent à faire du savon. Ils seront très-utiles à la République et ne la consommeront pas en détail. Mais avec quoi faire le savon, me dira-t-on? avec du beurre de vache, avec tous les beurres possibles. Adieu les sauces et les ragoûts, dont l'énorme consommation du beurre faisoit frémir. Un bon villageois n'employe du

Digitized by Google

beurre que pour faire la soupe fricassée, il en met quelquefois gros comme une petite noix dans ses légumes ; il n'ose pas en employer pour contenter les citadins; que ceux-ci vivent en villageois, ils se rapprocheront davantage de la nature et de la vertu.

Ne vaudroit-il pas mieux avoir une bonne chemise blanche que de manger un peu de beurre avec son pain, et voir ces hors-d'œuvre en beurre artistement dressés sur des tables de luxe et de pompe qui ne sont plus de saison ? N'y auroit-il pas plus de plaisir à coucher et donner à coucher à nos amis, nos frères les volontaires, dans de bons draps blancs, que de manger des petits pâtés et des tourtes capables de donner des indigestions et faire salir le linge ? Ces considérations sont assez fortes pour nous engager à proscrire la pâtisserie, si on ne la proscrit pas, que les vrais républicains s'abstiennent d'en manger, on peut vivre sans cela; nous verrons établir des manufactures de savon dans chaque département, elles ne seront plus dans les villes frontières; en mettant en réquisition les savonniers pour chaque département, nous verrons cette denrée plus commune et moins coûteuse, et on ne fera du savon que pour la consommation.

Mais le riche, mais ces gourmands à fine bouche, seront-ils contens, je ne le crois pas ? Nous voulons être égaux ; il faudroit l'être jusques dans la cuisine, et le pauvre, le malheureux, s'il en existoit encore, aura toujours du beurre assez pour sa consommation.

On se plaint de la rareté du beurre ; cela va encore le rendre plus rare, me dira-t-on. Point du tout, frères et amis; dans l'ancien régime, nous avions un tyran, des tyranneaux et toute l'engeance de princes, de ducs, de comtes, de marquis, de financiers, de robins, de calotins, moines et moinesses, qui consommoient à eux tous plus de beurre que les citoyens de milliers de village. Nous avons purgé la République de toutes ces sang-sues du malheureux peuple, et le beurre est plus rare;

Digitized by Google

d'où en vient la cause ? je crois la connoître, ou au moins voici mon opinion.

Dans le tems de la cherté de toutes les denrées, le laboureur ou le particulier qui avoit du beurre en consommoit beaucoup plus qu'à présent. Les personnes qui faisoient de petites provisions de beurre salé et fondu ne les ont point faites. Beaucoup ne sont qu'au courant. Actuellement qu'il est taxé, on voudroit faire sa provision; les beurriers, les marchands connoissent ceux qui ont cette envie: ils parcourent les campagnes, surpassent le *maximum*, au point que dans mon canton, où il est fixé à 14 sols la livre, on le paye jusqu'à 18 et 20 sols; le laboureur voulant gagner, le garde jusqu'à ce qu'il en trouve plus cher. Le marchand en fait autant, et l'approvisionnement des marchés manque absolument. Notez d'ailleurs que les vaches donnent beaucoup moins de beurre en hiver qu'en été.

Le *maximum* étoit nécessaire pour arrêter la cupidité du marchand qui faisoit tout retomber sur le consommateur. Si l'on veut le faire exécuter, il faut sévir contre ceux qui n'exécutent pas la loi. Qu'elle soit exécutée, et nous ne manquerons plus ni de beurre ni de rien autre chose.

Quoi qu'il en soit, les personnes qui voudront me suivre dans les différentes opérations, apprendront à faire le savon chez eux, comme chacun sait mettre son pot et faire sa soupe. Nous avons dans nos ménages les ustensiles, on n'aura pas besoin d'en acheter. Nous avons en outre plusieurs matières dont on ne fait pas grand cas, et dont on peut tirer parti, telles que les graisses, suifs qui sortent des viandes que nous apprêtons, et le suif qui coule sur les chandeliers et dans les lanternes, par la mauvaise chandelle dont on se sert: enfin nous avons le beurre qui seul ou mêlé avec les graisses peut faire de bon savon. Je suppose qu'une personne le sache faire, et dise: j'ai du beurre, etc. je ne veux pas manger cette semaine ni sauce, ni ragoût au beurre; alors il fait du savon pour laver le linge sale d'un mois, etc. etc.

Digitized by Google

Première opération.

Prenez, chaux vive, onze livres.
— Bonne soude d'Alicante, huit livres.
— Cendres ordinaires, trois livres.
— Sel marin, deux livres.

Pilez le plus fin que vous pourrez la soude, soit dans un mortier, ou sur une pierre large avec le marteau de batteur de ciment. Ayez une chaudière de fonte ou de cuivre, grande en proportion de ce que vous voulez faire de lessive; mais pour cette quantité de matières il faut de l'eau de rivière, ou de pluie, et non de puits, environ vingt-cinq à trente livres.

Mettez la chaux, faites-la éteindre avec une portion de votre eau, sans trop la noyer; lorsqu'elle est éteinte, c'est-à-dire, en pâte molle, vous y ajoutez la soude, la cendre et le sel, et vous mettez le restant de l'eau; faites bouillir deux heures, remuez de temps en temps avec une spatule de bois, de crainte que la matière ne s'attache au fond. Filtrez la liqueur à travers une toile neuve ou vieille, pourvu qu'elle ne soit ni percée, ni trop serrée. Vous la tendez par les quatre coins sur une espèce de chassis de bois. Vous mettez toute la matière qui est dans la chaudière sur le filtre, et au dessous un vase quelconque pour recevoir la liqueur, ayant soin par trois ou quatre fois de remuer dans le milieu, en relevant sur les bords la matière, afin que toute la liqueur s'égoutte.

Vous réservez la liqueur et mettez le marc dans la chaudière, avec la même quantité d'eau nouvelle et faites bouillir le même temps, pour faire filtrer de même. Réservez encore la liqueur, faites-en autant une troisième fois, et vous aurez extrait tout l'alkali caustique propre à faire votre savon: mais il faut prendre les trois eaux pour les faire bouillir ensemble jusqu'à ce qu'elles soient réduites à peu près des deux tiers; c'est-à-dire, d'environ vingt-cinq ou trente livres à huit ou dix.

Digitized by Google

Seconde opération.

Il faut peser le corps gras avec lequel vous voulez faire le savon, comme huile de quelque espèce que ce soit, suif, ou beurre. On peut en mêler deux ensemble comme suif et huile, suif et beurre, ou de l'huile seule ; il en faut en tout vingt à vingt-quatre livres. Le corps gras étant fondu, vous versez doucement et peu-à-peu la lessive ; car si votre suif est bien chaud quand vous la versez, elle fait enfler considérablement et quelquefois elle sort des bords. On en met environ une livre de quart-d'heure en quart-d'heure ; et du moment où on a commencé à mettre la lessive, si c'est de l'huile seule, il faut que le tout bouille environ six heures : si c'est du suif, il faut que le mélange bouille en tout environ deux heures.

Pour voir si le savon est fait, on en tire un peu sur une assiette, on voit s'il s'épaissit, ou prend de la consistance ; et une demi-heure avant de le tirer du feu, on prend de l'amidon, ou de la fleur de farine de bled, d'orge, de pomme de terre, ou de fèves blanches, de l'une ou de l'autre, cela est égal, deux onces par livre de graisse ou trois onces par livre d'huile. On délaye cette farine avec un peu d'eau simple, autant pesant d'eau que de farine. Lorsqu'elle est bien délayée, on la jette dans le savon pour laisser bouillir une demi-heure.

Alors le savon est fait, on le coule dans des boëtes ou des moules de bois en forme de briques, ayant soin de graisser avec une huile quelconque les parois du moule, au bout de six heures on peut le retirer des moules. On le met à l'air libre et le lendemain on peut s'en servir : mais plus il est vieux fait, meilleur il est. Avec cette quantité on peut avoir environ trente-cinq à quarante livres de savon ; et en calculant suivant le prix des drogues, le savon ne reviendra pas à plus de vingt-deux à vingt-trois sols la livre, et c'est du savon blanc.

GIROUARD, *officier de santé à Louville, canton d'Ouarville, district de Janville, département d'Eure et Loire.*

Digitized by Google

RÉPONSE

A la Lettre du citoyen WETZEL.

Paris, ce 28 Ventôse, l'an 2e. de la République française une et indivisible.

Au citoyen GINGUENÉ, salut et fraternité.

J'applaudis de tout mon cœur à la lettre du citoyen Wetzel; que n'ai-je eu comme lui l'avantage de commencer de bonne heure à penser d'après moi-même! Je n'aime pas plus que lui *les idées vagues*; *raisonnons tout*, disois-je dans ma dernière lettre N°. 2: Voltaire ne cessoit de répéter, *définissons les termes*; mais on trouve plus commode de parler, de parler, et de parler encore, et on radote d'autant plus qu'on parle davantage. Cependant on parvient à son but qui est d'éblouir, d'aveugler, de tromper, d'asservir. C'est sur un déluge de mots, ou plutôt de mensonges palpables que les trônes et les autels se sont élevés; *raisonnons*, et ils sont écroulés, et l'univers est heureux. Déjà nous sommes en bon chemin, achevons notre ouvrage, étouffons les erreurs dans leur source; pour moi j'y contribuerai de toutes mes forces; il ne m'est pas donné d'avoir le courage de l'épée, j'aurai celui de la plume, et peut-être que par-là je ne contribuerai pas moins au bonheur de ma patrie. Ce dernier genre de courage a aussi ses dangers; je le sais, je le sens, je les brave. Mais venons au fait. J'entreprends de répondre au citoyen Wetzel, quoiqu'il me semble que sa lettre ne s'adresse nullement à moi, puisqu'au lieu de discourir, comme plusieurs, sur la déprêtrisation, je me suis déprêtrisé d'une manière, je crois, assez solemnelle. . . . .

Qu'est-ce que la raison, la philosophie, la vérité, la morale, la religion? Sois juste, sois bienfaisant, aime tes semblables, et sur-tout ta patrie, et tu sais là-dessus tout ce qu'il faut savoir; raison, philosophie, vérité, morale, religion, ne sont à mon gré que différens mots qui tous signifient *vertu*. Si on

Digitized by Google

me demande, qu'est-ce que la vertu ? Je répondrai toujours, *sois juste*, *sois bienfaisant*, etc. Les actions plus que les paroles, sont l'expression du cœur. Celui-là est bien savant qui sait se taire et bien faire, et cette science ne se trouve guères qu'à la campagne. Je n'aime pas les protestations. — Nous promettons, nous jurons sans fin, et nous ne faisons rien. Les meilleurs patriotes ne sont pas ceux qui ne cessent de crier, vive la république, sans jamais agir pour elle. Au lieu de discourir sur le bien, pratiquons-le.

Qu'est-ce que la croyance ? Crois ce que tu veux, fais ce que tu dois ; voilà tout ce que je sais maintenant sur ce mot ; d'ailleurs je promets bien de ne croire désormais que ce que je verrai de mes yeux, que ce que j'entendrai de mes oreilles, que ce que je comprendrai ; de ne croire qu'aux loix. Qu'est-ce que la loi ? puis-je me demander ici ; *la loi est l'expression libre et solemnelle de la volonté générale*, comme dit notre sublime déclaration des droits ; j'ajoute que *la loi est la vertu réduite en préceptes*. La croyance est la mère de la superstition.

Qu'est-ce que la superstition ? Je connois cette bête-là, puisque j'ai été prêtre. Enfin je reconnois aujourd'hui qu'elle est la substitution de cérémonies, de pratiques minutieuses, inutiles et dangereuses, à la pratique de la vertu ; le Mahométan traite le Catholique de superstitieux ; le Catholique le lui rend bien. Qu'est-ce que cela signifie ? Je crois que l'un et l'autre ont raison. Le croyant, le superstitieux sont des malades imaginaires dont la cure exige plus de ménagemens qu'on ne pense. De la croyance et de la superstition, il n'y a qu'un pas vers le fanatisme.

Qu'est-ce que le fanatisme ? C'est un monstre que je ne connois pas. Lorsque j'entrai dans le monde, et il n'y a pas fort long-temps, j'entendis traiter de superstition, non pas la morale, mais le dogme que je prêchois, les pratiques que je recommandois, et les cérémonies dont je m'acquittois, même assez bien ; j'eus le bon esprit de ne me fâcher de rien ; j'appellai de tout à ma raison, qui heureusement n'étoit qu'endormie ; seul avec moi-même, j'exami-

Digitized by Google

nai avec calme le pour et le contre ; quel fut mon étonnement, quelle fut mon indignation lorsque je vis clairement que j'avois consommé trente-six années de ma vie dans l'erreur, à y élever, à y entretenir mes frères ! Je m'en vengerai, je l'espere ; enfin, après cinq ans de combats entre moi théologien, et moi homme raisonnable, personne n'est plus convaincu que moi aujourd'hui, que la croyance, la superstition et le fanatisme sont les plus grands fléaux du genre humain ; c'est à l'éducation sacerdotale que nous les devons ; espérons que l'éducation nationale les extirpera bientôt, et nous en préservera pour jamais.

Les preuves de l'existence de Dieu, dont on s'est servi jusqu'à présent, sont-elles valables ou non ? Je le dirai avec franchise, cette question me paroît sinon dangereuse, au moins fort inutile. Les preuves dont on parle, sont valables ou non selon la trempe des esprits et des ames. Pour refuser de les admettre, il faudroit les examiner toutes. Quant à moi, voici les miennes. Il y a un Dieu ; je le crois, parce que tout me le dit ; je ne crois pas son existence, parce qu'on l'a écrit dans de gros livres, mais parce qu'elle est gravée dans l'univers en caractères ineffaçables.

Mais il est absurde de croire ce qu'on ne comprend pas, quand cela est contraire à la raison, oui : autrement, non. L'homme sera-t-il meilleur lorsqu'il ne croira plus en Dieu ? Je crois au vent, quoique je ne le comprenne pas. Dieu existe, puisque j'existe ; car très certainement je ne me suis pas fait, non plus que mon enfant, lorsque j'en aurai.

Wetzel demande encore si les preuves de la nécessité absolue d'une religion positive, desquelles on s'est servi jusqu'à présent, sont valables ou non. Je promets de répondre à cette question une autre fois. Je me joins à toi pour lui demander ses observations sur le culte protestant. — Enfin je te prie de permettre qu'il trouve ici l'assurance de mon estime et de mon amitié, ainsi que les curés, encore curés de Sacy et de Droyes.

PARENT, ci-devant curé de Boissise.

Digitized by Google

CONVENTION NATIONALE.

Adresse au Peuple sur la conjuration qui vient d'être découverte.

LA CONVENTION NATIONALE AU PEUPLE FRANÇAIS.

Au moment où la nation s'élève, par des victoires, à ses glorieuses destinées ; au moment où elle prépare de nouveaux combats contre les tyrans de l'Europe, leurs vils suppôts, déguisés au milieu de nous, alloient assassiner la liberté et précipiter le peuple dans l'infortune et l'esclavage.

Le plan d'une contre-révolution sanglante étoit préparé ; la représentation nationale devoit disparoître sous le fer des assassins.

Le sang des patriotes devoit être prodigué à la fureur des conjurés.

Le gouvernement républicain devoit être anéanti, pour y substituer le crime de la tyrannie.

Les armées devoient être livrées à l'incertitude des évènemens, ou à la perfidie de quelques chefs ; et quand la tyrannie auroit été établie dans l'intérieur, les armées étrangères auroient consommé l'attentat.

Cette horrible conjuration, profonde dans ses moyens, immense dans ses ramifications, s'est ourdie chez l'étranger, s'est organisée à côté de nous.

Le succès de cette conjuration étoit confié aux ennemis communs de la révolution, aux prisonniers criminels, et à des hypocrites qui trompoient le peuple en jouant le patriotisme.

En un jour, en quelques heures, à un signal donné, tous les contre-révolutionnaires étoient réunis, tous les scélérats armés, toutes les prisons ouvertes, tous les assassins déchaînés, et la Convention entourée tout-à-coup de ruines, de cadavres et du sang des patriotes.

Envain nos efforts constans avoient soutenu le gouvernement révolutionnaire. D'un côté on lui avoit imprimé une inertie fatale ; de l'autre, toutes les

Digitized by Google

mesures étoient contre-révolutionnaires. Depuis quelques jours, les spectacles étoient remplis d'aristocrates, et les rues couvertes de conjurés. Les femmes insultoient par un luxe insensé à la misère publique, et la voracité des égoïstes appelloit la famine au-dedans, tandis que des stipendiés la préparoient au-dehors.

Tous les vents portoient l'orage sur la représentation nationale et sur les patriotes, tandis que la calomnie et la trahison inondoient les départemens et les armées de fausses nouvelles.

Dans l'un, on publioit que l'ennemi étoit à six lieues de Paris; dans l'autre, on disoit qu'il y avoit eu un projet de prendre la cocarde blanche; plus loin, on racontoit que Paris étoit cerné par les troupes étrangères.

A Paris, on insinuoit que la Vendée s'étoit grossie, pour effrayer le peuple, et l'opinion déchirée recevoit à chaque instant des impressions funestes à la liberté.

Par-tout on arrêtoit les subsistances que le commerce apporte à la population immense de Paris, et l'on jettoit dans la rivière, on laissoit avarier les subsistances qui y étoient ramassées.

Pendant que certains conjurés excitoient le peuple à l'insurrection, Ronsin, placé à la tête d'une partie de la force armée, avoit apparu avec quelques officiers dans toutes les prisons, comme pour y faire la revue d'autres conjurés. Ainsi donc quelques intrigans masqués en patriotes avoient conçu le projet insensé de faire rentrer la révolution dans le cahos d'où tant de sacrifices du peuple, tant de travaux de ses représentants, tant de courage de ses armées l'ont fait éclore.

Non, citoyens, leurs vœux impies ne seront pas remplis: les conjurés sont saisis; ils sont déja en présence de la justice.

Connoissez les projets exécrables qu'ils avoient médités! vous n'aurez encore qu'une foible idée des maux qu'ils vous préparoient.

Il falloit préparer par la famine une crise forte pour anéantir la liberté publique; il falloit amener les citoyens à un excès de besoin et de malheur, pour

Digitized by Google

les empêcher de s'effrayer du despotisme. Ignorant la vertu du peuple qu'ils n'aimèrent jamais, et ne mesurant que le désespoir qu'ils vouloient exciter en lui, ils osoient espérer de lui donner un tyran, sous un nom déguisé (1), et les marches du nouveau trône relevé par la main sanglante du crime, étoient les cadavres des Républicains.

Combien de moyens étoient déja employés ? Des détachemens d'hommes dévoués à la conjuration étoient répandus par-tout.

Des amas d'armes, de boulets et de munitions étoient préparés, on en retrouve chaque jour dans la Seine.

Des aides-de-camp de l'infâme Charette, des chevaliers du poignard, reconnus dans la journée du 10 août, et des émigrés, étoient rentrés dans Paris impunément. Des déserteurs autrichiens étoient entassés dans les casernes.

Des listes de proscriptions étoient faites, le choix des victimes étoit indiqué, le déchaînement des aristocrates détenus étoit le prix de leur atroce complicité avec les conjurés, la destruction de la représentation nationale étoit provoquée, la perte des plus ardens défenseurs des droits du peuple étoit jurée, et tout coïncidoit pour commettre ce grand attentat.

Déja un grand nombre de satellites des conjurés nous environnoient, il en arrivoit tous les jours ; les contre-révolutionnaires accouroient de toutes parts ; déja le service des troupes préposées à l'arrivage des subsistances étoit paralysé ou recevoit une fausse direction; les subsistances étoient arrêtées ou cachées, et les moyens d'approvisionnemens atténués ou anéantis; on s'assuroit de toutes les communications, on interceptoit les passages ; la monnoie et la trésorerie nationale devoient être pillées, et l'on osoit croire qu'en distribuant des métaux et des assignats on tromperoit ou séduiroit le peuple. Ah ! qu'ils te connoissent mal ces vils conspirateurs, s'ils pensent qu'il puisse exister pour toi un trésor plus précieux que la liberté ! Ils ne voient donc pas les sacrifices journaliers que tu

(1) Sous le nom de Grand-Juge.

Digitized by Google

fais pour elle, ton sang prodigué aux armées, tes sueurs répandues pour fertiliser les campagnes, et tes bras toujours en activité pour fabriquer des salpêtres et forger des armes.

Citoyens, plusieurs factions, qui seront successivement punies trempoient dans la même conjuration: tout le parti de l'étranger qui tient à sa solde tous les vices de la royauté et tous les crimes de l'avarice, avoit jetté parmi nous de profondes racines.

Une faction à été chargée d'avilir la représentation nationale, par la corruption des richesses; un autre devoit l'assassiner par l'impulsion violente d'une famine factice; une troisième cherchoit à dégoûter par toutes les calomnies le peuple de ses représentans, et par tous les dangers les représentans de la représentation même, et toutes ensemble avoient reçu l'ordre d'entraver sans cesse le gouvernement, de contre-révolutionner ses mesures et d'anéantir insensiblement le peuple par les hypocrites, et la liberté par la licence.

Eh quoi! lorsque la République s'élance du sein des orages et des trahisons, vers les institutions qui doivent assurer la liberté; quand les représentans du peuple font des loix populaires qui terrassent l'aristocratie, et qui distribuent les richesses des conspirateurs aux patriotes peu fortunés; quand le fléau de la mendicité va disparoître devant une plus juste distribution de la fortune, de viles passions, de basses intrigues s'opposeroient à sa grandeur; le crime et l'assassinat l'arrêteroient dans son essor, et l'affermissement de la République seroit plus difficile que le rétablissement du despotisme!

Loin de nous, citoyens, une si triste pensée. S'il pouvoit exister encore au milieu de la révolution de ces hommes modérés, égoïstes ou indifférens, fléau des Républiques, la stabilité des loix nouvelles devroit du moins les intéresser, comme le gage unique de leur sûreté personnelle.

Ce n'est pas au milieu des guerres civiles, dans la dégradation des droits du peuple, dans l'anéantissement de sa représentation, que ces modérés

Digitized by Google

imprudens, ces égoïstes barbares, et ces propriétaires orgueilleux jouiroient de leur fortune ou de leur indifférence. Ce n'est pas lorsqu'un grand nombre d'assassins salariés se répandroient dans les villes, que des troupes indisciplinées inonderoient les campagnes, que les citoyens provoqués par la faim et divisés par le tyran se détruiroient entre eux; ce n'est pas lorsque toutes les propriétés seroient incertaines, la vie de chacun menacée, ou la terreur et les larmes dans toutes les familles, que nous pourrions résister aux armées ennemies, préserver nos ports, garantir nos foyers de l'incendie, et le nom français d'une honte éternelle.

Que cette conjuration dévoilée et punie serve donc à nous rallier, à nous unir, à nous serrer les uns contre les autres; que toute la République imite Paris; son esprit public, parvenu à la plus grande hauteur dans ces circonstances terribles, nous présage tous les succès de la liberté.

Avec quelle rapidité et quels sentimens patriotiques les citoyens de Paris se sont portés autour de la représentation nationale; avec quelle touchante énergie ils viennent de se montrer pour la défense de la République et la sûreté des représentans! Aujourd'hui des hommes qui avoient usurpé une réputation de patriotisme, sont mis en jugement. Hier, c'étoit un jour de fête civique autour de la Convention et dans Paris. Aujourd'hui, on s'occupe de punir les traîtres de l'intérieur. Hier, on portoit du salpêtre pour les assassins du dehors.

Quel moment pour déployer toutes les ressources nationales, pour réclamer les secours, et invoquer l'union indissoluble de toutes les parties de la République? La Convention vient d'arrêter par son courage cette terrible secousse, qui devoit bouleverser toutes les idées, diviser les citoyens, introduire des armées étrangères, et faire périr la République.

Quel est le Français qui oseroit supporter l'idée même d'un pareil avenir? Ne serions-nous plus cette nation libre et guerrière qui a abattu dans la même année la tête du tyran, et proscrit toutes les

Digitized by Google

aristocraties, qui a terrassé l'hydre du fédéralisme, qui a chassé les Anglais de Dunkerque, les Espagnols de Toulon, les Prussiens de Landau, les Autrichiens de Maubeuge, et les brigands royalistes de la Loire et de la Vendée?

Non, non, les cris des victimes du patriotisme ne protesteront jamais contre nous. Nous sauverons la République et les Républicains : des mesures promptes et terribles sont prises dans l'intérieur; les armées ne respirent que la haine des tyrans et brûlent de les vaincre. Ainsi, du centre aux frontières, peuple, soldats, législateurs, tous votent la mort des traîtres et l'anéantissement absolu des factions criminelles : tous votent une campagne terrible contre les hordes étrangères, le bannissement prochain des ennemis de la révolution, la marche du gouvernement révolutionnaire et l'affermissement de la République.

Citoyens, nous ne cesserons de vous répéter cette vérité : le gouvernement d'un peuple libre n'a d'autre garantie que la justice et la vertu du peuple. Il est donc vrai que ceux qui cherchent à altérer sa justice et à corrompre sa vertu, ôtent au gouvernement sa garantie, et au peuple son gouvernement; ils doivent donc périr plutôt que la République.

La Convention nationale ne veut et ne peut vouloir que la République, parce que le peuple a voulu et veut la République. Ceux qui corrompent ou détruisent la garantie du gouvernement ne veulent donc pas la République; il faut donc aussi que les corrupteurs périssent, ou la République ne sera jamais affermie. Méconnoître ces vérités, c'est faire renaître l'espérance des conspirateurs, établir l'impunité des traîtres, rallier les conjurés du dehors et faire courir de nouveaux dangers au peuple et à la liberté.

Mais, telle la Convention s'est montrée lorsqu'il s'est agi de punir les fédéralistes et le tyran, telle elle se montrera toujours pour punir les faux patriotes et les traîtres. Quand elle pense au bien de tous genres qui doivent résulter des loix républi-

Digitized by Google

caines pour les Français, elle ne peut s'empêcher de leur rappeller que le plus grand des forfaits est de s'opposer à l'affermissement de la République, et de rejetter la nation dans les chaînes qu'elle a brisées.

La Convention invite tous les citoyens à démasquer les charlatans en patriotisme et à dénoncer les traîtres, à maintenir la dignité du peuple français, et à étendre le principe politique de l'unité de la République à l'unité des esprits et des cœurs.

Elle ne cessera de poursuivre tous les attentats contre la liberté, toutes les injustices, toutes les négligences des fonctionnaires publics; elle punira leur orgueil; elle les forcera de se renfermer dans les bornes de leurs fonctions. Elle fera cesser par tous les moyens que la puissance du peuple a remis dans ses mains, tous les abus par lesquels on s'est efforcé de corrompre ou de paralyser le gouvernement révolutionnaire.

Et vous, soldats de la République, suivez le cours de vos victoires.

C'est pour vos succès que nous travaillons, en faisant tomber les têtes conspiratrices. Ce sont des trahisons que nous éloignons de vos camps; des intelligences que nous détruisons dans les places, des défaites que nous épargnons à votre courage. Ce sont vos amis, vos familles que nous défendons, en détruisant les factions de l'intérieur, comme vous les défendez, en exterminant les armées de l'étranger.

La Convention nationale rappelle à tous les citoyens et à tous les fonctionnaires, que la justice et la probité sont à l'ordre du jour dans la République française.

Grains arrivés de l'étranger, vendus au prix du MAXIMUM.

Les frais de transport des grains occasionnent une augmentation et une inégalité de prix que la Convention a voulu faire cesser par la nouvelle loi du *maximum*. Elle n'auroit pas rempli cet objet en laissant à la charge du peuple les frais de transport

Digitized by Google

qui, dans de grandes distances, augmenteroient considérablement le prix des grains, et porteroient le pain à un prix excessif.

Les versemens qui doivent s'exécuter rapidement sont retardés par l'effet de la crainte conçue par plusieurs habitans des campagnes, de se voir obligés de racheter dans quelques mois à grands frais des grains qu'ils trouvent actuellement dans leurs communes, et qu'ils doivent cependant partager avec leurs frères, habitans de districts, dont les ressources sont ordinairement épuisées au printems.

Pour rétablir l'exactitude et la facilité de ces versemens de proche en proche dans la proportion des besoins, il restoit à faire disparoître du plan d'approvisionnement par réquisition, l'inconvénient des frais de transport, en ne laissant à la charge des consommateurs que la plus modique portion de ces frais et en faisant acquitter le surplus par la trésorerie nationale. Il restoit à régler que les grains arrivés dans les ports fussent vendus au peuple sur le pied du *maximum*, quelque prix qu'ils dussent coûter, la nation devant être chargée d'acquitter le surplus. Tel a été le but du décret du 2 germinal.

Les grains arrivés de l'étranger, distribués aux districts, aux communes, ne seront vendus au peuple que sur le pied du *maximum*.

Il sera ajouté dans le *maximum*, pour tous frais de transport des grains rendus dans chaque chef-lieu de district ou de dépôt, la somme de cinquante sols par quintal, équivalente aux frais de transport de dix lieues.

Il ne pourra être ajouté au prix des grains transportés d'un département ou d'un district dans un autre, qu'une somme équivalente aux frais de transport pour la distance de dix lieues seulement; le surplus sera acquitté par la nation.

Il ne sera payé aucun frais de transport aux cultivateurs pour transporter leurs grains dans les chefs-lieux de district, ou de marché, ou de dépôt, dans l'étendue de leur district.

Les frais de transport des grains et farines d'un

Digitized by Google

district dans le district immédiatement voisin, seront à la charge des consommateurs, quelle que soit la distance des chefs-lieux de district.

Lorsqu'il y aura un district intermédiaire entre deux districts, les frais de transport seront acquittés par la nation, distraction faite de cinquante sols par quintal pour la distance de dix lieues. Cette dernière portion de frais devant être à la charge des consommateurs, suivant l'article III.

Les frais de transport qui devront être à la charge de la nation, seront acquittés sur le certificat de la municipalité du lieu du versement, énonciatif de la réquisition de la commission des subsistances et approvisionnemens de la République, et le mandat du directoire du district qui sera expédié au bas du certificat.

La municipalité en fera l'avance aux charretiers et conducteurs de voiture, et en sera remboursé par le collecteur qui les donnera comme comptant au receveur de district, ou par ledit receveur qui l'enverra comme comptant à la trésorerie nationale, sur la quittance des charretiers, conducteurs, écrite sur le mandat du directoire de district.

ÉVÈNEMENS ET NOUVELLES.

PARIS. Les élèves envoyés des districts pour apprendre à rafiner le salpêtre, à fabriquer la poudre et à fondre les canons, ont voulu présenter à la Convention du salpêtre, extrait et rafiné par eux, de la poudre qu'ils avoient fabriquée, et un canon qu'ils avoient coulé eux-mêmes. A cette offrande patriotique, et qui devoit prouver à la Convention que les élèves avoient promptement profité de l'instruction qui leur avoit été donnée, les sections de Paris ont réuni leurs offrandes particulières. Rien n'égale l'ardeur avec laquelle les citoyens des sections se sont portés à l'exécution de cette fête. Chacun a orné sa récolte du moment en salpêtre, avec un appareil révolutionnaire; les attributs de la liberté, de l'égalité, du courage, de la force : ici étoit le salpêtre,

Digitized by Google

porté par une peau de lion : là, il s'élevoit en pyramide, en montagne : par-tout il portoit les couleurs nationales ; il étoit surmonté de palmes, de branchages, de couronnes de chêne, de fleurs, de guirlandes. Le salpêtre lui-même avoit pris dans les mains des Républicains les formes des emblêmes de la liberté ; il étoit figuré en faisceau, en colonne, en bonnet, en piques, en arbres et en feuillages.

Le cortège que présentoit cette fête étoit aussi brillant et aussi gai que nombreux. Le quai qui borde la longue galerie du Muséum des Arts, en étoit couvert. Les drapeaux, les flammes élevées dans l'air, la force armée qui précédoit, accompagnoit et terminoit le cortège, lui donnoient l'ordre et l'appareil militaire, si convenable au genre d'industrie et de courage qu'il représentoit. Une musique guerrière répétoit les airs chéris des Républicains, et devançoit les grouppes des élèves. Au milieu de ces derniers, étoit porté le salpêtre qu'ils avoient extrait des souterrains de leur caserne, celui qu'ils avoient rafiné, la poudre fabriquée par eux, et le canon fondu et fini par leurs mains. Ils étoient précédés des instructeurs, qui les ont si promptement formés dans les arts utiles. La commission des armes, l'agence nationale des poudres et salpêtres, l'administration révolutionnaire des salpêtres et poudres, et la municipalité, avoient leur place dans cette fête républicaine.

Admis dans la Convention, le cortège a défilé tout entier dans son sein. L'offrande de salpêtre de chaque section, celle des élèves et des administrations ont excité le plus vif intérêt. Le peuple et ses représentans, témoins des succès de cette nouvelle mesure de salut public, en ont reçu l'hommage avec la plus vive satisfaction qu'elle devoit exciter chez des hommes animés du même esprit et du même courage. Il étoit beau de voir au milieu des allarmes qu'une grande conspiration découverte sembloit devoir répandre, la joie produite par l'aspect de cette fête, dont le but tient de si près à la prospérité de la République. On voyoit pour la

Digitized by Google

première fois chaque citoyen s'honorer des attributs de son métier. Tous portoient, non pas en simulacre et pour une vaine parade, mais en grand, les instrumens, avec lesquels il avoit fabriqué la poudre, le salpêtre et les canons.

Le président a répondu au discours des administrations et des élèves, avec la sensibilité que la vertu républicaine seule peut inspirer, et a fait passer dans ses paroles le feu qui embrâse tous les cœurs républicains pour la défense de sa patrie, le courage qui anime tous les citoyens français; il a également exprimé la hauteur à laquelle la Convention est placée, lorsque, forte de la puissance du grand peuple qu'elle représente, elle a juré d'exterminer tous les traîtres, d'anéantir toutes les factions, de faire disparoître les conspirateurs de tous les genres, de ne pas souffrir sur-tout qu'une nouvelle faction s'élève sur les débris de celle qui vient d'être abattue, et d'établir et de donner au monde le premier exemple d'un gouvernement fondé sur les bases éternelles de la vertu et de la justice.

La Convention a nommé une députation pour assister à l'épreuve du salpêtre, de la poudre et du canon fabriqués par les élèves de la République. Les épreuves ont eu lieu, après la séance, dans le jardin national, et le succès le plus complet a terminé cette fête, une des plus révolutionnaires et des plus utiles qui aient encore été célébrées dans le chef-lieu de la République.

Le 4 germinal, le tribunal révolutionnaire a condamné à la peine de mort Hébert, Ronsin, Momoro, Vincent et leurs complices. Un seul des vingt accusés, Laboureau, s'est trouvé innocent; il a été acquitté. Les autres ont été exécutés le soir même. Ainsi doit périr tout conspirateur assez hardi pour vouloir attenter à la représentation nationale et au gouvernement républicain. D'autres conjurés ont été saisis; d'autres encore ont été indiqués par l'instruction de la procédure: le glaive de la loi les menace. Le patriotisme respire en voyant presqu'au même instant dévoilée et punie une faction scélérate qui le scandalisoit, l'agitoit, l'opprimoit depuis si long-tems. Frères et amis, vos représentans ne vous l'annoncent pas en vain, la justice et la probité sont à l'ordre du jour. Vive la République!

P. S. On assure que Valenciennes est bloquée par l'armée du Nord, et que celle de Cobourg, occupée par l'armée des Ardennes, ne peut secourir cette place. Quels succès ne devons-nous pas attendre, si après avoir terminé la campagne dernière par la prise de Toulon, nous ouvrons celle-ci par celle de Valenciennes?

De l'impr. de la Feuille Villageoise, rue du Théâtre-Français, N°. 4.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

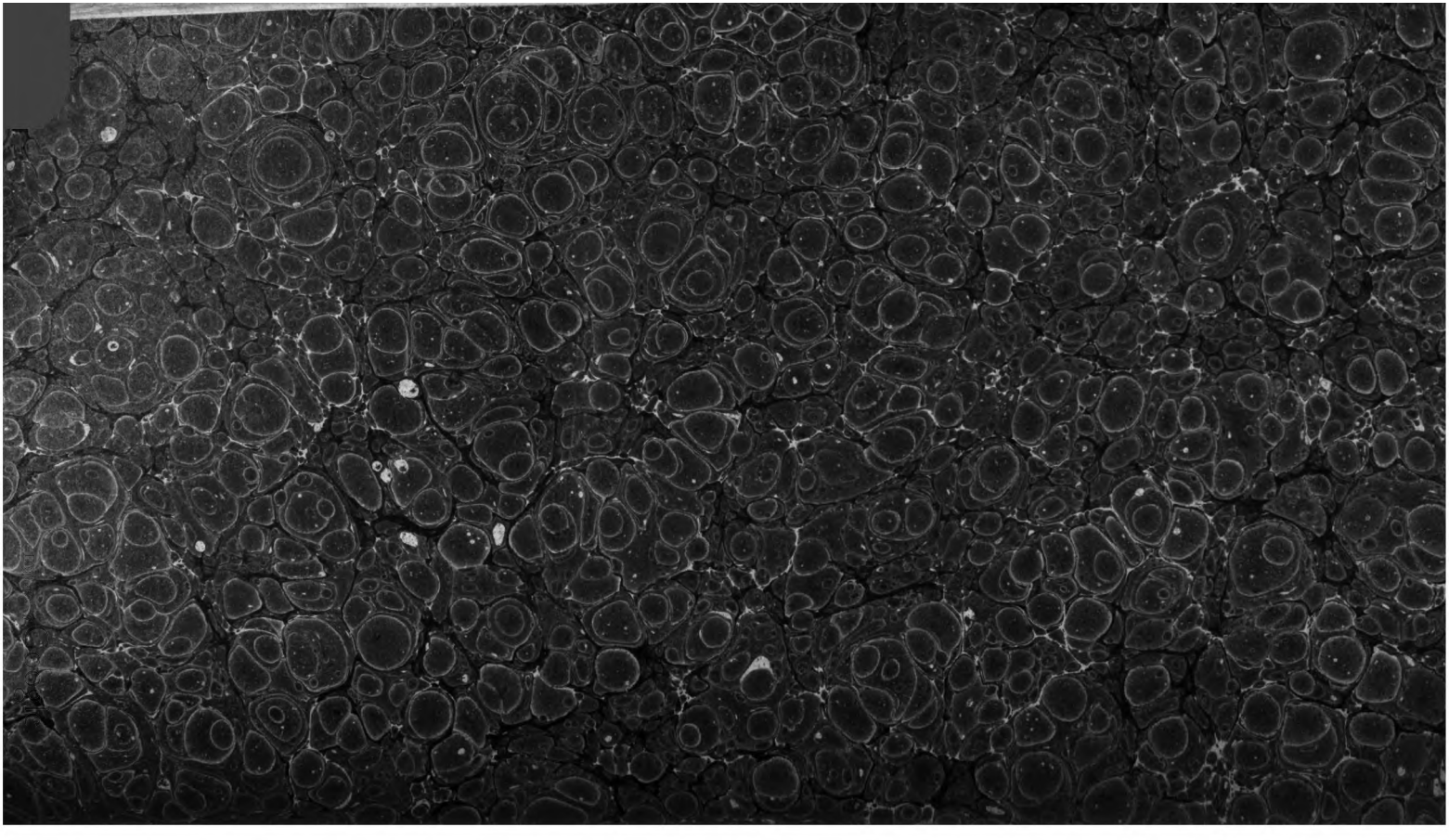

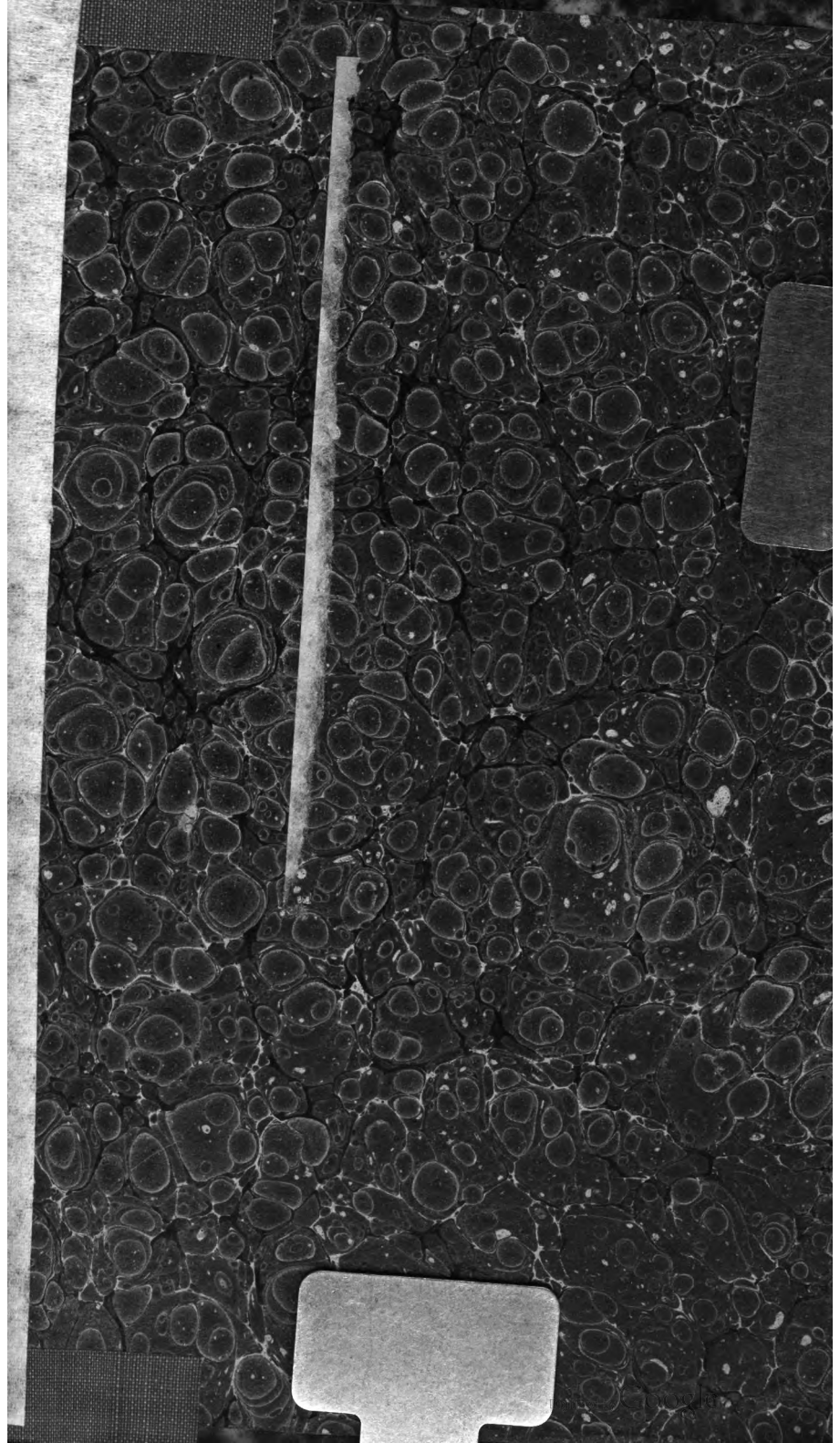

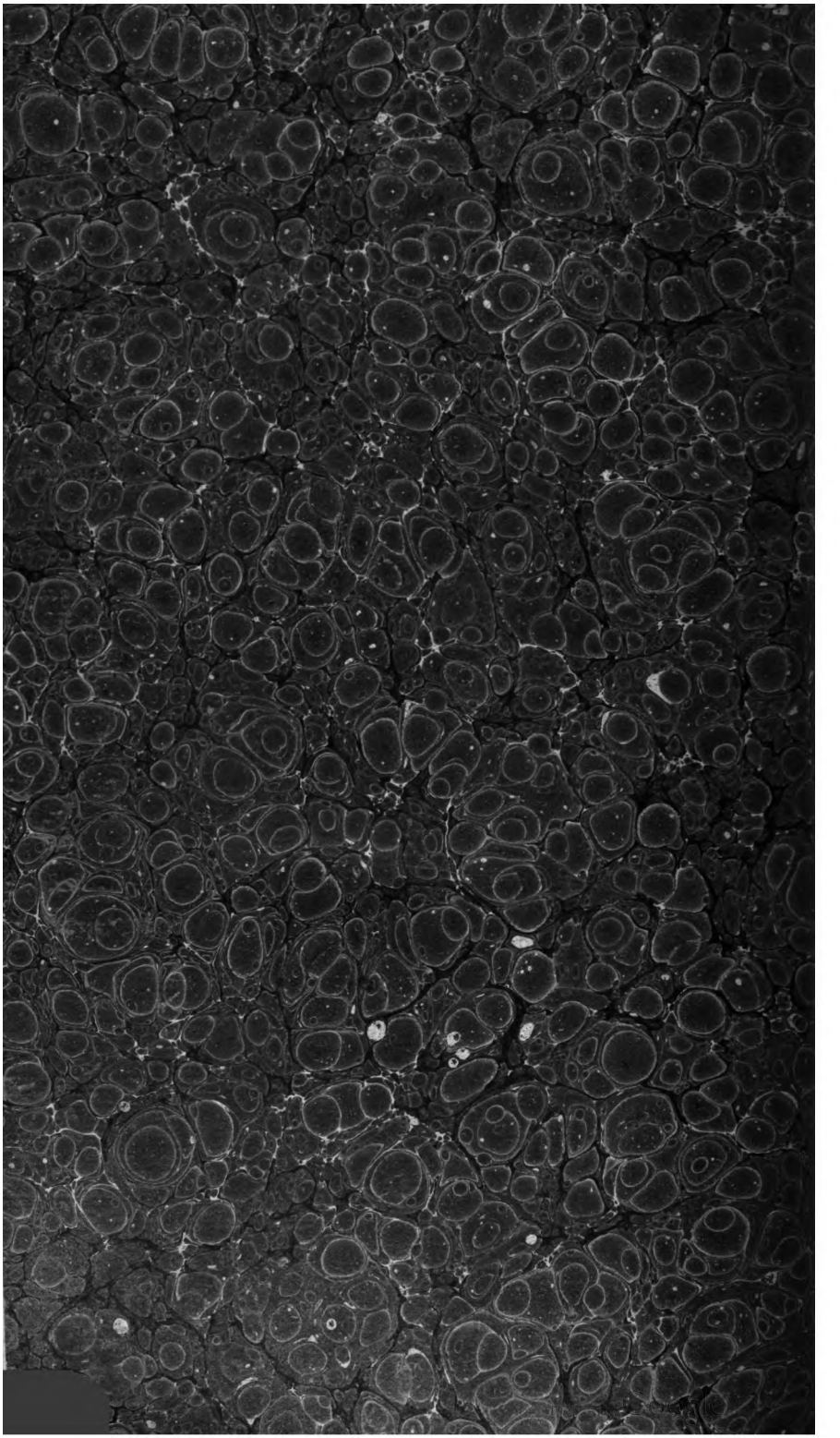

Digitized by Google

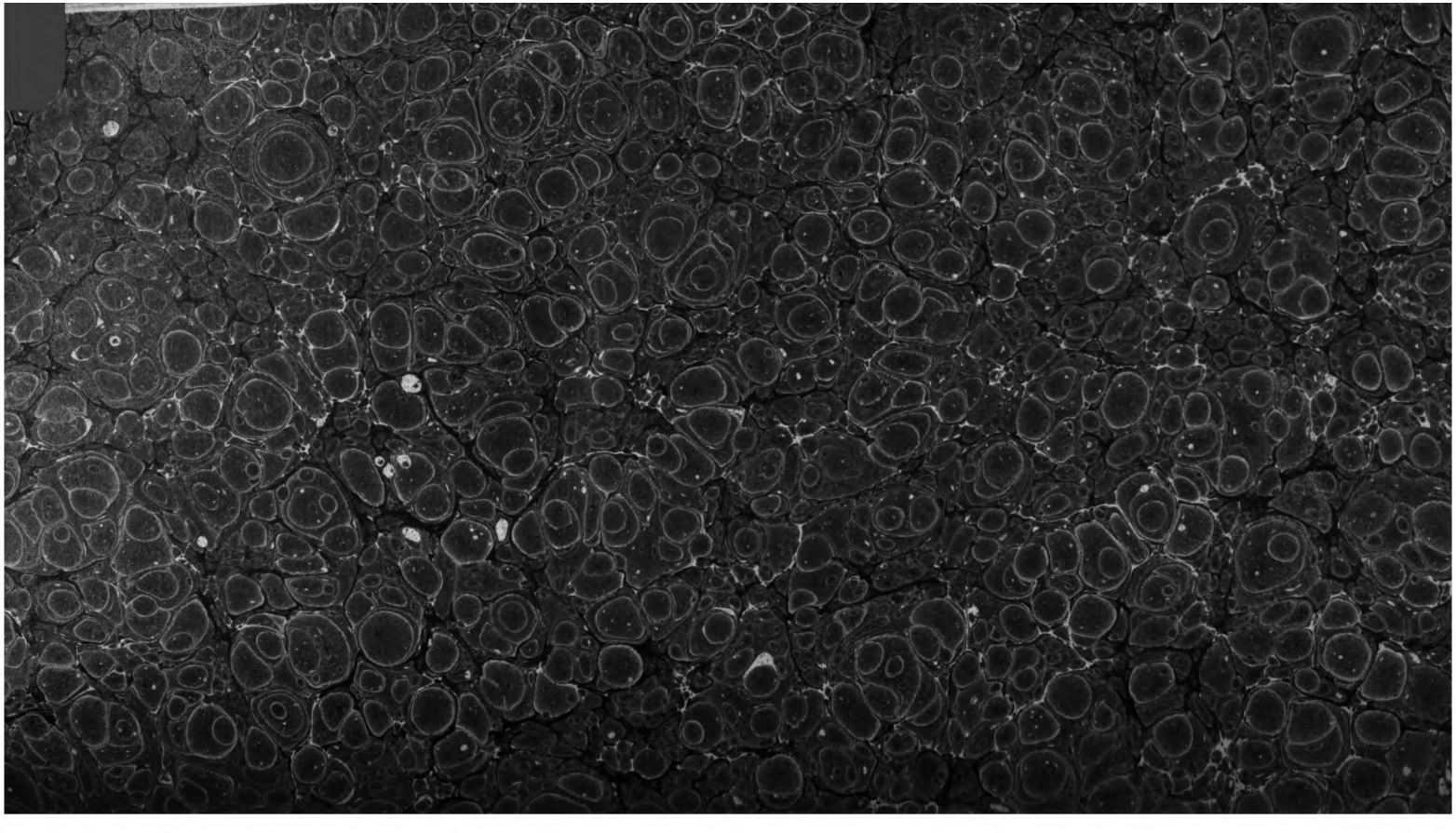

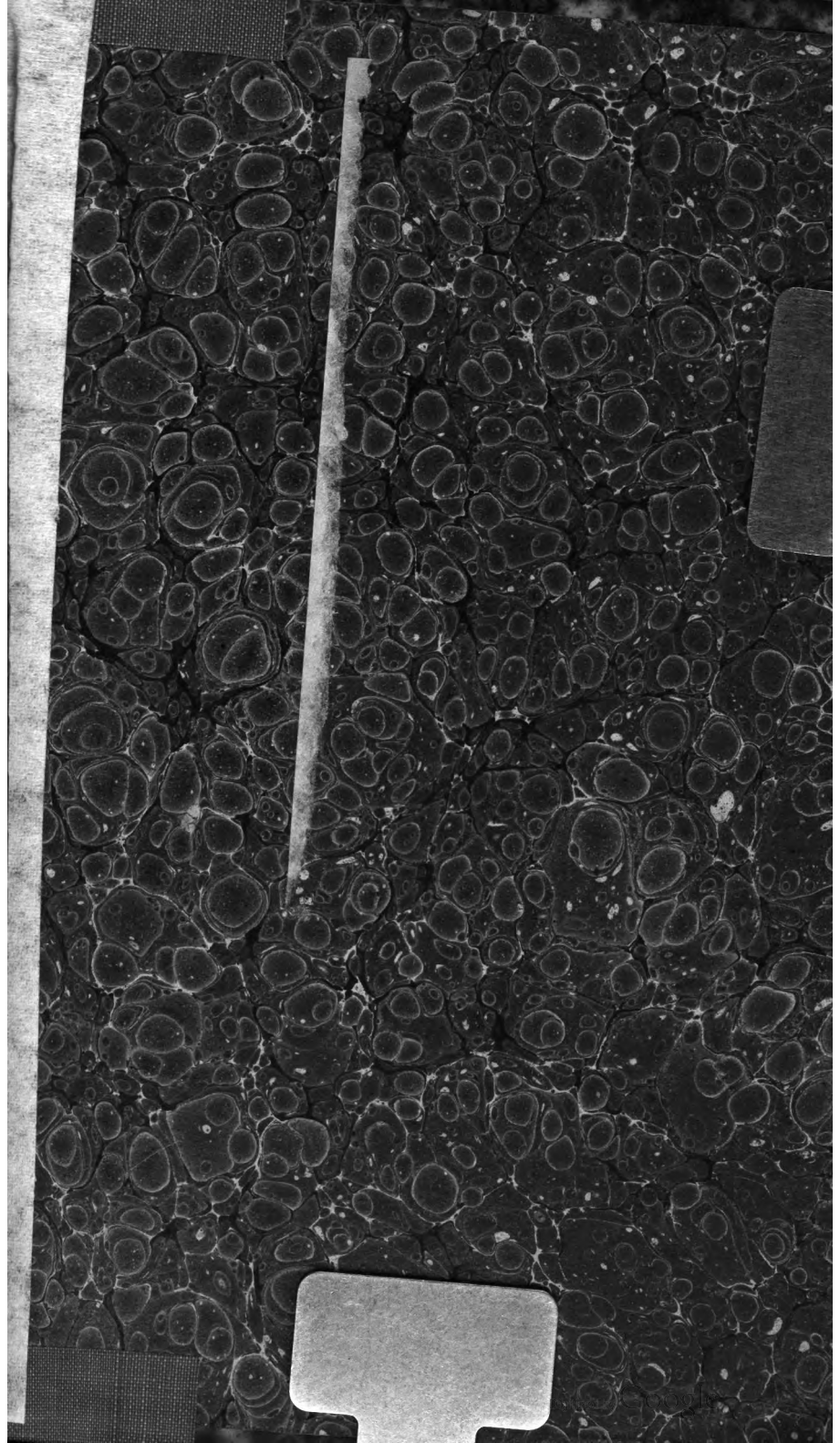

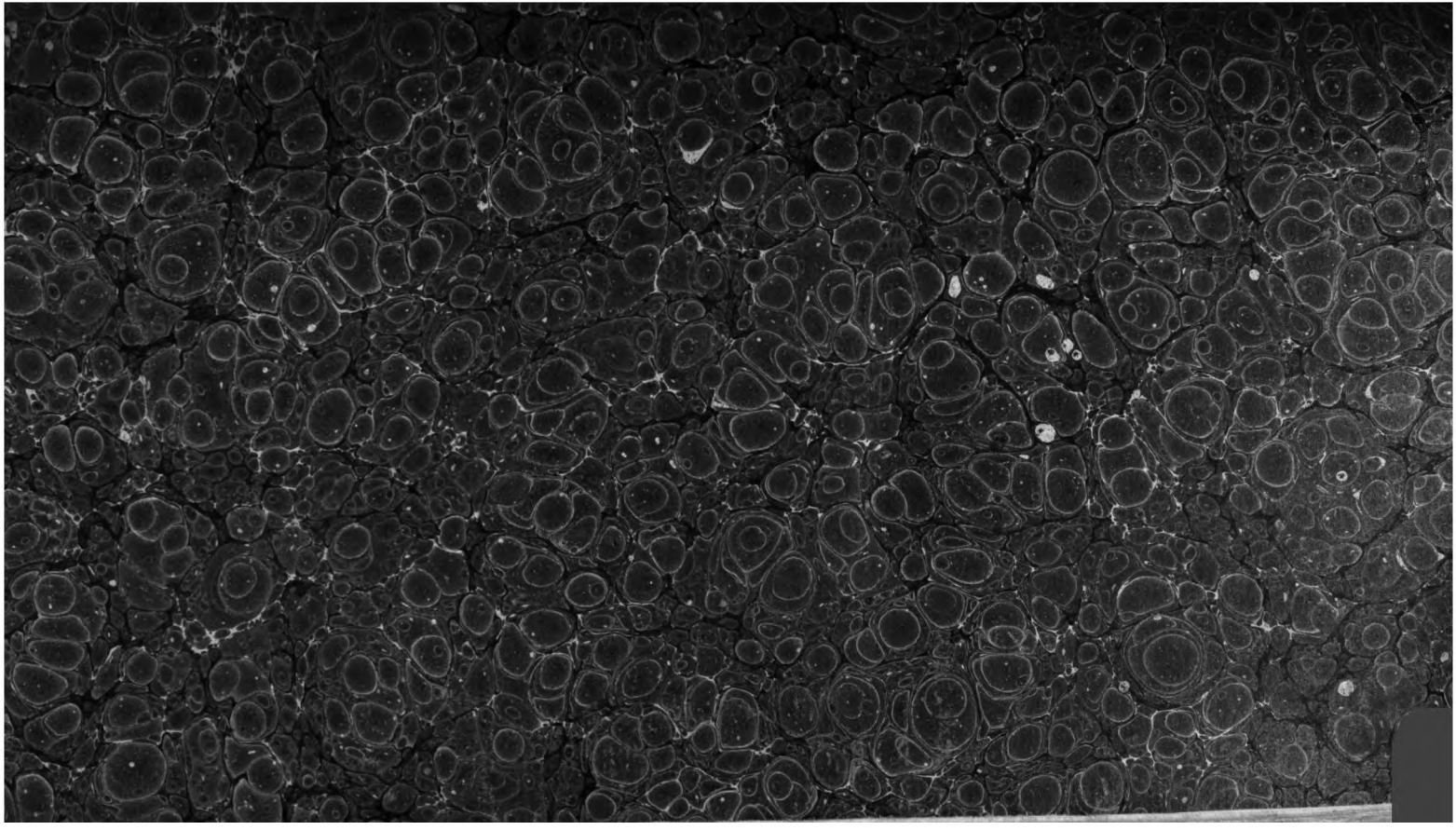

Digitized by Google